

8-17-61

HISTOIRE

DE FRANCE.

TOME XVII.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A BESANÇON	chez Turbergue, libraire.
LYON	— Girard et Josserand, libraires.
—	— Périsse frères, libraires.
MONTPELLIER	— Séguin, libraire.
—	— Malavialle, libraire.
ANGERS	— Lainé frères, libraires.
—	— Barassé, libraire.
NANTES	— Mazeau frères, libraires.
METZ	— Mlle Constant Loïez, libraire.
—	— Rousseau-Pallez, libraire.
LILLE	— Lefort, libraire.
DIJON	— Hémery, libraire.
ROUEN	— Fleury, libraire.
ARRAS	— Théry, libraire.
NANCY	— Thomas, libraire.
—	— Vagner, impr.-libraire.
TOULOUSE	— Léopold Cluzon, libraire.
LE MANS	— Gallienne, libraire.
RENNES	— Hauvespre, libraire.
—	— Verdier, libraire.
REIMS	— Bonnefoy, libraire.
ROME	— Merle, libraire.
MILAN	— Dumolard, libraire.
—	— Boniardi-Pogliani, libraire.
TURIN	— Marietti (Hyacinthe), libraire.
MADRID	— Bailly-Baillière, libraire.
—	— J.-L. Poupart, libraire.
LONDRES	— Burns et Lambert, libraires, Portman s Portman square.
GENÈVE	— Marc Mehling, libraire.
GÊNES	— Fassi-Como, libraire.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES

JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

AMÉDÉE GABOURD.

TOME DIX-SEPTIÈME.

(1763 — 1783.)

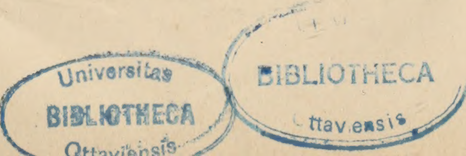
PARIS,

AUME FRÈRES ET J. DUPREY, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE CASSETTE, 4.

—

1861



HISTOIRE
DE FRANCE

MONARCHIE FRANÇAISE.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES BOURBONS.

LOUIS XV (suite).

§ VI. SUITE DU MOUVEMENT LITTÉRAIRE, PHILOSOPHIQUE, ARTISTIQUE ET MORAL.

Parmi ceux qui, soit antipathie, soit indépendance, soit conscience de leur valeur propre, s'abstenaient de recevoir le mot d'ordre des encyclopédistes, nous mentionnerons plusieurs grandes individualités littéraires, et spécialement Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon, l'une des gloires incontestées du dix-huitième siècle.

Il était né à Montbard, non loin de cette ville de Dijon qui a donné le jour à tant d'hommes célèbres, et rien, dans sa jeunesse ardente, mais laborieuse, n'avait annoncé à la France le puissant génie dont il était inspiré. Il avait de bonne heure parcouru la France,

l'Italie et l'Angleterre, partageant sa vie entre le plaisir et l'étude, et apportant au travail le tribut d'une volonté robuste, d'une infatigable énergie. Plus tard il devait définir le génie une *longue patience*, et, s'il est permis de discuter cette définition, à coup sûr elle était exacte quant à lui-même. Pendant soixante ans, au mépris de ses passions et de ses goûts, il se fit réveiller et habiller à la même heure, et fit taire les besoins les plus impérieux du bien-être et du repos pour se livrer à l'étude durant la majeure partie de la journée. Au début de sa carrière, qui devait être remplie par d'illustres ouvrages, on le vit essayer ses forces par la publication de divers Mémoires de géométrie, de physique et d'économie rurale. Il avait traduit quelques traités spéciaux de Newton et de Hales; il s'était attaché à renouveler quelques expériences d'Archimède, et l'Académie des Sciences l'avait appelé dans son sein à l'âge de vingt-six ans. C'était beaucoup pour un savant ordinaire, ce n'était rien pour un homme de cette taille, avide de gloire plus que de toute jouissance, disposé à tout sacrifier pour agrandir les horizons scientifiques, et qui, dans les rêves prodigieux dont il berçait son âme, avait médité de laisser en arrière de lui les renommées d'Aristote, de Pline, de Bacon, et de doter son pays d'une histoire générale de la terre et de la vie.

Bacon a dit lui-même : « Il y a dans le monde trois sortes d'ambition : la première, c'est de régir un peuple, de le dominer par son ascendant, et d'en faire l'instrument de ses desseins; la deuxième, c'est d'élever son pays et de le rendre dominant parmi tous

les autres ; la troisième enfin, et la plus grande, c'est d'élever l'espèce humaine tout entière et d'accroître le trésor de ses connaissances (1). » Cette dernière ambition fut celle de Buffon. S'il n'atteignit pas parfaitement le but auquel tendaient ses efforts, du moins s'en rapprocha-t-il mieux que tout autre. En chemin il se saisit de la gloire.

Les premiers volumes de l'*Histoire naturelle* parurent en 1749. Au début de ce livre l'auteur avait placé la *Théorie de la Terre*. C'était de sa part une tentative téméraire contre la tradition transmise par les livres saints, une hypothèse destinée à rendre compte de l'ordre de la nature et d'une partie essentielle de la création par des accidents dus au hasard d'une rencontre entre le soleil et les comètes. L'invention n'était ni soutenable, ni heureuse. En même temps qu'elle froissait toutes les croyances, basées sur le récit de la Bible, elle tendait à introduire l'imprévu et l'imaginaire dans ce système que Newton avait basé sur l'harmonie, l'immutabilité et la constance. Dans cette audacieuse théorie l'autorité de la Genèse était méconnue ou du moins éludée. Buffon n'allait point jusqu'à nier Dieu, mais il s'en passait autant que possible, en le reléguant dans des profondeurs infinies. La nature, qu'il définissait « un système de lois établies par le Créateur pour l'existence des choses et la succession des êtres », lui semblait se manifester suffisamment par le double phénomène de la reproduction et de la conservation :

(1) Nous empruntons cette citation et ce rapprochement au remarquable travail de M. Villemain (*Cours de Littérature française au dix-huitième siècle.*)

c'est à cela, ou à peu près, qu'il réduisait les lois générales et nécessaires, laissant Dieu « exercer, du sein de son repos, les deux pouvoirs extrêmes de créer et de détruire, tandis que l'homme reste sous la main de la nature, dans laquelle consistent le bien et la convenance, à la condition que l'homme y concoure et s'y coordonne, en réagissant contre l'excès des forces motrices. » C'était par ces doctrines, parfois en contradiction avec elles-mêmes, et toujours basées sur une pure hypothèse, que Buffon cherchait à se frayer une route à part entre le mensonge et la vérité. Étrange aberration de l'orgueil humain au dix-huitième siècle : l'homme se fatiguait de relever de Dieu et cherchait un autre principe! Ceux-là même qui, dans leurs livres et dans leurs théories, admettaient encore un Dieu créateur, ne faisaient à l'Être infini et nécessaire une pareille concession qu'à simple titre d'hypothèse, et parce qu'à leur sens, en présence des choses matérielles, il fallait bien reconnaître un pouvoir souverain d'où on les faisait émaner. Ce premier moteur de la nature étant trouvé, ils se hâtaient de le mettre à l'écart, de ne s'occuper désormais que des forces secondaires, de ne rattacher à la Divinité aucun phénomène moral ou visible, de supprimer l'hypothèse qui leur avait servi de point de départ. Dès lors disparaissaient les rapports de l'homme avec Dieu, tels que le culte, la reconnaissance, l'amour, le devoir; les religions n'étaient plus que d'invention humaine; il n'y avait plus, entre les hommes, que les obligations sociales, nées des besoins de la conservation; la morale n'était qu'une idée perfectible; les vérités de cet ordre n'avaient rien

d'absolu; les notions des droits et des devoirs étaient essentiellement mobiles, en ce qu'elles n'avaient d'autre base que la raison humaine, et ne découlaient d'aucune volonté supérieure à l'homme et antérieure à toute chose.

En dépit de son intelligence et de son génie Buffon ne sut pas s'affranchir de cette désolante philosophie. L'admirable harmonie qui existe entre tous les êtres ne le porta pas à faire de son livre une sorte d'hymne à Dieu ; tandis que les cieux et la terre *racontent la gloire du Tout-Puissant,* il n'entendit pas le cantique universel de la nature, et son enthousiasme ne remonta point au principe nécessaire. Au lieu d'admirer et de bénir Dieu dans tous les êtres dont il avait à décrire l'existence, les fonctions et la vie, il chercha à disputer à Dieu l'action providentielle qui préside à la création, au développement, à la conservation des êtres qui vivent, de l'homme lui-même, et qui veille sur les innombrables soleils répandus dans l'espace comme sur le grain de sable, la feuille des forêts, le brin d'herbe obscur.

Dans les livres que l'Esprit-Saint a inspirés, on raconte la création en termes d'une magnificence incomparable ; Dieu lui-même s'adressant à son serviteur lui dit : *Où étais-tu quand je jetais les fondements de la terre?* Et il se plaît à décrire les êtres les plus dignes de nos regards ; et la Genèse nous dit qu'il enseigna à Adam le nom des animaux et des plantes, et les propriétés de toute créature. Buffon, au contraire, ne semble voir dans les planètes que des scories solaires, jetées au hasard dans le monde par le choc fortuit

des comètes, et qui sont devenues, par le refroidissement, des globes organisés et habitables. A toute époque où les droits de la vérité eussent été en honneur les savants auraient accueilli cette idée comme une invention téméraire et insoutenable; au dix-huitième siècle elle fut admirée et pour ainsi dire acceptée, parce qu'elle tendait à donner de la création de la terre une explication opposée à la cosmogonie de Moïse.

Buffon, il faut le dire à sa louange, n'attacha point une importance bien sérieuse à cette hypothèse, aujourd'hui démentie par la science ; il admit avec Leibniz cette autre hypothèse que notre planète a d'abord été à l'état de liquéfaction ardente, que dans cette condition elle a pris sa forme actuelle, que l'intérieur du globe terrestre doit être une matière vitrifiée et chaude encore. Il affirma que, longtemps avant le déluge biblique et la création de l'homme, la mer avait séjourné sur les continents, et il attribua au déplacement du lit de la mer, en ces âges antérieurs à l'histoire, la formation de la plupart des couches terrestres et d'autres grands phénomènes procédant de la même cause. De nos jours la science d'observation a fait à cet égard d'immenses progrès qui ont démontré l'exactitude de l'ordre des différentes créations mentionnées par la Genèse : Buffon, par la puissance de sa pensée, et à l'insu même des philosophes qui applaudissaient à ses idées, sans bien les comprendre, contribua plus d'une fois aux progrès de cette science, qui devait apporter son tribut au récit de Moïse (1). Mais

(1) Il fut un temps où l'on avait ameuté toutes les sciences, jusqu'à

dans combien d'erreurs graves ne tomba-t-il pas lorsqu'il voulut se rendre compte, par de nouvelles hypothèses, d'une masse de faits généraux dont le plus humble et le plus obscur des chrétiens trouve l'explication immédiate dans l'intervention directe de Dieu, par cette déclaration que tout est mystère dans la nature créée, par un hommage perpétuel que la faiblesse et l'ignorance de l'homme doivent rendre à l'intelligence infinie et à la puissance sans bornes de Celui de qui procèdent toute vie, toute reproduction et toute sagesse! Sublimité de la foi et vanité de la science, qui pourrait suffisamment vous comprendre!

l'arithmétique, contre la Révélation; et ce parti, pris à l'avance, fit moins de mal encore à la foi qu'à la science, tant la partialité des observations nuisait à leur exactitude! Force fut bien, toutefois, aux croyants de suivre leurs adversaires sur le champ de bataille qu'ils leur avaient fait. C'est alors que De Luc et Kirwan descendirent dans l'arène géologique; et, certes, leurs hypothèses sont bien autrement plausibles, bien autrement scientifiques que celles de Buffon et des incrédules. Mais, enfin, ce ne sont que des hypothèses, et le temps n'est pas encore venu où toutes les lois de la nature, toutes les conséquences de la création seront connues et dévoilées; où, les sciences humaines ayant atteint toute leur perfection, il s'opérera une réconciliation entre toutes les connaissances et la révélation chrétienne. Ce nous est assez, quant à présent, que le désaccord, dont on fait tant de bruit, entre les données de la science et celles de nos livres saints, *n'existe pas;* et des hypothèses suffisent à cette conclusion, car il suffit qu'une conciliation des textes sacrés et des découvertes du savoir humain soit démontrée plausible pour que la foi ne reçoive de ces découvertes aucune atteinte.

Et, pour ne parler que de la science géologique en particulier, comment détruirait-elle la Genèse? Cette science donne des successions, et pas de dates; elle établit, entre les faits observés par elle, des relations de priorité et de postériorité; mais elle se reconnaît impuissante à mesurer l'intervalle chronologique qui les sépare. L'unité de temps d'une telle chronologie nous manque tout à fait. (M. Th. Foisset.)

Il y a chez Buffon deux hommes dont les contradictions nous étonnent : l'un, qui admet l'éternité de Dieu et l'immortalité de l'âme, établit et prouve l'unité de la race humaine ; l'autre qui, se rattachant à une philosophie matérialiste, dispute à Dieu son intervention providentielle et à l'homme les plus nobles facultés du cœur, l'amour même. L'intelligence de cet écrivain semble vaste comme le monde ; mais dans ce monde la lumière ne s'est point faite encore, il n'y a que des illuminations extraordinaires constamment éteintes par la nuit, des idées en germe que l'esprit divin ne féconde pas.

La foule l'admire, et les savants, dont aucun ne l'égale, repoussent dédaigneusement son autorité ; c'est à tort qu'ils cherchent à le reléguer au rang des coloristes et des littérateurs à périodes pompeuses, sous prétexte qu'il ne s'est point soumis à leurs méthodes de classification. Aristote et Pline, ces deux beaux génies que l'histoire propose à notre enthousiasme, n'ont point connu les catégories adoptées par les naturalistes modernes, et Buffon appartient à leur école. Chaque période enfante un savant qui classe les animaux et les végétaux d'après une théorie, et les systèmes plus ou moins rationnels, plus ou moins défectueux qu'ils imaginent, sont remplacés par d'autres systèmes. Buffon ne s'est point entièrement asservi à ces méthodes, qui sont plutôt d'accord avec la science qu'avec le sentiment général. Il a vu les êtres extérieurs ; il a jugé leur caractère, leurs habitudes, leurs rapports avec l'homme, et il les a dépeints en style magnifique, laissant dans l'ombre le squelette, procé-

dant en homme qui voit et qui sent, et non en anatomiste minutieux. Que ceux-ci viennent à leur tour compléter l'œuvre de ce grand homme (1). L'essentiel est fait, et c'est à lui qu'on le doit.

(1) Plaçons ici, sous les yeux de nos lecteurs, un parallèle dû à la plume de Cuvier.

« L'histoire naturelle, dit ce savant illustre, ne serait peut-être pas arrivée si tôt à la brillante destinée que ces sages préceptes lui préparaient, si deux des plus grands hommes qui aient illustré le dernier siècle n'avaient concouru, malgré l'opposition de leurs vues et de leur caractère, ou plutôt à cause de cette opposition même, à lui donner des accroissements aussi subits qu'étendus.

« Linnæus et Buffon semblent en effet avoir possédé, chacun dans son genre, des qualités telles qu'il était impossible que le même homme les réunît, et dont l'ensemble était cependant nécessaire pour donner à l'étude de la nature une impulsion aussi rapide.

« Tous deux passionnés pour leur science et pour la gloire, tous deux infatigables dans le travail, tous deux d'une sensibilité vive, d'une imagination forte, d'un esprit transcendant, ils arrivèrent tous deux dans la carrière armés des ressources d'une érudition profonde ; mais chacun s'y traça une route différente, suivant la direction particulière de son génie. Linnæus saisissait avec finesse les traits distinctifs des êtres ; Buffon en embrassait d'un coup d'œil les rapports les plus éloignés. Linnæus, exact et précis, se créait une langue à part pour rendre ses idées dans toute leur vigueur ; Buffon, abondant et fécond, usait de toutes les ressources de la sienne pour développer l'étendue de ses conceptions. Personne mieux que Linnæus ne fit jamais sentir les beautés de détail dont le Créateur enrichit avec profusion tout ce qu'il a fait naître ; personne mieux que Buffon ne peignit jamais la majesté de la création et la grandeur imposante des lois auxquelles elle est assujettie. Le premier, effrayé du chaos où l'incurie de ses prédécesseurs avait laissé l'histoire de la nature, sut, par des méthodes simples et par des définitions courtes et claires, mettre de l'ordre dans cet immense labyrinthe et rendre facile la connaissance des êtres particuliers ; le second, rebuté de la sécheresse d'écrivains qui, pour la plupart, s'étaient contentés d'être exacts, sut nous intéresser à ces êtres particuliers par les prestiges de son langage harmonieux et poétique. Quelquefois, fatigué de l'étude pénible de Linnæus, on vient se reposer avec Buffon ; mais toujours, lorsqu'on a été

S'il a erré comme penseur, s'il a osé substituer des hypothèses téméraires à la tradition biblique, il faut lui tenir compte de ce qu'il n'a pas partagé les doctrines désolantes du matérialisme de l'école du dix-huitième siècle. Tandis qu'Helvétius fait tout procéder de la sensation, alors que Condillac fait de l'homme une statue animée chez laquelle toutes les idées et toutes les affections s'éveillent par l'usage des sens, Buffon restitue à l'âme, émanation du souffle divin, les attributs et les priviléges dont la philosophie la déshérite. « L'homme, dit-il, n'est pas plus raisonnable, pas plus spirituel pour avoir beaucoup exercé ses oreilles et ses yeux ; on ne voit pas que les personnes qui ont le sens obtus, la vue courte, l'oreille dure, l'odorat détruit ou insensible, aient moins d'esprit que les autres, preuve évidente qu'il y a dans l'homme quelque chose de plus qu'un sens intérieur animal. »

Reprochons-lui cependant le cartésianisme dont il est imbu en jugeant les animaux comme classe d'êtres. Après avoir, avec une splendeur admirable de mots et d'images, mis en relief les mœurs, les penchants, la fonction sociale (s'il est permis de parler ainsi) de ces esclaves que Dieu a donnés à l'homme, il se surprend à leur refuser ces mêmes dons, à n'en faire que des machines merveilleusement organisées : c'était bien la

délicieusement ému par ses tableaux enchanteurs, on veut revenir à Linnæus pour classer avec ordre ces charmantes images dont on craint de ne conserver qu'un souvenir confus ; et ce n'est pas sans doute le moindre mérite de ces deux écrivains que d'inspirer continuellement le désir de revenir de l'un à l'autre, quoique cette alternative semble prouver et prouve en effet qu'il leur manque quelque chose à chacun. » (Cuvier, *Dict. des Sciences naturelles.*)

peine de dépeindre la fidélité, l'intelligence, le dévouement du chien; l'ardeur, le courage, la fierté du cheval; la noblesse et la clémence du lion; la bassesse cruelle du tigre; la merveilleuse maternité et le touchant amour des oiseaux, pour venir ensuite se nier lui-même et ne voir, dans ces mystérieux ouvrages du Créateur, que des automates mieux construits que d'autres!

Le dix-huitième siècle fut rempli de la gloire de Buffon : cette fois du moins, sauf les réserves que nous avions le droit de faire au nom de la croyance religieuse, la réputation et la puissance ne furent pas usurpées, et dans la statue de Buffon, placée du vivant de cet homme à l'entrée du Muséum (1), nous ne verrons pas l'une de ces idoles que l'engouement d'une génération élève et que la postérité fait descendre du piédestal. Buffon est l'un des plus grands écrivains dont puisse s'honorer la France. Il sait allier, chose rare, le choix des expressions à la majesté du style, et chez lui la magnificence des mots ne détruit pas l'exactitude des choses. Peut-être s'attache-t-il un peu timidement à reproduire les faits vulgaires à l'aide de termes généraux; cette habitude de bonne compagnie donne à sa phrase une sorte de recherche que les maîtres du grand siècle, Pascal, Molière, Bossuet, Bourdaloue, Corneille, n'avaient point voulu s'imposer. Le comte de Buffon, s'il faut en croire la chronique littéraire, ne voulait écrire que revêtu d'habits d'apparat

(1) Avec cette inscription magnifique :

Majestati naturæ par ingenium.

et en costume de gentilhomme; il traitait son œuvre sans familiarité et respectait sa pensée avant même de la produire en public; son style lui ressemblait, et n'est-ce pas lui qui a dit ce mot si vrai : « Le style est l'homme ? »

Comblé des faveurs du roi, admiré de la France, adulé par Catherine de Russie, courtisé par l'élite des étrangers, entouré à Montbard de tous les bonheurs domestiques et des dons de la fortune, Buffon s'éteignit (ce fut un privilége de plus) quelques mois avant l'heure où la Révolution allait mettre en œuvre ce qui restait des hommes et des principes de la philosophie du dix-huitième siècle. Il n'eut donc pas, en descendant au tombeau, l'amer déplaisir d'assister au désenchantement des générations et à l'éclosion des germes anarchiques. D'autres, à ce même point de vue, furent également bien partagés, et dans ce nombre nous n'aurons garde d'oublier Montesquieu, dont le nom a déjà été inscrit dans ce livre.

Depuis qu'il s'était fait populaire et presque célèbre par la publication d'un roman beaucoup trop vanté(1), cet écrivain avait travaillé à se rendre digne de sa propre renommée. Il avait, lui aussi, voyagé en Angleterre et étudié, hors de France, le mouvement des idées et le mécanisme des institutions politiques. A la différence de Voltaire, qui n'avait mis à profit son séjour à Londres que pour humilier la France et méconnaître la réalité du génie national, Montesquieu s'é-

(1) Les *Lettres persannes*. Nous en avons rendu compte dans le XVI[e] volume.

tait instruit d'une façon sérieuse, et, sans parti pris contre ses concitoyens, il avait résolu de les initier au mécanisme des gouvernements libres, à l'étude des théories politiques et sociales. Retiré dans la solitude de la Brède, non loin de Bordeaux, il avait d'abord conçu et publié un traité (1) sur la *Grandeur et la Décadence des Romains* : c'était là un essai remarquable, en dépit de ce qui manquait à Montesquieu au double point de vue de l'expérience et de la critique. On a justement reproché à l'éminent publiciste d'avoir admis sans réserve, sans contrôle, les récits de Tite-Live et les annales de Rome durant les premiers siècles de son histoire. Déjà, depuis Machiavel lui-même, des érudits avaient révoqué en doute l'autorité des légendes romaines, et un esprit aussi élevé que celui de Montesquieu n'aurait pas dû léguer à l'Allemand Niebuhr la mission (d'ailleurs poursuivie avec une exagération systématique) de reléguer dans le domaine de la poésie tout ce que les historiens latins nous ont transmis au sujet de la fondation et des accroissements successifs de Rome. Cette observation faite, dans l'intérêt de l'histoire, on ne saurait nier que Montesquieu ne se soit placé, par le livre dont nous parlons, au rang des penseurs et des grands écrivains du dix-huitième siècle. Devancé en profondeur par Machiavel, surpassé par Bossuet sous le rapport du génie, Montesquieu ne se souciait point de soumettre les détails à la sévérité de l'examen ; il acceptait les faits comme acquis à la science et n'avait d'autre but

(1) La publication de ce livre eut lieu en 1734.

que de les prendre pour texte et base de ses idées. S'il ne se rendait point un compte bien exact de la constitution romaine, s'il ne s'attachait pas à faire bien comprendre l'intervention successive ou simultanée du sénat et du peuple, du patriciat et de la clientèle, de la puissance consulaire et du tribunat, avant tout et surtout il avait à cœur d'enseigner à la France que le despotisme ne saurait être en possession de la durée et de l'avenir, et que les gouvernements les plus solides, quand ils ont asservi le monde, périssent tôt ou tard par l'abus de la force et le vice de la corruption. Dans cet ordre d'idées Montesquieu déploie une sagacité, une logique, une justesse d'appréciations dont aucun écrivain de cette époque frivole ne pouvait donner l'exemple ; il condense, dans un récit rapide, les pensées et les faits, les généralités et les détails, et, en dépit de quelques périodes un peu théâtrales, qui étaient alors à la mode, il dote la littérature nationale d'un chef-d'œuvre trop peu connu ; il enrichit la langue française de tours nouveaux, de locutions rajeunies ou concises, qui tantôt rappellent la sévérité du style de Pascal et tantôt s'égalent à la prose dont Voltaire a seul le secret.

Un pareil traité, il faut le dire, ne pouvait plaire qu'à un petit nombre d'esprits d'élite. Il y avait, dans cet écrit, des idées revêtues d'une forme un peu austère, qui ne pouvait les faire agréer des multitudes. Mais ce n'était là qu'une première tentative : elle annonçait un ouvrage d'une assez vaste étendue, qui devait agir profondément sur le siècle, et dans lequel on devait retrouver à la fois les qualités et les défauts

de Montesquieu. On comprend que nous voulons parler de l'*Esprit des Lois* (1).

On a fait beaucoup de bruit autour de ce livre, et, parmi ceux qui approuvent ou partagent nos doctrines religieuses, un assez grand nombre d'hommes, condamnant sur parole l'œuvre de Montesquieu, relèguent l'*Esprit des Lois* dans la catégorie des publications hostiles à la religion et à l'Églisecatholique. Selon nous, pour bien juger cet ouvrage il faut se placer à un point de vue moins exclusif : Montesquieu a évidemment sacrifié aux idées régnantes ; il a émis des doctrines contraires à la juste autorité et à l'indépendance légitime du pouvoir spirituel ; il a affecté de se montrer animé d'une indifférence systématique à l'égard de toutes les religions, et de n'envisager les institutions des peuples que comme le résultat nécessaire des mœurs, des traditions, des climats. Ce sont là des fautes graves, des affirmations irrespectueuses pour la vérité divine, des contre-sens historiques démentis hautement par les faits : nous ne saurions trop les reprocher à la mémoire de Montesquieu, et c'est pour être volontairement tombé dans de pareilles erreurs que cet illustre écrivain a enlevé lui-même à son œuvre le droit de se faire accepter sans contrôle. Ces réserves faites (et Montesquieu rétracta lui-même, avant de mourir, tout ce qui, dans son livre, était en opposition avec la foi), ces réserves faites, disons-nous, il faut rendre justice à l'*Esprit des Lois*, livre sérieux, où l'on rencontre des idées neuves,

(1) Publié pour la permière fois en 1748.

souvent vraies, et qui contribua pour beaucoup à initier la France aux théories politiques de l'école anglaise. L'auteur y manifeste un génie original; il y revêt des pensées fortes de l'apparence de l'esprit; il offense les lecteurs vulgaires par l'oubli de la méthode; mais cette manière de procéder couvre le plus souvent un enchaînement remarquable d'idées et de principes. Parfois il laisse entrevoir des sympathies pour les institutions démocratiques, et, s'il fait de l'honneur le premier élément des monarchies, on comprend qu'il veut parler du faux honneur qui est l'expression de la vanité et de l'orgueil; il assigne un mobile plus imposant aux républiques, et il est impossible de ne voir, dans cette opposition ou dans ce partage, autre chose qu'une formule de rhéteur. Mais, lorsqu'il flatte ainsi l'opinion des masses, il prend soin, à différentes reprises, de faire le procès à sa propre théorie : s'il fait en général l'éloge des républiques, il n'en approuve, dans la pratique, qu'un très-petit nombre, en possession d'un très-mince territoire, et hors d'état d'agir sur le monde. Au fond sa prédilection est pour la forme constitutionnelle de l'Angleterre; mais, s'il invite les peuples à ne pas désespérer de la liberté, il les avertit en même temps de modérer leur passion pour cette idée, et il s'attache avant tout à conseiller les institutions mixtes, où la liberté se concilie avec l'ordre. Sa haine pour le despotisme est bien sentie aussi bien que généreuse. Il cherche, il est vrai, ses points de comparaison dans les abus de la tyrannie orientale, et, au lieu de réformer les lois de son pays, il se borne à les affaiblir par in-

duction. Dans le vaste tableau qu'il trace, il met en évidence le bonheur réservé à coup sûr aux nations qui savent attendre ; il combat le découragement précurseur nécessaire de la servitude ; il cherche à établir (peut-être en se trompant lui-même) que des lois libérales peuvent survivre au dévouement et aux mœurs des peuples. Nous répétons qu'en proclamant ce fait, au moins douteux, Montesquieu sentait vraisemblablement qu'il se posait en contradicteur de la vérité et de l'histoire, mais après tout il voulait faire de la France du dix-huitième siècle, de la France découragée et corrompue de Louis XV, un peuple qui osât revenir à des inspirations de générosité et d'affranchissement, et, en dépit de la logique, il faisait indirectement appel aux hommes et aux choses de 1789. La Révolution s'y est d'abord trompée, mais aujourd'hui elle se plaît à saluer en Montesquieu l'un de ses précurseurs.

« Comme dans un État libre, dit-il, tout homme qui est censé avoir une âme libre doit être gouverné par lui-même, il faudrait que le peuple en corps eût la puissance législative ; mais, comme cela est impossible dans les grands États et sujet à beaucoup d'inconvénients dans les petits, il faut que le peuple fasse par ses représentants tout ce qu'il ne peut faire par lui-même. » Proclamer, en 1748, de pareillles doctrines, c'était rendre le gouvernement représentatif inévitable et nécessaire, et la France ne devait pas tarder à répondre à cette déclaration.

L'*Esprit des Lois* fut d'abord imprimé à Genève, pour échapper à la censure. En dix-huit mois on en

fit vingt-deux éditions, et la vente prodigieuse de ce livre attestait à elle seule jusqu'à quel point les préoccupations des masses commençaient à se reporter vers les questions de gouvernement civil jusqu'alors cachées à tous les regards. On ne saurait d'ailleurs, en aucune façon, ranger Montesquieu parmi les utopistes et les faiseurs d'expériences politiques. Disposé à l'impartialité et à la modération par l'étendue de ses connaissances, il ne se montre nulle part animé de cette ardeur de réformes qui fait les sectaires; par cela même il se voit réduit à subir la condition imposée à tout novateur circonspect : il ne complète pas toujours sa pensée, il abandonne beaucoup à l'intelligence du lecteur. Aussi, du vivant même de l'écrivain, des réformateurs, assurément peu téméraires, disaient-ils de son œuvre : « Ce ne sera pas le livre qui nous manque, bien qu'on y doive trouver beaucoup d'idées profondes, de pensées neuves, d'images frappantes, de saillies d'esprit et de génie, et une multitude de faits curieux, dont l'application suppose encore plus de goût que d'étude (1). » Peu de livres, au reste, ont été plus contredits que l'*Esprit des Lois*, pour l'ensemble et pour les détails. On y a relevé des divisions arbitraires, de fausses conséquences, des faits inexacts. La révolution française l'a tout d'abord dédaigné et outrepassé; la science politique l'a laissé en arrière et s'est enrichie d'expériences qu'il ne connaissait pas; et cependant, malgré ces attaques et ces progrès, le monument n'a rien perdu de son

(1) Le marquis d'Argenson.

prix (1), et nous serions des premiers à le saluer si, dans de trop nombreux passages, l'auteur ne se montrait pas rebelle à son propre génie, infidèle à la vérité et à la justice, en méconnaissant l'action profondément civilisatrice du christianisme, en passant sous silence les droits imprescriptibles et l'autorité de l'Église catholique.

Si J.-J. Rousseau fut l'un des pères du socialisme, en France, Montesquieu peut revendiquer l'honneur d'avoir posé le premier la théorie des gouvernements pondérés, imités de la constitution anglaise. « Pour qu'on né puisse abuser du pouvoir, dit-il, il faut que, par la disposition des choses, le *pouvoir arrête le pouvoir*. Tout l'équilibre des chartes modernes semble se résumer en ce peu de mots ; le problème consiste à bien rencontrer la juste pondération des forces politiques et sociales, et à *annuler le principe d'autorité sans le détruire*. L'histoire du passé, mieux encore, l'histoire du siècle présent semble indiquer d'une manière évidente qu'en France cette étrange difficulté n'a pas encore été résolue.

A la suite de ces maîtres, qui imprimaient le mouvement aux idées et se faisaient suivre de leur siècle, nous devons mentionner, un peu à la hâte sans doute, des écrivains, des philosophes, des poëtes, des érudits, des savants d'un ordre inférieur; leurs noms, bien qu'entourés d'une célébrité inégale, n'en sont pas moins inscrits sur les fastes du règne de Louis XV, et l'histoire de cette époque demeurerait incomplète si

(1) M. Villemain, *Cours de Littérature française*.

nous jugions à propos de passer sous silence des hommes qui, au second rang, combattirent les uns pour la société et les principes, les autres pour l'anarchie et la destruction.

Nicolas Fréret, que revendiquaient les encyclopédistes, était mort en 1749; on publia sous son nom (1) l'*Examen critique des apologistes de la Religion chrétienne*, ouvrage impie dont il n'était pas l'auteur. Constamment occupé d'études sérieuses, Fréret vivait en chrétien; l'école voltairienne, qui avait besoin d'usurper quelques noms honorables, ne craignit pas de lui attribuer, après sa mort, des œuvres qu'il aurait désavouées avec une énergique indignation. Nous ne les mentionnons que pour venger une fois de plus la mémoire d'un savant honorable. Moins docile aux enseignements du christianisme, Maupertuis, que persécutait Voltaire, avait publié un *Essai de Philosophie morale*, des *Réflexions philosophiques sur l'origine des Langues*, un *Système de la Nature* et des *Lettres* plus ou moins relatives à des sujets de psychologie et de morale. Ces différents ouvrages ne s'attaquaient nullement aux vérités de la foi, mais ils renfermaient des opinions téméraires, des erreurs de détail que Maupertuis rétracta hautement avant de mourir. Nous avons déjà nommé La Mettrie, l'un des apôtres du matérialisme et digne complice de Diderot. Voltaire lui-même, parlant de cet écrivain, un moment en faveur auprès de Frédéric II, le signale comme un épicurien, un athée et un fou *qui a laissé une mémoire exécrable*. L'un de ses acolytes, le marquis d'Argens, après une vie consa-

(1) En 1767.

crée au triomphe de l'incrédulité, se repentit au lit de mort et recourut aux dernières consolations de l'Église (1). Nous avons suffisamment parlé de d'Holbach et d'Helvétius, conjurés l'un et l'autre contre la religion chrétienne ; ne remuons plus leur souvenir. Les doctrines dont ils furent les fauteurs et les apôtres sont à la fois tristes et sombres : elles outragent et nient l'Être divin, elles blessent les instincts les plus nobles du cœur de l'homme, elles le privent de ses appuis nécessaires et le déshéritent de ses affections. Nommons à la hâte quelques-uns de leurs obscurs complices, tels que Thiriot, d'Argental, Damilaville et Boulanger (2). Destiné à une célébrité plus grande,

(1) Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'Argens, né à Aix, en Provence, en 1704, prit d'abord du service dans un régiment et le quitta par amour pour une comédienne. Envoyé par sa famille à Constantinople, avec l'ambassadeur français, il fit, pendant son voyage, des folies de différentes sortes. Revenu en France, il essaya la carrière du barreau et n'y réussit pas ; il reprit du service et le quitta pour cause de blessures. Déshérité par son père, il passa en Hollande, se fit écrivain, composa ses *Lettres juives*, 8 vol. in-12 ; *Lettres chinoises*, 6 vol. ; *Lettres cabalistiques*, 7 vol.; *Philosophie du bons Sens*, 3 vol., et grand nombre d'autres ouvrages écrits sans bonne foi, sans goût, sans critique, tous marqués au coin de l'indépendance et de l'impiété la plus audacieuse. Frédéric l'appela aussi à sa cour, le nomma son chambellan et l'admit dans son intimité ; bientôt il en fit l'objet de ses plaisanteries et lui rendit le séjour de Berlin désagréable. D'Argens, après mille déboires, se retira en Provence, et y mourut, en 1771, dans des sentiments de religion auxquels son libertinage constant et ses impiétés ne l'avaient pas préparé.

(2) Voici quelques détails sur ces adeptes de la philosophie alors en honneur; citons-les par ordre. 1° Thiriot, ami et confident de Voltaire. Il l'aidait dans les éditions de ses œuvres et en facilitait le débit. Lui-même n'a laissé aucun écrit. Il mourut en 1772. 2° Charles-Augustin de Ferriol, comte d'Argental, né à Paris en 1700 ; condisciple de Voltaire au collége, il conçut la plus haute estime de ses talents et fut

quoique également usurpée, l'abbé Raynal, prêtre apostat, composait alors son *Histoire philosophique et politique du commerce et des établissements des Européens dans les deux Indes;* cet ouvrage, qu'il publia en 1770, est aujourd'hui profondément oublié, comme devait l'être un tissu de phrases déclamatoires et d'impiétés prétentieuses (1). Également infidèle aux devoirs ec-

toute sa vie pénétré pour lui d'une admiration qui allait jusqu'à l'enthousiasme. Il mourut en 1788, et n'a laissé aucun ouvrage dont on puisse parler. Voltaire le consultait souvent et avait égard à ses observations. 3° Damilaville, né en 1721, fut d'abord garde du corps, puis employé aux finances. Ayant à sa disposition le cachet du contrôleur général, il s'en servait pour faire passer, francs de port, d'un bout de la France à l'autre, les lettres et paquets de ses amis, spécialement de ceux qui écrivaient à Voltaire, avec lequel il entretenait lui-même une active correspondance. Il savait peu de choses, n'avait ni grâce ni esprit; mais son dévouement et les services qu'il rendait lui ont mérité la bienveillance et les éloges de Voltaire. Peu de temps avant sa mort, arrivée en 1768, il publia *le Christianisme dévoilé*, ouvrage exécrable, dicté par une haine impie. 4° Nicolas-Antoine Boulanger, fils d'un marchand, né à Paris en 1722, sortit du collége sans rien savoir, étudia plus tard, à la hâte, le latin, le grec, l'hébreu, le syriaque, se mit à écrire sans avoir rien approfondi, eut des rapports avec les écrivains irréligieux du temps, et mourut, en 1759, âgé seulement de trente-sept ans. On lui a attribué, après sa mort, comme il arrivait fréquemment à cette époque, des ouvrages qui n'étaient point de lui; mais il est réellement auteur de *l'Antiquité dévoilée*, 3 vol. in-12; des *Recherches sur le Despotisme oriental*, 1 vol.; de plusieurs *Dissertations* sur Élie, Énoch, saint Pierre, etc. Il rapporte tout au déluge, et cependant il ne voit dans les livres saints que des symboles et des personnages fictifs.

(1) Dans la rédaction de ce livre Raynal fut aidé par d'Holbach, Dubuc, Pechméja, l'abbé Martin, ex-jésuite, Naigeon, et surtout par Diderot, qui y travailla deux ans et en fit plus d'un tiers, selon Grimm. Diderot, au rapport du même Grimm, était quelquefois effrayé de la hardiesse avec laquelle il faisait parler son ami et lui disait : *Qui osera signer cela? — Moi*, répondait l'abbé, *moi, vous dis-je; allez toujours!* Toutefois Raynal n'osa pas mettre d'abord son nom à la tête de cet ou-

clésiastiques, l'abbé Morellet évita de tomber dans d'aussi honteux écarts et conserva certaines apparences d'honnêteté et de modération (1).

vrage impie, qui parut en 1770, pour la première fois, en 4 vol. in-8°. Plusieurs éditions en furent encore publiées, sans nom d'auteur, en 6, puis en 7 vol. Enfin une nouvelle édition, en 10 vol. in-8°, parut en 1780, avec le nom et le portrait de l'auteur.

Cet ouvrage, qui eut une vogue extraordinaire, surtout après qu'il eut été condamné par arrêt du parlement, en 1781, est un tissu de mensonges, de digressions continuelles, de déclamations furibondes contre toutes les puissances de la terre et contre la religion, une collection de peintures qui affligent les mœurs, un amas de pièces décousues, comme cela devait être, puisqu'il n'y avait pas eu unité de composition. Les philosophes eux-mêmes, tels que Voltaire, Grimm, Turgot et plusieurs autres, l'ont jugé fort sévèrement.

Après la condamnation de son livre et la sentence de prise de corps lancée contre lui, en 1781, Raynal quitta la France et alla à Spa, où il trouva une brillante compagnie; puis il passa à la cour de Saxe-Gotha, où on lui fit grand accueil; de là il se rendit à Berlin, pour voir Frédéric, et n'eut pas beaucoup à s'en louer. Venu en Suisse, il obtint sa rentrée en France, en 1787, sans pouvoir néanmoins se montrer à Paris; il se retira à Saint-Geniez, séjour triste et ennuyeux pour lui; ensuite chez Malouet, intendant de la marine à Toulon. Il trouva dans cet homme un ami dévoué. En 1790 la sentence de prise de corps et de confiscation de biens prononcée contre lui fut annulée à la demande de Malouet, député de Marseille aux états généraux; alors Raynal revint librement à Paris.

Quand il vit la Révolution se développer et les excès auxquels elle conduisait, il regretta d'y avoir contribué; il écrivit, le 31 octobre 1791, au président de l'Assemblée nationale, une lettre fameuse, dans laquelle il rétractait les principes de son *Histoire philosophique*.

(1) Emprisonné à la Bastille, Morellet acquit d'autant plus de considération dans son parti. Quoiqu'il fût de la société du baron d'Holbach, jamais cependant il n'alla jusqu'aux monstrueuses doctrines du matérialisme et de l'athéisme qu'on y professait; il se fit même un devoir de les combattre.

Traducteur du célèbre *Traité des Délits et des Peines* de l'Italien Beccaria, il composa aussi plusieurs ouvrages estimés et travailla, pendant

Celui-ci était fils d'un papetier de Lyon et avait fait ses études chez les jésuites. Admis en Sorbonne, bien que très-jeune encore, il n'eut garde de s'y occuper de théologie ; mais il se voua au culte de la philosophie sceptique et incrédule mise en honneur par Locke et Bayle. Voltaire fut le principal objet de son enthousiasme, et toutefois il se lia d'esprit, d'amitié et de principes, avec deux de ses condisciples, Loménie de Brienne et Turgot, apôtres futurs des utopies et des chimères qui troublèrent la fin du dix-huitième siècle. Plus tard il devint le commensal de d'Alembert et de Diderot, sans néanmoins abdiquer la croyance en Dieu, sans tomber dans les odieuses aberrations du matérialisme. Voltaire exploita l'admiration de cet adepte de la philosophie en lui confiant le rôle d'aboyeur encyclopédique. Il lui donnait le surnom de *Mords-les !* et le traita avec une constante prédilection. En 1762 l'abbé Morellet, après un voyage à Rome, publia un *Manuel des Inquisiteurs* qui parut en France sous l'a-

vingt ans, à un *Dictionnaire de Commerce*, que la Révolution le força d'interrompre. Il obtint de Louis XVI une pension de 4,000 livr., entra à l'Académie française, fut un des principaux rédacteurs de son fameux Dictionnaire, et publia plusieurs autres écrits contre les progrès effrayants de la Révolution, qu'il avait préparée, pour sa part, comme les autres philosophes, mais sans en prévoir et sans en vouloir les conséquences.

Dépouillé d'un bénéfice et des pensions dont il jouissait, il se vit réduit à traduire des livres anglais en français pour se faire une existence. En 1803 il fut appelé à l'Institut, entra au Corps législatif en 1807, publia, en 1818, 4 vol. in-8° de *Mélanges de Littérature et de Philosophie du dix-huitième siècle*, et mourut en 1819. Voltaire disait qu'il ne connaissait personne qui fût plus capable de rendre service à la raison. La Révolution modifia les idées de cet abbé philosophe, sans le ramener à sa première vocation.

veugle protection de Malesherbes, alors éclaireur de la philosophie voltairienne, et que nous retrouverons plus tard conduit à l'échafaud révolutionnaire par ses disciples. Morellet avait bien choisi son sujet pour calomnier l'Église. Il fut enrégimenté dans les rangs de la secte et admis chez madame Geoffrin, la *mère* de la philosophie, qui pour étrennes envoyait chaque année une culotte aux gens de lettres admis à sa table. Morellet fit paraître une longue série de petits pamphlets voltairiens dont on a presque oublié les titres, et parmi lesquels nous citerons *les Si*, *les Pourquoi,* la *Prière universelle*, la *Vision de Charles Palissot*. Ayant attaqué dans ce dernier écrit la princesse de Rosbecq, qui était mourante, il fut mis à la Bastille, et en sortit, quelques mois après, avec l'auréole du martyre ; plus tard la Providence lui réserva d'être témoin de persécutions plus sérieuses, et alors il recula devant la dangereuse mission de prêcher la modération philosophique. Il fut de ceux que la tempête épouvanta et ne ramena point à la vérité.

Admis dans les Ordres, mais exclusivement dévoué au triomphe de la philosophie, Condillac se fraya une route à part et se préoccupa des divers problèmes de la métaphysique. Nous avons déjà mentionné en passant son nom et ses doctrines, mais peut-être est-il nécessaire d'entrer à ce sujet dans quelques nouveaux détails.

Il était né à Grenoble, en 1714, et s'était acquis une certaine réputation en faisant imprimer à Amsterdam (1746) son *Essai sur l'origine des Connaissances humaines ;* vers le même temps, bien qu'il se trouvât en

rapports avec Rousseau, Diderot et Duclos, il avait été nommé précepteur de l'infant Ferdinand-Louis, duc de Parme et petit-fils de Louis XV. Une place lui avait paru digne de lui parmi les philosophes contemporains. Les imperfections de la physique de Descartes et le peu de développement que cet homme illustre avait donné à sa métaphysique avaient favorisé en France le progrès des idées de Loke (1); Condillac,

(1) Une histoire de France ne se prête pas aussi aisément que plusieurs écrivains célèbres ont paru le croire au développement de toutes les thèses artistiques, philosophiques, littéraires et religieuses ; il y a des noms et des doctrines qu'il suffit d'indiquer en passant, et dont le lecteur ne peut se faire une idée complète qu'en se reportant aux livres spéciaux. Puisque nous parlons de Locke, nous empruntons aux traités de philosophie le résumé de ses théories et de ses œuvres, détails qui ne trouveraient pas leur place dans le récit du règne de Louis XV.

Le principal ouvrage de Jean Locke est son *Essai sur l'Entendement humain.* C'est dans ce livre qu'il faut chercher le système philosophique de Locke. Cet auteur prend en général le contre-pied de Descartes. Dès le commencement de son *Essai* il s'élève contre les idées innées, soutient que l'âme ne pense point essentiellement, qu'en sortant des mains du Créateur elle est comme une table rase, que nos idées viennent toutes des sens ou des réflexions de notre esprit sur les impressions reçues par les sens, de sorte qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait d'abord été dans les sens.

Après de grands détails sur les idées simples et les idées composées, il prétend que l'entendement élabore les idées simples, qu'il les combine et en forme les idées composées; il cherche à suivre cette opération et à montrer comment elle se fait.

Il traite de l'espace, de l'étendue, du vide, de la durée, des nombres, du fini, de l'infini, de différents autres modes simples de l'idée ; puis des modes de la pensée, du plaisir, de la douleur, de la puissance active et passive, de la volonté, de l'entendement.

Arrivant à parler de la liberté, comme par occasion, il la définit : Le pouvoir de penser ou de ne pas penser, d'agir ou de ne pas agir, à son gré. Cette faculté n'appartient point à la volonté, mais à l'homme tout

se mettant à la suite de ces idées, voulut être de ceux qui mettaient à l'ordre du jour la négation et le doute,

entier; l'homme est déterminé, dans l'usage qu'il fait de sa liberté, par le désir du changement; ce désir est le résultat de l'inquiétude où il est ou d'un malaise qu'il éprouve. L'auteur examine comment nous acquérons la connaissance de ces divers objets tout spirituels, et comment cette connaissance nous vient des sens. Ensuite il établit le même examen sur les idées complexes et collectives de substances; sur les idées de relation de cause et d'effet, d'identité et de diversité; sur les idées de bien et de mal moral, de loi divine et de loi humaine; sur les idées claires et obscures, distinctes et confuses, réelles et chimériques, complètes et incomplètes, vraies et fausses. Après cela il passe aux mots qui servent à exprimer les idées, et sur cette partie il développe une longue théorie; puis, approfondissant la nature des connaissances qui roulent sur les idées, il dit qu'elles sont toutes intuitives, démonstratives ou sensitives.

En parlant des limites dans lesquelles notre entendement est resserré, il avance ce principe qui a paru favorable aux matérialistes, savoir : que *Nous ne serons peut-être jamais capables de connaître si un être purement matériel pense ou non, par la raison qu'il nous est impossible de découvrir, par la contemplation de nos propres idées, sans révélation, si Dieu n'a point donné à quelque amas de matière, disposée comme il le trouve à propos, la puissance d'apercevoir et de penser, ou s'il a joint et uni à la matière, ainsi disposée, une substance immatérielle qui pense* (1). Au surplus, il soutient que la matière est incapable de penser par elle-même; de là il conclut que Dieu est immatériel.

Selon lui nous avons une connaissance intuitive de notre existence, une connaissance démonstrative de l'existence de Dieu, et une connaissance sensitive des choses matérielles, mais seulement de celles qui ont frappé nos sens. Les idées ne nous représentent que la possibilité des choses; sur leur existence nous sommes renfermés dans les bornes très-étroites de l'expérience.

Examinant les axiomes clairs par eux-mêmes, Locke les reconnaît, sans difficulté, pour des vérités incontestables; mais il assure qu'ils ne peuvent être d'aucune utilité dans la recherche de la vérité, attendu que, toutes les connaissances humaines étant fondées sur l'expérience, elles commencent par des faits particuliers. Par là il détruit l'importance

(1) Livre 4, ch. 3, § 6.

qui réduisaient la philosophie au matérialisme, faisaient passer l'esprit pour le rêve de la chair et l'amour pour l'hypocrisie de l'égoïsme. Condillac dépassa Locke en attribuant plus d'importance aux signes et moins aux pensées, en s'efforçant de montrer que non-seulement l'âme, mais les sens, non-seulement l'art de faire des idées avec des sensations, mais même celui de sentir comme il faut, n'est qu'une affaire d'expérience et d'habitude. Dans son orgueil il chercha à réduire au néant toutes les idées de la philosophie du dix-septième siècle, tous les principes, vrais ou faux, qu'avaient soutenus Descartes, Leibniz et Malebranche. Pressé toutefois d'être lui-même un grand philosophe à la place de ceux qu'il entreprenait de renverser, il se créa un système, et, comme il ra-

de la méthode analytique, et se montre conséquent à sa maxime fondamentale, que nos connaissances viennent toutes de l'expérience, soit extérieure, soit intérieure.

Ce système sur l'origine des idées était diamétralement opposé à celui de Leibniz, car Leibniz n'admettait aucune influence du corps sur l'âme. Aussi s'engagea-t-il entre les deux philosophes une controverse qui fut assez vive, mais qui ne dura pas longtemps.

Locke attaqua le P. Malebranche touchant sa théorie des idées ; Leibniz prit la défense de l'oratorien, en disant, toutefois, qu'il ne prétendait point souscrire à toutes ses opinions.

Dans un traité du gouvernement civil Locke s'éleva contre le pouvoir absolu dans les rois, et même contre le droit divin ; il soutenait la souveraineté du peuple comme dogme fondamental en politique.

Ces principes étaient nécessaires pour justifier les droits du nouveau roi d'Angleterre, qui, occupant le trône de son beau-père, Jacques II, ne pouvait alléguer en sa faveur, d'autre raison que le vœu du peuple. Aussi le livre de Locke eut-il un grand succès. Le philosophe politique y discute au long l'origine, la nature, les attributions, les limites et les obligations du pouvoir, etc.

menait la pensée à la sensation, et qu'il était nécessairement obligé de définir celle-là par celle-ci, il nomma la pensée une *sensation transformée*. Son analyse consista à suivre la sensation depuis le degré le plus bas jusqu'au plus élevé, et à étudier ses transformations successives depuis la représentation simple des qualités sensibles extérieures jusqu'à la mémoire et à la comparaison de ces qualités, de manière à montrer que toutes les facultés de l'esprit sont contenues dans la sensation primitive et ne font que se déployer (1). Il imagina de faire reposer la notion de la vérité sur la perception de l'identité de deux termes dont la sensation a fourni le contenu. Ensuite la science se forme par voie déductive, si bien que toute vérité est dans son principe une équation identique. Dernière aberration de cet homme qui ignora assez l'intelligence pour en placer l'origine et la cause dans la non-intelligence (2).

Traduisons son système en un langage qui ne soit pas celui de l'école.

Condillac suppose une statue, organisée intérieurement comme nous, animée d'un esprit, privée de toute idée, n'ayant l'usage d'aucun des sens corporels, mais pouvant recevoir les impressions des objets extérieurs. Supposé que cette statue n'ait d'abord que le sens de l'odorat, celui qui paraît contribuer le moins aux connaissances de l'homme, elle ne sentira que des odeurs; il n'y aura pour elle que des odeurs. Cependant elle

(1) Condillac, *Traité des Sensations*, 1754.

(2) M. Renouvier.

commencera à avoir la conscience de ces sensations obtenues par le sens unique de l'odorat; elle distinguera celles qui seront agréables d'avec celles qui ne le seront pas. De là naîtront les idées de plaisir et de douleur, puis le souvenir des sensations agréables ou désagréables; ce sera la mémoire. Si la statue, au lieu de n'avoir qu'un sens, en avait deux à la fois, par exemple l'odorat et l'ouïe, ses sensations se multiplieraient; elle apprendrait peu à peu à les distinguer; sa mémoire deviendrait plus étendue, ses idées abstraites plus nombreuses. Si la statue, au lieu de deux sens, en avait cinq en même temps, elle serait bien plus tôt enrichie de tout ce qui fait l'homme raisonnable. Or, à entendre Condillac, voilà ce qu'est l'homme en paraissant dans le monde. Selon lui, comme la statue supposée, l'homme est doué d'un esprit dépourvu de toute idée; il a cinq sens susceptibles de recevoir des impressions; à l'aide de ses impressions il commence à sentir, devient un animal qui veille à sa conservation. Peu à peu, à mesure qu'il réfléchit sur ses sensatious, il devient un être raisonnable; il a la volonté, l'intelligence, la liberté. Sentir est donc la première chose qui soit dans l'homme. Les facultés de l'homme, aussi bien que ses connaissances, dérivent donc toutes, sans exception, de ce principe fondamental.

Nous avons dû attribuer quelque importance à un homme qui, en l'absence de toute base sérieuse, et durant une période assez voisine de nous, a eu le privilége de dominer l'enseignement philosophique dans notre pays. Le sensualisme prêché par

Condillac fut l'une des machines de guerre que le dix-huitième siècle dirigea contre la religion chrétienne ; aujourd'hui cette arme est usée, et Condillac, disons-le à sa louange, n'avait pas ambitionné la triste gloire d'arborer le drapeau de l'athéisme ; il n'oublia pas à ce point qu'il avait l'honneur d'appartenir à l'Église, et peut-être crut-il de bonne foi ouvrir des voies nouvelles à la logique et introduire le premier la méthode analytique dans la philosophie. Si, comme penseur, il usurpa l'autorité et la gloire, en revanche, et comme écrivain, il se fit remarquer par un style à la fois clair et simple, et mérita d'être rangé parmi les défenseurs de la bonne tradition littéraire.

Tandis que l'abbé de Condillac s'attachait à rendre populaires, à développer les idées de Locke, une autre école se formait dans un but bien autrement accessible aux contradictions et aux sympathies de la foule : nous voulons parler de la secte des *économistes*, s'il est permis de donner ce nom de secte à une collection de savants dont le seul but fut d'éclairer le gouvernement et les multitudes sur les problèmes qui se rattachent au commerce, à l'agriculture, au travail, aux impôts, aux droits de la famille et aux obligations sociales. Les économistes se vouèrent à la divulgation des abus réels ou imaginaires qui faisaient souffrir le peuple ; ils cherchèrent la formule scientifique des faits généraux dont leurs devanciers avaient dédaigné l'étude; ils s'appliquèrent à remonter aux sources de la richesse, à découvrir l'emploi du luxe, à raisonner sur les inconvénients ou sur les avantages du crédit public, de la population, de l'industrie, des

monopoles, à asseoir enfin sur les bases de l'inégalité et de l'individualisme le monde au milieu duquel le Sauveur des hommes était venu proclamer les grandes lois de la charité et du sacrifice. Il s'agissait, pour cette école, de remédier aux détresses de la France, et par malheur elle n'avait à sa disposition que des principes destinés à irriter le pauvre et à envenimer les misères auxquelles les économistes voulaient porter secours; elle se demandait si la société vit d'or, d'argent, de travail ou des fruits du sol, et elle oubliait que la parole de Dieu, dans l'acception la plus large de cette idée, est l'un des éléments essentiels de l'existence de l'homme et des peuples. Celui-ci, le docteur Quesnay, ne voyait de richesse réelle que dans les produits agricoles et niait l'industrie en tant qu'élément de cette même richesse; cet autre, l'intendant Vincent de Gournay, soutenait la thèse contraire et réhabilitait l'utilité sociale du fabricant. Tous deux, aussi bien que leurs amis et leurs disciples, en appelaient à la liberté illimitée de l'agriculture et de l'industrie, réclamaient la suppression des règlements, des gabelles, des tarifs protecteurs, des corporations, des jurandes, des maîtrises, et formulaient la révolution économique par ces deux termes : *Laissez faire, laissez passer*. Parmi ceux qui se faisaient remarquer à la suite des maîtres, nous n'aurons garde de passer sous silence Victor Riquetti, marquis de Mirabeau. Ce publiciste, orgueilleusement surnommé *l'Ami des hommes*, oubliait volontiers, dans l'intérieur de sa famille, la fraternité et la philanthropie (ils venaient d'inventer ce mot) dont il faisait

parade dans ses livres; la violence et la tyrannie de son humeur eurent pour résultat d'exaspérer l'aîné de ses fils, alors encore adolescent, et dont le nom redoutable va bientôt reparaître dans ce livre. Nous ne tarderons pas également à parler de l'un des plus illustres chefs de la secte économiste, de Turgot, dont le souvenir est venu jusqu'à nous sous la double escorte des sympathies philosophiques et des accusations populaires. Dédaigneux, dans son orgueil de savant, des vérités et des consolations de la religion chrétienne, il fut l'un de ces hommes honnêtes, l'un de ces théoriciens de bonne foi qui, à leur insu et pour la plus grande gloire de la science, ouvrent aux nations les voies par où elles arrivent à la ruine et au néant.

Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée lorsque nous parlons avec une certaine sévérité des *économistes* du dix-huitième siècle : nous respectons la science dans ce qu'elle a de sérieux et d'utile, et nous ne sommes pas de ceux qui se refusent à introduire dans les institutions humaines le perfectionnement et les améliorations dont elles sont susceptibles. Œuvres de la nécessité et des circonstances, elles se modifient selon l'expérience et les besoins, et c'est être aveugle que de les assujettir à l'immutabilité. Pourquoi l'intelligence et la réflexion ne s'emploieraient-elles pas à rechercher les moyens d'accroître le bien-être des hommes, de faire disparaître les erreurs accréditées, les routines acceptées par l'ignorance? Les problèmes que *Dieu a livrés aux disputes* sont du domaine de la pensée, et nous aimons à les aborder dans la limite où peut se mouvoir un esprit libre; mais nous reproche-

rons à la secte dont nous mentionnons le souvenir l'orgueil et les dangers de la demi-science. Dévoués à la gloire des chiffres et au triomphe des théories, les économistes du dix-huitième siècle ne tinrent pas un compte suffisant des faits eux-mêmes. La charité, cette grande loi sociale qui relie la terre au ciel et l'homme à l'homme, ne leur parut qu'une abstraction de catéchistes, une doctrine qui ne se démontre pas par le calcul, et ils lui préférèrent le droit individuel poussé aux plus extrêmes limites, c'est-à-dire l'égoïsme. Leurs idées sur la liberté et l'indépendance réciproque de l'ouvrier et du maître, de la main-d'œuvre et du capital, furent peut-être fort remarquables au point de vue de la logique, mais elles aboutirent à un antagonisme implacable entre les classes et entre les individus, elles suscitèrent les haines brutales du prolétariat et l'insolence dédaigneuse du parvenu, cantonné dans son droit et opposant aux réclamations du pauvre un *moi* aussi dangereux que superbe. La société chrétienne a seule le secret de résoudre ces questions difficiles. Appuyée sur la parole et sur les exemples de Jésus-Christ, elle n'entreprend nullement de faire disparaître de ce monde la pauvreté et la souffrance, mais elle les met en honneur, elle en fait des titres à un bonheur impérissable, elle les sanctifie. Elle met le riche à couvert des violences de l'indigent, elle reconnaît son privilége, mais elle lui impose, en retour, des obligations et des devoirs qui font tourner le superflu et la prospérité des grands au soulagement et au bien-être des humbles. Elle proclame que les hommes sont frères et se doivent une

assistance mutuelle, et qu'après tout les heureux et les puissants n'ont de droits que pour l'avantage et la consolation de ceux qui pleurent et de ceux qui souffrent. Nous ne nions pas le parti que la société peut tirer de l'économie politique, mais nous souhaitons, pour son repos et son bonheur, qu'elle soit régie par une science bien autrement sûre, et que nous voudrions pouvoir nommer l'économie chrétienne.

Quelques philosophes contemporains de Louis XV cherchèrent à se frayer une route à part et refusèrent de s'associer à toutes les haines de l'école de Voltaire. Le Génevois Bonnet, dans sa *Palingénésie philosophique,* partit du naturalisme et de la statue de Condillac pour s'élever, par induction, jusqu'au monde transcendental. Des maux et des désordres de cette vie il en vint à conclure à un monde supérieur, et, nonobstant des erreurs nombreuses, des hypothèses qui supportent mal l'examen, son traité publié sous le titre de *Recherches philosophiques sur les preuves du christianisme* assigna à ce philosophe une place parmi ceux qui honoraient et respectaient les saines traditions (1). Le Suédois Linné, qui ne fit point oublier

(1) A l'imitation de Locke, Charles Bonnet fait venir toutes les idées des sens et de la réflexion, en vertu de laquelle nous nous élevons, par degrés, à l'aide des signes ou des mots, des images sensibles aux idées générales et aux notions abstraites. Il prétend que des corpuscules s'exhalent des objets extérieurs, frappent les organes, ébranlent les nerfs; que cet ébranlement se communique au cerveau et que l'âme éprouve ainsi la sensation. Sans donner de raison et sans chercher à expliquer comment s'accomplit en nous l'opération intellectuelle dont il parle, il admet son hypothèse comme un fait constant. Cependant il reconnaît la spiritualité de l'âme, sa liberté et l'existence de la vie future, prouvée par la raison et par la Ré-

Buffon, parlait de la religion avec un respect déjà courageux, et, dans ses travaux, ne négligeait aucune occasion de mettre en relief l'œuvre admirable de la Providence divine. Le même sentiment inspirait le médecin suisse Haller et Reimar, dont la ville de Hambourg aime à conserver le souvenir. Bien que s'écartant des routes de la vérité et de la foi, le philosophe Kant protestait de son respect pour certaines traditions; il faisait reposer la certitude de l'immortalité de l'âme et de l'existence de Dieu non sur le raisonnement, mais sur la loi

vélation; mais en expliquant l'imagination et la mémoire il semble accorder trop à l'organisation physique. Représentant la liberté de l'homme comme la faculté d'exécuter ce que la volonté a choisi, il dit que la volonté trouve la raison de sa détermination dans le motif; il ne peut donc y avoir de liberté d'indifférence proprement dite. Toutefois il ne veut pas qu'on croie que les motifs déterminent l'âme dans ses actions, comme un corps est mis en mouvement par le choc d'un autre corps; car l'âme est douée d'un principe d'activité qu'elle tient de son Auteur. A parler exactement, ce ne sont pas les motifs qui la déterminent; c'est elle-même qui se détermine à la vue des motifs.

Il attribue une âme immortelle aux animaux et peut-être aussi aux plantes. Il pense que Dieu, en créant la terre, y mit les germes de tous les corps organiques qui existeraient jusqu'à la fin du monde, avec les âmes qui y correspondent; que ces germes se sont développés, selon leurs lois particulières, à mesure que les circonstances prévues sont arrivées et ont donné les différentes espèces que nous voyons, qui se reproduisent elles-mêmes avec une admirable régularité.

Bonnet ne trouve point dans la nature de l'homme de raison qui prouve clairement ce que sera notre état dans la vie future. Les attributs de Dieu en fournissent des probabilités; la Révélation seule en donne une démonstration parfaite. Toujours il revient à demander aussi un état futur et même éternel pour les bêtes, afin que la gloire et la majesté du Dieu créateur brillent d'un plus grand éclat dans les siècles des siècles.

Ces hypothèses, qui firent beaucoup de bruit au dix-huitième siècle, ne tardèrent pas à être oubliées, ainsi que leur auteur. On allait à d'autres idées et à d'autres hommes.

morale et sur la nécessité de son accomplissement. Toutefois, après avoir combattu les sceptiques, il succombait lui-même sous les entraînements du scepticisme, et ne savait comment s'affranchir du *moi* intellectuel. Pour le moment (sous le règne de Louis XV) ce penseur était encore pauvre et obscur dans la studieuse université de Kœnigsberg, et sa célébrité ne devait se produire que vers la fin du dix-huitième siècle (1), alors que l'incrédulité et le spiritualisme se disputaient l'empire de l'opinion en Allemagne.

Tandis que le philosophe Kant, après avoir combattu le scepticisme de l'Écossais David Hume (2) et

(1) Les doctrines philosophiques de Kant firent d'abord peu de bruit. Le premier ouvrage de cet auteur, la *Critique de la raison,* fut longtemps presque ignoré. Peu à peu il se répandit. Lorsqu'il fut connu, il excita de vives clameurs. De toutes parts on se plaignit de son obscurité et de sa terminologie insolite ; on cria à la nouveauté.

Dans ce système d'idéologie transcendentale on vit l'anéantissement de nos connaissances objectives, de la croyance rationnelle en Dieu et à l'immortalité de l'âme, le renversement de tout l'édifice religieux. Des esprits distingués se mirent à l'œuvre, et les réfutations arrivèrent en foule.

Parmi ceux qui combattirent les doctrines de Kant, nous devons citer Éberhard, Féder, Garve, Jacobi, Herder, Meiners, et plusieurs autres philosophes allemands. Mais, si la philosophie *critique* de Kant fut vivement attaquée, elle eut aussi de chauds partisans; elle acquit de l'influence, et, en dépit de ses contradicteurs, elle s'étendit de plus en plus en Allemagne. Un grand nombre de professeurs, dans les universités, l'enseignèrent, la commentèrent, cherchèrent à l'éclaircir et à la faire comprendre. Dans ce but ils publièrent, sous divers titres, des ouvrages plus ou moins étendus.

(2) David Hume, issu d'une ancienne famille d'Écosse, naquit à Édimbourg en 1714. Destiné d'abord au barreau, il y réussit peu. Ayant embrassé le commerce, il n'y montra pas d'aptitude. Venu en France pour

le fatalisme de l'Anglais Priestley, arborait en Prusse la bannière de l'obscure philosophie qu'il désignait

y vivre à meilleur compte, il s'y consacra uniquement à l'étude, et habita successivement Reims, la Flèche ou les campagnes environnantes. En 1737 il retourna à Londres et y publia son *Traité de la Nature humaine*, ouvrage qui n'eut aucun succès, pas même celui du scandale que l'auteur avait espéré. De retour en France il s'enferma dans la solitude et prépara un nouvel ouvrage qu'il fit paraître à Édimbourg, en 1742, sous le titre d'*Essais de Morale, de Politique et de Littérature*. Ces essais étaient de petits traités sur différents sujets ; ils furent assez bien accueillis.

L'auteur se fixa à Londres et devint précepteur du marquis d'Analdale. Ensuite il fut secrétaire du général Saint-Clair, et le suivit, en cette qualité, dans ses ambassades de Vienne et de Turin. Pendant ce temps-là il refondit son *Traité de la Nature humaine*, sans le rendre plus intéressant. Plus tard il publia d'autres ouvrages philosophiques qui finirent par exciter l'attention et faire du bruit. Dans ces écrits il montrait du talent, de la finesse, de l'esprit, mais il y manifestait des principes détestables.

Profondément irréligieux, il marche à tâtons, sans savoir où il veut aller ; il avance le pour et le contre, ne sait à quoi s'en tenir, critique tous les systèmes, spécialement ceux de Locke et de Berkeley, tourne dans un véritable scepticisme qu'il ne sait comment caractériser ; il semble chercher un point d'appui et ne pouvoir trouver aucune base pour y asseoir la certitude. L'existence de Dieu lui paraît incertaine, la vie future une chimère ; il accumule de prétendues raisons contre l'immortalité de l'âme, encourage au suicide, en fait même l'apologie sous une forme révoltante. Selon lui, c'est une cruauté d'empêcher un homme malheureux de se tuer.

Néanmoins il admet une différence entre le bien et le mal, et dit que le principe de cette différence ne se trouve ni dans l'égoïsme, ni dans la raison, mais dans le sentiment moral, qui naît de la bienveillance. Nulle action ne peut donc être bonne ou mauvaise qu'autant qu'elle se rapporte aux autres hommes. Hume ne se dissimule pas qu'on peut faire de graves objections contre ce système de morale ; il en rapporte lui-même un assez grand nombre et y répond aussi bien qu'il peut le faire dans la fausse position où il se trouve placé.

Dans son plan de morale il ne compte la religion pour rien ; s'il la nomme, ce n'est que par incident. Il développe ce qu'il en pense dans

sous le nom de *criticisme ;* tandis que Turgot, Quesnay, Morellet et les philanthropes de l'école économiste cherchaient à découvrir toutes les sources de la richesse sociale, d'autres réformateurs, plus pratiques dans leurs efforts, travaillaient à améliorer les lois civiles et les lois pénales des peuples de l'Occident. Ces tentatives, du moins pour le moment, avaient plus de succès en Italie que dans le reste de l'Europe, sans même excepter l'Angleterre. Diverses grandes cités de l'Italie, Naples, Milan, Florence, après avoir servi de théâtre à des luttes armées sans cesse renaissantes, se reposaient à l'abri de dominations étrangères, sans doute, mais sages et douces, et jouissaient d'une sorte de liberté philosophique dont elles n'abusaient pas. A Milan, Beccaria, imitateur des idées françaises, publia sous ce titre : *Traité des Délits et des Peines*, un petit ouvrage qui eut pour résultat de changer le droit criminel de l'Europe ; l'abbé Morellet traduisit ce livre pour la France, et sept éditions écoulées en moins d'un an attestèrent le besoin de réformes qui tourmentait les intelligences. Vers le même temps, et sous l'empire de ces idées, une société économique était insti-

deux écrits faits exprès, l'un *Histoire naturelle de la Religion*, et l'autre, *Dialogues sur la Religion naturelle.* Le dernier ne parut qu'après sa mort, arrivée le 25 août 1776. Dans l'un et l'autre il sape les fondements de toute la religion, quoiqu'il paraisse encore cacher un peu son but sous des formes métaphysiques. Il semble préférer le polythéisme au déisme ; finalement il se croyait autorisé à douter qu'il y eût dans la nature humaine une cause fixe de religion.

Le plus important des ouvrages de Hume, et le seul qui doive exciter de l'intérêt, est son *Histoire d'Angleterre*, qui a été traduite en français, en 18 vol. in-12. L'auteur n'y déguise guère son mépris pour toutes les religions.

tuée à Zurich, une société d'agriculture à Paris. Le comte Verri, l'un des émules de Beccaria et Milanais comme lui, fit paraître une dissertation éloquente contre l'emploi de la torture. Le Vénitien Algarotti, trop aisément séduit par le génie de Voltaire, rapporta dans son pays quelques idées de Montesquieu. Le Napolitain Filangieri, auteur d'un ouvrage sur la *Science de la Législation,* apparut à son tour comme une espèce de novateur philanthrope, saisi de la pensée que les gouvernements sont lents et timides dans leurs réformes, et que la philosophie doit, plus encore que la liberté, remédier aux souffrances des peuples. Cet apôtre se traînait, lui aussi, dans la voie ouverte par Montesquieu, mais ce n'était ni par la religion, ni par l'obéissance à Dieu qu'il entendait adoucir les misères des hommes; il appelait à cette mission les publicistes et les gens de lettres, et ne provoquait, en réalité, qu'une anarchie morale. L'Angleterre, après tout, avait autrefois donné la première impulsion à ce mouvement; elle ne pouvait y demeurer étrangère quand l'idée de réforme venait de pénétrer en France et en Italie. Après sept années d'études poursuivies en vue de débrouiller le chaos des lois de son pays, Blakstone (1759) avait ouvert un cours de droit à Oxford, et la jeunesse accueillait ses doctrines avec un vif enthousiasme. En écoutant cet illustre commentateur des lois anglaises la Grande-Bretagne apprenait à se mieux connaître elle-même, et les autres peuples lui enviaient de plus en plus sa constitution politique. Tout concourait à déchirer le rideau qui recouvrait encore les abus du règne de Louis XV.

En France on venait d'admirer et de voir trop tôt disparaître un moraliste dont le nom est justement entouré de sympathies et de regrets ; nous voulons parler du marquis de Vauvenargues, jeune écrivain qui avait servi sous les drapeaux dans la guerre de Bohême et pris sa part des dangers de l'armée lors de la retraite de Prague. Infirme et malade, il consacrait à l'étude le temps qu'il disputait à la douleur, et il avait préparé un long ouvrage sur ce qui constitue le bien dans le cœur de l'homme, se proposant d'en faire un système complet, sagement coordonné et appuyé sur des bases certaines. Il voulait parcourir toutes les qualités de l'esprit, les passions, les vertus et les vices, poser des principes indubitables et en faire sortir logiquement les règles de la morale, de la politique et de la religion.

Le délabrement de sa santé ne lui permettant pas de douter que sa mort ne dût être prochaine et qu'il ne lui fût impossible de terminer son entreprise, il se détermina à publier les ébauches de son travail, sous le nom d'*Introduction à la connaissance de l'esprit humain, suivie de réflexions et maximes*. Mort à trente-deux ans, Vauvenargues n'eut pas le temps de mûrir et d'exécuter son plan. Tout porte à croire qu'il aurait légué à son pays un bon ouvrage. Les partisans de la philosophie moderne ont voulu faire de lui un incrédule ; Voltaire en a parlé avec enthousiasme ; Suard, éditeur de ses œuvres, et d'autres écrivains le représentent comme un déiste ; mais la pensée générale de ses travaux, plusieurs passages franchement chrétiens, une *Méditation* sur la foi, suivie d'une prière à Dieu, un *Discours contre les mœurs*

du siècle, avec une prière au Fils de Dieu, ne nous permettent pas d'ajouter foi à de tels jugements, et nous croyons que la philosophie du dix-huitième siècle s'est trop hâtée d'inscrire Vauvenargues au rang de ses adeptes ; il avait trop de cœur pour ne pas croire, trop de dévouement pour les hommes pour ne pas aimer et glorifier Dieu.

Il y avait loin des graves méditations du jeune Vauvenargues aux audacieux blasphèmes de Diderot et aux ironiques recherches du *Philosophe ignorant,* œuvre impie de Voltaire. Vauvenargues puisait aux grandes sources du siècle précédent l'amour du vrai et du beau; il était chrétien et non sceptique. Cependant Voltaire flatta Vauvenargues et fit quelques tentatives pour le rattacher à la secte des incrédules ; Vauvenargues résista à cet appel, que ses contemporains considéraient comme invincible. L'Académie ayant proposé au concours le développement de ce texte saint : « Le riche et le pauvre se sont rencontrés, le Seigneur a fait l'un et l'autre , » Vauvenargues traita ce magnifique sujet, qui contient en germe la théorie sociale du christianisme. Son discours ne fut pas couronné, mais il attesta la tendance vraiment religieuse des idées du jeune philosophe. D'avance on pouvait y trouver la réfutation des arguments de Rousseau sur l'inégalité des conditions.

Vers le même temps, et à un degré fort inférieur dans l'estime de la postérité, vivait le prétendu moraliste Duclos. Il était doué d'un esprit libre et caustique, et, durant une vie qui fut assez longue, il chercha à établir comme aussi à glorifier l'indépendance de

l'homme de lettres. Il eut l'art de se faire craindre des philosophes, tout en les ménageant ; de n'être mal ni avec Voltaire, ni avec Rousseau, ni avec la police, et de s'acquérir la réputation d'un homme honorable, tout en affichant des mœurs relâchées et en composant des ouvrages dont plusieurs sont hostiles à la pudeur. Il a cherché à peindre les hommes et les coutumes du dix-huitième siècle et n'a frondé qu'à demi les abus et les vices. Prudent jusque dans ses boutades contre le pouvoir, il attaque l'Église pour se conformer à la mode, il s'élève contre certains excès ministériels pour se rendre populaire, il gronde le siècle sans le blesser au vif, et se fraye une route assez peu dangereuse entre Fontenelle et Voltaire. Ce fut à ce dernier qu'il succéda dans les fonctions d'historiographe de France ; mais, au lieu de tenir sérieusement registre des grands événements, il se borna à compiler des anecdotes et à dessiner d'une main peu hardie quelques tableaux de mœurs assez dignes de Procope et de la littérature byzantine. Dans cette voie il est infiniment au-dessous de Saint-Simon, son devancier, et ce qu'il écrit n'a pas même le mérite de servir à l'histoire. Témoin des grandes iniquités de son siècle, et surtout du partage de la Pologne, il ne manifeste jamais une éloquente indignation, et on le surprend écoutant aux portes des salons plutôt que maître de la diplomatie et défenseur des principes. Son *Histoire de Louis XI* est écrite avec beaucoup de goût et de style, mais sans convictions fortes et sans hauteur de vues.

Tandis que le président Hénault, « fameux par ses

soupers et sa chronologie, » publiait un *Abrégé de l'histoire de France* assez fortement étudié, et qui a été l'objet de trop d'éloges, l'abbé Mably, frère de Condillac et protégé dans sa jeunesse par le cardinal de Tencin, se faisait comme historien une réputation alors presque sans égale, mais que la postérité n'a point voulu accepter en aveugle. Son livre *du Droit public de l'Europe, fondé sur les traités*, avait paru hors de France en même temps que l'*Esprit des Lois ;* on eût dit, dès lors, que la renommée de Montesquieu importunait Mably, et qu'il s'agissait de l'affaiblir en abordant les mêmes sujets. Plus tard ce publiciste fit imprimer ses *Observations sur l'histoire de France*, le plus important des livres dus à sa plume. Nous ne parlons pas de ses *Entretiens de Phocion* et de divers opuscules aujourd'hui fort oubliés.

La gloire de Mably est de nos jours contestée, après avoir obtenu des penseurs du dix-huitième siècle une adhésion presque universelle. En dépit de cette réaction, juste à plusieurs égards, Mably, dont nous répudions les idées, n'en est pas moins à nos yeux doué d'une valeur sérieuse. L'un des premiers il a fondé ce qu'on appelle la nouvelle école historique, il a entrepris de remonter à l'origine des institutions, et il a vu, dans les annales de notre pays, autre chose que des alliances princières et des armées *battues à plate couture*. Ce que n'avaient osé ni Mézerai, ni Daniel; ce qui dépassait les forces de l'abbé Velly; ce qu'avaient essayé, sans beaucoup de bonheur, Boulainvilliers et Duclos, Mably a voulu l'entreprendre au profit d'une idée exclusive sans doute, exagérée

peut-être, mais enfin vraie sous plusieurs aspects, et la France doit lui en savoir gré parce que, tout en faisant fausse route, il donnait un exemple. Mably a jugé opportun et nécessaire de fouiller dans les archives de l'histoire pour y retrouver les titres de la liberté politique en France.

Mably cherchait d'ailleurs dans l'histoire ce qu'il ne pouvait y découvrir : l'unité de la nation française dès les premiers âges et la représentation des intérêts, des droits et des classes, par des assemblées politiques, depuis l'invasion des Francs jusqu'aux Bourbons. Il attribuait au parlement des origines et des pouvoirs en contradiction avec les traditions et les faits. Il avait besoin d'établir de semblables thèses pour faire de l'histoire un auxiliaire de la philosophie. Ni les textes, ni les réalités ne se prêtaient à de tels arrangements du passé, mais cela importait peu aux générations du dix-huitième siècle ; elles accueillaient avec transport tout ce qui servait à battre en brèche la monarchie de Louis XV, et Mably, tout en se trompant, ouvrait les voies aux explorateurs, qui demandaient à l'histoire des arguments ou des armes en vue des luttes modernes. L'impulsion fut donnée aux études historiques, et l'on découvrit qu'il était bon de remonter au commencement des institutions et des dynasties, ne fût-ce que pour savoir d'où elles tiraient leur autorité ou leur puissance. Mably reprocha le premier à Voltaire d'avoir parlé des *Capitulaires* de Charlemagne sans les avoir lus. Peut-être y avait-il une certaine exagération dans ce reproche, car, si Mably avait, pour sa part, soigneusement étudié la législation carlovin-

gienne, à coup sûr il l'interprétait mal et lui attribuait un caractère de réformation libérale dont l'illustre fils de Pépin n'aurait pas revendiqué l'honneur. Il est vrai de dire qu'avant Mably les légistes et les historiens avaient tant de fois interrogé le passé pour en exhumer des titres de servitude qu'il était moins coupable peut-être de recommencer le même travail au profit de la liberté. Admirateur exclusif et passionné des anciens, Mably prend place, comme penseur et publiciste, entre J.-J. Rousseau, dont on connaît les doctrines politiques, et l'utopiste Morelly, demeuré obscur en dépit des efforts de l'école moderne pour réhabiliter son nom et assigner à son œuvre, le *Code de la Nature*, la triste gloire d'avoir recelé en germe les systèmes socialistes essayés depuis un demi-siècle.

La science historique, au dix-huitième siècle, n'était pas entièrement abandonnée aux interprétations de ces aventureux réformateurs. De grands travaux s'achevaient en silence ; tandis que les éclaireurs de la philosophie arboraient orgueilleusement leur drapeau, les Bénédictins de Saint-Maur, en publiant l'*Art de vérifier les dates,* fermaient dignement la longue série des labeurs historiques légués à l'avenir par leur savante congrégation. Des érudits estimables, de Guignes, Lebeau, l'un dans son *Histoire des Huns,* l'autre dans son *Histoire du Bas-Empire,* étudiaient les âges obscurs durant lesquels les invasions des Barbares d'Europe et d'Asie avaient bouleversé et renouvelé le monde. Moins souvent nommé, mais digne de l'être, le président de Brosses se fit remarquer à un haut de-

gré par son érudition profonde, son intelligence sagace et la pureté de son style. Comme Montesquieu il avait voulu étudier l'origine des lois et les souvenirs de l'histoire dans les pays mêmes dont il voulait raconter les annales. Il consacra trente ans à travailler sur Salluste, mais, dans ce long intervalle, il publia des livres et des traités justement sauvés de l'oubli par l'admiration des modernes, et parmi lesquels nous citerons le *Mécanisme des Langues* et des *Lettres sur Herculanum*. Toujours dévoué à reproduire les rudes beautés de Salluste, son modèle, il traduisit les fragments de cet historien, la *Vie de Catilina,* la *Guerre de Jugurtha* et les *Lettres à César*. Ces œuvres furent d'ailleurs plus qu'une traduction vulgaire : le président de Brosses eut soin d'éclaircir les récits de Salluste par l'exacte description des lieux ; il mit d'une façon merveilleuse la géographie au service de l'histoire, et sut reproduire, pour la France du dix-huitième siècle, les grandes figures de Spartacus, de Sertorius, de Mithridate, dont les traits s'étaient effacés sous la plume inhabile des historiens de second ordre. Son *Histoire de la République romaine au septième siècle,* reconstituée à l'aide de phrases éparses recueillies l'une après l'autre dans les historiens de l'antiquité, a été louée de nos jours comme « le plus beau fragment d'histoire ancienne que nous ayons, après Bossuet et Montesquieu (1). » Esprit d'une activité aussi flexible qu'infatigable, appliqué aux investigations aventureuses de l'étymologie comme aux sévères problèmes de

(1) M. Villemain, *Cours de Littérature,* tome II.

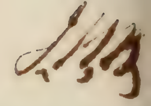
l'économie financière, épris de recherches et de voyages, exalté par des questions d'art, le président de Brosses, s'il ne fut point un homme de génie, dut être compté parmi ceux qui les continuent et les préparent. Ses essais pour rétablir le texte perdu de Salluste, ses *Mémoires* sur la monarchie de Ninive renouaient la tradition savante de Saumaise et de Bouhier. Son *Traité des Navigations australes* frayait la route à Bougainville. Il visita l'Italie sans la calomnier et connut Muratori et Métastase. Ses relations avec Bonnet et Burlamaqui le rattachèrent à Genève, l'un des rendez-vous de la science européenne. Associé à tous les travaux célèbres, membre de l'Académie des Inscriptions, il frappa vainement aux portes de l'Académie française, et ce fut une honte pour Voltaire d'avoir fait écarter un tel homme de ce corps illustre.

Nous mentionnerons un peu à la hâte Crévier, froid disciple de Rollin et continuateur de ses travaux sur l'histoire romaine ; l'abbé de La Bletterie, infidèle traducteur de Tacite, mais auteur d'une *Vie de Julien* très-appréciée par les hommes de goût ; l'abbé Guénée, énergique et spirituel contradicteur de Voltaire, qui réfuta les mensonges et les impiétés de ce philosophe par les fameuses *Lettres de quelques Juifs portugais*. Bien que né en 1717, l'abbé Guénée vécut assez pour voir l'œuvre voltairienne mise à l'essai par la révolution française et démentie par les générations du dix-neuvième siècle. Le journaliste Fréron, qui consacra tant de veilles et tant d'efforts à démasquer le philosophe de Ferney, fut moins heureux et peut-être aussi moins habile. Lorsqu'il mourut, deux ans avant son

rival, et comme accablé sous le poids des injustices et des sarcasmes, il entrevit la prochaine apothéose de Voltaire, et il laissa après lui un fils dont le nom se trouvera obscurément mêlé aux crimes et aux calamités de la période révolutionnaire.

Le cardinal de Bernis rappelle des souvenirs moins lugubres ; nous parlerons ailleurs de ses actes diplomatiques ; nous ne nous occupons ici que de ses titres littéraires, et ils sont d'une médiocre importance. Né dans le Vivarais, élevé d'abord par les jésuites, puis à Saint-Sulpice, il avait été destiné, à titre de cadet, à entrer dans les ordres ecclésiastiques. Duclos, son ami, a dit en parlant de ses débuts dans le monde : « De la naissance, une figure aimable, une physionomie de candeur, beaucoup d'esprit, d'agrément, un jugement sain et un caractère sûr le firent rechercher par toutes les sociétés ; il y vivait agréablement. » Marmontel ajoute : « L'abbé de Bernis, échappé du séminaire de Saint-Sulpice, où il avait mal réussi, était un poëte galant, bien joufflu, bien frais, bien poupin, et qui, avec le Gentil-Bernard, amusait de ses jolis vers les joyeux soupers de Paris (1). » Quoi qu'il en soit de ces jugements, un peu dédaigneux dans leur bienveillance, les goûts littéraires et les petits vers de Bernis s'accordaient mal avec sa carrière, et lui ouvrirent à bon marché les portes de l'Académie française. Le vieux Crébillon, qui le reçut, ne trouva d'autre éloge à lui décerner que cette phrase assez froide : « Votre génie a paru jusqu'ici se tourner du côté de

(1) *Marmontel*, cité par M. Sainte-Beuve.



la poésie. » Dès ce moment, il est vrai, Bernis travaillait à son poëme de *la Religion vengée*, ouvrage dénué d'invention et de style, mais qui attestait, de la part de l'auteur, des idées sérieuses et fort en opposition avec les exigences de l'école philosophique. Bernis, nous le disons à regret, était l'un des courtisans de la marquise de Pompadour, et la faveur dont il jouissait dans l'entourage de Louis XV lui permit d'entrer dans la diplomatie et d'y occuper de hauts emplois. Promu au cardinalat sans avoir fait preuve d'un mérite éminent, il eut au moins le bon esprit de mettre ses mœurs et sa conduite en harmonie avec les devoirs du sacerdoce; à dater de ce moment il renonça aux madrigaux, aux couplets, aux odes anacréontiques, et cessa d'aspirer à la gloire et à la fortune en prodiguant à tout propos ces fleurs d'insipide poésie qui l'avaient fait surnommer par Voltaire *la Bouquetière Babet* (1). Après lui le sceptre ridicule de la poésie de boudoir appartint au Grenoblois Bernard, à ce même *Gentil*-Bernard qui devait également son surnom à Voltaire. Il fut l'auteur d'un opéra (2) fort oublié, d'un poëme médiocre (3), et de *l'Art d'aimer*, ouvrage qui eut alors une grande réputation, et que, de nos jours, personne n'a le courage de lire. Gentil-Bernard, après mille efforts tentés en vue de plaire aux ruelles et d'imiter Ovide, lorsqu'Ovide est mauvais, perdit les fa-

(1) Voltaire a dit ailleurs :

Évitez de Bernis la *stérile abondance*.

(2) *Castor et Pollux*.

(3) *Euphrosine et Mélidore*.

cultés de l'intelligence dont il avait fait un si triste usage.

A mesure que nous avançons dans cette nomenclature des versificateurs, des philosophes et des écrivains du dix-huitième siècle, les personnages diminuent, les célébrités d'un ordre subalterne succèdent aux grandes renommées. On ne s'attend pas à ce que nous tenions registre des littérateurs obscurs du règne de Louis XV; nous aurions fort à faire de disputer à l'oubli des écrivains ou des poëtes tels que Moncrif, Arnaud Baculard, Aubert, Bachaumont, Bailly (père de l'astronome), Ballière, Blin de Sianmore, le comte de Caylus, Desboulniers, Dumont, Fagan, Lefebvre de Saint-Marc, Fuselier, Gaudet, Goujet, Gueulette, Guichard, Guyot de Merville, Lacombe, Marguerite de Lassan, Pierre Magny, Le Fèvre de Marcouville, Pesselier, les deux Poinsinet, Prémontval, Rochon de Chabannes, Rondet, Charles Roy, Sainte-Albine, l'abbé Schosne, Soret, Taconnet, Watelet, et tant d'autres dont la liste serait trop longue. Il est incroyable jusqu'à quel point on put compter en France, vers le milieu du dix-huitième siècle, de ces fabricants de vers insipides, de ces auteurs comiques chargés d'un lourd ou d'un mince bagage, de ces prosateurs vulgaires qui livrèrent au public des traités, des contes, des romans, des dissertations, des histoires, des monographies, des épîtres et des vaudevilles. Ces œuvres, dont le titre seul ne tarderait pas à fatiguer nos lecteurs, ne furent pas toutes dénuées d'invention ou de style. Quelques-unes se firent remarquer par des idées originales, par une certaine verve,

souvent même par un sincère amour de la science; mais il nous aura suffi de les indiquer en masse, leur énumération ne pouvant trouver place dans ce livre, et les investigateurs en matière de petite prose et de petite poésie pouvant à l'aise consulter les répertoires dramatiques du siècle de Louis XV.

Quelques noms survivent seuls au milieu de cette vaste nécropole littéraire ; l'oubli ne saurait les atteindre et nous devons les inscrire à leur tour.

Madame de Tencin, ancienne religieuse, femme de beaucoup d'esprit et de mauvaises mœurs, avait été, dès le temps de la Régence, « l'une des personnes qui ont pratiqué les premières avec succès le grand art d'arriver à la considération sans estime (1). » On sait qu'elle avait été mère de d'Alembert, mais les salons de Versailles ne s'ouvraient pas moins pour elle, en dépit de ce souvenir. Durant les agitations d'une vie livrée à l'intrigue et au désordre, elle écrivit plusieurs romans, parmi lesquels on remarque à juste titre les *Mémoires du comte de Comminges*, faussement attribués à d'Argental. On retrouve dans ce livre les qualités littéraires qui distinguent madame de Lafayette, l'une des gloires du règne de Louis XIV. Le style est naturel et ingénu : on sent qu'une femme habituée aux luttes du cœur et à l'aisance de la bonne compagnie a seule pu tracer ce récit d'ailleurs dangereux par les émotions qu'il fait naître. La digne émule de madame de Tencin, mademoiselle de Launay, femme de chambre et complice de la duchesse du

(1) M. Villemain.

Maine, venait aussi de publier ses *Mémoires,* auxquels nous avons emprunté plusieurs pages (1). Ce sont de curieux documents historiques dont la lecture, au seul point de vue littéraire, nous permet d'apprécier les progrès de la langue, et cet ensemble de discrète élégance et d'ingénieuse bienséance qui formait alors le caractère des relations sociales, du moins à la cour de Sceaux. On rencontre, sous la plume de mademoiselle de Launay, bien peu de détails dignes d'intérêt ; mais quel charme ne donne-t-elle pas à des incidents médiocres, à des épisodes subalternes ! Quand elle définit la duchesse du Maine « une princesse qui avait le malheur de ne pouvoir se passer des personnes dont elle ne se souciait pas, » ne trace-t-elle pas, en deux lignes, un portrait qu'on pourrait attribuer à madame de Sévigné elle-même, et dont chacun de nous a plus ou moins retrouvé la copie ? Quoique dans une condition au-dessous de son mérite et fort au-dessous de son ambition, madame de Staal de Launay (elle porta ce nom après son mariage) put s'enorgueillir des hommages de Chaulieu, vieux poëte du déclin de Louis XIV, et des flatteries de Fontenelle, toujours considéré comme l'oracle des salons. Voltaire lui-même attesta l'influence de son esprit, mais elle eut assez d'indépendance et de goût pour démêler les travers du philosophe au milieu de l'auréole de gloire dont il aimait à s'environner. Un écrivain éminent, dont les jugements font autorité, a dit de mademoiselle de Launay : « C'est une soubrette de cour,

(1) Voir, au seizième volume, l'histoire de la conspiration de Cellamare.

mais une soubrette (1). » Il nous semble que c'est résumer trop sévèrement la vie et les œuvres de cette femme.

L'abbé Prévost était bien l'homme de cette littérature, déjà mercenaire et vendue au plus offrant, qui se chargeait de fournir des aliments à la curiosité du siècle. Quel roman que la vie de ce mauvais prêtre! D'abord élève des Jésuites, passant ensuite du cloître dans les camps, retournant du camp dans le cloître, une seconde fois soldat, une troisième fois moine, égaré par ses passions, et, au bout de cette existence agitée, périssant sous le scalpel d'un chirurgien qui l'avait cru mort, tel fut l'abbé Prévost, l'auteur du *Doyen de Killerine*, de *Cléveland*, des *Mémoires d'un Homme de qualité*, d'une vaste *Histoire des Voyages*, et traducteur des romans anglais du célèbre Richardson. Le livre le plus connu de l'abbé Prévost est *Manon Lescaut*, tentative de la littérature réaliste appliquée à peindre les courtisans et les débauchés du dix-huitième siècle. On a pris l'habitude de faire un très-grand éloge de ce roman de mœurs, tout en convenant que l'héroïne est une fille perdue, le héros un malheureux entraîné au vice et au déshonneur par la faiblesse de son âme et la perversité de son entourage. Nous accorderons volontiers que cette composition romanesque, d'ailleurs dépourvue d'art et de style, soit, après tout, la peinture exacte de quelques scènes et de certains caractères qui appartiennent à tous les siècles, aussi bien qu'au dix-huitième; mais nous protestons contre

(1) M. Villemain.

l'engouement et l'enthousiasme de commande dont on s'est épris, de nos jours, en faveur de ce livre. Les feuilletonistes littéraires de l'époque actuelle ne nous semblent guère dignes de servir de modèles de goût, encore moins d'être proposés à l'admiration publique ; mais ils sont aussi forts que l'abbé Prévost, et leurs créations ne sont pas toujours inférieures à des Grieux et à sa maîtresse. Comme l'abbé Prévost, ces jeunes bohémiens sont des peintres de mœurs qui cherchent des types et qui en trouvent aisément à Clichy ou à Saint-Lazare. L'abbé Prévost, il est vrai, nous semble avoir une espèce de mérite qu'on ne trouve plus dans la basse littérature du dix-neuvième siècle ; à ses tableaux de débauche il mêle des réflexions honnêtes, il cherche à faire comprendre à quel excès de dégradation et de misère une première faute peut conduire lorsqu'on ne lutte pas, dès le début, contre l'esprit du mal. Les romanciers actuels ne se donnent plus la peine d'encadrer de pareilles leçons dans leurs récits; leurs lecteurs et leurs admiratrices les dispensent de prendre tant de peine : à ces écrivains de bas aloi ils ne demandent que des émotions; ils leur savent gré de n'y associer aucune espèce d'enseignement.

Nous avons parlé de Lesage, dont les chefs-d'œuvre appartiennent plus encore à la période de Louis XIV et à la minorité de Louis XV qu'au moment où les encyclopédistes étaient maîtres de l'opinion et de la pensée. Entre Lesage et l'abbé Prévost, un écrivain maniéré, mais original, se frayait une route à part; nous voulons parler de Marivaux, qui, à l'exemple du peintre Mignard, a donné son nom à un genre. Au fond,

dans ces mots prononcés avec dédain, *mignardise* et *marivaudage,* il y a un peu d'injustice, et, peut-être, prédilection trop exclusive pour certaines formes du vrai et du beau. Mignard est un grand peintre et un admirable coloriste ; Marivaux, comme romancier et auteur comique, est un observateur de détails qui pèche surtout par l'excès de l'esprit et de la finesse ; ces excès ne sont pas ceux où tombe le vulgaire. Marivaux excelle à poursuivre dans ses replis la volonté que la femme dérobe à tous les regards et ne s'avoue pas toujours à elle-même. S'il est trop subtil, s'il abuse de la perspicacité jusqu'à la rendre prétentieuse, s'il se perd dans l'étude des nuances, ces défauts, qui, à la scène, nuisent à ses pièces et fatiguent le spectateur au lieu de l'émouvoir, sont moins déplacés dans les romans de cet écrivain. Marivaux procède de Fontenelle, dont on le dirait élève. Sa pensée est empreinte d'une familiarité coquette mêlée de recherche, d'une naïveté feinte qui aspire aux succès réservés à l'esprit. Sa prose, ingénieusement travaillée, ne cesse de viser à l'effet, mais la langue qu'il parle, bien que défigurée par la métaphysique, n'est dépourvue ni d'originalité ni de grâce. Ne demandez ni poésie ni spontanéité à ce style qui pèche par trop de délicatesse, à cette pensée qui poursuit le lecteur et ne lui laisse pas le temps de réfléchir ni de rêver. Il y a là un genre nouveau, très-artificiel, mais qui plaît à l'esprit, un talent dépourvu de gaieté réelle et qui amuse. Au milieu d'une société corrompue, mais toujours admirable de tenue et d'atticisme, Marivaux reflète ce qu'il y a d'ostensible et d'élégant dans les

mauvaises mœurs de ses contemporains; il excelle à rendre les analyses de sentiment, les grâces maniérées et certaines surprises du cœur. Deux romans qu'il ne sut ni bien conduire ni terminer, *le Paysan parvenu* et *Marianne*, sont les chefs-d'œuvre de cet écrivain, et encore convient-il de les lire avec précaution, et alors seulement que l'esprit et le cœur n'ont plus rien à craindre du danger des peintures ni de la recherche des idées.

L'abbé Terrasson, imitateur pâle et décoloré de Fénelon, publia un roman poétique qui a pour titre *Sethos*. Mairan fut à la fois littérateur, métaphysicien et physicien. Ils appartiennent l'un et l'autre à l'école de Fontenelle. Aussi avides de plaire que d'instruire, ils eurent les avantages et les défauts de cette société dont la spirituelle ignorance faillit gâter jusqu'au génie de Montesquieu.

Disciple timide de Voltaire, prosateur correct, poëte d'une désespérante médiocrité, Marmontel publia de nombreux ouvrages dont la renommée est, de nos jours, complétement effacée. Son *Bélisaire*, profondément oublié, fut de la part de la Sorbonne l'objet d'une condamnation solennelle; mais déjà les philosophes se faisaient gloire de pareilles sentences, ils les recherchaient par calcul autant que par vanité. On lui doit d'autres ouvrages : une *Grammaire* et une *Logique* qui obtinrent un succès contesté sous plusieurs rapports; une *Poétique* et des *Éléments de Littérature* dont on a signalé les nombreux paradoxes et qui toutefois ne sont pas sans valeur; des *Contes* appelés *moraux*, sans doute par antiphrase, car ils appartien-

nent à la littérature légère et presque graveleuse que les *Lettres persanes* et les *romans* de Voltaire avaient mise à la mode. Mis à la Bastille, Marmontel, qui avait offensé un homme de cour, ne se considéra nullement comme l'objet d'une persécution sérieuse, et ne conserva de sa détention arbitraire d'autre souvenir que celui des excellents dîners servis aux gens de lettres détenus dans la prison d'État. A ce signe on pouvait déjà reconnaître que le despotisme rétrogradait et avait en quelque sorte peur de lui-même. L'espace nous manque pour parler du théâtre et des opuscules de Marmontel ; ces œuvres sans valeur sérieuse ne doivent pas occuper dans l'histoire une place destinée à des travaux qui agirent en bien ou en mal sur la société. Les *Mémoires* de Marmontel, publiés après sa mort, offrent beaucoup d'intérêt. Avant de descendre dans la tombe, cet écrivain eut le triste privilége d'être témoin de la révolution française et de voir à l'œuvre les doctrines dont il avait été l'apôtre : la lumière lui vint, et peut-être aussi le remords.

Cependant l'école littéraire de madame de Lafayette, déjà continuée avec bonheur par madame de Tencin, fut également reprise par madame de Villedieu et madame de Fontaine, toutes deux aujourd'hui fort oubliées. Madame Riccoboni, qui marcha sur leurs traces et se fit une réputation plus durable, mit néanmoins dans ses romans plus de passion et moins de simplicité. Ses récits semblaient refléter les mœurs de la Régence ; ils annonçaient en quelque sorte les romans de Crébillon fils, œuvres licencieuses qui ren-

fermaient, sous des voiles beaucoup trop diaphanes, l'aveu des désordres d'une société en décadence, s'éteignant dans des joies grossières, mal dissimulées par un vernis de galanterie, par une certaine pudeur de style employé à embellir des riens et à diminuer la honte du mal. Nous ne parlerons pas des prétendus romans orientaux qui étaient alors à la mode et renfermaient un mélange des légendes, de la féerie et des inventions des Mille et une Nuits; ce genre dura peu; ces froides allégories furent reléguées dans l'obscurité des bibliothèques de campagne, et il n'y a aucun intérêt à les exhumer.

Le P. André, portant l'examen critique moins sur les artifices du style que sur les sources mêmes de la pensée, publia son *Essai sur le Beau*, théorie digne à plusieurs égards de Platon et de saint Augustin. Cet ouvrage, s'il pèche trop souvent par subtilité ou par abondance, charme à la fois par la simplicité des principes, la profondeur des sentiments et la naïveté du style. Palissot, dans sa jeunesse, avait eu le courage d'attaquer de front la secte philosophique et de déverser sur elle le sarcasme et l'ironie; plus tard il faiblit dans cette lutte, et, tout en gardant les apparences de l'impartialité et du calme, il prodigua trop souvent l'éloge à Voltaire et aux autres coryphées de l'école encyclopédique. Il n'en mérita pas moins d'être cité au nombre des écrivains élégants, des hommes de goût et des versificateurs faciles. Vers le même temps, l'éloquence du barreau entrait dans des voies nouvelles; elle renonçait à ce vain luxe d'érudition, à cette pédanterie, à ce ridicule bel-esprit dont Patru

lui-même, aux jours de Louis. XIV, n'avait pas toujours su se préserver. Le langage des avocats devint simple et sérieux ; on les vit chercher dans les principes mêmes du droit la base de leurs raisonnements, et deux d'entre eux, Cochin et Gerbier, ne tardèrent pas à acquérir une juste renommée. Redisons à la louange du chancelier d'Aguesseau que, dans ses *Plaidoyers* et ses *Mercuriales*, il avait le premier indiqué la bonne voie aux orateurs judiciaires.

Un siècle qui partageait son admiration entre Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Buffon, d'Alembert, Condillac, Mably, Vauvenargues, et les écrivains dont nous venons de mentionner les œuvres, avait le droit d'opposer de pareils noms aux célébrités littéraires des autres siècles. S'il y avait amoindrissement de génie, si l'intelligence faisait fausse route, si le talent, autrefois consacré à la défense du vrai et du beau, était trop souvent mis au service de l'erreur et du mal, on ne pouvait néanmoins nier la puissance intellectuelle, l'éloquence et le style de ces maîtres ; on devait seulement déplorer qu'ils en fissent trop souvent un regrettable emploi. Mais le dix-huitième siècle, en dépit des innombrables vers qu'il voyait éclore sous toutes les formes, n'avait pas lieu d'être fier des manifestations de la poésie. Tout ce qui savait tenir une plume rimait alors des épîtres, des contes, des odes, des comédies, des épopées, et de ces multitudes d'œuvres, dépourvues de sentiment ou d'inspiration, quelques-unes à peine méritaient de nous être transmises. Nous les rappellerons ici dans une esquisse rapide, laissant en proie à l'oubli une foule de

prétendus poëtes qui n'en eurent pas moins leur célébrité d'un jour, leur popularité éphémère.

Nous avons parlé des œuvres scéniques, des poëmes, des poésies diverses de Voltaire, et nous croyons leur avoir suffisamment assigné une place dans les souvenirs littéraires de la France. Cette place, quoique assez belle, est fort au-dessous de celle que décerna à l'auteur de *Zaïre* et de *la Henriade* l'admiration de ses contemporains ; telle qu'elle est, après tout, en se bornant à résumer le mouvement littéraire du règne de Louis XV, elle est la première. Dans la période qui termina le dix-huitième siècle on devait voir apparaître André Chénier, enlevé trop tôt par la hache aux espérances de la patrie, mais, à l'époque dont nous retraçons les annales, ce grand poëte était encore au berceau. En face de Voltaire, et pour lui disputer le sceptre de la poésie, on ne rencontrait encore que des talents trop faibles pour se mesurer avec le sien. Héritier d'un grand nom et accablé sous ce fardeau, Louis Racine cherchait à sanctifier les vers en les consacrant à chanter la foi et la grâce. Janséniste un peu austère, ayant scrupule de travailler pour le théâtre, il venait de publier (1742) son poëme de *la Religion*, œuvre froide et didactique, où l'on rencontre des beautés réelles et qui est justement demeurée classique. Ceux qui, de nos jours, ont admiré le *Génie du Christianisme*, *les Martyrs*, et d'autres créations splendides de la muse catholique, ont compris combien la religion est un foyer permanent d'inspiration et de puissante poésie. Ces sublimes images, ces épopées naturellement liées aux origines de la foi, nous montrent que,

pour chanter la religion, le génie sait trouver des accords et des harmonies dignes échos de la harpe d'Isaïe et de David, reflets heureux de Virgile et d'Homère. Louis Racine se contenta de suivre un plan net et régulier, et de combattre les athées, les déistes, les philosophes, par le spectacle des ouvrages divins, au besoin par la démonstration rimée des vérités nécessaires. Chez lui la raison parla plus haut que l'imagination et le cœur, si bien que son poëme, qui aurait dû être l'image du grand et du beau suprême, ne cessa d'être calme jusque dans ses plus nobles élans, monotone au milieu de la diversité, pauvre dans un abîme de trésors et de richesses. Nous ne parlons pas du poëme de *la Grâce*, tribut payé aux doctrines de Port-Royal, obscur hommage timidement rendu à l'hérésie la moins poétique qui jamais ait agité le monde. Lefranc de Pompignan, ami de Louis Racine, donna au théâtre quelques tragédies médiocrement conçues et correctement versifiées; il se livra à la composition des odes sacrées et des épîtres morales, et, en dépit de l'élévation des pensées, de l'harmonie de la diction, il demeura froid et incolore. Une seule fois dans sa vie, dans son ode sur la mort de J.-B. Rousseau, il rencontra des inspirations sublimes; ce jour-là, dit un éminent critique, il fut « accidentellement grand poëte » et fit quelques vers impérissables, qui nuisent peut-être à sa renommée, car ils sont si beaux qu'on n'en cite jamais d'autres de lui (1). Les strophes dont il s'agit sont dans la mémoire de tout

(1) M. Villemain, *Cours de Littérature*.

le monde et nous croyons superflu de les citer. Lefranc de Pompignan fut l'un des adversaires de Voltaire. Dès le dix-huitième siècle il représentait en littérature et en morale le parti de la justice et de la modération, parti que l'on appelle un peu trop vite peut-être du nom de vaincu, car il survit perpétuellement à ses défaites, et, s'il fait moins de bruit que ses vainqueurs, il a le privilége de redresser toujours la tête et de protester éternellement contre les triomphes du charlatanisme, de la violence et du mensonge. Beaucoup de causes qui se croient victorieuses n'ont pas le même bonheur.

La vieille Bourgogne, si féconde en renommées littéraires, ne nous pardonnerait pas d'oublier Piron, l'un des auteurs les plus calomniés et les moins connus qu'ait vu éclore le dix-huitième siècle. Piron, empressons-nous de le dire, n'a point composé les poésies licencieuses qu'on débite sous son nom; dans sa jeunesse, il est vrai, et dans un moment d'oubli, il eut le malheur de prêter son concours à une pièce de ce genre, de reviser ou de corriger, sous le rapport de la facture du vers et des rimes, une ode obscène qui lui fut bien à tort imputée : ce fut un malheur qui pesa sur lui toute sa vie et qui n'a pas permis à sa mémoire d'arriver jusqu'à nous dégagée de souillures. Voltaire, qui avait fait l'infâme poëme de la Pucelle, fut l'un de ceux qui jetèrent la pierre à Piron, le proclamèrent indigne d'être de l'Académie et le reléguèrent dans l'isolement du mépris et du cynisme. Piron se vengeait de cette colère en comparant ses vers à ceux de son rival. « M. de Voltaire, disait-il, tra-

vaille en marquetterie, et moi je jette en bronze. » Il y avait de l'orgueil dans cette réflexion, mais on la pardonne à un homme de talent, condamné à l'ostracisme. Piron aborde tous les genres, la poésie diverse et le théâtre. Après tout, ses poésies (celles qui furent vraiment de lui et non celles dont on l'accuse) furent bien au-dessous des vers de Voltaire, et on aurait tort, en réhabilitant le souvenir de Piron, d'assigner à ce poëte une place au-dessus du second ordre. Il n'en fit pas moins *la Métromanie*, l'un des chefs-d'œuvre qui honorent la scène française ; le reste de ses travaux étant oublié, cette comédie restera comme un monument d'inspiration et de génie digne de Molière lui-même. L'auteur avait préféré la vie aventureuse des hommes de lettres aux positions stables et placides qui lui étaient offertes à Dijon. Il avait lutté contre la misère, courageusement, gaiement, sans beaucoup de succès, et se vengeant du siècle par de mordantes épigrammes. Habitué aux espérances suivies de mécomptes, aux chutes dramatiques, triste récompense des veilles, fort de sa confiance en lui-même, soutenu par la certitude de sa vocation, il s'était peint en la personne de son héros, et il avait rencontré la vérité la plus réelle en prenant sa propre vie pour base de son œuvre. C'est le seul titre de gloire de Piron, mais il est ineffaçable.

Plus moral, versificateur plus habile, moins poëte peut-être, Gresset est au moins l'égal de Piron, s'il ne le surpasse pas. Doué d'une élégance flexible, médiocrement original, tirant parti de son esprit et s'assimilant avec facilité l'esprit des autres, Gresset nous

a légué une pièce de théâtre remarquable, *le Méchant*, et quelques poëmes légers, connus de tout le monde, tels que *Vert-Vert* et *la Chartreuse*. Quand ces poëmes parurent, les gens de lettres et les salons s'extasièrent. « C'est un phénomène littéraire, » écrivait J.-B. Rousseau au P. Brumoy; il ajoutait : « Quel prodige dans un si jeune homme (Gresset n'avait alors que vingt-quatre ans)! quel désespoir pour tous nos beaux esprits modernes! Si jamais il peut parvenir à faire des vers plus difficilement, je prévois qu'il nous effacera tous tant que nous sommes. » Cet horoscope ne se réalisa point tout à fait, et Gresset, en dépit de son gracieux talent, n'effaça aucune renommée sérieuse. Au fond, le siècle moqueur et frivole qui applaudissait aux triomphes du jeune poëte ne se montrait si plein d'enthousiasme que parce qu'à ses yeux, indépendamment du mérite de l'esprit, Gresset avait l'habileté de se mettre à la suite du mouvement philosophique. Le poëte ridiculisait la vie monastique : ne convenait-il pas à d'Alembert de l'encourager et de crier merveille? On ne se demandait pas si Gresset poussait l'aisance et l'abandon jusqu'à la négligence, s'il se répétait complaisamment, n'ayant d'invention que pour les détails et brodant jusqu'à la monotonie sur le même canevas. Il annonçait un versificateur ennemi des cloîtres et disposé à entrer dans le sillon de Voltaire : c'était plus qu'il n'en fallait pour être proclamé célèbre. Voltaire, très-bon juge en matière de goût, caractérisait ainsi son talent : « Gresset écrit purement; il a des vers heureux et faciles; il ne lui manque que de la force, un peu de variété, et surtout un style plus concis, car

il dit ordinairement en dix vers ce qu'il faudrait dire en deux... Ses épithètes sont justes et nouvelles; avec cela il a des tours qui lui sont propres; on aime ses ouvrages malgré leurs défauts. Il est trop peu soigné sans contredit... Malgré le succès de ses petites pièces, je ne crois pas qu'il réussisse jamais au théâtre français... Il faut de la force, il faut de la vigueur et de l'esprit vif et mûr pour y réussir : il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe (1). » Gresset trompa cette crainte en obtenant au théâtre un succès des plus remarquables, et qui lui attira la haine jalouse de Voltaire.

Le Méchant est la peinture tristement exacte des salons du dix-huitième siècle; il en reflète la physionomie, le langage spirituel, les allures, les mœurs. Comme la société corrompue, mais élégante, qui se moquait des devoirs, qui tournait en raillerie la vertu et la bonne foi, le héros de Gresset se montre sans cœur et plein d'esprit, cruel et léger, incapable d'enthousiasme et de poésie, mais impitoyable pour les sentiments honnêtes, pour la pudeur, pour les instincts généreux de l'âme. Il est effrayant de vérité historique, et, par bonheur, ce type s'est effacé devant la répulsion d'un siècle moins pervers, d'une société qui a cessé d'honorer le vice, et qui, si elle se prosterne encore devant le succès et l'or, rougit du moins de ce culte et méprise les idoles qu'elle adore. Dans cette comédie on rencontre peu de fond, peu de situations; l'intrigue est nulle et froide :

(1) *Correspondance* de Voltaire, etc.

intérêt, gaieté, tout est dans les détails et dans le style. C'est une œuvre de lecture plutôt que de représentation, et, en dehors du Paris contemporain de Voltaire, il n'a été donné à aucun pays, à aucun siècle de la bien comprendre, d'en saisir les nuances, d'en acclamer l'exactitude. Frédéric de Prusse, qui passait sa vie à lire et à écrire du français, ayant fait représenter *le Méchant* sur le théâtre de Postdam, fut étrangement surpris de rester étranger aux beautés et même à l'intelligence de cette pièce. S'adressant alors aux gens de lettres parisiens qui l'entouraient, il leur demanda comment il pouvait se faire qu'entendant toujours sans difficulté Molière, Regnard et Destouches, il avait besoin d'un commentaire pour être initié à la comédie de Gresset. On lui répondit que cette langue, qui lui était presque inconnue, n'était parlée que dans les salons de Paris. Un journaliste célèbre, dont les jugements faisaient autorité, il y a soixante ans, s'étonnait déjà (même après le Directoire!) des tableaux qu'offrait aux yeux la représentation du *Méchant*. « Quelles mœurs! s'écrie Geoffroy, quelle corruption! quelle effronterie! Des hommes et des femmes qui se prennent et se quittent, qui s'embrassent et se déchirent, qui se réunissent pour s'amuser, et qui se gênent et s'ennuient! Un tas de fous, de méchants et de sots, ligués pour établir de fausses bienséances, tandis qu'ils abolissent les véritables devoirs! Une conjuration d'étourdis, de libertins, de femmes perdues, qui prétend donner des lois à la société lorsqu'elle en sape les fondements; qui crée un jargon nouveau pour ex-

primer des maximes étranges ; qui condamne les autres au ridicule lorsqu'elle mérite elle-même le plus profond mépris!... Gresset lui-même, à l'époque où il composa *le Méchant,* donnait dans toutes les niaiseries du jour ; il était dupe de toutes ces niaiseries philosophiques qui lui causèrent depuis de si vifs regrets. C'était alors un disciple, un adorateur de Voltaire ; mais depuis il fut cruellement puni par son maître, comme déserteur et apostat de la secte. S'il eût consulté sa raison et son cœur, il n'eût jamais exposé sur la scène ce tableau de corruption, plus dangereux qu'utile, et que le public n'eût point supporté s'il n'eût été profondément corrompu lui-même. Cette libre circulation de femmes, ce système de désordre, d'égoïsme, de désorganisation, n'est fait que pour flatter le libertinage et l'indépendance. » Cette virulente sortie est loin d'être juste. Non, pouvons-nous dire avec des critiques plus impartiaux et vraiment religieux, non, *le Méchant* n'est point une pièce immorale. Si Cléon est abominable, moins que Tartufe cependant, il reçoit son châtiment, et sans l'intervention des archers du guet. Gâté un moment par lui et par son temps, Valère revient à sa bonne nature ; et la raison et l'honnêteté ont ici, en la personne d'Ariste, un représentant plus sage que Philinte et plus vertueux que Cléante. Non, Gresset n'a pas sacrifié à Voltaire avec ferveur.

Du reste, il ne tarda pas à expier les quelques grains d'encens qu'il avait brûlés devant l'idole. Reçu à l'Académie française en 1748, il se retira presque aussitôt à Amiens, où il obtint du roi la per-

mission de fonder une académie dont il fut nommé président perpétuel. Il abdiqua bientôt, se maria, et, quittant Amiens même, il se fixa dans une vallée charmante de la Picardie. Il ne revenait à Paris que pour affaires personnelles ou académiques. En 1754 il reçut Boissy, et il fut moins goûté ; sa prose parut moins élégante et moins harmonieuse que ses vers. L'année suivante, répondant à d'Alembert, successeur de l'évêque de Vence, « il ennuya beaucoup, » raconte Grimm, quoique son discours fût mieux écrit que celui du récipiendaire ; mais il s'éleva avec un courage imprudent et déplacé contre les évêques qui manquaient au devoir de la résidence. On s'en plaignit à Louis XV, qui en témoigna à Gresset son mécontentement lorsque celui-ci lui présenta son discours, d'où il avait pourtant retranché la tirade réprouvée. A son retour à Amiens, le pieux évêque de La Motte profita de cette disgrâce pour dégoûter le poëte du culte trop profane des lettres. Gresset obéit et condamna au feu plusieurs comédies, entre autres l'*Esprit à la mode, le Secret de la comédie, le Monde tel qu'il est,* dont les titres promettaient des rivales au *Méchant*. Il crut cependant, « pour l'utilité des mœurs, pouvoir sauver de cette proscription une pièce à titre inconnu, qui avait pour objet, dit-il, la peinture et la critique d'un caractère plus à la mode que le Méchant même ; caractère qui, sorti de ses bornes, devient de plus en plus ridicule et un vice national. » C'était sans doute une pièce contre les philosophes, mais elle n'a pas vu le jour.

Les paroles que nous venons de citer sont extraites

d'une lettre imprimée en 1759, dans laquelle Gresset abjurait les hardiesses de *Vert-Vert*. Il y exprimait « le regret de ne pouvoir point assez effacer le scandale qu'il avait donné à la religion par ses comédies,... et il rétractait solennellement tout ce qu'il avait pu écrire d'un ton peu réfléchi dans des bagatelles rimées, dont on avait multiplié les éditions sans qu'il eût jamais été dans la confidence d'aucune.» Après les *Adieux aux Jésuites,* tels étaient les adieux de Gresset à ce qu'il appelait l'*art dangereux* de la poésie. A la lecture de cette lettre Piron lança une épigramme sanglante, et Voltaire exhala sa fureur en ces termes grossiers : « Et ce polisson de Gresset, qu'en dirons-nous? Quel fat orgueilleux! Quel plat fanatique! » Et il alla jusqu'à traiter *Vert-Vert* et *la Chartreuse* d'ouvrages *tombés !* *Vert-Vert* et *la Chartreuse* vivront autant que *le Pauvre Diable,* et, quant au *Méchant,* il vit encore, il vivra autant que la langue française, et les trente comédies de Voltaire sont déjà mortes (1) !

Lachaussée, que Voltaire définissait ainsi : « L'un des premiers après ceux qui ont du génie, » fut le créateur d'un genre alors contesté et critiqué au nom des vieilles poétiques renouvelées d'Aristote. Il donna au théâtre des drames bourgeois, qu'on appelait du nom de comédies larmoyantes, et dont les principales, *la Fausse Antipathie*, *le Préjugé à la mode*, *l'Ecole des Amis*, *l'École des Mères*, *Mélanide,* eurent le privilége d'attirer la foule. Les gens de lettres, les hommes qui entendent

(1) *L'Académie française et les Académiciens.* Bibliographie catholique, tome XXIV.

bien ne pleurer ou ne rire au spectacle que selon les règles de l'art, s'indignaient des émotions que soulevaient autour d'eux les drames de Lachaussée et se révoltaient contre ce qu'ils appelaient un genre faux, un style bâtard. De nos jours on s'est montré moins sévère, non à l'égard de Lachaussée, dont les pièces sont oubliées, mais envers le drame, qui est devenu un genre naturel, une tragédie appropriée à notre condition sociale, à nos habitudes. Entre la comédie de Plaute et de Molière, qui peint les mœurs des différentes classes, et la tragédie imitée de Sophocle, qui n'admet pour personnages que des demi-dieux ou des rois, il y avait évidemment place pour la représentation scénique de ces tragédies intimes qui bouleversent les familles, qui nous associent à des émotions bien comprises parce qu'elles sont nôtres. On s'est un peu lassé de pleurer sur les malheurs d'OEdipe, sur Idoménée, sur les Atrides, *race d'Agamemnon qui ne finit jamais*, et le temps commençait à venir où les larmes des spectateurs seraient versées au récit de misères moins antiques, de deuils moins prévus et qui nous touchent de plus près. La bourgeoisie allait bientôt être reine et elle avait droit de remplacer sur la scène Hécube et Médée, dont les oripeaux d'emprunt tendaient à s'user ; elle voulait s'intéresser à ses propres infortunes, applaudir à son héroïsme, et, à ceux qui persistaient exclusivement à s'attendrir sur la Didon de Virgile, Lachaussée rappelait au besoin que Térence avait lui-même créé le drame dans l'*Andrienne*. Lachaussée était d'ailleurs un écrivain remarquable, chaleureux sans emphase, touchant sans affectation ; ses drames abon-

dent en mouvements généreux qui surprennent l'âme et émeuvent le spectateur en dépit des réclamations de l'école. A la suite de Lachaussée il se trouva un homme immédiatement prêt à exagérer sa manière, à exploiter le genre bourgeois par des créations lourdes ou prétentieuses : ce fut Diderot, dont nous avons parlé ailleurs, et qui donna au théâtre des *tragédies domestiques* en prose. Elles sont, de nos jours, en fort médiocre estime. Moins bien inspiré que Lachaussée, Saurin fit jouer sa tragédie de *Spartacus*, empreinte d'aspirations politiques alors assez hardies. Dans son drame de *Beverley* il montra les suites déplorables de la passion dont l'auteur du *Joueur* s'était borné à peindre le côté risible. Saurin était le fils d'un ministre protestant converti par Bossuet; il avait gardé, des traditions de sa famille, une disposition hostile envers la monarchie et l'Église, et ces tendances se manifestaient dans ses œuvres. A la suite d'une fort obscure tragédie, intitulée *Aménophis,* Voltaire, qui recrutait partout des adeptes, mandait à l'auteur : « Vous êtes donc de notre *tripot?* Et vous faites de fort beaux vers, monsieur le philosophe ; je vous en félicite et vous en remercie. Les prêtres d'Isis n'ont pas beau jeu avec vous. » Il est vraisemblable que le patriarche de Ferney s'inquiétait fort peu de la réputation des prêtres d'Isis et ne louait dans Saurin, son jeune adepte, que l'arrière-pensée dirigée contre les prêtres catholiques. Dans *Spartacus* J.-J. Rousseau aurait pu trouver de nombreux prétextes d'éloges en faveur de Saurin, qui du gladiateur insurgé et rebelle avait fait un philanthrope cosmopolite, un précurseur de Washington,

prêchant l'humanité et la sagesse. Vers le même temps (1765) Dubelloy, poëte d'un ordre plus élevé, fit représenter *le Siége de Calais,* tragédie dont le sujet est emprunté aux légendes nationales et qui obtint un succès d'enthousiasme. Bien que cette pièce soit froide d'invention et de style, sentencieuse comme l'exigeait alors l'école de Voltaire, elle flattait le sentiment monarchique et ne s'adressait point à la basse popularité. Par le temps d'alors c'était déjà une nouveauté et une hardiesse. En dédiant à Louis XV sa tragédie, Dubelloy ne craignait pas d'attribuer à ce déplorable roi l'honneur d'être *l'âme la plus vertueuse de son empire.* Peut-être voulait-il, par cette flatterie de mauvais goût, se faire pardonner plusieurs vers de sa pièce consacrés à exalter le patriotisme, la liberté et les vertus civiques. En résumé la tragédie de Dubelloy, embellie d'ornements inutiles et infidèle à l'histoire par les détails, est demeurée fort au-dessous du récit de Froissart.

Le principal mérite des autres pièces de Dubelloy fut également d'avoir été empruntées, par le sujet ou par le titre, à l'histoire de notre pays. On y retrouve ces noms de Bayard, de Coucy, de Gaston, si glorieux dans les annales de la France; par malheur Dubelloy n'a pas toujours respecté à leur égard la tradition et la vérité, et, en l'écoutant, il est souvent impossible de reconnaître les grandes figures auxquelles ses drames appartiennent. Ce n'est point la faute de ces héros, mais bien celle du poëte. On sent que l'art de versifier et de concevoir les choses dramatiques est entré dans une période de décadence. La tragédie, sous des noms diffé-

rents, persiste à n'offrir au public que des personnages de convention, des types déjà usés, des amours dont la monotonie fatigue. Le langage est incorrect, la déclamation prend la place des sentiments naturels; une foule de nains glanent dans les champs qu'ont moissonnés Corneille, Racine, Voltaire lui-même. Le génie littéraire aussi bien que les institutions politiques a besoin d'être rajeuni ou retrempé; tout s'étiole dans l'imitation en face de générations qui se sentent conviées à la découverte de l'inconnu et qui sont lasses d'avoir si souvent vu le soleil. C'est à peine si, durant cette période d'amoindrissement et de déclin poétique, on remarque de temps à autre quelques œuvres dignes d'échapper à l'oubli, *la Coquette corrigée* de Lanoue, *les Fausses Infidélités*, *la Mère jalouse* de Barthe, *les Philosophes* de Palissot. Cette dernière pièce, dirigée contre l'école encyclopédique, destinée à châtier les orgueilleux ridicules des novateurs, est comme un pastiche des *Femmes savantes*, comme une pâle épreuve des *Nuées*. Ce fut une déclaration de guerre tentée contre un parti déjà en possession de l'opinion publique et de la puissance. Nous avons vu plus haut que Palissot, étonné lui-même de son audace, ne tarda pas à faiblir et à déposer aux pieds de Voltaire ses armes si promptement émoussées.

Vers le même temps Sedaine donnait au théâtre quelques opéras, et faisait représenter (1765) sous ce titre, *le Philosophe sans le savoir*, une pièce qui obtenait l'approbation de Diderot : c'était la glorification de la probité bourgeoise et populaire mise en face de la décadence des classes nobles. Ces thèmes, aujourd'hui

rebattus, étaient alors fort à la mode et annonçaient les progrès de la réaction morale. Si médiocres que fussent les vers, le public de cette époque ne se lassait ni de les rechercher, ni de les lire avec enthousiasme. Dorat, froid et maniéré imitateur de Voltaire, passait pour un poëte supérieur; on admirait les *Epîtres* et les *Héroïdes* de Colardeau; on applaudissait aux tragédies de Lemierre, œuvres incorrectes et dénuées d'invention, mais où l'on rencontre parfois une inspiration réelle. Cependant un jeune homme, doué d'un vrai talent s'éteignait alors dans l'obscurité et dans la misère : c'était Malfilâtre, l'un des précurseurs de cette pléiade de poëtes suicidés ou morts à l'hôpital, dont on recueille le souvenir, dont on réhabilite la mémoire, qui passent pour les martyrs du génie, et que leurs contemporains ne surent ni deviner, ni secourir. Il est de mode de parler de la gloire qu'ils auraient acquise si on leur eût donné les moyens de vivre : leur infortune, méritée ou non, nous interdit de discuter de bien près les titres que leurs admirateurs exhument.

Saint-Lambert eut de son vivant une renommée que le temps n'a point consacrée. Par son poëme des *Saisons* il avait introduit en France le genre descriptif, dont on a promptement abusé et qui, plus que tout autre, fatigue le lecteur. Si la poésie, selon le précepte du maître, est une peinture, c'est à la condition qu'elle donnera l'image exacte des sensations et des émotions de l'âme. Si elle ne sert qu'à retracer les objets extérieurs de la nature, elle empiète sur les domaines de la prose, et, par cela seul qu'elle est contrainte d'avoir recours à des périphrases, à des tours recherchés,

à des expressions ambitieuses, elle ennuie promptement, elle glace, et on ferme le livre pour se mettre à la fenêtre et voir de vrais arbres, de vrais couchers de soleil, des êtres qui vivent d'une vie réelle. La poésie de Saint-Lambert est élégante; elle n'est dénuée ni de noblesse, ni d'harmonie; on ne saurait contester la pureté des termes, la beauté de quelques vers qui ont coûté du travail; et toutefois il n'y a dans ces descriptions prévues d'avance ni originalité, ni chaleur; l'âme n'apparaît jamais sous ces dehors qui affectent la réalité de la nature. Vous passez du printemps à l'été, de l'automne à l'hiver; vous subissez de longs passages qui ont pour but de peindre les moissons, les travaux agricoles, les orages et les récoltes, les fatigues du laboureur et les jouissances du citadin, et, au milieu de ces tirades qu'une imagination vulgaire fait succéder l'une à l'autre, vous ne sentez rien, vous n'êtes témoin que de désagréables tours de force. C'est que l'âme et Dieu, c'est que la foi et le sacrifice sont absents de cette œuvre; c'est que cet assemblage de vers ou de rimes usurpe les noms de poésie et de poëme.

Nous parlerons ailleurs de plusieurs hommes remarquables dont les travaux nous semblent appartenir à la période qui va suivre, bien que dès la fin du règne de Louis XV, on entrevît déjà leur future renommée. Ducis, Gilbert, Delille, l'abbé Barthélemy, Thomas, Le Brun, Bernardin de Saint-Pierre, La Harpe, Beaumarchais et quelques autres ne trouveront que plus tard place dans ce livre; leurs noms se rattachent évidemment à la période littéraire qui précède la ré-

volution française, bien plus encore qu'à celle de Montesquieu, de J.-J. Rousseau et de Voltaire. Les uns et les autres relient l'école du dix-huitième siècle à celle du dix-neuvième, dont plusieurs d'entre eux entrevirent les commencements. Nous anticiperions beaucoup trop sur les faits et sur les dates si nous abordions en ce moment le souvenir de ces écrivains justement estimés ; il nous suffira de parler à la hâte du mouvement intellectuel qui se manifestait alors dans diverses contrées de l'Europe.

En Italie Vico venait de donner une impulsion inattendue à cette *Science nouvelle* qu'il appelait la philosophie de l'histoire. Il avait essayé de compléter la méthode de Descartes en introduisant, parmi les sciences, la poésie, la philologie, l'histoire, que Descartes avait méprisées pour leur obscurité ou pour leur inconsistance; il avait cherché à découvrir et à faire connaître la loi du développement de l'humanité, tâche immense autant que chimérique, et qui, depuis ce philosophe, a été vainement poursuivie par mille voies diverses, soit par la spéculation, soit par l'étude des faits.

Vico distingue dans l'histoire de l'humanité trois âges : *l'âge divin,* temps d'idolâtrie, durant lequel les hommes encore ignorants divinisaient tout ce qui est dans la nature visible ou morale ; *l'âge héroïque*, période de barbarie où les peuples furent dominés par quelques héros ; *l'âge humain*, époque où la civilisation fait son œuvre et éclaire le monde. Il s'imagine que, par une loi fatale et nécessaire, les peuples sont destinés à parcourir successivement ces trois

phases historiques, et qu'arrivés à la dernière période ils doivent inévitablement revenir à la première, et se mouvoir ainsi dans un cercle éternel. Il est superflu de démontrer ce que cette hypothèse présente de faux et de dangereux, à quelle loi elle soumet aveuglément l'avenir de la race humaine, jusqu'à quel point elle fait de l'homme, créé libre et intelligent à l'image de Dieu, un être voué fatalement au même labeur, au même parcours, et qui fait mouvoir pendant les siècles une espèce de meule. Non, il n'est point vrai que l'idée de Vico, la *Science nouvelle*, soit une théologie sociale, une démonstration historique de la Providence, une analyse des décrets par lesquels, à l'insu des hommes et souvent malgré eux, elle a gouverné l'humanité tout entière. Vainement le philosophe napolitain a-t-il essayé de tracer l'histoire universelle et éternelle qui se produit dans le temps sous la forme des histoires particulières; vainement a-t-il tenté de décrire le cercle idéal dans lequel, à l'entendre, tournerait le monde réel : la conscience, la justice, la vérité, la sagesse ont des droits qu'il est impossible de méconnaître jusqu'à cet excès d'aberration, et Dieu n'a pas créé, animé, racheté le monde libre, pour l'abandonner aux hasards d'une théorie, pour faire succéder, dans l'ordre des choses morales, la lumière à l'ignorance, le châtiment à la récompense, le bien-être à la misère; pour que tout cela s'enchaîne et se reproduise nécessairement, aveuglément, soit que l'homme ait mérité ou démérité, comme on voit succéder, dans l'ordre des saisons et des années, le printemps à l'hiver, le lendemain à la veille!

L'histoire, dans son commencement comme dans sa fin, présente le spectacle de la Providence divine accomplissant ses décrets tout en maintenant, tout en perpétuant la liberté de l'homme. Double action, mystérieux rapports, loi inexplicable, qui se manifeste surtout par les résultats. Le jour où la liberté manquerait à l'individu, le jour où la Providence abandonnerait le monde au fatalisme, ce jour-là l'histoire s'arrêterait, faute des deux éléments qui la font être. Dieu a permis, Dieu a voulu que l'homme fût libre et responsable, afin qu'il eût droit aux récompenses éternelles, afin que le Créateur se complût à être aimé de sa créature. L'homme marche librement vers le bien ou vers le mal; mais Dieu, qui respecte cette liberté, ne souffre pas qu'elle dérange les desseins de sa Providence éternelle; il exige, au contraire, qu'elle y concoure, et, tandis que la race humaine s'agite, Dieu la conduit. Voilà, selon nous, la vraie formule de l'histoire; elle exclut l'idée de Vico; elle ne s'accommode pas de ce retour périodique et nécessaire de l'humanité par des phases toujours semblables, déterminées d'avance par une prétendue loi sociale.

Le système de Vico ne lui vint pas d'une seule inspiration. Ayant lu Grotius, il avait vu que ce publiciste rattachait au droit universel la philosophie et la théologie, en les appuyant toutes deux sur l'histoire des faits vrais ou fabuleux et sur celle des langues. Ce fut là le point de départ de sa méthode; c'est de là que naquit le livre de la *Science nouvelle;* cet ouvrage abonde en erreurs. La pensée qu'il y a à la fois identité et individualité de civilisation, parce que les mêmes instincts

civilisateurs existent chez tous les hommes, et que dès lors chaque peuple est fils de lui-même, préoccupe tellement l'intelligence de Vico qu'elle en est aveuglée. En dégageant d'ailleurs la théorie de cet écrivain des contradictions accessoires qui la ruinent sous plusieurs rapports, et en lui donnant toute sa portée logique, on y rencontre une contradiction intime et essentielle, la même qui sert de base au déisme, au matérialisme, au panthéisme, trois variétés d'un seul et même mensonge. La formule générale de cette erreur grossière est que les choses qui commencent viennent d'elles-mêmes. Selon Vico l'homme est l'auteur du monde social; la société vient de l'homme. Le catholique professe dogmatiquement que l'homme et la société viennent de Dieu.

Par suite du principe qu'aucun peuple n'est ni l'enfant ni l'élève d'un autre, Vico se voit dans la nécessité de démontrer qu'il n'a point existé de centres généraux de civilisation, et à cet égard il se met en opposition directe avec l'histoire. Il est vrai que cette objection l'inquiète peu et qu'il trouve commode de reléguer dans les ténèbres de l'incertitude et du doute ce qui a été écrit touchant l'origine des nations les plus célèbres; il dit lui-même : « Par un effet de la nature infinie de l'intelligence de l'homme, lorsqu'il se trouve arrêté par l'ignorance il se prend pour règle de tout. De là deux choses ordinaires : la renommée croît dans sa marche ; elle perd sa force par ce qu'on voit de près. » Et par là il explique l'origine des opinions magnifiques que l'on a conçues jusqu'à nous de ces antiquités que leur extrême éloignement

dérobe à nos connaissances. » Vico nous semble avoir été le premier historien qui, rejetant les traditions historiques de tous les peuples, par le seul fait qu'elles étaient obscures et incertaines, s'est plu à les transformer en abstractions, à ne voir que des êtres collectifs, des mythes, là où les nations s'enorgueillissaient de rencontrer leurs législateurs, leurs pères, leurs dieux. De nos jours, plusieurs historiens intelligents et avides de s'ouvrir de nouvelles routes se sont mal à propos aventurés à la suite de cette idée, et ont compromis la science au lieu de lui donner des bases plus sérieuses.

L'idée de Vico, la pensée qui enferme le mouvement des sociétés humaines dans un cercle fatal, est essentiellement matérialiste. Il est impossible d'assigner un commencement et une fin dans un cercle, et la doctrine de Vico est celle du mouvement éternellement semblable à lui-même. Plusieurs siècles avant lui, Ocellus de Lucanie, élève de Pythagore, avait donné cette formule : « Tout ce qui appartient à ce monde est mobile et changeant; les sociétés naissent, croissent et meurent comme des hommes, pour être remplacées par d'autres générations. » Machiavel, bien supérieur à Vico, avait tiré de cette donnée une « science politique » du même ordre; il avait, le premier, montré les sociétés allant de l'état sauvage, à la monarchie, de la monarchie à l'aristocratie, de l'aristocratie à la démocratie, et de la démocratie retombant par l'anarchie dans l'état sauvage, d'où elles étaient de nouveau retirées par la monarchie. Vico n'a fait que se traîner à la suite de

cette théorie et la rendre d'ailleurs étrangère à toute pratique par son impénétrable symbolisme.

Ceux qui de nos jours exaltent le souvenir de Vico, et font de ce philosophe un révélateur des destinées sociales de l'homme, sont en même temps ceux qui prêchent la doctrine du progrès indéfini; mais ces deux doctrines sont nécessairement inconciliables : là où il y a fatalisme il ne peut y avoir progrès. Les contemporains de Vico se trompèrent peut-être sur la valeur de cet homme, mais ils ne se préoccupèrent que fort peu de son existence et de ses idées. Il n'est arrivé à Vico qu'une célébrité posthume, et c'est même à tort qu'on a imputé à Niébuhr de lui avoir emprunté ses doctrines. C'est le patriotisme des Italiens actuels, c'est l'engouement des panthéistes modernes qui ont contribué à mettre à la mode le philosophe napolitain, à voir en lui le Galilée, le Christophe Colomb de l'histoire. S'il a exercé quelque influence, c'est dans la France du dix-neuvième siècle, quand M. Ballanche a prêté à son système l'appui d'une intelligence noble et pure. D'autres se sont emparés des formules de Vico et les ont fait miroiter aux yeux de l'ignorance; mais ce prestige s'est évanoui devant l'examen. Cependant il faut rendre justice à Vico. Jurisconsulte d'un ordre d'esprit très-élevé, il était le dernier rejeton d'un arbre de science qui avait étendu ses racines, au midi de l'Italie, dès les âges les plus reculés de l'histoire. Rien de plus fécond que l'école napolitaine en penseurs originaux, et parmi eux il est juste d'assigner à Vico son rang et sa place. Il y avait là comme un reflet de cette grande philosophie pythagoricienne,

célèbre de tout temps par des essais de constitution sociale. Vico procède, scientifiquement, des penseurs du moyen âge, de Tilésio, de Giordano Bruno, de Campanella, esprits curieux, excentriques, pleins de puissance. Plus honnête, en dépit de ses erreurs, il est peut-être moins original. Ce qui l'a égaré, c'est la trompeuse analogie qui semble exister entre la vie des peuples et celle des individus, et c'est pour avoir voulu symboliser la vie des peuples qu'il est arrivé à les coucher sur un lit de Procuste d'où ils ne se relèvent que mutilés. Qu'on nous pardonne de développer trop complaisamment cette pensée; nous sentons que ces considérations, si elles étaient plus amplement développées, nous entraîneraient en dehors du cadre de cette histoire.

Nous avons parlé de Filangiéri, de Beccaria, de Verri, de plusieurs autres penseurs ou publicistes qui honoraient l'Italie du dix-huitième siècle. Au double point de vue de l'art et de la poésie, cette vieille patrie de Virgile et de Dante, de l'Arioste et du Tasse, continuait à être témoin de sa décadence et à se faire illusion, par l'abus de l'esprit et la facilité du talent, sur ce qu'elle perdait du côté de l'intelligence et du génie. Durant le dix-septième siècle, Menzini, Chiabréra, Adimari, Guarini, Tassoni, Filicaja, Marini lui-même, en dépit de brillants éclairs, n'avaient pu consoler leur pays de la perte de ses grands poëtes et de ses grands artistes; le dix-huitième siècle ne fut guère plus heureux. Les versificateurs abondaient de Milan à Naples; mais, dans cette foule d'hommes de second ordre, aucun nom ne pouvait s'égaler aux illustrations littéraires de la France. Nous

nous bornerons à citer Césarotti, traducteur d'Homère, Minzoni, qu'illustra un sonnet, Fugoni, dont la verve inépuisable inonda l'Italie, Parini et Tavioli, pâles copistes d'Anacréon, Algarotti, l'ami du roi de Prusse et le courtisan de Voltaire, le fabuliste Pignotti, et Casti, imitateur licencieux de Boccace et de La Fontaine. Depuis deux siècles la littérature italienne ne s'employait qu'à refléter le génie de la France. Alors que dans toutes les contrées de l'Europe le génie humain semblait progresser ou se maintenir vivace, en Italie, cette terre natale de la poésie et de l'intelligence, il s'affaissait ou retournait en arrière. Et pourtant rien ne lui manquait, ni les monuments du passé, ni la sympathie des peuples, ni l'appui des institutions, ni les encouragements des princes. Dans toutes les grandes cités on créait des chaires de droit, de littérature, de philosophie; les gouvernements, surtout depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, se montraient doux, paternels, amis de la pensée et des arts, disposés à faire régner partout la liberté sans anarchie. Ces anciennes cités républicaines, que les guerres civiles avaient tant de fois ensanglantées au moyen âge, n'étaient plus que des villes de plaisirs et de commerce, où les fêtes, les académies, les théâtres attiraient les étrangers de tous les points de l'Europe. Venise seule faisait exception; mais, si le despotisme des gouvernants et la licence des mœurs abâtardissaient le peuple de cette ville, autrefois puissante, ce même peuple, gouverné par la police secrète et indigné de sa propre corruption, n'en prêtait pas moins l'oreille aux bruits du dehors et ne laissait pas d'entendre ses gondoliers murmurer les chants du Tasse.

Parmi les noms italiens qui, au déclin du dix-huitième siècle, sortent de la foule, nous rappellerions celui d'Alfieri, si ce poëte, justement célèbre, n'appartenait pas à une date moins éloignée de nous que le règne de Louis XV. Alors Alfieri était encore un adolescent, qui essayait les premières forces de son génie ; nous le retrouverons plus tard, à la veille de l'explosion révolutionnaire. Goldoni, qu'on a appelé, avec beaucoup trop d'enthousiasme, le Molière de l'Italie, était doué d'un esprit tout français, et les meilleures comédies dont il fut l'auteur ne furent pas celles qu'il écrivit dans le dialecte vénitien. Maffei avait eu l'honneur de donner au théâtre une *Mérope* dont Voltaire essaya de se moquer, après l'avoir imitée. Métastase, alors mis au rang des grands poëtes de l'Italie, et qui est descendu de ce piédestal, se fit remarquer par un grand nombre de tragédies lyriques et par des poésies légères, pour la plupart destinées au chant. La diction de ce poëte est d'une pureté parfaite, d'une grâce et d'une élégance soutenues ; si ses pièces sont mollement conçues, si ses caractères manquent de vigueur, en revanche son style est d'une douceur ravissante. Le *poëte césaréen* (ainsi l'on surnommait Métastase), lauréat de la cour de Vienne et favori de l'empereur Charles VI, eut le rare bonheur de charmer à la fois son pays et les étrangers : dès son vivant Voltaire ne craignait pas de contester ses titres à la gloire ; de nos jours ce gracieux lyrique occupe tout au plus la première place au troisième rang.

L'Espagne du dix-septième siècle avait cité avec orgueil les noms illustres de Lopez de Véga et de Calderon ;

cent ans plus tard, vers les dernières années de Philippe V, quelques hommes de talent apparurent dans ce royaume; nous citerons un peu à la hâte Don Ignacio Luzan, auteur d'une *Poétique* publiée en 1737 et qui, à cette œuvre de saine doctrine littéraire, ajouta quelques exemples de bon goût. L'appel de cet écrivain fut entendu en Espagne, et cette généreuse terre retrouva tout à la fois des poëtes et des prosateurs. Ce furent le comte de Torré-Palma, auteur du beau poëme descriptif intitulé *Deucalion*, Porcel, la Huerta, Montiano, Moratin, Iglésias, Cadalfo, auteur des *Lettres maroquines*, enfin Mélendez-Valdès, poëte par le sentiment et l'expression, qui réunit dans ses œuvres, heureusement variées, la vivacité de Villegas à la noblesse de Garcilasso, à la fougue de Herrera (1).

La France n'avait pas de liaison intime avec la littérature espagnole du dix-huitième siècle; ce serait donc un hors-d'œuvre que d'apprécier ici la valeur politique et morale des écrivains dont nous venons de rappeler le souvenir, et qui n'exercèrent sur notre pays aucune action visible. Il en fut autrement des prosateurs et des poëtes de l'école anglaise. Le génie français dominait alors la littérature des trois royaumes soumis au sceptre de Georges de Hanovre; les écrivains d'outre-Manche ne se souciaient pas assez de conserver un caractère original, de se maintenir en possession d'une célébrité indépendante. Voltaire, bien que jaloux de toutes les gloires, avait appelé l'un des premiers

(1) M. Roux-Ferrand, *Histoire des progrès de la Civilisation en Europe*; M. Viardot, *Études sur l'Espagne*.

l'attention de la France sur cette littérature britannique dont la popularité lui causait parfois de singuliers déplaisirs. Désormais il ne s'agissait plus de Shakspeare : ce grand homme devenait illustre chez nous et cessait pour un moment d'être à la mode chez les Anglais. Au lieu de marcher dans les voies qu'il avait frayées, nos voisins se mirent à imiter ou à traduire les tragédies de Corneille et de Racine, les comédies de Molière, le théâtre de Voltaire lui-même ; mais les essais que Thompson et Young tentèrent pour reproduire, sur la scène anglaise, le génie froid et correct des maîtres français, ne furent pas toujours heureux. Racine nous charme par sa diction pure, par son inimitable élégance ; Corneille dessine à larges traits des situations et des caractères qui parfois dépassent les proportions de la nature ; Voltaire prodigue les sentences philosophiques, les vers à effet, et s'attache fort peu à la nature. Or les Anglais pouvaient bien imiter les défauts, mais ils étaient hors d'état de s'assimiler les beautés de ces écrivains. Il est évident que la plupart des beautés qui nous charment dans les œuvres de nos maîtres sont intraduisibles et ne peuvent être ni acceptées, ni comprises sur une scène étrangère. Les imitations anglaises eurent donc peu de succès ; elles ne dépassèrent pas la hauteur du talent de Dubelloy, et c'était pauvre. Par bonheur pour eux, les Anglais avaient toujours la ressource de revenir à Shakspeare, et leurs poëtes, en dehors des œuvres scéniques, restaient avec la puissance du génie national. Ce même Thompson, que nous venons de nommer, était l'auteur du poëme des *Saisons*, l'un des

chefs-d'œuvre immortels de la littérature anglaise, et qui dépasse de cent coudées, sous le rapport de la forme et de l'inspiration, le triste poëme que Saint-Lambert publia chez nous sous le même titre. Édouard Young, son contemporain, composa dans la solitude des chants lugubres, très-admirés hors de France, et qui, à force d'étaler le néant des vanités humaines, finissent par attrister le cœur comme une méditation calviniste, dépourvue d'imagination et d'espérance. En dépit de leur talent, qui est réel, Thompson et Young ne peuvent plaire à la France, encore moins aux peuples du Midi ; il faut, pour servir de cadre à leurs peintures, les brumes du Nord, le ciel pâle de l'Écosse, la nature pâle et mélancolique qu'ils ont à décrire. Chez eux il y a trop d'austérité jusque dans la joie, trop de larmes dans le deuil. Le lecteur français ouvre leurs poëmes et ne tarde pas à fermer le livre, tout en l'admirant : il y a, en poésie, des images, des bonheurs, des tristesses, en un mot toute une nature extérieure qui ne s'explique que par la sensation et le cœur, et il faut être doué du génie de Lamartine pour la dérouler sous nos yeux sans que notre contemplation se lasse.

Vers le même temps (1758), un événement littéraire qui donna lieu à la critique de s'exercer largement se produisit en Écosse : nous voulons parler de l'exhumation des chants réels ou imaginaires du vieux barde de la Calédonie, Ossian, fils de Fingal, qui aurait vécu au troisième siècle dans les brumeuses montagnes de cette contrée. Un jeune homme de beaucoup d'esprit, le poëte Macpherson, fit paraître, sous le titre de *Frag-*

ments de Poésie ancienne, recueillis dans les montagnes de l'Ecosse, des poëmes qu'il prétendait avoir traduits de la langue erse ou gaëlique. Ce livre souleva à Édimbourg, puis dans toute la Grande-Bretagne, et bientôt après en France, une admiration imprévue et presque sans exemple. On eût dit que des mains aventureuses avaient découvert de nouvelles sources de génie et d'inspiration. Cette poésie rude et simple, qui n'avait rien emprunté à l'antiquité classique, ces accords incultes et sauvages qui éclataient comme la révélation d'un beau jusqu'alors inconnu, frappèrent immédiatement les âmes et causèrent des émotions inattendues à un siècle rassasié de philosophie, de négation et de bel esprit. Voltaire lui-même fut ému, et, tout en réduisant à sa valeur réelle une poésie qui lui semblait résulter de l'abondance des épithètes, de la nouveauté des images, plus encore que de la pensée, il parut attribuer à la publication des chants du barde écossais une importance littéraire considérable. Depuis lors le bruit qui s'est fait au sujet de cette exhumation de la muse gaëlique s'est peu à peu et entièrement apaisé. On s'est lassé d'une poésie qui n'était neuve que par les mots, d'images monotones, de paroles retentissantes au-dessous desquelles on ne rencontrait aucune idée, et des érudits, mécontents d'avoir manifesté un trop prompt enthousiasme, ont fini par enlever au récrépissage de Macpherson le mérite de l'authenticité et de l'exactitude, le seul qui eût droit à flatter l'amour-propre national de l'Écosse.

Cette nation ne se résigna que bien difficilement à renoncer au glorieux privilége d'avoir enfanté un ri-

val d'Homère. Comme pour se dédommager, elle se complut à relire les poésies d'Allan Ramsay ; elle s'enorgueillit à juste titre du génie de Robert Burns. En Angleterre Gray se rendit populaire par des chants élégiaques empreints de simplicité et de douceur; Collins, par ses odes descriptives, se plaça au premier rang des poëtes lyriques; Cowper, atteint d'une sombre mélancolie, composa des chants mystiques admirés sur parole et médiocrement connus. C'était le temps où l'Irlandais Olivier Goldsmith, auteur de plusieurs poëmes estimés, se rendait célèbre par la publication du *Vicaire de Wackefield;* où Sterne, par son *Voyage sentimental* et son roman de *Tristam Shandy,* fascinait le lecteur par des détails merveilleusement copiés et le rebutait par le paradoxe ou le cynisme. Daniel de Foë était mort depuis plusieurs années (1731), léguant à son pays une création pleine d'originalité, et qui est pour toujours en possession du droit d'instruire et de plaire (1). Henri Fielding, trop bien inspiré par le génie licencieux de l'école française, attirait sur lui l'attention publique par le roman de *Tom Jones*, où il passait en revue les ridicules et par malheur aussi les faiblesses et les entraînements du cœur humain. Richardson, qui dépassait de vingt coudées les romanciers contemporains, faisait successivement paraître *Paméla*, *Grandisson, Clarisse Harlowe*, livres prolixes et dépourvus d'incidents, mais éminemment remarquables (le dernier surtout) par le naturel du récit, le

(1) Le roman de *Robinson Crusoé* repose sur une idée neuve et forte, le spectacle d'un homme seul, aux prises avec la nature, occupé à reconstruire en quelque sorte la société.

pathétique des sentiments, l'intérêt des situations. Nul n'égale Richardson pour la science avec laquelle il sonde tous les replis de l'âme, pour la variété des caractères, la sagacité des observations ; nul mieux que lui ne sait approprier son style aux personnages et s'indigner, en peignant des héroïnes d'une vertu parfois monotone, de tout ce qui peut réveiller les mauvais instincts du cœur ou susciter le mépris du devoir. Richardson est l'un des plus illustres écrivains de l'Angleterre. Tandis que les historiens et les philosophes du dix-huitième siècle sollicitaient les sufffrages du public par les grossières attractions du sensualisme, ce romancier cherchait généreusement à ramener le goût de ce qui est bon et moral, à émouvoir, à faire pleurer, sans sacrifier sur l'autel du vice. Préoccupé des êtres que son imagination créait, il s'attachait à leur conserver leurs caractères, leurs nuances, à sentir par eux et pour eux. Comme Shakspeare, il excellait à peindre minutieusement et fidèlement le cœur de la femme, à parer de vertus et de grâces des figures idéales qui ne seront jamais oubliées. Aucun écrivain mieux que lui ne savait mettre en relief la pensée principale de son livre par la puissance et la variété des inventions secondaires, et tant pis pour ceux qui n'ont ni la patience, ni le courage de le suivre jusqu'au bout, malgré ses longueurs, en dépit de ses répétitions et de ses défauts. En résumé on trouve en lui autre chose qu'un auteur, un homme, et c'est là son vrai mérite. Le dix-huitième siècle, distrait par les romans de Voltaire, par les contes licencieux de Crébillon fils, par les créations impies ou cyniques de

Diderot, se sentait convié, en lisant Richardson, à préférer les vertus domestiques à la dépravation de la Régence et du règne de Louis XV. C'est un souvenir honorable pour le romancier anglais.

Richardson est étranger au génie de la France voltairienne; c'est tout au plus s'il évoque à sa suite, comme romancier, Rousseau, qui n'a ni son honnêteté, ni sa clairvoyance morale, et qui le surpasse comme prosateur. Si l'on veut retouver la pâle épreuve de Voltaire en Angleterre, il faut s'arrêter à David Hume, qui marche à la suite de l'auteur de *Charles XII* et de l'*Essai sur les Mœurs*. Nous avons déjà parlé de lui en passant en revue les apôtres de l'irréligion et du scepticisme; nous le mentionnons ici comme historien. Avide de gloire, impatient d'appeler à lui la célébrité, même au prix du scandale, il avait longtemps séjourné en France et occupé, tant en ce pays qu'en Angleterre, des fonctions diplomatiques assez élevées; ce fut dans les loisirs que lui laissaient la philosophie et la politique qu'il écrivit l'*Histoire d'Angleterre,* ouvrage considérable, rédigé avec un grand talent d'exposition, et qui fit sa renommée.

Hume n'a rien d'anglais que l'idiome dont il se sert, et encore affecte-t-il d'employer autant que possible les expressions et les tournures propres à la langue française; il n'a rien d'anglais par le cœur, car il ne se passionne ni pour son pays, ni pour la liberté, ni pour le peuple. Ennemi adroit et habile de l'Église catholique, il n'aime pas même la liturgie anglicane; il ne se montre dévoué à aucune cause religieuse, il n'a que des instincts négatifs. Il écrit pour faire un

livre et parce que sa patrie n'a pas d'histoire complète ou suffisamment coordonnée. A cela près, il ne se soucie ni de la vérité, ni de la justice, ni du bien. Il se contente des documents de seconde main et ne perd pas à remonter aux sources et à contrôler les chartes un temps qu'il donne plus volontiers aux salons et aux plaisirs. Un éminent critique, que nous aimons à citer, sans accepter ses opinions ni ses jugements avec une docile confiance, M. Villemain (d'ailleurs très-indulgent pour David Hume), ne craint pas de dire, en parlant de lui : « Je ne trouve pas non plus dans Hume, au degré où je le souhaiterais.... je ne crois pas assez voir dans Hume l'amour de l'humanité et de la liberté. Hume, sans doute, aime la liberté des discussions, l'existence des Chambres, la liberté de la presse : ce sont des lieux communs en Angleterre; il n'y a pas de ministre même qui ne pense ainsi ; mais il les aime par convention, par habitude, et non avec cet instinct énergique et pur qui se nourrit de lui-même. Il raconte les iniquités dures et prolongées du règne d'Élisabeth, du règne de Charles I[er], mais sans paraître en souffrir; il est inattentif à ce mouvement sourd et continu de la liberté anglaise qui se démêle à travers tant de formes gothiques, qui soulève tantôt un poids, tantôt un autre; qui, quelquefois repoussée, mais bientôt reprenant pied, avance sans cesse. Il ne voit pas ce mouvement... C'est une erreur de l'érudit, une erreur de l'homme. Il ne l'a pas vu, ce mouvement, parce qu'il n'y prenait pas intérêt, qu'il ne se plaisait pas à reconnaître le principe de sentiments généreux et de droits sacrés, même sous des formes grossières et su-

rannées..... Sur les époques si diverses de l'histoire d'Angleterre il a jeté presque indifféremment la noble monotonie de la même élégance ; la vie barbare, la vie rude, irrégulière des premiers temps, ne lui a guère donné d'autres couleurs que la vie élégante et civilisée de l'époque même où il écrivait.... » Il est bon, il est utile de prendre acte de ce jugement, afin de tenir ceux d'entre nous qui ont du cœur et des croyances toujours en garde contre la renommée dont la mémoire de Hume est entourée et qui semble prescrire l'étude de son œuvre. Ces célébrités de commande, que nous a léguées le dix-huitième siècle, ne doivent être acceptées que sous bénéfice d'inventaire, et l'ouvrage de Hume ne gagne pas à être examiné au point de vue de la vérité, de la justice et de la science, toutes choses par lui sacrifiées à la mode.

Nous serons moins sévères pour Robertson, autre contemporain de Voltaire et de Hume, et qui écrivait alors sa grande *Histoire de Charles-Quint.* Comme Hume, Robertson pèche par l'uniformité de l'élégance et la recherche de l'expression ; presque autant que lui il est injuste envers la religion catholique ; lui aussi il procède de Voltaire, et s'attache à étendre par l'histoire l'influence des idées françaises au dix-huitième siècle. Il est d'ailleurs sérieux et froid ; son travail est convenablement distribué ; sa marche est régulière ; il entend ce secret de la composition historique qui consiste à rendre l'intérêt progressif ; enfin il n'affecte pas, à l'exemple de Hume, le dédain des sources, le mépris du travail. Bien que l'Angleterre le cite, avec une sorte de fierté, comme l'un de ses grands

écrivains, il n'en est pas moins vrai que, sinon pour les mots, du moins pour la pensée, pour le fond et pour la forme, Robertson n'est qu'un disciple de Voltaire.

Nous avons déjà mentionné ailleurs les philosophes dont les doctrines étaient en présence en Allemagne. Les poëtes et les littérateurs de ce pays ne jouissaient alors en France d'aucune popularité sérieuse ; on eût dit que nos pères, sous le règne de Louis XV, n'avaient de contact avec les Allemands que sur les champs de bataille, pour donner ou recevoir la mort, et qu'ils ne se souciaient guère de communications intellectuelles dont ils ne soupçonnaient pas l'utilité. La vanité française ne recherche pas volontiers l'occasion d'étudier les autres peuples et de leur rendre justice ; elle se complaît dans la supériorité nationale, qu'elle proclame universelle, et ne se préoccupe nullement de ce qui se dit ou de ce qu'on pense par delà le Rhin. Ce défaut, dont on commence à se corriger en France, était alors presque invincible, et nos gens de lettres, nos savants, nos artistes paraissaient presque ignorer qu'il y eût, à cent lieues de Paris, des poëtes allemands, des écrivains et des penseurs qui, mieux que Fontenelle et Marmontel, avaient droit à l'estime des générations futures. L'Allemagne était d'ailleurs divisée ; elle ne trouvait, dans le gouvernement autrichien, aucun amour pour les lettres, et il n'y avait à Vienne d'enthousiasme que pour Métastase. Frédéric II, qui représentait à lui seul l'intelligence de la Prusse, n'avait aucune sympathie pour les écrivains allemands. « Quand j'examine l'Allemagne, écrivait-il lui-même, j'y trouve une langue à demi barbare qui

se divise en autant de dialectes différents que l'Allemagne contient de provinces. Chaque cercle se persuade que son patois est le meilleur. Il n'existe point encore de recueil, muni de la sanction nationale, où l'on trouve un choix de mots et de phrases qui constitue la pureté du langage. Ce qu'on écrit en Souabe n'est pas intelligible à Hambourg, et le style d'Autriche paraît obscur en Saxe... Je ne vous parle pas du théâtre allemand ; Melpomène n'a été courtisée que par des amants bourrus, les uns guindés sur des échasses, les autres rampant dans la boue, et qui, tous rebelles à ses lois, ne sachant ni intéresser, ni toucher, ont été rejetés de ses autels. » Une autre fois le même prince, ayant à parler du théâtre anglais, rappelait avec mépris « les abominables pièces de Shakspeare, dignes des sauvages du Canada ; » il ajoutait, en parlant d'un nouveau drame allemand : « Voilà encore un *Gœtz de Berlichengen* qui paraît sur la scène, imitation détestable de ces mauvaises pièces anglaises, et le parterre applaudit et demande avec enthousiasme la répétition de ces dégoûtantes platitudes. » Ces attaques, dont l'Allemagne moderne rougirait la première, et qui tombaient sur les premiers chefs-d'œuvre de Gœthe, devaient singulièrement réjouir Voltaire ; elles font peu d'honneur aux jugements littéraires de Frédéric, et ce prince ne les eût pas sans doute rencontrées sous sa plume si les Allemands ses contemporains eussent été déjà en possession de leur juste gloire. Pour le moment ils s'ignoraient eux-mêmes, et la muse germanique n'avait ni la conscience de sa force, ni le courage de son génie ;

et cependant, au dire du poëte, bien qu'elle fût « jeune et tremblante, son tremblement était noble, l'ardeur de la victoire colorait son visage et sa chevelure d'or flottait sur ses épaules... Retenant à peine sa respiration pressée dans son sein ému, elle croyait entendre la trompette, elle dévorait l'arène (1). »

L'admiration accordée au génie français en Allemagne avait fait regarder comme barbares l'idiome et les usages nationaux. On faisait venir de France les instituteurs; on recommandait aux écrivains de se rapprocher autant que possible de la manière française. La *Poésie critique* de Gottsched est un manuel de règles empruntées à nos gens de lettres. On oubliait systématiquement la gloire que des hommes tels que Leibniz faisaient rejaillir sur leur pays; on mettait en oubli la généreuse loyauté du cœur des Germains pour s'éprendre du scepticisme railleur de Voltaire. Engoués de l'irréligion et de l'esprit de nos philosophes, la plupart des littérateurs allemands suivaient les préceptes de Le Batteux comme autant d'oracles, et condamnaient impitoyablement les plus nobles hardiesses du style. Le froid Gottsched passait pour un poëte célèbre; Woss traduisait Homère, Virgile, Théocrite, Hésiode, Horace, Shakspeare; sans savoir donner à chacun de ces grands modèles le coloris qui lui convenait. Et, toutefois, il y a dans la nature allemande une originalité intellectuelle si puissante que les écrivains, servilement imitateurs de la littérature française, se trouvaient malgré eux en dés-

(1) Klopstock.

accord avec l'opinion et l'instinct des masses. Tandis qu'ils s'obstinaient à singer Voltaire et Fontenelle, le vieux génie teutonique se réveillait de son engourdissement, et, dans l'imitation même de la littérature anglaise, retrouvait enfin ses voies.

L'esprit religieux se manifesta dans les hymnes de Gellert; le même élan fut suivi par Cramer, Schmid, Cronegk, Néander et Zollikofer; la poésie profane fut traitée par Hagedorn avec grâce et simplicité, par Haller d'une manière plus savante et plus grave. A ces deux écrivains se rallièrent Lange, Pyra, Gisèke, Zacharie, Gleim, Kleist, Lenz et plusieurs autres dont l'énumération serait trop longue. Vers le même temps de nombreuses associations littéraires se constituèrent dans le but d'apporter leur concours au progrès de la langue et de la poésie allemandes, et leurs efforts ne demeurèrent pas stériles. Les gouvernements ne contrariaient pas cette tendance; Frédéric II, qui ne savait point rendre justice au génie intellectuel de l'Allemagne, voyait néanmoins avec plaisir les préoccupations de ses sujets se détourner sur les questions littéraires et ne se montrer hostiles qu'à la religion. *Raisonnez tant que vous voudrez*, disait-il, *sur ce que vous voudrez, pourvu que vous obéissiez.* C'était mal comprendre la puissance des idées. Cependant l'Allemagne commençait à voir se développer et grandir les sectes d'illuminés et de théosophes recrutées de toutes parts contre le christianisme, et qui travaillaient sourdement à la destruction de cet empire autrefois fondé par Charlemagne, et dont Voltaire disait qu'il n'était plus ni empire, ni saint, ni romain.

La poésie protestait contre ces déplorables tendances des souverains et du pays. L'un des hommes les plus illustres de l'Allemagne, Klopstock, consacra vingt années à composer *la Messiade ;* la rédemption du genre humain est le sujet de cette œuvre. *La Messiade* est un développement poétique de l'Évangile, une grande hymne religieuse d'où, par malheur, le sentiment catholique est exilé, et qui, par cela même, est incomplète et froide. Au point de vue de la forme, ce poëme a d'incontestables beautés ; mais il fatigue, soit parce qu'il impose à la pensée un tension monotone vers un même but, soit parce que l'auteur a introduit dans la versification allemande le grave alexandrin de la Grèce et de Rome. Après avoir été accueilli par un enthousiasme universel, ce poëme de Klopstock cessa d'être l'objet de cette admiration exagérée ; mais l'Allemagne profita du moins de cette œuvre pour comprendre qu'elle renfermait en elle-même des sources de sublime poésie, et qu'elle pouvait se dispenser d'imiter jusqu'au plagiat les inspirations de la muse française. Lessing, qui eut le triste honneur d'être le Diderot de l'Allemagne, au moins sous le rapport des idées littéraires, s'était déjà fait connaître par des pièces de théâtre assez remarquables. Il écrivait avec netteté et précision, avec une âpreté spirituelle. Sa manière se rapprochait de celle des Français ; il tendait à rendre l'allemand classique et à le dégager tout d'abord de la servitude de l'imitation. Ses *Lettres sur la Littérature*, son *Laocoon* exercèrent une influence puissante sur l'esprit de ses compatriotes. L'originalité de son caractère se

manifesta surtout dans ses drames, bien qu'il consentît à s'assujettir aux règles imposées à l'art français, règles dont il avait lui-même démontré l'étroite tyrannie. Aussi ne s'est-il pas élevé à la conception d'un système nouveau, et n'a-t-il brillé que par la simplicité de son talent. Le tort de Lessing fut d'avoir essayé tous les genres, puis d'avoir mis son génie au service de trop d'objets divers, et c'est par là qu'il ne fut grand et supérieur à aucun titre. Plus heureux devant la postérité, Winckelmann opéra une révolution dans le goût et dans les idées de l'Allemagne en publiant différents écrits sur l'art et surtout sa grande *Histoire de l'Art chez les anciens* (1764). Il mérita d'être mis au premier rang des écrivains et des savants de son pays. C'est en Italie qu'il voulut remonter aux sources de l'art, à la connaissance du beau. En face des admirables vestiges dont l'Italie est couverte, le talent de Winckelmann se fit grave et contemplatif; nul, avant lui, n'avait réuni au même degré des observations exactes et profondes à une admiration pleine d'ardeur et d'enthousiasme. On dirait, en le lisant, qu'il donne même au style l'imposante dignité des monuments de la vieille Rome, et sa description produit une sensation égale à la réalité de la vision. L'imagination et l'érudition prêtaient à Winckelmann leurs différentes lumières; il appliquait à l'examen des monuments l'esprit de jugement qui sert à la connaissance des hommes; il étudiait la physionomie d'une statue comme celle d'un être plein de vie. Le premier il entreprit de bannir des beaux-arts le mélange du goût antique et du goût moderne; il déve-

loppa les vrais principes admis dans les arts sur l'idéal, sur cette nature perfectionnée dont le type est dans l'imagination et non au dehors de l'homme, et il rendit singulièrement féconde l'application de ces principes à la littérature elle-même. Tandis qu'il donnait ainsi l'impulsion au génie de l'Allemagne, la France continuait à ignorer qu'il existait, de l'autre côté de la frontière, des penseurs et des écrivains dignes d'attirer ses regards. Elle ne connaisait de l'Allemagne que de pâles imitateurs de ses propres chefs-d'œuvre, et tout au plus le monotone et pastoral Gessner, l'un des disciples de Klopstock. Elle se doutait à peine de l'existence de Wieland, gracieux et souvent malhabile enfant de Voltaire, qui faisait servir la langue allemande à un emploi étranger à son génie, à la philosophie épicurienne, à la poésie légère. En étudiant avec soin Wieland on découvre dans ses écrits un double personnage; il est à la fois poëte allemand et philosophe français. L'*Obéron* est une création moins gaie que celle de l'Arioste, mais elle est pleine d'originalité et de charme. Dans ses romans Wieland s'est traîné à la suite de Voltaire et de Crébillon fils, et, s'il a imité leur licence, il est resté fort au-dessous d'eux pour l'esprit et l'invention. Il a beaucoup mieux réussi dans ses contes de chevalerie ; mais dans ses poëmes empruntés aux légendes grecques il a maladroitement jeté un vernis de grâce moderne sur des sujets antiques, et il n'a servi qu'à les rendre maniérés. Wieland, par Gœthe, son ami et son disciple, se rattache à l'école des poëtes et des écrivains de l'Allemagne : nous aurons bientôt à en par-

ler, pour rendre cette esquisse moins imparfaite.

En Russie, où régnait Catherine II, l'influence française semblait s'étendre et gagner du terrain, alors même que la czarine travaillait énergiquement à la combattre et à la rendre nulle. Les philosophes de l'école voltairienne se laissaient prendre à ce jeu double ; ils se croyaient maîtres de l'avenir moral d'un empire dont la souveraine, pour capter la bienveillance des salons de Paris, affichait une incrédulité de parade. Sans cesser d'être la maîtresse despotique de ses immenses domaines, elle traduisait en langue russe des ouvrages français et attirait les philosophes auprès d'elle. Elle leur disait que la gloire consistait dans l'approbation des hommes de génie, et Voltaire aussi bien que Diderot s'aplatissaient devant sa renommée et faisaient bon marché, pour lui complaire, des droits de l'humanité et de l'honneur de la France. Ainsi entourée et adulée, Catherine faisait vanter son esprit, ses connaissances, et porter aux nues les ukases inexécutables que, pour amuser l'orgueil des philosophes, elle ne cessait de promulguer et d'oublier. Elle s'arrangeait pour que ses réformes fussent annoncées longtemps à l'avance et exaltées ensuite. Tous les ouvrages publiés en France lui étaient envoyés. Elle fit traduire le *Bélisaire* de Marmontel par quatorze personnes de sa cour, dont chacune fit un chapitre, et l'on s'arrangea pour que le meilleur fût l'œuvre de la czarine. Elle envoyait à Buffon les objets rares trouvés dans ses États avec des lettres flatteuses, auxquelles le savant répondait en multipliant les expressions louangeuses, en l'appelant « tête céleste, digne de ré-

gir le monde entier », ou en souhaitant une nouvelle invasion du Nord vers le Midi, « pour la régénération de cette partie de l'Europe, plongée dans la fainéantise. » Lorsque les encyclopédistes furent inquiétés en France, elle songea à les attirer à Saint-Pétersbourg, pour qu'ils pussent y terminer leur ouvrage. Elle proposa à d'Alembert de se charger de l'éducation de son fils ; elle flatta la vanité de ceux de la secte philosophique dont les suffrages lui semblaient propres à donner le change à l'Europe sur les prétendues réformes libératrices, et le patriarche de Ferney s'écriait, plein d'enthousiasme : *C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.*

Dans les diverses capitales de l'Europe la musique était en progrès et devenait de plus en plus populaire. Les opéras étaient à la mode en Italie, en Autriche, en France, et déjà, l'orchestre s'attribuant l'importance principale, on composait la musique avant les paroles, on négligeait les récitatifs. Les poëtes, s'il y en avait encore, s'accommodaient bon gré mal gré de ce système. L'empereur Charles VI leur donnait l'exemple de ce dévouement à l'art musical. Il avait lui-même composé un opéra qui fut chanté par les principaux personnages de sa cour, tandis que lui-même faisait sa partie dans l'orchestre et que ses deux filles dansaient sur la scène. En France ce n'était point déroger que de chanter en public. Le luth et le téorbe, qui avaient fait les délices du dernier siècle, furent mis de côté pour faire place à la basse de viole et au clavecin. Dans les autres pays de l'Europe la musique italienne avait prévalu ; on a retenu les noms

de Balthasar Ferri, de Farinelli et de quelques autres chanteurs de ce siècle. Les souvenirs qu'ils ont laissés se rattachent à l'histoire de l'art. Bien autrement célèbre, Jean-Baptiste Pergolèse, mort à vingt-six ans (1736), mérita d'être proclamé le Raphaël de la musique ; inimitable par la simplicité associée à la grandeur, il porta l'harmonie à la perfection. Après lui Nicolas Jomelli, d'Anvers, s'immortalisa par son *Miserere*, et eut des succès en travaillant pour le théâtre. Paesiello, de Tarente, élève de Durante, fit un grand emploi des instruments à vent, sans néanmoins couvrir la musique vocale ; on cite son *Te Deum* et un opéra (*la Folle par amour*), deux chefs-d'œuvre d'un genre bien opposé ; mais les musiciens d'alors avaient coutume de travailler à la fois pour l'Église et pour la scène. D'autres artistes s'attachaient particulièrement à réformer les théories : Rameau, dont la fécondité était attestée par dix-sept opéras, cherchait l'explication philosophique de l'harmonie à l'aide d'ingénieuses expériences d'acoustique. Tandis que J.-J. Rousseau prétendait rejeter tous les moyens d'expression que l'harmonie fournit à la musique, d'Alembert disait : « Comme géomètre, je crois devoir protester contre l'abus qu'on fait en musique de la géométrie. » Martini, de Bologne, grand compositeur de musique sacrée, composa sur cet art des traités assez remarquables et associa à la théorie une excellente pratique. Toujours épris d'enthousiasme pour la musique italienne, et auteur lui-même d'un gracieux opéra, J.-J. Rousseau contribua à affaiblir l'autorité de Rameau, en France, et cette révolution ne devait pas tarder à être complé-

tée par Grétry ; cet illustre maître, sensible dès l'âge de quatre ans au rhythme musical, s'était épris de la manière italienne en entendant un opéra de Pergolèse, et on le vit de bonne heure répudier les méthodes mesquines de sa patrie. Tandis que ce mouvement s'accomplissait, à l'aide de l'opéra-comique, les partisans de l'école française persistaient à suivre les anciens errements dans le grand opéra. Alors parut Gluck, qui associa à la profondeur de la science harmonique des Allemands l'inspiration mélodique des Italiens et le rationalisme des Français. Il obtint les combinaisons harmoniques, la mélodie, l'expression, et créa la vérité musicale dramatique dans l'*Orphée*, l'*Armide*, l'*Alceste* et les deux *Iphigénies*. C'était le temps où s'annonçaient par des triomphes Hændel, Wolfgang Mozart, Cimarosa, et l'Autrichien Haydn, le *Michel-Ange de la musique* (1).

On n'attend pas de nous la liste des artistes et des savants qui préoccupèrent le dix-huitième siècle de leurs travaux ou de leurs découvertes.

Cette époque, dans l'ordre des arts comme dans les spécialités littéraires, fut très-féconde et médiocrement riche; de petites conceptions, des idées bizarres prirent la place des œuvres grandioses dues au génie des autres siècles. Les tableaux qui furent alors à la mode sont remarquables par des mérites autres que le naturel et la simplicité ; les traditions un peu froides et gourmées du siècle de Louis XIV, étaient remplacées par le genre voluptueux et maniéré, par des

(1) César Cantu, *Hist. univ.*

œuvres indéfinissables qui se reconnaissent à un dessin tourmenté et serpentant, à des fantaisies vagabondes, à des recherches destinées à amuser la frivolité des grands seigneurs et des gens de finance. Ce genre a emprunté son nom à madame de Pompadour, et c'était justice. La dégradation des arts était de niveau avec la corruption de la pensée. Les deux grands artistes contemporains de Louis XIV, Poussin et Puget, n'avaient pas laissé d'école ; les deux Coustou, émules et disciples de Coysevox, avaient orné les jardins royaux de statues gracieuses ; leur manière fut exagérée par Jean-Baptiste Lemoine. Bouchardon sut mieux se préserver de l'imitation italienne, et il nous reste de lui des œuvres justement admirées, particulièrement la fontaine de la rue de Grenelle. Moins habile, plus orgueilleux, Jean-Baptiste Pigalle se montra dans ses reproductions exact jusqu'au mauvais goût et au réalisme, et ses prétendues merveilles nous semblent aujourd'hui moins des œuvres d'art que des labeurs d'anatomie. Étienne Falconnet dota Versailles de son Milon de Crotone et exécuta pour Saint-Pétersbourg une statue équestre de Pierre le Grand, plus colossale qu'admirée. Le peintre Coypel affecta de préférence l'amour du maniéré et de l'étrange ; les bergers de Watteau, créations qui n'appartinrent jamais à la nature, se distinguèrent par un brillant coloris, par de jolies poses ; Boucher, artiste plus habile que chaste, abaissa le talent jusqu'à le mettre au service des boudoirs et des courtisanes. Trop vantés de leur vivant, trop dépréciés depuis, les deux Vanloo prirent place au nombre des peintres à la mode ; Joseph et

Carle Vernet, dont la renommée est plus solide, exécutèrent avec facilité des compositions à la fois riches et variées. Greuze, dont tout le monde connaît les œuvres, se montra homme de cœur et poëte autant qu'artiste ; mais il abusa du théâtral ; il négligea les draperies et chercha trop le relief. Vers le même temps Soufflot élevait l'église Sainte-Geneviève, le plus remarquable monument français du dix-huitième siècle, et Perronnet construisait le pont de Neuilly, l'un des plus beaux parmi ceux que la France admire. Dès cette époque, après tout, il se trouvait encore des hommes de goût qui cherchaient à détrôner le maniéré et le faux. Les *Lettres à Grimm*, que fit paraître Diderot à la suite de l'exposition de 1765, attirèrent l'attention par une critque d'un caractère original, qui associait la vérité à la passion. D'un autre côté, une régénération inévitable se préparait dans l'atelier de Vien, et les élèves de ce maître se formaient à une composition sage, à un dessin pur et vigoureux, à un coloris vrai et naturel.

Nous avons déjà mentionné quelques noms chers à la science, ceux de Buffon, de d'Alembert, de Linné, de Daubenton, de Maupertuis, et quelques autres moins célèbres. Par bonheur pour eux, les mathématiciens, les géomètres, les physiciens, les astronomes du règne de Louis XV s'écartèrent des habitudes frivoles de la Régence et recherchèrent la gloire ailleurs que dans les salons où Fontenelle avait passé pour un oracle d'érudition et d'intelligence. Le Grenoblois Vaucanson construisit des automates qui imitaient mer-

veilleusement les fonctions de l'homme; plus utile encore, il inventa et perfectionna des machines à filer la soie et simplifia le métier à tisser. Déjà le P. Castel avait donné l'idée d'un clavecin achromatique. Mariotte vint, qui établit les théories de la lumière et de la chaleur, et d'autres étudièrent la phosphorescence de la mer et des corps terrestres. Bouguer trouva la gradation de la lumière; Hall étudia sa dispersion inégale dans les divers milieux, afin de corriger la couleur par la combinaison de verres, au foyer objectif des télescopes; son idée fut reprise par Jean Dollond, qui perfectionna le télescope achromatique. Rochon appliqua le prisme aux lunettes pour décomposer la lumière des étoiles, et trouva le moyen de mesurer exactement les lois de la réfraction et de la diffraction. De singulières découvertes furent dues à Liberkim, qui inventa le microscope solaire (1743). Mairan expliqua les aurores boréales; La Caille assigna des noms aux étoiles de l'hémisphère austral; Halley appliqua les formules newtoniennes au calcul des évolutions de vingt-quatre comètes et démontra qu'elles se meuvent par courbes fermées pour reparaître périodiquement; Clairaut et d'Alembert déterminèrent la figure de la terre; le premier parvint à résoudre analytiquement le « problème des trois corps », qu'avait entrevu Newton, et cette solution, qui embrassait tous les mouvements subordonnés de la lune, confirmait de plus en plus la loi de gravité simple, et développait le principe des perturbations. Plus tard Lagrange, Laplace et d'autres encore complétèrent par les procédés du calcul analytique

la théorie de Newton, et la loi de l'attraction resta victorieusement démontrée (1). Depuis bientôt un demi-siècle les savants ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur le sprincipes au sujet des forces vives, c'est-à-dire touchant le mode à employer pour apprécier la force des corps en mouvement. D'Alembert mit fin à ce débat en ramenant les questions les plus compliquées de dynamique à de simples problèmes de statique. Depuis trois générations les Cassini consacraient leurs efforts à déterminer la mesure du méridien et à préciser la forme de la terre. Grâce à eux fut établie la carte de France sur la proportion d'une ligne pour cent toises, et cet immense travail ne fut terminé qu'au moment où la Révolution vint changer la division géographique du pays. Une autre famille vouée à la science, les Jussieu imprimèrent un rapide progrès aux découvertes et aux théories de la botanique. Nous avons déjà mentionné Daubenton, observateur étonnant, qui n'était pas dépourvu de force synthétique, et qui avait fait pour Buffon toutes les études de détail. D'autres savants étendirent les domaines de la zoologie et de l'entomologie ; d'autres se rendirent illustres par leurs découvertes géologiques, métallurgiques et minéralogiques. La chimie, science d'analyse par excellence, n'était encore qu'un recueil d'observations plus ou moins exactes. Scheele, pharmacien suédois, Black, professeur de Glascow, Woodward, Bergmann, et après eux Farenheit et Boerhaave, qu'il suffit de nommer, firent faire de grands pas à l'école,

(1) M. César Cantu.

et préludèrent aux découvertes plus récentes de Cavendish, de Berthollet, de Lavoisier et de Guyton de Morveau. De leur côté des hommes conduits par l'étude intelligente des phénomènes électriques recherchaient les effets ou les causes des pouvoirs universels que, par la permission de Dieu, la nature créée choisit pour instruments dans ses opérations les plus importantes, et l'Américain Benjamin Franklin venait d'inventer le paratonnerre.

Le gouvernement de Louis XV avait résolu de faire vérifier l'une des hypothèses les plus importantes du système de Newton : il chargea les savants de mesurer un degré auprès du pôle, un degré sous l'équateur. Les sciences eurent leurs missionnaires. Maupertuis, Clairaut, Camus, Lemonnier furent désignés pour se rendre à Tornéo en Suède, sur les confins de la Laponie ; on chargea La Condamine, Bouguer et Godin d'aller au Pérou (1735). Dans le nord, ces délégués de l'Europe savante eurent à endurer les plus rudes fatigues dans les régions presque sauvages de l'Amérique méridionale ; il leur fallut subir des traverses et des dangers sans nombre, et dresser leurs signaux, sur un espace de quatre-vingts lieues, au sommet des plus hautes montagnes. Leurs épreuves durèrent dix ans, mais la France et l'Europe applaudissaient à ces illustres efforts comme à des victoires. Chaque fois que des messages rendaient compte de leurs travaux, signalaient de nouveaux résultats dus à leurs héroïques souffrances, on se félicitait d'appartenir à un siècle qui était témoin d'une pareille lutte soutenue contre l'ignorance et contre la nature elle-même. C'est l'un

des plus beaux souvenirs que nous ait légués le règne de Louis XV, dans l'acception la plus large de cette idée : dévouement à la science.

Mais ce siècle, à la fois audacieux et frivole, aventureux et timide, qui aspirait à l'inconnu moins par amour du bien que par curiosité, qui commençait par Voltaire pour aboutir à Mirabeau, qui partait du scepticisme pour arriver aux saturnales de Chaumette, ce siècle continuait nécessairement d'offrir le spectacle des choses les plus disparates sous le rapport des lois, des mœurs, des idées, des hommes. Les lois étaient un assemblage de romain, de barbare, de féodal, de communal, et l'on ne comptait pas en France, dit-on, moins de cinq cent quarante coutumes, de telle sorte qu'on avait raison dans une province et tort dans une autre. La discordance fondamentale des principes mettait en lutte le fisc et la jurisprudence, la juridiction ecclésiastique et la juridiction séculière; puis dans le doute on avait recours à la loi écrite, sans jamais remonter à un droit général, supérieur aux usages particuliers. Les propriétés étaient liées par des mainmortes et par des restes de servitude personnelle qui portaient atteinte au droit même de tester. L'industrie était enchaînée par des corporations qui, instituées dans un but de prévoyance et d'assistance mutuelle, s'étaient transformées en lourdes entraves. Les gouvernements, il est vrai, étaient parvenus à centraliser la puissance publique et à enlever aux seigneurs féodaux tous les attributs de la souveraineté. Au gouvernement du roi appartenait le droit de repousser les agressions extérieures, de maintenir la paix au dedans,

de rendre la justice au criminel et au civil, de conserver le domaine public, d'administrer le domaine utile de l'État, de guider les provinces et les communes dans leur administration privée. Il poussait partout ce droit jusqu'à l'abus et à la tyrannie, intervenant à tout propos dans chacun des actes de la vie, dans les arrangements de famille, dans toutes les affaires domestiques; et, tandis qu'il agissait comme tuteur et arbitre souverain, les abus contre lesquels réclamait l'opinion persistaient à se cantonner dans les lois et dans les coutumes, et spécialement dans l'organisation du système judiciaire. On était encore réduit à subir les procédures secrètes, l'instruction inquisitoriale, au moyen de laquelle le juge peut faire dire ce qu'il veut à l'accusé et aux témoins intimidés ou ignorants. On condamnait par contumace et l'on appliquait la confiscation, la plus inique des peines. Dans plusieurs cas on refusait des défenseurs aux prévenus qu'attendait l'échafaud et l'on continuait d'arracher des aveux par la torture. Quant aux lois religieuses, leur rigueur subsistait encore en dépit des protestations universelles, et il y avait encore, en 1746, dans les prisons ou aux galères, deux cents protestants condamnés par le parlement de Grenoble pour exercice de leur culte. Dans un ordre de choses bien différent, la routine et l'ignorance persistaient à repousser les moyens à l'aide desquels on entreprenait de combattre la petite vérole, acclimatée en Europe dès le commencement du seizième siècle, et qui tuait ou défigurait le tiers du genre humain. Une opposition presque unanime des peuples se prononçait contre l'inoculation, déjà pratiquée

avec succès en Orient, et les gouvernements devaient user de la force pour introduire cette utile pratique, que la vaccine, bien autrement bienfaisante, ne devait pas tarder à faire oublier. Déjà l'abbé de L'Épée, dont le nom est cher à l'espèce humaine, avait entrepris l'éducation des sourds-muets à l'aide des signes, et c'était là une œuvre vraiment sociale, qui consolait beaucoup de misères.

Tel était, sous le règne de Louis XV, le mouvement intellectuel, artistique et moral de la société française : on nous pardonnera de ne l'avoir indiqué qu'à traits rapides. Les nécessités du récit nous prescrivent de ne point suspendre davantage la mention des faits historiques.

§ VII. — GUERRE DE SEPT-ANS. — EXPULSION DES JÉSUITES. — TRAITÉ DE PARIS.

(1754-1763.)

Le traité d'Aix-la-Chapelle n'avait satisfait ni la France ni l'Europe; il n'avait été accueilli avec enthousiasme que par Louis XV et madame de Pompadour, le premier las des rudes devoirs qu'impose la guerre, l'autre impatiente de jouir des bénéfices de sa honte. La France, il est vrai, abandonnée à son propre génie, renfermait en elle-même de si grands éléments de prospérité et de bien-être qu'elle multipliait rapidement, à la faveur de la paix, les ressources de son industrie et de son agriculture; elle réparait largement les plaies des dernières luttes, elle s'indemnisait de ses longs sacrifices. Si les impôts avaient doublé de moitié, les richesses du pays s'étaient accrues dans une proportion plus grande encore, et, tout en murmurant, le peuple subvenait mieux qu'autrefois aux exigences du fisc. Tandis que l'esprit et le cœur s'amoindrissaient, tout était en progrès dans l'ordre du bien-être matériel, et le luxe, en se développant outre mesure, faisait circuler des capitaux au profit de l'ouvrier et du travail. Un arrêt du conseil avait accordé la liberté entière du commerce des grains à l'intérieur du royaume et leur exportation par deux ports de la Méditerranée. On avait remis aux campagnes trois millions sur la taille d'*ustensiles,* et les ma-

tières premières dont manquaient nos fabriques avaient été affranchies des droits d'importation. La marine commerciale était dans l'état le plus florissant ; la marine militaire, régénérée par Machault, comptait déjà soixante-trois bâtiments de guerre de premier ordre, et ce nombre devait bientôt être porté à plus du double. Nos colonies, Bourbon, l'île de France, Saint-Domingue, la Martinique, étaient des sources intarissables de fortunes ; la Louisiane et le Canada n'étaient plus à charge à la métropole, et allaient se donner la main par les établissements formés sur le Mississipi et le Saint-Laurent ; dans l'Inde Dupleix fondait un empire, et la France, déjà la première entre les nations du continent, était à la veille de jouir de la prépondérance sur toutes les mers. Ses armes avaient été glorieuses, sa diplomatie habile ; elle enlaçait l'Europe dans un système d'alliances qui laissait ses ennemis isolés : elle dominait en Espagne et en Italie par la maison de Bourbon ; elle s'appuyait, en Allemagne, sur la Prusse, la Bavière et la Saxe, et sur les électorats ecclésiastiques ; au nord elle avait pour amies les deux royautés de Suède et de Danemark ; en Orient elle était la protectrice de la puissance ottomane. Quant aux nations rivales, l'Angleterre et la Prusse, elle venait de les vaincre et ne se croyait plus exposée à les craindre : l'Angleterre, en effet, ne pouvait compter que sur l'alliance du Portugal et de la Hollande. Quant à l'Autriche, humiliée de ses récentes défaites, elle comptait tout au plus sur la Russie, et encore cette protection n'était-elle acquise à Marie-Thérèse qu'au prix d'une sorte d'abdication politique,

d'une adhésion tacite ou avouée aux entreprises des czars contre la Pologne et l'Occident.

Cependant la prospérité de la France, qui apparaissait aussi grande, était menacée par mille causes destructives. Si l'on s'était borné à mettre en œuvre les ressources naturelles du pays, et à faciliter la production et les échanges; s'il avait été permis aux ministres de continuer le système d'économie et d'ordre que le cardinal Fleury avait maintenu durant sa longue administration; si le gouvernement était entré dans une voie d'améliorations lentes, mais progressives, en peu d'années la France eût atteint un haut degré de splendeur. Mais il n'en était pas ainsi : d'une part, comme on l'a vu, de graves conflits religieux s'étaient manifestés, qui causaient dans toutes les classes de la société une agitation mêlée d'inquiétude et qui accusaient l'irrésolution et la faiblesse du pouvoir; de l'autre, la favorite du roi, dominée par la pensée d'assurer sa fortune, se faisait la pourvoyeuse des débauches de Louis XV, et, en échange, introduisait dans toutes les branches de l'administration la corruption, l'immoralité et le gaspillage. Le produit le plus net des impôts passait aux mains des courtisans et des complices de madame de Pompadour. Cette femme disposait à son gré des volontés royales et imposait ses caprices au conseil; incapable de s'associer à une politique généreuse, elle installait l'intrigue à tous les degrés du trône. Conduit par cette fatale influence, avant tout préoccupé des honteuses joies de son sérail, Louis XV ne voulait entendre parler d'aucune mesure qui aurait pu avoir pour résultat de maintenir

la dignité de la France envers l'Europe. Comme il avait acheté la paix, qu'il aurait pu imposer lui-même, en renonçant aux justes droits de la France, il ne voulait à aucun prix entendre parler de guerre; il avait peur des Anglais, ou du moins il n'entendait pas que sous aucun prétexte on fournît à l'Angleterre un motif de recommencer les hostilités. Il n'avait pas fallu de grands efforts au gouvernement du roi Georges pour deviner l'existence de cette politique pusillanime, et le cabinet de Saint-James comptait bien s'en prévaloir soit pour obtenir jusqu'au bout de nouvelles concessions, soit pour déchirer le traité d'Aix-la-Chapelle, humiliant pour la Grande-Bretagne.

Alors se révélait, dans la chambre des Communes, un homme d'État dont le nom héréditairement fatal à notre pays devait bientôt être entouré d'une juste renommée : nous voulons parler du premier Pitt, célèbre plus tard sous le nom de lord Chatam. Membre du parlement depuis bientôt vingt ans (1735), orateur éminent, déjà connu par ses luttes contre Walpole (1743), investi de hauts emplois qu'il dut abandonner pour combattre le ministère, il s'était élevé à la première place de l'opposition à force de talent, de probité et d'éloquence. Animé d'une haine ardente contre les Français, il savait communiquer à la nation anglaise son ardeur intrépide, son caractère inflexible, son patriotisme énergique et aveugle. C'était un homme qui semblait s'être trompé de siècle. Il avait les vertus de l'antique Rome. Comme les patriciens de la ville éternelle, il voulait avant tout la gloire de son pays, se mettait peu en peine de la justice, et faisait bon

marché du droit des autres peuples, des réclamations de l'humanité. Parmi ses adversaires politiques il rencontrait déjà lord Holland (Fox), qui, à son tour, devait léguer à un second Fox l'honneur de balancer la renommée et l'influence d'un autre Pitt. Pareil à cet opiniâtre Romain qui, avant tout, sollicitait son pays de détruire Carthage, lord Chatam (nous lui donnons ce nom par anticipation) exhortait sans relâche l'Angleterre à abattre la puissance de la maison de Bourbon et la grandeur de la France. C'était là sa mission et son but, et rien ne pouvait l'en faire dévier.

Les sujets de crainte à exploiter ne lui manquaient pas. En jetant un coup d'œil sur les autres États, il était aisé de voir la France maîtresse de la politique en Espagne, à Naples, en Piémont, à Parme, et dirigeant l'action des puissances catholiques de l'Europe ; on la surprenait, en outre, étendant son influence dans les deux Amériques et sur les Indes. Il y avait là de quoi alarmer la maison de Hanovre et les trois royaumes, et cependant, nous venons de le dire, la France était grande malgré elle, contre le vœu de son roi, par le seul fait de sa force et de ses ressources. Gouvernée par un homme qui ne se souciait ni de la fatigue, ni de la gloire, et qui voulait être en paix avec tout le monde, elle n'avait aucune arrière-pensée qui justifiât les haines passionnées de l'Angleterre. Jamais elle n'avait été moins conquérante et plus amie de la paix; tout occupée de sa prospérité intérieure, elle n'agrandissait son commerce que par nécessité et ne demandait que sa part du soleil et de l'Océan. Ses progrès dans le Nouveau Monde et en Asie n'avaient rien que de légitime

et qui ne pût être tenté par les Anglais eux-mêmes, et, comme pour mettre tous les torts du côté de la Grande-Bretagne, le gouvernement de Louis XV, avec une modération pusillanime, s'appliquait autant que possible à se faire petit, à ne donner aucune prise aux susceptibilités de l'Europe, à céder sur tous les points pour ne fournir aucun prétexte à la guerre.

L'Angleterre ne s'accommodait pas de ce système d'abnégation; à tout prix il lui fallait des causes de rupture. Pour en venir là, depuis cinq ans son gouvernement suscitait à la France, dans l'Amérique du Nord, des querelles tantôt futiles, tantôt injustes, et qui avaient pour objet tantôt la possession de quelques Antilles, tantôt la nécessité de déterminer les limites de la Nouvelle-Angleterre et de l'Acadie. Sainte-Lucie, la Dominique, Saint-Vincent et Tabago étaient, depuis un siècle, communes et indivises entre les deux nations; l'Angleterre revendiqua ces îles comme ses légitimes domaines; elle prétendit, contre le droit, étendre la limite de ses colonies américaines jusque sur le Saint-Laurent, pour s'attribuer la navigation de ce fleuve et cerner nos possessions du Canada; elle prétendit de même que l'Ohio appartenait à ses propres colonies, et elle prescrivit à ses lieutenants de chasser les Français des rives de ce fleuve et d'y construire un fort. Il y avait là une agression brutale et flagrante; le marquis Duquesne, gouverneur du Canada au nom de la France, protesta contre ces usurpations de la force et déclara qu'il était prêt à résister par les armes. Le cabinet de Versailles, cédant aux appréhensions de Louis XV, ne demandait

pas à ses agents tant d'héroïsme, et ne pouvait manquer de le désavouer pour complaire à messieurs les Anglais. Les gouverneurs français de la Martinique et des Iles-Sous-le-Vent avaient fait placer prématurément sur le rivage de quelques-unes des possessions contestées des poteaux où il était écrit : « Continuation des États de Louis XV, roi de France. » Les Anglais abattirent ces poteaux à coups de canon. On ne s'en plaignit pas. L'Angleterre ayant osé demander pourquoi la France étendait ses possessions, en pleine paix, dans les Indes et dans les Antilles, on répondit timidement que la France désavouait toute entreprise qui pouvait sortir de la limite tracée par les traités. L'Angleterre ne prenait pas la peine de dissimuler sa jalousie. Indignée de ce que la marine française se relevât de ses ruines, elle jugeait qu'il était temps de l'anéantir, et de détruire la prospérité naissante de nos colonies, en particulier de Saint-Domingue. Soit que le gouvernement de Louis XV ne se jugeât point encore en mesure de résister, soit qu'il voulût lasser à force de patience l'injustice de ses ennemis, on laissait faire les ministres du roi Georges, on continuait de leur tendre une main amicale. Cependant les Français étaient demeurés en possession d'un fort sur le lac Érié, près du Niagara ; le gouverneur de la Pensylvanie, colonie anglaise, chargea le major Georges Washington (dont le nom reparaîtra dans ce livre) de réclamer l'évacuation de ce poste. L'année suivante, une sommation analogue fut portée à la garnison anglaise par M. de Jumonville, officier français. Enveloppé par des forces supérieures et attaqué contre le

droit des gens, M. de Jumonville fut massacré avec ses soldats, au nombre de trente (23 mai 1754), et cette collision sanglante, qui fit peu d'honneur à Washington, fut le commencement des hostilités ouvertes, dans l'Amérique du Nord, entre l'Angleterre et la France. Ces hostilités se reproduisirent l'année suivante sur mer et près de Terre-Neuve, alors que les ministres du roi Georges II affectaient, dans leurs discours et dans leurs dépêches, de considérer ces premières luttes comme des rencontres fortuites et accidentelles. Tandis qu'ils cherchaient ainsi à endormir le gouvernement de Louis XV, l'Océan se couvrait de corsaires anglais, et deux cent cinquante vaisseaux de commerce, naviguant en pleine sécurité sous pavillon français, étaient attaqués et capturés par nos ennemis, avant déclaration de guerre et au mépris de toutes les notions du droit international.

Tandis que ces actes odieux s'accomplissaient dans les deux Océans, d'autres incidents se produisaient en Asie. Le gouverneur de l'Inde française, Dupleix, considérant l'empire du Mogol comme une proie offerte à toutes les ambitions des puissances européennes, prenait part aux guerres que se faisaient entre eux les princes de ce pays, et rattachait à la France, soit comme colonies, soit comme provinces tributaires, de vastes et riches contrées qui, de nos jours, appartiennent à la Grande-Bretagne. L'Angleterre se plaignit vivement, et le gouvernement de Louis XV désapprouva et destitua l'aventurier héroïque qui lui soumettait des royaumes.

A la fin l'ambassadeur de France à Londres, le duc

de Mirepoix, ne pouvant croire à la pusillanimité de Louis XV, montra quelque énergie et fit entendre que son pays ne tolérerait pas davantage les exigences de l'Angleterre. Il posa même une sorte de *casus belli*, et le gouvernement britannique ne voulut pas tenir compte de ses avertissements. C'était combler la mesure. Le roi de France rappela son ambassadeur, sans toutefois se déterminer à une rupture décisive. Le gouvernement français ne pouvait d'ailleurs se dissimuler que dans un avenir prochain la guerre éclaterait d'elle-même et par le seul fait des violences de nos ennemis. Il voulut, du moins, mettre tous les torts du côté des Anglais, afin que l'iniquité de leur agression devînt évidente pour l'Europe. Dans ce but on prescrivit aux bâtiments français de n'opposer aucune résistance quand ils seraient attaqués par des vaisseaux anglais ; une de leurs frégates ayant été prise, on s'empressa de la leur renvoyer. En revanche, le cabinet de Londres avait donné ordre à ses marins d'insulter le pavillon français partout où ils le rencontreraient, et ses instructions furent suivies. Traqué sur toutes les mers par les vaisseaux britanniques, le commerce français éprouva une perte de trente millions. Six mille matelots sortis de nos ports et quinze cents officiers et soldats furent pris en diverses rencontres et conduits captifs en Angleterre. Plusieurs d'entre eux se virent même contraints, par la menace ou les mauvais traitements, de prendre du service à bord de la flotte anglaise.

La situation ne pouvait se prolonger : trop souvent impunies, les violences de l'Angleterre devaient

finir par lasser la mansuétude du cabinet de Versailles; les hostilités, soutenues de part et d'autre avec âpreté, dans les colonies, ne pouvaient manquer, en dépit des hypocrites protestations du gouvernement de Georges II, d'amener en Europe une guerre ouverte entre les deux nations. La France essaya néanmoins de retarder cette rupture décisive en demandant des explications à l'Angleterre, en offrant de se contenter de satisfactions pacifiques. L'Angleterre éluda avec énergie ces démarches du gouvernement de Louis XV, et, à sa manière, rejeta tous les torts sur les Français. Tandis que de part et d'autre on préludait à la guerre par le rappel des ambassadeurs, une effroyable catastrophe consterna l'Europe. Le 1er novembre 1755, un tiers de la ville de Lisbonne fut renversé par un tremblement de terre, quinze mille hommes furent engloutis dans une seule journée, et les secousses convulsives du sol, pendant plus de six semaines, se succédèrent encore et portèrent une désolation sans exemple dans le Portugal.

Enfin, au début de 1756, la France se résigna à tirer de nouveau l'épée et à relever le défi des Anglais. De nombreux armements furent entrepris et poursuivis avec une rapidité qu'expliquait suffisamment l'irritation de notre pays, impatient de tirer vengeance des injustes attaques de ses adversaires. L'Angleterre à son tour fut effrayée. « La nation, dit Burke, tremblait sous une honteuse terreur panique, trop publique pour que nous puissions la cacher, trop fatale dans ses conséquences pour que nous puissions l'oublier. » Georges II ré-

clama de la Hollande le contingent de six mille hommes auquel les Provinces-Unies étaient engagées par leurs traités avec la Grande-Bretagne. La France notifia au gouvernement hollandais que l'Angleterre, ouvrant la première les hostilités, n'avait pas droit à ce secours purement défensif, et la Hollande resta neutre.

Les Anglais étaient maîtres de Port-Mahon et de Gibraltar : la première de ces deux positions leur permettait d'agir à volonté dans la Méditerranée. Une armée et une escadre, placées sous les ordres du duc de Richelieu, furent désignées par Louis XV pour attaquer Minorque et chasser les Anglais de cette île. Le 17 avril 1756, le maréchal débarqua sans obstacles et s'empara de Ciutadella et de Mahon. Les Anglais s'étaient retranchés dans le fort Saint-Philippe, redoutable citadelle qui domine la dernière de ces deux villes. Les ouvrages de défense étaient formidables; les murs étaient taillés dans le roc, protégés par des fossés larges et profonds, et minés dans quatre-vingts endroits par où l'assiégeant pouvait tenter l'assaut. L'escadre, ayant pour chef le marquis de La Galissonnière, se porta à l'entrée du port pour en interdire l'accès aux flottes anglaises, et l'armée de terre investit la place. Le 20 mai, quatorze vaisseaux anglais, commandés par l'amiral Byng, cherchèrent à ravitailler le fort Saint-Philippe, mais ils furent attaqués par La Galissonnière et contraints de se replier sur Gibraltar. Cependant le siége traînait en longueur; l'armée française perdait du monde sans avancer, et les ingénieurs ne donnaient que des espérances fort éloi-

gnées. Richelieu, bien que les brêches ne fussent point encore praticables, résolut de donner l'assaut. Pour soutenir le moral de ses troupes, qui se montraient indisciplinées, il publia cet ordre du jour célèbre : *Celui qui se grisera n'aura pas l'honneur de paraître à la tranchée,* et personne ne voulut s'exposer à cette honte. Dans la nuit du 27 au 28 juin l'assaut fut ordonné, et les soldats dressèrent leurs échelles contre des murs que protégeait une puissante artillerie. Les échelles se trouvèrent trop courtes, mais les soldats, grimpant sur les épaules les uns des autres, atteignirent le rempart. Cinq redoutes furent prises, et le lendemain les Anglais capitulèrent. La France accueillit avec enthousiasme la nouvelle de ce fait d'armes, mais des intrigues de cour, conduites par la favorite, déterminèrent Louis XV à se montrer froid et sans reconnaissance envers le maréchal de Richelieu. Quant à La Galissonnière, contraint par des motifs de santé à se démettre de son commandement, il ne tarda pas à mourir. Quelques mois plus tard les Anglais, rendus injustes par leur défaite, accusèrent l'amiral Byng d'incapacité ou d'incurie ; traduit devant un conseil de guerre, l'infortuné marin fut sacrifié aux exigences de l'orgueil national, condamné à mort et fusillé, le 14 mars 1757, sous les yeux d'une vile populace qui battait des mains et vociférait des imprécations.

Mais déjà tout le système offensif et défensif de la France venait de changer. Depuis quelques années, l'impératrice-reine, profondément mécontente de l'Angleterre et de la Prusse, avait médité de rompre le traité d'Aix-la-Chapelle et de reprendre possession de

la Silésie. Dans ce but elle avait songé à s'allier à la France et à faire agir de concert la maison de Bourbon et la maison d'Autriche-Lorraine. C'était défaire l'œuvre de Charles-Quint et renier des traditions suivies depuis deux siècles, et pour le maintien desquelles tant de fleuves de sang avaient coulé. L'Europe ne pouvait d'ailleurs s'attendre à ce résultat inouï et anormal, une alliance armée entre la France et l'Autriche, les deux nations qui se disputaient le continent. Cependant des faits accomplis, dont l'autorité n'était plus contestée, autorisaient ce revirement politique. La maison d'Autriche-Lorraine avait cessé de prétendre à la souveraineté de l'Espagne et des colonies espagnoles; elle ne revendiquait plus l'héritage de Philippe II et de Philippe V. Il lui suffisait de rétablir sa prépondérance en Allemagne et de reprendre, en Italie, quelque part du terrain que lui avait enlevé la guerre. La France, de son côté, dominatrice en Espagne et dans les Deux-Siciles, pouvait voir sans inquiétude et sans jalousie l'Autriche accroître sa puissance en Allemagne. Ce n'était plus là qu'était le danger pour la maison de Bourbon. La France ne songeait nullement à s'étendre sur la rive droite du Rhin ou vers les Alpes; elle n'aspirait qu'à développer son influence dans les Amériques, dans l'Inde, sur l'Océan, et, au besoin, elle avait à sa porte les Pays-Bas, dont on pouvait détacher en sa faveur quelques parcelles, et qu'elle convoitait dans un avenir plus ou moins rapproché. Ce serait par là qu'elle serait indemnisée de ses sacrifices pour l'Autriche; il ne s'agissait que de bien s'entendre.

Ces idées ne se présentaient pas aux deux cabinets dans cette forme simple et précise : trop d'intérêts se rattachaient à ce changement de système, trop d'engagements anciens ou récents étaient mis en question, pour que des deux côtés on n'hésitât pas beaucoup avant de se déclarer. Le comte de Kaunitz, ministre de Marie-Thérèse, avait rempli pendant deux ans (1751-1753) les fonctions d'ambassadeur près la cour de France ; c'était l'un de ces hommes d'État que nous envions à l'Allemagne, et qui dominent par la pensée les intérêts et les besoins de l'Europe, afin de faire prévaloir lentement et à coup sûr la politique de leur propre gouvernement. Il avait les goûts frivoles d'un courtisan et l'intelligence sagace d'un diplomate ; la grâce de son esprit n'était pour lui qu'un instrument de séduction, qu'un moyen de pénétrer le secret des autres sans livrer le sien. Appréciant à sa valeur l'entourage de Louis XV, il avait eu la singulière idée de mettre en jeu les passions et la vanité des femmes pour préparer et conduire à terme un plan que les hommes les plus forts ne devinaient pas tout entier. Par ses conseils la chaste et hautaine Marie-Thérèse consentit à flatter l'orgueil de madame de Pompadour, à l'appeler *ma cousine* en lui écrivant, à lui donner le titre d'amie ; il est vrai qu'en retour de ces humiliantes cajoleries elle demandait à la maîtresse du roi, à Jeanne Poisson d'Étioles, de seconder de son mieux la pensée autrichienne dans les délibérations intimes de Versailles, auprès des ministres et des conseillers de Louis XV. La favorite se trouvait fière d'un pareil rôle, tout entière au désir de rendre service à *son*

amie l'impératrice-reine, et fort peu soucieuse de continuer ou d'interrompre les traditions de Richelieu et de Mazarin, pourvu qu'il lui fût possible de se glorifier, auprès des courtisans et des dames de haut parage, d'être avec Marie-Thérèse sur le pied d'une amitié familière. Deux autres femmes s'associaient d'ailleurs aux projets de vengeance de l'impératrice-reine. La czarine Élisabeth, dont les désordres avaient été stigmatisés par les railleries de Frédéric, avait voué une grande haine à ce prince et ne demandait qu'à châtier la Prusse pour lui faire expier les sarcasmes de son roi. La fille de l'empereur Joseph Ier, alors reine de Pologne, employait toute son influence à exciter les ressentiments d'Auguste III, son mari, et à le faire entrer comme électeur de Saxe dans la ligue qui devait accabler Frédéric. Tels étaient les ressorts qui faisaient mouvoir la politique des cours de l'Europe continentale. Peut-être a-t-il été de mode d'en exagérer l'importance et de ne point faire assez large la part du calcul des gouvernements et des combinaisons de la diplomatie ; il est certain que la correspondance des hommes d'État alors mêlés à ces affaires est à la fois grave, instructive, et mérite d'être consultée avec respect.

On peut voir, par l'étude de ces dépêches, que l'on hésitait beaucoup, à Versailles, avant de prendre un parti. Le cabinet et le conseil privé suivaient deux systèmes différents. Le ministère ne voulait pas entendre parler d'une alliance avec l'Autriche, mais le conseil privé était entré dans les vues de Kaunitz. Madame de Pompadour, pour en finir avec ces diver-

gences d'opinion qui faisaient obstacle à ses idées, réussit à négocier, par l'entremise de l'abbé de Bernis, depuis cardinal, un traité secret avec l'Autriche. Les premières conférences avaient eu lieu vers la fin de septembre 1755, chez madame de Pompadour, à Babiole, entre Bernis et le comte de Stahremberg; d'autres se tinrent au Luxembourg, dans le logement de l'historiographe Duclos. Pour se cacher de la majorité du ministère, qui aurait désapprouvé de pareilles négociations, Louis XV en confia le soin à une commission spéciale, composée de Machault, de Rouillé, du comte de Saint-Florentin, de Séchelles et de l'abbé de Bernis. Une correspondance secrète s'engagea à ce sujet entre les deux gouvernements, et le prince de Conti en fut nommé directeur. Bien qu'il n'eût pas entrée au conseil, ce fut lui qui fit nommer aux principales ambassades des hommes de son choix, et qui conduisit les nouvelles relations de la France avec les puissances du Nord. A plusieurs reprises il agit en dehors des inspirations et à l'insu de madame de Pompadour et s'attira la haine de la favorite. Les ouvertures faites au nom de Marie-Thérèse étaient séduisantes : on devait réunir Mons à la France, démanteler Luxembourg, céder le Brabant à l'infant don Philippe en échange de Parme, de Plaisance et de Guastalla, et déclarer le trône de Pologne héréditaire en faveur de la postérité d'Auguste III, électeur de Saxe. Il s'agissait, en outre, de donner la Poméranie à la Suède, et de faire avec la Russie, l'Espagne et les cours d'Italie, des arrangements destinés à assurer le succès de l'alliance. L'abbé de Bernis, un peu effrayé de l'é-

tendue de ce plan, proposait, au nom de la commission, une combinaison plus simple. Elle consistait dans un traité d'union entre les cours de Versailles et de Vienne, et dans un acte de garantie de leurs possessions respectives en Europe. Le roi, par un reste d'égard pour Frédéric II, demandait que cette garantie s'étendît à la Prusse; ce n'était point l'affaire de l'impératrice-reine, mais Marie-Thérèse ne crut point devoir répondre par un refus. De part et d'autre, il est vrai, on n'ignorait pas que Frédéric, instruit des démarches de Marie-Thérèse, se concertait mystérieusement avec le roi Georges et négociait un traité séparé avec l'Angleterre. Tandis que ces pourparlers s'engageaient clandestinement, le gouvernement de Louis XV faisait porter à Frédéric II des propositions pacifiques, qui furent dédaigneusement rejetées. Déjà instruit des tentatives à l'aide desquelles Marie-Thérèse ourdissait un complot européen contre la Prusse, bien convaincu que la France jouait un jeu double, Frédéric venait, de son côté, de contracter avec le roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, une alliance offensive et défensive, et qui garantissait aux deux souverains leurs possessions réciproques. On a justement remarqué combien la France, dominée par madame de Pompadour, fit à l'Autriche, par le traité qui la liait à cette puissance (9 mai 1756), une part plus belle et plus large que ne l'exigeait la sécurité de deux couronnes. La France, en effet, s'était engagée à aider l'Autriche dans la lutte que Marie-Thérèse allait soutenir pour reconquérir la Silésie et humilier la Prusse; l'Autriche avait déclaré que, tout en fournissant le secours

de ses armées à la France, elle ne se croyait pas obligée d'intervenir dans la guerre déjà ouverte entre ce pays et l'Angleterre. Mieux eût valu cent fois pour la France se borner à une déclaration de neutralité mutuelle, qui lui aurait permis, étant en sécurité du côté de l'Allemagne et des Pays-Bas, de consacrer toutes ses forces actives à combattre l'Angleterre dans les colonies et sur l'Océan; mais ni l'Autriche ni madame de Pompadour ne voulaient restreindre à ce rôle passif l'intervention de la France dans les affaires d'Allemagne, et la noblesse française, d'ailleurs, impatiente de tirer l'épée, n'avait que faire d'une guerre maritime qui ne lui offrait aucune occasion de vaincre. On ne recueillit que trop bien les fruits de cette politique aventureuse et imprévoyante. Pour le moment l'avenir apparut sous de brillantes couleurs. « Aussitôt que le traité fut connu, dit Duclos, l'applaudissement fut général; ce fut une espèce d'ivresse qui augmenta encore par le chagrin que les Anglais en montrèrent; chacun s'imagina que l'union des deux premières puissances tiendrait bientôt toute l'Europe en respect. » Quoi qu'il en soit, Marie-Thérèse, habilement secondée par le comte de Kaunitz, ne tarda pas à rattacher à la coalition la Russie, la Saxe et la Suède; mais ces diverses puissances étaient trop peu intéressées à la ruine de la Prusse pour qu'il fût permis de compter de leur part sur de longs efforts et sur de lourds sacrifices. Quant à Louis XV, en dépit des influences que Marie-Thérèse sollicitait auprès de lui, il ne se déterminait qu'à regret à se lancer dans de nouvelles entreprises militaires. C'é-

tait le moment où se manifestait, de la manière la plus menaçante, l'opposition du parlement de Paris, suscitée par les justes réclamations du clergé, par l'enregistrement de la bulle et l'affaire des billets de confession, querelle insoluble dont nous avons déjà mentionné les phases. Le roi était las de tant d'arrêts, de tant de bruit, de ces conflits sans cesse renouvelés en dépit de ses interdictions, de ses concessions et de ses ordres. Il aspirait à maintenir cette paix qui lui laissait les loisirs du *Parc-aux-Cerfs,* et voilà qu'en Amérique, dans l'Inde, sur le Rhin et en Allemagne, la guerre apparaissait inévitable, avec son cortége de préoccupations pénibles et d'incertitudes douloureuses. Cette situation le troublait et l'inquiétait, et il ne pouvait que la subir malgré lui.

Quelques tentatives furent faites pour entraîner dans la prochaine lutte les cours de Madrid et de Turin; elles échouèrent. Dès 1750, en prévision d'une rupture avec la France, les Anglais s'étaient empressés de donner toutes sortes de satisfactions à l'Espagne et de faire oublier à cette puissance l'injustice de leurs anciennes agressions. Cette tactique fut heureuse, et le duc de Duras, ambassadeur de France à Madrid, fut très-froidement accueilli lorsqu'il essaya d'associer les efforts de l'Espagne à ceux de la France et de l'Autriche. Quant au roi de Sardaigne, son rôle éternel consistait à prendre part aux querelles du roi de France et de l'empereur, à se rattacher tantôt à une cause, tantôt à une autre, afin de se faire récompenser de son secours ou de vendre sa neutralité. Du jour où l'Autriche et la France se liaient l'une à l'autre

par un pacte, l'intérêt du Piémont était de s'abstenir et d'attendre.

Instruit, par des moyens que la loyauté réprouve, des alliances contractées par Marie-Thérèse avec la France, la Russie, la Pologne, la Suède et la Saxe, Frédéric II se détermina à ne point attendre ses ennemis et à porter les premiers coups. Habile au métier de la guerre, il avait donné à la Prusse une organisation militaire si bien appropriée à ses ressources qu'il était toujours prêt à combattre, ce qui donne à un peuple beaucoup de chances pour vaincre. Conseillé par la nécessité et par son génie, il résolut d'attaquer celui de ses adversaires qui pouvait le moins lui tenir tête, et, le 29 août 1756, il envahit l'électorat de Saxe à la tête de cinquante-huit mille combattants. Peu de jours lui suffirent pour se rendre maître du pays. Le 10 septembre il s'empara de Dresde, et trouva dans les archives de cette capitale l'original du traité par lequel l'électeur-roi s'était uni à Marie-Thérèse et à la France pour le dépouiller de ses conquêtes et réduire le roi de Prusse à n'être plus qu'un simple électeur de Brandebourg. Dès ce moment il avait établi la justice de son droit et la légitimité de la guerre.

Auguste III s'était précipitamment replié sur l'Elbe avec un corps d'armée de dix-huit mille hommes, et se tenait abrité dans le camp de Pirna. Frédéric le fit bloquer par un corps d'armée et se porta, avec le reste de ses troupes, à la rencontre des Autrichiens, qui s'avançaient de leur côté par les routes de la Bohême. Le 1er octobre il les mit en déroute à Lowositz, sur l'Éger; puis il revint sur Pirna et força les Saxons

à capituler. Auguste III, contraint d'abandonner la Saxe aux vainqueurs, se réfugia dans son royaume de Pologne. A la nouvelle des victoires du roi de Prusse, l'impératrice-reine fit appel à ses alliés : elle obtint du corps germanique la levée d'une *armée d'exécution* contre l'électeur de Brandebourg, et la France, déclarant que l'envahissement de la Saxe constituait une atteinte au droit public de l'Europe, fit marcher une armée sur le Mein, une autre sur le Hanovre, et fit, en même temps, occuper les duchés de Juliers et de Clèves. Elle détermina, en outre, par ses subsides, la Bavière, l'électeur palatin, le duc de Wurtemberg et dix autres princes d'Allemagne à fournir des contingents à Marie-Thérèse. Enfin elle obtint, au prix de sacrifices considérables, que la Suède et la Russie commenceraient sans retard les hostilités. Pour la Pologne, en dépit des instances et des offres de la France, elle se trouva hors d'état d'agir. C'était le temps où ce malheureux pays, en proie à une désolante anarchie qu'entretenaient sans cesse les puissances voisines, perdait le reste de sa force à lutter contre lui-même, et ne pouvait plus jeter son épée dans la balance où l'on pesait les destinées de l'Europe (février-mars 1757).

L'armée française destinée à agir contre le Hanovre, était sous les ordres du maréchal d'Estrées, sous lequel servaient Contades, Chevert, Saint-Germain, dont on vantait les talents militaires ; on évaluait son effectif numérique à quatre-vingt mille hommes. L'autre armée, qui opérait vers le Rhin, et venait d'envahir les duchés de Clèves et de Gueldre, était forte de vingt-cinq mille hommes, et avait pour chef le prince de

Soubise. Frédéric II ne songea pas à lui opposer des troupes; il laissa le soin de la combattre au duc de Cumberland, qui rassemblait alors des troupes pour couvrir le Hanovre, et il se préoccupa avant tout de tenir tête aux Autrichiens. En dépit de l'infériorité du nombre et de l'absence de tout principe connu, à défaut du lien moral, les soldats de Frédéric se sentaient fiers du génie de leur chef et ne voyaient qu'en lui seul la patrie, le droit, la justice. Comme ils se croyaient invincibles, ils étaient toujours prêts à accepter la lutte et ne songeaient pas à compter leurs ennemis.

Dans les premiers jours de mai, l'armée prussienne, répartie en quatre divisions, se trouva sous les murs de Prague. Les maréchaux Braun et Daun, sous les ordres du prince Charles de Lorraine, frère de l'empereur, commandaient les armées autrichiennes et avaient mission de disputer à Frédéric le territoire de la Moravie et de la Bohême. L'un et l'autre avaient sous ses ordres une partie de l'armée et opéraient à d'assez grandes distances. Frédéric manœuvra pour les maintenir isolés et pour les battre séparément. Le 6 mai, comme le prince Charles accourait au secours de Prague avec soixante-dix mille combattants, le maréchal Daun se portait lui-même avec trente mille hommes, par la Moravie et le Haut-Elbe, à la rencontre du roi de Prusse. L'occasion était belle de les attaquer avant qu'ils n'eussent pu réunir leurs forces. Frédéric, qui avait devant Prague un corps d'armée de vingt-cinq mille hommes, attaqua le prince Charles, et, malgré la disproportion du nombre, lui fit essuyer

une sanglante déroute. Dans cette mémorable journée les Autrichiens perdirent seize mille hommes, les Prussiens douze mille. Vaincu, le prince Charles se replia dans les murs et dans le camp retranché de Prague, avec quarante mille soldats, qui étaient évidemment en mesure de contenir l'armée victorieuse. Frédéric, dans cette situation, craignit d'être inquiété sur son flanc par l'armée du maréchal Daun, qui se tenait cantonnée à Kollin, après avoir rallié douze mille fuyards, échappés au carnage de Prague. Le roi de Prusse se porta rapidement sur cet autre ennemi et lui livra bataille le 19 juin; les Autrichiens, qui occupaient des positions formidables et qui étaient les plus nombreux, prirent leur revanche de la journée du 6 mai et remportèrent sur les Prussiens une victoire éclatante. Vaincu, Frédéric leva le siége de Prague et se replia sur Bautzen et Gorlitz, sans pouvoir disputer à ses ennemis les défilés des montagnes des Géants et les frontières de la Silésie et de la Saxe. Ainsi, affaibli par ses victoires et par ses défaites, réduit à fuir avec les débris de son armée, Frédéric II, indépendamment des armées autrichiennes attachées à sa poursuite, allait avoir à combattre les Français vers le Hanovre, les Suédois en Poméranie, et une armée de quatre-vingt mille Russes qui venait d'entamer les frontières de la Prusse occidentale.

Sur le Rhin la conduite de la guerre était confiée au maréchal d'Estrées, soldat intrépide et général trop circonspect. Bien que le roi de Prusse eut été dans la nécessité de dégarnir ses frontières, l'armée française n'avançait que lentement, et comme si elle eût

appréhendé de vaincre trop promptement l'ennemi. Maillebois, qui servait sous d'Estrées, était sans doute intelligent et capable, mais il aspirait à remplacer le commandant en chef, et il lui laissait faire des fautes qu'il avait soin de signaler au gouvernement. Un autre lieutenant de d'Estrées, le comte de Saint-Germain, était signalé comme un tacticien habile, mais il se montrait dur et absolu et ne se faisait point aimer de ses troupes.

A mesure que l'armée de d'Estrées se rapprochait du centre de la Hesse, le duc de Cumberland, qui était chargé de défendre le pays, se repliait sur le Wéser. On s'étonnait à Versailles de ce que les Français ne trouvassent pas le moyen d'en finir avec cet adversaire et l'on accusait injustement le maréchal d'Estrées. Madame de Pompadour désigna le maréchal de Richelieu pour le remplacer, et Louis XV ratifia ce choix. Tandis que le vainqueur de Mahon allait à petites journées prendre le commandement de l'armée, d'Estrées eut le temps d'atteindre le duc de Cumberland et de lui livrer bataille à Hastembeck, derrière le Wéser (26 juillet). La victoire demeura aux Français, mais ils eurent peu d'honneur à en retirer, car, de part et d'autre, on fit beaucoup de fautes, et le succès ne fut qu'une affaire de hasard. Le 2 août Richelieu remplaça d'Estrées, et Maillebois, au lieu d'obtenir l'avantage qu'il s'était promis en desservant son chef, encourut une juste disgrâce et fut emprisonné à Doullens, par ordre du roi.

Richelieu envahit le Hanovre et le livra à un pillage effréné auquel il prit lui-même une part si peu hono-

rable que l'armée lui donna le sobriquet de *Père la Maraude*. Le duc de Cumberland ne cessait d'ailleurs de rétrograder devant les Français et se laissa bientôt acculer dans une situation sans issue, près des embouchures du Wéser et de l'Elbe; le 8 septembre il n'eut d'autre moyen de salut que de signer à Closter-Seven une capitulation en vertu de laquelle l'électorat de Hanovre, le landgraviat de Brême et la principauté de Verden étaient abandonnés aux Français; les contingents allemands venus au secours du Hanovre étaient dissous ou renvoyés dans leurs pays respectifs, et l'armée hanovrienne consentait à se replier sur l'autre rive de l'Elbe. C'est ainsi que le duc de Cumberland, l'ancien *boucher de Culloden*, se résignait presque sans coup férir à faire défaut aux espérances de l'Angleterre, et cependant l'armée placée sous ses ordres s'élevait encore à trente-huit mille hommes.

L'histoire a retenu un trait de courage qui honore l'un des princes de la famille capétienne. A la bataille de Hastembeck, l'héritier des Condé, tout jeune encore, faisait ses premières armes. Comme il se trouvait exposé au feu d'une batterie qui portait le désordre dans les rangs, l'un de ses aides de camp le pria de se retirer à quelques pas de là, sur la gauche, afin de se tenir hors de la direction du boulet. « Je n'ai point vu ces précautions-là dans la vie du grand Condé, » répondit le prince; et il resta au poste du danger. Dans cette même bataille on signala l'intrépidité du duc d'Orléans, petit-fils du régent. A la tête de la cavalerie ce prince chargea les Hanovriens et les Anglais, et contribua à assurer la victoire.

L'armée du duc de Cumberland était à moitié dissoute; les Russes, au nombre de cent mille hommes, marchaient sur Kœnigsberg; les Suédois avaient envahi la Poméranie, et les Prussiens, après avoir essuyé de sanglantes défaites, se repliaient à la hâte sur la Lusace et sur la Saxe. Accablé sous le poids de tant de désastres, Frédéric résolut d'en finir avec la vie; mais comme, avant tout, il voulait emporter dans la tombe les regrets des philosophes et l'estime des gens de lettres, il composa une pièce de vers, adressée au marquis d'Argens, par laquelle il annonçait son projet de suicide. Ce document, fort médiocre au point de vue de la poésie, était empreint d'un matérialisme qui toucha le cœur de Voltaire. Ce dernier, qui, ainsi que l'atteste sa correspondance, faisait des vœux pour le triomphe du roi de Prusse, se hâta d'écrire à Frédéric pour le dissuader d'attenter à ses jours, et le héros, qui n'attendait qu'un prétexte, se résigna à vivre. Il avait d'ailleurs à prendre sa revanche contre les Autrichiens et les Français, et les fautes stratégiques de ses ennemis ne devaient pas tarder à lui en fournir l'occasion. Avant tout il endormit par des flatteries et des prières le duc de Richelieu, qui venait d'imposer au duc de Cumberland la triste capitulation de Closter-Seven. « Je suis persuadé, écrivait-il, que le neveu du grand cardinal de Richelieu est fait pour signer des traités comme pour gagner des batailles..... Celui qui a mérité des statues à Gênes, celui qui a conquis l'île de Minorque, malgré des obstacles immenses, celui qui est sur le point de subjuguer la Basse-Saxe, ne peut rien faire de plus glorieux que de travailler à rendre la paix à

l'Europe. Ce sera le plus beau de vos lauriers... » Indépendamment de ces cajoleries, que ne justifiait nullement la capacité militaire de Richelieu, Frédéric avait chargé ses agents de le séduire par des offres et des promesses, et ces négociations, secrètement appuyées par Voltaire, firent hésiter le maréchal et le retinrent dans les plaines du Hanovre, où les Français mettaient à profit la guerre pour multiplier les exactions et les spoliations. En vain l'on insistait pour que Richelieu se portât sur les terres de Brandebourg et envoyât des renforts aux Suédois, en Poméranie; Richelieu se borna à prendre des mesures inefficaces, et son armée, encouragée par ses exemples, continua d'exaspérer les populations allemandes par des extorsions et des actes de pillage.

La honteuse retraite du duc de Cumberland ne pouvait manquer de froisser l'orgueil national de l'Angleterre. Le prince perdit toute popularité et toute influence, et lord Chatam arriva de nouveau aux affaires. Le ministre fit voter par les deux Chambres en faveur du roi de Prusse d'énormes subsides de guerre, et imprima une vive impulsion aux armements maritimes. Des flottes anglaises furent équipées à la hâte et vinrent menacer les côtes de France. Une expédition fut dirigée sur Rochefort ; mais les Anglais, contenus par l'énergie du brave Langeron et d'une poignée de soldats, se bornèrent à canonner et à occuper l'île d'Aix. Dans les parages de l'Amérique une effroyable tempête dispersa les escadres de l'Angleterre et contraignit nos ennemis à se réfugier au fond du port d'Halifax. Le général

Clive, à la tête des troupes anglaises, prit sa revanche dans l'Inde et détruisit nos florissants comptoirs de Chandernagor. Attaqué par soixante mille Indiens et n'ayant à leur opposer que trois mille hommes, il pratiqua des trahisons dans le camp ennemi et réussit à consolider en Asie la puissance anglaise.

Tandis que le maréchal de Richelieu marchait lentement dans la direction de Magdebourg, où venait de se renfermer le prince Ferdinand de Brunswick, l'autre armée française, aux ordres du prince de Soubise, et qui venait d'opérer sa jonction avec l'armée allemande des cercles, commençait à envahir le territoire de la Saxe. Frédéric, qui ne parlait plus de se tuer, prit le parti plus sage de surveiller tous les mouvements de ses ennemis, d'épier leurs combinaisons nécessairement mal concertées, et de se tenir prêt à profiter sans retard de leurs moindres fautes. Laissant donc une armée de cinquante-six mille hommes en Silésie, pour tenir tête aux Autrichiens, il prit avec lui ou rallia deux corps d'armée ensemble, forts de vingt-deux mille hommes, et se porta sans retard à la rencontre de Soubise. On était à la fin d'octobre. L'armée française, au lieu de chercher à combattre le roi de Prusse, venait de recevoir l'ordre de prendre ses quartiers d'hiver et se repliait vers la Hesse. Sur ces entrefaites, une assez faible armée autrichienne, commandée par le général Haddick, traversait la Lusace pour se diriger sur le Brandebourg et faire une pointe sur Berlin.

A cette nouvelle Frédéric détacha une partie de

ses troupes pour marcher au secours de sa capitale et couper la retraite au général Haddick. Il ne lui restait plus qu'une armée à peine forte de quinze mille hommes, lorsque Soubise et le prince de Saxe-Hildburghausen, qui commandait avec lui l'armée Franco-autrichienne, résolurent de suspendre leur mouvement de retraite, de revenir sur leurs pas avec cinquante-cinq mille hommes, et de disperser le faible corps que commandait encore Frédéric. Soubise, le protégé de madame de Pompadour, était un officier brave et loyal, mais présomptueux et sans expérience; son collègue, ou pour mieux dire son supérieur, le prince de Saxe-Hildburghausen, était le plus ignorant et le plus orgueilleux des généraux autrichiens. Les deux armées réunies sous leurs ordres ne pouvaient ni ne voulaient s'entendre : les Français, indisciplinés et pillards, ne s'occupaient que de rançonner le pays; les Allemands s'indignaient d'avoir à subir les exactions et les violences de leurs auxiliaires, et leur vouaient une haine dont la manifestation ne devait pas se faire attendre.

Le roi de Prusse surveillait cette situation et se préparait à agir. Afin de rendre à ses ennemis la confiance qui paraissait leur manquer, il affecta de les craindre; il se cantonna dans son camp de Rosbach et parut à son tour manœuvrer pour battre en retraite. Le prince de Saxe et le maréchal de Soubise, persuadés qu'avec un peu d'audace ils réussiraient à envelopper et à détruire ce faible ennemi, résolurent de lui fermer toute issue et se mirent en marche vers Mersebourg. Frédéric parut redoubler de

timidité et d'hésitation. Ses tentes étaient dressées, sa petite armée se cachait avec affectation et dérobait du moins tous ses mouvements à un ennemi trois fois supérieur en nombre. Prêt à donner le signal de l'attaque, il exhortait ses officiers et ses soldats. « Mes amis, leur disait-il, le sort de ce que nous avons et devons avoir de plus cher est remis à cette épée que nous tirons. Je n'ai pas le temps et je ne crois pas avoir besoin de vous parler longuement. Vous savez qu'il n'y a ni veilles, ni fatigues, ni périls que je n'aie constamment partagés avec vous jusqu'à présent, et vous me voyez prêt à périr avec vous et pour vous. Tout ce que je vous demande, mes amis, c'est de me rendre zèle pour zèle, affection pour affection. Je n'ajouterai qu'un mot, non comme encouragement, mais comme une preuve anticipée de la reconnaissance que je vous aurai : à partir de ce moment jusqu'à celui où nous prendrons nos quartiers d'hiver, l'armée touchera double paye. Allons! comportez-vous en hommes et espérez en Dieu (1). » Ne craignons pas de dire, en dépit de l'auréole de gloire qui entoure le souvenir des guerres de Frédéric, que les armées prussiennes, de nos jours, ont été conduites au champ de bataille par des motifs plus nobles que l'espoir d'une double paye. Mais alors l'amour de la patrie allemande n'entrait pas pour beaucoup dans le dévouement des mercenaires recrutés à prix d'or par le roi de Prusse.

(1) C'est Frédéric II lui-même qui, en racontant ses campagnes, a conservé le texte de cette harangue.

Cependant les Impériaux, qui cherchaient à tourner la position des Prussiens, marchaient les premiers, et les Français, aux ordres de Soubise, venaient ensuite sans défiance et sans discipline. Les deux armées alliées parcouraient dans une espèce de ravin une courbe dont les Prussiens occupaient le diamètre; mais Frédéric, tout en gardant les apparences extérieures de la crainte, avait pris des dispositions habiles. Sa cavalerie, couverte par des monticules, s'était portée vers l'une des extrémités du ravin; sur les hauteurs, derrière les tentes, on avait dressé de formidables batteries; l'infanterie, l'arme au bras, n'attendait qu'un signal pour se jeter sur les flancs des Impériaux et des Français, marchant alors sans ordre et au bruit des fanfares. Au moment opportun Frédéric ordonna l'attaque. Soudain les tentes furent abattues, les canons se trouvèrent démasqués; la cavalerie prussienne chargea l'avant-garde, et l'infanterie, accourant des hauteurs, se jeta la baïonnette au bout du fusil sur les colonnes françaises. Il y eut alors l'un de ces moments de confusion qu'on ne saurait décrire et qui précèdent les grandes défaites; écrasés par l'artillerie, sabrés par la cavalerie, rompus et dispersés par l'infanterie, les soldats des cercles germaniques prirent la fuite. Ces divisions allemandes étaient d'ailleurs de fort mauvaises troupes, recrutées dans tous les pays de l'empire, qu'aucun lien n'unissait entre elles, et qui ne demandaient pas mieux que de servir sous les drapeaux de la Prusse. Pendant qu'elles fuyaient au hasard ou fraternisaient avec les soldats de Frédéric, le prince de Soubise, surpris, et

portant la peine des fautes de son collègue et de son chef, essaya de retarder sa défaite et de rétablir un peu d'ordre dans les rangs de son armée. A trois reprises il ramena sur le champ de bataille divers corps de cavalerie ; puis, avec l'infanterie suisse formée en carré, il réussit à contenir l'attaque des bataillons prussiens. Tandis qu'il cherchait ainsi à disputer le terrain aux vainqueurs, les milices des Cercles, au milieu de la confusion qui régnait sur le champ de bataille, firent feu sur les Français, leurs auxiliaires. Il n'en fallait pas tant pour accroître les embarras de Soubise. Les Français se crurent trahis, et le cri de *Sauve qui peut !* se fit entendre dans les rangs. Alors ce fut une déroute générale ; les officiers se trouvèrent entraînés par leurs soldats, qui fuyaient au hasard, et les débris des deux armées, confondus pêle-mêle, parcoururent ainsi un espace de vingt-cinq lieues sans qu'il fût possible de les rallier. Deux régiments suisses et quelques escadrons, commandés par MM. de Castries et de Broglie, firent encore bonne contenance et parvinrent à protéger la retraite. Le prince de Soubise s'était glorieusement conduit à Fontenoy et l'on ne pouvait accuser son courage ; son tort avait consisté à ne point rétablir la discipline dans son armée, à tolérer l'insubordination des jeunes gentilshommes, les excès du soldat, et à laisser introduire dans les rangs une désorganisation morale. Le soir même de cette désastreuse affaire, rendant compte à Louis XV de la journée, il se borna à lui dire : « J'écris à Votre Majesté dans l'excès de mon désespoir ; la déroute de votre armée est totale. Je ne puis vous dire com-

bien de ses officiers ont été tués, pris ou perdus. »

Jamais la France n'avait eu à subir un pareil affront; mais les Parisiens, au lieu de manifester l'indignation profonde et sombre qui châtie les gouvernements incapables et proteste contre les fautes des chefs militaires, se bornèrent à composer des couplets satiriques, à chansonner les vaincus. Le roi de Prusse, vainqueur de la France, avait pour lui le parti de Voltaire et les gens de lettres : la longue habitude de l'ironie et de la dépravation et le mépris qu'inspirait le pouvoir avaient affaibli en France tous les ressorts du sentiment national. Avant d'avoir connaissance de la bataille, l'auteur de *la Henriade*, qui signait le *Suisse* Voltaire, écrivait à d'Argental : « Je ne suis pas fâché que mon *Salomon* du Nord ait quelques partisans dans Paris et qu'on voie que je n'ai pas loué un sot. Je m'intéresse à sa gloire par amour-propre... » (Lettre du 8 novembre 1757.) Peu de jours après il disait encore : « C'est dans ces circonstances qu'il (Frédéric) détruit une armée de cinquante mille hommes. Quelle honte pour notre nation ! Elle n'osera plus se montrer dans les pays étrangers. » Sa douleur patriotique ne lui inspirait pas de protestations plus généreuses. Dans une lettre qu'il adressait à d'Alembert, le même homme disait encore : « Nos Parisiens ont la tête tournée du roi de Prusse... Pour moi, comme Français et comme philosophe, je ne puis m'affliger de ses succès. » Félicitant enfin le roi Frédéric, il ne rougissait pas de lui dire : « Il n'y a rien de si plaisant, Sire, que le congé que vous avez donné, daté du 3 novembre 1757. » C'était la date du honteux désastre de Ros-

bach (1). La journée de Rosbach fut d'ailleurs plus déplorable que meurtrière ; elle ne coûta aux alliés que trois mille hommes tués ou blessés et sept mille prisonniers. Après leur défaite, Soubise et le prince de Saxe pouvaient encore mener au combat quarante-cinq mille hommes ; c'était plus qu'il n'en fallait pour écraser quinze ou vingt mille Prussiens ; mais ni l'un ni l'autre n'eurent le courage de revenir à la charge : la démoralisation de leurs troupes leur ôtait tout espoir. La vengeance de la France se fit attendre près d'un demi-siècle ; mais elle fut digne de notre pays. A peu de distance de Rosbach s'étendent les plaines d'Iéna : nous y retrouverons les Français.

Frédéric était comme un lion qui sort de son antre, où ses ennemis l'assiégent, pour les attaquer l'un après l'autre. Vainqueur à Rosbach, il se jeta en toute hâte sur la Silésie, qu'avaient envahie les Autrichiens victorieux. Il arriva trop tard pour sauver Breslau. Déjà les Impériaux, qui disposaient de grandes masses, avaient écrasé sous les murs de cette ville l'armée prussienne aux ordres du duc de Bévern et s'étaient rendus maîtres de la capitale de la Silésie. A l'aspect de Frédéric, les débris de l'armée vaincue se ralliè-

(1) Dans une épître que nous ne pouvons citer jusqu'au bout, à cause de son cynisme, Voltaire disait au roi de Prusse :

Héros du Nord, je savais bien
Que vous avez vu les derrières
Des guerriers du roi très-chrétien
A qui vous taillez des croupières, etc.

Ces vers étaient assurément empreints d'une résignation philosophique ; mais la France avait le droit de les accueillir avec dégoût.

rent, pleins de courage et d'espérance. Le roi de Prusse prescrivit à ses troupes une obéissance aveugle et marcha à la rencontre d'une armée autrichienne, forte de soixante mille hommes, qui manœuvrait sous les ordres du maréchal Daun. Le 5 décembre il l'atteignit entre le village de Leuthen et le grand bois de Lissa. La bataille, commencée vers le milieu du jour, se prolongea jusqu'à huit heures du soir, par une nuit obscure, et se termina par la déroute complète de l'armée autrichienne. La perte des Impériaux fut prodigieuse ; des corps entiers mirent bas les armes presque sans combattre ; Breslau et Liegnitz, dont les Autrichiens s'étaient rendus maîtres, retombèrent au pouvoir de Frédéric, et les Impériaux, après avoir perdu quarante mille hommes dans cette campagne de Silésie, se virent rejetés en Bohême, où ils prirent leurs quartriers d'hiver. Les armes du roi de Prusse avaient été moins heureuses à Jagerndorff, où les Russes avaient obtenu la victoire ; en revanche, l'un des lieutenants de Frédéric, le maréchal Lehwald, venait de chasser les Suédois de la Poméranie. A la nouvelle de tant d'événements qui changeaient la face de la guerre, les Anglo-Hanovriens, naguère battus par d'Estrées et refoulés par Richelieu, violèrent la capitulation de Closter-Severn et reparurent sur les champs de bataille du Nord. Ainsi s'était terminée la campagne de 1757.

Durant l'hiver on poussa avec vigueur tous les préparatifs de guerre. Frédéric, aidé par les subsides de l'Angleterre, réorganisa de son mieux ses armées. Marie-Thérèse ordonna de nouvelles levées et imprima une grande activité à tous les armements de l'Autriche.

Madame de Pompadour secondait d'ailleurs de tous ses efforts la politique de la czarine Élisabeth et les ressentiments de *son amie* l'impératrice-reine.

La cour de Versailles, irritée de la faiblesse et de la légèreté du duc de Richelieu, lui avait retiré son commandement, et l'avait remplacé par le comte de Clermont, arrière-petit-fils du grand Condé. L'armée que Richelieu lui remit, au mois de février 1758, était encore forte de quatre-vingt mille hommes, mais elle se trouvait dispersée sur une grande étendue de pays. Le prince Ferdinand de Brunswick, à la tête de trente mille Anglo-Hanovriens, ne lui laissa pas le temps de se réunir, et, après avoir attaqué séparément les divers corps du comte de Clermont, il coupa leurs communications, les battit en détail, et les rejeta au delà du Weser, et bientôt après sur le Rhin. L'armée française, en se repliant, abandonna aux ennemis toutes les possessions allemandes qu'elle avait occupées dans la dernière campagne, et, en outre, onze mille prisonniers qui tombèrent en diverses rencontres au pouvoir du prince de Brunswick. Le comte de Clermont, par suite d'un abus trop fréquent sous l'ancienne monarchie, était abbé de Saint-Germain-des-Prés et percevait les revenus de ce bénéfice. La France se vengea de lui en le chansonnant. Le patriotisme, au dix-huitième siècle, ne se manifestait bien souvent que par des jeux d'esprit et des sarcasmes.

On parlait de paix, et M. de Bernis, qui était alors ministre des affaires étrangères, poussait de son mieux le gouvernement dans cette voie; madame de Pompadour, irréconciliable ennemie de Frédéric, s'écriait,

non sans raison, que « la France ne pouvait consentir à la paix qu'après avoir lavé l'affront de Rosbach. » Louis XV partagea cette opinion, et M. de Bernis fut disgracié. Il avait récemment obtenu le chapeau de cardinal et cette haute faveur le consola de son exil. Sur ces entrefaites l'armée du comte de Clermont s'était vue réduite à repasser le Rhin et à se replier devant ses ennemis victorieux. Elle essaya un moment de faire face à l'armée du prince de Brunswick, et une bataille décisive s'engagea non loin de Crevelt (25 juin). Cette journée fut fatale à la France, presque à l'égal de la déroute de Rosbach. A cette nouvelle douloureuse, le Dauphin, fils de Louis XV, sollicita l'honneur de prendre le commandement de l'armée vaincue. Louis XV répondit par un refus ; mais le dévouement de son fils n'accusait que trop son inaction personnelle.

Le marquis de Contades, qui venait d'être fait maréchal, eut ordre de remplacer le comte de Clermont ; il se chargea de tenir tête au prince Ferdinand de Brunswick, tandis que le prince de Soubise, avec de Broglie et Chevert, marcherait sur le landgraviat de Hesse et menacerait le Hanovre.

Soubise se porta sur Cassel ; le 23 juillet il rencontra, en arrière de cette ville, un faible corps d'Anglo-Hanovriens et de Hessois retranchés sur les hauteurs de Sangerhausen. L'avant-garde française, commandée par le duc de Broglie et bien supérieure en nombre, attaqua l'ennemi, et, après une lutte acharnée qui dura cinq heures, réussit à le déloger de ses positions. Ce fait d'armes, dont l'honneur revenait à de Broglie, valut au prince de Soubise le titre de maréchal : Ma-

dame de Pompadour n'oubliait pas ses amis. Le prince Ferdinand, contraint de secourir le Hanovre, repassa le Rhin, et envoya un corps d'armée à l'aide du prince d'Issenbourg, qui disputait à Soubise le territoire de la Hesse. Le maréchal de Contades, de son côté, détacha vingt mille hommes, sous les ordres de Chevert, et les fit marcher au secours de Soubise. A l'aide de ces renforts Soubise battit l'ennemi à Lutzerberg, non loin de Sangerhausen (10 octobre); mais cette fois l'honneur de la journée appartint à Chevert. Cependant le prince Ferdinand accourut à son tour, et, par d'habiles manœuvres, réussit à se placer entre l'armée de Contades et celle de Soubise; ce dernier, redoutant un échec, se replia sur l'autre rive du Mein, et bientôt après les trois armées prirent leurs quartiers d'hiver. Les Français, à la fin de cette campagne, avaient réussi à dégager les provinces rhénanes ; mais les Anglo-Hanovriens restaient maîtres de la basse Saxe et de la Westphalie. De son côté le roi de Prusse n'était point demeuré inactif. Après avoir recouvré la Silésie et chassé les Autrichiens de cette province, il s'était jeté sur la Moravie et avait investi l'importante place d'Olmütz (mai). Réduit à lever le siége de cette ville, à la suite du retour offensif du maréchal Daun, il s'était rapidement porté sur les routes de la Bohême, et, bientôt après, il avait marché en toute hâte à la rencontre des Russes, qui, maîtres de la Prusse orientale, avaient ensuite exercé de nombreux ravages dans le Brandebourg. Le 25 août il les avait attaqués à Zorndorff, près de Custrin, et leur avait livré une bataille qui ne fut qu'un long et affreux carnage. Affaiblies par

d'énormes pertes, les deux armées auraient pu se croire l'une et l'autre vaincues ; mais les Russes, renonçant les premiers à la lutte, s'étaient repliés sur la Pologne et avaient laissé Frédéric libre de se porter vers la Saxe, au secours de son frère, le prince Henri de Prusse. Digne de son frère, le prince Henri, avec une faible armée, manœuvrait autour de Dresde pour échapper à la fois aux Impériaux, commandés par le maréchal Daun, et à l'armée des Cercles, qui agissait sur ses flancs. Frédéric réussit à le joindre, le 11 septembre; mais le maréchal Daun, habile capitaine, surprit les deux frères non loin de Hochkirchen et leur fit essuyer une sanglante défaite. Cette bataille eut lieu le 14 octobre, jour fatal aux armes de la Prusse (1). Vaincu et blessé, Frédéric continua de tenir en respect les Impériaux, et, tout en se repliant, leur livra quelques combats heureux. Tantôt il arriva en Silésie et délivra Neiss, que bloquait une armée autrichienne; tantôt il délivra Leipsick, qu'assiégeait l'armée des Cercles, et rejeta ses ennemis en Franconie; un peu plus tard il mit à couvert Dresde, qu'allait attaquer le maréchal Daun, et contraignit les Impériaux à se rejeter sur la Bohême. Vers le même temps l'un de ses lieutenants achevait de dégager la Poméraine, et les Suédois se voyaient contraints de se retirer jusque sous les murs de Stralsund. La campagne avait été toujours glorieuse et bien souvent heureuse pour la Prusse.

Du côté de la mer, la lutte engagée contre l'Angleterre avait été signalée par quelques incidents mémo-

(1) La bataille d'Iéna, dont nous parlions tout à l'heure, fut livrée un 14 octobre.

rables. Le 5 juin 1758 les Anglais avaient débarqué dans la baie de Cancale et attaqué Saint-Malo, cette pépinière de marins illustres, dont le nom seul causait l'effroi de la Grande-Bretagne. Le port n'était pas défendu; les Anglais détruisirent cent vaisseaux de commerce et d'immenses magasins; on évalua la perte de la France à douze millions. Une attaque dirigée contre Cherbourg fut également désastreuse; les Anglais trouvèrent la ville ouverte et sans défense, et brûlèrent de nombreux vaisseaux. Depuis quelques années on avait entrepris à grands frais, pour protéger Cherbourg, de vastes ouvrages qui n'étaient encore achevés qu'à moitié : les Anglais les détruisirent; ils imposèrent ensuite d'énormes contributions au pays, et se rembarquèrent sans avoir eu à essuyer un seul coup de fusil. Une tentative qu'ils dirigèrent peu de mois après (septembre) sur les côtes de Bretagne eut moins de succès; le gouverneur de la province marcha contre eux et eut l'honneur de les vaincre. Cette victoire, dont nos paysans bretons ont conservé le souvenir, ne fut pas due au duc d'Aiguillon, qui commandait au nom du roi la province. Les différentes classes de la population bretonne se levèrent spontanément pour repousser l'invasion de l'ennemi. Les gentilshommes formèrent un corps d'élite; les étudiants de Rennes s'organisèrent en compagnies; la milice locale, rassemblée en bataillons, appuya les régiments de Brie et de Marbœuf, qui, avec le régiment boulonnais, avaient reçu ordre de combattre les Anglais. Tous ensemble abordèrent vigoureusement les soldats du roi George, et, malgré la supériorité numé-

rique des étrangers et les décharges de leurs bâtiments de guerre, les rejetèrent dans la mer et les contraignirent de s'embarquer précipitamment. On vit des bourgeois et des gens de robe se faire tuer en combattant, et les Anglais perdirent quatre mille hommes, tués, blessés ou pris. Par malheur la même énergie et les mêmes ressources ne se produisaient pas ailleurs, et la supériorité incontestable des Anglais détruisait notre marine naissante.

En Amérique la France possédait encore de très-vastes colonies ; sa domination était sans doute mal entendue, ses efforts mal combinés, et ces établissements coûtaient bien souvent à la mère-patrie plus qu'ils ne lui rapportaient ; en revanche, les populations indigènes, les Indiens à peau rouge, aimaient les colons français, soutenaient leurs intérêts et se liguaient volontiers contre l'Angleterre. Si le gouvernement eût montré plus d'intelligence, si la nation française, au lieu de se complaire dans la lecture des petits romans et des petits vers, eût compris l'importance des possessions lointaines dont, avec le temps, on pouvait faire de véritables empires, on eût évidemment fait de justes sacrifices pour mettre ces colonies à couvert des agressions de l'Angleterre. La France, complice de son roi et de madame de Pompadour, ne fit, pour secourir ses lointaines possessions, que des tentatives inefficaces. Sur divers points de la Méditerranée et de l'Océan nos faibles escadres furent vaincues ou détruites. L'amiral anglais Boscawen parut avec dix-huit frégates et des bâtiments de transport devant l'île du cap Breton, dans le golfe Saint-Laurent, et s'en rendit maître malgré la résistance de

la garnison française. La perte de Louisbourg (27 juillet) ne fit que trop pressentir celle du Canada. Mais, si le gouvernement se montrait aveugle et pusillanime, nos marins continuaient à servir avec honneur sur ces rives lointaines qui allaient bientôt cesser d'appartenir à la France. Le capitaine de vaisseau Drucourt, qui dirigeait les travaux de défense de Louisbourg, fit preuve d'une grande énergie ; son héroïque femme combattait à ses côtés, exhortant les soldats, et pointant elle-même le canon contre l'ennemi. La ville, en dépit de cette généreuse résistance, dut se rendre à la flotte anglaise, et une escadre française, aux ordres de l'amiral Baussier, fut brûlée ou prise.

Les Anglais avaient préparé deux autres expéditions contre nos colonies ; l'une devait partir de l'État de New-York, pour s'emparer des forts de Ticondéroga et de Crown-Point, ou fort Frédéric, sur les lacs Saint-Georges (Saint-Sacrement) et Champlain ; l'autre devait partir de la Pensylvanie pour attaquer le fort Duquesne, sur l'Ohio. La première, sous les ordres du général Abercrombie, était forte de seize mille Anglo-Américains et pourvue d'une artillerie considérable ; elle arriva, par le lac Saint-Georges, devant Ticondéroga, que défendait une garnison française de quatre à cinq mille hommes. Cette vaillante troupe opposa à l'ennemi une résistance des plus énergiques, et les Anglo-Américains, après avoir perdu deux mille soldats et lord Howe, l'un de leurs généraux, se virent réduits à prendre la fuite (juillet). L'autre expédition, dirigée contre le fort Duquesne, fut plus heureuse pour l'ennemi. Après avoir fait essuyer un échec aux An-

glo-Américains, la petite garnison française reconnut l'impossibilité de se maintenir isolée de tout secours et séparée des autres établissements ; elle abandonna donc le fort Duquesne, qui fut rasé de fond en comble par l'ennemi (novembre).

En Afrique, et dès le 1er mai, les Anglais avaient pris le fort qui commande l'entrée du Sénégal ; le 29 décembre ils s'emparèrent de l'île de Gorée.

L'une de leurs flottes attaqua les Antilles françaises ; elle échoua devant la Martinique et réussit à nous enlever la Guadeloupe, Marie-Galante et la Désirade.

Dans les Indes, où les Anglais, après avoir battu le soubab du Bengale, venaient de prendre et de détruire Chandernagor, les établissements français se trouvaient menacés de tomber au pouvoir de l'ennemi. Alors une escadre, commandée par le comte d'Aché, porta dans ces parages un renfort de deux mille hommes, et la colonie fut placée sous les ordres du comte de Lally. Le nouveau gouverneur était un officier habile, intrépide, mais dur et absolu ; il savait vaincre ses ennemis et se faisait détester de ses propres troupes. Sous ses ordres les Français prirent Gondelour et le fort Saint-David, principale place d'armes des Anglais. « Toute ma politique, disait Lally, est dans ces cinq mots sacramentels : Plus d'Anglais dans les Indes ! » Ce magnifique programme ne devait pas se réaliser.

Frédéric résume en ce peu de mots les commencements de la guerre : « Jamais peut-être, dans les annales du monde, une seule année n'offrit, sur un théâtre aussi étroit, tant d'événements surprenants, de faits glo-

rieux, de catastrophes inattendues et presque miraculeuses. Le roi de Prusse triomphe d'abord; toutes les forces de l'Autriche sont vaincues, ses espérances détruites. En un moment, tout change; l'armée autrichienne a réparé ses pertes, elle est victorieuse; le roi, défait, abattu, abandonné par ses alliés, entouré d'ennemis, se trouve sur le bord du précipice. Aussitôt il se relève, et l'armée combinée de l'Autriche, de la France et de l'empire, est repoussée. Sur un autre point quarante mille Hanovriens se soumettent à un nombre double de Français sans pouvoir stipuler autre chose que de n'être point prisonniers de guerre, et les Français restent maîtres de tout le pays entre le Weser et l'Elbe; mais tout à coup les Hanovriens reprennent les armes, délivrent leur patrie, et les Français ne se croient pas en sûreté sur la rive droite du Rhin. Durant cette campagne, quatre cent mille hommes combattirent; six batailles rangées furent livrées; trois armées furent détruites. Les Français, réduits à la dernière misère, furent détruits sans combattre; les Russes furent vainqueurs et s'enfuirent comme s'ils avaient été vaincus; cinq grandes puissances, après s'être liguées pour détruire un État proportionnellement petit, employèrent toutes leurs forces contre lui et furent vaincues. » Ces résultats, qui semblaient dus au génie d'un homme, excitèrent beaucoup d'enthousiasme en Angleterre et même en France. Les Allemands, qui avaient frémi au spectacle des ravages exercés par les armées de Louis XV, se sentirent fascinés par la pensée de ce roi, contre lequel beaucoup d'entre eux se voyaient contraints de tirer l'épée,

et qui élevait si haut la gloire de leur patrie. Plus humble, en se jugeant lui-même, que ne l'étaient pour lui amis ou ennemis, Frédéric appréciait en ces termes ses propres succès : « La méthode que j'ai employée ne s'est trouvée bonne que par les fautes de mes ennemis, par leur lenteur, qui a secondé mon activité, par leur indolence à ne jamais profiter de l'occasion. Elle ne saurait être proposée pour modèle ; la loi impérieuse de la nécessité m'a souvent obligé de donner beaucoup au hasard. La conduite d'un pilote qui se livre aux caprices du vent plus qu'aux indications de la boussole ne doit jamais servir de règle. Il est question de se faire une juste idée du système que les Autrichiens suivent dans cette guerre. Je m'attache à eux comme à ceux de nos ennemis qui ont mis le plus d'art et de perfection dans ce métier. Je passe sous silence les Français, quoiqu'ils soient avisés et entendus, parce que leur inconséquence et leur légèreté d'esprit renversent d'un jour à l'autre ce que leur habileté pourrait leur procurer d'avantages. Pour les Russes, aussi féroces qu'ineptes, ils ne méritent pas qu'on les nomme. Mais si je loue la tactique des Autrichiens, je ne puis que blâmer leurs plans de campagne et leur conduite dans les hautes parties de la guerre. Il n'est pas permis, avec des forces aussi supérieures, avec autant d'alliés que cette puissance tient à sa disposition, d'en tirer un si petit avantage. Je ne saurais assez m'étonner du manque de concert dans les opérations de tant d'armées, qui, si elles faisaient un effort général, écraseraient les troupes prussiennes toutes en même temps. Que de lenteur dans

l'exécution de leurs projets! Combien d'occasions n'ont-ils pas laissé échapper! En un mot, que de fautes énormes auxquelles jusqu'à présent nous devons notre salut! »

Cependant, même par les victoires, les ressources du royaume de Prusse s'épuisaient et les puissances coalisées contre lui resserraient leur alliance. Aussi, l'année suivante, la campagne devait-elle être désastreuse pour Frédéric. En attendant, madame de Pompadour, après avoir fait disgracier le cardinal de Bernis, qui voulait la paix dans l'intérêt de la France, appela aux affaires étrangères le comte de Stainville, qu'elle fit nommer duc et pair, sous le nom de duc de Choiseul. Le premier acte de cet homme d'Etat, dont la réputation a été livrée aux disputes des partis, fut la conclusion d'un nouveau traité avec l'Autriche. Par ce pacte l'intérêt de la France était entièrement subordonné aux combinaisons de Marie-Thérèse, et les plus précieuses ressources de notre pays étaient sacrifiées aux exigences de l'impératrice. C'était l'un des présents au moyen desquels madame de Pompadour remerciait l'impératrice (30 décembre). Les hautes parties contractantes avaient stipulé que la France aiderait de tous ses efforts l'Autriche à triompher de la Prusse, et que toutes les conquêtes obtenues au prix du sang français appartiendraient à Marie-Thérèse. Si cet odieux abandon de nos intérêts n'était pas formulé en termes aussi naïfs et aussi clairs, il n'en résultait pas moins des articles mêmes du traité, et l'opinion publique, habituée à juger avec indulgence la corruption et la lâcheté de la cour, ne laissa pas d'être indignée et de

réprouver hautement l'influence de la favorite. Ce qui ajoutait à l'irritation du pays, c'est que les impôts s'étaient accrus dans une proportion énorme. Les charges annuelles qu'avait à supporter la France dépassaient cinq cents millions, sur lesquels trois cent douze millions seulement étaient perçus pour le compte de l'État. Et comme les payements engagés d'avance et privilégiés absorbaient cent quarante millions, il ne restait au Trésor que cent soixante-douze millions pour faire face à une dépense de trois cent cinquante-sept millions, ce qui constituait un déficit annuel de cent quatre-vingt-cinq millions. De plus, cent millions des revenus des années suivantes se trouvaient anticipés au moyen d'assignations sur les recettes générales. L'abus des acquits de comptant avait pris une énorme extension. Ces délégations, qui, vingt ans plus tôt, variaient de vingt à trente millions, s'étaient élevées de soixante-quinze à quatre-vingts millions (1).

En présence de cette déplorable situation, la cour des comptes avait osé présenter au roi d'humbles remontrances. « Sire, disait-elle, les plus sages moyens de conserver vos finances seront anéantis s'il est possible de prendre cette route obscure des acquits de comptant dont se plaignait si énergiquement celui de nos rois qui mérita le titre de *Juste*. Puisse donc Votre Majesté, comme ses augustes prédécesseurs, renouveler à cet égard la déclaration de votre bisaïeul Henri IV, qui ordonnait que cette forme de payement ne servirait que pour les affaires secrètes et importantes de l'État.

(1) M. de Tocqueville, *Histoire philosophique du règne de Louis XV.*

Votre Majesté ne peut trop se méfier de ceux qui, pour assouvir la faim insatiable qu'ils ont de vos dons, grossissent à vos yeux l'opulence des peuples. Le zèle de vos peuples est inépuisable, Sire, mais leurs forces ne répondent point à leur zèle (1). » Ce langage était empreint d'une dignité respectueuse; il attestait que, même durant la plus triste période de la monarchie française, et sous l'oppression de madame de Pompadour, on n'avait point encore perdu le souvenir des jours où les Francs nos ancêtres avaient eu le droit de faire entendre la vérité à leurs chefs.

On ne pouvait accroître les impôts, déjà excessifs, et dont la noblesse était dispensée; la confiance manquait et il eût été presque inutile d'ouvrir de nouveaux emprunts : on eut recours à des expédients plus ou moins hasardeux, et dont le moins juste et le plus populaire fut la création de soixante-dix mille actions de mille livres chacune auxquelles le ministre des finances Silhouette attribua la moitié des bénéfices dont jouissaient les fermiers généraux. On suspendit quelques-uns des priviléges qui exemptaient de la taille, et un assez grand nombre de pensions furent diminuées. Il résulta de ces mesures un soulagement momentané dont la nation fit honneur au ministre. Cependant le roi, qui avait promis de réduire les dépenses de sa maison, éluda cet engagement, et les économies que Silhouette réalisait sur certains chapitres furent compensées, sur d'autres points, par un accroissement de charges. Le ministre imagina un nouveau

(1) Remontrances de la cour des comptes.

mode d'imposition qui atteignait, sans exception, les revenus des biens-fonds et la rente, l'industrie et le luxe; mais ce système, bien que sanctionné par l'appareil d'un lit de justice, rencontra dans le parlement une opposition devant laquelle le gouvernement crut devoir reculer. Poussé à bout, le gouvernement recourut à des mesures violentes; il s'empara des dépôts publics, suspendit certains remboursements, et ne fit qu'ébranler le crédit public et provoquer, de proche en proche, la ruine des fortunes et la stagnation des affaires. Bientôt les malédictions succédèrent aux éloges. Et toutefois, comme les Français se vengent toujours avec esprit de ceux qui les trompent, l'une des formes qu'employa l'opposition fut de tracer sur le papier ou sur les murailles des figures qui représentaient l'ombre et non la réalité des corps. On désigna ces portraits sous le nom de *silhouettes*, et ce nom leur est resté.

Le ministre de la guerre Belle-Isle s'était associé aux plans du duc de Choiseul et voulait comme lui assurer l'exécution du traité du 30 décembre. De grands armements eurent lieu, malgré la pénurie du Trésor, et la guerre continua sans autre but que d'abaisser la Prusse et d'élever aussi haut que possible en Allemagne la suprématie de la maison d'Autriche-Lorraine. Ce n'était guère l'intérêt de la France, qui, à ce jeu mal conduit, perdait l'une après l'autre ses colonies et ses armées. Au début de la campagne de 1759, le maréchal de Contades, à la tête de l'armée du Hanovre, était cantonné dans le pays de Clèves, et le duc de Broglie, à la tête de l'armée du Mein, occupait la ville libre de Franc-

fort. Le prince Ferdinand de Brunswick avait pris position entre les deux armées, et continuait d'avoir sous ses ordres les troupes hessoises et anglo-hanovriennes. Le 13 avril il attaqua le duc de Broglie, qui s'était retranché dans une forte position en avant de Francfort, sur la Nidda et à Bergen. L'action fut des plus meurtrières ; le prince d'Issenbourg périt en combattant à la tête des Hessois ; trois fois les Anglais abordèrent Bergen pour en chasser les colonnes françaises, et trois fois ils furent repoussés après une lutte meurtrière. La victoire fut décidée par une attaque imprévue dirigée par le duc de Broglie sur le flanc de l'ennemi. Cette victoire valut à de Broglie le bâton de maréchal ; elle permit aux Français de se rendre maîtres de tout le pays jusqu'au Weser ; Cassel, Minden et Munster tombèrent en leur pouvoir, et Marie-Thérèse, voulant à son tour récompenser le duc de Broglie, le créa prince de l'empire.

Le ministre Belle-Isle donna ordre au maréchal de Contades de concerter ses mouvements avec de Broglie, de prendre possession du Hanovre, et de s'y maintenir, en faisant endurer à ce pays les plus grandes rigueurs. Contades obéit, passa le Rhin, se joignit au duc de Broglie à Giessen (6 juin), marcha sur Corbach, passa la Dimel, arriva à Paderborn, à Bielfeld et à Herwarden. Bientôt après les deux armées se trouvèrent réunies à Minden, sur la rive gauche du Weser. Le prince Ferdinand, de son côté, avait rétrogradé jusqu'à Osnabrück, laissant au pouvoir des Français la Hesse et la Westphalie ; alors seulement il se crut en mesure de tenter un retour offensif et de revenir sur

ses ennemis, en remontant la rive gauche du Weser et en s'appuyant sur Niembourg. Le 29 juillet il se trouva en présence des Français, campés à Minden. Sur-le-champ il feignit de s'être trop avancé et se replia, sur sa droite, dans la direction de Hillen, laissant devant Minden un faible corps de cinq mille hommes. Trompé par cette manœuvre, bien persuadé que l'ennemi avait commis une faute énorme en s'éloignant du Weser, d'où il tirait ses subsistances, le maréchal de Contades abandonna ses fortes positions pour marcher contre le prince Ferdinand; il chargea le maréchal de Broglie d'envelopper le petit corps d'armée qui observait Minden, tandis que de sa personne il allait porter un coup décisif au prince Ferdinand. Il ignorait que la retraite de l'ennemi était une feinte au moyen de laquelle on avait cherché à lui faire abandonner ses lignes, et que le prince Ferdinand, dérobant sa marche aux Français, était revenu avec son armée devant Minden (1er août). Arrivé en face du corps d'armée qu'il avait à détruire, le maréchal de Broglie reconnut qu'il allait avoir à combattre l'armée anglo-hanovrienne tout entière, déjà rangée en bon ordre entre le Weser et de larges marais. Le temps et l'espace manquaient aux Français pour se développer à leur tour sur le champ de bataille; mais le duc de Broglie fit charger l'infanterie anglaise par la cavalerie dont il disposait, et la valeureuse noblesse de Louis XV se précipita en masse sur ses ennemis. Les Anglais se maintinrent avec fermeté, sans se laisser rompre, et opposèrent à la brillante cavalerie du duc de Broglie des corps d'infanterie très-solides, qui arrêtaient l'ennemi

par un feu roulant des plus meurtriers. Peu d'instants après, les batteries anglo-hanovriennes foudroyèrent à leur tour les Français et les contraignirent de reculer. En ce moment, qui parut décisif, le prince Ferdinand ordonna à lord George Sackville de s'élancer sur les Français, à la tête de la cavalerie, et de terminer la lutte à coups de sabre. Lord Sackville resta dans l'inaction, soit qu'il ne comprît pas les ordres du prince, soit qu'il hésitât à obéir, car l'on assure qu'il était bassement jaloux de Ferdinand. Quand il se détermina enfin à agir le moment opportun était passé, et la majeure partie de l'armée française avait eu le temps de se dérober à l'ennemi. Elle n'en repassa pas moins le Weser, et se crut heureuse, après la déroute de Minden, de se maintenir dans le Hanovre.

Le prince Ferdinand aurait pu rejeter les Français sur la rive gauche du Rhin, mais il s'était vu forcé d'envoyer douze mille hommes au secours de Frédéric, et son armée se trouvait hors d'état de reprendre le cours de ses victoires. Le cabinet de Versailles adjoignit d'Estrées à Contades, dans l'espoir qu'il aiderait ce maréchal à réparer le désastre de Minden. Ils n'entreprirent rien de sérieux, et la campagne se termina au mois d'octobre. D'Estrées et Contades furent rappelés, et le duc de Broglie prit le commandement de l'armée.

En dépit de ces revers subis par les généraux de Louis XV, la campagne de 1759 avait été surtout fatale au roi de Prusse. Ce prince et son frère, Henri de Prusse, avaient débuté par quelques actions d'éclat, en battant les Impériaux qui s'étaient

avancés en Saxe ; mais de plus grandes difficultés surgissaient pour eux du côté de la Pologne, où se réunissaient les armées russes. La situation de Frédéric devint critique. Vainement s'empressa-t-il d'envoyer une armée en Posnanie ; les Prussiens, épuisés, eurent le dessous à la journée de Zullichau (1), où Soltikof battit le général Wedel. Frédéric lui-même fut puni pour n'avoir pas osé attaquer à propos les Autrichiens ni marcher contre les Russes avec toutes ses forces. Il essuya une terrible défaite à Kunersdorf (2), dans les environs de Francfort-sur-l'Oder (12 août). Si les Russes, profitant de leur avantage, avaient poursuivi les troupes découragées de Frédéric, c'en était fait de lui. « Ils n'avaient qu'à donner le coup de grâce, » comme il l'a dit lui-même. Mais ils étaient mécontents d'avoir eu à supporter tout le poids de la guerre, et, sous prétexte qu'ils étaient trop affaiblis, ils évacuèrent la Silésie vers la fin de l'année. Les malheurs de cette campagne furent portés au comble par la capitulation imposée au général Fink, à Maxen, dans les défilés de la Bohême, où huit mille hommes mirent bas les armes (3); par celle de Meissen, à laquelle se sou-

(1) La bataille de Zullichau porte aussi le nom de Krai ou de Palzig.

(2) Frédéric II était déjà maître de la victoire ; mais, voulant entièrement détruire les Russes, comme à Zerndorf, il perdit tant de monde qu'il réunit à peine jusqu'au soir dix mille hommes sous ses drapeaux ; le lendemain il en avait dix-huit mille, et quelques jours après vingt-huit mille à sa disposition.

(3) Aussitôt Fink et quelques autres généraux furent cassés par le roi ; la paix étant signée, le conseil de guerre les condamna à une réclusion limitée dans une place forte. Fink mourut chef de l'armée danoise, et Rebentisch général des Portugais.

mit le brave Diericke, qui se rendit avec trois mille hommes ; et par celle de Dresde, où commandait le comte de Schmetaut. Cependant le prince Henri, en Silésie, compensait ces disgrâces par quelques succès.

En Amérique les malheurs de la France étaient du moins atténués par un peu de gloire. Les Anglais avaient résolu de tenter les plus grands efforts pour nous enlever le Canada ; une armée expéditionnaire, forte de quarante mille hommes, venait d'être rassemblée sur les frontières de cette colonie, et MM. de Vaudreuil et Montcalm, qui disposaient à peine de cinq mille soldats, suppliaient le gouvernement de leur envoyer des secours. Le ministre de la guerre, Belle-Isle, aurait bien voulu leur en faire passer, mais le duc de Choiseul, qui méditait une descente en Angleterre, craignait d'éparpiller les ressources de la France et désirait concentrer nos forces militaires dans les ports de la Manche, au lieu de les exposer, dans des parages lointains, à une perte presque infaillible. Belle-Isle écrivit à Montcalm, gouverneur du Canada : « Je suis bien fâché d'avoir à vous mander que vous ne devez point recevoir de troupes de renfort. Outre qu'elles augmenteroient la disette des vivres que vous n'avez que trop éprouvée jusqu'à présent, il seroit fort à craindre qu'elles ne fussent interceptées par les Anglois dans le passage; et comme le roi ne pourroit jamais vous envoyer des secours proportionnés aux forces que les Anglois sont en état de vous opposer, les efforts que l'on feroit ici pour vous en procurer n'auroient d'autre effet que d'exciter le ministère

de Londres à en faire de plus considérables pour conserver la supériorité qu'il s'est acquise dans cette partie du continent (19 février 1759). » C'est par ces considérations, presque honteuses pour la France, que le gouvernement de Louis XV faisait pressentir au Canada l'abandon de la mère-patrie. Quoi qu'il en soit, la population généreuse que le cabinet de Versailles n'osait secourir entreprit de soutenir elle-même une lutte inégale et d'honorer sa propre ruine.

Vers la fin de juin une flotte anglaise de trois cents voiles parut sur le fleuve Saint-Laurent, en vue de Québec. Les Français essayèrent d'incendier cette flotte, mais leurs brûlots, mal dirigés, causèrent peu de dommage à l'ennemi. L'amiral Saunders, qui commandait la flotte anglaise, se rapprocha de Québec et fit bombarder la ville ; les Français ne se laissèrent point intimider par cette destruction ; ils résistèrent avec une patiente énergie, et le siége, en dépit des efforts de l'ennemi, se prolongea près de trois mois, sans que la place consentît à se rendre. A la fin, le 12 septembre, les assiégeants reconnurent que les hauteurs d'Abraham, qui dominent la ville, n'étaient pas gardées. On les avait cru inaccessibles ; six mille Anglais les escaladèrent. A l'apparition imprévue de l'ennemi, Montcalm accourut avec quatre mille hommes. De part et d'autre on fit des prodiges de valeur. Montcalm, qui donnait à tous l'exemple du courage, tomba atteint d'une blessure mortelle, et son armée l'emporta comme il rendait le dernier soupir, en ordonnant de combattre. Non moins intrépide, le général

anglais Wolf eut le poignet fracassé et la poitrine percée de trois balles; on le coucha au pied d'un arbre, d'où ses derniers regards se tournaient encore vers son ennemi et paraissaient encourager l'armée anglaise. A la fin, ceux qui l'entouraient, voyant commencer la retraite des nôtres, s'écrièrent : « Ils fuient! — Je meurs content! » leur dit-il, et il expira. C'était ainsi qu'à deux mille lieues de l'Europe Anglais et Français savaient lutter et mourir; mais au moins l'Angleterre tressaillait d'enthousiasme au récit de ces généreuses souffrances, tandis que le gouvernement et les sujets de Louis XV ne se donnaient pas même le souci de les regretter.

La ville de Québec capitula le 18 septembre, mais la vaillante population du Canada ne se tint pas pour vaincue et continua de résister à l'invasion anglaise. Les milices, rassemblées par le chevalier de Lewis, commandées plus tard par le marquis de Vaudreuil, essayèrent de reprendre Québec, et défendirent avec énergie Montréal, l'autre capitale de la colonie. Ces efforts, qui durèrent un an, furent à peine connus de la France, et le ministère de Versailles ne fit rien pour les seconder. Le jour vint où, subissant la loi de la guerre, le Canada passa sous la domination de l'Angleterre, sans cesser d'aimer la France et d'attendre d'elle le salut.

Le duc de Choiseul et le ministre de la guerre, qui ne cessaient de tout disposer en vue d'une descente en Angleterre, avaient réuni trois corps d'armée à Dunkerque, au Havre et près de Vannes. Une triple expédition était préparée contre les trois royaumes. Pour

protéger les opérations et les transports, deux flottes françaises avaient ordre d'entrer dans la Manche: l'une, placée sous le commandement de l'amiral de La Clue, était encore à Toulon; l'autre, sous le maréchal de Conflans, était rassemblée à Brest. L'Angleterre, bien avertie des projets de la France, avait dirigé des escadres sur tous les points où le gouvernement de Louis XV rassemblait ses forces, et il est juste de dire, à la louange de l'administration de la marine française, que, grâce à des sacrifices et à des efforts inouïs, notre pays se trouvait en mesure de balancer sur l'Océan la puissance anglaise.

Le 14 août, l'amiral La Clue, avec douze vaisseaux de ligne et trois frégates, prit la mer et fit voile vers Gibraltar. Il se flattait d'échapper à la flotte anglaise qui, sous les ordres de l'amiral Boscawen, était chargée d'observer ses mouvements et de lui disputer le détroit. Le 18 août les deux flottes se rencontrèrent en vue du cap Lagos; les vaisseaux français, qui voulaient avant tout éviter l'ennemi et le combat, afin de mieux remplir leur mission, se trouvaient épars et dispersés au hasard du vent. Les Anglais avaient tout disposé pour l'attaque. Dans cette occurrence, et l'amiral La Clue ayant été mortellement blessé au début de l'action, la flotte française fut en partie détruite, et les débris de nos vaisseaux se réfugièrent dans la rade de Cadix. Trois mois après, le 14 novembre, l'amiral de Conflans sortit de Brest avec l'autre flotte, suivi de près par l'amiral Hawkes et la flotte anglaise. Les vaisseaux des deux nations, également nombreux et également forts, se rencontrèrent le 20 novembre dans la

baie de Quiberon, mais une grande tempête ne permit pas aux deux amiraux de se ranger en ordre de bataille. Le combat eut lieu, néanmoins, sans ordre, dans une espèce d'obscurité, et alors que chaque capitaine, abandonné à ses propres inspirations, ignorait ce qui se passait à bord des autres navires, et ne savait si les effroyables décharges d'artillerie qui se faisaient entendre préparaient la victoire ou la ruine de son parti. Vers le matin, les ténèbres s'étant dissipées, on put reconnaître que la flotte française avait eu le dessous dans la lutte et se trouvait à moitié détruite. Au signal donné par le maréchal de Conflans, les vaisseaux qui n'avaient point encore succombé se réfugièrent dans l'embouchure de la Vilaine, sacrifiant une partie de leur matériel, mais heureux d'échapper à un plus grand désastre. Il ne fallait plus songer, du moins pour cette année, à planter le drapeau français sur la tour de Londres; l'ineptie vaniteuse du maréchal de Conflans avait découragé nos marins, et l'opinion publique, indignée, se demandait si la fatale influence de madame de Pompadour continuerait de peser sur le pays et d'infliger à nos armées de terre et de mer des commandants incapables. Depuis le commencement de la guerre la France avait perdu vingt-neuf vaisseaux de ligne et trente-cinq frégates.

L'Angleterre s'était emparée de la Martinique, de la Guadeloupe et des Petites-Antilles qui appartenaient à la France; elle avait enlevé aux Français Gorée et les établissements du Sénégal. Il lui fut plus difficile de prévaloir dans les Indes, où Lally, d'origine irlandaise, montrait les qualités d'un soldat intrépide bien

plus encore que les talents d'un général. Ce gouverneur, qui se faisait détester de ses subordonnés et de ses collègues, avait compromis sa position en se brouillant avec d'Aché, commandant des forces de mer. Vainement avait-il pris le fort Saint-David et Gondelour; il échoua devant Madras, et la flotte française elle-même, tardivement venue à son secours, fut battue par les Anglais et fit voile pour l'île de France. Quand elle revint devant Pondichéry, avec un renfort de quelques vaisseaux, elle fut de nouveau attaquée, dispersée ou détruite par la flotte anglaise. Lally, plus heureux à la tête de l'armée de terre, s'affaiblissait à force de vaincre l'ennemi dans des combats partiels, qui, tout en faisant honneur à son courage, décimaient peu à peu les troupes dont il pouvait encore disposer. Assiégé par les Anglais dans Pondichéry, obligé de lutter avec sept cents hommes contre quinze mille ennemis acharnés à sa ruine, il prolongea sa glorieuse résistance durant une année entière (1760), et se vit enfin contraint de se rendre à discrétion, faute de soldats, de munitions et de vivres. Tandis que ces événements successifs humiliaient la France et faisaient la joie de l'Angleterre, le pusillanime gouvernement de Louis XV se réjouissait de n'avoir plus de colonies, parce qu'à côté de l'avantage de les posséder il fallait subir l'obligation de les défendre.

En Allemagne la campagne de 1760 ne fut marquée, du moins pour la France, par aucune victoire signalée, ni par aucun désastre. Le maréchal de Broglie et le prince Ferdinand de Brunswick, opposés l'un

à l'autre, se tinrent longtemps en échec, se disputant la Hesse, la Westphalie, le Hanovre, la Thuringe et le cours inférieur du Rhin. En somme, l'avantage resta fort souvent aux Français, bien supérieurs à l'ennemi par le nombre; mais de Broglie ne sut pas tirer parti de ses forces, et la guerre fut en quelque sorte stérile. Le dévouement tant de fois raconté du chevalier d'Assas est le seul fait mémorable de cette campagne ; encore est-il vrai que les arrangeurs de mots historiques ont un peu altéré l'exactitude de cet événement. D'Assas était capitaine au régiment d'Auvergne, commandé par le colonel Rochambeau ; il faisait partie d'un corps d'armée de vingt mille hommes, aux ordres du marquis de Castries, envoyé par le duc de Broglie au secours de Wesel, que menaçait alors le prince Ferdinand de Brunswick. Dans la nuit du 15 au 16 octobre le prince Ferdinand attaqua les Français et fut vivement repoussé. Durant cette affaire, qui eut lieu de nuit, un détachement de chasseurs formant la compagnie de d'Assas se trouvait posté aux extrémités de la ligne et tirait sur les ennemis. Un officier lui cria de suspendre le feu, parce qu'au lieu d'atteindre les Hanovriens les balles portaient sur des troupes françaises. D'Assas, suivi d'un sergent nommé Dubois, se porta en avant pour s'assurer de la réalité, et tous deux se virent immédiatement enveloppés par les ennemis; l'un d'eux s'écria alors d'une voix haute : « A nous, Auvergne, ce sont les ennemis! » Puis l'un et l'autre, accablés par le nombre, tombèrent percés de coups de baïonnette. Le chevalier d'Assas, rapporté mourant, répéta plus d'une fois à ceux

qui le félicitaient de son héroïsme : « Ce n'est pas moi qui ai crié, c'est Dubois. » L'histoire entourera d'une admiration commune les noms de ces deux intrépides soldats : le dévouement et le courage ne sont pas des vertus d'hier ; de tout temps la France a pu s'enorgueillir d'avoir enfanté de pareils fils (1).

En cette même année 1760 la Prusse endura de nouveaux revers. Treize mille hommes, commandés par Fouquet, l'ami de Frédéric, furent taillés en pièces par Landon à Landshut. Le roi, « auquel il ne restait que deux alliés, la Valeur et la Persévérance, » se vit un moment réduit à la défensive ; il tira de la Saxe huit millions et dix mille recrues ; il ordonna des levées, fit ramasser comme il put du pain, des pommes de terre et des armes, et bientôt après il affronta de nouveau ses ennemis, dont les divisions faisaient son espérance. D'abord il échoua au siége de Dresde ; mais, tout en manœuvrant au milieu de trois armées autrichiennes et d'une armée russe, il prit une revanche éclatante sur Landon à Liegnitz (15 août). En cette journée le corps de Landon fut écrasé, perdit quatre-vingts pièces de canon et neuf mille hommes. A la suite de cette victoire, Frédéric fit face aux armées ennemies qui, après avoir traversé la Lusace, s'étaient mises en marche sur Berlin et venaient encore de surprendre cette capitale. Son apparition fit reculer les

(1) Voir la *Correspondance de Grimm*. Dès l'année 1760 on ne savait qui, de l'officier ou du sergent, avait proféré le cri héroïque. Tous deux le firent sans doute entendre en même temps, et tous deux moururent également pour leurs pays. Il était juste, sans affaiblir la gloire de d'Assas, de tirer de l'oubli le nom du brave Dubois.

Russes au delà de l'Oder, et Berlin fut délivrée. Les Autrichiens, commandés par le maréchal Daun, avaient reçu des renforts ; Frédéric franchit l'Elbe, se porta au-devant des Impériaux, et anéantit les espérances de l'ennemi à la journée de Torgau (3 novembre), où le roi et le maréchal Daun furent blessés, et où quinze mille hommes succombèrent de part et d'autre. Cette victoire de Torgau, comme tant d'autres batailles de la guerre de Sept-Ans, fut sans résultat. Les Russes étaient rentrés en Pologne, les Suédois ne bougeaient plus, les Autrichiens demeuraient campés autour de Dresde, pour mettre cette place à couvert des attaques de Frédéric. Le roi de Prusse, en effet, semblait avoir à cœur de se venger sur cette grande et malheureuse ville des revers subis par ses armes dans les dernières campagnes. L'ayant un moment assiégée, en 1760, il lui avait fait endurer toutes les horreurs de la guerre, lançant sur elle des bombes et des boulets rouges, allumant l'incendie dans tous les quartiers, faisant périr des milliers d'hommes sous des ruines, et accablant la capitale de la Saxe de calamités si grandes que trente ans de paix n'auraient pas suffi pour les effacer. A ces détails, que nous aurions trop souvent à reproduire s'il fallait raconter plus au long les phases multiples de cette lutte, on reconnaîtra que la guerre avait pris en Allemagne un caractère de férocité sans exemple dans l'histoire de cette contrée, depuis les sauvages excès des Hussites et des anabaptistes. Les scènes de carnage se succédaient sans relâche; les batailles étaient horriblement meurtrières, et vainqueurs et vaincus s'accordaient pour promener dans

les villes et dans les campagnes le pillage, la flamme, la famine et la mort.

La sinistre bataille de Torgau, qui avait coûté la vie à l'élite des soldats allemands, parut avoir épuisé les deux armées, et de part et d'autre, jusqu'à la fin des hostilités, on s'étudia à éviter ces effroyables chocs. Quant aux Français, ils se lassaient depuis longtemps d'une guerre dont ils n'entrevoyaient pas le but. Au spectacle de Frédéric, chef d'une nation de sept millions d'hommes et tenant tête aux deux tiers de l'Europe, ils se surprenaient pleins d'enthousiasme pour leur ennemi et très-indifférents aux succès des Autrichiens leurs alliés. Les difficultés intérieures soulevées par les querelles religieuses et la résistance des parlements n'étaient point encore aplanies. Les parlements, à force de combattre l'autorité ecclésiastique et de sauvegarder la France des prétendus empiétements de Rome, commençaient à prendre la consistance de pouvoirs politiques. Ils s'appuyaient sur l'opinion, sur les gens de lettres, sur l'aveugle assentiment des multitudes, et le gouvernement royal, dont ils n'étaient qu'une émanation imparfaite, n'osait ni les briser ni les dissoudre. Naturellement odieuse à quiconque s'indignait au scandale de l'adultère, madame de Pompadour rencontrait moins d'hostilité dans les parlements que dans le clergé; le duc de Choiseul, en arrivant aux affaires, avait contracté une étroite alliance avec cette magistrature hautaine, et la favorite lui avait su gré de sa politique. D'un autre côté, Choiseul, que la religion et les principes importunaient, s'entendait volontiers avec les philosophes et désignait au roi les

jésuites comme les affidés du Dauphin, les censeurs du roi et les ennemis publics de l'autorité monarchique.

Sur ces entrefaites, la mort récente du roi d'Espagne avait amené de nouvelles combinaisons dans la politique de l'Europe. Ferdinand VI, homme indolent et vaporeux, s'était éteint à l'âge de quarante-six ans (10 août 1759); durant son règne il s'était laissé gouverner par sa femme, Barbe de Portugal, princesse de capacité médiocre, et qui, elle-même, avait tour à tour subi la domination du chanteur Farinelli et de l'ambassadeur d'Angleterre. En dépit de ces influences, qui avaient pour auxiliaires les passions et l'avarice de la reine, le gouvernement espagnol n'était point demeuré sans intelligence et sans force. Les ministres Carvajal et Ensenada, leurs collègues le général Wall et le duc d'Huescar, en dépit de nombreuses fautes, avaient procuré à l'Espagne quelques années de prospérité matérielle. Quand le roi mourut (la reine Barbe l'avait déjà précédé dans la tombe), il venait de signer un testament aux termes duquel il appelait à lui succéder son frère Charles, déjà roi de Naples, et, jusqu'à l'arrivée de ce prince, la régence du royaume avait été confiée à Élisabeth Farnèse, alors confinée à Saint-Ildephonse. Le nouveau roi, qui, en Espagne, fut nommé Charles III, était doué d'intelligence et de courage; mais, à Madrid comme à Naples, il devait se laisser conduire par des ministres plus ou moins affiliés aux sectes philosophiques, et son nom devait surtout être exalté par le parti novateur. Avant de quitter Naples il régla par un édit l'ordre de succession aux

deux couronnes qui reposaient sur sa tête. Son fils aîné, D. Philippe, étant atteint d'imbécillité, fut exclu du droit de régner; le second, l'infant D. Carlos, fut nommé prince des Asturies et désigné pour héritier présomptif du trône d'Espagne; le troisième fils, D. Ferdinand, âgé de huit ans, fut appelé à régner sur les Deux-Siciles, et un conseil de régence, présidé par Bernard Tanucci, eut mission de gouverner le royaume pendant la minorité du jeune roi. Le changement de règne accompli en Espagne parut entièrement favorable aux intérêts de la France. C'était le temps où, dégagée de toute solidarité avec la politique anglaise et forte de ses ressentiments contre la maison de Hanovre, la famille des Bourbons occupait les trônes de France, d'Espagne, de Naples et de Parme; il ne s'agissait pour elle que de resserrer les liens du sang par la communauté des ambitions, et rien ne s'opposerait dès lors à ce qu'elle prît la haute main dans les affaires de l'Europe.

Le duc de Choiseul était un homme sans mœurs, plus ami de sa propre fortune que de celle de la France, et qui avait associé ses intérêts à la déplorable influence de madame de Pompadour; mais il était intelligent, adroit, et bien disposé à développer la puissance du roi dans la limite d'action où il pouvait se mouvoir sans mécontenter la favorite. Il avait aisément compris que la prépondérance allait être acquise dans le monde à la maison de Bourbon, à la seule condition que les diverses branches de cette dynastie resserrassent leur alliance et s'engageassent à se garantir réciproquement leurs États. Dès qu'il eut fait partager

ses idées au nouveau roi d'Espagne Charles III, qu'indignaient les orgueilleuses prétentions de l'Angleterre, il amena tous les souverains régnants issus de Louis XIV à signer un traité d'alliance offensive et défensive, célèbre dans l'histoire sous le nom de *Pacte de famille* (15 août 1761).

Voici, en substance, ce traité célèbre :

« Les rois de France et d'Espagne regarderont à l'avenir comme leur ennemie toute puissance qui le deviendra de l'une ou de l'autre partie contractante.

« A partir du moment où les deux souverains seront en paix avec les autres puissances, ils se garantissent réciproquement tous leurs États, dans quelque partie du monde qu'ils se trouvent. La même garantie est accordée par les deux souverains au roi des Deux-Siciles et au duc de Parme.

« Les parties contractantes prennent l'engagement réciproque de n'écouter ni de faire aucune proposition de paix avec l'ennemi que d'un consentement mutuel.

« Sont exceptées des cas où le roi Catholique doit des secours les guerres que le roi de France pourrait entreprendre à cause du traité de Westphalie et des alliances avec les princes de l'empire et du Nord, à moins que quelque puissance maritime ne prenne part à ces guerres ou que la France ne soit attaquée par terre sur son territoire.

« Aucuns souverains autres que les princes de la maison de Bourbon ne pourront être invités ni admis à accéder au pacte de famille.

« Le droit d'aubaine est aboli, et les sujets des puis-

sances contractantes jouiront des mêmes prérogatives que les nationaux et des mêmes avantages pour leur commerce. »

Durant les négociations qui précédèrent ce traité, le roi d'Angleterre Georges II était mort à l'âge de soixante-dix-sept ans, et son petit-fils Georges III était monté sur le trône (25 octobre 1760).

Ce changement de règne avait ébranlé la haute influence de Pitt (lord Chatam), et le parti de la paix, vivement favorisé par lord Bute, avait manifesté ouvertement le désir d'entrer en arrangements avec la France et d'abandonner le roi de Prusse à sa destinée. Ce changement de front opéré dans la politique de l'Angleterre faisait pressentir que la guerre ne tarderait pas à avoir un terme.

En attendant, le gouvernement de Louis XV, pusillanime dans les colonies françaises, faible contre l'Angleterre et la Prusse, lâche en face des parlements, essayait de faire de l'énergie et de la violence à l'égard de la Compagnie de Jésus. C'est ici le lieu de raconter les incidents qui se rattachèrent à l'expulsion des jésuites de France et à l'abolition de leur ordre.

Nous ne reviendrons pas sur la situation qui avait été faite à la Compagnie depuis deux siècles; nous avons exposé ailleurs les travaux de cette société, milice avancée de Rome, qui s'était proposé pour mission de lutter contre le paganisme et l'hérésie et d'étendre dans le monde entier les croyances catholiques. Tout récemment, dans ce livre, nous avons eu à raconter les obstacles qui surgissaient contre elle, sous le règne

de Louis XV, et peut-être avons-nous remarqué que, au lieu de résoudre ces difficultés par beaucoup de prévoyance et d'adresse, les jésuites, trop confiants dans la force et la prépondérance de leur institut, s'étaient fait illusion sur les périls qui les menaçaient, sur la solidité des appuis humains préposés à leur défense. Au moment où ce récit est arrivé, l'avenir même de la Compagnie de Jésus était compromis ou mis en question dans toute l'Europe occidentale.

Au fond, la Société n'était si résolument attaquée que parce qu'on voyait en elle l'avant-garde du christianisme. Pour détruire « l'Infâme, » selon le vœu du patriarche de Ferney, il fallait bien livrer bataille au corps d'armée placé au premier rang des milices de l'Église ; d'Alembert ne s'y trompait pas lorsqu'il écrivait : « Le plus difficile sera fait quand la philosophie sera délivrée des grands grenadiers du fanatisme et de l'intolérance ; les autres (le clergé régulier, les divers ordres religieux, les masses catholiques) ne sont que des Cosaques et des Pandours, qui ne tiendront pas contre nos coupes réglées. » Et Duclos, s'étonnant de la jalousie des différents instituts qui applaudissaient à la destruction des jésuites, disait à son tour : « Le premier coup de tonnerre est tombé sur la Société, arbre dont la tige perçait la nue ; mais que de moines doivent penser que, si l'on coupe les chênes avec la coignée, on fauche l'herbe ! » Ces étranges paroles avaient alors quelque chose de prophétique, et l'Église de France n'en vit que trop tôt l'accomplissement.

Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, les premiers

coups furent portés à la Compagnie de Jésus en Portugal, par le ministre Joseph de Pombal (Sébastien Carvalho), disciple des philosophes français (1). Sûr

(1) Il nous serait facile d'accumuler l'odieux sur Pombal en réunissant ce qu'ont écrit de lui des historiens impartiaux et modérés ; nous préférons emprunter quelques traits qui le concernent à M. le comte Alexis de Saint-Priest, l'un de ceux qui ont le plus admiré ce persécuteur des jésuites. Voici, au milieu des louanges dont est rempli le livre de M. de Saint-Priest, quelques aveux utiles à consigner pour la vérité de l'histoire.

« Sa *cruauté*, sa *jalousie*, son *avarice* projettent des ombres trop épaisses sur son courage... Il poussa jusqu'au bout l'arbitraire et lui demanda tout ce qu'il pouvait donner. »

« Pombal ne fut pas un grand homme, mais il eut du moins de commun avec Cromwell une hypocrisie consommée. Par une dissimulation profonde, Pombal entretint la confiance chez les jésuites jusqu'au moment même où il se déclara leur adversaire (*a*). » « Ce ministre, qui rompit avec Rome (*b*), et qui prédestinait les religieux à l'exil, à la spoliation, aux bûchers, savait comment l'on trompe un peuple dévot. Il se faisait gloire d'être attaché au tiers-ordre de Jésus et d'en observer scrupuleusement les pratiques (*c*). »

« Opposé à l'Angleterre en paroles, Pombal lui fut toujours soumis de fait. Tandis qu'il proclamait hautement la liberté du Portugal, il soulevait la ville de Porto pour l'établissement de la compagnie qui livrait aux Anglais le monopole des vins. Il est même de tradition dans le monde diplomatique, à Lisbonne, que ces rodomontades du marquis étaient parfois concertées avec le cabinet de Londres pour servir de voile à des complaisances. »

« Pombal résolut d'être l'égal ou l'oppresseur des grands, le maître de son roi... Ce prince (Joseph Ier) était facile à conduire par la terreur. Pombal se servit avec habileté d'un moyen dont le caractère même du monarque lui conseillait l'emploi... Il le faisait trembler pour ses jours (*d*). »

(*a*) *Hist. de la chute des Jésuites*, par M. de Saint-Priest, page 17.
(*b*) *Idem*, page 25.
(*c*) *Idem, ibid.*
(*d*) *Idem*, page 34.

du patriarche de Lisbonne, Pombal avait trouvé dans le tribunal de l'Inquisition établi en Portugal une arme utile à ses desseins. Avant tout il se proposait de réduire le clergé portugais à n'être qu'un instrument d'absolutisme et un docile serviteur des volontés ministérielles. Tout en gardant certains ménagements commandés par la foi robuste du peuple, il suivait Henri VIII dans cette voie où la tyrannie politique et la rébellion religieuse se donnent la main, et sa vanité se délectait dans le rôle d'adversaire de Rome. Il avait commencé sa carrière diplomatique en Allemagne, et c'est à ce foyer du protestantisme qu'il avait appris

« Jeune encore Pombal avait enlevé une fille de *sang bleu;* il l'avait épousée sous les yeux de la noblesse indignée. Souple et hardi à la fois, vainement s'était-il efforcé de calmer les *fidalgues* et de se faire adopter par eux. Tous ses efforts avaient échoué, et *c'est de ce jour qu'au fond de l'âme il jura la ruine de ceux qu'il n'avait pu s'assimiler* (*a*). »

Et ailleurs : «Deux familles puissantes, les Mascarenhas et les Tavora, se trouvaient alors à la tête de l'aristocratie portugaise; Pombal n'avait point de parti pris contre elles. Il s'était fait introduire par sa femme dans la société de dona Eléonor, épouse du marquis de Tavora, ancien gouverneur de l'Inde, et, à tous égards, la plus grande dame du Portugal... Pombal avait osé briguer pour son fils cette noble et inaccessible alliance. « Hélas ! dit-il un jour à un religieux du sang des Tavora, le roi a beau me combler de grâces; mon bonheur ne serait complet que si l'héritier de ma fortune devenait le gendre de l'illustre dona Eléonor. — Votre Excellence, répondit le moine, lève les yeux bien haut. » Un refroidissement subit s'éleva dès lors entre le ministre et la marquise; elle avait sollicité le titre de duc pour son mari, Pombal fit échouer ses demandes; enfin de l'indifférence à la haine il n'y a qu'un pas... Joseph de Mascarenhas, duc d'Aveiro, accabla le ministre de ses mépris... *Dès ce moment l'échafaud des grands fut dressé dans l'esprit de Pombal* (*b*). »

(*a*) *Hist. de la chute des Jésuites*, par M. de Saint-Priest, page 11.
(*b*) *Idem*, pages 18 et 19.

à haïr l'Église et tous les ordres religieux. Une fois armé, par délégation, de l'exercice du pouvoir souverain, il voulait accabler d'un même coup et les grands et les monastères.

L'illustre Lambertini, le pape Benoît XIV, était mort (3 mai 1758) après avoir essayé de résister aux empiétements des rois et aux attaques des novateurs par les armes puissantes de la modération, de la mansuétude et de l'intelligence. Son éloge se trouve partout, mais le plus flatteur, peut-être, est le monument que lui fit ériger en Angleterre le fils du ministre Walpole, avec cette inscription : « Aimé des catholiques, estimé des protestants, humble, désintéressé; monarque sans favori, pape sans népotisme, et, malgré son esprit et son savoir, docteur sans orgueil et censeur sans sévérité. » Il avait eu pour successeur sur la chaire de saint Pierre (5 juillet) le cardinal Charles Rezzonico, né à Venise, évêque de Padoue, et qui fut pape sous le nom de Clément XIII. Il était digne de cet honneur suprême par la sainteté et l'éclat de ses vertus; mais depuis longtemps le souverain pontificat était devenu une charge redoutable, et le vénérable successeur de Benoît XIV ne se résigna à l'accepter qu'après avoir longtemps résisté par la prière et par les larmes. Pour gouverner librement l'Église il lui fallait résister aux rois et aux peuples, et l'avenir s'annonçait à ses yeux sous les plus sombres couleurs. Ému de crainte au spectacle des attaques dirigées de toutes parts contre la Société de Jésus, il aimait à dire, avec saint Alphonse de Liguori : « L'Église est appelée la vigne de Jésus-Christ, mais, si on enlève les ouvriers

qui doivent la cultiver et la conserver, elle ne produira que des ronces et des épines, sous lesquelles les serpents se cacheront pour miner la religion et l'État. »

La situation de l'Église dans les divers royaumes catholiques ne justifiait que trop ces appréhensions. On vient de voir ce qu'elle était en Portugal sous le ministre impie qui gouvernait le roi Joseph I[er] et les populations lusitaniennes ; nous savons quels dangers lui réservaient en France madame de Pompadour, le ministre Choiseul et les parlements. Des princes esclaves de la débauche, Joseph I[er] et Louis XV, alors même qu'un reste de foi vivait encore au fond de leurs âmes, ne pouvaient avoir que l'incrédulité pour ministre de leur royauté oisive et deshonorée. En Espagne, malgré les vertus réelles de Charles III, les agents ordinaires de ce prince, les ministres Roda, Campomanez d'Aranda et Monino, ne cessaient de favoriser les doctrines des novateurs et de tromper la piété de leur maître. A Naples, le ministre Tanucci, qui gouvernait le royaume durant la minorité de Ferdinand IV, était signalé au premier rang des ennemis du saint-siége. En Allemagne, Marie-Thérèse, bien que sincèrement pieuse, subissait sans le savoir l'influence de conseillers jansénistes, tels que les médecins Van Swiéten et de Haën, et les doctrines schismatiques s'étendaient peu à peu sur tout le pays soumis au sceptre impérial. C'est pourquoi le philosophe Duclos, dans la joie mal dissimulée du triomphe, ne craignait pas d'écrire : « Le pouvoir spirituel de Rome tombe depuis quarante ans avec l'accélération des corps graves dans leur chute. » Jamais peut-être comme à

l'avénement de Clément XIII le saint-siége ne s'était vu réduit à une telle extrémité : la France, l'Espagne, Naples, Parme (où dominait également la philosophie), l'Autriche elle-même, par la communauté des intérêts politiques, en un mot la catholicité entière semblait liguée contre la chaire de saint Pierre, et le successeur des apôtres apparaissait comme isolé au milieu d'un vaste cercle d'inimitiés et de périls.

Le 21 mai 1758, la dix-neuvième congrégation générale de la Société de Jésus avait élu pour général le P. Laurent Ricci ; comme si elle pressentait des calamités prochaines, elle avait dit, en recommandant à tous les membres de la Compagnie l'observation des règles : « Que les supérieurs enjoignent expressément à ceux qu'ils gouvernent le soin des choses spirituelles, et qu'ils leur inculquent souvent que c'est de cette fidélité aux devoirs de la piété et de la religion que dépendent la prospérité et la conservation de la Compagnie ; car si, Dieu le permettant ainsi pour des desseins secrets que nous ne pouvons qu'adorer, nous devions être en butte aux adversités, le Seigneur n'abandonnera pas ceux qui lui demeureront attachés et unis intimement, et, tant que nous pourrons recourir à lui avec une âme pure et un cœur sincère, aucun autre appui ne nous sera nécessaire. » Et pendant que la Compagnie faisait ainsi appel à la ferveur de tous ses membres, le marquis de Pombal, commençant l'attaque, au nom du roi de Portugal, venait à deux reprises de la dénoncer au saint-siége et de signaler à l'Église les prétendus crimes des jésuites dans les colonies de l'Amérique. A l'entendre, Rome n'avait pas

de serviteurs plus insoumis, d'instruments plus hostiles ou plus rebelles; et il est à remarquer que Pombal, pour ménager les croyances de la nation portugaise, au lieu de représenter les jésuites comme les ennemis des rois et des peuples (thème ordinaire des parlements de France), les accusait d'être les adversaires les plus dangereux de la papauté : l'iniquité mentait à elle-même. Quoi qu'il en soit, Benoît XIV se mourait alors; ce pape moribond, voulant éviter une lutte prématurée, consentit à ordonner une enquête, et désigna, pour diriger les informations, le cardinal Saldanha, patriarche de Lisbonne, docile aux inspirations de Pombal (1). Ce bref fut promulgué à Lisbonne le 2 mai

(1) « Benoît XIV, dit M. de Saint-Priest, n'avait jamais aimé les jésuites, qu'il connaissait à fond; il avait prédit leur chute; mais, comme il était dans la destinée de ce sage et spirituel pontife d'éluder toutes les questions décisives, il n'eut que le temps d'ordonner la visite des maisons de l'ordre par le patriarche de Lisbonne, et, pour dernière fortune, il mourut sans avoir prononcé entre la Société de Jésus et la couronne de Portugal. »

M. de Saint-Priest prête à Benoît XIV des sentiments selon sa convenance personnelle, et, fidèle à son habitude, qui éprouve rudement la patience du critique, il s'abstient de mentionner aucun fait, aucun document à l'appui de son assertion.

Si « Benoît XIV n'avait jamais aimé les jésuites, qu'il connaissait à fond, » comment se fait-il que ce savant pape soit un de ceux qui ont accordé le plus de grâces à la Compagnie de Jésus? On ne compte pas moins de treize bulles ou brefs, émanés de ce pape, tous très-favorables aux jésuites. Dans la bulle du 24 avril 1748, où il admet un des Pères de la Compagnie parmi les consulteurs de la congrégation des Rites, il s'exprime ainsi : « C'est une opinion constante et universelle, une opinion confirmée par les décisions du saint-siége, que, comme Dieu, par sa toute-puissance, a suscité en divers temps plusieurs saints personnages, ainsi il a opposé Ignace et la Société dont il est le fondateur à Luther et aux autres hérétiques de ce temps-là. Et les *religieux de cette*

1758, et le 3 mai Benoît XIV mourait après avoir reçu les secours de la religion que lui donna son confesseur, le P. Pépé, célèbre missionnaire et jésuite.

Joseph Ier mettait sa gloire à déshonorer les femmes les plus illustres, à se choisir, de gré ou de force, des maîtresses dans les plus hautes familles du Portugal. Le duc d'Aveyro, grand-maître de la maison du roi, avait eu à se plaindre d'un double outrage : sa femme et sa fille avaient été l'une après l'autre sacrifiées aux débauches du monarque, et la jeune marquise de Tavora avait également subi, peu de temps après son mariage, une si éclatante ignominie. Les deux familles outragées méditèrent des projets de vengeance, et l'on assure que, sous le sceau du secret, on demanda à plusieurs jésuites si dans un cas pareil le meurtre du coupable devenait licite. On eut soin d'ailleurs de ne révéler ni les noms, ni les projets réels des familles atteintes dans leur honneur. Dans tous les cas, ces détails n'ont jamais été bien connus, et l'histoire n'a pas le droit de les affirmer. Le 3 septembre 1758, comme le roi Joseph Ier revenait

Compagnie, marchant sur les traces glorieuses de leur père, prouvent d'une manière si éclatante la vérité de cette opinion, par *les exemples des vertus religieuses* qu'ils donnent continuellement, par la façon distinguée dont ils enseignent toutes les sciences, et en particulier les sciences sacrées, qu'ils paraissent mériter de notre part de nouvelles marques de la bienveillance apostolique, à raison de la grande utilité dont ils sont pour l'heureuse administration des fonctions les plus importantes de l'Église, etc. »

Des témoignages non moins explicites de bienveillance et d'estime sont accordés par Benoît XIV à la Compagnie dans les bulles *Devotam,* 1746; *Præclaris,* 1748; *Gloriose Domino,* 1748; *Quantum recessu,* 1753 (M. Paul Lamache).

au palais de Belem, plusieurs coups de feu furent tirés sur sa voiture, et le roi reçut au bras droit une blessure légère. Les assassins prirent la fuite et parvinrent à échapper à toutes les recherches.

Trois mois après, Pombal fit arrêter, dans un même jour, le duc d'Aveyro, ses affidés, ses domestiques, et tous les membres de la famille Tavora; les jésuites furent gardés à vue, et une commission extraordinaire, dite de l'Inconfidence, fut chargée d'instruire le procès des accusés. On les soumit à d'effroyables tortures que, presque tous, ils supportèrent sans faire de révélations; mais le duc d'Aveyro se laissa arracher par la douleur des aveux qu'il rétracta et qui néanmoins servirent de base à l'arrêt de mort. Le duc d'Aveyro, le marquis de Tavora, ses deux fils, ses deux gendres, le comte d'Alonguya et dom Joseph Rameiro, plusieurs de leurs domestiques, en tout onze personnes, furent condamnés à périr par le feu ou sur la roue, et ils subirent leur supplice. Ce fut une scène épouvantable de cruauté qui ne s'effacera jamais de la mémoire du peuple de Portugal. Émus par la haute condition des victimes ou persuadés de leur innocence, les bourreaux eux-mêmes les conjuraient de leur pardonner leurs souffrances et leur mort, et ceux qui allaient mourir accordaient aux misérables instruments de Pombal ce pardon suprême. L'histoire, plus implacable que les suppliciés, ne pardonnera jamais à Pombal cet abominable crime. Au mépris des formes judiciaires, la marquise de Tavora eut la tête tranchée, et passa de la prison à l'échafaud sans même avoir subi un interrogatoire. La jeune

femme, dont la fatale beauté avait attiré sur les deux familles un si grand désastre, ne fut pas impliquée dans le procès, mais elle fut enfermée pour la vie dans un couvent. Trois jésuites, les PP. Malagrida, Sousa et Mathos, furent dénoncés comme complices de l'attentat; mais, le pape ayant refusé un bref pour autoriser leur supplice, ils furent déférés à l'Inquisition pour de prétendus actes de magie, et ce tribunal, alors vendu au gouvernement et que présidait le frère de Pombal, condamna Malagrida à être brûlé vif. Sans attendre le jugement de ce dernier procès, le roi, conseillé par le marquis de Pombal, donna, le 3 septembre 1759, un édit qui chassait tous les jésuites du royaume et prononçait la confiscation de leurs biens (1). Plus de six cents religieux, appartenant à la

(1) Après la mort de Joseph Ier, et dès les premiers temps du règne de sa fille, dona Maria Ire, les victimes de Pombal furent réhabilitées, et la postérité des condamnés fut rétablie dans leurs biens, dans leurs titres, dans leurs honneurs. Sur dix-huit juges, quinze déclarèrent innocentes toutes les personnes, tant mortes que vivantes, qui avaient été mises en prison en vertu de la sentence du 12 janvier 1759. La reine, après avoir fait interroger Pombal et examiner sa conduite, porta contre lui un décret de condamnation. Dans ce décret il est dit que les juges ont déclaré unanimement le marquis de Pombal *criminel* et digne d'un *châtiment* exemplaire. « Cependant, ayant égard à l'âge avancé du coupable et à ses graves infirmités, nous n'avons pas cru devoir lui faire subir la punition qu'il méritait. » La reine se contenta, en effet, d'exiler Pombal dans son marquisat, où s'écoulèrent solitairement les dernières années de sa vie.

A ces faits historiques et juridiques nous pourrions joindre une foule de citations empruntées à des écrits soit contemporains, soit modernes, et qui témoignent de la répulsion soulevée dans toute l'Europe par l'iniquité du tyran. Quelques-unes suffiront.

Shirley, dans son *Magasin de Londres*, du mois de mars 1759, dit : « L'arrêt du tribunal de l'Inconfidence ne peut être regardé ni comme

Compagnie de Jésus, furent atteints par cet ordre inique; ils furent arrêtés, entassés à bord de quelques

concluant pour le public, ni comme juste à l'égard des accusés... De quel poids peut être un jugement qui n'est, d'un bout à l'autre, qu'une vague déclamation, où l'on cache au public les dépositions et les témoins, où toutes les formes légales ne sont pas moins violées que l'équité naturelle? »

Le maréchal de Belle-Isle, dans son *Testament politique*, imprimé en 1762, page 95, après avoir parlé du crime commis contre la personne de Joseph Ier et fait quelques réflexions sur l'injustice de la condamnation du duc d'Aveyro et de ses prétendus complices, ajoute ces mots remarquables : « J'ai entre les mains des pièces authentiques qui répandent un grand jour sur cette affaire... C'est un grand malheur pour les rois de négliger, dans des choses aussi graves, de tout examiner par eux-mêmes. » — A l'égard des jésuites il dit, page 108 : « On sait que le duc de Cumberland s'était flatté de devenir roi de Portugal (en épousant la princesse du Brésil, fille de Joseph Ier). Je ne doute pas qu'il n'y eût réussi si les jésuites, confesseurs de la famille royale, ne s'y fussent opposés. Voilà le crime qu'on n'a jamais pu leur pardonner! »

M. de La Condamine écrivait de Mantoue, le 27 mars 1759, « qu'on ne lui persuaderait jamais que les jésuites eussent en effet commis l'horrible attentat dont on les accusait. » — « Je pense comme vous sur les jésuites, répondait M. de Maupertuis au célèbre académicien; il faut qu'ils soient bien innocents puisqu'on ne les ait pas encore punis; je ne les croirais pas même coupables quand j'apprendrais qu'ils ont été brûlés vifs. »

Schœll s'exprime en ces termes sur l'abolition de la Compagnie : « Les conséquence de cette destruction, soit en bien, soit en mal, nous restent ici étrangères. Simple historien, nous allons rapporter les faits en tant qu'ils concernent le Portugal. Il est vrai que ces faits ont été enveloppés dans les ténèbres, et que plus d'une fois il est impossible de pénétrer jusqu'à la vérité. Néanmoins, malgré les ombres qu'on a épaissies autour d'elle, *une chose est claire :* c'est que les reproches fondés que Carvalho a pu faire à ces Pères *se réduisent à bien peu de chose.* Le ministre s'est plus souvent servi des armes de la mauvaise foi, de la calomnie et de l'exagération, que de celles de la loyauté. » — Et plus loin : « Le 3 février 1757, Pombal publia, sous la forme d'un manifeste, la diatribe intitulée : *Précis de la conduite et des dernières actions des Jésuites en*

vaisseaux, et transportés sur les côtes d'Italie, où ils débarquèrent en chantant des psaumes et en remerciant Dieu d'avoir souffert pour son nom.

Les philosophes eux-mêmes virent avec un dégoût mêlé d'horreur le dénoûment de cette tragédie ; cependant les cours de l'Europe, tout en frémissant au récit de la tyrannie de Pombal, admirent volontiers ce qu'on disait des théories régicides de la Compagnie de Jésus ; les gouvernements de France, d'Espagne et d'Italie, très-disposés à entrer dans une voie de persécution, affectèrent des craintes exagérées, et parurent attendre qu'un prétexte s'offrît à eux de marcher dans les voies du gouvernement portugais. A Paris et à Versailles il fut de mode d'exhumer les vieilles accusations dirigées, depuis bientôt deux siècles, contre l'enseignement politique des jésuites. Les *Provinciales* furent remises en honneur, et on y trouva des arguments qu'on s'efforça de rajeunir au profit des passions nouvelles. La haine suscitée contre les jésuites ne se piquait pas d'être logicienne : en Portugal ces religieux étaient poursuivis et traqués comme des bêtes fauves parce qu'ils n'observaient pas leur *saint institut ;* en France, au contraire, leur crime était d'observer cet institut *dangereux, détestable, impie.* L'Université de Paris était, d'ailleurs, pécuniai-

Portugal et à la cour de Lisbonne. C'était un récit entièrement passionné de tout ce qui était arrivé en Amérique depuis les premiers établissements que les jésuites avaient formés dans l'intérieur de ce vaste pays. *La calomnie était si manifeste* que le provincial, et ensuite le général de l'ordre, jugèrent convenable d'abandonner *cette fable* à son sort, sans daigner la réfuter. »

rement intéressée à la proscription d'un ordre qui faisait à ses établissements une redoutable concurrence. Quant à la favorite du roi, nous avons déjà vu que, tout inquiète d'avoir à perdre, un jour ou l'autre, par l'intervention d'un confesseur jésuite, l'influence que lui procurait le *Parc-aux-Cerfs*, elle désirait secrètement en finir avec des religieux assez peu tolérants pour refuser l'absolution à Louis XV tant que madame de Pompadour ne serait pas éloignée de Versailles. Liguée contre eux avec le duc de Choiseul, ils attendaient l'un et l'autre qu'une occasion favorable se présentât au gouvernement pour chasser de France la Compagnie de Jésus.

Madame de Pompadour, avant d'attaquer de front les jésuites, essaya de négocier secrètement avec Rome, par l'intermédiaire d'un agent français : elle s'était proposé d'obtenir diplomatiquement l'absolution que le P. Pérusseau refusait au roi tant que ce prince persévérait dans un commerce scandaleux. La correspondance qui se rattache à cette intrigue nous a été conservée ; elle est fort curieuse. La favorite du roi y proteste « que les sentiments de Sa Majesté sont étrangers à ceux que la passion excite ; mais que le roi a dans le cœur, pour madame la marquise de Pompadour, une amitié et une confiance qui font le charme et la douceur de sa vie. » Elle ajoute : « Sa Majesté eut beau insister, le confesseur répondit qu'il ne pouvait pas prêter son ministère au roi à moins qu'il n'éloignât de lui madame de Pompadour, objet, *selon le confesseur*, de scandale » (c'est le texte même des instructions écrites par la favorite). « Depuis ce temps, continue-t-elle,

le P. Desmarest a succédé au P. Pérusseau dans la charge de confesseur; plus borné que son prédécesseur, et entouré de même que lui des personnes qui, voulant éloigner madame de Pompadour de la cour, lui font entrevoir du déshonneur à donner l'absolution au roi, il suit les mêmes principes. » Voilà ce qu'écrivait madame de Pompadour, et elle se promit bien de s'affranchir, par une mesure décisive, des obstacles que lui suscitaient des prêtres par trop scrupuleux. D'Alembert, qui, dans ses écrits, juge cette affaire au point de vue philosophique, appelle le rigorisme des jésuites, à l'encontre du royal adultère, une *faute capitale*.

Un fâcheux incident ne tarda pas à servir les haines de la maîtresse et du ministre de Louis XV.

Depuis plus de vingt ans, un jésuite, le P. Lavalette, avait été nommé procureur de la mission de Saint-Pierre de la Martinique. Doué d'une habileté rare, il était parvenu, en peu de temps, à constituer une grande fortune à l'établissement qu'il dirigeait. Un mouvement de fonds qui s'élevait chaque année à plusieurs millions témoignait de son activité commerciale, et ses bénéfices étaient employés à augmenter la richesse de la mission aux intérêts de laquelle il était préposé. Soudain, au début des hostilités que nous avons racontées, les Anglais, sans déclaration de guerre, saisirent sur toutes les mers les navires français. Le P. Lavalette en avait expédié plusieurs à l'adresse des sieurs Lyoncy et Gouffe, négociants à Marseille, sur lesquels ils avait tiré pour quinze cent mille livres de lettres de change que ceux-ci avaient accep-

tées. Les bâtiments une fois capturés par l'ennemi, les négociants marseillais perdirent leur garantie et ne purent faire honneur aux engagements par eux contractés. A cette nouvelle un grand émoi se manifesta parmi les jésuites d'Europe; on redoutait un éclat fâcheux, on se montrait disposé à venir au secours des négociants de Marseille; mais pendant qu'on agitait ces questions le général des jésuites mourut, le vicaire qui le remplaça par intérim n'osa rien prendre sur lui, et, lorsqu'après six mois perdus en délibérations inutiles la Compagnie vint en aide aux sieurs Lyoncy et Gouffe, ces deux négociants venaient de se voir réduits à déposer leur bilan.

L'éclat que les jésuites avaient voulu prévenir était produit; aussitôt les dispositions du général se modifièrent, et, avant de se dessaisir de leurs fonds, ils résolurent d'y être contraints par les voies de droit. Les négociants attaquèrent alors devant les tribunaux la Compagnie de Jésus tout entière, demandant qu'elle fût déclarée solidaire des actes de son agent de la Martinique. Ces actes, la Société ne les avait jamais autorisés, elle les réputait contraires à ses règles, et, se croyant assurée de son droit, elle en appela elle-même au parlement, et soumit à cette juridiction malveillante une affaire au succès de laquelle tant d'intérêts moraux et religieux se trouvaient rattachés. Comme la justice séculière prétendait la rendre solidaire des actes d'un de ses agents, elle fut obligée, pour se défendre, d'invoquer ses propres Constitutions en ce qui concernait la propriété des colléges et des maisons de noviciat. Le parlement ordonna alors

que l'ensemble des Constitutions des jésuites fût soumis à son examen, et la Société dut les produire; puis, réservant à une commission spéciale le soin de tirer parti de ces documents pour calomnier et perdre la Compagnie de Jésus, le parlement se borna pour le moment à condamner la Compagnie de Jésus à indemniser les négociants de Marseille (8 mai 1761). Cet arrêt fut un grave échec pour la Société et indisposa l'opinion contre elle.

On assure qu'il eût été facile aux jésuites de terminer pacifiquement cette cause, mais peut-être, s'ils ne le firent pas, crurent-ils en conscience n'avoir pas le droit d'affecter les biens de la Compagnie de Jésus, qui avaient une destination spéciale, à combler un déficit amené par les mauvaises spéculations de celui d'entre eux qui avait agi irrégulièrement et sans mandat. Nous ne sommes point juge de cette question délicate; mais, trois jours après l'arrêt rendu, le 8 mai, par le parlement de Paris, le prince Phamphili Colonna, archevêque de Colosses et nonce du saint-siége en France, écrivait au cardinal Torrégiani, secrétaire d'État : « La sensation produite à Paris par cette affaire est incroyable. Pendant qu'elle était traitée au parlement et que les avocats des deux partis plaidèrent, les jésuites ont eu à subir les plus grandes insultes et injures; un peuple innombrable assista à ces audiences. Vendredi dernier il assiégeait les portes du parlement pour connaître l'arrêt, et dès qu'il fut prononcé la plus grande joie se manifesta et les plus bruyants applaudissements se firent entendre. On eût dû, à tout prix, arranger cette affaire, dût-on payer toute la

somme, plutôt que de porter de semblables choses à la connaissance du public, qui a tiré de ce procès les plus tristes conclusions, non-seulement contre les jésuites, mais encore contre tout le corps ecclésiastique, et surtout contre le clergé régulier, et il faut convenir que la marche compliquée de ce procès y donnait bien occasion. D'ailleurs l'arrêt entraînera après lui les plus douloureuses conséquences pour les jésuites, non-seulement dans ce royaume, mais encore dans tous les autres pays; d'autant plus que le parlement prétend examiner, dès le mois prochain, les Constitutions de l'ordre. Il est bien à craindre que ces magistrats, qui déjà, pour la plupart, sont par nature et par principes hostiles aux jésuites, ne se laissent entraîner aux mesures les plus extrêmes quant à la constitution et à l'existence même de la Société, ce dont je ne serais nullement surpris; et, dans ce cas, on ne peut s'attendre à aucune protection de la part de la cour. » Ces appréhensions étaient sérieusement motivées.

En effet les ennemis des jésuites ne devaient pas s'en tenir à cette facile victoire. Comme il s'agissait de poursuivre jusqu'au bout l'information prescrite sur les Constitutions générales de l'ordre, un conseiller-clerc, l'abbé Chauvelin, janséniste exalté, fut chargé de cette enquête, et rédigea successivement deux rapports qui servirent de base à l'arrêt des juges. Vainement, sur les instances de la reine et du Dauphin, et par les conseils de plusieurs évêques, la cour essaya-t-elle d'étouffer le débat : le parlement, jaloux de son omnipotence, *déclara abus* toute bulle ponti-

ficale ou bref portant concessions de priviléges à l'ordre. Selon lui l'institution de la Société était contraire à l'autorité de l'Église, des saints conciles, du siége apostolique, des supérieurs ecclésiastiques et civils. Sur ces entrefaites le procureur général Louis de La Chalotais lisait à la cour de Rennes deux comptes rendus de la constitution des jésuites ; ses réquisitoires, empreints d'une véhémence que l'impartialité du juge désavoue, furent admirés comme on admire des pages éloquentes et exercèrent sur les esprits une action très-puissante. De son côté l'avocat général de Monclar multiplia les récriminations contre l'ordre, l'accusant d'obéir à des règlements à la fois empreints de servilité et de despotisme. Les autres procureurs généraux suivirent cet exemple, et par un autre arrêt le parlement de Paris condamna vingt-quatre ouvrages, composés par des jésuites anciens ou modernes, à être publiquement brûlés par la main du bourreau (septembre 1761). Le même arrêt enjoignait à tous les membres de l'ordre de prêter serment comme les autres ecclésiastiques, de professer les libertés de l'Église gallicane et d'enseigner les quatre articles.

Tandis que la magistrature traduisait à sa barre la Compagnie de Jésus, le clergé français commençait à s'émouvoir, et les évêques eux-mêmes s'adressant à Louis XV lui disaient : « Votre Majesté nous permettra de lui faire observer que, quand il y aurait quelque réforme à faire aux Constitutions des jésuites, elle ne pourrait être *faite, selon les lois canoniques, selon l'usage de tous les temps, selon la discipline de l'Église de France, et même suivant les maximes constam-*

ment suivies de vos cours de parlement, qu'avec le concours de N. S. P. le pape, les évêques de votre royaume, etc. » Voyons comment furent observés, en cette circonstance, les *anciens canons et les usages de l'Église gallicane;* voyons quel compte fut tenu de l'opinion des évêques du royaume.

L'épiscopat eut deux fois occasion de s'expliquer durant le cours du procès.

La première fois, sur la demande du roi, tous les cardinaux, archevêques et évêques qui se trouvaient à Paris se réunirent en conférence chez le cardinal de Luynes, le 30 novembre 1761. Ils étaient au nombre de cinquante et un. Quatre questions leur avaient été posées par le comte de Saint-Florentin, ministre de la maison du roi; elles se résumaient à savoir : 1° si les jésuites étaient utiles en France; 2° si leur enseignement et leurs mœurs prêtaient matière à reproche; 3° si les évêques et autres supérieurs ecclésiastiques avaient à se plaindre de leur insubordination; 4° si l'on devait restreindre l'autorité du général des jésuites en France.

Douze commissaires, choisis dans le sein de la réunion, employèrent un mois à examiner les quatre articles indiqués de la part du roi. *A l'unanimité, moins six voix,* il fut résolu que l'autorité du général ne blessait point les lois du royaume et qu'il n'y avait lieu de la modifier.

Il existe un monument authentique de cette délibération; elle est consignée dans les *Procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France.* On y voit (t. VIII, 2e partie, p. 347 et 348) que les réponses

aux *quatre* questions posées furent *toutes* en faveur des jésuites, et, en ce qui concerne particulièrement le quatrième article, on y lit en toutes lettres : « Par ces raisons nous pensons, Sire, *qu'il n'y a aucun changement à faire* dans les Constitutions de la Compagnie de Jésus, par rapport à ce qui regarde l'autorité du général. »

Le procès-verbal se termine par cette déclaration : « Tel est l'avis des prélats assemblés, qu'ils ont exposé dans leur lettre au roi. La lettre a été signée par quarante-cinq d'entre eux et par messieurs les agents généraux, etc. »

Clément XIII ne pouvait demeurer spectateur oisif d'une lutte qui touchait de si près aux droits de l'Église. Il écrivit aux évêques de France, approuvant leur attitude et stimulant leur zèle. « Personne ne peut mieux comprendre que vous, disait-il, Vénérables Frères, combien grande est notre douleur à la vue de l'état où se trouve à présent l'Église catholique. Votre piété, votre religion, votre zèle pour le culte de Dieu ont dû depuis longtemps vous faire sentir, comme à nous, la plus vive amertume, quand vous réfléchissez sur les injures qu'on fait au siége apostolique et à l'épiscopat.... Voyant que tous nos ennemis ont la bouche ouverte contre nous, que la majesté de l'Église s'affaiblit chaque jour dans vos contrées, que l'autorité qu'elle tient de Dieu est foulée aux pieds et comme anéantie.... Ne nous laissons pas plus longtemps abuser à la vaine confiance qui nous vient des hommes, mais mettons notre espoir en Dieu seul... » Faisant ensuite allusion aux dangers auxquels se trouvait exposée la Société de

Jésus, le pape ajoutait : « Cet institut, on le couvre, on l'accable de froides et misérables calomnies; on le représente injurieusement comme une tache inhérente à l'Église; on le livre au feu avec la dernière infamie, aux yeux de tout un peuple, entre les mains du bourreau, pour être jeté dans les flammes. Mais le comble de l'absurdité, c'est de voir des laïques qui déclarent nuls des vœux sur la validité desquels l'Église seule a droit de prononcer. »

Docile aux exhortations du souverain pontife, l'assemblée générale du clergé (1762) cherchait à combattre auprès du roi les tristes influences qui l'obsédaient, à neutraliser les violences du parlement de Paris. « Sire, disaient les évêques, en vous demandant aujourd'hui la conservation des jésuites, nous avons l'honneur de présenter à Votre Majesté le vœu unanime de toutes les provinces ecclésiastiques de son royaume. Elles ne peuvent envisager sans s'alarmer la destruction d'une société de religieux recommandables par l'intégrité de leurs mœurs, l'austérité de leur discipline, l'étendue de leur travail et de leurs lumières, et par les services sans nombre qu'ils ont rendus à l'Église et à l'État. Cette société, Sire, depuis la première époque de son établissement, n'a cessé d'éprouver des contradictions; les ennemis de la foi l'ont toujours persécutée, et, dans le sein même de l'Église, elle a trouvé des adversaires aussi dangereux rivaux de ses succès et de ses talents qu'attentifs à profiter de ses fautes les plus légères.... Sans entendre les jésuites, sans admettre leurs plaintes et leurs requêtes, leurs Constitutions sont déclarées impies, sa-

criléges, attentatoires à la majesté divine et à l'autorité des deux puissances, et, sous le prétexte de qualifications aussi odieuses qu'imaginaires, leurs colléges sont fermés, leurs noviciats détruits, leurs biens saisis, leurs vœux annulés. On les dépouille des avantages de leur vocation et on ne les rétablit pas dans ceux auxquels ils ont renoncé; on les prive des retraites qu'ils ont choisies, on ne leur rend pas leur patrie. Proscrits, humiliés, ni religieux, ni citoyens, sans état, sans biens, sans fonctions, on les réduit à une subsistance précaire, insuffisante et momentanée..... Tout vous parle, Sire, en faveur des jésuites : la religion vous recommande ses défenseurs, l'Église ses ministres.... Sire, ne souffrez pas que dans votre royaume, contre les règles de la justice, contre celles de l'Église, contre le droit civil, une société entière soit détruite sans l'avoir mérité. L'intérêt de votre autorité même l'exige, et nous faisons profession d'être aussi jaloux de ses droits que des nôtres. » Cette supplique trouva le gouvernement royal froid et disposé à n'écouter aucune protestation nouvelle. Par une dépêche adressée, le 27 juin 1762, à l'archevêque de Narbonne, président de l'assemblée du clergé, le ministre Saint-Florentin invita les évêques, au nom du roi Louis XV, à ne pas aller plus avant dans cette voie d'avertissements et de remontrances, « crainte que des démarches ultérieures de la part du clergé sur cette matière ne fussent contre l'objet qu'il se propose en faveur des jésuites. » Ainsi le roi semblait avoir pris son parti irrévocable.

Le vénérable Clément XIII éleva encore la parole auprès du gouvernement. « Nous venons, Sire, écri-

vait-il, implorer de nouveau la puissante protection de Votre Majesté. Mais ce n'est pas seulement en faveur des religieux de la Compagnie de Jésus ou pour leur intérêt que nous l'implorons, cette protection puissante, c'est pour la religion elle-même, dont la cause est étroitement liée avec la leur. Il y a déjà longtemps que les ennemis de cette religion sainte ont eu pour objet la destruction de ces religieux, et l'ont regardée comme absolument nécessaire aux succès de leurs complots. Les voilà qui sont au moment de voir réussir leurs projets. Nous déplorons avec la plus vive douleur l'anéantissement de cet ordre qu'on est sur le point de voir se réaliser dans les États de Votre Majesté, où ces religieux s'emploient si utilement à l'éducation de la jeunesse, à l'enseignement de la saine morale, et à toutes les œuvres de piété qui cultivent et qui nourrissent la religion et la foi. » Ainsi parlait le chef suprême de l'Église, et tous les évêques de France, à l'exception de trois prélats jansénistes, s'associaient à ces pressantes réclamations : l'illustre archevêque de Paris, entre tous, se montra courageux et énergique (1). In-

(1) Le parlement avait fait composer, pour servir de base aux poursuites, une volumineuse compilation contenant les prétendus *Extraits des assertions* pernicieuses qu'auraient soutenues les jésuites, soit dans leurs livres, soit dans leurs thèses collégiales, depuis l'origine de la Compagnie. Le procureur général avait été chargé de faire tenir ces *Extraits* aux archevêques et évêques afin d'attirer « leur sollicitude pastorale sur des objets aussi importants. » (Arrêts du 31 août 1761 et du 5 mars 1762.) La *sollicitude pastorale* répondit à l'appel. « Malgré les efforts des extracteurs pour donner un air de nouveauté à ce recueil, écrivit l'évêque d'Uzès, et le rendre par là plus propre à faire une espèce de commotion

timidés par cet orage, et désirant se sauver par des concessions, le P. de la Croix et les jésuites de Paris sous-

dans le public, on aurait bientôt démontré que ce n'est qu'un réchauffé de pareilles collections mises en œuvre, d'abord contre l'Église catholique par des auteurs protestants, et ensuite contre les jésuites par des écrivains intéressés à tirer les jésuites de la foule. » L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, dans sa célèbre *Instruction pastorale sur les atteintes données à l'autorité de l'Église par les jugements des tribunaux séculiers dans l'affaire des jésuites*, établit que les prétendus *Extraits* avaient été compilés à la hâte par des prêtres jansénistes, et mal vérifiés par des magistrats peu propres à ce travail; que ce recueil était rempli de citations fausses, de passages tronqués ou mal entendus, d'objections prises pour les réponses, d'erreurs et d'infidélités de tout genre. Tous les archevêques et évêques du royaume, excepté cinq, souscrivirent cette *Instruction*. Comment le parlement de Paris accueillit-il ces manifestations de la sollicitude pastorale? en se livrant à un examen plus attentif, à une vérification plus scrupuleuse? Non, mais en faisant lacérer et brûler le mandement de son archevêque par la main du bourreau.

Les *Extraits* formaient un volume in-4° de 542 pages à deux colonnes. Ce n'était pas un mince travail de lire cet énorme recueil, de collationner avec les originaux les textes altérés ou mutilés, de discuter les traductions inexactes, d'éclairer les points obscurs par des rapprochements qui avaient été omis à dessein, etc. Dès l'année suivante (1672) les jésuites firent paraître un premier volume in-4° de réfutations, où ils relevaient jusqu'à sept cent cinquante-huit falsifications dans les *Extraits*. Mais le parlement avait condamné sans entendre les accusés, et il avait fait brûler par la main du bourreau tous les écrits publiés en leur faveur. « *En attendant que la vérité s'éclaircisse,* si de pareilles vérités en valent la peine, dit d'Alembert, ce recueil aura produit le bien que la nation en désirait, l'anéantissement des Jésuites (*a*). » Est-ce ainsi que procède le juge qui cherche consciencieusement la lumière?

Le parlement excepta primitivement de ses rigueurs ceux des jésuites qui jureraient « de tenir et professer les libertés de l'Église gallicane et les quatre articles du clergé de France contenus en la Déclaration de 1682...; de combattre en toute occasion la morale pernicieuse contenue dans les *Extraits des assertions*...; notamment, de ne point vivre dé-

(*a*) *De la Destr. des Jésuites en France*, page 146.

crivirent la promesse d'enseigner désormais les quatre articles de la Déclaration de 1682. Rome et le supérieur général de la Compagnie désapprouvèrent cette démarche et en firent l'objet d'un blâme qui ne fut pas ébruité.

Rien ne s'opposa dès lors à l'exécution de l'arrêt du parlement, qui, le 6 août 1762, supprima la Compagnie de Jésus dans le ressort de cette cour, sécularisa la Société et prononça la confiscation de leurs biens. On croyait le roi inquiet et troublé alors qu'une sen-

sormais, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être, sous l'empire de leurs Constitutions et de leur institut. »

« Cet arrêt du parlement, dit l'historien Schœll, porte trop visiblement le caractère de la passion et de l'injustice pour ne pas être désapprouvé par tous les hommes de bien non prévenus. Exiger des jésuites l'engagement de soutenir les principes qu'on appelle les libertés de l'Église gallicane était un acte de tyrannie; car, quelque respectables que ces principes paraissent, ils n'étaient pourtant, selon l'opinion des docteurs les plus savants, que problématiques, quoique *probables*, et nullement articles de foi. Vouloir forcer les jésuites à repousser les principes de morale de l'ordre, c'était décider arbitrairement un fait historique manifestement faux et controuvé. Mais, dans les maladies de l'esprit humain comme celle qui affectait la génération d'alors, la raison se tait, le jugement est obscurci par les préventions. Les jésuites opposèrent la résignation aux persécutions dirigées contre eux. Ces hommes, qu'on disait si disposés à se jouer de la religion, refusèrent de prêter le serment qu'on exigeait d'eux. De quatre mille Pères qu'ils étaient en France, à peine cinq s'y soumirent (*a*). »

Plus tard, par son arrêt du mois de mai 1767, le parlement, fermant la porte qu'il avait inutilement ouverte aux transfuges, bannit du royaume tous ceux qui faisaient partie de la Société à l'époque du 6 août 1771, et il fit *défense, sous menace de poursuites extraordinaires, de donner retraite aux jésuites ou d'entretenir directement ou indirectement des correspondances avec eux*.

(*a*) *Cours d'Histoire*, etc., t. XL, page 51.

tence de cette nature était rendue en son nom (1); il montra au contraire la plus apathique indifférence, et dit en riant, au duc de Choiseul : *Je ne serai pas fâché de voir le Père Desmarest* (son confesseur) *en abbé.* Dans les autres provinces du royaume la suppression des jésuites ne s'accomplit pas sans opposition. Les parlements de Douai, de Besançon, le conseil souve-

(1) Dans le conseil du roi la majorité se trouvait favorable aux jésuites. Voici comment, dans deux séances, les voix furent partagées. Il s'agissait la première fois d'examiner l'arrêt du parlement de Rouen contre la Compagnie. Tous ceux qui assistaient au conseil, à l'exception de Choiseul et Berryer, furent d'avis de casser l'arrêt. La seconde délibération avait pour objet les divisions excitées dans le parlement d'Aix par cette même affaire des jésuites. Pour les partisans des jésuites se déclarèrent le Dauphin, le chancelier, le garde des sceaux, le contrôleur général, les maréchaux de Soubise et d'Estrées. Opinèrent contre eux de Choiseul, de Praslin, de Saint-Florentin, Gilbert des Voisins, d'Aguesseau de Fresne. Six voix pour, cinq contre.

Frédéric *philosophe* avait applaudi à la destruction des jésuites ; Frédéric *roi* eut le bon sens de garder ces précieux instituteurs dans ses États. Il n'est pas de flatterie que d'Alembert n'essaye près du prince pour le déterminer à les chasser aussi. « Mon respectable patriarche, écrit-il à Voltaire, savez-vous à quoi je travaille actuellement? à faire chasser de Silésie la canaille jésuitique... Je n'écris pas de lettre à Berlin où je ne dise que les philosophes de France sont étonnés que le roi des philosophes, le protecteur déclaré de la philosophie, tarde si longtemps à imiter les rois de France et de Portugal. Ces lettres sont lues au roi, qui est très-sensible, comme vous le savez, à ce que les vrais croyants pensent de lui. »

« Il serait assez plaisant, écrit Voltaire à d'Alembert, d'empêcher ces marauds-là (les jésuites) de faire du mal à la Chine. On pourrait y parvenir par le moyen de la cour de Pétersbourg. »

Merveilleuse expansion du *sentiment national*, qui décerne la royauté du génie au Prussien pour l'exciter à poursuivre les jésuites, et qui espère atteindre les missionnaires de la France jusqu'en Chine, par la main puissante de la czarine, devant laquelle les encyclopédistes balançaient si vaillamment l'encensoir ! (M. P. Lamache.)

rain d'Alsace refusèrent obstinément de subir le mot d'ordre envoyé de Paris et de couvrir de leur autorité une mesure qui leur semblait aussi contraire à la justice qu'au bien public. Les jésuites ne furent condamnés par le parlement de Rouen qu'à une majorité de vingt voix contre quinze; à Rennes, trente-deux contre vingt-neuf; à Toulouse, quarante et une contre trente-neuf; à Aix, vingt-quatre contre vingt-deux; à Bordeaux, vingt-trois contre dix-huit; à Perpignan, cinq contre quatre.

On peut juger du degré d'impartialité et de bonne foi qu'apportèrent certains parlementaires dans l'instruction contre les jésuites par la réclamation qui fut adressée au chancelier par dix-neuf magistrats du parlement d'Aix, dont quatre présidents à mortier. « Vingt-quatre juges, disent-ils, firent en vain observer qu'il serait monstrueux de rendre un arrêt dans une affaire qui non-seulement n'était pas instruite, qui ne pouvait pas même l'être, dont les pièces n'étaient pas même sur le bureau ; car on n'y voyait ni les comptes rendus aux parlements de Paris et de Rennes, auxquels M. de Monclar s'était rapporté dans le sien, ni les lettres patentes, arrêts, remontrances, concordats et autres documents sur lesquels on avait prétendu prouver que l'établissement des jésuites n'avait jamais été légal en Provence, ni aucun des livres flétris par ses conclusions, ni enfin son propre réquisitoire. Ces messieurs ne répondirent à toutes nos instances que par une déclaration constante qu'il leur suffisait, pour pouvoir opérer, d'avoir ouï les gens du roi, et qu'ils voulaient le faire.

« Alors plusieurs de nous avancèrent librement que le compte qu'ils avaient entendu était non-seulement partial et inexact, mais qu'on y trouvait des citations fausses. Ils en redressèrent le texte et le sens, et ils prièrent d'observer s'il était permis de contraindre vingt-quatre juges, dans une affaire si importante, ou à quitter leurs places, ou à opiner sur la simple autorité d'un pareil réquisitoire, ainsi attaqué, et qui ne paraissait pas même sur le bureau pour pouvoir être discuté.

« Nous nous crûmes obligés de déclarer, de la façon la plus expresse, que nous n'opinions pas, n'étant pas instruits et ne pouvant pas l'être. On adopta, sans aucune restriction, les conclusions du procureur général, sans lire une seule ligne des Constitutions.

« La violence qu'on nous a faite, Monseigneur, en nous arrachant de nos places par la nécessité où l'on nous mettait ou de les quitter, ou d'y juger la plus grande et la plus difficile des affaires, *sans instructions, sans pièces, sans rapport, sans lecture*, nous a mis dans la malheureuse nécessité de vous rendre compte de notre conduite, non pour inculper nos confrères, mais pour faire passer aux pieds de Sa Majesté, avec l'assurance d'une soumission et d'une fidélité à son service que rien ne pourra jamais ni borner ni ébranler, nos très-humbles supplications pour le maintien des droits les plus essentiels de nos charges, qui sont : 1° de pouvoir juger ; 2° de ne pouvoir être contraints de le faire sans être suffisamment instruits (1). »

(1) V. M. Paul Lamache. — Cette lettre a été imprimée parmi les

Parmi les noms des signataires on remarque celui de Mirabeau père.

Quoi qu'il en soit de ces dissidences et de ces protestations destinées à affaiblir l'effet moral des arrêts de la magistrature, et qui ne suffirent pas pour sauver la Compagnie de Jésus, le chef de l'Église jugea à son tour les juges eux-mêmes ; il le fit, en ces termes, par une allocution prononcée le 3 septembre 1762 en consistoire secret :

« Des magistrats séculiers usurpent l'enseignement doctrinal qui n'a été confié qu'aux pasteurs d'Israël, qu'aux gardiens vigilants du troupeau. Ils l'usurpent au mépris de cet oracle divin : *Les lèvres du prêtre garderont la science, et c'est de sa bouche que les peuples apprendront la loi.* On calomnie, on réprouve l'institut des clercs réguliers de la Compagnie de Jésus, un institut pieux, utile à l'Église, depuis longtemps approuvé par le siége apostolique, et qui a obtenu des pontifes romains et du concile de Trente des louanges impérissables... On verse l'opprobre sur la règle de cette société ; on la représente comme contraire aux lois divines et humaines ; on la proscrit, on la condamne aux flammes. Enfin, il est affreux de le dire, les membres de ce corps religieux qui font vœu de suivre cette règle, et qui, prosternés au pied des autels, ont, sur la foi des serments les plus solennels, supplié le Dieu tout-puissant d'être le témoin et le garant de leur promesse, en sont dispensés ; et, par un

Pièces justificat., pages 31-35, du *Pladoyer de Me Hennequin dans l'affaire de l'Étoile*, Paris, 1826.

attentat exécrable et jusqu'ici sans exemple, il leur est défendu, sous les peines les plus graves, d'accomplir les vœux que *leurs lèvres ont prononcés et que l'Éternel a reçus !*.. Que dirai-je encore ? S'arrogeant avec la plus coupable témérité une puissance qui n'appartient qu'au vicaire de Jésus-Christ sur la terre, des séculiers cassent et annulent les vœux de la Société de Jésus en France. On vend leurs biens au mépris des immunités ecclésiastiques, on les dépouille de leur habit, on leur ôte leur nom, on leur interdit tout rapport avec leurs confrères ; on leur ôte tout espoir d'obtenir un bénéfice ecclésiastique ou un emploi temporel si, entre autres engagements, ils ne commencent par jurer qu'ils soutiendront et défendront les quatre trop fameuses propositions que contient la déclaration... publiée dans l'assemblée du clergé de France en 1682, propositions que notre prédécesseur Alexandre VIII a désapprouvées et annulées... »

Plusieurs membres du sacré collége firent appel à la prudence du pape et obtinrent que cette allocution ne serait point rendue publique dans la forme ordinaire ; mais, si Clément XIII consentit à suivre leurs conseils, il n'en voulut pas moins, par un décret solennel en date du 3 septembre, casser et déclarer nuls les arrêts des parlements contre les jésuites.

Malgré tant d'efforts et de plaintes, la destruction de la Société de Jésus était prononcée en France ; des mesures de persécution l'exécutèrent et la consommèrent en détail pendant les années qui suivirent. Au fond, et les grandes calamités de l'autre règne ne tardèrent pas à le prouver, la question des jésuites n'était

ici que l'accessoire : c'était l'Église catholique qu'on voulait abolir, et, avant d'engager contre elle une lutte désespérée, il fallait bien disperser et détruire les ordres religieux qui étaient comme les sentinelles placées aux portes du camp. L'abolition des jésuites n'était qu'une affaire d'avant-garde : la philosophie n'en doutait pas, et elle comprenait bien toute la portée de sa victoire, tout ce qu'allait lui rapporter de bénéfices et de forces le grand procès qu'elle venait de gagner (1).

(1) Qu'il nous soit permis d'emprunter ici à l'illustre P. de Ravignan, l'un des plus grands orateurs religieux de notre siècle, la touchante protestation qu'on va lire :

« Avant de me faire prêtre et jésuite, j'étais homme de mon temps, je le suis encore; Français, je n'ai pas cessé de l'être.

« En me faisant religieux je n'ai entendu ni abdiquer ma patrie, ni violer ses lois, ni renoncer à mes droits ou à mes devoirs de citoyen.

« J'ai eu des préventions contre la Compagnie de Jésus : Pascal et les traditions parlementaires m'avaient trompé comme bien d'autres.

« Et, je dois le dire, c'est en quelque sorte malgré moi que je connus la vérité sur les jésuites. Je ne veux point occuper le public de mon histoire; je n'ai point à raconter ici ni par quelle voie il plut à la divine Providence de me faire passer alors, ni quel fut ce travail intérieur de la conscience dont Dieu a le secret, dont le souvenir est ineffaçable dans mon âme, et qui en m'apportant la lumière amena pour moi un changement si entier d'existence.

« Mais ce que je puis bien déclarer, c'est que ma conviction fut formée et ma décision prise alors dans la situation la plus complétement libre de toute influence : il n'a guère été jamais dans ma nature d'en accepter aucune.

« Ce que je puis encore affirmer, c'est que ce furent les choses qu'on méconnaît, qu'on défigure et qu'on attaque le plus dans les jésuites, qui me déterminèrent à me faire l'un d'eux. Je m'expliquerai sur ces choses.

« Oui, l'esprit qui me parut animer la Société de Jésus, l'obéissance même qu'elle professe, l'apostolat qu'elle exerce, les doctrines qu'elle embrasse, eurent sur ma vie cette immense influence.

Un historien protestant, qu'on ne soupçonnera pas de sympathie pour les jésuites (M. de Sismondi), a

« Je sentis que Dieu m'appelait là; j'y entrai.

« Et aujourd'hui, quoique l'opinion soit étrangement égarée, quoique certains mots prononcés avec mépris exercent quelquefois sur des esprits d'ailleurs éclairés une tyrannie incroyable, je n'en essayerai pas moins de faire entendre la voix de la libre vérité.

« L'aveuglement des préventions ne s'arrête pas devant les plus énormes folies. Dans un certain langage, que plusieurs parlent de sang-froid, tout prêtre est un jésuite, tout catholique de bonne foi un jésuite!

« Ce nom est heureux pour la haine : il dispense de la vérité, il remplace la justice.

« Au besoin il aurait la terrible puissance d'ameuter les passions populaires et peut-être de déchaîner de nouveau les révolutions. On le sait trop; et n'est-ce pas pour cela qu'on veut imposer la peur de ce nom, la peur qui fut toujours une lâche et mauvaise conseillère?

. . . .

« Encore quelques mots avant de terminer.

« Il y a plus de quatre-vingts ans qu'un arrêt de proscription pèse en France sur la Société de Jésus. Nos juges, au su de tous, étaient alors parties contre nous, et avant d'instruire le procès ils avaient prononcé la sentence. Tout ce qui se dit, tout ce qui s'écrivit à cette époque, on le ramasse aujourd'hui, sans tenir compte de vingt réfutations victorieuses, et on le jette en pâture à la crédulité populaire.

« A certains jours donnés la France entière s'en nourrit; aux calomnies anciennes on en ajoute de nouvelles; on nous impute les fautes et les malheurs des temps qui ne sont plus, comme si les passions des hommes ne suffisaient pas à en expliquer l'histoire; et nous, que chaque heure de notre vie rappelle à la contemplation exclusive et unique de l'éternité, on nous accuse de lier inséparablement dans nos pensées les intérêts immortels de la religion aux mobiles intérêts du siècle et à la destinée passagère des choses de la terre. On nous accuse de rechercher, d'entretenir, de cultiver avec soin dans nos âmes tout ce qui irrite et divise, lorsque la philosophie la plus vulgaire inspire des pensées plus sages aux acteurs eux-mêmes de la scène politique, désenchantés par tant de mécomptes.

« Parmi tout cela le bon sens n'est pas plus respecté que la bonne foi, et l'on ne recule pas devant les plus étranges contradictions. Ce que d'autres ont dit, on nous en charge, et en même temps on nous reproche

raconté avant nous l'abolition de leur société en France. Il l'a fait à son point de vue, mais avec la volonté

de nous taire. On exalte à plaisir, et Dieu sait dans quel but, ce qu'on appelle notre habileté, et en même temps l'on nous prête, dans les circonstances les plus critiques, les plus folles témérités.

« Au récit du moindre droit attaqué, de la moindre liberté menacée dans le plus humble citoyen, mille voix s'élèvent et invoquent la charte et les lois, et ces mêmes voix ne savent invoquer contre nous que la proscription et l'arbitraire des coups d'État. Dans les colonnes des journaux, dans les ateliers, sur les bancs des écoles, jusque dans l'enseignement distribué à la jeunesse, partout nous sommes désignés à la haine et comme offerts en holocauste aux fureurs de l'opinion égarée.

« Telle est enfin notre situation que quelques hommes ont l'inqualifiable puissance de se faire croire en proclamant par toutes les voies de la publicité ce qu'ils rougiraient de dire en face à l'un d'entre nous, et qu'on voit de bons esprits mêmes ployer à notre nom sous le joug d'une frayeur stupide.

« Il faut que tout cela ait un terme.

« Un homme dont le nom est demeuré célèbre se présenta à la fin du siècle dernier devant la justice. Il n'avait rien à demander, rien à réclamer pour lui-même; mais un motif immense pressait son cœur, exaltait son courage. Fils généreux, enfant blessé dans ses plus chères affections par la condamnation d'un père, quelle que fût l'autorité de la sentence, il en prononça l'injustice dans sa conscience et demanda une réhabilitation solennelle. Il dut à ses efforts persévérants, il dut à cette consécration courageuse d'un beau talent, le triomphe de la piété filiale et une noble part de renommée.

« Comme lui je viens demander la réhabilitation de mes pères. Enfant blessé dans mon âme par les longs malheurs de ma famille et par la douloureuse iniquité de la sentence qui pesa sur elle, je n'ambitionne aucune renommée, je n'apporte point de talent, je n'ai qu'une inébranlable conviction. Je ne demande que justice et vérité; je n'ai pas besoin d'autre chose.

« Je demande la révision d'un grand et injuste procès; je la demande pour mes pères qui ne sont plus, je la demande pour moi-même. J'ai la plus indubitable conscience qu'ils furent innocents, que nous le sommes. Ils ne furent ni jugés, ni entendus; qu'on nous entende enfin, qu'on les juge aujourd'hui.

sincère d'être impartial. Étonné un moment du nombre et de la violence des ennemis de la Compagnie de Jé-

« Je sais que ce genre de réhabilitation judiciaire n'est plus dans nos lois ; mais la réhabilitation morale sera toujours dans la justice de la France : je la demande.

« Je la demande au nom même de la patrie, qui ne peut voir plus longtemps avec indifférence qu'on flétrisse et qu'on outrage, au mépris de tous les droits, l'honneur de ceux qui n'ont pas cessé d'être ses enfants.

« Je la demande pour des millions de catholiques qu'on prétend insulter en leur donnant un nom qui n'est pas leur nom, qui est le nôtre, et qui ne doit plus être une injure,

« Je la demande pour toutes les sociétés religieuses qui ont posé leur tente au soleil protecteur de la France, et sur lesquelles malgré nous on fait peser tout le poids des animosités qui nous poursuivent.

« Je la demande au nom de ces évêques vénérés dont la voix se fit trois fois solennellement entendre pour protester contre l'injuste proscription de toute une famille de religieux fidèles à Dieu, à l'Église, aux lois, au pays.

« Je la demande au nom de vingt papes qui tous approuvèrent, confirmèrent, louèrent l'Institut proscrit ; je la demande au nom du saint pontife qui deux fois bénit le sol français, et qui, au milieu des longues douleurs de son exil, se reposa dans la pensée de rendre gloire à Dieu en rétablissant la Compagnie de Jésus. Cet illustre vieillard, qui fut pour tous un si doux et si courageux réparateur, a-t-il donc perdu dans la tombe tous les droits de la vertu et tout le pouvoir de ses souvenirs ?

« Je la demande au nom de l'Église universelle, qui, par la voix du concile immortel de Trente, prononça dès lors une indestructible approbation : *pium institutum.*

« Je la demande, et en la demandant je ne fais que réclamer pour mes frères et pour moi ce qui appartient à tous, l'air de la patrie, le droit de vivre, de travailler, le droit de nous dévouer, la liberté dans l'ordre, la liberté dans la justice.

« Et maintenant j'ai fini ; je me recueille dans la pensée de Dieu et de mon pays, et je sens au plus intime de mon âme la grandeur et la solennité de ce que je viens de faire.

« Que si je devais succomber dans la lutte, avant de secouer sur le sol qui m'a vu naître la poussière de mes pas, j'irais m'asseoir une dernière fois aux pieds de la chaire de Notre-Dame ; et là, portant en moi-même

sus, il les passe en quelque sorte en revue. « Le concert d'accusations, dit-il, et le plus souvent de calomnies que nous trouvons contre les jésuites dans les écrits du temps, a quelque chose d'effrayant : tout l'ordre judiciaire, tous ces vieux jansénistes si récemment persécutés à l'occasion des billets de confession... une grande partie du clergé séculier et des ordres monastiques, jaloux de celui qui les avait si longtemps primés, tous les philosophes et ceux qui se prétendaient esprits forts, tous les libertins qui ne voulaient plus de frein pour les mœurs, s'étaient réunis pour dénoncer les jésuites et pour proclamer leur abaissement comme un triomphe de la raison humaine (1). » A coup sûr la Société de Jésus pouvait se consoler et se glorifier en voyant se liguer contre elle de pareils adversaires : il est des ennemis qui honorent.

L'abolition des jésuites en France produisit des effets divers et contraires aux résultats que s'étaient promis les adversaires de ces religieux. L'un des premiers résultats fut d'assurer le triomphe des jansénistes, dont le sombre et dur fanatisme ne pouvait plaire aux philosophes. Voltaire lui-même écrivait à La Chalotais : « Que me servirait d'être délivré des renards si on me livrait aux loups? » Les gens de lettres, qui avaient attisé tant de haines contre les jésuites, furent exposés à toute la sévérité des puritains de l'école de

l'impérissable témoignage de l'équité méconnue, je plaindrais ma patrie. »

« Le P. de Ravignan. »

(1) *Histoire des Français* par M. de Sismondi, tome XXIX, p. 231. — Lacretelle, tome IV, p. 28.

Port-Royal; les poursuites contre leurs ouvrages redoublèrent, comme si le parlement avait eu à cœur de se faire pardonner, aux dépens de la philosophie, les rigueurs exercées contre la Société de Jésus. Les rois et les princes conservèrent ceux de leurs directeurs qui étaient jésuites, et, la pitié succédant à la haine, il fut de mode, dans les familles riches, que chacune d'elle protégeât l'un de ces religieux et lui donnât asile. Quant aux provinces, elles virent avec douleur fermer de beaux colléges, qui faisaient leur gloire, et où la jeunesse trouvait un enseignement sans rival. Insensiblement donc les arrêts de proscription qui avaient frappé la Compagnie perdirent toute popularité, et le peuple, après avoir applaudi à l'exil de ses prétendus oppresseurs, s'étonna de ne pouvoir les remplacer par aucune institution aussi féconde en œuvres utiles et se surprit à les regretter.

Cependant les souffrances de la Société de Jésus ne devaient point s'arrêter à ces premières épreuves. Peu d'années après l'abolition de cet ordre dans notre pays, ce fut leur tour d'être persécutés en Espagne. Nous anticipons sur les dates pour dire quelques mots de cet événement. Ici d'ailleurs une obscurité impénétrable enveloppe les causes de la mesure que prit le roi Charles III, par les conseils de son ministre, le trop célèbre comte d'Aranda. Jamais motif plus léger n'amena un résultat plus décisif. Le nom donné par l'histoire à cet incident en démontre la futilité : on le nomme *l'émeute des chapeaux*. Le ministre Squillace voulut défendre les *capas* et les *chambergos;* mais ce ministre était Napolitain; les Espagnols ne voulurent

pas obéir ; ils se révoltèrent. Ni la force armée, ni la majesté royale ne parvinrent à apaiser le tumulte ; seuls les jésuites y réussirent avec tant de facilité que leurs ennemis, toujours disposés à de lâches calomnies, les accusèrent d'avoir fomenté l'émeute. Le roi le crut et ne l'oublia pas. Personne ne songeait plus aux causes ni aux suites de ce mouvement, lorsque, au moment où l'Espagne et l'Europe s'y attendaient le moins, un décret royal parut, qui chassait les jésuites de la monarchie espagnole. La procédure s'était instruite dans un profond silence ; jamais secret ne fut mieux gardé. Charles III ne consulta point le pape et lui annonça l'expulsion des jésuites comme un fait accompli. Le 2 avril 1767, le même jour, à la même heure, au nord et au midi de l'Afrique, en Asie, en Amérique, dans toutes les îles de la monarchie, les gouverneurs généraux des provinces, les alcades des villes ouvrirent des paquets munis d'un triple sceau. La teneur en était uniforme : sous les peines les plus sévères, on dit même sous peine de mort, il leur était enjoint de se rendre immédiatement, à main armée, dans les maisons des jésuites, de les investir, de les chasser de leurs couvents, et de les transporter comme prisonniers, dans les vingt-quatre heures, à tel port désigné d'avance. Les captifs devaient s'y embarquer à l'instant même, laissant leurs papiers sous le scellé et n'emportant qu'un bréviaire, une bourse et des hardes. L'arrestation des jésuites et leur embarquement se fit avec une précipitation barbare. Près de six mille prêtres de tout âge des hommes d'une naissance illustre, de doctes personnages, des vieillards accablés

d'infirmités, privés des objets les plus indispensables, furent relégués à fond de cale et lancés en mer sans but déterminé, sans direction précise (1). En vain le

(1) *Histoire de la Chute des Jésuites au dix-huitième siècle*, par M. le comte Alexis de Saint-Priest.

Le duc de Choiseul, on l'en accuse, après *l'émeute des chapeaux*, eut l'habileté de détourner les soupçons de Charles III sur les jésuites, et cette accusation trouva d'autant plus facilement croyance que c'étaient précisément ces Pères qui avaient apaisé le tumulte, et qu'en se retirant le peuple avait crié : « Vivent les jésuites ! » D'Aranda, « infecté, selon l'aveu de M. de Saint-Priest, du venin des doctrines modernes, » ne dut pas peu contribuer à fortifier, dans l'esprit de Charles III, cette défiance que l'on venait de faire naître en lui contre la Compagnie. Peut-être la jalousie de quelque autre ordre religieux ne fut pas non plus étrangère au changement survenu dans les dispositions du prince. Mais, si l'on se rend compte ainsi de la défaveur où tombèrent les jésuites, ces causes ne suffisent à expliquer ni l'acharnement passionné que le roi montra contre eux, ni les précautions extraordinaires que l'on prit pour empêcher qu'aucun rayon de lumière ne pût jamais éclairer cette affaire.

« Le roi et son ministre d'Aranda, dit M. de Saint-Priest, n'admirent à leur confidence que don Manuel de Roda. Quant à Monino et à Campomanès, magistrats très-influents, d'Aranda communiquait avec eux par des moyens singuliers et presque romanesques; tous deux se rendaient séparément, à l'insu l'un de l'autre, dans un lieu écarté, une espèce de masure. Là ils travaillaient seuls et ne communiquaient ensuite qu'avec le premier ministre..... Jamais les Mémoires relatifs aux jésuites n'ont passé par les bureaux de son ministère. Lui-même portait les diverses expéditions au roi et n'admettait en tiers ni Monino ni Campomanès. » Dans le décret d'abolition, Charles III déclare qu'il *garde dans son cœur royal* les motifs qui l'ont déterminé. Aux termes de ce même décret, dit M. de Saint-Priest, « un jésuite ne peut rentrer en Espagne sous aucun prétexte ; toute correspondance avec l'Espagne lui est interdite sous les peines les plus graves. Défense expresse est faite aux autorités ecclésiastiques de permettre en chaire aucune allusion à l'événement présent; les Espagnols de toutes les classes sont tenus de garder sur ce sujet le silence le plus absolu. Toute controverse, toute critique et même toute apologie du nouveau règlement sera réputée *crime de lèse-majesté*. »

pape fit-il dire à Charles III qu'il manquait de moyens pour nourrir cette multitude d'exilés, que le général de la Compagnie ne savait où placer les six mille personnes qu'on déportait en Italie : rien ne put fléchir la volonté absolue du roi d'Espagne. Partout repoussés, les malheureux proscrits furent ballottés sur les mers pendant six mois. A la fin le duc de Choiseul consentit

Bien plus, Charles III fit en sorte de dérober même à l'avenir la connaissance du grief qu'il tenait caché dans le plus profond de son âme. En 1815, lors du rétablissement de la Compagnie en Espagne, une enquête eut lieu, par ordre royal, sur les causes qui avaient pu déterminer l'expulsion de 1767. Les greffes du conseil, les archives des secrétaireries du ministère d'État et de celui de la justice furent soigneusement compulsés. On y trouva bien les procès-verbaux des délibérations du conseil sur les voies et moyens à suivre pour l'exécution du projet de bannissement; mais la pièce principale, la pièce où devait se trouver consigné le motif de cette mesure, on la chercha vainement. . . . .

Les dispositions favorables de Charles III envers les jésuites avaient déjà été ébranlées par les soupçons qu'on avait fait naître chez lui à l'occasion de l'*émeute des chapeaux*. Les ennemis de la Compagnie achevèrent de la perdre dans son esprit par une accusation qui assurait le succès aux calomniateurs; car le roi ne pouvait la divulguer, ni par conséquent la vérifier, sans compromettre son honneur. Des faussaires imitèrent l'écriture d'un des hauts dignitaires de l'ordre; ils fabriquèrent une lettre dans laquelle on essayait de faire passer Charles III pour un bâtard et son frère don Louis pour seul légitime propriétaire de la couronne d'Espagne; puis ce prétendu *factum* des jésuites fut mis sous les yeux du roi.

Ainsi s'expliquerait la haine subite de ce prince, qui portait au suprême degré l'honneur chatouilleux et le caractère naturellement vindicatif des Espagnols. On comprendrait ses précautions multipliées pour cacher une atteinte qui blessait sa dignité personnelle dans l'endroit le plus sensible, et qui pouvait avoir, si elle était ébruitée, de très-graves conséquences. On aurait la clef des paroles mystérieuses par lesquelles il termina, selon M. de Saint-Priest, un entretien avec le marquis d'Ossun, ambassadeur de France : « Puis, poussant un profond soupir, le roi ajouta : *J'en ai trop appris!* »

à ce qu'ils pussent descendre sur le territoire encore neutre de l'île de Corse ; mais la république de Gênes réclama, et, peu d'années après, l'île ayant été conquise par la France, les jésuites en furent expulsés sans pitié. Chose étrange, et qui surprenait les peuples, tout en rendant les rois plus hardis ! Ces religieux qu'on avait dépeints comme si redoutables aux gouvernements temporels de l'Europe, qui disposaient, à entendre leurs ennemis, d'une puissance occulte aux mille ressorts, assez forte pour ébranler le monde, disparaissaient de tous les États sans élever la voix, sans essayer la moindre résistance, et ne savaient que souffrir et obéir. Il est vrai que, par une détermination inattendue, tandis que les maisons de Bourbon et de Bragance, deux dynasties catholiques, les éloignaient impitoyablement de leurs États, les rois protestants ou schismatiques, Frédéric II et la czarine de Russie, s'empressaient d'offrir un asile aux proscrits et de leur donner un asile dans leurs domaines.

Par la permission de cette divine providence, qui éprouve l'Église en la livrant aux persécutions et aux douleurs, les jésuites, proscrits en Portugal, étaient chassés de France et d'Espagne, et le roi Charles III, se refusant à donner au pape l'explication d'une persécution à la fois odieuse et inattendue, mandait au pontife « qu'il était fermement résolu d'anéantir, par tous les moyens en son pouvoir, un ordre dont la perte intéressait tous les princes. » Il tint promptement parole, et bientôt après, usant de l'influence qu'il exerçait sur les cours de Naples et de Parme, il fit chasser la Compagnie de Jésus de ces deux États.

Le pape avait en vain élevé la voix pour détourner cet orage; inutilement il avait publié la fameuse bulle *Apostolicum pascendi* (1), qui, en réponse aux mesures de bannissement promulguées par les Bourbons contre les jésuites, confirmait de nouveau cet ordre et le comblait de louanges et de priviléges : les Bourbons ne voulurent point reconnaître ou maintenir l'autorité de cette bulle, et ils continuèrent à prendre, dans leurs États, ou à revêtir de leur adhésion, une série de décisions qui avaient pour objet, soit la destruction de l'ordre, soit des entraves opposées à l'autorité des souverains pontifes.

Pour forcer la résistance du vertueux vieillard, les Français s'emparèrent d'Avignon, les Napolitains de Bénévent et de Ponté-Corvo. « L'irritation des rois Bourbons devint extrême, dit M. de Saint-Priest; celle de leurs plénipotentiaires la surpassait encore. Il s'établit même entre eux une lutte, une émulation de

(1) S'adressant à tout l'univers catholique : « Pour repousser, disait-il, l'injure grave faite à l'Église et au saint-siége, il avait déclaré, de son propre mouvement et certaine science, que l'institut de la Compagnie de Jésus respirait au plus haut point la piété et la sainteté, bien qu'il se trouvât alors des hommes qui, après l'avoir défigurée par de méchantes interprétations, n'avaient pas craint de le qualifier d'irréligieux et d'impie, insultant ainsi de la manière la plus outrageuse à l'Église de Dieu, qu'ils accusent équivalemment de s'être trompée jusqu'à juger et déclarer solennellement pieux et agréable à Dieu ce qui en soi était irréligieux et impie, et d'être ainsi tombée dans une erreur d'autant plus criminelle qu'elle aurait souffert pendant plus de deux cents ans qu'au très-grand préjudice des âmes son sein restât souillé d'une tache aussi flétrissante. »

Bien plus, l'expulsion des jésuites du duché de Parme ayant envenimé des querelles préexistantes entre Rome et ce duché, qui était feudataire de l'État romain, Clément XIII prononça la déchéance du duc.

violence contre la cour pontificale. On trouve avec quelque surprise, dans les dépêches du marquis d'Aubeterre, le conseil de bloquer et d'affamer Rome.... Cet ambassadeur écrit que, réduit à la famine, le peuple se soulèverait nécessairement et forcerait le pape à céder à l'exigence des couronnes. C'est, dit-il, *le seul moyen d'obtenir l'expulsion des jésuites*... Choiseul ne différa plus la demande impérieuse de la sécularisation des membres de la Société de Jésus; le 10 décembre 1768, l'ambassadeur l'exigea par un Mémoire présenté à Sa Sainteté, au nom des trois monarques... Le pape ne se remit plus d'un choc aussi violent. »

C'est un étrange spectacle, aux jours où nous écrivons ces lignes, que de voir la maison de Bourbon, après huit ou dix révolutions sanglantes, dépossédée de la plupart de ses trônes, et en butte à plus de calamités et d'outrages que n'en avait supportés la fabuleuse dynastie de Priam aux jours de sa ruine déplorée par tant de poëtes. Ceux qui aiment cette race royale, ceux qui se complaisent à opposer à ses misères actuelles ses trois siècles de splendeur et de gloire, ceux qui se demandent pourquoi il a plu à Dieu de déverser sur elle les expiations et l'amertume, n'ont-ils rien à comprendre, rien à voir, s'ils se reportent à un siècle de distance, à cette fatale époque où régnaient Louis XV et Charles III, où les Bourbons, devenus si puissants en Europe par le Pacte de Famille, se rendaient les corrupteurs de leurs propres sujets en leur donnant l'exemple de l'adultère, ou se traînaient à la suite de la philosophie et de l'impiété pour proscrire les établissements religieux, contrister le pape et désoler

l'Église? *Et nunc intelligite, reges, et vos qui judicatis terram!*

Nous reviendrons sur ces luttes religieuses ; comme elles s'enchaînent l'une à l'autre, elles nous entraîneraient trop longtemps en dehors du récit des événements politiques et militaires, et nous sommes contraints de revenir sur nos pas pour raconter les derniers incidents de la guerre qui ensanglantait alors l'Europe.

Dès que l'Angleterre avait eu connaissance du Pacte de Famille (Pitt était encore au pouvoir), elle avait menacé l'Espagne d'une rupture ; en arrivant aux affaires, lord Bute ne s'était pas cru, bien que partisan de la paix, autorisé à suivre une marche différente à l'égard du gouvernement espagnol, et lord Bristol, ambassadeur de Georges III à Madrid, avait été rappelé. La France et l'Espagne, unissant leurs intérêts et leurs forces, sommèrent le Portugal de se rallier à eux contre l'Angleterre. Sur le refus de Joseph Ier, la guerre fut déclarée à la maison de Bragance. Le théâtre de la lutte militaire s'étant ainsi agrandi, on aurait pu s'attendre à un redoublement de calamités ; mais, d'une part, la France ayant perdu ses colonies, n'avait plus de champs de bataille qui lui fussent ouverts pour les reconquérir ; de l'autre, l'épuisement de la Prusse, de l'Autriche, et des différentes nations germaniques engagées dans le conflit, ne permettait à aucune puissance de tenter des efforts nouveaux, et les contraignait réciproquement à rester dans une attitude défensive. La campagne de 1761 ne fut donc signalée par aucun combat mémorable, par aucune

entreprise hardie. Les troupes de Frédéric, quoique faibles en nombre, tinrent en respect les armées impériales pendant deux mois, et celles-ci, manquant de vivres et de ressources de guerre, ne tardèrent pas à rentrer dans leurs quartiers.

En 1762, Frédéric, réduit aux extrémités, se trouvait hors d'état de recommencer la lutte, et de toutes parts on pressentait sa ruine inévitable. Il n'avait ni argent, ni armées, et venait de perdre Schweidnitz et Colberg. Soudain un événement inattendu le sauva. Le 5 janvier la czarine Élisabeth mourut, après avoir sacrifié trois cent mille Russes à sa haine contre Frédéric et en faisant jurer au sénat moscovite de continuer jusqu'au bout cette lutte désespérée. C'était là une précaution que le successeur d'Élisabeth allait rendre vaine. Le nouvel empereur de Russie professait pour Frédéric une admiration passionnée. Pierre III était né en Holstein, et fils d'une sœur d'Élisabeth. Le règne de ce prince en démence avait commencé par des actes où il entrait de la grandeur et de la justice. Le czar avait rappelé de Sibérie tous les illustres exilés des derniers règnes, et ceux qui survivaient à la captivité et aux proscriptions reparaissaient à la cour, tristes objets de curiosité pour une génération nouvelle, qui ne connaissait d'eux que leur gloire et leurs infortunes. Biren lui-même était revenu, mêlé à la foule des amnistiés, et sa présence, qui rappelait d'horribles souvenirs, ressemblait en quelque sorte à une menace. Vaniteux et faible d'esprit, Pierre III s'était épris des grandeurs militaires; il croyait se connaître aux choses de la guerre et manifestait en toute occasion son enthou-

siasme pour le roi de Prusse. Comme il inaugurait son avénement par des réparations, il eut la très-impolitique pensée de restituer à Frédéric, sans condition aucune, les provinces que les armes de la Russie avaient enlevées à la monarchie prussienne. « Il faut, disait-il, que chacun se console de ce qu'il a souffert, rentre dans son bien et se tienne tranquille. » Il fit plus : abandonnant sans hésiter la cause des ennemis de Frédéric, il contracta alliance avec ce prince et lui envoya un secours de vingt-quatre mille hommes. On ne peut savoir jusqu'où il aurait poussé cette politique d'admiration et de sympathie, lorsqu'il fut, peu de mois après, détrôné et assassiné par sa femme, Catherine d'Anhalt, qui se fit proclamer impératrice de toutes les Russies. Lorsque cette princesse, arrivée au pouvoir par des routes sanglantes, prit en main le gouvernement de l'empire moscovite, elle ne crut pas devoir laisser ses troupes au service de la Prusse, et elle se borna à demeurer neutre ; mais, dans cet intervalle, Frédéric avait de nouveau prévalu sur les champs de bataille et s'était mis en mesure de contraindre ses ennemis à poser les armes.

A l'exception de Marie-Thérèse, tous les souverains, engagés depuis sept ans dans une guerre sans résultats, désiraient en finir par une paix honorable. Les Anglais, sous l'administration de lord Bute, avaient eu des succès ; mais le ministre comprenait bien qu'il était temps de s'arrêter dans cette voie, et qu'il ne fallait pas forcer les puissances unies par le Pacte de Famille à une résistance désespérée, dangereuse même pour le vainqueur. De son côté le duc de Choiseul

n'avait pas obtenu, du traité qui liait toutes les branches de la maison de Bourbon, l'effet d'intimidation qu'il avait cru pouvoir produire en Europe, et il se disait que la guerre, en France, était plus que jamais impopulaire. Dès le mois de septembre 1762 des négociations furent suivies, tant à Londres qu'à Versailles, en vue d'amener une paix prochaine entre l'Angleterre et la France. En peu de jours les plénipotentiaires s'entendirent, et leur mission ne pouvait guère rencontrer de difficultés, puisque le gouvernement de Louis XV, impatient de terminer la guerre, multipliait les concessions et s'abaissait jusqu'à renoncer à ses colonies continentales de l'Amérique du Nord. Il insistait seulement pour obtenir la restitution de quelques îles, de peu d'étendue, situées près du banc de Terre-Neuve, afin de protéger ses pêcheries de morue. C'était demander fort peu de chose, et, à ce prix, l'Angleterre ne devait guère hésiter à sortir du conflit. Le 5 novembre 1762 les préliminaires pacifiques furent signés à Fontainebleau, et ils ne tardèrent pas à être convertis en paix définitive par un traité de paix signé à Paris, le 10 février 1763. Ce traité, lamentable au point de vue de l'honneur et des intérêts de notre pays, ne liait encore que la France et l'Angleterre ; mais, le 15 février, un autre traité fut signé à Hubertsbourg, en Saxe, entre le roi de Prusse, l'impératrice et le roi de Pologne, et toutes les conquêtes qui avaient été faites de part et d'autre furent restituées.

Voici, en substance, les dispositions du traité de Paris :

« Le roi de France renonce à toutes prétentions

sur la Nouvelle-Écosse ou Acadie et en garantit la possession au roi d'Angleterre ; elle lui garantit de même celle du Canada, de l'île du cap Breton et de toutes les autres îles dans le golfe et dans le fleuve Saint-Laurent.

« Les sujets de la France auront la liberté de la pêche et de la sécherie dans la partie des côtes de Terre-Neuve spécifiée par l'art. 13 du traité d'Utrecht et dans le golfe Saint-Laurent, à condition que la pêche ne s'exercera qu'à trois lieues des côtes appartenant à la Grande-Bretagne.

« Georges III abandonne en toute propriété, à Sa Majesté Très-Chrétienne, les îles de Saint-Pierre et Miquelon, pour la commodité de la pêche ; Louis XV s'engage à n'y élever aucune fortification.

« Les limites entre les deux États en Amérique seront irrévocablement fixées par une ligne tirée au milieu du fleuve Mississipi, et en conséquence la France cède tout le territoire qu'elle possède sur la rive gauche du fleuve, à l'exception de la Louisiane.

« Le roi d'Angleterre restitue à la France les îles de la Martinique, de la Guadeloupe, de Marie-Galande, de la Désirade et celle de Belle-Ile.

« Le roi de France cède à l'Angleterre les îles de Grenade et des Grenadines. Le partage des îles appelées neutres donne à l'Angleterre celles de Saint-Vincent, de la Dominique et de Tabago, et ne laisse à la France que celle de Sainte-Lucie.

« L'île de Gorée nous est rendue, mais les Anglais gardent le Sénégal.

« Ils restitueront dans les Indes orientales les comptoirs que la France possédait en 1759 sur la côte de

Coromandel, sur celle de Malabar et au Bengale, à condition que Louis XV s'engagera à n'entretenir aucunes troupes et à n'élever aucunes fortifications dans le Bengale.

« L'île de Minorque sera rendue à l'Angleterre, ainsi que le fort Saint-Philippe.

« L'armée française se retirera des pays appartenant à l'électeur de Hanovre, au landgrave de Hesse, au duc de Brunswick et au comte de la Lippe.

« Les armées françaises et anglaises quitteront l'Allemagne aussitôt après la ratification des préliminaires.

« En même temps les troupes françaises évacueront les villes d'Ostende et de Nieuport.

« La ville et le port de Dunkerque seront réduits à l'état fixé par le dernier traité d'Aix-la-Chapelle et les traités antérieurs. Un commissaire anglais stationné à Dunkerque surveillera l'exécution de cet article. »

Viennent ensuite les stipulations relatives à l'Espagne.

« La décision de la validité des prises faites en temps de paix par des sujets anglais aux Espagnols est confiée à l'amirauté anglaise.

« Le roi d'Angleterre fera démolir, dans le délai de quatre mois après la ratification du traité définitif, les fortifications que ses sujets auraient construites dans la baie d'Honduras. Ceux-ci pourront désormais couper librement, charger et transporter le bois de campêche.

« Le roi d'Espagne renonce à toute prétention à la pêche de Terre-Neuve.

« L'Angleterre restituera à l'Espagne ce qu'elle a conquis dans l'île de Cuba et la ville de la Havane.

« L'Espagne cède ce qu'elle possède sur le continent de l'Amérique septentrionale à l'est et au sud du Mississipi. »

Par un article secret la France abandonnait la Louisiane à l'Espagne pour dédommager Charles III des pertes que le Pacte de Famille lui avait fait éprouver. Ainsi ce pacte, que le duc de Choiseul regardait à juste titre comme l'acte le plus habile de son administration, n'avait encore été d'aucun secours à la France, et lui faisait perdre la dernière colonie qu'elle possédât sur le continent américain (1).

Quant au Portugal, il devait accéder au traité, et les Espagnols s'engageaient à restituer tout ce qu'ils pouvaient avoir conquis sur cette couronne (2).

Frédéric apprécie en quelques mots le côté militaire de la guerre de Sept-Ans.

« Si nous examinons les causes qui ont fait tourner les événements d'une manière si inattendue, nous trouverons que les raisons suivantes empêchèrent la perte des Prussiens : le défaut d'accord et le manque d'harmonie entre les puissances de la grande alliance ; leurs intérêts différents, qui ne leur permirent pas de convenir de certaines opérations ; le peu d'union entre les généraux russes et autrichiens, qui les rendait circonspects lorsque l'occasion exigeait qu'ils agissent avec vigueur pour écraser la Prusse, comme ils l'au-

(1) M. le comte de Tocqueville.

(2) Idem.

raient pu faire effectivement; la politique trop raffinée et quintessenciée de la cour de Vienne, dont les principes la conduisaient à charger ses alliés des entreprises les plus difficiles et les plus hasardeuses, pour conserver, à la fin de la guerre, son armée en meilleur état et plus complète que celle des autres puissances; d'où, à différentes reprises, il résulta que les généraux autrichiens, par une circonspection outrée, négligèrent de donner le coup de grâce aux Prussiens, lorsque leurs affaires étaient dans un état désespéré... Si nous examinons, d'un autre côté, les causes des pertes que les Français firent dans cette guerre, nous reconnaîtrons la faute qu'ils commirent de se mêler des troubles de l'Allemagne. L'espèce de guerre qu'ils faisaient aux Anglais était maritime; ils prirent le change et négligèrent cet objet principal pour courir après un objet étranger, qui proprement ne les regardait pas. Ils avaient eu jusqu'alors des avantages sur mer contre les Anglais; mais, dès que leur attention fut distraite par la guerre de terre ferme, dès que les armées d'Allemagne absorbèrent tous les fonds qu'ils auraient dû employer à augmenter leurs flottes, leur marine vint à manquer des choses nécessaires, et les Anglais gagnèrent un ascendant qui les rendit vainqueurs dans les quatre parties du monde. D'ailleurs les sommes excessives que Louis XV payait en subsides et celles que coûtait l'entretien des armées d'Allemagne sortaient du royaume, ce qui diminua de la moitié la quantité des espèces qui étaient en circulation tant à Paris que dans les provinces; et, pour comble d'humiliation, les généraux dont la cour fit choix pour commander les

armées, et qui se croyaient des Turennes, firent des fautes très-grossières (1). »

En résumé, la guerre de Sept-Ans, souvenir de deuil pour l'humanité, avait vu la désolation s'étendre dans les deux continents, et neuf cent mille hommes étaient morts sur les champs de bataille pour faire triompher des intérêts de cour ou pour servir des vanités de femme. L'Autriche, qui avait engagé la lutte, ne retirait aucun profit de ses longs et sanglants sacrifices; et la France, compromise sans nécessité dans ce débat, associée d'avance aux périls et non aux bénéfices de la guerre, se trouvait amoindrie, abaissée, destituée de sa prépondérance, et dépouillée des établissements lointains qu'au prix de tant d'efforts nos pères avaient fondés en Asie, en Afrique et dans l'Amérique septentrionale. L'Angleterre, par une ironie de mauvais goût, feignait de n'être pas entièrement satisfaite, et cependant elle avait conquis des colonies plus grandes qu'un royaume, elle avait détruit notre marine et relevé au plus haut degré son influence dans les affaires de l'Europe; elle était en mesure de braver les stipulations du Pacte de Famille et de commencer, dans les Indes orientales, cette fortune inouïe et incomparable que les autres nations ne savent ni lui ravir, ni lui disputer. Quant au roi de Prusse, en dépit de ses cruelles épreuves, il avait acquis dans le monde une puissance morale qui rehaussait non-seulement sa propre gloire, mais encore l'autorité de sa monarchie. Dès ce moment la Prusse était élevée au rang

(1) *Hist. de la guerre de Sept-Ans.*

des nations de premier ordre, et l'Espagne, comme fatiguée de son passé, abandonnait à cette rivale guerrière la vieille place qu'elle avait si longtemps occupée dans les conseils de l'Europe. Tous ces résultats apparaissaient clairs et manifestes, et la France, qui avait tant admiré ses propres ennemis, qui avait si souvent chansonné ses propres armées, en était à recueillir le fruit des lâchetés du gouvernement de Louis XV. Sa dette s'était accrue de sept cents millions. Pour compenser tant de malheurs, l'abbé de Bernis avait obtenu le chapeau de cardinal et le comte de Stainville le titre de duc de Choiseul et la pairie. Marie-Thérèse devait être satisfaite de *son amie*.

Lorsque Frédéric, de retour à Berlin, entendit les applaudissements du peuple, il en fut touché et s'écria : *Vivent mes enfants! vive mon cher peuple!* Mais la ville avait été plusieurs fois mise à sac, la jeunesse du royaume avait péri, les ennemis avaient pillé pour cinq cents millions de valeurs et en avaient levé autant en contributions. Il n'y avait plus dans les campagnes désolées ni chevaux, ni bœufs. La population se trouvait décimée ; dans certaines provinces, on ne voyait plus que des femmes livrées au labour et à la culture. L'argent avait disparu ; les lois étaient oubliées ; l'armée restait sans officiers et composée, pêle-mêle, de déserteurs et de mauvaises recrues. Mais du moins l'ennemi, qui avait tant souffert, pouvait se consoler au spectacle de sa gloire : ce bonheur n'appartenait plus à la France.

§ VIII. DEUILS DYNASTIQUES. — LUTTES CONTRE LES PARLEMENTS. — DIFFICULTÉS ET RÉACTIONS. — CONQUÊTE DE LA CORSE. — PARTAGE DE LA POLOGNE. — PARLEMENT MAUPEOU. — FIN DU RÈGNE.

(1763-1774).

Quand de nos jours, après avoir évoqué les tristes souvenirs de la guerre de Sept-Ans, nous signalons l'ineptie des gouvernants d'alors, l'incapacité des chefs militaires, la désorganisation des armées, les désastres maritimes et la désolation de l'Europe; quand nous voyons ce que sont devenues, sous la main de l'Angleterre ou par le fait de l'émancipation américaine, les immenses colonies qui nous furent enlevées, nous ne savons dans quels termes flétrir l'humiliation de la France de 1763, et nous croyons entendre, à travers les siècles, les cris de réprobation qui s'élevaient contre M. de Choiseul et la favorite. Mais peut-être sommes-nous dupes de notre indignation et prêtons-nous aux générations contemporaines de Louis XV un sentiment patriotique et une intelligence des intérêts nationaux qui ne leur appartinrent pas. Les hommes d'élite, les politiques clairvoyants, les observateurs chagrins et sagaces furent seuls profondément attristés des résultats de la guerre et de l'abaissement de notre patrie. Ceux-là s'en prirent moins au roi, dont on ne connaissait pas toutes les hontes, qu'aux institutions mêmes du royaume. Ils envièrent à l'Angleterre ses lois populaires, qui la garantissaient contre

les faiblesses ou les fautes de son propre gouvernement, qui élevaient à la direction des affaires et au contrôle des volontés royales des hommes d'État responsables, formés aux luttes du parlement et initiés à toutes les exigences du pays. Là, au moins, le droit de commander aux autres n'était point le privilége exclusif d'une classe ; on parvenait à force de mérite, et les abus, au lieu d'être protégés par le mystère ou le silence, étaient stigmatisés par la tribune. Même sous la reine Anne et Georges I[er], les ministres anglais n'avaient jamais été choisis dans la catégorie des courtisans, et si l'un d'eux, Walpole, avait osé ériger la corruption en système, il ne s'était pas trouvé libre de faire bon marché de la gloire et des droits du peuple ; il avait fini par succomber devant les attaques de ses adversaires, et, en se montrant digne de mépris, il n'avait point associé la nation à sa dégradation personnelle. Heureuse la France si elle s'était vue en possession de pareilles théories et de pareils hommes politiques, elle qui perdait tant à subir les caprices des maîtresses du roi et des hommes d'État sortis des boudoirs. Bien que la presse périodique ne fût encore libre ni en France, ni même en Angleterre, les hommes intéressés aux luttes politiques subissaient le contre-coup des discussions du parlement britannique, et la gloire de lord Chatam (encore appelé William Pitt) n'était nullement ignorée des salons de Versailles. On savait que lord Bute et les nouveaux ministres de Georges III cherchaient à désarmer ce terrible rival en lui offrant le partage du pouvoir, et l'on admirait, sans bien les comprendre, sa résistance, ses conditions, ses refus,

sa volonté forte de ne reprendre l'exercice de l'autorité qu'avec l'assurance de faire le bien et de réaliser ses idées.

Alors donc se manifestaient en France plusieurs opinions également en possession des esprits : l'une, composée de quelques penseurs et de certains philosophes ralliés aux théories anglaises, déjà imbus de doctrines démocratiques, et qui déploraient avec énergie l'abaissement ou l'incurie des ministres; l'autre, c'est-à-dire l'opinion des salons, des ruelles, des comptoirs et des ateliers, se préoccupait fort peu de la perte des colonies, parlait avec dédain de quelques *milliers d'arpents couverts de neige* (le Canada) cédés à l'Angleterre, et se félicitait assez naïvement d'une paix, peu glorieuse peut-être, mais qui, après tout, rendait l'essor aux affaires privées et délivrait le pays des lourds sacrifices d'argent et d'hommes dont on était las depuis sept ans. Tandis que cette dernière opinion, au lieu de s'indigner des stipulations du traité de Paris, saluait la paix par beaucoup de petits vers et de vaudevilles, et trouvait la France bien dédommagée de ses défaites en constatant qu'elle demeurait, dans le monde, l'arbitre du goût et des modes; l'autre opinion, moins aperçue, toujours contenue par un reste de crainte, encore peu en communication avec les masses, était néanmoins destinée à prévaloir et à s'étendre. En arrière d'elle, pour lui demander ou pour lui prêter une force sérieuse, commençaient à se tenir les parlements, de plus en plus enhardis contre le pouvoir et qu'enorgueillissait leur récent triomphe remporté dans la question des jésuites. Ajou-

tons que, plus en arrière, et en dehors de l'action directe des bureaux d'esprit ou des coteries de l'Œil-de-Bœuf, se trouvait l'opinion bien à tort méprisée des petites bourgades et des campagnes; celle-ci, fort peu en peine de la chronique du Parc-aux-Cerfs, ne cessait de se plaindre des fardeaux accablants de la taille et de la corvée, de la tyrannie des intendants et des subdélégués, et au lieu de dire, comme autrefois, en se plaignant de sa misère : *Oh! si le roi le savait!* le laboureur et le pâtre, déjà à demi émancipés, en étaient venus à reporter au roi lui-même la responsabilité de leurs souffrances. Quant au roi, enseveli dans ses débauches, livré à de grossiers appétits, il ne manquait pas de clairvoyance pour apprécier les dangers du présent, les périls bien autrement graves de l'avenir, et il se bornait à plaindre son successeur, bien convaincu qu'après tout, pour ce qui le concernait lui-même, il durerait autant que les abus et profiterait jusqu'au bout des bénéfices encore lucratifs de la monarchie.

Louis XV était d'ailleurs moins abruti que faible; ce n'était point un de ces monarques d'Asie, qui ne savent rien des affaires publiques, et dont l'intelligence hébétée ne voit rien au delà du sérail. Doué d'un esprit sarcastique, d'un sens clairvoyant, il subissait le joug de ses passions et de ses ministres, mais il s'indignait de cet esclavage et ajournait au lendemain le projet d'en triompher. Si madame de Pompadour lui procurait de nouvelles favorites, même en abusant de leur innocence, il avait horreur de ses fautes, et songeait avec terreur au compte sévère qu'il

aurait un jour à rendre au souverain Juge. S'il avait permis au duc de Choiseul de flatter les parlements, d'exiler les jésuites, il était loin d'en savoir gré à cet ambitieux. La résistance des parlements intimidait Louis XV, mais il se croyait fort de son droit monarchique, et, s'il cédait par faiblesse aux emportements de la magistrature, il s'indignait de ce que son propre ministre ménageât ces gens de robe, façonnés à la rébellion. Quant aux jésuites, il les honorait comme religieux, il était sûr que leur direction spirituelle était utile au salut des âmes et en complète harmonie avec la doctrine de Rome; mais on lui avait fait croire que la querelle suscitée contre cet ordre pouvait donner l'éveil aux régicides, et, de peur d'entrevoir sur sa route de nouveaux Jacques Clément, il voulait en finir avec les luttes religieuses, et il avait sacrifié par prudence les hommes qu'en âme et conscience il croyait calomniés et persécutés. Comme Pilate il se lavait les mains, et demandait qu'on ne lui parlât plus de ces hommes.

Mais la honteuse paix qu'il cherchait à maintenir soit dans sa conscience, soit dans le royaume, ne devait pas tarder à être mise en question pas de nouvelles luttes.

Disons d'abord que plusieurs acteurs disparurent de la scène, dont la mort parut être pour le roi tantôt un avertissement, tantôt une expiation.

Louis XV avait successivement perdu madame Henriette, sa fille chérie, la duchesse de Parme, l'aînée de ses enfants, qui était morte de la petite vérole; bientôt après, l'aîné de ses petits-fils, le jeune duc de

Bourgogne, était mort des suites funestes d'un accident (1761), et il avait emporté dans la tombe les regrets et les espérances du pays. En 1764 madame de Pompadour fut atteinte d'une maladie qui ne tarda pas à dégénérer en langueur mortelle. Elle mourut, avec l'orgueil de la philosophie, calme et résignée en apparence, et se faisant un point d'honneur de paraître forte contre le remords et la douleur. Cependant elle ne repoussa point les derniers secours de la religion. Lorsque le prêtre qui venait de l'administrer allait se retirer, elle lui demanda de l'assister jusqu'à la dernière heure. « Attendez un peu, Monsieur le Curé, lui dit-elle; nous partirons ensemble! » En ce temps-là il était de mode de mourir avec grâce. Comme elle retint jusqu'au bout l'exercice de l'autorité dont Louis XV l'avait investie, elle rendit le dernier soupir au château de Versailles, et la cour s'étonna de ce qu'on eût osé à ce point méconnaître l'étiquette royale. Après sa mort on l'emporta à la hâte et sans honneurs, et le roi ne versa pas une larme en voyant passer les restes de celle qui, pendant vingt ans, avait été sa conseillère, son amie et sa complice. Madame de Pompadour laissa à son frère, le marquis de Marigny, une fortune immense et une multitude d'objets précieux et de choses d'art : la vente de son mobilier dura un an.

Cette femme, de fatal souvenir, venait à peine de s'éteindre que la santé du Dauphin, fils de Louis XV, déclina rapidement; cependant la bonne constitution de ce prince luttait contre les progrès du mal, et, bien qu'il ne restât aucun espoir de guérison, la lente

agonie se prolongea jusqu'au 20 décembre 1765. Durant cette cruelle épreuve envoyée à la famille royale et au pays, l'amour du peuple pour le Dauphin se manifesta à plusieurs reprises par les plus touchantes démonstrations. La foule se pressait au pied des autels et adressait au Seigneur des supplications ferventes. Les étrangers eux-mêmes partageaient la douleur des Français, et aucune âme n'était assez dure pour ne point s'attendrir au spectacle de l'héritier de soixante-sept rois, du digne imitateur de saint Louis, étendu, à l'âge de trente-six ans, sur un lit d'agonie, entouré de la dynastie en pleurs, donnant l'exemple d'une douce et pieuse résignation, et appelant, avant de mourir, les miséricordes de Dieu sur le royaume de son père. La désolation était générale. Le Dauphin, pour ne point offenser Louis XV, s'était étudié à cacher ses rares qualités, et il y avait réussi. La France jusqu'alors n'avait connu qu'imparfaitement le trésor qu'elle possédait en sa personne ; mais, après avoir dérobé aux regards sa vie presque entière, il se voyait en quelque sorte contraint de mourir en public, et c'était autour de sa personne un concours à peine interrompu de visiteurs en proie à l'affliction la plus touchante. Paroles, actions, sentiments, tout ce qui émanait de lui était communiqué à la France inquiète et attentive. On rendait hommage à ses hautes qualités, on se reprochait de ne les avoir pas plus tôt connues. Nous fûmes alors témoins, dit son historien, de ce qu'on voit à peine dans ces calamités où tous ont à craindre pour la vie : toutes les fêtes étaient suspendues ; un triste silence régnait dans ces lieux mêmes

de divertissement qui retentissent habituellement des cris de joie. On ne cessa de prier durant deux mois, et la ferveur redoublait avec le danger. L'Église de Sainte-Geneviève était toute remplie de fidèles qui faisaient des neuvaines pour le rétablissement du prince, et, pendant ces jours d'affliction, il n'était pas rare de voir des gens de toute condition et de tout sexe prosternés sur la place publique. Quant aux pauvres habitants des campagnes, durant les jours où le travail était suspendu, ils arrivaient par troupes à Paris et se rendaient aux tombeaux des saints protecteurs de la France. Ni la saison pluvieuse, ni les rigueurs de l'hiver ne décourageaient ces manifestations de la piété et de l'espérance. Pour lui, docile aux ordres de Dieu et formé dès sa plus tendre enfance aux pratiques de la vie chrétienne, il mourait saintement, comme il avait vécu, et rendait à la France amour pour amour, prières pour prières. Après sa mort, qui arriva à Fontainebleau, il fut enseveli, selon son désir, dans la cathédrale de Sens. La Dauphine, qui l'assista jusqu'au bout de ses soins et de sa tendresse, mourut comme lui, deux ans après, et reçut la même sépulture. Le 24 juin 1768 s'éteignit à son tour l'humble et pieuse Marie Leczinska. De tous les jours de sa vie cette reine n'avait fait qu'un jour de prière. Quand elle fut morte, sa fille, Louise de France, entra chez les Carmélites, et offrit à Dieu, pour le salut du roi et de la France, tout ce qui lui restait de pensées, d'affections et de vie terrestre.

Lorsqu'après la mort du Dauphin on présenta au roi, selon les convenances de cour, le jeune duc de

Berry, son petit-fils, qui devait plus tard être Louis XVI, le monarque en deuil éprouva un profond serrement de cœur et prit en pitié sa race et son peuple. « Pauvre France! s'écria-t-il ; un roi de cinquante-cinq ans et un Dauphin de onze! » Ces paroles d'attendrissement étaient rares chez un homme tristement doué d'un égoïsme proverbial autant qu'odieux. En regrettant le Dauphin, Louis XV avait un motif secret dont il ne laissa pas de faire confidence au duc de Choiseul. Il n'ignorait pas que ce prince était l'ennemi politique des parlements, et, au début des conflits qui s'engageaient entre la magistrature et le trône, le roi perdait un appui et un auxiliaire. Comme pour honorer le souvenir de son fils et faire un sacrifice à la pudeur du peuple, Louis XV fit fermer le Parc-aux-Cerfs et parut un moment disposé à rentrer dans les voies de la vertu. Cet amendement ne fut que de courte durée.

La situation du royaume était devenue difficile à la suite de la guerre de Sept-Ans et des lourds sacrifices qu'elle avait imposés à la France. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, la dette s'était énormément accrue, et chaque année les dépenses de l'État excédaient les recettes de trente-cinq millions de livres. Ni la noblesse ni le clergé ne supportaient la taille; on ne connaissait point encore l'art de faire contribuer aux revenus du pays le commerce et l'industrie, dont les opérations semblaient privilégiées par l'application de cet axiome des économistes : *Laissez faire, laissez passer!* et la presque totalité des impôts continuait à peser sur le travail et la propriété agricole. De là des

embarras d'argent, une détresse qui remontait de la chaumière au fisc royal, et la nécessité, pour les gouvernants, de recourir tantôt à des emprunts qui aggravaient le mal, tantôt à des expédients illusoires ou impopulaires. Par les conseils du duc de Choiseul, le contrôleur général prépara deux édits bursaux qui, pour être autre chose que lettres mortes, devaient être enregistrés par le parlement. On s'attendait à une opposition fort sérieuse de la part de la magistrature, et on eut recours, le 31 mai 1763, à l'appareil des lits de justice. Ce jour-là donc le roi, escorté d'une nombreuse force armée vint à Paris, où depuis plusieurs années, on ne l'avait pas revu. Les gardes françaises et les gardes suisses formaient une double haie du quai des Tuileries au palais de justice, et tous les pairs, ecclésiastiques ou laïques, qui avaient droit de siéger au parlement, avaient précédé le monarque dans la salle des séances. On donna lecture des édits; le premier maintenait les taxes de guerre, telles que les *deux vingtièmes* et deux sols pour livre sur le *dixième*, et prorogeait les dons gratuits des villes et des communes du royaume; pour régulariser la perception de ces impôts sur le revenu, il ordonnait un dénombrement de tous les biens-fonds du royaume, même de ceux de la couronne, des princes du sang, et de tous les ecclésiastiques, nobles et privilégiés, « voulant que les impositions fussent réparties proportionnellement sur tous ces biens. » L'autre édit fixait les conditions auxquelles l'État pourrait racheter toutes les rentes constituées sur le trésor royal, à un prix avantageux au débiteur, quelles que fussent les conditions du

contrat (1). Selon les usages du parlement, les magistrats reçurent ces lois à genoux et les enregistrèrent en silence (2), aucune opposition, aucune discussion ne pouvant avoir lieu en présence du roi. Mais, après cette soumission de pure forme, et qui ne suspendait que pour un moment l'exercice du droit de remontrances, le parlement reprit la parole, et, le 18 juin, les chambres étant assemblées, formula ses protestations respectueuses autant qu'énergiques. Les *très-humbles remontrances* débutaient par réclamer dans l'intérêt de l'autorité royale elle-même contre les abus de cette autorité. « Cet auguste dépôt, disait le parlement, plus assuré sous la garde du respect et de l'amour que sous celle de la force et de la contrainte, redoute toute commotion violente, souffre de l'usage indiscret de ses propres forces, s'altère facilement au milieu de son propre appareil, au milieu des coups d'autorité les plus éclatants, et se répare très-difficilement. » Plus loin le parlement disait encore : « Méconnaître la force irréfragable de lois immuables par leur nature, constitutives de l'économie de l'État, ce seroit ébranler la solidité du trône même... La vérification des lois au parlement est une de ces *ordonnances* (3) du royaume qui sont immuables, une de ces lois qui ne peuvent être violées sans violer celle par laquelle les rois mêmes sont, sans révoquer en doute

(1) *Mercure historique*, juin 1763. — Sismondi, *Hist. des Français*.

(2) *Idem.*

(3) Ce mot *ordonnances* doit être ici entendu dans le sens de *Chartes des droits*, de *lois fondamentales*, etc.

la puissance et la souveraineté dudit seigneur roi (1). » Après cette déclaration, que le gouvernement avait le droit de constester, et dont le parlement n'aurait pu fournir la preuve constitutionnelle, cette cour ajoutait : « Le lit de justice même, nonobstant l'étrange interversion de ses anciens usages, dépose encore, par le langage muet de toutes ses formes, de la nécessité de la vérification des lois en parlement avant qu'elles puissent avoir autorité (2)... Son parlement supplie le seigneur roi de tirer lui-même les conséquences, et de juger de l'autorité que peut donner à un édit une publication semblable à celle qui s'est faite le 31 mai. Il répugne à la raison même de supposer une vérification sans délibération du tribunal. » Il y avait de la hardiesse dans cette dernière phrase. On y revendiquait, au nom du parlement, le droit de n'enregistrer qu'après délibération les actes de la puissance royale, et délibérer, en pareille matière, c'est avoir faculté d'approuver ou d'infirmer. Ainsi le parlement, hors d'état de montrer le titre au nom duquel il entendait participer à l'autorité législative, en était venu, de prétentions en prétentions, à s'attribuer les droits

(1) C'était là, de la part du parlement, une affirmation gratuite. A aucune époque, dans le passé, les anciens rois n'avaient entendu subordonner le pouvoir législatif, résidant en leur personne, au contrôle de magistrats et de juges émanés du pouvoir royal, rendant la justice en son nom, mais qui n'étaient investis d'aucune autorité politique définie, et qui, en s'érigeant en assemblée législative, usurpaient à leur profit l'héritage des états généraux.

(2) Le lit de justice, en cas de résistance, faisait prévaloir la volonté du roi. C'était le droit d'alors.

d'une assemblée nationale représentant le pays. A dire vrai, il avait raison de protester contre les abus de la puissance monarchique et de réclamer que des bornes fussent mises au caprice des rois ; mais, en tant que parlement de Paris, ce n'était pas à lui qu'appartenait le droit de parler au nom de la France : la constitution du royaume admettait comme seule légitime l'intervention des états généraux, et le parlement pouvait tout au plus demander que cette grande institution ne sommeillât pas davantage.

Abordant les diverses questions qui se rattachaient aux nouveaux édits, le parlement se livrait à une critique souvent très-juste de ces actes de l'autorité souveraine. Il signalait les dispositions contraires aux engagements déjà pris au nom du roi soit vis-à-vis des administrés, soit envers les créanciers de l'État ; il constatait aisément que de ce mépris de la parole donnée par le roi allaient surgir de désastreuses conséquences, telles que la destruction du crédit, la surcharge des peuples et d'énormes dépenses occasionnées par le cadastre. Il n'hésitait pas à déclarer que la banqueroute se cachait sous l'opération de la liquidation des dettes. Après ces réflexions, qui n'étaient point dépourvues de justesse, l'exposé des remontrances se terminait par le vœu que le gouvernement de Louis XV s'occupât de « rechercher d'autres moyens que tous ceux contenus dans les édits du 31 mai, pour rétablir les affaires... Car aucun des sujets dudit seigneur roi ne pouvoit se persuader que la réforme des abus multipliés, existant dans toutes les branches de l'administration des finances, ne présentoit pas à l'État des res-

sources plus étendues que celles qui résulteraient des édits (1). »

Le roi accueillit ces remontrances avec un déplaisir marqué; mais l'importance politique des parlements n'en devenait pas moins de plus en plus considérable. Ces corps judiciaires, oubliant volontiers leur origine, commençaient à revendiquer l'autorité d'une véritable représentation nationale ; ils prétendaient ne former que les différentes classes d'un seul corps ; ils s'érigeaient en tuteurs légitimes du peuple et en redresseurs de torts. La faiblesse du gouvernement les enhardissait à marcher dans cette voie d'usurpations. Dans les provinces, plus on était loin des coups du maître, plus on se montrait audacieux à les braver, et le roi en était hautement indigné. Les parlements de Rouen, de Toulouse, de Besançon, de Bordeaux, de Grenoble, rédigèrent leurs remontrances en termes peu mesurés, et les officiers du roi, qui exigeaient en son nom l'enregistrement des édits, se virent contraints d'user de violence. A Rouen, le duc d'Harcourt ayant pris une attitude menaçante pour forcer les magistrats à obéir, le premier président lui rappela « que l'obligation étroite du serment qu'il avoit prêté en sa double qualité de pair de France et de membre du parlement auroit dû l'empêcher de se charger d'ordres contraires au service et aux vrais intérêts du seigneur roi », et la cour frappa de nullité l'enregistrement opéré sur ses registres par ordre exprès du commandant mili-

(1) *Seconde partie des remontrances. — Mercure historique et politique de La Haye*, août 1763.

taire. A Toulouse, le duc de Fitz-James suivit l'exemple du duc d'Harcourt; mais le parlement ordonna par un arrêt que ce gouverneur serait *appréhendé au corps* et conduit dans les prisons de la cour, pour rendre compte de ses actes, sans qu'il lui fût permis de s'abriter sous la responsabilité du gouvernement. A Paris, le roi s'imagina que la résistance des magistrats du parlement et de la cour des aides était encouragée par la faiblesse du chancelier Lamoignon : on lui demanda sa démission, qu'il refusa; mais il fut exilé, et le premier président Maupeou fut investi, pour le remplacer, du titre de vice-chancelier, que le parlement s'abstint de reconnaître. Maupeou était un magistrat peu capable et sans énergie; mais son fils, déjà membre du parlement, l'assistait de ses conseils et de ses travaux, et ne devait pas tarder à jouer un rôle important dans cette lutte.

Le contrôleur général Bertin fut éloigné d'un poste où son maintien devenait impossible en face de la clameur publique; son successeur, L'Averdy, modifia les édits du 31 mai; puis des lettres patentes du roi, en date du 20 janvier 1764, annoncèrent au pays des économies et des réformes. « Si des voies, disait le monarque, qui n'ont été occasionnées que par des circonstances du besoin le plus pressant des finances, ont pu donner lieu à des alarmes, nous n'avions jamais d'autres intentions que de régner par l'observation des lois et des formes sagement établies dans notre royaume, et de conserver à ceux qui en sont les dépositaires et les ministres la liberté des fonctions qu'elles

leur assurent (1). » C'était dire, en termes assez expressifs, que le gouvernement fléchissait devant l'opposition des cours de justice et reconnaissait la légitimité de leurs plaintes. Dans tout autre pays, façonné aux conflits qui s'élèvent entre un roi et un peuple, ce pas en arrière, fait par le pouvoir monarchique, aurait amené une révolution ; car il est de la nature des principes de produire leurs conséquences. En France il y avait trop de légèreté dans les esprits pour que la population sentît bien quel devait être le terme nécessaire d'une pareille lutte. On croyait assister à un procès fiscal plutôt qu'aux préludes d'une révolution. On n'aimait guère les parlements, encore moins les ministres, et l'on trouvait une occasion de se distraire à suivre les péripéties de la bataille engagée entre eux sur le terrain des réformes financières. Nul ne se doutait qu'au delà de ces limites il y eût une querelle plus vaste, plus redoutable, et qui devait aboutir à la transformation de la société. Pourtant les cours de justice ne se faisaient point faute de provocations imprudentes. En essayant d'éclairer le roi sur la nécessité de prescrire de promptes économies, elles étalaient le tableau sombre, mais trop exact, des misères de la France, et ne craignaient pas de dire : *Le peuple est malheureux* (2). Elles ajoutaient, en termes passionnés : « Les biens, l'industrie, la personne des ci-

(1) *Mercure historique, etc.*, février 1764.

(2) « Votre peuple, Sire, est malheureux ; tout annonce cette affligeante vérité ; vos cours de parlement, *seuls organes de la nation*, ne cessent point de le dire. » *Remontrances du parlement de Rouen*, du 5 août 1768.

toyens, tout est en proie à la bursalité ; la pauvreté même et la pitié qui l'assiste sont devenues ses tributaires et ses victimes; la ferme des aides, dont les règlements attaquent toutes les conditions et le commerce en général, pèse sur le pauvre en particulier de la manière la plus inhumaine... Si la charité fait offrir à un malheureux un secours quelconque dont la nature soit du ressort des aides, l'aumône est un crime aux yeux du traitant... La ferme des gabelles ne présente pas un moins odieux spectacle. Chaque paroisse est obligée de lever une quantité de sel relative au nombre de ses habitants; elle y satisfait. Le traitant, qui a lui-même déterminé cette quantité, n'a plus d'intérêt légitime à exercer. Cependant, si les collecteurs ou syndics épargnent dans la répartition un indigent qui peut à peine se procurer du pain, cet indigent épargné est exposé aux poursuites les plus rigoureuses (1)... » Le parlement, qui déroulait sous les yeux du roi ces annales de la misère publique, ignorait peut-être combien de haines et de fureurs il amassait dans le cœur des multitudes, que de trésors de vengeance le paysan et l'ouvrier amoncelaient pour l'avenir ; mais le gouvernement était-il sage et juste en tolérant de si tristes abus et en les exploitant au profit de ses propres désordres?

La cour des aides abordait la question avec plus d'intelligence ; elle s'en prenait moins au nombre des impôts qu'à l'inégalité de leur répartition. « La vraie

(1) *Remontrances du parlement de Rouen. — Mercure historique*, septembre 1763, p. 260.

cause de l'épuisement de l'État, disait-elle, ne doit pas seulement être recherchée dans le poids excessif des impôts, mais peut-être plus encore dans la forme vicieuse dans laquelle ils sont répartis et levés. » Et à cet égard, au témoignage de tous les historiens, il y avait des abus énormes, des habitudes ineptes dont souffrait le peuple. L'assiette des tailles sur les généralités était arrêtée par le conseil sans base certaine et sans règle fixe; tantôt le collecteur, tantôt les commissaires répartiteurs, désignés par l'intendant de la province, élevaient ou abaissaient les cotes à leur gré. Même arbitraire dans les contraintes et dans l'emploi des garnisaires, même oppression lorsque intervenaient les huissiers du trésor chargés d'assurer les poursuites, et qui trouvaient moyen de percevoir, pour les frais de recouvrement, des sommes plus élevées que ne l'étaient les taxes régulières. La cour des aides signalait ensuite les vexations tyranniques qui se produisaient dans la réquisition de la corvée. « Cette imposition, disait-elle, n'avait été autorisée par aucune loi constitutive. Ainsi rien n'était déterminé quant aux priviléges qui exemptaient de la corvée, rien quant à l'étendue de cette charge si lourde. Chaque intendant se faisait des principes à lui-même, et la forme de cette imposition variait d'une généralité à l'autre, et, dans la même généralité, elle changeait lorsque l'intendant changeait (1). »

La cour des aides s'attachait ensuite à révéler les abus auxquels donnait lieu la perception des contri-

(1) *Remontrances de la cour des aides*, 1764.

butions indirectes, alors concédée à bail à une compagnie de financiers qui la gérait sous le titre de fermiers généraux. Nous ne pouvons manquer au devoir de transcrire ici quelques passages de ces éloquentes réclamations (1); mieux que nos paroles elles peignent la condition du peuple sous cette monarchie dont on vante trop exclusivement les bienfaits.

« Les fermiers de vos droits, Sire, peuvent poursuivre les fraudeurs par les mêmes voies qui sont ouvertes à tous les citoyens pour la poursuite des autres délits.

« Ils ont de plus le droit de faire souvent des recherches jusque dans les maisons des particuliers, de faire arrêter par leurs employés ceux qui sont surpris en fraude, et de les constituer prisonniers, quand il est à craindre qu'ils n'échappent à la punition par la fuite.

« Enfin la faveur accordée par la loi aux fermiers généraux est telle que la fraude est réputée constatée par le seul procès-verbal de ces mêmes employés qui, malgré la prohibition des ordonnances, ont le plus souvent pour salaire une partie des amendes encourues.

« Quand tous ces moyens sont insuffisants et qu'il est important de s'assurer des coupables sans attendre la lenteur d'une instruction régulière, le fermier obtient quelquefois des ordres extrajudiciaires, et votre cour des aides n'a jamais réclamé quand on a ensuite livré les accusés à la justice et que ce qu'il y avait eu d'illégal dans l'origine a été couvert par une procédure juridique.

(1) Rédigées par M. de Malesherbes.

« Plusieurs employés des Fermes ont arrêté un particulier, nommé Monnerat, sans remplir aucune des formalités auxquelles ils sont astreints par les ordonnances.

« Il a paru peu après un ordre de Votre Majesté en vertu duquel ce particulier a été conduit dans les prisons de Bicêtre et y a été détenu vingt mois. La longueur excessive de cette détention n'est pas encore la circonstance la plus digne de toucher Votre Majesté.

« Il existe dans le château de Bicêtre des cachots souterrains, creusés autrefois pour y enfermer quelques fameux criminels, qui, après avoir été condamnés au dernier supplice, n'avaient obtenu leur grâce qu'en dénonçant leurs complices, et il semble qu'on s'étudiait à ne leur laisser qu'un genre de vie qui leur fît regretter la mort.

« On voulut qu'une obscurité entière régnât dans ce séjour. Il fallait cependant y laisser entrer l'air absolument nécessaire pour la vie : on imagina de construire sous terre des piliers percés obliquement dans leur longueur et répondant à des tuyaux qui descendent dans le souterrain. C'est par ce moyen qu'on a établi quelque communication avec l'air extérieur, sans laisser aucun accès de lumière.

« Des malheureux qu'on enferme dans ces lieux humides, et nécessairement infects quand un prisonnier y a séjourné plusieurs jours, sont attachés à la muraille par une lourde chaîne, et on leur donne de l'eau et du pain.

« Votre Majesté aura peine à croire qu'on ait eu la

barbarie de tenir plus d'un mois dans ce séjour d'horreur un homme qu'on soupçonnait de fraude.

« Suivant le récit de Monnerat lui-même et la déposition d'un témoin, il paraît qu'après être sorti de ce souterrain, qu'on appelle le cachot noir, on l'a tenu encore longtemps dans un autre cachot moins obscur, et que c'est une attention qu'on a toujours pour la santé des prisonniers, parce qu'une expérience, qui n'a peut-être été acquise qu'au prix de la vie de plusieurs hommes, a appris qu'il y avait du danger à passer trop subitement du cachot noir à l'air libre et à la lumière du jour.

« Monnerat, sorti de prison, s'est pourvu en dommages et intérêts contre les fermiers généraux. Le fermier général a trouvé un de ces moments favorables où on ne lui refuse rien dans votre conseil, et il a obtenu que la demande de Monnerat y fût évoquée... »

La cour des aides entrait alors dans quelques détails sur le système oppresseur à l'aide duquel, par des influences de diverse nature, au besoin par des lettres de cachet, le gouvernement des Bourbons, au quinzième siècle, parvenait à étouffer de pareilles plaintes, à laisser impunis de si lamentables abus. Dire qu'ils s'accomplissaient sans répression et à l'ombre du despotisme, c'est condamner sans appel le régime sous lequel ils étaient possibles, et la page qu'on vient de lire demeurera dans l'histoire pour la honte de ce passé trop loué et trop regretté. Quant aux parlements et aux cours de justice, alors que, dans l'intérêt de leur propre ambition, ils dénonçaient de semblables crimes, dont après tout ils s'étaient rendus complices, ne fût-

ce que par leur silence, ils réussissaient bien à affaiblir le pouvoir royal, à discréditer l'administration de l'État, mais ils ne parvenaient point encore à se rendre populaires. On ne voyait en eux que des instruments d'arbitraire, révoltés contre la main qui les mettait en œuvre, et le pays n'était ni assez instruit ni assez clairvoyant pour comprendre la portée d'une opposition encore fort peu sympathique. Le seul résultat de ces luttes était, au profit d'une idée d'affranchissement encore mal définie, l'amoindrissement de tous ceux qui se trouvaient engagés dans la querelle.

Le grand obstacle à la popularité des parlements n'était pas l'absence de leur droit, l'illégalité de leur résistance : à cet égard les peuples se montrent moins difficiles que les textes ; ils s'accommodent volontiers de ce qui amène leur délivrance ou leur allégement, sans se mettre en peine de la valeur plus ou moins grande des titres que peuvent exhiber les tribuns. Il serait même puéril d'insister avec affectation sur ce point que les parlements, n'étant pas la représentation légale de la France, n'avaient pas qualité pour réclamer au nom du pays. Toute protestation contre les abus de la tyrannie est légitime, sinon aux yeux du pouvoir qu'elle attaque, du moins aux yeux de l'histoire, et, puisque les parlements étaient le seul corps constitué qui pût réclamer la répression des actes odieux dont nous venons de mentionner l'existence, nous ne leur ferons pas un crime d'avoir élevé la voix et de s'être érigés en tuteurs du peuple ; mais les parlements, sous Louis XV comme sous la Fronde, se souciaient médiocrement du pays ; ils faisaient peser

sur la France le poids d'une justice sans pitié, d'arrêts illégitimes et de vanités implacables ; s'ils feignaient de prendre en main la cause du peuple, c'était dans le seul but de substituer leur propre autorité à celle des ministres, et d'exercer à leur tour un despotisme d'autant plus odieux qu'il s'appuierait sur les dispositions écrites des lois. Voilà pourquoi, tout en reproduisant comme documents historiques toutes les pièces de ce grand procès, nous éprouvons peu de sympathie pour les accusés et pour les accusateurs.

Dans les fonctions qui leur étaient dévolues sans partage, les parlements se montraient haineux, violents, inaccessibles aux sentiments de la pitié, et désireux de se faire pardonner leurs arrêts contre les jésuites en usant d'une rigueur odieuse envers les protestants traduits à leur barre. Vainement avait-on introduit en France la pratique salutaire de l'inoculation ; le parlement de Paris, par un arrêt du 5 juin 1763, l'avait interdite, tout en requérant les facultés de médecine et de théologie de donner un avis précis sur l'avantage physique qu'on pouvait en attendre, comme sur le péché que pouvaient commettre ceux qui avaient recours à cette méthode de guérison. Le parlement de Toulouse, ayant à juger un petit nombre de huguenots accusés d'avoir propagé leur culte, les condamna à périr sur l'échafaud, et la sentence fut exécutée. On était encore (1762) sous l'impression de la terreur causée par cet événement lorsque la rumeur publique dénonça aux magistrats de Toulouse un négociant de cette ville, nommé Jean Calas, vieillard âgé de soixante-quatre ans. Ce malheureux fut accusé

d'avoir étranglé son propre fils pour l'empêcher de se convertir à la foi catholique, et il paraît suffisamment établi que ce jeune homme, atteint d'une mélancolie noire, avait lui-même mis fin à ses jours. Le parlement de Toulouse, s'associant aux fureurs ignorantes de la populace, fit arrêter la famille Calas et arracha par la torture de prétendus aveux à des innocents; jugeant ensuite presque sans désemparer, il condamna Jean Calas à périr par le supplice de la roue, et cet épouvantable arrêt fut exécuté, à Toulouse, le 9 mars. Un long cri d'indignation retentit dans toute la France. Voltaire, alors retiré à Ferney, fut sollicité d'intervenir au nom de l'opinion publique, et dénonça au monde civilisé la cruauté et l'erreur des juges. Encouragés par ses écrits, deux avocats célèbres, Élie de Beaumont et Loiseau de Mauléon, firent reviser le procès de Calas, et obtinrent un arrêt qui cassait la sentence toulousaine (9 mars 1765). Les biens de la famille ayant été confisqués, le trésor public indemnisa la veuve et les enfants de l'homme dont on réhabilitait ainsi la mémoire. Vers le même temps, et toujours dans le même ressort, une jeune protestante, renfermée dans un couvent, perdit la raison, s'échappa, et fut trouvée noyée dans un puits. Son père, nommé Sirven, fut décrété par la justice, et, plus heureux que Calas, réussit à se réfugier à Genève. Voltaire, cette fois encore, prit la défense de la victime, et le parlement de Toulouse acquitta Sirven.

Il y avait peu de mois que l'arrêt rendu contre Calas avait été cassé lorsque deux jeunes militaires de dix-huit ans, les chevaliers de La Barre et d'Étallonde,

furent accusés d'avoir brisé la nuit un crucifix de bois placé sur un pont d'Abbeville. Cet acte de profanation sacrilége avait été commis dans l'ivresse, à la suite d'une orgie, et par des jeunes gens dont la raison était altérée. L'un d'eux, d'Étallonde, réussit à se soustraire par la fuite aux rigueurs de la loi; l'autre, le chevalier de La Barre, fut condamné par le tribunal d'Abbeville à être brûlé vif, après avoir eu la langue et la main droite coupées. Le parlement de Paris confirma cette sentence, se bornant, pour toute grâce, à ordonner que le coupable serait décapité avant d'être jeté dans les flammes. La condamnation, en dépit des réclamations de Voltaire, fut exécutée le 1er juillet 1766, et le parlement, effrayé des écrits irréligieux qui se publiaient de toutes parts, crut de son devoir de se montrer sans pitié. L'opinion publique, dans cette cause, se partagea entre l'accusé et ses juges. La bourgeoisie et les gens de lettres, émus par les écrits de Voltaire, ne voulurent voir dans La Barre qu'une victime du fanatisme; les masses, qui avaient horreur des profanations et du sacrilége, prirent parti contre le coupable et approuvèrent le parlement. La profonde agitation causée par ce lugubre incident n'avertissait pas moins le gouvernement de Louis XV que le temps allait venir où il ne serait plus possible d'invoquer, en matière religieuse, la terrible législation du moyen âge.

Cependant une cause criminelle dont le retentissement fut plus grand encore venait d'émouvoir les esprits. On se rappelle que le comte de Lally-Tollendal, jacobite irlandais, au service de la France, avait

exercé un commandement dans l'Inde, durant la guerre de Sept-Ans, et tenu en échec, à force d'intrépidité et de patience, les forces nombreuses du gouvernement britannique. C'était un militaire probe et rigide, qui se faisait des ennemis par la dureté de son administration, par son impolitique rigueur dans le rétablissement de la discipline. Pour soutenir la guerre sans argent et presque sans soldats, il avait eu recours à des moyens militaires dont on pouvait contester la légalité et que légitimaient à coup sûr les nécessités de la situation. Par malheur, il n'avait pas suffisamment calculé l'effet des haines et des colères qu'il suscitait autour de lui, soit dans la Compagnie des Indes, soit dans l'armée, et quand il avait été réduit à capituler, jusque dans les prisons de Londres, il s'était vu poursuivre par les implacables inimitiés de son entourage.

Rentré en France le 5 novembre 1761, il avait été mis à la Bastille, où on l'avait retenu dix-neuf mois sans l'interroger. Parmi les ennemis acharnés à sa perte figuraient le comte d'Aché, ancien commandant de la flotte, et le marquis de Bussy-Castelnan, son lieutenant, qui avait épousé une Choiseul. De toutes parts, depuis quelques années, l'opinion publique avait été aigrie contre le malheureux Lally, et le gouvernement de Louis XV, confié au duc de Choiseul, ne demandait qu'à charmer le peuple en lui abandonnant une victime. Il s'agissait de juger la conduite de Lally dans une longue suite d'opérations militaires, navales, politiques et administratives, qui avaient eu lieu dans l'Inde, et auxquelles on rattachait

fort mal à propos la responsabilité des batailles perdues, de trois défaites maritimes et de la conquête de nos établissements par les Anglais, en Asie. Lally était accusé, sans preuve, de trahison et de concussion, et le gouvernement, en l'abandonnant à ses ennemis, croyait imiter la sévérité du sénat de Rome envers les généraux qui s'étaient laissé vaincre. D'après le droit et la justice, le procès aurait dû être instruit par un tribunal militaire. On le confia au parlement de Paris, dont on connaissait les rancunes, et ce corps, animé d'une inepte jalousie envers l'armée, crut se grandir dans l'opinion en jugeant un homme de guerre. Condamné sans avoir pu se défendre, l'infortuné Lally-Tollendal fut conduit à l'échafaud (1), bâil-

(1) Le parlement de Paris se posait comme le tribunal souverain appelé à connaître de tous les faits et de tous les actes de haute et moyenne trahison. Après la guerre de Sept-Ans, le cabinet de Versailles avait reconnu qu'une partie des malheurs de cette campagne était résultée du défaut de discipline, et des lettres de cachet du roi déférèrent à la juridiction du parlement le procès de trahison et de concussion du comte Lally-Tollendal. M. de Lally mis à la Bastille, il fut décidé que son procès serait fait, non pas devant un conseil de guerre, mais devant les chambres réunies du parlement, cour souveraine de justice. Le procureur général prit l'initiative et rendit plainte contre le comte Lally. Le rapport de cette longue et pénible affaire fut confié à M. Pasquier, conseiller à la grand'chambre.

Après l'arrêt, il fut question de solliciter la grâce du malheureux Lally-Tollendal, mais le roi déclara qu'il se retirerait à Choisy; l'accès du palais fut fermé. Il ne restait donc plus qu'à procéder à l'exécution, et le jour même de l'arrêt la sentence de mort fut lue au comte de Lally dans la chapelle de la Conciergerie. A cette lecture, ce caractère violent ne se contint plus, et vomit, chaque fois que l'on prononçait le mot de trahison, d'affreuses injures contre le parlement; puis comme s'il se fût résigné à sa fatalité, il demanda un moment pour se recueillir, pria qu'on le laissât seul, et, sortant un compas de marin caché sous son habit, il

lonné, et exposé à tous les outrages d'une multitude qui applaudissait à son supplice injuste (9 mai 1766). Voltaire, cette fois encore, montra beaucoup d'empressement à disputer une tête au bourreau, mais ses protestations n'obtinrent qu'un triomphe tardif.

L'agitation continuait à se manifester dans quelques provinces. Le duc d'Aiguillon, en Bretagne, où il exerçait les fonctions de gouverneur, s'était montré dur envers le peuple et pusillanime en face de l'ennemi du dehors, lors de l'invasion anglaise dont nous avons mentionné les détails. Le procureur général La Chalotais, que nous avons vu si ardent à poursuivre les jésuites, était l'ennemi du gouverneur et se plaisait à le poursuivre de ses sarcasmes. De là des conflits dont souf-

tenta de se frapper; mais on lui retint la main; car le parlement avait décidé qu'il mourrait sur l'échafaud, pour donner un grand exemple et imprimer une certaine terreur disciplinaire. L'appareil fut sombre et fatal; le conseil, tout en déclarant que justice devait être faite, avait consenti à ce que M. de Lally fût conduit dans son propre carrosse, avec quelques exempts de police et son valet de chambre, jusqu'à l'échafaud, où l'exécuteur se trouverait; le parlement voulut maintenir inflexiblement l'égalité du supplice : la peine était infamante, l'exécution dut l'être également. M. de Lally, conduit dans le tombereau des condamnés, eut les mains garrottées par le bourreau. Comme on craignait que, dans sa violence, il ne vociférât contre le roi, le parlement et la justice, on lui mit un bâillon dans la bouche, sous prétexte, disait-on, « qu'il pourrait s'étrangler avec sa langue à la manière des nègres. » Malheur aux accusés lorsque les cours de justice sont préoccupées d'une pensée politique : elles deviennent implacables ! Ce fut en place de Grève que l'on conduisit le comte de Lally; l'armée, les gentilshommes, les officiers surtout étaient là, car on dressait cet échafaud comme exemple de discipline. M. de Lally descendit d'un pas ferme. On s'attendait à des récriminations contre ses juges; quand on lui eut ôté le bâillon, il n'en fit rien; sa figure était tranquille; il offrit sa tête au bourreau, elle tomba en face de cette grande foule.

frait la province. Le parlement de Rennes, très-jaloux des droits de la Bretagne, s'était refusé à enregistrer les édits bursaux; mais le duc d'Aiguillon, par exhortation ou menace, avait déterminé la province à offrir au roi un don gratuit de sept cent mille livres. A cette différente manière d'agir, on peut comprendre qui du gouverneur ou du magistrat servait Louis XV selon le cœur de ce prince. La Chalotais était un homme éloquent, un orateur fort remarquable, mais la véhémence de son humeur bretonne le portait à offenser mortellement ses rivaux. Deux lettres anonymes ayant été adressées au roi durant les querelles suscitées par l'opposition des parlements, un jeune maître des requêtes, Calonne, qui en prit lecture, prétendit qu'elles étaient de M. de La Chalotais lui-même. Le 11 novembre 1765, ce haut magistrat et son fils Cavadens, également procureur général, furent arrêtés par ordre du roi; on leur imputait des écrits factieux, on les accusait d'avoir médité une ligue entre les parlements contre le gouvernement de Louis XV. Ce fut le signal d'une grande émotion politique : tous les parlements du royaume, qui honoraient La Chalotais, protestèrent en sa faveur; on représenta dans le pays ce magistrat comme en butte à plusieurs ennemis redoutables, tels que le ministre, les jésuites, les grands et les chefs de l'armée; de tous côtés ce furent des réclamations et des remontrances, et le roi, pour en finir, exila La Chalotais à Saintes, où ce procureur général demeura près de dix ans. Déjà Louis XV avait puni de l'exil une femme, la marquise de La Roche, accusée d'avoir composé des vers en l'honneur du parlement de Rennes. Cependant

le parlement de Pau, prenant part à ces luttes, n'avait pas craint de donner sa démission ; le parlement de Rennes, de son côté, imita cette conduite et résigna ses fonctions judiciaires ; invité à les reprendre, il réitéra ses déclarations, et le roi pourvut au remplacement de cette cour en désignant, pour administrer la justice en Bretagne, une commission de quinze conseillers d'État ou maîtres des requêtes devant lesquels les avocats de la province refusèrent de plaider. Ce déplorable conflit durait encore lorsque le parlement de Dijon, à son tour, adressa au roi de fortes remontrances.

En 1766, à la suite des douloureuses épreuves qui avaient contristé la famille royale, la lutte semblait s'être ralentie et l'opposition des parlements semblait moins vive. Cependant l'autorité avait pris la détermination d'agir avec une vigueur inaccoutumée. Le dimanche 2 mars, à onze heures du soir, les gardes du corps du roi eurent ordre de se rendre le lendemain de Versailles à Paris, et de prendre leur poste accoutumé au palais du parlement lorsque le roi devait tenir un lit de justice ; le 3 mars, vers dix heures du matin, le roi arriva au bas de l'escalier de la Sainte-Chapelle ; il était vêtu d'un habit et d'un manteau violets ; les princes et les princesses du sang l'avaient précédé dans la salle des séances, et les Pairs ecclésiastiques et laïques se trouvaient déjà à leur place. Louis XV, d'un air froid et majestueux, salua l'assemblée et dit : « Messieurs, je suis venu moi-même répondre à toutes vos remontrances. » Puis il remit son discours écrit à l'un des ministres, qui en fit donner lecture.

« Ce qui s'est passé dans nos parlements de Pau et de Rennes, disait le roi, ne regarde pas mes autres parlements. J'en ai usé à l'égard de ces deux cours comme il importait à mon autorité, et je n'en dois compte à personne. » Ainsi le roi ne voulait pas admettre la singulière doctrine imaginée par les divers parlements du royaume, et d'après laquelle ils ne formaient que les différentes fractions d'un même corps. Louis XV se plaignait ensuite de la manière dont avaient été formulées tant de remontrances, et de l'affectation avec laquelle on introduisait, dans le langage des cours de justice, des expressions nouvelles qui, selon toute apparence, étaient empruntées à la phraséologie du parlement britannique et aux habitudes des peuples libres. Il s'élevait contre *l'unité* des parlements du royaume, « système que j'ai déjà proscrit, disait-il, et qu'on voudrait établir en principe, en même temps qu'on ose le mettre en pratique. » Il ajoutait : « Je ne souffrirai pas qu'il se forme dans mon royaume une association qui ferait dégénérer en un concert de résistances le lien naturel des mêmes devoirs et des obligations communes, ni qu'il s'introduise dans la monarchie un corps imaginaire qui ne pourrait qu'en troubler l'harmonie. » Définissant ensuite le droit et les fonctions des parlements, aux termes des lois et des traditions constitutives de l'ancienne monarchie, Louis XV disait : « La magistrature ne forme point un corps ni un ordre séparé des trois ordres du royaume ; les magistrats sont mes officiers, chargés de m'acquitter du devoir vraiment royal de rendre la justice à mes sujets ; fonction qui les attache

à ma personne, et qui les rendra toujours recommandables à mes yeux... Ses seuls, ses vrais ennemis lui font dire *que tous les parlements ne forment qu'un seul et même corps, distribué en plusieurs classes; que ce corps nécessairement indivisible est de l'essence de la monarchie et qu'il lui sert de base; qu'il est le siége, le tribunal, l'organe de la nation; qu'il est le protecteur et le dépositaire essentiel de sa liberté, de ses intérêts, de ses droits; qu'il lui répond de ce dépôt et serait criminel envers elle s'il l'abandonnait; qu'il est comptable de toutes les parties du bien public, non-seulement au roi, mais aussi à la nation; qu'il est juge entre le roi et son peuple; que, gardien du lien respectif, il maintient l'équilibre du gouvernement, en réprimant également l'excès de la liberté et les abus du pouvoir; qu'il coopère avec la puissance souveraine dans l'établissement des lois...* » Après avoir ainsi énuméré ces prétentions nouvelles des parlements de France, le roi les qualifiait de *nouveautés pernicieuses*, et rappelait que, aux termes des lois fondamentales de l'État, en la seule personne du monarque résidait la puissance souveraine; que les cours de justice tenaient de lui seul leur existence et leur autorité; que la plénitude de cette autorité, qu'elles n'exerçaient qu'au nom du roi, demeurait toujours en lui, et que l'usage n'en pouvait jamais être tourné contre lui; que c'était à lui seul qu'appartenait le pouvoir législatif, sans dépendance et sans partage; que les officiers de ses cours procédaient, non à la formation, mais à l'enregistrement, à la publication et à l'exécution de la loi; que, s'il leur était permis de lui *remontrer*, ce qui était du devoir

de bons et fidèles conseillers, l'ordre public tout entier n'en émanait pas moins de lui seul et qu'il en était le gardien suprême ; que le peuple n'était qu'un avec le roi ; que les droits et les intérêts de la nation, dont on osait faire un corps séparé du monarque, étaient nécessairement unis avec les siens et ne reposaient qu'en ses mains. Le roi exposait ensuite quelle devait être la nature des remontrances, comment elles devaient être tenues secrètes, et s'arrêter devant le très-exprès *commandement du roi.* Il recommandait au parlement de Paris, *comme cour des Pairs*, de donner l'exemple à toutes les autres cours du royaume, et terminait enfin par cette menace : « Si ma volonté était encore méconnue, ce spectacle scandaleux d'une contradiction rivale de ma puissance souveraine me réduirait à la triste nécessité d'employer tout le pouvoir que j'ai reçu de Dieu pour préserver mes peuples des suites funestes de telles entreprises (1). » Pareilles monitions royales furent faites aux parlements de Rouen, de Besançon et de Grenoble.

La déclaration de Louis XV était d'autant plus remarquable qu'elle résumait très-exactement le caractère des institutions politiques de la France, dans les cas de conflit entre le prince et les parlements du royaume. Cependant la question n'était pas suffisamment résolue, au point de vue de la justice et de la raison. Le peuple voyait bien l'inanité des prétentions des cours de justice et le droit souverain du monarque,

(1) *Procès-verbal du lit de justice du* 3 *mars* 1766. — *Mercure historique de mars*, p. 174-181.

mais on ne lui disait pas par quel moyen légitime la France serait en mesure de mettre un frein aux abus de la puissance royale, exercée par des ministres et des courtisans, et ces abus, nous l'avons démontré, pesaient très-lourdement sur le pays. Il y avait là une lacune, et, pour nous servir d'une expression moderne, tout le monde pouvait reconnaître *qu'il y avait quelque chose à faire*. Louis XV et ses ministres laissaient volontiers en oubli l'institution des états généraux, grande combinaison politique à laquelle les rois avaient eu souvent recours dans les périls nationaux ou pour mettre fin aux embarras de la couronne. Que si le roi, par son silence affecté, entendait maintenir pour supprimée et détruite la légitime intervention des trois ordres dans le gouvernement de la France, cette usurpation royale faisait une nécessité de l'intervention illégitime des parlements, parce qu'après tout il fallait bien rétablir une sorte d'équilibre entre les forces sociales, et que mieux valait, pour le pays, une représentation irrégulière que l'absence de toute garantie, que l'extension libre, indéfinie et sans limite de l'arbitraire royal. A ce point de vue, les prétentions des parlements, illégales en droit rigoureux, se justifiaient par les besoins publics et par ce droit de la vérité et de la justice qui dominent toutes les lois écrites, tous les droits secondaires. La France le comprenait instinctivement, et, sans pouvoir opposer aucun texte légal aux déclarations du monarque, elle commençait à entrevoir dans les résistances de la magistrature la promesse d'un avenir nouveau.

M. de Choiseul voyait avec inquiétude cette dispo-

sition des esprits et cherchait, autant que possible, à calmer l'irritation des parlements. Il leur avait sacrifié les jésuites; il avait, pour quelque temps, enlevé au pape Avignon et le comtat Venaissin; il s'efforçait d'introduire quelques réformes dans les finances et dans l'organisation de l'armée; c'était quelque chose en vue de la popularité, et déjà l'opinion publique, conseillée par les philosophes et les gens de lettres, se tournait vers lui et le proclamait grand homme d'État. Pour donner de plus en plus le change aux préoccupations de la France, sans rompre la paix avec l'Europe, il entreprit d'accroître l'étendue du royaume en ajoutant de nouvelles possessions aux anciennes provinces léguées par Louis XIV à son débile petit-fils. Les occasions d'agrandissement se présentaient d'ailleurs d'elles-mêmes.

En l'année 1766, Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, était mort à l'âge de quatre-vingt-huit ans et à la suite d'un accident bien déplorable. Ce malheureux vieillard était tombé dans le feu, et avait succombé à ses brûlures après dix-huit jours de souffrances (23 février). Il était bon et pieux, et avait continué en Lorraine les monuments d'art et de bienfaisance commencés par les anciens ducs. Il est vrai que, sous son gouvernement, les paysans de Lorraine avaient eu à endurer une oppression tyrannique, mais les historiens n'en ont point fait remonter la responsabilité jusqu'à Stanislas, et se sont bornés à accuser ses ministres et son entourage. Les peuples qu'il administrait, en échange de sa royauté de Pologne, lui portaient beaucoup d'affection, et s'attachaient

d'autant plus à lui qu'avec ce prince allait s'éteindre la dernière ombre de la nationalité lorraine. Stanislas Leczinski fut inhumé à Nancy, dans les caveaux de Notre-Dame de Bon-Secours, à côté de la reine son épouse, Catherine Opalinska, près de l'endroit où avaient été jadis ensevelis les soldats de Charles le Téméraire. Lorsque mourut Stanislas, en prévision de la prochaine réunion du duché de Lorraine à la France, cette province se trouvait depuis longtemps régie par les lois du royaume, et le roi-duc avait été contraint de lutter avec les cours souveraines de ses États pour leur faire enregistrer les édits bursaux auxquels les parlements de France avaient opposé une résistance opiniâtre. La réunion de la Lorraine et du pays de Bar s'opéra d'une manière inaperçue et sans secousse.

On a vu plus haut que la France, à la suite de l'insurrection de l'île de Corse contre la domination génoise, avait contribué à étouffer l'indépendance de ce pays et à mettre fin à l'éphémère royauté de ce Théodore (Neuhoff) *à qui la fortune donna une couronne et refusa du pain.* Plus tard (1743) Louis XV, pour soutenir la guerre dans les Pays-Bas et en Allemagne, s'était vu forcé de rappeler sur le continent les troupes qui occupaient l'île, et la Corse, délivrée de la présence de ces garnisons, s'était de nouveau insurgée à la voix de deux patriotes, Giafferi et Matra, et sous la protection de la Vierge immaculée. Soutenus par l'Angleterre, bien dirigés par le comte Rivarola, les Corses (1745) avaient une fois encore secoué le joug des Génois et proclamé l'indépendance de leur patrie. Les plus grands obstacles qu'ils avaient

à vaincre étaient leurs jalousies et leurs divisions intestines. Demeuré seul chef du pays, Giafferi s'attachait à l'organiser pour de nouvelles luttes, lorsqu'il fut assassiné. De son temps, les Corses avaient eu la singulière idée de demander le modèle d'une constitution à l'auteur du *Contrat social*, et, par bonheur, ils avaient échappé à la redoutable épreuve d'être gouvernés philosophiquement. Il n'en fallait pas moins remédier à l'anarchie qui menaçait l'île et repousser les agressions des troupes de Gênes. Un réfugié corse, Hyacinthe Paoli, qui s'était retiré à Naples, envoya dans l'île son fils Pascal, et l'insurrection nationale eut un chef aussi intelligent qu'intrépide. Pascal Paoli, passionné pour la liberté de son pays, et formé par l'étude à l'imitation des guerriers antiques, passait non sans quelque raison pour aimer l'Angleterre. La France se trouvait alors engagée dans la guerre de Sept-Ans. Pour que les Anglais n'occupassent pas définitivement, près de nos côtes, une position aussi importante que la Corse, le gouvernement de Louis XV fit passer dans cette île quelques troupes qui s'y maintinrent dans une attitude peu agressive, et qui eurent pour mission moins de comprimer l'indépendance de la Corse que de disputer le pays à l'invasion anglaise. En dépit de la présence de ce faible corps d'armée, alors aux ordres du marquis de Castries, Paoli était demeuré investi d'une sorte de dictature sous le titre de général du royaume et chef de la magistrature de Corse. Cette magistrature, composée de neuf membres, était secondée par une assemblée élective ou diète de l'île, qui se réunissait

chaque année au mois de mai. Le siége du gouvernement de Paoli était à Corte, celui de l'administration génoise à Bastia. La domination de Gênes se réduisait à peu près à cette ville maritime, lorsqu'en 1764, la guerre continentale étant terminée, le gouvernement français se vit en mesure d'envoyer en Corse sept bataillons destinés à occuper Bastia, Ajaccio, Saint-Florent et Calvi. Ces troupes, commandées par le marquis de Marbeuf, avaient ordre de rester neutres entre les Génois et les Corses jusqu'à la réconciliation des deux peuples. En même temps le cabinet de Versailles, tout en laissant occuper peu à peu par les patriotes corses les principales positions militaires du pays, poursuivait lentement avec la république de Gênes des négociations dont le but était la cession de la Corse à la France.

Tandis que le gouvernement de Louis XV traitait ainsi secrètement avec les Génois, il amusait les Corses par des promesses peu loyales, et faisait espérer à leur envoyé, le colonel Buttafuoco, que, par la protection de la France et moyennant une redevance annuelle payée au trésor génois, la Corse serait bientôt reconnue indépendante. Vers le même temps, saisi d'orgueil en se voyant offrir la mission d'être le Lycurgue de la Corse, J.-J. Rousseau écrivit que cette île allait bientôt étonner le monde. Sa prédiction ne devait pas tarder à être accomplie.

La république de Gênes ne voulait pas subir l'humiliation de traiter d'égale à égale avec la population *rebelle* qui avait brisé son joug; elle se montra fort disposée à vendre la Corse au gouvernement français

pour s'acquitter d'une dette contractée durant la guerre et que l'état de ses finances ne lui permettait pas de rembourser. Un traité, rédigé dans ce sens, entre la république de Gênes et le roi de France, fut signé à Versailles le 15 mai 1768, et autorisa Louis XV, comme nantissement de toutes ses créances sur la république, à exercer les droits de souveraineté sur les places et sur les ports de l'île de Corse. C'est en ces termes que, pour respecter la dignité du peuple corse, et surtout pour ne pas effaroucher l'Angleterre, on déguisait la cession ou la vente du pays. Les insulaires ne s'y trompèrent pas, et, pour échapper à une combinaison qui faisait disparaître leur indépendance nationale, ils se hâtèrent de courir aux armes. Le gouvernement de Louis XV, après avoir trompé la confiance du peuple corse, essaya de négocier avec Paoli et de se rendre maître de l'île sans coup férir. Le général repoussa avec indignation les honneurs et les grades qui eussent été la récompense de sa trahison. Cependant une lutte inégale allait s'engager entre deux nations dont l'une, reléguée sur les mers, ne pouvait que mourir pour son indépendance, dont l'autre, en dépit de ses humiliations, était celle dont Frédéric II disait un jour : « Si j'avais l'honneur d'être roi de France, il ne se tirerait pas un coup de canon en Europe sans ma permission. »

Avant de tirer l'épée Pascal Paoli convoqua la diète nationale de l'île à Corte ; parmi ceux qui assistaient à cette consulte on remarqua un jeune homme de vingt-deux ans, déjà marié, et récemment revenu de l'université de Pise, où la noblesse corse

allait faire ses études : ce député s'appelait Charles Bonaparte. On nous a conservé le discours qu'il adressa à ses compatriotes, pour les encourager à la guerre. « Si nous en croyons nos ennemis, dit-il, nous aurons à combattre les troupes françaises : nous ne pouvons nous persuader que le roi très-chrétien, qui a été médiateur entre nous et les Génois, qui connaît la justice de nos griefs, veuille maintenant épouser la querelle de la république pour exterminer un peuple qui a toujours espéré dans sa puissante protection. Mais, s'il est écrit dans le ciel que le plus redoutable des rois (*che il più gran monarca della terra*) doive se mesurer avec le plus petit des peuples du monde (*col popolo più piccolo del mondo*), soyons justement fiers, certains que nous sommes de vivre ou de mourir glorieusement. » L'enthousiasme populaire ne raisonne pas ; les Corses acclamèrent la guerre et se tinrent prêts à défendre pied à pied leur sauvage patrie. Pour le moment, le cabinet de Versailles, ayant mal calculé la résistance, se bornait à envoyer en Corse, à M. de Marbeuf, sept mille hommes de renfort, commandés par le marquis de Chauvelin, favori du roi ; on sait en outre que le corps d'armée qui occupait le nord de l'île se trouvait considérablement diminué par la nécessité où se virent les Français de disséminer quelques garnisons sur les côtes. Cependant les Français montraient une confiance excessive. Que pouvaient contre eux des paysans armés de sabres et de fusils de chasse? Mais ces paysans tinrent ferme et se dévouèrent jusqu'à l'héroïsme pour la cause nationale ; nul d'entre eux

ne voulait abandonner sans combat à un souverain étranger ce pays pour lequel le peuple corse luttait, depuis quarante ans, avec un dévouement opiniâtre.

Les hostilités éclatèrent le 30 juillet 1768, avant l'arrivée de Chauvelin, et lorsque M. de Marbeuf ne disposait encore que de quelques bataillons. Les Français avaient cherché à rétablir leurs communications entre Bastia et Saint-Florent, afin d'isoler ainsi du reste de l'île la petite province du Cap-Corse. De sanglants combats furent livrés dans la chaîne de montagnes qui sépare ces deux villes, et les volontaires du pays, avec leurs méchantes carabines et leurs mauvaises munitions, tuèrent beaucoup de monde aux Français. Les lieutenants de Louis XV ne revenaient pas de leur étonnement en se voyant aux prises avec ces hommes qui, habitués à sacrifier leur vie, ne se laissaient pas intimider par le nombre. Bien qu'étrangers aux leçons de la stratégie, les capitaines corses et leurs soldats improvisés connaissaient fort bien les ruses de la guerre. Ces hommes intrépides, après avoir invoqué à genoux Dieu et la sainte Vierge, se relevaient en poussant des cris aigus, s'élançaient sur l'ennemi au son de leurs conques marines, et visaient avec une si grande justesse qu'une foule d'officiers de marque tombaient sous leurs balles. Les Français ne s'étaient point attendus à la résistance désespérée d'un peuple pauvre, qui, manquant de tout, hors de courage, n'avait pas même d'ambulance pour recueillir ses blessés. Cependant le marquis de Chauvelin arriva enfin avec sa petite armée, et les Corses, après avoir été réduits à abandonner à leurs ennemis la province du

Cap, se virent refoulés au-dessous de Bastia et dans la partie orientale de l'île.

Chauvelin débuta par des succès, à la suite desquels ses troupes occupèrent les districts de Nebbio et de Casinca. Mais Pascal Paoli, et Clément, son frère, l'un des héros de cette lutte, les surveillaient du haut des montagnes et se tenaient prêts à les attaquer au moment le plus favorable. A un signal donné, et après sept heures de combat, les Corses reprirent Loreto; ils tournèrent ensuite la position des Français et les rejetèrent sur le Golo, rivière alors grossie par les pluies d'automne, et où plusieurs compagnies se noyèrent en cherchant à se dérober par la fuite aux vengeances des insulaires. Les jours suivants l'armée corse obtint de nouveaux avantages et enleva aux Français Borgo di Mariana. Le 9 octobre, le marquis de Chauvelin, en pleine déroute, fut rejeté sur Bastia. Vingt jours après, le comte de Coigny, avec un fort détachement, essaya de reprendre aux Corses la position importante de Murato; il fut vaincu et tué, et, des deux côtés, les troupes prirent leurs quartiers d'hiver.

Cette campagne avait montré à la Corse et à la France ce que peuvent quelques hommes de cœur, déterminés à vaincre ou à mourir pour l'indépendance de la patrie. A Versailles on s'indigna de la résistance de ces montagnards qu'on avait injustement dédaignés, et d'immenses préparatifs de guerre furent faits dans le but de mettre un terme à une lutte peu honorable pour la puissance française. Le marquis de Chauvelin, sérieusement malade, fut rappelé, et le lieutenant général comte de Vaux, qui s'était distingué

dans plusieurs guerres, fut envoyé en Corse avec une armée formidable. Sous ses ordres on commençait à remarquer un officier intelligent et aventureux qu'on appelait Dumouriez (à quelques noms qui, depuis un moment, apparaissent dans ce récit, on comprend que nous abordons déjà l'époque contemporaine). Quoi qu'il en soit, le général de Vaux avait médité un plan d'attaque qui embrassait toute la Corse. Quatre corps d'armée, partant du nord, de l'est et de l'ouest, devaient marcher sur Corte, et plusieurs colonnes de moindre importance étaient chargées de parcourir le reste du pays et d'occuper les différents points de l'île. La campagne commença le 5 mai 1769, jour de deuil dans l'histoire de la famille Bonaparte. Les Corses avaient compté sur l'appui des Anglais, mais de ce côté ils ne reçurent qu'un petit nombre de fusils à baïonnettes et quelques provisions de guerre. Aucune résistance durable n'était possible, mais Paoli et ses compagnons d'armes ne cessèrent point de combattre, et plus d'une fois, sur les bords du Golo et dans les montagnes, on les vit triompher d'ennemis supérieurs en nombre. Après avoir intrépidement lutté à Pontenuovo, ils furent vaincus et rejetés sur Cassaveggio. Là ils essuyèrent une sanglante défaite, et Paoli se vit réduit à se replier vers Porto-Vecchio, au sud-est de l'île. Les débris de l'armée vaincue s'étaient réfugiés sous le canon de Corte, et des partisans intrépides disputaient aux Français les approches de cette ville. Dans cette courte période on vit mentionner pour la première fois, sur les registres de l'histoire, des noms plus tard célèbres, tels que ceux d'Arrighi,

d'Abatucci, de Foata, de Narbonne. Cependant tout espoir de défendre Corte s'éteignit bientôt devant la réalité de la situation, et Paoli lui-même prescrivit de cesser une résistance désormais impossible. L'élite des patriotes corses chercha un refuge sur le Monte-Rotondo, à travers des sentiers ardus qui conduisaient à des hauteurs presque inaccessibles. Parmi eux on remarquait Charles Bonaparte, l'ami de Paoli, et sa jeune femme, Letizia Ramolino, âgée de dix-neuf ans, déjà mère d'un enfant qu'on appelait Joseph, et alors enceinte d'un autre enfant réservé à une célébrité impérissable. Le comte de Vaux fit porter des propositions pacifiques aux vaincus; il les rassura sur les intentions de la France, qui « voulait former avec la Corse une seule nation, » et la capitale de l'île consentit à capituler. Les patriotes corses, renonçant à la lutte, mais regrettant la domination d'un maître étranger, se replièrent vers le midi. Durant cette retraite, madame Bonaparte, en traversant le Liamone, faillit se noyer, mais son mari et des pâtres se mirent à la nage et la retirèrent des eaux. Quant à Paoli, pour ne pas assister au triomphe des Français, il chercha un refuge en Angleterre.

Dès que les Français eurent réuni au royaume l'île de Corse, qui leur avait coûté tant de sang, ils cherchèrent à faire oublier aux vaincus leurs désastres en leur témoignant beaucoup de confiance et en les mettant à la tête de l'administration du pays. Charles Bonaparte, qui résidait à Ajaccio, fut nommé assesseur à la justice royale, et bientôt après sa jeune femme, en revenant de la messe, le jour de l'Assomption, mit

au monde l'enfant qu'elle portait dans son sein, et qui devait cimenter à jamais la fraternité de la Corse et de la France (15 août 1769). Nous avons nommé Napoléon.

Quant au gouvernement de Louis XV, comme il comprenait l'importance politique et stratégique de l'île qui venait d'être réunie au royaume, il n'épargna rien de ce qui pouvait rattacher les populations à la métropole. La noblesse corse fut particulièrement l'objet de beaucoup de prévenances : le roi voulut qu'elle vînt à Versailles, qu'on reconnût son blason, que ses fils fussent placés dans les écoles militaires et façonnés à servir leur nouvelle patrie. L'administration de M. de Marbeuf se montra fort habile et fort persévérante à appliquer ce système et prépara dignement la fusion des deux nationalités rivales.

Parvenu au pouvoir par la faveur de madame de Pompadour, le duc de Choiseul avait à cœur, maintenant que sa protectrice n'était plus, de faire oublier cette triste origine. Après avoir réuni la Corse à la France, il songeait à remédier aux fâcheuses stipulations de la paix de Paris et à rétablir autant que possible les intérêts de la France par delà les mers. Depuis la perte de la Louisiane, Saint-Domingue était devenu la plus vaste colonie et la plus productive; le cabinet de Versailles en fortifia les points les plus exposés; l'île avait déjà résisté aux efforts des escadres anglaises pendant la dernière guerre. Dans l'Inde, la Compagnie possédait encore Chandernagor, Yanon, Masulipatam sur la côte de Coromandel, tout le territoire qui s'étend jusqu'à Pondichéry, et Karikal.

Dans le Mysore la France restait toujours maîtresse de Calicut et de Mahé, comptoirs assez riches parce qu'ils servaient de débouchés à tout le commerce de l'Indoustan ; un peu plus haut nous possédions encore Surate, sorte de point intermédiaire du commerce de l'Inde et de la Perse, sur le golfe de Cambaye. Enfin la Compagnie de l'Inde possédait un comptoir tout auprès de Moka, le siége du commerce de l'Arabie. Mais, tout en conservant ces possessions, la France avait perdu son influence morale dans l'Inde; il n'y avait plus sur les côtes ni villes de guerre, ni fortifications qui pussent protéger le commerce et les établissements nationaux. Supposez une guerre éclatant tout à coup : l'Angleterre pouvait s'emparer des comptoirs, détruire les ressources de la Compagnie.

Le conseil du roi avait arrêté, pour le cas de guerre, un plan assez heureux : soulèvement des populations indigènes, des nababs du Mysore et des Birmans contre les comptoirs anglais, dans le dessein arrêté de les expulser de l'Inde; expédition militaire et maritime qui partirait de l'Égypte par la mer Rouge et viendrait attaquer Bombay; alliance avec la Perse et la Porte Ottomane pour favoriser les mouvements français dans l'Inde; enfin, établissement militaire et station fortifiée aux îles de France et de Bourbon, pour créer un grand abri aux flottes sous le pavillon du roi. Ce système, qui prévoyait la guerre possible dans l'avenir, s'appliquait également à l'Amérique du Nord. Ce qui semblait déjà préoccuper le cabinet de Versailles, c'était la possibilité d'une insurrection qui séparerait les colonies anglaises de la mère-patrie et porterait un coup pres-

que mortel à la puissance commerciale de la Grande-Bretagne. Il ne faut pas, après tout, s'étonner outre mesure de cette politique de M. de Choiseul et s'émerveiller de la sagacité de ce ministre. Le moindre écolier est, de nos jours, bien convaincu que l'affranchissement de l'Inde serait un immense désastre pour les Anglais; il était naturel qu'au dix-huitième siècle on raisonnât de même dans la prévision d'une crise qui priverait l'Angleterre de ses puissantes colonies d'Amérique. Mais le cabinet de Versailles ne se bornait pas à épier les événements de ce genre; il travaillait à les faire naître : n'ayant pu sauver le Canada et la Louisiane de l'invasion étrangère, il envoyait dans ces contrées des émissaires secrets chargés d'y soulever des haines contre la domination étrangère et d'y faire regretter le joug de la France. La tache de ces agents était rendue facile par la disposition même des esprits. Les Anglais fondent aisément de puissants établissements coloniaux, et, alors même qu'ils enrichissent les races indigènes, ils trouvent le moyen de s'en faire détester. Les Français sont des colonisateurs moins habiles; ils prodiguent, sans beaucoup y gagner, leur sang, leurs fatigues et leurs trésors, et presque toujours ils n'aboutissent qu'à faire les affaires de rivaux et de successeurs plus adroits, mieux expérimentés; mais, en revanche, on les aime, on les regrette, et l'on garde au fond du cœur leur souvenir.

La France et l'Espagne, agissant de concert, avaient clandestinement promis leur appui aux Anglo-Américains contre l'oppression de la Grande-Bretagne. Charles III d'Espagne, conseillé par Grimaldi et

Aranda, mettait tous ses soins à réformer l'administration, la marine et l'organisation militaire de son royaume; il avait introduit d'importantes améliorations dans les finances, et l'armée se trouvait soumise à une tactique et à de règlements imités de ceux que l'armée prussienne devait au génie de Frédéric. Dans les chantiers maritimes de l'Espagne on construisait de nombreux vaisseaux, et l'Angleterre commençait à surveiller avec inquiétude cette résurrection politique et guerrière d'un pays qui, au dernier siècle, était encore l'un des plus puissants États de l'Europe. Charles III dissimulait à peine son antipathie pour les Anglais. Il n'avait point oublié que, étant roi de Naples, il avait dû subir de la part d'un commodore anglais la menace d'un bombardement immédiat s'il ne consentait pas à sortir de la neutralité et à prendre part aux querelles dont la succession impériale d'Allemagne était le prétexte. Il avait eu à endurer, dans la dernière guerre, quelques agressions de la part des flottes britanniques, et il en conservait le ressentiment. Le duc de Choiseul, qui épiait ces dispositions du monarque espagnol, s'attachait à les entretenir avec soin, et ne négligeait aucune concession, aucune prévenance pour resserrer les liens du pacte de famille entre les Bourbons de Madrid et de Versailles. La France avait cédé à l'Espagne, à la suite du traité de Paris, toute la partie de la Louisiane qui s'étend à l'occident du Mississipi; le reste de cette colonie était devenu la proie des Anglais. Les colons, dont le territoire passait ainsi sous la domination espagnole, ne ratifièrent pas volontiers l'abandon de la France, et résistèrent à main armée aux offi-

ciers de Charles III. La France, loin de seconder cette généreuse résistance, la désavoua et la rendit inutile. Les Anglais, contrairement aux droits de l'Espagne, avaient fondé une petite colonie au Port-Egmont, à l'une des extrémités des îles Falkland ou Malouines. Le commandant espagnol de Puerto-Solidad leur envoya ordre de se retirer, et, sur leur refus, le gouverneur de Buénos-Ayres dirigea contre eux une expédition et reprit possession de l'île. Cette collision souleva l'irritation la plus vive en Angleterre, et le duc de Choiseul entrevit le moment où une guerre allait éclater entre Charles III, l'allié de la France, et Georges III, roi de la Grande-Bretagne. Au lieu de chercher à maintenir la France dans une attitude neutre, en prévision de cette rupture prochaine, le gouvernement anglais montra beaucoup d'arrogance et essaya d'user d'intimidation. Dans ce but il ne craignit pas de sommer le gouvernement de Louis XV d'évacuer sans retard la Corse. Le duc de Choiseul répondit avec une fermeté dédaigneuse à lord Rochefort, ambassadeur de Sa Majesté Britannique : « Nous garderons la Corse, aucune puissance étrangère n'ayant le droit de s'y opposer. Quant à l'Angleterre, nous remplirons scrupuleusement les conditions du dernier traité ; mais vous vous tromperiez étrangement si vous vous imaginiez que les menaces peuvent nous empêcher d'exécuter des projets qui ne sont pas contraires à nos engagements. Je ne ferais pas un pas dans ma chambre pour calmer vos alarmes (1). »

(1) *Dépêches de lord Rochefort à lord Ikeburne*, 9 *juin et* 14 *septembre*

Louis XV ne se prêtait pas volontiers à cette politique du ministre; élevé dans la crainte de l'Angleterre, troublé par le souvenir des dernières guerres européennes, il ne voulait à aucun prix donner de l'ombrage au gouvernement de Georges III, et il ne se sentait nullement humilié par le souvenir du traité de Paris. C'était donc en quelque sorte à son insu que le duc de Choiseul réorganisait la marine française et travaillait à aigrir les Hollandais contre l'Angleterre, en lui montrant cette nation désormais souveraine des mers. Le duc de Choiseul se gardait bien, il est vrai, de pousser à la guerre; il n'avait aucun désir de la voir recommencer, et les calamités qui avaient affligé la France sur le Rhin et au delà des mers pouvaient devenir la conséquence d'une lutte prématurément engagée. Mais le ministre considérait la reprise des hostilités comme inévitable dans un prochain avenir, et il voulait à la fois la retarder en prenant une attitude hautaine, et s'y préparer en donnant une impulsion vigoureuse aux armements de terre et de mer. Il n'entrait pas non plus dans les intentions de l'Europe de recommencer immédiatement la guerre, au gré des excitations et des haines du peuple anglais; la plupart des grandes puissances étaient préoccupées de leurs intérêts propres, et ne songeaient nullement à inquiéter la France. Frédéric II avait be-

1768. V. Coxe, ch. 66, p. 91. Il est bon de remarquer ici que le duc de Choiseul, en répondant avec tant de fierté aux menaces de l'Angleterre, ne voulait que tenir en respect cette nation, et n'avait nullement l'intention de mener plus loin les choses. M. de Besenval, son ami, affirme qu'il voulait maintenir la paix.

soin de beaucoup de temps et de patience pour rétablir en Prusse les finances et l'ordre matériel, et il n'éprouvait aucune sympathie pour les Anglais, dont l'abandon, au milieu des embarras de la guerre, l'avait exposé à une ruine désastreuse. En Autriche, l'empereur Joseph II, bien jeune encore, continuait de laisser à sa mère Marie-Thérèse la direction suprême du gouvernement, et l'impératrice-reine, conseillée par Kaunitz, ne demandait qu'à faire profiter ses peuples des bienfaits de la paix. En Russie, l'avénement imprévu et criminel de la czarine avait été vu avec stupéfaction par toutes les cours de l'Europe, et, si les souverains n'avaient garde de tirer l'épée contre Catherine II, ils se montraient peu disposés à accueillir comme sœur et alliée la femme ambitieuse qui était montée sur le trône en foulant aux pieds le cadavre de son mari. Catherine, pour répondre à la froideur des rois, avait pris le parti de rechercher la faveur des philosophes. Elle correspondait avec les coryphées de la secte, attirait à sa cour ceux que l'argent et la vanité pouvaient séduire, s'abaissait jusqu'à flatter Diderot, traduisait les ennuyeux ouvrages de Marmontel, et montrait malicieusement à son entourage les lettres que lui adressait le patriarche de Ferney, et dans lesquelles Voltaire (le *Suisse* Voltaire) se disait le meilleur des Russes (1). Catherine avait d'ailleurs de graves intérêts à

(1) Voltaire, apprenant que Catherine venait de faire massacrer le prince Ivan, héritier légitime de l'empire, écrivait à d'Alembert (7 octobre 1764) :

« Ma bonne amie de Russie vient de faire imprimer un grand mani-

surveiller du côté de l'Orient. En 1768 elle avait attaqué l'empire turc et s'était emparée, par ses lieutenants, de la Moldavie et de la Valachie; elle se trouvait à la veille de conquérir la Crimée; elle suivait en Pologne le développement d'un système de domination et d'oppression qui devait aboutir au démembrement de ce royaume. C'était assez pour occuper les loisirs que lui laissaient ses passions et son orgueil. De ce côté la France n'avait rien à craindre.

Les contemporains de Catherine l'ont diversement jugée, et l'histoire a recueilli leurs témoignages. « Femme célèbre, ont-ils dit, dont les grandes qualités

feste sur l'*aventure* du prince Ivan, qui était en effet, comme elle le dit, une espèce de bête féroce. Il vaut mieux, dit le proverbe, tuer le diable que le diable nous tue. Si les princes prenaient des devises comme autrefois, cella-là devrait être la sienne. Cependant il est *un peu fâcheux* d'être obligé de se défaire de *tant de gens* et d'imprimer ensuite qu'on en est bien fâché, mais que ce n'est pas sa faute; il ne faut pas faire *trop souvent* de ces sortes d'excuses au public. Je conviens avec vous que la philosophie *ne doit pas trop se vanter de pareils élèves;* mais, que voulez-vous? il faut aimer ses amis avec *leurs défauts.* »

Pour se livrer sans réserve aux exigences d'une telle *amitié,* il ne restait au philosophe qu'un dernier pas à faire, savoir, d'abdiquer franchement sa patrie, et de se dépouiller enfin du titre, si conspué par lui, de citoyen français. Il n'y manqua pas. Ces dernières barrières ne le retinrent point. Il écrivit à la czarine :

« J'ignore absolument en quels termes est actuellement votre empire avec le *petits pays* des Welches, qui prétendent toujours être Français. Pour moi, j'ai *l'honneur* d'être un vieux Suisse *que vous avez naturalisé votre sujet.* »

Lisez ailleurs :

« Daignez observer, Madame, que je ne suis point Welche. Je suis Suisse, et, si j'étais plus jeune, *je me ferais Russe.* »

Bientôt il prend son élan et il signe : *Votre vieux Russe de Ferney.*

Et Catherine lui répond : « Je sais que vous êtes *bon Russe.* »

se trouvèrent malheureusement altérées par l'habitude des petites intrigues; altière, séduisante et dissimulée, qui sentit alors, par une réflexion profonde, dans les crimes mêmes qu'elle se crut forcée de commettre, le point précis de la nécessité, et que ni la colère, ni la vengeance n'emportèrent point au delà; qui sut, avec une adresse surprenante, conduire les esprits du peuple russe, obéissant, féroce et superstitieux; mais qui, ayant bientôt à traiter avec les hommes libres, s'est souvent égarée dans ces difficiles intrigues; trop impatiente d'acquérir cet éclat qu'elle avait besoin de donner à son règne, afin que l'administration publique suppléât en quelque sorte aux droits qui lui manquaient; paraissant aimer la gloire et donnant tout à la renommée; mesurant tout sur sa fierté; ayant conçu un grand mépris pour les hommes, par la facilité qu'elle avait trouvée à leur imposer; tirant de ce mépris une perpétuelle habitude d'employer en même temps tous les moyens contraires; suivant, sans aucun plan, sans aucun système, des desseins vastes et immodérés, mais les suivant par caractère, avançant pied à pied pour bien connaître ce qu'elle pouvait oser, et se laissant engager par la facilité des premiers pas dans les plus audacieuses entreprises, avec la confiance que son bonheur et son adresse la sauveraient de tous les embarras; jamais abattue par les revers, souvent emportée par les succès; comblée enfin de tous les présents de la fortune et de la nature, mais recevant trop aisément l'empreinte de tous les vices de son peuple, et justement comparée à ces belles statues antiques, longtemps enfouies

dans la terre, dont une rouille corrosive a effacé les plus beaux contours, et qu'on ne peut considérer attentivement sans que de profonds regrets et même une sorte d'horreur ne se mêlent à la juste admiration qu'elles inspirent (1). » En dépit de ce dernier trait, nous croyons que le peintre a trop flatté son modèle : Catherine vivait encore lorsqu'on retraçait ainsi son image, et l'écrivain ne pouvait librement stigmatiser son hypocrisie, sa cruauté et ses débauches, tout en rendant justice à la puissance de son génie.

Quoi qu'il en soit la France et l'Europe pouvaient constater avec un étonnement mêlé de crainte, sous le règne de cette femme, qu'une puissance colossale venait de s'élever dans l'Orient, et que les Moscovites, si longtemps relégués au rang des barbares, étaient déjà devenus redoutables aux autres États affaiblis. L'impératrice, dans ses rapports avec les diverses puissances de l'Europe, et surtout avec la France, avait pris Frédéric II pour modèle ; en adoptant leur croyance et leurs dogmes, elle s'attacha les philosophes qui pouvaient étendre sa renommée, et, pour étouffer le cri général qu'excitaient ses prétentions inouïes sur les États voisins et ses conquêtes pendant la paix, elle sut adroitement faire retentir le monde du bruit des louanges qu'on donnait à ses lumières, à son esprit, à ses écrits et à ses ukases, qui souvent ne devaient ni ne pouvaient être exécutés.

Le gouvernement français voyait avec une légitime

(1) Rulhière, *Hist. de l'Anarchie de Pologne*, tome I, livre 3.

inquiétude les agrandissements de la Russie en Orient; il surveillait, sans oser y mettre obstacle, les tentatives que la czarine et le roi de Prusse, plus ou moins d'accord avec l'Autriche, ne cessaient de faire en vue de développer en Pologne tous les éléments d'anarchie et de dépérissement national dont ce malheureux royaume présentait le spectacle; mais déjà le cabinet de Versailles était livré à des influences rivales, en attendant qu'il fût le jouet d'influences honteuses, et il n'exerçait aucune autorité sérieuse dans les affaires de l'Europe.

Louis XV aimait la Pologne comme nation catholique, dont les sympathies avaient toujours été acquises à la France; à ce stérile intérêt se bornait son intervention en faveur de l'indépendance polonaise si gravement menacée; il ne voulait pas aller au delà tant que l'Angleterre elle-même hésiterait à se prononcer. Le duc de Choiseul, plus entreprenant, méditait d'appuyer l'une par l'autre la nationalité de l'empire ottoman et celle de la Pologne, et d'associer les efforts de ces deux États contre la Russie; il demandait en outre à Marie-Thérèse d'autoriser le passage d'une armée française à travers l'Autriche et de ne point s'opposer à l'intervention armée de notre pays en faveur des Polonais. Il s'étonnait de ne point réussir, mais il ignorait que Louis XV, mécontent de la politique aventureuse de son ministre, dirigeait secrètement la diplomatie dans un sens contraire et faisait échouer des plans opposés à ses propres combinaisons. Cette correspondance mystérieuse du roi, alors dirigée par le comte de Broglie,

paralysait à la fois les résolutions du conseil et les espérances des patriotes de Varsovie. Il est juste de dire que les projets du duc de Choiseul n'étaient point exempts de témérité : ils allaient engager la France dans des entreprises au-dessus de ses forces, et peut-être eût-il été plus sage de s'unir à l'Angleterre et d'agir de concert avec elle, au prix de quelques concessions. Ni la Pologne, ni la Turquie n'étaient en mesure de balancer les efforts de la Russie et de l'Allemagne ; au lieu de faire appel à la puissance ottomane, déjà affaiblie et décrépite, c'était par le concert de la Grande-Bretagne et des royaumes de la maison de Bourbon qu'il fallait faire la police dans le Nord et maintenir une nationalité utile à l'équilibre de l'Europe.

Au surplus, la cour de France était agitée par d'autres intérêts, et la place était ouverte à l'intrigue et au vice, là où la générosité et la grandeur n'avaient que faire. Un parti nombreux et redoutable s'était formé contre le duc de Choiseul : le clergé voyait avec un profond déplaisir l'autorité confiée aux mains d'un homme ennemi de la religion et associé clandestinement à toutes les manœuvres parlementaires ; les gens de finance, trouvant en lui un partisan des économies, s'indignaient de sa surveillance et de ses réformes ; le duc de Richelieu travaillait à le perdre par des sarcasmes et des calomnies, afin de le remplacer dans les conseils du roi. Au premier rang des ennemis de Choiseul on voyait agir le duc d'Aiguillon, déjà connu par sa conduite en Bretagne. Ce personnage, dur et hautain par calcul, protégeait les jésuites,

et, par principes, avait pris en haine les parlements; avide de pouvoir, il demandait qu'on en finît avec ces adversaires de la prérogative royale, et l'archevêque de Paris, encore ému du souvenir des persécutions qu'il avait subies, insistait à son tour pour que la disgrâce du duc de Choiseul fût le premier pas fait par le roi dans la voie d'une réaction religieuse. Le duc de Choiseul fut vaincu dans cette lutte, mais la religion ne gagna rien à la chute de ce ministre.

La rougeur monte au front de ceux qui regrettent l'antique monarchie capétienne au récit des hontes dont nous allons rappeler le souvenir. Il y avait alors à Paris une malheureuse fille, perdue de mœurs, connue dans les maisons de débauche sous le nom de la demoiselle Lange, et qui en réalité s'appelait Jeanne Vaubernier. Elle était née à Vaucouleurs, dans ce village qui se glorifie d'avoir donné le jour à l'héroïque Jeanne d'Arc. La demoiselle Lange, après avoir figuré sur les registres de la prostitution, était alors la maîtresse du comte Jean du Barry, l'un des hommes les plus corrompus de la capitale, qui s'en servait pour attirer les joueurs dans sa maison, dont il avait fait un tripôt. Cette malheureuse, malgré les désordres de sa vie, avait conservé une beauté remarquable; aussi le nommé Lebel, valet de chambre du roi, pourvoyeur infâme des plaisirs de son maître, dès qu'il l'eut découverte, se hâta de l'introduire auprès de Louis XV. Habituée au vice, cynique dans ses allures, encouragée par la certitude de la passion qu'elle inspirait, Jeanne Vaubernier ne tarda pas à dominer le roi, à commander en maîtresse

tyrannique aux volontés de ce vieux débauché, et la France, qui portait encore le deuil de l'infortunée Marie Leczinska, put à son aise contempler l'abaissement du monarque dont les mains dégradées laissaient choir dans la fange le sceptre de Hugues Capet, de saint Louis et de Louis le Grand. Par les conseils de Richelieu, qui avait préparé l'élévation de l'indigne favorite, on maria Jeanne Vaubernier au comte du Barry, frère de son amant, et ce dernier fut assez peu soucieux de l'honneur de sa famille pour vendre ainsi son nom aux débauches royales. Dès ce moment la prostituée Lange, légalement décorée du titre de comtesse du Barry, se fit recevoir à la cour et revendiqua les hommages de la noblesse de France. Disons, à la louange de cette noblesse, que, sauf un petit nombre de courtisans serviles et de dames signalées par leurs désordres, l'aristocratie presque tout entière refusa de s'humilier sous les caprices d'une femme dont la fortune flétrissait la France. Le duc de Choiseul et sa sœur, la duchesse de Grammont, furent de ceux qui ne voulurent pas se résigner à une pareille honte.

Le duc d'Aiguillon ne se piqua nullement de pareils scrupules, non plus que le jeune Maupeou, qui, tout récemment, avait succédé à son père dans les hautes fonction de chancelier. Maupeou était un ambitieux à la fois souple et hardi, et qui avait la volonté inflexible de parvenir au pouvoir par tous les moyens. Il se hâta de flatter la vanité de madame du Barry, tantôt par de lâches complaisances, tantôt en se faisant honneur d'être son parent par alliance,

et en l'appelant ma cousine; il eut pour auxiliaire l'abbé Terray, nouveau contrôleur des finances, et qui, après la disgrâce successive de L'Averdy et de Magnon d'Yuvan, occupait ce poste où il était difficile de se maintenir.

L'abbé Terray avait autrefois flatté madame de Pompadour et s'était signalé par des mœurs indignes du saint caractère dont il était revêtu; mais on le haïssait, dans le public, à un autre titre. Comme depuis l'année 1764 un arrêt du conseil avait permis la libre exportation des grains, l'abbé Terray et le premier commis des finances s'étaient mis à la tête d'une société d'accapareurs, la compagnie Malisset, qui achetait les blés en France, les faisait passer dans les îles de Jersey et de Guernesey, et les introduisait de nouveau dans le royaume pour les revendre avec des bénéfices considérables, après avoir créé une disette artificielle par le grand nombre et l'étendue de ses achats. Une circonstance honteuse pour le roi, c'est que instruit des avantages que rapportaient ces opérations, dont souffrait le peuple et dont le pauvre portait tout le poids, Louis XV avait eu la coupable bassesse de s'y associer et de gagner des sommes considérables aux accaparements illicites que nulle justice n'osait atteindre. L'histoire a flétri du nom de *pacte de famine* ces spéculations concertées entre les agioteurs et le roi, et le souvenir en est resté comme un opprobre pour la monarchie du dix-huitième siècle. On s'indignait à juste titre de voir le roi, qui avait mission de protéger également le consommateur et l'acheteur, participer à un trafic

19.

immoral, se former un autre trésor que celui de l'État, chercher un lucre dans le commerce des denrées, faire monter ou décroître le prix des grains selon ses intérêts personnels. Sans contredit, la liberté d'exportation des céréales était conforme aux théories des économistes et à l'intérêt des producteurs agricoles, mais c'était à la condition que des mesures d'ensemble seraient prises pour empêcher qu'on n'en fît un instrument de spéculations dangereuses ou criminelles. Il était légitime qu'une société se formât pour acheter des grains dans les années de récoltes très-abondantes, pour les revendre avec bénéfices dans des circonstances favorables et à la suite des mauvaises récoltes. Quand les opérations de ce genre sont honnêtes et loyales, elles tendent à établir un juste équilibre dans les prix, et elles contribuent très-heureusement à empêcher les disettes; mais il n'était que trop aisé de les transformer en manœuvres d'accaparement à une époque où les spéculations les plus oppressives et les plus iniques étaient passées en habitude chez les traitants, où le ministère facilitait tous les abus, où les hommes puissants avaient les lettres de cachet à leur disposition pour punir les indiscrétions et comprimer les plaintes. Alors, à vrai dire, une société telle que la compagnie Malisset, appuyée par le gouvernement de Louis XV, ne pouvait être qu'une machine de monopole, et, au lieu d'établir le niveau du prix des grains et de favoriser l'approvisionnement des marchés, par l'intervention légitime du commerce, elle ne devait servir qu'à étouffer la concur-

rence et à enrichir des spéculateurs, sans profit pour le consommateur. C'est ce que fit comprendre, en dépit des acclamations de la secte économiste, un spirituel étranger, l'abbé Galiani, auteur de *Dialogues sur le commerce des grains* (1769). Étudiant les problèmes de ce genre, l'abbé Galiani repoussait les théories absolues; il soutenait, non sans raison, que les phénomènes de la vie économique des nations sont trop compliqués pour qu'on puisse les gouverner par ce principe unique : *laissez faire, laissez passer;* il établissait que le blé n'est point une marchandise comme les autres; qu'avant d'assurer la libre exportation des grains il aurait fallu avant tout (et il raisonnait juste) faire disparaître tous les obstacles qui s'opposaient, à l'intérieur de la France, à la circulation ou au transport des céréales d'une province à l'autre, attendu que le premier commerce d'un pays, en matière de production indigène, est toujours le commerce qu'il fait avec lui-même, et que, en attendant que, par le jeu des exportations et des importations, *le niveau naturel*, tant prôné par les gens de lettres de l'école économiste, se fût établi sur tous les points de la France, les populations auraient eu vingt fois le temps d'être détruites par la famine. Ces raisonnements déplaisaient peut-être au marquis de Mirabeau, à Quesnay, à Gournay, et aux chefs de la secte, mais les masses les comprenaient sans effort d'esprit, et les spéculations de Louis XV n'en apparaissaient que plus détestables.

On comprend tout ce que pouvaient susciter de

mécontentements et de haine des actes qui touchaient de si près à l'honneur de la monarchie et au bien-être des peuples. On savait gré au duc de Choiseul de n'être point complice de pareils désordres; on ne se demandait pas si son opposition à madame du Barry avait pour mobile l'intérêt personnel ou la vertu, et si, après tout, son mépris pour la favorite ne provenait pas de ce qu'il n'avait pu réussir à procurer à sa sœur, la duchesse de Gramont, l'héritage peu enviable de madame de Pompadour. Dans le pays on aimait mieux croire au courage et à l'énergie qu'à l'hypocrisie et à la corruption, et l'opinion publique appuyait M. de Choiseul contre la lassitude et l'antipathie du roi. C'était peu de chose que l'opinion pour tirer Louis XV de sa honteuse sécurité; il avait assez bien calculé ce qui restait de force à la monarchie, et il disait juste en affirmant qu'après tout elle conservait assez de force vitale pour lui survivre. *Après moi le déluge!* disait-il dans l'insouciance de son égoïsme, et il se montrait de plus en plus disposé à sacrifier M. de Choiseul aux inquiétudes de la Russie, à l'animadversion de l'Angleterre, aux justes répugnances du clergé, aux attaques combinées du duc de Richelieu, du duc d'Aiguillon, de Maupeou, de l'abbé Terray et de la nouvelle favorite.

Le duc de Choiseul, pour contrebalancer l'influence redoutable de pareils ennemis, eut l'idée de se faire un protecteur du Dauphin en négociant avec les cours étrangères le mariage de ce jeune prince. Son choix se fixa sur l'archiduchesse Marie-Antoinette, fille de Marie-Thérèse, née le 2 novembre 1755. Par

ce mariage, qui fut accepté de part et d'autre, le ministre croyait atteindre le double but de resserrer nos rapports avec l'Autriche et de rendre de plus en plus nécessaire à Louis XV le serviteur habile dont le zèle avait cimenté cette union.

Le 14 mai 1770, la nouvelle Dauphine, à peine entrée dans sa quinzième année, arriva à Compiègne et y fut reçue par le roi. En traversant la France, de Strasbourg à Paris, elle put considérer de ses propres yeux la misère du pays et la désolation des campagnes. Les Parisiens, en la voyant passer dans leurs murs, la saluèrent avec une joie bienveillante; ils aimaient sa jeunesse, sa bonne grâce, l'air de douceur et de distinction répandu sur sa personne, et saluaient en elle l'espérance de jours meilleurs. Pour elle, de ses avides regards elle contemplait les monuments de la capitale du royaume, et ses sourires semblaient remercier le peuple. Hélas! il n'y avait là aucun prophète de malheur assez hardi pour lui dire que, vingt-trois ans plus tard, les mains liées derrière le dos, assise sur un tombereau ignoble, les cheveux blanchis avant l'âge, elle suivrait à peu près le même chemin pour aller recevoir la mort sur un échafaud. En attendant, l'affront que lui infligea Louis XV fut moins douloureux, mais la fiancée du Dauphin dut le ressentir au fond de l'âme. Le 15 mai, au château de la Muette, parmi les convives qui eurent l'insigne honneur de s'asseoir à la table de Marie-Antoinette on remarqua, non sans indignation Jeanne Vaubernier, comtesse du Barry, récemment sortie des égouts de la prostitution pour flétrir de sa

personne l'ancienne demeure de Marie Leczinska et les splendides appartements de Versailles. La Dauphine se vit dans la necessité de la saluer et de ne lui témoigner aucun déplaisir. Quant à madame du Barry, très-habile à se façonner aux exigences de sa grandeur, elle se montra prévenante et respectueuse. Elle ne réservait qu'au roi de France l'opprobre de sa familiarité de mauvais lieux.

Le prince à qui Marie-Antoinette avait été destinée avait alors seize ans. C'était ce duc de Berry dont nous avons déjà parlé et qui devait régner sous le nom de Louis XVI; son éducation avait été dirigée vers la diplomatie et la marine, et il avait reçu de son père, le pieux Dauphin, mort à l'âge de trente-six ans, l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Doué d'un extérieur peu agréable, d'un caractère bon, mais brusque, ce jeune prince était fort peu connu à la cour et faisait presssentir aux débauchés et aux adultères, en ce moment maîtres de la situation, un roi dont l'austérité les inquiétait d'avance. Il était instruit, parlait cinq langues avec facilité et avait partagé son temps entre les mathématiques et la géographie. Ce n'était point assez pour plaire à une jeune femme, habituée à la politesse des cours allemandes, très-bonne musicienne, protectrice des arts, et qui aimait bien naturellement le plaisir et les fêtes. Pendant que la France espérait beaucoup de ce mariage, le ciel semblait multiplier les avertissements sinistres. Le jour de la cérémonie, un violent orage éclata sur le château, mais nul n'osa y voir le présage des passions qui allaient bientôt

éclater sur la monarchie. Le 30 mai, la ville de Paris donna de brillantes fêtes, également troublées par le deuil. L'administration municipale, confiée au prévôt des marchands, avait voulu se passer du concours de la police, et le feu d'artifice qu'elle avait disposé devait être tiré sur la place Louis XV, entre la statue du roi et le garde-meuble, en face de la rue Royale. C'était là que plus tard on devait installer l'échafaud révolutionnaire. Les mesures étaient si mal prises qu'à l'entrée de la rue Royale il s'établit un double courant de peuple, composé des curieux qui voulaient voir le feu d'artifice et de ceux qui se portaient aux illuminations. Le péril était d'autant plus grave qu'à cette époque la rue Royale n'était point encore entièrement bâtie ; d'un autre côté, tout à l'entour de la place Louis XV s'étendaient de larges fossés, qui depuis ont été comblés, mais qui alors étaient encombrés de charpentes. Un commencement d'incendie s'étant manifesté dans les constructions improvisées pour le feu d'artifice, on fit arriver les pompes, et la multitude, refoulée dans tous les sens par les chevaux et les voitures, s'épouvanta et essaya de se disperser. Toutes les issues paraissant fermées, de terribles accidents étaient inévitables. Soudain, soit épouvante naturelle, soit calcul de la part de filous qui cherchaient à accroître le désordre, on entendit des cris de détresse qui, au milieu de la confusion générale, aggravèrent les malheurs et multiplièrent les accidents. La population, terrifiée, se précipitait au hasard, et fut entassée, foulée aux pieds, précipitée dans les fossés : il y eut douze cents victimes. Cette horrible ca-

tastrophe remplit de consternation les jeunes époux, et tout l'argent dont ils disposaient fut prodigué aux familles en deuil ; le roi lui-même parut sensible à une si grande calamité et fit distribuer de nombreux secours, par malheur bien insuffisants pour réparer tant de misères. Cependant le peuple de Paris ne s'en prit qu'à la mauvaise administration de la ville et accueillit avec un vif enthousiasme le Dauphin et sa royale compagne. Témoin de cette ivresse sympathique, Marie-Antoinette s'écriait à haute voix : « Ah ! le bon peuple, le bon peuple ! » Les jours de la calomnie et de la misère ne s'étaient point encore levés pour elle, et il lui semblait permis d'espérer.

Depuis trois ans l'affaire des jésuites suivait son cours, et les puissances qui avaient résolu leur expulsion ne cessaient d'intervenir auprès de Rome pour obtenir l'abolition de cet ordre. Clément XIII résistait avec énergie, mais une profonde tristesse avait rempli son âme lorsqu'il avait vu le Portugal, la France, l'Espagne, Naples, Malte et Parme, multiplier les actes de rébellion envers le saint-siége. Parmi les puissances catholiques, l'Autriche seule semblait hésiter à suivre l'entraînement général ; mais le gouvernement de Joseph II ne devait pas tarder à venir, et déjà les ministres de Marie-Thérèse, ouvertement hostiles à l'indépendance de l'Église, ne se conformaient plus aux volontés de l'impératrice dans les questions religieuses et contrariaient en secret sa politique. Marie-Thérèse, mal servie par ses agents, n'en persista pas moins, en son nom personnel, à désapprouver les souverains de la maison de Bourbon dans la lutte qu'ils

soutenaient contre Rome. Le 18 janvier 1769, les ambassadeurs des cours bourbonniennes présentèrent au pape un Mémoire collectif pour exiger de lui la suppression des jésuites. Le vénérable Clément XIII, ému jusqu'aux larmes, refusa d'obtempérer à cette injonction ; mais le coup était porté, les douleurs avaient usé sa vie, et, dans la nuit du 2 au 3 février, il mourut à l'âge de soixante-quinze ans, après avoir exercé pendant près de onze années le pontificat suprême. Durant cette longue épreuve, il avait su allier la modération la plus patiente à la fermeté la plus inflexible, et seul, au milieu de la chrétienté conjurée contre la chaire de Saint-Pierre, il avait jusqu'au bout lutté, à l'exemple de Grégoire VII, d'Innocent III, de Pie V et de Clément XI.

Cependant, en France, le duc de Choiseul, né sujet de la maison de Lorraine, et qui avait toujours conservé pour elle un respectueux dévouement, s'applaudissait d'avoir uni cette dynastie à la maison de Bourbon par le mariage du Dauphin et de Marie-Antoinette ; mais, dès ce moment, comme pour le contrister, la haine de ses ennemis parut redoubler. Le duc d'Aiguillon, petit-neveu du cardinal de Richelieu, et qui aimait à se poser comme l'héritier des desseins de ce grand homme, affectait d'être mécontent d'une alliance contractée avec l'Autriche et la proclamait nécessairement contraire à tous les intérêts de la France. La maison de Bourbon, à l'entendre, ne s'était agrandie que des dépouilles enlevées à la maison d'Autriche, et le temps n'était point venu de renoncer à la politique traditionnelle de François I[er], de Henri IV,

de Richelieu et de Louis XIV. L'alliance de la France, disait-il encore, ne pouvait être utile qu'à l'empereur, dont elle accroîtrait démesurément la puissance en Allemagne, et qui, tôt ou tard, se retournerait contre nous. Il y avait quelque chose de spécieux dans ces raisonnements, et l'opposition, déjà formidable contre le duc de Choiseul, s'en contentait volontiers. Le ministre, en dépit de la reconnaissance de la Dauphine et des sympathies de M. de Kaunitz, s'apercevait que de jour en jour il perdait dans la confiance du roi. Vainement avait-il rallié à sa personne les grands, les magistrats, les philosophes, les gens de lettres, et jusqu'aux ministres étrangers ; plus il grandissait dans l'opinion publique, plus sa popularité froissait Louis XV et le rendait importun au maître. La favorite ne l'aimait pas, et, bien que n'ayant point obtenu l'influence politique autrefois exercée par madame de Pompadour, femme intelligente et habile, madame du Barry, par ses petites haines, par ses railleries constamment répétées, par les manifestations constantes et diverses de son antipathie, contribuait à augmenter la disgrâce du duc de Choiseul, à hâter la ruine de cet homme d'État, qui, après tout, était un personnage considérable et méritait d'être combattu par d'autres armes. Le duc de Richelieu, le duc d'Aiguillon, le chancelier Maupeou, l'abbé Terray se chargeaient d'ailleurs de lutter contre lui d'une manière plus sérieuse et ne s'en tenaient pas à des escarmouches de boudoir. Ils représentaient au roi que le duc de Choiseul était l'allié déclaré des parlements, que par ses ménagements et ses égards il avait encouragé

les entreprises de ces compagnies contre les prérogatives du trône, et que, pour ressaisir vraiment l'exercice de la souveraineté absolue, Louis XV devait éloigner du conseil un homme suspect d'avoir pactisé avec ses ennemis. Le duc de Choiseul, pour neutraliser ces intrigues, songeait à jeter le roi dans de plus graves préoccupations que des rivalités de cour. Il entretenait l'Espagne dans cette idée que la France, liée par le pacte de famille, ne tarderait pas à la soutenir contre l'Angleterre, et, en préparant une rupture avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, il était convaincu de servir à la fois sa propre ambition et la gloire de Louis XV. Le roi, qui aimait à traiter directement les questions du dehors, et qui ne cessait de correspondre lui-même, à l'insu de ses ministres, avec les cours étrangères, n'entendait nullement se rendre solidaire des projets du duc de Choiseul et s'exposer à une guerre maritime en vue de laquelle la France ne lui semblait pas assez forte. Il coupa court aux tentatives du duc de Choiseul en écrivant de sa main à Charles III, roi d'Espagne : « Mon ministre voulait la guerre ; je ne la veux point. » Ainsi avertie, l'Espagne n'osa assumer sur elle seule tous les dangers d'un conflit avec l'Angleterre, et Charles III donna à cette puissance les satisfactions qu'elle exigeait.

Madame du Barry ne vit pas sans laisser éclater sa joie l'humiliation du ministre de Louis XV ; mais elle avait également à cœur la ruine des parlements, et, à cet égard, sans bien se rendre compte des questions qui s'agitaient, elle servait instinctivement les vues de Mau-

peou et du duc d'Aiguillon. Ce n'était point d'ailleurs par de belles périodes sur les droits héréditaires de la couronne et sur les usurpations progressives de la démocratie qu'elle essayait de frapper l'esprit du roi; elle avait recours à d'autres images. Dans son boudoir, en face de l'ottomane où venait s'asseoir près d'elle l'héritier de Robert-le-Fort et de Louis XIV, elle avait fait placer le beau portrait de Charles Ier, peint par Van Dyck, puis elle le faisait voir au roi en disant : « Eh bien! *la France* (c'est le nom qu'elle donnait à Louis XV), regarde ce tableau : si tu laisses faire tes parlements, ils te feront couper la tête comme le parlement d'Angleterre l'a fait couper à Charles Ier. » Ses connaissances historiques allaient jusque-là, et la malheureuse femme ne savait pas jusqu'à quel point ses paroles étaient prophétiques.

Il s'agissait donc, pour Louis XV et ses nouveaux conseillers, de mettre fin par un coup d'autorité à la résistance des cours de justice. Les prétextes ne manquaient pas, et les parlements allaient d'eux-mêmes au-devant des violences royales. Nous avons parlé de l'affaire La Chalotais, qui avait tant ému la magistrature. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, arrêté avec son fils et trois autres magistrats du parlement de Rennes, ce personnage avait d'abord encouru la haine du duc d'Aiguillon et bientôt après celle du roi. Traduit en justice, cité à la barre d'un parlement provisoire institué à Rennes, à la place du parlement démissionnaire, bientôt après soumis à Saint-Malo au jugement d'une commission spéciale, stimulée par M. de Calonne, il s'était vu exposé, lui et ses prétendus complices, à

encourir une sentence capitale pour des crimes imaginaires. Cependant l'autorité royale, troublée par l'énergique attitude des parlements, avait fini par reculer; les cinq magistrats dont on ne pouvait obtenir la condamnation judiciaire s'étaient vus internés ou exilés, en vertu de lettres de cachet, mais il n'était plus question de demander leurs têtes à des juges et de les transformer en criminels qu'on abandonne au bourreau. Plus tard, avec la permission du roi, l'ancien parlement de Rennes avait repris ses fonctions (11 juillet 1769), et cette cour de justice, écoutant avant tout ses rancunes contre le duc d'Aiguillon, avait donné signe de vie en persécutant les jésuites. C'est de cette manière qu'elle continuait les traditions de La Chalotais, toujours exilé. Le parlement de Rennes fit plus. Toujours déterminé à se venger du duc d'Aiguillon, et croyant avoir acquis la preuve que cet ancien gouverneur de la province avait suborné des témoins contre La Chalotais, il n'avait pas craint d'ordonner une information contre ce haut et puissant seigneur et de diriger contre lui toutes les menaces de la loi.

Le gouvernement de Louis XV, inspiré par le duc d'Aiguillon et le chancelier Maupeou, n'avait garde de souffrir cette atteinte dirigée contre l'un des principaux délégués de l'autorité royale. Par un arrêt du conseil, l'affaire du duc d'Aiguillon fut évoquée à la cour des Pairs, dont l'accusé, comme pair de France, était exclusivement justiciable. Ce procès était l'occasion que le gouvernement épiait pour briser par la force la résistance systématique des corporations ju-

diciaires. Le chancelier Maupeou proposa à Louis XV de présider lui-même la cour des Pairs qui allait juger le duc d'Aiguillon, et le roi accepta. On ignore s'il voulait faire diversion à l'ennui dont il était obsédé, ou s'il espérait que l'acquittement de l'accusé, prononcé par le souverain en personne, aurait plus de retentissement et infligerait une humiliation plus grande au parlement de Rennes. Les Pairs de France et les conseillers au parlement de Paris furent mandés à Versailles, et le roi présida avec attention les premières séances de cette haute cour, écoutant la lecture des pièces, dirigeant la procédure, et manifestant une bienveillance extérieure qui encourageait les juges.

Soit que cette entente réciproque du roi et du parlement de Paris trompât les espérances du chancelier Maupeou, qui avait prévu des conflits et des démonstrations hostiles ; soit que Louis XV, ami du duc d'Aiguillon, pressentît qu'une condamnation serait l'issue du procès, le public ne tarda pas à connaître les intentions réelles du gouvernement. Le 26 juin 1770, le parlement reçut ordre de se rendre à Versailles, où le roi devait tenir un lit de justice. Il obéit, mais, à l'ouverture de la séance, le premier président d'Aligre manifesta au roi les appréhensions de la cour. « Sire, lui dit-il, votre parlement devait-il craindre que, dès les premiers pas d'une procédure commencée par ordre de Votre Majesté, avec toutes les solennités requises en pareil cas, et indispensablement nécessaires pour opérer la condamnation ou la justification d'un pair de France, le jour où l'on devait rendre compte en votre cour des Pairs, en présence de Votre Majesté,

des procédures commencées pour y parvenir, dans le lieu même où Votre Majesté devait présider aux séances ordinaires de la cour des Pairs, elle voudrait y déployer l'appareil de sa toute-puissance en y tenant son lit de justice, au lieu de laisser le cours à une délibération libre, dont les opinions seraient déterminées par les charges, et dont le résultat devrait passer à la pluralité après avoir compté les suffrages? » Quand M. d'Aligre eut fini de parler, le chancelier prit à genoux les ordres du roi; se relevant ensuite et s'adressant à l'assemblée, il dit au nom de Sa Majesté : « Par le compte que nous nous sommes fait rendre des informations, nous avons reconnu qu'une partie des témoins ont déposé de faits étrangers à la plainte rendue par notre procureur général, que quelques-uns ont représenté des arrêts de notre conseil, ont annexé à leurs dépositions des ordres particuliers émanant de nous et tenté de compromettre aucuns de nos ministres. Nous avons pensé qu'il ne nous était pas possible de laisser continuer une procédure qui tendrait à soumettre à l'inspection des tribunaux le secret de notre administration, l'exécution de nos ordres, et l'usage personnel d'une autorité dont nous ne devons compte qu'à nous-même; et, quelque intéressant qu'il puisse être pour notre cousin le duc d'Aiguillon, et pour tous ceux qui ont été nommés avec lui dans les procédures, de produire leur justification dans les formes accoutumées, comme il est plus important pour notre autorité de ne pas souffrir que les personnes que nous avons honorées de notre confiance et chargées de l'exécution de nos ordres puissent être compro-

mises, recherchées ou inquiétées pour raison desdits ordres; convaincu que la conduite de notre cousin le duc d'Aiguillon et de ceux dénommés dans lesdites informations est irréprochable, nous avons cru devoir faire usage de la plénitude de notre autorité souveraine. Et pour éteindre jusqu'au souvenir d'une instruction qui ne pourrait qu'entretenir une fermentation dangereuse et ranimer les divisions qui troublent depuis longtemps notre province de Bretagne, nous avons jugé qu'il était de notre sagesse d'anéantir toutes les procédures faites jusqu'à ce jour, même les plaintes présentées par notre cousin le duc d'Aiguillon et par nos procureurs généraux en notre parlement de Bretagne... (1) » C'était, sous prétexte de maintenir les droits de l'autorité suprême, étouffer la voix de la justice.

De nos jours, il est vrai, c'est un principe introduit dans les lois, et justement respecté, que nulle magistrature n'a le droit, sous forme de procès, de s'immiscer dans la connaissance des actes du pouvoir souverain et de les soumettre aux hasards de la discussion. En pareil cas il y a conflit, et, s'il s'agit de poursuivre un fonctionnaire à raison d'actes administratifs, le conseil d'État examine s'il est convenable de saisir la justice. C'est l'intervention du conseil d'État qui est ici toute la garantie; alors il suffisait de la volonté royale, du caprice ministériel, et l'on comprend que les citoyens pouvaient raisonnablement

(1) *Lettres patentes*, 42. — *Mercure historique*, juillet 1770 et août même année.

appréhender qu'on ne fît bon marché de leurs réclamations ou de leurs plaintes.

Le parlement de Paris ne se tint pas pour vaincu. Dès le lendemain du jour où avait été tenu le lit de justice, et en l'absence des Pairs de France, il rendit un arrêt aux termes duquel les lettres patentes publiées à Versailles en faveur du duc d'Aiguillon n'étaient, quelque nom qu'on prétendît leur donner, autre chose que de véritables lettres d'abolition, lesquelles n'étaient valables qu'après avoir été reconnues conformes aux charges et entérinées. L'arrêt se terminait ainsi : « Les charges qui résultent des informations subsistent donc dans toute leur force contre ledit duc d'Aiguillon, pair de France. Ainsi le duc d'Aiguillon se trouve gravement inculpé et prévenu de soupçons, même de faits qui compromettent son honneur. En conséquence, la cour ordonne que le duc d'Aiguillon sera averti de ne point prendre la séance en icelle cour, et de s'abstenir de faire aucune fonction de pairie, jusqu'à ce que, par un jugement rendu en la cour des Pairs dans les formes et avec les solennités prescrites par les lois et ordonnances que rien ne peut suppléer, il se soit pleinement purgé des soupçons et faits qui entachent son honneur (1). » Ainsi le parlement, se montrant rebelle aux constitutions de la monarchie, élevait la prétention de frapper de nullité les volontés royales exprimées en lit de justice. Partial, en outre, autant que factieux, il ne craignait pas de déclarer le duc d'Aiguillon entaché dans son honneur, ce qui était une note d'infamie, alors que

(1) Arrêt du parlement du 2 juillet 1770.

ce personnage n'avait pu se défendre et se trouvait hors d'état de soulever un débat contradictoire. Mais les haines politiques n'y regardaient pas de si près, et le parlement, averti par l'exemple du passé de la faiblesse du roi et des bonnes dispositions du duc de Choiseul, croyait n'avoir rien à craindre en méconnaissant avec tant d'audace l'antique prérogative de la couronne.

Cette fois le gouvernement n'entendait pas reculer. Averti que les parlements du royaume continuaient à se concerter, à agir comme les différentes classes d'un seul corps, il résolut de leur imposer silence en déployant, une fois de plus, l'appareil menaçant de la puissance absolue. Le 7 décembre, les pairs et les conseillers convoqués par lettres closes se réunirent à Versailles, sous les yeux du roi, et parmi eux on remarqua le duc d'Aiguillon, dont l'attitude calme et dédaigneuse parut une réponse à l'arrêt du 2 juillet. Le chancelier Maupeou lut un édit dans le préambule duquel le roi déclarait « qu'il ne tenait sa couronne que de Dieu, qu'à lui seul appartenait, sans dépendance et sans partage, le droit de faire des lois par lesquelles ses sujets devaient être conduits et gouvernés, que les représentations de ses cours avaient des bornes, tandis qu'elles n'en pouvaient mettre aucune à son autorité. » Le roi défendait ensuite aux parlements de parler davantage de leur unité, de leur indivisibilité, de leur union comme classes d'un même corps. Il déclarait cette doctrine séditieuse; il interdisait toute correspondance entre les parlements; il déclarait coupables les démissions données en corps et les arrêts

pour retarder les enregistrements, et les interdisait à tous les membres des cours de justice, sous peine de perte et privation de leurs offices, sous menace d'être poursuivis pour désobéissance aux ordres du souverain (1).

Ainsi paraissait se réaliser la théorie de la royauté à l'égard des résistances parlementaires, jusqu'à ce jour bruyantes, audacieuses, mais stériles; cette théorie se trouvait tout au long exposée dans un Mémoire autrefois remis au régent par le cardinal Dubois, et qui renfermait les lignes suivantes :

« Quelle force pourrait s'opposer à l'exécution de la volonté du roi? Les parlements? Ils ne peuvent faire que des remontrances; encore est-ce une grâce qu'ils doivent à Votre Altesse Royale, le feu roi, extrêmement jaloux de son pouvoir, leur ayant sévèrement défendu d'en faire. Et si, toutes leurs remontrances faites, il ne plaît pas au roi de retirer ou de modifier la loi, ils doivent l'enregistrer. Si au contraire le parlement la refuse encore, le monarque lui envoie des ordres ultérieurs. Alors paraissent de nouvelles remontrances qui sentent la faction. Les parlements ne manquent pas de faire entendre qu'ils représentent les peuples, qu'ils sont les soutiens de l'État, les gardiens des lois, les soutiens de la patrie, avec bien d'autres raisons de cette espèce. A quoi l'autorité répond par un ordre d'enregistrer, ajoutant que les officiers du parlement ne sont que des officiers du roi,

(1) *Mercure historique*, décembre 1770 et janvier 1771. — Lacretelle, tome IV. — *Mémoires de Besenval.*

et non des officiers de la France. Petit à petit le feu s'allume dans le parlement, les factions s'y forment et s'agitent. Alors il est d'usage de tenir un lit de justice pour conduire au point qu'il faut Messieurs du parlement. S'ils s'y soumettent, on est obéi, et c'est tout ce que peut vouloir le plus grand roi du monde; s'ils résistent encore, au retour de leurs chambres, ou bien on exile les plus mutins et les chefs des factions, ou bien on relègue à Pontoise tout le corps du parlement. Alors on suscite contre lui la noblesse et le clergé, ses ennemis naturels, on fait chanter des chansons, on fait courir des poésies plaisantes et fugitives, et l'opération, dont nous connaissons bien la marche et les résultats, n'occasionne que des émotions légères, qui n'ont aucun grave inconvénient. On prend alors les jeunes conseillers, qui dominent dans ce corps, par la famine, par le besoin qu'ils ont de vivre dans la capitale, par l'habitude des plaisirs, etc. Alors on enregistre, on obéit et on revient (1). »

Mais ce mécanisme des volontés royales opposées aux résistances parlementaires ne pouvait toujours fonctionner avec la simplicité que lui attribue le cynique ministre de la Régence; dans les termes où le conflit s'était engagé, le parlement jugea qu'il ne pouvait se soumettre sans déshonneur, et les magistrats, s'étant assemblés, refusèrent d'enregistrer le nouvel édit; ils firent plus, ils suspendirent le cours de la justice, déclarant que « leur douleur profonde ne leur

(1) Mémoire cité par M. Louis Blanc, *Introduction à l'Hist. de la Révolution française*, t. Ier, pag. 437 et 438.

laissait pas l'esprit assez libre pour décider des biens, de la vie et de l'honneur des sujets. » Des lettres de jussion, portant la signature royale, leur prescrivirent de reprendre leurs fonctions; ils désobéirent.

Avant de faire un pas de plus dans la voie de la compression, le roi se détermina enfin à éloigner de son conseil les ducs de Choiseul et de Praslin, dont la présence au pouvoir paraissait encourager l'audace des parlementaires. Le 24 décembre 1770 il adressa au ministre qui croyait tenir en ses mains les destinées de l'Europe une lettre de cachet ainsi conçue : « Mon cousin, le mécontentement que me causent vos services me force de vous exiler à Chanteloup, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. Je vous aurais envoyé beaucoup plus loin si ce n'était l'estime particulière que j'ai pour madame la duchesse de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante. Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti. Sur ce je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. » La lettre destinée au duc de Praslin était beaucoup plus brève. « Je n'ai plus besoin de vos services, mandait Louis XV; je vous exile à Praslin, où vous vous rendrez dans les vingt-quatre heures. » Le duc de Choiseul reçut avec ironie cette missive, que lui remettait au nom du roi l'un de ses ennemis, le duc de La Vrillière. « Monsieur le Duc, lui dit-il, je suis persuadé de tout le plaisir que vous avez à m'apporter une pareille nouvelle. » Ainsi le duc d'Aiguillon triomphait, ainsi madame du Barry pouvait à l'aise témoigner sa joie d'une façon tri-

viale (1); mais les aventures de la monarchie n'étaient point encore terminées.

L'opinion publique était devenue plus qu'une force, elle était une puissance. Dès qu'on apprit à Paris et à Versailles le départ du duc de Choiseul, une manifestation sympathique se produisit; les courtisans abandonnèrent la demeure royale pour se rendre dans celle du ministre exilé; tout ce qu'il y avait de grand dans l'État vint saluer le vaincu de madame du Barry; il y eut, pendant douze heures, un incroyable concours de visiteurs et de voitures, et le duc de Chartres, membre de la famille régnante, força la consigne pour voir un moment le disgracié et le serrer dans ses bras. A peine le duc de Choiseul fut-il arrivé à Chanteloup que de toutes parts on sollicita la permission d'aller lui rendre visite; Louis XV, fatigué de tant de demandes, prit le parti d'accorder une autorisation générale. Dès lors il y eut plus de monde à Chanteloup qu'à Versailles, et le roi, livré aux consolations de sa favorite, put s'étonner de l'isolement dans lequel on osait le laisser. Qu'on ne s'y trompe pas : c'était là un des symptômes avant-coureurs d'une révolution politique. Les hautes classes de la société, la noblesse et la magistrature donnaient le signal; la bourgeoisie et le peuple ne devaient pas tarder à suivre leur exemple.

Le chancelier Maupeou ne croyait pas qu'il fût de la dignité royale de fléchir. A ses yeux le principal

(1) Elle faisait sauter deux oranges en disant alternativement : *Saute, Choiseul! Saute, Praslin!*

obstacle était dans les parlements, qui refusaient l'enregistrement des édits bursaux et prétendaient s'ériger en tuteurs du peuple. L'abstention des magistrats de Paris lui fournit le prétexte d'un coup d'État qui, dans la situation, était devenu une espèce de nécessité : ce fut de déclarer démissionnaires les membres du parlement de Paris, de dissoudre ce corps et d'instituer à sa place un parlement nouveau chargé de rendre la justice, et dont les pouvoirs seraient suffisamment définis et limités pour qu'il ne lui prît pas la fantaisie de se transformer en assemblée politique. On se proposait d'agir de même à l'égard des autres parlements du royaume, qui ne pouvaient tarder à s'associer aux résistances du parlement de Paris et de fournir au roi l'occasion de sévir contre eux et de rompre ce faisceau d'opposition. Comme il fallait faire accepter par le pays ces changements inattendus, on se proposait d'introduire des modifications dans l'organisation de la justice française ; elles devaient consister dans l'abolition de la vénalité des charges, dans celle des épices payées aux juges, dans l'établissement d'une justice gratuite, dans la création de cours souveraines plus nombreuses, innovation qui, en restreignant le ressort trop étendu de certains parlements, aurait cet autre résultat fort désirable de rapprocher les justiciables du juge. Au fond ces réformes étaient bonnes ; elles mettaient fin à de lourds et sérieux abus qui, depuis des siècles, soulevaient de justes réclamations et rendaient la magistrature fort impopulaire. Le plan de Maupeou tendait, sous beaucoup de rapports, à donner à l'organisation de la justice les formes sim-

ples, judicieuses et légitimes, dont elle est de nos jours en possession, et de faire de la magistrature, arbitre des droits et des intérêts de tous les citoyens, un corps indépendant chargé d'appliquer et d'interpréter la loi, et sans titre pour se substituer à l'administration comme au gouvernement de l'État. La France actuelle jouit des bienfaits de cette organisation judiciaire et plaint les peuples qui en sont privés.

Disons-le aussi, pour bien faire comprendre la disposition du gouvernement et des différentes classes de la société, au déclin du règne de Louis XV. Quand le pouvoir entrait dans la voie des innovations politiques, il n'avait pas pour mobile l'intérêt public, mais des intérêts odieux, tels que l'affermissement des monopoles de cour, l'extension des priviléges ministériels, la sécurité donnée à la favorite et à ceux qui exploitaient avec elle la monarchie et la France. L'opposition des parlements était illégale et abusive, l'organisation de la justice était gravement défectueuse; mais on ne remédiait à de pareils inconvénients que pour affranchir de tout contrôle un homme sans foi tel que Maupeou, un banqueroutier tel que l'abbé Terray, une courtisane titrée telle que madame du Barry, des agents tyranniques tels que Richelieu et d'Aiguillon. Ce n'était donc pas pour la France, mais pour une coterie méprisable, qu'on accordait des réformes, et la France, qui se rendait compte de cette situation, tombait dans l'excès contraire en repoussant de justes réformes parce qu'elles émanaient d'un pouvoir vil et déconsidéré. D'ailleurs, après avoir régularisé l'action de la justice et mis fin aux usurpations

des parlements, le gouvernement ne songeait nullement à compléter son œuvre en instituant des états provinciaux, chargés de veiller aux intérêts des peuples et de contre-balancer l'autorité ministérielle. La France sentait bien qu'il y avait là une grande lacune à combler dans les institutions nationales. Si peu régulières, si peu fondées en théorie que fussent l'opposition politique des parlements et leurs prétentions à représenter le peuple, cette opposition et ces prétentions avaient du moins pour effet de paralyser les excès de l'autorité arbitraire et absolue, et, en l'absence de toute garantie, celles-là valaient mieux que rien. La France ne s'y trompait pas, et nous ne devons pas trop lui en vouloir de s'être défiée des réformes de l'abbé Terray et de la magistrature de Maupeou.

Le coup d'État eut lieu dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771. Deux mousquetaires pénétrèrent, au nom du roi, dans le domicile des membres du parlement, et notifièrent à chacun d'eux l'ordre écrit de reprendre l'exercice de la justice : ils enjoignaient de répondre purement et simplement *oui* ou *non*. Sous l'impression de la peur un grand nombre répondirent *oui;* mais, le lendemain, honteux du consentement qu'ils s'étaient laissé arracher, ils se rétractèrent. La nuit suivante, des lettres de cachet, notifiées dans la même forme, firent connaître à tous les membres du parlement qu'ils étaient exilés et que le roi confisquait leurs charges. Deux jours après, le 23 janvier, un parlement provisoire, composé des membres du conseil d'État, fut installé par le chancelier Maupeou au palais de justice, et des conseils supérieurs de justice,

espèces de parlements au petit pied, furent créés dans les villes d'Arras, de Blois, de Châlons-sur-Marne, de Clermont, de Lyon et de Poitiers.

Les magistrats obéirent silencieusement et se rendirent, sous escorte militaire, dans les différentes villes où le roi les internait. Les princes du sang et les Pairs protestèrent, et parmi les réclamations qui se firent jour on entendit celles de la cour des aides, rédigées par M. de Malesherbes. « Interrogez la nation, Sire, disait ce magistrat au nom de la cour, pour savoir si la cause que nous défendons est celle de tout ce peuple par qui vous régnez et pour qui vous régnez. » La cour des aides ajoutait, par l'organe de son illustre chef : « Par quelle fatalité veut-on forcer les plus fidèles sujets à rappeler à leur maître les lois que la Providence lui a imposées en lui donnant la couronne? — Vous ne la tenez que de Dieu, Sire, et il était superflu de l'annoncer dans le préambule de votre édit, puisqu'il n'est point de Français qui ne soit prêt à répandre son sang pour soutenir cette vérité contre toutes les puissances rivales de la vôtre. — Mais ne nous refusez pas la satisfaction de croire que vous êtes aussi redevable de votre pouvoir à la soumission volontaire de vos sujets et à cet attachement pour votre sang auguste qui nous a été transmis par nos ancêtres; ou plutôt, sans agiter ces tristes questions, qui n'auraient jamais dû l'être sous un règne tel que le vôtre, daignez considérer que la puissance divine est l'origine de toutes les puissances légitimes, mais que le plus grand bonheur des peuples en est toujours l'objet et la fin, et que Dieu ne place la cou-

ronne sur la tête des rois que pour procurer aux sujets la sûreté de leur vie, la liberté de leurs personnes et la tranquille possession de leurs biens. Cette vérité, qui est gravée dans votre cœur comme dans celui de vos sujets, dérive de la loi divine et de la loi naturelle; elle n'appartient à la constitution particulière d'aucun État, et elle suffira pour nous dispenser d'entrer dans l'examen toujours dangereux des lois propres à votre monarchie.» Ces paroles, si respectueuses en apparence, semblaient recéler une arrière-pensée presque menaçante. Elles indiquaient, en termes mesurés, mais significatifs, que, si le roi de France tenait de Dieu sa couronne, il la tenait également de l'adhésion des Français; que la puissance confiée à ses mains ne lui avait été donnée qu'à la condition de s'en servir dans l'intérêt de ses propres sujets, et qu'au surplus il était *dangereux* de scruter de trop près ces problèmes, c'est-à-dire d'examiner selon les règles du droit rigoureux l'origine des droits et des pouvoirs du roi de France; qu'il fallait s'abstenir autant peut-être pour écarter ces questions des discussions du peuple que pour ne pas révéler au pays ce qu'il y avait d'incertain dans les théories en vertu desquelles les héritiers de Hugues Capet et de Philippe le Bel en étaient venus à s'attribuer la puissance indéfinie et sans contrôle. La cour des aides disait ensuite : « Mais, s'il existe dans un pays des lois anciennes et respectées, si le peuple les regarde comme le rempart de ses droits et de sa liberté, si elles sont réellement un frein utile contre les abus de l'autorité, dispensez-vous, Sire, d'examiner si, dans aucun État, un roi peut abroger de pareilles lois : il

nous suffit de dire à un prince qu'il ne le doit pas. » La cour des aides mentionnait alors, au nom de ces principes légaux que le gouvernement ne pouvait affaiblir ni détruire, la nécessité des enregistrements libres, l'inamovibilité des offices judiciaires, le droit de propriété. Rompant enfin pour la première fois le silence sur l'opportunité d'en appeler aux institutions vraiment protectrices de la nation, la cour des aides ajoutait encore : « Le peuple avait autrefois la consolation de présenter ses doléances aux rois vos prédécesseurs ; mais depuis un siècle et demi *les états généraux n'ont point été convoqués*... Jusqu'à ce jour, au moins, la réclamation des cours suppléait à celle des états, *quoique imparfaitement* ; mais aujourd'hui l'unique ressource qu'on avait laissée au peuple lui est enlevée. — Le peuple dispersé n'a plus d'organe pour se faire entendre. »

Cette déclaration était hardie, mais le peuple ne songea point à s'y associer, et le roi refusa de l'accueillir. Les philosophes applaudirent à la destruction des parlements comme ils avaient applaudi à la chute des jésuites ; le peuple ne voyait dans les membres des cours de justice destitués et exilés que des hommes durs, complices des abus contre lesquels ils venaient de s'élever, et qui, par des arrêts cruels ou tyranniques, s'étaient déshérités d'avance de tout droit aux sympathies de la France. Il resta calme et indifférent, reprochant aux parlements de n'avoir pas défendu la cause des opprimés et des pauvres avec la vigueur qu'il avait mise à défendre ses prérogatives. Le clergé applaudit à la ruine de corporations jansé-

nistes qui avaient toujours eu à leur service des textes légaux et une jurisprudence destinés à rendre l'Église esclave. Dans un ordre différent, les dernières résolutions de la cour rencontrèrent des contradicteurs énergiques. Les princes et les pairs, après avoir protesté le premier jour, refusèrent d'admettre la légalité d'une cour des Pairs composée d'éléments nouveaux, déclarèrent nuls et illégitimes les actes de la magistrature nouvelle, et résolurent qu'aucun d'eux ne s'abaisserait jusqu'à siéger dans l'assemblée instituée par Maupeou. La résistance du barreau fut unanime. Les avocats décidèrent qu'aucun d'eux ne plaiderait devant le fantôme de tribunal qui remplaçait le parlement de Paris, et les procureurs s'abstinrent d'instruire les affaires et de procéder à aucun acte préparatoire de justice.

Le chancelier Maupeou ne s'arrêtait jamais à des demi-mesures ; il obtint du roi un ordre en vertu duquel le duc d'Orléans, le prince de Condé, le prince de Conti, et tous les membres de la famille royale qui avaient protesté contre l'édit du 7 décembre, durent cesser de paraître à la cour tant qu'ils n'auraient pas fait leur soumission. On maintint malgré eux au parquet du nouveau parlement des hommes considérables, tels que les Séguier, les Lamoignon et Joli de Fleury. La première présidence, offerte d'abord à MM. de Miromesnil et de Montholon, fut confiée à Berthier de Sauvigny, intendant de Paris et conseiller d'État ; les présidents à mortier furent le marquis de Nicolaï, MM. de Chateau-Giron, de La Briffe et de La Bourdonnaye. On avait d'ailleurs désorganisé le con-

seil d'État sans réussir à compléter la liste des membres de la nouvelle cour; les anciens magistrats résistaient aux propositions qui leur étaient faites, et aucun d'eux ne cédait à la crainte de perdre la finance de sa charge. Cependant on obtint l'adhésion de quelques membres du grand conseil, et le parlement Maupeou (on le désignait ainsi dans le public) se trouva composé de soixante-dix conseillers, divisés en trois chambres, parmi lesquels on avait attiré plusieurs avocats célèbres par leurs plaidoieries devant les parlements de province. Pour donner à cette organisation un vernis d'autorité et de force, le roi, par un édit du 9 avril 1771, prononça la dissolution de la cour des aides. Cette compagnie n'avait pas craint, dans une cérémonie récente, de traiter avec mépris le parlement Maupeou, mais son plus grand crime était la hardiesse de ses dernières remontrances. M. de Malesherbes fut exilé; il en fut de même de Boisgibault, l'un des présidents de la cour, au domicile duquel les conseillers se réunirent pour signer une protestation.

Quand ces mesures de rigueur furent consommées, le roi résolut d'inaugurer la nouvelle magistrature par la tenue d'un lit de justice. Cette cérémonie eut lieu le 15 avril 1771. Ce jour-là, après les formalités d'usage, et quand le souverain eut reçu l'hommage des magistrats convoqués à la séance, le chancelier prit la parole. Le discours de Maupeou, très-remarquable par le style, contint l'exposé des motifs qui avaient déterminé le roi à dissoudre l'ancien parlement de Paris; le chancelier justifia cet acte par la rébellion des membres de cette cour. « S'ils n'avaient

manqué, dit-il, qu'au respect dû aux volontés du roi, Sa Majesté aurait pu n'apercevoir dans leur conduite qu'un écart momentané ; mais ils sacrifiaient l'intérêt des peuples à l'intérêt de leurs prétentions, et, en leur refusant la justice qu'ils leur devaient, ils troublaient l'ordre public et en ébranlaient les bases. » Rappelant alors toutes les circonstances successives d'un si long conflit, le chancelier définissait en ces termes les volontés usurpatrices des juges exilés : « Ils prétendaient élever une autorité rivale de l'autorité suprême, et établir un monstrueux équilibre dont l'effet serait d'enchaîner l'administration et de plonger le royaume dans le désordre de l'anarchie. » Et comme cette accusation, pour avoir un sens sérieux, devait être expliquée, le chancelier ajoutait : « Que resterait-il au roi si les magistrats, liés par une association générale, formaient un ordre nouveau qui pût opposer au souverain une résistance active et combinée ? si, maîtres de suspendre ou d'abandonner à leur gré les fonctions de leur ministère, ils pouvaient intercepter à la fois, et dans toutes les provinces, le cours de la justice ? si, enfin, le droit d'exercer une portion de l'autorité royale était dans leurs mains le droit de ne reconnaître aucune autorité ? » Le chancelier démontrait alors que les prétentions du parlement n'étaient en aucune manière fondées sur les lois constitutives de la monarchie, et, à ce point de vue, s'il avait raison, il ne laissait pas d'avoir tort en oubliant qu'après tout, si le pays ne pouvait être validement représenté par les corporations judiciaires, il fallait bien qu'il le fût par un pouvoir quelconque, et que le roi, raisonnant d'une

façon très-juste contre les parlements, usurpait à son tour la puissance publique, et foulait aux pieds les droits traditionnels de la France en laissant dormir dans le passé la grande institution des états généraux.

Quand il eut fini de parler, le premier président, Berthier de Sauvigny, se contenta de dire : « Sire, dans un lieu et dans un jour où tout annonce l'usage le plus absolu de votre puissance, nous ne pouvons remplir d'autre devoir que celui du silence, du respect et de la soumission. » Mais les gens du roi de l'ancien parlement, qui n'avaient pu faire accepter leur démission avant la séance royale, demandèrent la permission de parler à leur tour. L'un d'eux, l'avocat général Séguier, eut le courage, devant le roi et en face des juges qui remplaçaient l'ancien parlement, de prononcer un discours dans lequel il s'élevait avec force contre le coup d'État dont Maupeou venait de faire l'apologie. « Nous ne balancerons pas, dit-il, à supplier Votre Majesté de vouloir bien faire attention que vos peuples sont pénétrés de la douleur la plus profonde ; que la dissolution des membres de votre parlement annonce l'anéantissement des formes les plus anciennes ; que toute nouveauté est dangereuse ; que l'interversion des lois a été plus d'une fois, dans les grandes monarchies, la cause ou le prétexte des révolutions, et que la stabilité des magistrats peut seule garantir la sûreté des droits respectifs du souverain et de son peuple. » En terminant l'avocat général Séguier sollicita énergiquement la cessation des mesures de rigueur qui pesaient sur les anciens conseillers, et demanda leur rap-

pel immédiat. Sans lui répondre, le chancelier fit donner lecture de l'édit du 9 avril, aux termes duquel la cour des aides était dissoute, et l'avocat général, comme magistrat du parquet, dut requérir l'enregistrement de cet acte du pouvoir royal, qu'il blâmait et désavouait de tout son cœur. C'était là une des bizarres contradictions auxquelles l'ancienne magistrature était soumise. En requérant la transcription de l'édit sur les registres de la cour, *par le très-exprès commandement de Sa Majesté*, Séguier eut soin d'ajouter : « C'est contre le témoignage de notre conscience, dont nous déposons au pied du trône la réclamation authentique. » Le roi affecta de ne point écouter ces courageuses protestations et leva la séance en disant : « Vous venez d'entendre mes volontés. Je vous ordonne de vous y conformer et de commencer vos fonctions dès lundi. Mon chancelier vous installera aujourd'hui. Je défends toute délibération contraire à mes édits et toute démarche au sujet des anciens officiers de mon parlement. Je ne changerai jamais (1). »

Le roi qui parlait ainsi ne croyait peut-être pas en sa force autant que semblaient l'indiquer ses hautaines déclarations, et le gouvernement de Louis XV, alors même qu'il était confié au duc d'Aiguillon, à Maupeou, à l'abbé Terray, avait cessé d'être en mesure de comprimer l'opinion publique. Le despotisme a beau écrire sur le papier *qu'il ne changera jamais*, que sa *volonté est immuable,* ces vaines formules n'ont aucune puissance contre tout le monde; elles ne font

(1) *Mercure histor. et polit. de La Haye*, mars, avril et mai 1771.

que préparer des catastrophes. Un gouvernement exercé par des hommes intelligents et honnêtes, qui auraient été soucieux de la vérité et de la justice, qui se fussent montrés forts par l'épée et par leurs services, aurait pu briser les résistances de la magistrature en démontrant au peuple qu'on l'affranchissait d'une tyrannie surannée, et que tout ce qui allait se faire était la réhabilitation des droits nationaux, la réaction des principes d'honneur, de religion, de probité, contre les vieux monopoles, contre des abus odieux, contre l'immoralité des cours. Alors le pouvoir royal, puisant dans l'assentiment et la reconnaissance du pays un droit supérieur à la tradition légale ou à la jurisprudence, aurait maintenu à la tête de la société sa place, qui est la première, et la grandeur salutaire des réformes opérées dans toutes les branches de l'administration ou de la fortune publique aurait fait perdre de vue le mécontentement d'une minorité imperceptible, de plus en plus oubliée. Pour en venir là le gouvernement était dans la nécessité de marcher et d'attirer à soi toutes les forces vives de la France. Du jour où il n'étouffait la résistance des cours de justice que pour donner une autorité légale aux expédients de l'abbé Terray, toujours disposé à amener des confiscations et la banqueroute ; du jour où le despotisme ne se proclamait sacré et indiscutable que pour favoriser les vengeances du duc d'Aiguillon et les gaspillages de madame du Barry, le mécontentement du pays se produisait, tantôt sourd, tantôt manifeste, mais toujours redoutable pour le petit nombre de parvenus et d'aventuriers politiques sur lesquels s'appuyait

Louis XV, et qui avaient réorganisé la justice dans l'intérêt des abus de cour. Il importe de ne point perdre de vue cette situation. Parmi ceux qui étudient superficiellement les questions du passé, il en est qui prétendent que d'Aiguillon, Maupeou, Terray et leurs acolytes n'avaient qu'à gouverner avec opiniâtreté et vigueur, à briser tous les obstacles, à supprimer toutes les résistances, pour ajourner indéfiniment, pour rendre impossible la révolution française. Nous avons la conviction qu'ils se trompent, et que Louis XV, après les coups d'État du 7 décembre et du 9 avril, après la négation ouverte des droits du parlement et l'inauguration légale du despotisme, était plus faible, plus près de sa ruine qu'au moment des luttes et que sous le coup des remontrances. Si l'expérience du pouvoir absolu ne fut pas conduite jusqu'à ses plus extrêmes conséquences, c'est que désormais ce système était flétri par l'opinion et n'avait aucune raison d'être. Qu'on nous pardonne d'insister à cet égard.

Le nouveau parlement fonctionna, le barreau reprit le cours de ses plaidoiries, et le mépris public, stimulé par les hautes classes contre le ministère et les dispensateurs de la justice, se traduisit moins par des actes de révolte que par des chansons, des satires et des railleries. Maupeou se croyait un second Mazarin et ne s'inquiétait pas de ces mécontentements qui gagnaient en surface ce qu'ils perdaient en profondeur. En attendant, ceux qui, sans se rendre un compte bien exact de leur pensée, aspiraient à des secousses politiques et à la destruction de l'ordre social, composaient ou colportaient des nouvelles à la main et

des libelles clandestinement imprimés, où l'on révélait les turpitudes du pouvoir, où l'on trouvait moyen de calomnier Louis XV. La police cherchait à arrêter le cours de ces productions dangereuses ; mais, pour un pamphlétaire qu'elle achetait, pour une brochure qu'elle saisissait, on en voyait apparaître vingt autres d'autant plus à craindre que tout le monde était complice de l'attaque. On commençait à braver les sentences des tribunaux et les arrestations arbitraires au moyen desquelles le ministère cherchait à décourager ses ennemis. On se faisait un honneur de la prison ; l'exil rendait populaire ; il était de mode d'être décrété par le parlement, et de châtier par le scandale ceux qui avaient encore à leur service le guet, le lieutenant de police, le grand et le petit Châtelet, et, au besoin, la Bastille. Chacun pressentait que le despotisme ne pouvait bien longtemps survivre à ses derniers triomphes, et les coups de ce moribond semblaient n'intimider personne.

Tous les parlements du royaume avaient protesté contre les coups d'État qui venaient d'atteindre la magistrature parisienne ; ils furent dissous l'un après l'autre et remplacés par de nouvelles cours de justice. Dans certaines provinces, telles que la Bretagne et le Languedoc, qu'on appelait pays d'états, le gouvernement comprima les assemblées et ne souffrit pas qu'elles élevassent la voix pour s'associer aux plaintes du pays. On prodiguait les lettres de cachet, et la marquise de Langeac, maîtresse du duc de La Vrillière, ne les refusait jamais à quiconque pouvait les acheter, à aucun homme puissant qui avait à assouvir

une vengeance personnelle. Tandis que d'Aiguillon et Maupeou déployaient ce luxe d'arbitraire, l'abbé Terray désolait toutes les fortunes par des mesures fiscales qui compromettaient également la dignité de la couronne et la probité de ses agents. Les tailles avaient été considérablement augmentées; on prorogea indéfiniment les deux impôts du vingtième, qui, à leur origine, ne devaient avoir qu'une assez courte durée. L'assiette de ces impôts eut lieu d'après les évaluations du revenu de chaque famille, qui furent faites, sans bases certaines, par les préposés du fisc. On développa outre mesure les taxes comprises dans le bail des Fermes; on assujettit à des droits de toute nature les denrées et les marchandises qui, jusqu'alors, n'avaient été soumises qu'à de faibles péages ou qui avaient été exemptes de l'impôt. Les droits de timbre et de contrôle furent élevés; il en fut de même des droits sur le sel, et le fisc demanda trente-quatre millions de plus aux contribuables. On soumit d'ailleurs à de fortes retenues les rentes déjà atteintes par des retranchements successifs; on traita de même les titulaires d'offices et les employés, sous prétexte d'un amortissement illusoire et qu'on ajournait sans cesse. Les droits de mutation précédemment établis sur les contrats de rente furent remplacés par un quinzième annuel sur toutes les rentes perpétuelles; les rentes viagères furent assujetties au prélèvement annuel d'un dixième. Les exemptions autrefois accordées à des communes et à des individus, en ce qui touchait le droit des aides et des gabelles, les traites foraines et de franc-fief, furent déclarées abolies, bien que, pour

la plupart, elles eussent été achetées, bien qu'elles fussent parfois la récompense de grands services rendus au roi. Quant aux offices supprimés, l'abbé Terray en faisait volontiers l'objet d'une spéculation odieuse. Il changeait sans cesse le personnel des finances, soldant en papier le titulaire révoqué, faisant acquitter à prix d'argent les charges concédées à de nouveaux titulaires. Ni les dépôts publics, ni les engagements de l'État n'étaient respectés. Le bail des fermiers généraux fut renouvelé avec un profit de trois millions pour le trésor et d'énormes pots-de-vin au profit du ministre. L'opération une fois terminée, la Ferme fut grevée de diverses charges, et, entre autres, de deux millions de pension à fournir pour le compte du roi à des courtisans ou à des privilégiés dont on achetait ainsi la servilité ou le zèle. Par suite de tant de mesures spoliatrices la recette du trésor fut accrue de soixante millions, la dette diminuée de vingt. Ces augmentations d'impôt, ces économies opérées au nom de l'État ne profitaient d'ailleurs ni aux services publics, ni à la France; ils avaient lieu dans le seul but de satisfaire à des gaspillages sans frein et de subvenir aux prodigalités de la cour et de la favorite. Les bons de madame du Barry étaient acquittés par le contrôleur général comme les bons du roi. Les extinctions de rentes viagères soldées par l'État, lorsqu'elles avaient lieu, contribuaient à augmenter les scandaleuses fortunes de la maîtresse et des ministres de Louis XV, et non à ramener l'équilibre entre la recette et la dépense. Pour atteindre ce dernier but, celui que toute administration financière doit se proposer, il eût été

dérisoire de compter sur de nouveaux emprunts : les capitaux se détournent de tout gouvernement dilapidateur et hypocrite qui se fait un jeu de manquer à ses promesses. L'abbé Terray avait recours à la dispendieuse ressource des assignations sur les revenus futurs, et, en créant ainsi des anticipations au détriment de l'avenir, il parvint surtout à enrichir les agents des finances qui trafiquaient des valeurs dépréciées. En résumé, le déficit annuel en était venu à dépasser quarante millions, et le luxe de la cour, comme aussi les exactions du fisc, continuaient à se développer simultanément dans une progression rapide. Témoin de ce déplorable spectacle, la France, qui payait les frais de l'orgie ministérielle, tenait registre de ses propres griefs et amassait en elle-même tantôt d'implacables colères, tantôt des mépris avant-coureurs d'une catastrophe.

Or, si avili que fût à l'intérieur de la France le gouvernement de Louis XV, il n'était pas moins abaissé au dehors par la manifestation de son incurie et de son impuissance. Ici doit prendre place le souvenir d'un événement qui fut un deuil et une honte pour l'Europe.

A plusieurs reprises le nom de la Pologne s'est trouvé associé aux fastes de la France, et nous avons souvent rencontré ce glorieux peuple entre nous et nos ennemis. La France et la Pologne sont deux sœurs qui combattent et souffrent pour la même cause, celle de la civilisation chrétienne mise en péril par les invasions des barbares. Placée à l'avant-garde, la Pologne a supporté les plus rudes coups dans la bataille,

et si les Ottomans, héritiers de Mahomet II, ont été contraints, après deux siècles de luttes, à respecter l'Allemagne et l'occident de l'Europe, c'est que le sang des Polonais a coulé pour la cause de la justice et de la croix. Les Polonais ont la plupart des qualités qui distinguent la race gallo-franque : intrépidité aveugle dans le combat, intelligence vive, loyauté; ils tiennent de leur origine slave des passions moins honorables, la jalousie, la vengeance, l'intempérance, l'oisiveté ; mais ces imperfections, que l'éducation et la culture du cœur font disparaître, ne les empêchent pas de former un peuple éminemment chevaleresque, qui a pour mission naturelle le sacrifice aux idées, le dévouement aux croyances, le culte du vrai et du beau. Ce qui, selon nous, rend la nation polonaise inférieure à la France, c'est une lacune dans les facultés de la raison : c'est l'absence du calcul et de la logique ; c'est la perpétuelle disproportion qui se manifeste, chez les fils de la Pologne, entre le but qu'ils veulent atteindre et les moyens à l'aide desquels ils le poursuivent. Le peuple français, en dépit de ses périodes d'exaltation et d'ivresse, est doué d'un merveilleux bon sens ; il sait ce qu'il veut ; il ne s'attache pas longtemps aux idées fausses ; il ne se met en rébellion ni contre la sagesse, ni contre la vérité, et, quand ses institutions le conduisent droit à un abîme, loin de s'y complaire et d'y demeurer fidèle, il y renonce. La Pologne, son histoire l'atteste, n'a point eu tant d'abnégation ; elle n'a point su se défier des traditions qui lui étaient chères. Chez elle la soumission de la volonté personnelle à la volonté du plus grand

nombre n'a pas eu coutume de se manifester; elle a respecté jusqu'à la démence le droit de chaque membre de l'État, l'indépendance de l'individu libre (sans se mettre en peine des multitudes privées de droits), et ses lois politiques, marquées au coin de ce principe, ont d'autant plus contribué à sa ruine qu'elle y est demeurée plus fidèle.

Lorsqu'elle était en possession de son indépendance nationale, la Pologne était gouvernée par plus de cent mille nobles, un roi électif et un sénat perpétuel. Le concours de ces trois autorités formait la puissance législative. Les gentilshommes s'assemblaient quelquefois à cheval dans une immense plaine, et, tous les deux ans, nommaient des députés pour les représenter. L'unanimité des suffrages était nécessaire pour qu'une résolution eût force de loi; ils disaient que « leur république, étant une, ne pouvait être rompue. » Mais plus d'une fois, pour établir l'unanimité, ils avaient pris le parti de massacrer les opposants. Leur liberté (celle des gentilshommes, et non du peuple) n'avait point eu de première époque : ils étaient libres, disent leurs annales, avant qu'aucune histoire les eût nommés. La féodalité n'avait point existé en Pologne comme dans le reste de l'Europe; aucun membre de la nation (nous parlons des hommes libres) n'ayant droit de suzeraineté sur ses voisins, et ne pouvant exiger d'un autre assujettissement d'hommages, de services ou de redevances, et chaque citoyen n'étant tenu qu'au devoir envers la patrie, tous étaient égaux et frères; un seul était égal à tous les autres. Les bénéfices n'étaient point héréditaires, mais conférés à

vie, la mort du titulaire faisant rentrer au pouvoir du roi la nouvelle collation des honneurs et des emplois publics. Le gouvernement constitué sur de telles bases n'avait donc point de similitude avec l'organisation féodale de l'Europe du moyen âge, mais il se rapprochait beaucoup de l'ancienne condition sociale des Francs mérovingiens, des Gallo-Celtes et des Goths. La noblesse tenait fort rarement ses assemblées générales; elle valait mieux que ses lois; elle était amie de la paix, peu soucieuse de conquêtes, ne pouvait être réunie plus de trois semaines, ni être conduite à plus de trois lieues de la frontière. Elle se vantait d'être en paix avec les peuples voisins et de n'avoir jamais la première attaqué une nation chrétienne. Éparse dans ses châteaux, ne se rendant qu'à des époques très-indéterminées aux convocations nationales, elle abandonnait volontiers le détail des affaires à un roi élu, surveillé par des ministres qu'il ne nommait pas lui-même, et par un sénat composé des évêques, des *palatins* (ducs) et des castellans (commandants des villes fortes). Cette étrange combinaison, d'un roi obligé d'agir par l'intermédiaire de ministres dont le choix ne lui appartenait pas, était, aussi bien que le respect absolu du droit individuel, l'une des institutions dénuées de sens qui ont amené la chute de la Pologne. Élu roi de cette nation, Henri de Valois avait pu comparer, dès le seizième siècle, les lois de la Pologne et celles de la France. « Par ma foi, avait-il dit, ces Polonais n'ont fait de moi qu'un *juge !* » Et il ne se trompait guère.

A la vérité ce juge, le premier magistrat de la Pologne, était encore le premier soldat de son pays,

et la disposition des charges et des bénéfices lui donnait une grande influence sur la noblesse elle-même. Mais, d'une part, les Polonais, tout en sollicitant ses bienfaits, avaient coutume de se dispenser de la reconnaissance, sous prétexte que le roi concédait seulement les biens de la république. D'un autre côté, la constitution polonaise permettait, dans tous les périls de l'État, de former une ligue générale, sous les liens d'un serment et sous l'autorité d'un nouveau chef que se choisissait la noblesse. Dans ces ligues, qui régularisaient toutes les insurrections, le suffrage unanime cessait d'être nécessaire, et les assemblées qu'elles formaient attiraient à elles seules l'autorité de toutes les magistratures. Donc, bien que ces assemblées insurrectionnelles ne jouissent que pour un temps du pouvoir dictatorial, il y avait cette anomalie que pour briser l'autorité royale, sous prétexte de résistance à l'arbitraire, il suffisait de la majorité des hommes libres, tandis que, pour se défendre, dans la limite de son droit, l'autorité royale avait besoin d'être soutenue par l'unanimité des votes. Pour rétablir l'équilibre elle avait les armes de la corruption, et elle ne se faisait pas scrupule d'en user.

Dès le quinzième siècle on avait introduit la coutume de convoquer, pour délibérer sur les affaires de l'État, une assemblée représentative, composée des nonces des différentes provinces. La noblesse seule y envoyait des députés; le peuple était privé de ce droit. Les diétines ainsi élues ne pouvaient se dispenser de soumettre leurs décisions au suffrage una-

nime, et la noblesse polonaise, bien déterminée à maintenir ses droits traditionnels, ne souffrait pas qu'on s'écartât de ce principe; dès lors il suffisait qu'un nonce prononçât le mot *Veto* pour annuler les résolutions du plus grand nombre et rendre toute innovation impossible. La seule crainte d'être massacré par la majorité restreignait dans certaines limites l'exercice de la tyrannie, qu'on glorifiait du nom de droit absolu d'un seul ou de *liberum veto;* mais cet étrange droit était cher à la noblesse et aux multitudes, parce qu'à leurs yeux il établissait tous les citoyens dans une égalité parfaite, parce qu'il avait servi, en plus d'une occasion, à déconcerter les menées des factions les plus puissantes.

Depuis trois siècles, dans tous les autres États de l'Europe, le pouvoir des rois n'avait cessé de s'étendre; en Pologne on s'était complu à le restreindre et à l'amoindrir. Cette diminution progressive du pouvoir exécutif flattait l'orgueil des gentilshommes et préparait la dissolution du corps social. Le roi n'était plus en état de régulariser l'administration et d'entretenir les armées; on se trouvait dans l'impuissance de créer une marine, de réparer les places fortes, de remplir les arsenaux, d'encourager les arts et de stimuler l'industrie. La noblesse perdait son temps à se défier du roi, le roi à désunir la noblesse. Vainement Sobieski eut-il la gloire de sauver l'Europe chrétienne et de rendre un éclat imprévu à la nationalité polonaise; dès qu'il fut mort la Pologne fut en butte aux intrigues et aux influences de tous les souverains de l'Europe, qui, à chaque vacance du trône,

travaillaient à imposer un roi à ce pays. Nous avons vu ailleurs quelles circonstances précédèrent ou suivirent l'élection de Stanislas et le renversement de ce prince ; sous le règne d'Auguste III, déjà électeur de Saxe, il ne fut plus possible de mener à fin une seule diète, au milieu des dissensions de ces petits tyrans qui ne connaissaient que l'indépendance individuelle. Lorsqu'il mourut, deux partis puissants, qui s'étaient peu à peu formés sous son règne, avaient déjà résolu de changer la constitution polonaise, cause première des malheurs du pays. L'un, dirigé par Potocki, attachait un grand prix aux idées républicaines; tout en voulant abolir l'unanimité du vote, il cherchait à maintenir les entraves qui gênaient l'autorité royale, à en introduire d'autres plus décisives encore et destinées à empêcher le progrès ou le développement du principe monarchique déjà frappé d'impuissance. L'autre faction, ralliée autour des Czartoryski, descendants des anciens ducs de Lithuanie, cherchait à établir une monarchie forte et héréditaire, et à placer la couronne sur la tête d'un Polonais, à l'exclusion des électeurs de Saxe et des candidats de la France. Tout porte à croire que les Czartoryski aspiraient eux-mêmes à occuper le trône devenu vacant, et, à cet égard, leurs prétentions étaient d'autant plus légitimes qu'aucune grande famille du pays ne les surpassait en noblesse et ne se rattachait comme eux à la vieille dynastie nationale des Jagellons. La clientèle des Czartoryski était nombreuse. Ces princes s'en servaient comme de point d'appui pour diminuer l'importance de l'aristocratie polonaise et agrandir celle des tribunaux ; ils se

gardaient bien d'ailleurs d'avouer le but auquel tendaient leurs efforts; ils ne parlaient que de la nécessité de soustraire la Pologne aux calamités de l'anarchie, et, peu à peu, grâce à leur fortune, qui était toute récente, mais immense, ils attiraient l'un après l'autre dans leur parti les gentilshommes les plus illustres, et à leur suite bon nombre de familles roturières, mais considérées. Jean Branicki, grand-maréchal de la couronne, dévoila leurs intentions et se fit, à son tour, chef d'une faction qui s'appuyait sur la France. Pour prévaloir les Czartoryski travaillèrent sous main à se ménager le concours de l'impératrice de Russie; ils croyaient avoir à la cour de Catherine II un puissant avocat de leur cause : c'était leur neveu, le comte Stanislas-Auguste Poniatowski, qui passait pour l'un des amants de cette princesse, mais qui avait obtenu d'elle la promesse de se voir élevé par l'influence russe au gouvernement de la Pologne. Poniatowski, dans l'espoir que cet engagement se réaliserait un jour, ne servait qu'à demi les projets ambitieux de ses oncles et se préoccupait avant tout de son avenir personnel. La nature ne l'avait pas d'ailleurs doué du génie et du courage qui sont les dons essentiels des fondateurs de dynastie; elle avait fait de lui un homme aimable, ami des arts, avide de jouissances, et non un chef politique capable de rallier à lui les peuples. Il manquait de sang-froid et n'entendait rien au métier des armes; sa figure était belle, son maintien théâtral; il parlait avec esprit plutôt qu'avec éloquence, cherchant à flatter ses auditeurs et ne réussissant pas à les dominer. Catherine, qui connaissait les tendances de

son caractère, était bien convaincue que cet homme, si elle pouvait le faire élire roi de Pologne, ne serait sur le trône qu'un instrument dévoué aux intérêts de la Russie, et tous ses soins, durant l'interrègne qui suivit la mort d'Auguste III, avaient été employés à imposer son favori à la nation polonaise. C'était le moment où le roi de Prusse, libre des embarras suscités par la guerre de Sept-Ans, négociait avec la Russie un traité d'alliance très-avantageux à ses intérêts. Pour complaire à la czarine il n'hésita pas à se prononcer en faveur de la candidature du comte Poniatowski. Pour la France, sans se rendre un compte bien exact des dangers qui menaçaient la Pologne et qui allaient bientôt réagir sur le reste de l'Europe, elle se montrait disposée, mais sans volonté ferme, à contrarier les prétentions de la Russie et à soutenir une candidature nationale, plus que toute autre celle du grand-maréchal. Tandis qu'elle hésitait, Catherine envoya soixante mille hommes sur les frontières de la Pologne, et Frédéric quarante mille.

Dès le 6 novembre Catherine avait fait parvenir des instructions secrètes à ses ambassadeurs Keyserling et Repnine, résidant à Varsovie; il y était dit : « Il est indispensable, tant pour nous que pour toutes les puissances voisines, que l'élection en Pologne ne se change pas en hérédité, car ce premier pas serait le plus prompt à amener toutes les autres réformes nuisibles à nos intérêts... En conséquence, nous devons porter toute notre attention à ce que la forme actuelle du gouvernement polonais soit maintenue intégralement; qu'on ne change point la loi de l'unanimité dans les

diètes; que la force armée ne soit jamais augmentée; en cela repose la base principale des profits de notre empire; c'est par là que nous influerons directement sur la politique européenne... Comme il est urgent que nous portions sur le trône de Pologne un Piast à notre convenance, utile à nos intérêts réels, en un mot, un homme qui ne doive son élévation qu'à nous seule; comme nous trouvons dans la personne du comte Poniatowski, panetier de Litvanie, toutes les conditions nécessaires à notre convenance, nous avons donc résolu de l'élever au trône de Pologne... Quoique nous ayons ordonné tous les préparatifs de guerre, quoiqu'une grande partie de nos forces militaires portées sur les frontières soient prêtes à les franchir au premier avis, il importe néanmoins à notre gloire et à celle de notre empire de montrer à l'univers que la Russie, dans toutes les affaires les plus importantes, sait négocier et agir seule sans secours de personne, qu'elle possède la prudence et la connaissance d'une véritable politique vis-à-vis des puissances étrangères, et que ses forces physiques sont suffisantes pour les appuyer au besoin et efficacement... Nous voudrions que l'élection de notre candidat se fît sans bruit, sans guerre civile. Mais si, contrairement à nos prévisions, les affaires prenaient une autre tournure, nous sommes décidée, avec une persévérance inébranlable, à employer toutes les forces que la Providence nous a confiées, et à terminer les affaires polonaises à notre avantage... Il faut obtenir que la république tout entière, assemblée en diète, demande notre intervention et notre solennelle garantie des lois fondamentales,

constitutions, priviléges et libertés de la république... Il est présumable que les hommes envieux et jaloux de nos intérêts, et par conséquent hostiles à notre parti en ce pays, chercheront à traverser nos démarches et à nous nuire, et chercheront à élire un autre roi; alors, sans aucune déclaration préalable, nous ordonnerons à nos troupes d'envahir en même temps sur tous les points le territoire polonais, de regarder nos adversaires comme rebelles, perturbateurs, et de détruire par le fer et par le feu leurs biens et leurs propriétés. Dans ce cas nous nous concerterons avec le roi de Prusse, et vous, de votre côté, vous vous entendrez avec son ministre résidant à Varsovie. Enfin, si toutes ces mesures n'étaient pas suffisantes, nous déclarons que nous ne poserons les armes que la Livonie polonaise et la Russie Blanche ne soient détachées et incorporées dans notre empire. En vous faisant savoir d'avance notre résolution, nous vous recommandons le plus grand secret... Vous assurerez à notre candidat que, dès qu'il sera sous notre tutelle et notre protection, personne ne réussira à lui arracher la couronne. »

Il importait de rassurer la France et l'Angleterre sur les intentions de la Russie et de la Prusse, et sur le but réel des armements destinés à comprimer le sentiment national de la Pologne et à fausser l'élection royale. Vers le milieu de décembre la czarine publia un manifeste qui renfermait la déclaration suivante :

« Si jamais l'esprit de mensonge a pu inventer une fausseté complète, c'est lorsqu'on a audacieusement répandu que, dans le dessein que nous avons de sou-

tenir l'élection d'un Piast, nous n'avions pour but que de nous faciliter les moyens d'envahir par son secours quelque morceau du territoire de la couronne de Pologne ou du grand-duché de Litvanie, pour le démembrer du royaume et le mettre sous notre domination par usurpation.

« Ce bruit si peu fondé et inventé aussi mal à propos tombe par lui-même, comme dénué de toute sorte de vraisemblance. Notre système et notre sentiment sont de rendre nos peuples heureux sans faire de conquêtes sur les étrangers. Nous sommes dans une entière persuasion que les vues des plus grands monarques doivent être toutes dirigées au bonheur et à la prospérité de leurs propres sujets. La justice et l'humanité sont la règle de notre conduite ; ce sont elles qui nous ont placée sur ce trône, et sur qui nous fondons la réputation que nous attire la manière dont nous gouvernons notre empire.

« Nous devrions passer sous silence et entièrement mépriser de si fausses et de si basses imputations ; mais, afin que la vérité paraisse et que la pureté de nos intentions soit manifestée à toute la sérénissime république, et que l'erreur et le doute soient éclaircis vis-à-vis de ceux mêmes qui sont le moins au fait des affaires, nous déclarons de la façon la plus solennelle que nous sommes sincèrement et constamment résolue de maintenir la république dans son état actuel, ses lois, ses libertés et ses maximes, comme aussi dans ses possessions, conformément au traité de 1686 ; et comme nous avons à cœur la conservation de l'intégrité de la couronne de Pologne et du grand-

duché de Litvanie, nous sommes fort éloignée de permettre ou de souffrir qu'elle éprouve aucun détriment de la part de qui que ce soit.

« En même temps nous faisons connaître à tous que, par suite d'une véritable amitié et d'un bon voisinage avec la sérénissime république, nous souhaiterions qu'à la future élection de son roi elle plaçât sur son trône un Piast né en Pologne de père et de mère, et d'une véritable noblesse polonaise. Eh ! quel roi conviendrait mieux à la république et la gouvernerait mieux, selon ses droits et ses maximes, qu'un Polonais, qui, ayant reçu pour ainsi dire avec la vie la connaissance des lois sous lesquelles il est né, élevé, s'y trouve accoutumé par une suite de devoir, de respect et d'obéissance? Dans un pareil choix l'intérêt véritable et naturel du pays se trouverait, sans être altéré par aucun mélange d'influence, de maximes et de liaisons étrangères, qui ne saurait qu'apporter du préjudice à la république.

« Un roi choisi et pris dans le cœur de la nation ne saurait prudemment se proposer d'autre but que celui de rendre son royaume tranquille et heureux ; alors les soupçons et toutes les inquiétudes que peut causer aux puissances voisines un prince étranger régnant sur les Polonais n'auraient plus lieu, et la confiance parfaite, l'amitié et le bon voisinage seraient assis sur les fondements les plus inébranlables. »

Les Czartoryski se confièrent trop aisément aux engagements de Catherine, et comme la noblesse, dans les diétines où l'on procédait à l'élection des nonces, se déclarait ouvertement opposée aux réformes qui

devaient modifier l'absurde constitution du pays, ils sollicitèrent l'appui de la czarine. Cette femme ambitieuse n'attendait qu'un signal pour faire envahir par ses armées le territoire de la Pologne. Frédéric n'eut garde de s'y opposer, et l'Autriche elle-même, qui convoitait sa part de conquête, donna son adhésion à l'intervention militaire de la Russie. Les autres puissances, prises au dépourvu et peu soucieuses de recommencer la guerre pour le plus ou moins de liberté dont jouirait la Pologne, demeurèrent sinon silencieuses, du moins inactives. Seule la France essaya, par sa diplomatie, de faire agir en faveur de la Pologne l'empire turc et les hordes, alors redoutables, du kan de Crimée; mais elle agit mollement, et les Orientaux ne voulurent point s'engager dans les hasards d'une lutte inégale. Pour la Russie, elle cherchait à légitimer son invasion et la compression qu'elle exerçait sur la Pologne en établissant que les élections des diétines avaient partout donné lieu à des collisions sanglantes, qu'une faction polonaise, attachée aux lois impossibles de son pays, opprimait le reste de la noblesse par la peur ou par la menace, et la czarine protestait que son seul but avait été de maintenir la liberté des suffrages et de rétablir l'ordre matériel. Personne n'était volontairement dupe de cette déclaration, mais la faction des Czartoryski feignait d'y ajouter foi, et ne s'indignait nullement en apprenant que dix mille Russes, avant-garde des armées étrangères, campaient déjà sous les murs et dans les rues de Varsovie. Quant à l'ambassadeur du roi de France, bien persuadé qu'une série de honteuses violences

allaient entacher de nullité les opérations de la diète générale, il prit congé du primat et quitta la Pologne. L'ambassadeur d'Autriche suivit cet exemple, au moins pour la forme; il en fut de même du résident d'Espagne, et le champ demeura libre aux intrigues de la Prusse et de la Russie.

La diète s'était assemblée le 7 mai 1764. Les troupes russes stationnaient aux abords de la salle des séances et sur les places publiques; les soldats dont pouvaient disposer les Czartoryski encombraient le palais et manifestaient des intentions menaçantes. Soit découragement, soit effet des menaces, sept provinces n'avaient point envoyé de représentants; partout ailleurs un très-grand nombre de nobles n'avaient point voulu concourir à l'élection des nonces, et tout indiquait, en dépit des semblants de formes dont on s'entourait encore, que l'assemblée allait voter sous l'influence de la peur, sous la pression des baïonnettes russes.

Cependant une tentative généreuse eut lieu pour maintenir la dignité du pays et l'autorité des vieilles lois. Un nonce, Mokranowski, indigné de l'appareil déployé par l'ennemi du dehors pour violenter les suffrages, traversa les rangs des soldats, et ne craignit pas de se rendre au dépôt des actes publics pour y consigner une protestation contre les opérations de la diète. Un moment après il vint prendre sa place dans l'assemblée. A l'heure prescrite, la majorité des nonces étant présente, Malakowski, maréchal de la diète, se disposa à lever le bâton de commandement pour annoncer l'ouverture des délibérations. Mokranowski

demanda la parole. « Je remets à l'assemblée, dit-il, le manifeste de vingt-deux sénateurs et de trente-cinq nonces. Je m'oppose à ce que le bâton de commandement soit levé, puisque les troupes russes sont en Pologne et nous enveloppent. Usant de mon droit de nonce et d'homme libre, *par omnibus*, j'arrête l'activité de la diète. » A ces mots un tumulte inouï se manifesta, et les sabres furent dirigés contre Mokranowski. Mais le maréchal de la diète, vieillard vénérable, déclara à son tour que, la liberté n'existant plus, il emportait le bâton, et ne le lèverait qu'après la délivrance de la république. Une foule de voix menaçantes se firent entendre, lui enjoignant d'ouvrir la séance dans la forme accoutumée. « Vous ne pouvez tenir la diète, répondit-il, en présence des Russes et des soldats qui tiennent ici la place de vos frères. » Les agents des Czartoryski firent alors entendre des cris de fureur et de mort; mais Mokranowski, dont l'opposition invalidait les travaux de la diète, refusa de se rétracter et de fléchir devant les menaces. On n'osa point répandre le sang de ce généreux citoyen, et il sortit de la salle en même temps que le maréchal de la diète.

La majorité, dominée par les Russes et entraînée par les factions, n'en voulut pas moins ouvrir les délibérations. Elle procéda à l'élection d'un président, et porta ses suffrages sur le prince Adam Czartoryski. Le lendemain, comme pour protester contre cette violation du pacte constitutionnel, les nonces républicains, ralliés autour du grand-maréchal Branicki, sortirent de la ville et abandonnèrent le terrain à leurs ennemis. Quatre-vingts nonces, sur trois cents, continuèrent de

siéger, et prétendirent exercer à eux seuls tous les pouvoirs légitimes de la diète. L'influence des Czartoryski étant seule écoutée, cette assemblée adopta, par plusieurs votes unanimes, des règlements et des décrets qui modifiaient gravement les institutions de la république.

Des mesures de proscription furent décrétées contre le grand-maréchal et contre le prince Radziwill ; à l'égard de ce dernier on légitima par une adhésion publique l'existence d'une confédération qui s'était formée, dans le grand-duché de Lithuanie, pour le dépouiller de ses biens et de sa puissance. Tandis que l'assemblée délibérait ainsi sous l'influence des factions amies de la Russie, Poniatowski affecta de prendre une attitude modérée et conciliatrice. Dans une harangue artificieuse il se plaignit de ce que la république était obligée de sévir ainsi contre ses principaux enfants. Il en parut pénétré de douleur, et il alla jusqu'à gémir de ce que la capitale était entourée et remplie de troupes étrangères. Il dit que les bons citoyens pouvaient être alarmés ; mais, se rejetant aussitôt sur les vertus de l'impératrice de Russie, il assura que ses troupes étaient venues pour maintenir la paix, rétablir l'ordre, empêcher les citoyens de se massacrer ; que l'on voyait déjà, par l'union qui régnait dans cette assemblée, le bien qui résultait de leur présence. » En terminant il demanda que la diète écrivît à l'impératrice pour remercier cette princesse du service qu'elle rendait à la république. Cette proposition fut acceptée par les uns avec les acclamations de la flatterie, par les autres avec une craintive soumission.

Les nonces, après ce vote déplorable, continuèrent les travaux de la session ; dirigés par les Czartoryski, ils se proposaient de renverser la forme du gouvernement, et d'établir une monarchie une et compacte sur les débris des mauvaises lois qui avaient perdu la Pologne. En cela seulement leurs efforts étaient légitimes et avoués par la raison. Mais pour ne déplaire ni au peuple, attaché à ses traditions, ni aux étrangers, qui faisaient leur force, ils ne procédaient que lentement et par degré, s'environnant de ténèbres, et cherchant à endormir la vigilance de Keyserling et les soupçons toujours en éveil de Repnine, les deux envoyés de Catherine, qui d'ailleurs ne connaissaient rien à tout ce labyrinthe de lois et de droit public qui formaient les institutions de la Pologne. Les Czartoryski continuaient à disposer de la majorité, soit par l'adhésion sympathique de leurs amis, soit par le soin qu'ils avaient pris d'acheter les voix douteuses. Toutes les résolutions qu'ils soumettaient à l'assemblée étaient successivement adoptées, entre autres celles qui diminuaient l'autorité des grandes charges de l'État et les plaçaient sous l'autorité du roi. Les nonces se prêtaient à leurs projets de réformes ; mais, au moment où ils allaient supprimer le *liberum veto*, les ambassadeurs de Prusse et de Russie intervinrent et se hâtèrent de mettre opposition à cette résolution importante. Frédéric et Catherine désiraient l'un et l'autre le maintien d'un principe cher à la Pologne autant que contraire à la raison, et qui, après tout, par cela seul qu'il était un obstacle invincible à la sécurité et aux progrès de la

nation polonaise, servait merveilleusement la politique de ses ennemis. En même temps qu'ils intervenaient ainsi au nom de leurs souverains dans les délibérations de la diète, les ambassadeurs de Russie et de Prusse ne laissèrent pas ignorer à l'assemblée que Stanislas-Auguste Poniatowski était le seul candidat de ces deux cours. Il ne restait plus à la diète qu'à s'incliner devant cette royauté devenue inévitable.

On assure que, tandis que la Pologne se résignait à subir un maître imposé au nom de Catherine, cette princesse retira l'appui qui faisait la force de Poniatowski et cessa d'insister sur la nécessité de réunir les suffrages sur son ancien amant. Uniquement occupé de frivoles intrigues, Poniatowski avait essayé de gagner le cœur d'une jeune princesse polonaise, et des extraits de sa correspondance amoureuse avaient été mis sous les yeux de l'impératrice de Russie. On y remarquait des phrases offensantes pour Catherine, et cet incident, vrai ou supposé, refroidit beaucoup l'intérêt que la czarine avait témoigné pour la candidature de Poniatowski. Il est à croire également que cette princesse craignit de mécontenter la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Turquie, en exerçant sur les destinées de la Pologne une pression aussi menaçante. Au surplus, ce fait importe peu à l'histoire, et il suffira d'établir que Catherine demandait toujours que le roi qu'on allait élire appartînt à la maison des Czartoryski.

La noblesse polonaise avait seule qualité pour élire un roi. Une résolution aussi grave devait émaner de la nation directement, et non par la voix d'une as-

semblée de nonces. La noblesse tout entière fut donc convoquée, d'après le vœu des lois du pays, mais on s'arrangea de manière à enlever à l'élection toute liberté réelle. Les troupes russes, qui s'étaient répandues dans le pays sous prétexte de disperser les factions, eurent ordre de se concentrer de nouveau sur Varsovie, afin de soutenir la diète d'élection. Les Czartoryski, appréhendant que l'assemblée de la noblesse ne fût trop nombreuse, avaient habilement fait craindre à tous les gentilshommes qu'en leur absence leurs châteaux ne fussent pillés par l'ennemi, et le plus grand nombre des nobles restèrent chez eux ou furent dispersés lorsqu'ils se rendaient en corps à l'élection. De cette foule de cent mille gentilshommes qui avaient coutume de concourir à l'élection des rois, c'est à peine si quatre mille se trouvèrent réunis pour donner un nouveau souverain à la Pologne; aussi l'avénement du roi, au lieu de présenter les caractères de l'enthousiasme national, ne semblait-il, selon les Polonais eux-mêmes, que la pompe funèbre accompagnant la sépulture des lois du pays. Vainement Catherine II avait-elle rendu aux électeurs une sorte de liberté, en ce qui concernait le comte Poniatowski; le vieux Keyserling, son ambassadeur, était mourant, et ne voulut pas se prêter à ce caprice d'une femme offensée. Il continua d'appuyer la candidature qui contrariait davantage la France, et l'on se borna à exiger de Poniatowski qu'il ne se marierait qu'avec une Polonaise. C'était là une précaution destinée à empêcher que, par le mariage de Poniatowski et de la czarine, la Pologne ne fût réunie à l'empire moscovite. Enfin, le 7 sep-

tembre 1764, Poniatowski fut élu par la noblesse qui se trouvait au champ électoral, et prit le nom de Stanislas-Auguste. Quand il monta sur le trône il était déjà l'ennemi de l'impératrice, dont on le croyait le protégé et l'amant, et Catherine songeait en secret à défaire son ouvrage.

Après la diète d'élection on procéda à la cérémonie du couronnement. Poniatowski l'avait fixé au 25 novembre 1764, jour de Sainte-Catherine, pour faire de cette solennité une sorte d'hommage à la czarine, son ancienne maîtresse. La loi exigeait qu'il se fît couronner en costume polonais, mais il préféra une sorte d'habit théâtral et de mauvais goût; il avait une cuirasse, des culottes courtes, des brodequins; ses cheveux étaient poudrés, frisés, retenus par un catogan; un casque étincelant par-dessus tout cela ; et c'est ainsi qu'il s'offrit à la risée publique.

A peine fut-il roi que toute l'influence passa aux Czartoryski. Ces chefs du parti monarchique ne se souciaient plus désormais de subir les caprices de la Russie et poursuivaient leur but, qui était la réforme de la vieille constitution polonaise. Cependant ils étaient réduits, en apparence, à se concerter avec Catherine et ils paraissaient recevoir d'elle le mot d'ordre. Dans une situation aussi fausse ils ne pouvaient évidemment réaliser que des améliorations incomplètes, et néanmoins ils réussirent à faire disparaître des abus. L'une des grandes difficultés de la situation était le plus ou moins de tolérance ou de liberté qu'on accorderait aux protestants. Cette question soulevait de nombreux orages. Ce fut en présence de

ces complications que s'ouvrit à Varsovie, le 6 octobre 1766, la diète ordinaire. La question des dissidents y fut débattue la première par les soins de la Prusse et de la Russie, qui, en haine de l'Église catholique de Pologne, réclamaient en faveur des protestants la liberté illimitée des cultes et tous les droits civiques. Gaétan Soltyk, évêque de Cracovie, déclara coupables les dissidents parce qu'ils recherchaient la protection des puissances étrangères, et il demanda le renvoi immédiat de toutes les troupes moscovites et la dissolution de la confédération générale.

Comme la Russie s'opposait à toutes les formes parlementaires, rien ne fut conclu. Alors les dissidents eurent recours aux confédérations factieuses sous les auspices de la Russie et de la Prusse; de leur côté les patriotes organisèrent plusieurs confédérations qui finirent par en former une seule en se réunissant à Radom, le 23 juin 1767, sous la présidence de Charles-Stanislas Radziwill. La Russie, effrayée d'abord, eut bientôt recours à la menace, ensuite aux promesses fallacieuses, et parvint enfin à détourner de son but cette manifestation dont on s'était promis de meilleurs résultats. L'agent fatal de la Russie, Repnine, ayant vu se réunir dans Varsovie le roi, le sénat et le quartier général des troupes moscovites, espérait pouvoir faire *sanctionner* toutes les propositions qu'il méditait de longue main pour la perte de la Pologne ; à cet effet le roi, toujours dominé par les injonctions de Catherine, convoqua les nonces, le 5 octobre 1767, pour une diète extraordinaire. Une opposition ardente se manifesta au début de la diète, et parmi ces hommes ani-

més d'un véritable patriotisme il faut citer en première ligne Gaétan Soltyk, évêque de Cracovie, Wenceslas Rzéwuski, palatin de Cracovie, et Joseph-André Zaluski, évêque de Kiovie. Dès qu'ils voulurent défendre les intérêts de la patrie, Repnine donna ordre aux troupes moscovites de ravager les terres de ceux qui osaient élever la voix en faveur de la Pologne; mais ce châtiment ne satisfaisait pas encore les haines de Repnine; et dans la nuit du 13 au 14 octobre on s'empara de la personne des citoyens que nous avons nommés, et on les envoya dans les déserts de la Moscovie.

La nouvelle de cet attentat répandit une consternation générale dans le pays; le roi et le parti favorable aux entreprises de la Russie restèrent seuls impassibles. Ainsi se termina la malheureuse diète, le 5 mars 1768. La Russie, la Prusse et l'Autriche étaient satisfaites; mais le parti opprimé releva la tête, et Adam-Korwin Krasinski, évêque de Kamieniec-Podolski, organisa une nouvelle confédération qui devait envelopper dans ses réseaux toute la Pologne; ce parti comptait d'ailleurs sur l'appui de la Turquie et de la France. Le mot d'ordre était : Combattre, mourir pour la foi, la liberté et l'indépendance de la Pologne.

L'évêque Krasinski, avant d'agir, voulait être assuré que la Turquie déclarerait la guerre à la Russie; mais il ne put retenir l'impatience des autres conjurés, qui lui objectaient l'oppression toujours croissante des ennemis et les exactions qui, en ruinant le pays, ôteraient aux Polonais tous les moyens d'agir. Entre deux écueils également dangereux le désespoir préva-

lut, et l'explosion éclata (1). Parmi les conjurés les plus déterminés on distinguait Joseph Pulawski, staroste de Warka, qui avait trois fils et un neveu portant aussi le nom de Pulawski ; tous cinq, assistés de Michel Krasinski, frère de l'évêque, et de François Potocki, palatin de Kiovie, se rendirent en Podolie, et dans la petite ville de Bar ils formèrent définitivement, le 29 février 1768, la célèbre confédération. On y rédigea plusieurs manifestes. De son côté Joseph Pulawski, dans le but d'appeler aux armes tous les citoyens, fit, le 3 mai 1768, la proclamation suivante :

« Polonais! grâces à vous, les perfides alliés de la Pologne en deviennent les ennemis déclarés. Depuis soixante ans une guerre sourde et plus dangereuse que de sanglantes hostilités affaiblit et désole notre infortunée patrie ! Une peuplade sauvage et exécrable, qui ne peut être désarmée par la justice, fléchie par la soumission, touchée par les bienfaits, rassasiée par le pillage, a entrepris de nous subjuguer.

« Nous avons employé jusqu'ici toutes les vertus qui nous sont propres, un mélange inouï de déférence et de fermeté ; mais ceux qui nous ont donné ces grands exemples en sont devenus les déplorables victimes. Les vertus les plus saintes ont passé pour des crimes aux yeux de nos oppresseurs, et de généreux citoyens, nos pères et nos modèles, gémissent aujourd'hui dans des cachots inconnus chez cette nation barbare.

« Si jamais l'homme eut des devoirs à remplir, ce sont ceux qui nous forcent enfin de recourir aux ar-

(1) *Hist. de la Pologne*, par M. Léonard Chodsko.

mes : la république envahie, la religion outragée, un État souverain mis sous le joug, la justice qu'on offrait de nous rendre devenue un piége, le droit des gens foulé aux pieds, nos sénateurs enchaînés!... Non, je ne craindrai point de le dire, si les nations les plus serviles éprouvaient du souverain le plus légitime tant d'injustices et tant d'outrages, il n'en est point d'assez lâches pour les souffrir; l'univers entier applaudirait aux efforts de leur insurrection, et nous avons supporté ce qui dans les pays les plus assujettis justifierait la sédition et les révoltes.

« Mais quel est donc le tyran qui nous persécute, quelle est cette nation insolente qui nous brave? Rappelons-nous, il en est temps, que ce vil peuple a toujours fui devant nos ancêtres, que ses souverains ont prêté hommage à nos rois; que, s'ils ont fondé au milieu des forêts et des déserts un nouvel empire, c'est qu'alors nous étions occupés par d'autres guerres dans l'intérêt de la civilisation européenne. Rappelons-nous que de simples gentilshommes polonais, pour venger leurs amis massacrés dans la capitale de ce nouvel État, à Moskou, assemblèrent leurs troupes domestiques et mirent en fuite le tzar et ses armées; que, peu d'années après, quelques-uns de nos pères, appelés dans cette cour perfide, y soutinrent tous les efforts des Moscovites mutinés contre eux, et n'en sortirent qu'après avoir réduit cette capitale en cendres.

« Il ne faut pas toutefois qu'un vain souvenir de gloire nous abuse, et nous dissimuler, en commençant une si généreuse entreprise, les avantages que les troupes moscovites ont à présent sur

nous. Des officiers expérimentés, des soldats aguerris, une discipline sévère, une artillerie nombreuse, voilà, direz-vous, une supériorité effrayante! Non, mes braves concitoyens, vous ne le direz pas; vous sentez en vous-mêmes de plus grands avantages, le courage personnel, l'honneur, dont le nom même est inconnu aux Moscovites, toutes les vertus auxquelles la discipline tâche en vain de suppléer.

« Un seul homme, maître de cette nation barbare, lui a donné quelque célébrité, et dans cette discipline rigoureuse, qui consiste à craindre plus ses officiers que ses ennemis, c'est le génie terrible de cet ancien despote qui vit encore parmi eux pour s'éteindre à leur premier revers. Aucun de ces Moscovites ne sait ce qu'il veut de nous; ils exécutent de vains projets tramés dans les alcôves et dans les bains d'une femme parricide et voluptueuse qui les gouverne; animaux dociles et féroces, qui, sans en espérer aucun avantage particulier, vainqueurs ou vaincus, n'agissent que par la crainte du fouet et des châtiments. Pour nous, tous frères et tous égaux, nous, que la patrie appelle également à sa délivrance, tout ce que nous défendons nous est commun, et tout nous est personnel.

« Nous commençons sans doute une pénible carrière, et ces premiers combats, où nous nous engageons, ne sont que le prélude de nos travaux. Ce serait même une erreur fatale que de nous attendre à trouver nos sentiments dans tous nos compatriotes. Chez les nations les plus vertueuses il se trouva toujours des âmes lâches qui en furent l'opprobre. Dans les temps immortels de la Grèce, le passage des Ther-

mopyles ne fut ouvert que par la trahison. Plus de la moitié des Grecs avaient déjà cédé quand quelques hommes généreux prirent la résolution de défendre leur liberté. Nous qui aspirons à la même gloire, attendons-nous aux mêmes obstacles, ou plutôt félicitons-nous de ce que les âmes lâches se joindront à nos ennemis; de ce qu'elles se rendront à elles-mêmes la justice sévère de se séparer d'avec nous.

« D'autres, qui se croient de zélés citoyens, nous font demander en grand secret : Que disent nos alliés? Quels secours nous ont-ils promis? Que devons-nous attendre de telle cour ou de telle autre? Comme si nous étions encore au temps de ces délibérations craintives! comme si la situation où nous sommes nous laissait encore le choix des partis et les négociations diplomatiques pour ressource! Le dessein de nous subjuguer étant pris, les combats sont devenus nécessaires. Ce siècle heureux est passé où, la Pologne se trouvant liée au système général de l'Europe, si quelque puissance eût entrepris de nous conquérir, nous étions assurés d'un secours étranger. Pendant que, sur la foi des événements anciens et d'une balance qui n'existe plus, la Pologne continuait d'attendre son salut du dehors, le joug de la Moscovie s'est appesanti de jour en jour, et désormais que peut importer à notre situation celle du reste de l'univers? Avons-nous besoin de secours ou de conseils pour savoir si nous voulons vivre libres ou mourir?

« Mais, quel que soit le nombre des citoyens corrompus ou timides, la Pologne compte encore assez de citoyens courageux pour être assurée de sa déli-

vrance. Braves confédérés, c'est au nom de toutes les provinces que je suis chargé de vous donner cette assurance. Une nombreuse noblesse propre aux armes attend avec une généreuse impatience que nous allions prêter la main à ses premiers efforts.

« Le premier objet que nous ayons à nous proposer, c'est d'appuyer partout ces confédérations particulières ; c'est de faire éclater tous les districts de proche en proche ; et, ceux qui se seront confédérés prêtant ensuite la main à ceux de leur voisinage pour leur réunion, nous parviendrons ainsi à confédérer toute la république. Ce n'est donc point un désespoir aveugle qui nous conduit, c'est une résolution ferme, une espérance fondée, un juste sentiment de ce que nous sommes. Il doit laisser à la prudence toutes ses précautions et toutes ses vues... Aussi dois-je prévenir vos esprits sur les piéges que les Moscovites vont nous tendre, sur la mauvaise foi des accommodements qu'ils vont vous offrir. Laissez-moi vous rappeler que leurs propositions sont plus à craindre pour nous que leurs attaques. Plus de traité entre eux et nous. Après que, sous l'espoir de rétablir les anciennes lois, la nation a été séduite et trahie, quel autre traité reste-t-il que leur mort ou la nôtre?

« Félicitons-nous, chers citoyens, de ce que, par une destinée singulière, nous mourrons en nous vengeant. Catherine, cette femme ambitieuse et perfide, qui, ne croyant à aucune vertu, a cru de son intérêt de les feindre toutes, verra, par ce généreux dévouement, tous ses artifices démentis. Notre sang volontairement répandu déposera contre sa tyrannie, et

cette fausse gloire, dont elle est si amoureuse, sera également flétrie par nos défaites ou par nos victoires! »

La confédération de Bar ne tarda pas à compter huit mille hommes prêts à combattre. Alors elle commença à parler avec autorité, à publier des universaux pour appeler la noblesse aux armes, pour mettre sur pied des troupes régulières et des milices, et convoquer un arrière-ban général en vue de la délivrance de la patrie. Ces mouvements, dont on exagérait encore la portée, causèrent une profonde sensation parmi les Russes. On parlait de l'alliance des confédérés avec la France, des contingents que leur envoyaient les Tartares, de leurs grandes ressources militaires, et l'on s'attendait à leur voir tenter les plus redoutables efforts pour le triomphe de leur religion et de leur indépendance. Ces appréhensions étaient prématurées. La confédération, bien que forte par le dévouement et le patriotisme, n'était point en mesure de tenir tête à des ennemis organisés et nombreux; comme elle était hors d'état de sauver la Pologne, elle ne pouvait qu'en précipiter la ruine. C'est ce qui arriva. Saisi de douleur à la nouvelle d'un mouvement dont le succès ne semblait pas possible, l'évêque de Kaminiec n'en jugea pas moins nécessaire de le seconder; il implora le secours de la France, de l'Autriche et de la Saxe, tandis que, de son côté, et à la requête des confédérés, la Turquie sommait les Russes d'évacuer sans retard la Pologne.

Repnine, aussi habile que méchant, ne se laissa pas longtemps surprendre par l'insurrection nationale. Tandis qu'il amusait la Turquie par des promes-

ses évasives, il invitait le sénat de Varsovie à se réunir pour désavouer les confédérés de Bar et requérir l'assistance de la Russie. Ceux des sénateurs qui hésiteraient à s'associer à ces honteuses requêtes étaient menacés de l'incendie, du pillage et de la déportation. Beaucoup s'échappèrent de Varsovie pour ne point se rendre complices de l'étranger ; ceux qui restèrent, dominés par la terreur, se conformèrent aux demandes de Repnine et signèrent un appel à la Russie. Pour le roi Stanislas-Auguste, comme il redoutait son peuple plus que la Russie, il seconda les menées de l'ambassadeur de Catherine, et les Russes, qui marchèrent en masse contre les confédérés de Bar, agirent avec l'apparence de la légalité et du droit, et comme auxiliaires du roi de Pologne. Parmi les nobles qui protestèrent contre la triste obéissance du sénat et refusèrent de s'associer aux projets de Repnine, on vit enfin figurer les Czartoryski eux-mêmes ; on eût dit qu'ils étaient désormais éclairés sur les intentions de la Russie, qu'ils se repentaient d'avoir attiré sur leur pays la domination russe pour opérer de justes et salutaires réformes constitutionnelles, opiniâtrément repoussées par un patriotisme vaniteux et dénué de bon sens. Leur protestation fut déposée aux archives officielles du royaume.

Les Russes avaient ordre de se tenir sur la défensive et de laisser aux confédérés l'initiative de la lutte. Ceux-ci, en dépit du nombre de leurs ennemis et des trahisons dont ils étaient entourés, obtinrent d'abord quelques avantages partiels. Ils avaient contre eux non-seulement les Russes et les faux-frères, mais en-

core les paysans du pays (la Podolie et les provinces voisines de la Turquie), tous schismatiques grecs, et qui voyaient des ennemis dans leurs propres seigneurs. Quant aux armées turques, dont l'intervention en Pologne semblait rassurer le gouvernement français ému des projets de la Russie, réduites à leurs propres forces, elles ne pouvaient sauver les confédérés de Bar d'une ruine prochaine. C'était la situation qu'attendaient les Russes. Ils n'avaient paru hésiter et se maintenir sur la défensive que pour agir avec plus d'ensemble et porter des coups plus certains. Soudain sept régiments de troupes au service de Catherine et cinq mille Cosaques attaquèrent les confédérés par tous les points, promenant partout l'incendie et le pillage, et mettant à feu et à sang tous les districts occupés par l'insurrection polonaise. Il y eut d'horribles massacres dont furent victimes les femmes, les enfants, les vieillards. Les confédérés, avertis par la lueur des incendies, se mirent à leur tour en défense et soutinrent partout ces attaques. Parmi eux on remarquait le fils de Pulawski, le jeune Casimir, qui devait plus tard être l'un des plus redoutables ennemis de la Russie. Cependant on publiait en Pologne une déclaration de la czarine qui donnait aux confédérés les noms de séditieux, de rebelles, de brigands, à leur entreprise ceux d'attentat et de crime. Ce manifeste ne servit qu'à exalter les insurgés; ils comprirent qu'un soulèvement national était leur seule ressource, et ils n'épargnèrent rien pour appeler aux armes la Pologne tout entière. Quant au roi Stanislas-Auguste, on remarqua ses hésitations; jusqu'à ce jour

agent de la Russie, il commençait à détester le joug qui pesait sur lui-même aussi bien que sur son peuple. A la fin, cédant à de funestes conseils, il donna ordre aux troupes polonaises d'aller combattre les confédérés et de commencer en quelque sorte la guerre civile au profit de l'oppression étrangère. Quant aux insurgés Polonais, à la veille d'être accablés par les Russes, ils adressaient un long et touchant appel aux puissances de l'Europe; mais les cabinets demeurèrent sourds, et la France (le duc de Choiseul était encore ministre) fut seule à venir en aide à la Pologne, soit par la diplomatie, soit par des subsides : tantôt il obtenait de l'Autriche la promesse de demeurer neutre; tantôt il pressait les Turcs d'intervenir sans plus attendre; tantôt il réclamait la coopération immédiate du kan des Tartares, toujours disposé à entraver les progrès de la Russie. Par malheur pour la Pologne, Louis XV se défiait de son ministre et n'aspirait qu'au maintien d'une paix honteuse; ce roi déconcertait donc en secret toutes les combinaisons du duc de Choiseul et laissait le champ libre aux armées et aux émissaires de Catherine. Le ministre, désavoué par son propre roi, n'eut d'autre ressource que d'envoyer aux confédérés de Bar un aventurier habile, un officier parfaitement disposé pour diriger une guerre de partisans : c'était ce même Dumourier dont le nom a déjà figuré dans le récit de l'invasion de la Corse. En dépit de ses talents pour l'intrigue et la guerre, il ne fut aux confédérés que d'un très-faible secours.

Les Russes lancèrent sur l'Ukraine des hordes féroces qui, sous le nom de Zapporoves ou Haidamacks,

peuplaient les régions voisines des bouches du Borysthène. L'imagination recule d'horreur au souvenir des massacres, des attentats, des crimes exécrables dont ces brigands se souillèrent à l'égard de populations innocentes, qui furent abandonnées à leurs fureurs. Tout ce qui n'était pas de la religion grecque, vieillards, femmes, enfants, gentilshommes, moines, juifs et luthériens, fut égorgé, presque toujours avec des circonstances atroces. Cent mille personnes périrent. Vint ensuite un évêque du rite grec qui dit aux meurtriers : « C'est assez! Les catholiques ont disparu, et la Russie règnera sans opposition sur ce qui reste. Elle repeuplera les solitudes que vous avez faites en y envoyant des serfs de votre culte. »

Les armées turques aidaient mollement les confédérés, mais leur intervention n'était point stérile. Dès qu'elles avançaient les troupes de la czarine rétrogradaient; les Ottomans étaient-ils vaincus: les Russes revenaient en force, et occupaient le pays. « On voyait alors, dit Rulhière, tous les usages par lesquels les nations les plus barbares ont adouci le fléau de la guerre violés à l'égard des confédérés, toutes les capitulations devenues des piéges, la foi donnée aux prisonniers toujours trahie. » Les patriotes polonais avaient à craindre d'autres dangers plus redoutables dont ils ne savaient pas se garder. Alors, comme de nos jours, ils cédaient à l'étrange manie de se diviser entre eux, de ne voir que des traîtres parmi ceux qu'une simple dissidence d'opinion séparait de leurs frères, de gaspiller, à se haïr et à se combattre, sans profit pour la Pologne, une activité et des ressources qui ne devaient

être consacrées qu'au service de la patrie. Le comte Potocki, chef de l'une de leurs factions, devint jaloux du vieux Pulawski et réussit à le rendre suspect. Ce vénérable serviteur de la liberté polonaise, l'un des promoteurs de la confédération, fut arrêté par ses frères d'armes et mourut dans les fers. En expirant il prescrivit à ses fils d'étouffer leurs ressentiments personnels et de ne songer qu'à la patrie. Tous trois obéirent. Un moment éclairés sur leurs intérêts véritables, les divers chefs de la confédération consentirent à se placer sous l'autorité d'un conseil suprême de commandement. Sur ces entrefaites, les Turcs, auxiliaires plus intrépides qu'intelligents, eurent à essuyer de nombreuses défaites. Pour les contraindre à rétrograder l'impératrice recourut à une diversion puissante; elle suscita dans la Grèce, alors esclave de l'empire Ottoman, des insurrections prématurées et dépourvues des moyens de vaincre, mais qui n'en créèrent pas moins aux Turcs de redoutables embarras. Vers le même temps le conseil suprême de la confédération de Bar, las d'attendre de Stanislas-Auguste un retour vers la cause de l'indépendance nationale, décréta la déchéance de ce roi imposé par les baïonnettes et les manœuvres de la Russie. On en était là de cette lutte, dont l'issue commençait à n'être plus douteuse, lorsque la disgrâce du duc de Choiseul vint enlever à la nationalité polonaise le plus fort appui qu'elle eût conservé en Occident. Quand ce ministre fut tombé sous le poids des haines de la cour et de la défiance de Louis XV, le déplorable triumvirat qui gouverna la France cessa de se mettre en peine des

confédérés et de contenir l'ambition de l'Autriche, déjà éveillée par la perspective d'un agrandissement à obtenir au détriment de la Pologne. L'impératrice Marie-Thérèse, encore respectée et populaire, n'était plus en état de neutraliser tout à fait les déplorables instincts de son fils Joseph II, et ce prince, de triste souvenir, méditait de s'entendre tôt ou tard avec Catherine et Frédéric pour se partager le royaume des Jagellons et de Sobieski. Déjà, sous l'influence nouvelle qui se manifestait dans les conseils de l'Autriche, il était question à Vienne de se rapprocher de la Prusse et de la Russie. Une entrevue eut lieu au camp de Neustadt, en Moravie, entre l'empereur Joseph et Frédéric II. Le roi de Prusse, bien convaincu des intentions de la czarine contre la Pologne, jugeait qu'il était superflu de s'y opposer, et que le rôle de l'Autriche et de la Prusse devait seulement consister à obtenir une large part des dépouilles de Stanislas-Auguste (1770). Sur ces entrefaites, Dumourier, que le duc d'Aiguillon n'avait point voulu rappeler en France, avait obtenu un commandement parmi les confédérés de Bar et remporté sur les Russes quelques avantages de médiocre portée. Le cabinet de Louis XV se gardant bien de le soutenir et de mettre à sa disposition des ressources sérieuses, l'aventureux agent, qui représentait la France en Pologne, venait de perdre contre Souwarow la désastreuse bataille de Landscron (28 juin 1771); les armées russes, d'un autre côté, avaient occupé la Lithuanie. Dumourier revint en France après sa défaite; le baron de Vioménil, maréchal de camp, le remplaça en Pologne. Cet officier,

distingué par son mérite et son intelligence, arriva trop tard pour rétablir les affaires des confédérés. Tout ce que purent faire ces derniers fut d'enlever, par un coup de main, le roi Stanislas-Auguste; mais cette tentative, d'abord couronnée de succès, n'eut d'autre suite que d'ajouter aux colères de la Russie, et le roi, un moment prisonnier, ne tarda pas à reparaître dans sa capitale.

Bientôt la Russie, la Prusse et l'Autriche réussirent à s'entendre, comme aussi à persuader aux autres puissances de l'Europe que rien, désormais, ne pouvait soustraire la Pologne à la nécessité d'un partage. Le roi de Prusse voulait à tout prix reculer ses frontières du côté de la Baltique et s'emparer des provinces polonaises que baigne cette mer; surtout il convoitait Thorn et Dantzig, et l'impératrice de Russie se montrait fort disposée à lui attribuer ces possessions, pourvu que, de son côté, il lui laissât prendre la part du lion. Marie-Thérèse désapprouvait avec une énergie dont on a suspecté la sincérité les projets des deux puissances copartageantes; mais Joseph II, qui désormais tenait à régner par lui-même, laissait son auguste mère gémir et se plaindre, et se concertait avec Frédéric pour avoir un magnifique lot dans le partage de la république slave. La Russie et la Prusse se mirent d'accord, le 17 février 1772, sur les conditions du démembrement de la Pologne; l'Autriche, dès le 4 mars, accéda à leurs arrangements. Peu de mois après, le 5 août 1772, les trois puissances arrêtèrent les bases d'un premier partage qui laissait encore subsister un prétendu royaume, destiné à être

plus tard effacé de la carte de l'Europe. L'Autriche obtint toute la rive gauche de la Vistule, depuis les salines de Vilicza jusqu'à l'embouchure du Viroz, la Russie-Rouge, le palatinat de Beltz et une partie de la Volhynie; en tout, 1,360 milles géographiques et trois millions trois cent mille habitants. On attribua à la Russie les deux gouvernements de Polotsk et de Mohilow, c'est-à-dire 47,157 milles carrés et près de deux millions de sujets; c'était la part la plus grande et la moins fertile. La Prusse dut se contenter des provinces qu'elle convoitait, vers les bouches de la Vistule, et d'une population de cinq cent mille âmes.

Il fallait colorer d'un prétexte cet événement inattendu qui rompait l'équilibre entre les nations chrétiennes. Les puissances copartageantes publièrent des manifestes qui avaient pour but d'établir la validité de leurs droits, la légitimité de leurs revendications. Catherine II ne semblait d'ailleurs avoir réclamé que la juste indemnité des secours si longtemps donnés par la Russie à la Pologne. « Après les dépenses considérables, disait-elle, en hommes et en argent, qu'a coûté à l'empire de Russie son assistance à la Pologne pour la sauver des fureurs de ses propres citoyens, assistance qui, au lieu de reconnaissance, n'a produit qu'un renouvellement de cette même fureur, jusqu'à menacer de l'écroulement total de l'État, c'est un acte de générosité que, de concert avec les deux puissances voisines de la Pologne, la cour de Russie se soit prêtée à mettre fin à l'anarchie qui la désolait, à lui assurer une existence mieux réglée, plus heureuse

et plus tranquille. Après la perte irréparable en hommes et en argent que lui cause une guerre injuste, dont les Polonais sont les seuls instigateurs, il doit paraître bien modéré que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies se borne à n'exercer que des droits aussi incontestables que les siens, et à se procurer la réparation de dommages que jamais un État ne peut refuser à l'autre, et qu'ici rien ne soit aggravé par la vengeance la plus juste. » Tandis que ce langage doucereux ne trompait personne et augmentait encore l'irritation du peuple polonais, la Prusse et l'Autriche, empressées d'occuper les pays dont le traité du 5 août leur avait accordé la possession, avaient recours aux mesures les plus violentes pour subjuguer et contenir leurs nouveaux sujets. La czarine, plus habile, se montrait modérée et affectait la clémence. Mais, de quelque façon que s'accomplît le démembrement d'une nation libre, et qui avait rendu tant de services à la civilisation chrétienne, tous les hommes de cœur frémirent au spectacle d'une pareille injustice et tous les peuples se sentirent menacés. La France surtout se montra profondément émue, car il s'agissait pour elle de l'agonie d'une sœur, de la destruction d'une compagne de guerre placée à l'avant-garde contre l'invasion des barbares (1). Il n'y eut pas jusqu'à

(1) Nous empruntons à des orateurs modernes, qui ont occupé une grande place dans nos assemblées politiques, des protestations éloquentes contre l'abolition de l'indépendance polonaise.

En 1846 M. Victor Hugo s'exprimait ainsi devant la chambre des Pairs :

« ... Toutes les fois qu'il s'agit devant cette noble assemblée de dé-

Louis XV qui ne s'indignât en voyant sa diplomatie impuissante, son gouvernement joué par les puissan-

battre la question polonaise, cette question cesse d'être ordinaire, car elle dépasse la portée des questions politiques; elle réunit dans une commune et universelle adhésion les dissidences les plus déclarées, les opinions les plus contraires; car dans la question polonaise c'est la civilisation même qui est compromise...

« Deux nations entre toutes, depuis quatre siècles, ont joué dans la civilisation européenne un rôle désintéressé : ces deux nations sont la France et la Pologne. La France dissipait les ténèbres, la Pologne repoussait la barbarie; la France répandait les idées, la Pologne couvrait la frontière. Le peuple français a été le missionnaire de la civilisation en Europe, le peuple polonais en a été le chevalier.

« Si le peuple polonais n'avait pas accompli son œuvre, le peuple français n'aurait pu accomplir la sienne. A un certain jour, à une certaine heure, devant une invasion formidable de la barbarie, la Pologne a eu Sobieski, comme la Grèce avait eu Léonidas.

« Ce sont là des faits qui ne peuvent s'effacer de la mémoire des nations. Quand un peuple a travaillé pour les autres peuples, il est comme un homme qui a travaillé pour les autres hommes : la reconnaissance de tous l'entoure, la sympathie de tous lui est acquise; il est glorifié dans sa puissance, il est respecté dans son malheur; et si, par la dureté des temps, ce peuple, qui n'a jamais eu l'égoïsme pour loi, qui n'a jamais consulté que sa générosité, que les nobles et puissants instincts qui le portaient à défendre la civilisation, si ce peuple devient un petit peuple, il reste une grande nation.

« C'est là, Messieurs, la destinée de la Pologne. Mais la Pologne, Messieurs les Pairs, est grande encore parmi vous; elle est grande dans les sympathies de la France, elle est grande dans les respects de l'Europe! Pourquoi? C'est qu'elle a servi la communauté européenne, c'est qu'à certains jours elle a rendu à toute l'Europe de ces services qui ne s'oublient pas.

« Aussi lorsque, il y a quatre-vingts ans, cette nation a été rayée du nombre des nations, un sentiment douloureux, un sentiment de profond regret s'est manifesté dans l'Europe entière. En 1772 la Pologne est démembrée; quatre-vingts ans, ont passé, et personne ne pourrait dire que ce fait soit accompli. Au bout de quatre-vingts ans ce grave fait de la radiation d'un peuple, non, ce n'est point un fait accompli! Avoir dé-

ces spoliatrices. « Je n'aurais pas souffert cet affront si Choiseul avait été ici! » Cette plainte, qui lui échappa

membré la Pologne, c'était le remords de Frédéric II; n'avoir pas relevé la Pologne, c'était le regret de Napoléon. Je le répète, lorsqu'une nation a rendu au groupe des autres nations de ces services éclatants, elle ne peut plus disparaître; elle vit, elle vit à jamais! Opprimée ou heureuse, elle rencontre la sympathie, elle la trouve toutes les fois qu'elle se lève.

« ... L'unité des peuples s'incarne de deux façons dans les dynasties et dans les nationalités. C'est de cette manière, sous cette double forme, que s'accomplit ce difficile labeur de la civilisation, œuvre commune de l'humanité; c'est de cette manière que se produisent les rois illustres et les peuples puissants. C'est en se faisant nationalité ou dynastie que le passé d'un empire devient fécond et peut produire l'avenir. Aussi c'est une chose fatale quand les peuples brisent des dynasties, c'est une chose plus fatale encore quand les princes brisent des nationalités.

« Messieurs, la nationalité polonaise était illustre; elle eût dû être respectée. Que la France en avertisse les princes, qu'elle mette un terme et qu'elle fasse obstacle aux barbaries. Quand la France parle, le monde écoute; quand la France conseille, il se fait un travail mystérieux dans les esprits, et les idées de droit et de liberté, d'humanité et de raison, germent chez tous les peuples.

« Dans tous les temps, à toutes les époques, la France a joué dans la civilisation ce rôle considérable, et ceci n'est que du pouvoir spirituel; c'est le pouvoir qu'exerçait Rome au moyen âge. Rome était alors un Etat de quatrième rang, mais une puissance de premier ordre. Pourquoi? C'est que Rome s'appuyait sur la religion des peuples, sur une chose d'où toutes les civilisations découlent.

« Voilà, Messieurs, ce qui a fait Rome catholique puissante à une époque où l'Europe était barbare.

« Aujourd'hui la France a hérité d'une partie de cette puissance spirituelle de Rome; la France a, dans les choses de la civilisation, l'autorité que Rome avait et a encore dans les choses de la religion.

« Ne vous étonnez pas, Messieurs, de m'entendre mêler ces mots : civilisation et religion; la civilisation, c'est la religion appliquée.

« La France a été et est encore plus que jamais la nation qui préside au développement des autres peuples.

« Les princes qui possèdent des peuples ne les possèdent pas comme maîtres, mais comme pères; le seul maître, le vrai maître, est ailleurs;

au milieu de sa cour, attesta qu'un reste de générosité vivait encore au fond de son âme dégradée par la

la souveraineté n'est pas dans les dynasties, elle n'est pas dans les princes; elle n'est pas dans les peuples non plus; elle est plus haut : la souveraineté est dans toutes les idées d'ordre et de justice; la souveraineté est dans la vérité.

« Quand un peuple est opprimé, la justice souffre, la vérité, la souveraineté du droit est offensée; quand un prince est injustement outragé ou précipité du trône, la justice souffre également, la civilisation souffre également. Il y a une éternelle solidarité entre les idées de justice qui font le droit des peuples et les idées de justice qui font le droit des princes. »

Un autre orateur, dont le nom se rattache à tous les combats de la civilisation catholique, M. le comte de Montalembert, faisait également entendre la protestation suivante :

« La Pologne occupe depuis longtemps le premier rang parmi les peuples victimes. Elle a toujours souffert, et toujours elle a persisté à souffrir. Toujours envahie, dévastée, trahie, elle n'en a pas moins toujours jeté le gant aux oppresseurs et marché la poitrine à jour contre eux. La résignation à cette haute mais dure mission est empreinte dans son histoire, dans ses traditions, dans ses mœurs, dans toute son existence nationale, depuis le touchant sacrifice d'Hedwige jusqu'aux dévouements héroïques de Sobieski pour l'ingrate Autriche et des légions pour la France. Le sacrifice a été sa vie, son métier, et pour ainsi dire son industrie; c'est de ce pain-là qu'elle s'est nourrie, et rien n'annonce qu'elle en soit rassasiée. Ses anciens preux ne bâtissaient pas de châteaux indestructibles comme les nôtres; ils n'habitaient que des maisons de bois, afin de les abandonner et de les laisser brûler sans regret quand le service de la patrie les en éloignait. Ses ambassadeurs se ruinaient de fond en comble à l'étranger, ne voulant ni appauvrir le trésor public ni laisser éclipser par personne l'éclat du nom polonais. Ses budgets étaient votés par enthousiasme, et ses impôts se nommaient *secours d'amour* (subsidium charitavivum).

« Toutes ses antiques richesses, toute sa force primitive, elle les possède encore; ses enfants exilés comme ses enfants esclaves ont hérité d'un double trésor : l'esprit de sacrifice et l'esprit de foi. Avec un pareil héritage, que ne peut-on espérer, que ne peut-on reconquérir?

« N'est-ce pas la foi qui donne et redonne la vie? n'est-ce pas le sa

passion et le vice. Il n'y avait pas là de quoi sauver la Pologne.

Il y eut d'ailleurs quelques essais de résistance. Stanislas-Auguste, roi de Pologne par la grâce de la Russie, adressa aux cours de l'Europe une protestation contre le traité de partage. On n'y trouva de remarquable que les humbles remercîments qu'il décernait à Catherine pour les bienfaits dont elle avait autrefois

crifice qui l'entretient? Par cette foi inébranlable en leur cause, ils déjoueront toutes les intrigues de leurs adversaires secrets, comme ils ont bravé tous les forfaits de leurs tyrans avoués. Par cette héroïque manie de tout sacrifier pour elle, ils lui assurent une durée éternelle, une inépuisable fécondité. Le double caractère que nous leur reconnaissons n'est point une illusion.

« Doutez-vous de leur dévouement? Mais cherchez donc, parmi ces réfugiés qui ont tout perdu pour la patrie, biens, foyers, dignités, santé, femmes, enfants, tout ce que l'homme a le droit et le besoin de défendre et d'aimer; cherchez-en un seul qui ne soit prêt à recommencer demain, et cela sans hésitation, sans peine, sans surprise même! Ces hommes-là ne s'étonnent que d'une chose : c'est que nous soyons, nous, étonnés de leur dévouement!

« Doutez-vous de leur foi? Mais voici cinquante années qu'ils viennent parmi nous nous montrer leurs blessures et les tronçons de leurs chaînes! Vous ont-ils jamais montré la moindre apparence de découragement? Ont-ils jamais cessé de croire à l'affranchissement de leur pays, au châtiment de leurs oppresseurs, à la tardive mais sûre justice d'en haut?

« Lorsque, laissant loin derrière eux la patrie, et unis à nos armées républicaines, ils les aidaient à chasser les Autrichiens de l'Italie, leur poitrine gonflée laissait échapper ce chant célèbre : *Non! la Pologne n'a point péri puisque nous vivons encore!* Ceux qui le chantèrent les premiers sont morts, morts pour nous sur les plaines de la Lombardie, dans les montagnes de la Calabre, au pied des Pyramides, aux champs de Hohenlinden ou sur les plages de Saint-Domingue; mais le chant, et l'âme qui le dicta, et la foi qui l'inspira, ont survécu, et leurs enfants le répètent chaque jour; et un jour viendra, s'il plaît au ciel, où ils le répéteront encore une fois sur les bords de la Vistule affranchis. »

comblé son royaume et qu'elle ne voudrait pas démentir. Résolu à convoquer une diète, il assembla le sénat, alors réduit de cent vingt-trois membres à vingt-sept, et cette minorité montra une tardive énergie dont les puissances spoliatrices ne se mirent point en peine. Les sénateurs reçurent d'elles l'ordre de se borner à réunir la diète. Elles s'étaient arrangées pour contraindre, par leurs agents et leurs soldats, l'assemblée nationale de Pologne à ratifier l'acte de partage. Le 19 avril 1773, jour où devait avoir lieu l'ouverture de la diète, il ne se trouva que soixante-seize nonces pour délibérer sur les destinées du royaume. Cette assemblée ne put pas même obtenir des trois cours une limitation précise des provinces déjà envahies et qui étaient détachées de la Pologne. Des protestations se firent entendre, et le roi lui-même, abaissé sous l'influence russe, se prononça contre les prétentions iniques de ses ennemis. Sur ces entrefaites, Varsovie se remplissait de troupes russes, autrichiennes et prussiennes, qui avaient ordre d'agir de concert, et de sévir contre les seigneurs polonais opposés à l'exécution du traité de partage ; on signifia aux nonces que, *s'ils continuaient à faire les rebelles,* les trois cours consommeraient l'acte du 5 août en répartissant entre elles tout ce qui restait de la Pologne. En dépit de ces menaces, la plupart des membres de la diète persistèrent longtemps à revendiquer les droits de leur pays. A la fin ils se virent réduits à subir le démembrement de la Pologne, pour conserver intacte, s'il était possible, la nationalité des provinces demeurées sous le sceptre de Stanislas-Auguste. Les trois cours feignirent d'ail-

leurs d'accéder au vœu de la Pologne, en ce qui concernait le maintien des lois du pays, et elles laissèrent le royaume en possession de la constitution vicieuse qui avait fait sa ruine ; elles décrétèrent même qu'aucun changement ne serait apporté à ces tristes lois qu'avec le consentement des puissances protectrices.

Une voix s'éleva en Europe pour applaudir au partage de la Pologne, et ce fut celle de Voltaire ; le vieux philosophe mandait à Frédéric : « On prétend que c'est vous, Sire, qui avez imaginé le partage de la Pologne ; je le crois parce qu'il y a là du génie. » Il écrivait à Catherine : « Nos don Quichottes welches (les Français) ne peuvent se reprocher ni bassesse, ni fanatisme ; ils ont été très-mal instruits... Mon héroïne prenait dès ce temps-là un parti plus noble et plus utile, celui de détruire l'anarchie en Pologne, en rendant à chacun ce que chacun croit lui appartenir, et en commençant par elle-même (lettre du 29 mai 1772). » Ailleurs Voltaire célébrait *les rois qui partagent le gâteau*, et il écrivait encore à l'impératrice de Russie : « Le dernier acte de votre tragédie paraît bien beau... Je suis heureux d'avoir vécu assez longtemps pour voir ce grand événement (1). » Il y avait là, en effet, de quoi réjouir jusqu'au fond de l'âme le *Russe* Voltaire ; mais, pour la honte de sa mémoire, nous devons consigner dans l'histoire la complicité morale de cet homme dans le démembrement d'une nation généreuse.

La Turquie d'Europe mit en avant ses armées, mais

(1) *Lettres publiées par Brougham en* 1845.

elle ne fut point soutenue par les cours de l'Occident, et son intervention ne servit qu'à redoubler les colères de la Russie. En France, et malgré l'enthousiasme de d'Alembert et de Voltaire, le déplorable gouvernement de Louis XV n'osa point rester silencieux et indifférent. Il essaya d'abord de se disculper, en disant qu'il n'avait été prévenu qu'après le partage, et cette excuse parut être une honte de plus; alors, il manifesta des dispositions contre l'Autriche, et se montra prêt à s'emparer des Pays-Bas, en compensation d'un événement qui détruisait l'équilibre. L'Angleterre, qui flattait la Russie, ne s'était nullement émue du démembrement de la Pologne; elle se montra menaçante envers la France, et s'opposa à ce que les troupes de Louis XV troublassent la domination de l'Autriche en Flandre et dans le Brabant. La France s'arrêta devant ces injonctions. Quant au roi d'Espagne, il protesta avec une juste indignation; mais, abandonné à ses propres forces, et hors d'état d'intervenir efficacement, il se vit réduit à se contenter des excuses de l'Autriche.

C'était l'heure où la Compagnie de Jésus, déjà détruite dans la plupart des États catholiques de l'Europe, allait être exposée à de plus douloureuses blessures.

Après la mort du vénérable Clément XIII, un conclave s'était assemblé à Rome pour élire le successeur de saint Pierre (mars 1769). Parmi les cardinaux il s'en trouvait qui, selon le triste usage, avaient reçu de leurs cours mission d'appuyer tel ou tel candidat, de faire prévaloir tel ou tel système favorable aux intérêts temporels des puissances; d'autres voulaient avant

tout faire triompher la cause de l'Église : on désignait les premiers sous le nom de cardinaux des couronnes, les autres sous celui de zélés (*zelanti*). Jamais les cours bourboniennes n'avaient cherché à peser autant sur le vote du sacré collége; jamais elles n'avaient si impérieusement exigé que le choix fut hostile à la Compagnie de Jésus : c'était là pour les puissances catholiques la question du moment, mais leurs injonctions rencontraient parmi les cardinaux de très-sérieuses résistances. Le 30 mars 1769, le cardinal de Bernis, chargé de suivre cette affaire au nom de Louis XV, écrivait au duc de Choiseul : « Il est tout simple de prévoir les difficultés de la négociation sur un théâtre dont plus des trois quarts des acteurs ne sont pas à nous. » Et, au 25 avril, époque où le conclave ne comptait guère que quarante-trois membres, le marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, trouvait parmi eux vingt-cinq cardinaux qu'il fallait, ouvertement ou par des voies détournées, exclure de la papauté, comme trop favorables aux jésuites (1). A cet égard, les instructions données par le gouvernement de Louis XV aux cardinaux de Bernis et de Luynes étaient des plus significatives; elles leur prescrivaient d'exiger, entre autres conditions, que le comtat Venaissin et la ville d'Avignon fussent incorporés à la France; elles réclamaient, en outre, l'exil du cardinal Torrégiani et du P. Ricci, général des jésuites, et l'abolition totale et définitive de cet ordre. Quant aux

(1) *Hist. du pontificat de Clément XIV*, par le R. P. Theiner, prêtre de l'Oratoire.

exigences du Portugal, de l'Espagne, des cours de Naples et de Parme, elles étaient encore plus attentatoires à l'indépendance du saint-siége et aux intérêts de l'Église. Un historien, que ne désavoueront pas les ennemis de la Société de Jésus, expose en ce peu de mots la situation respective des cours catholiques et du sacré collége : « La lutte suspendue par Clément XIII, et décidée par la mort, présentait un intérêt réel, et ne manquait ni de gravité, ni d'importance... Dans l'état des affaires, à cette époque, il n'y avait plus de transaction possible. La fierté des Bourbons ne leur permettait pas de renoncer à l'entreprise commencée. Après avoir banni les jésuites de leurs propres États, ils se croyaient engagés d'honneur à les effacer de la terre. Malgré la faiblesse du pontificat, cette tâche ne laissait pas d'être compliquée ; car enfin c'est au saint-siége lui-même qu'il fallait arracher ce sacrifice ; c'est lui qui, de bonne grâce, devait licencier cette milice que le seizième siècle avait vue naître tout armée pour combattre l'esprit nouveau. Fallait-il la laisser périr sous les coups d'une philosophie menteuse ? Fallait-il reconnaître les droits de cette fille de la réforme, plus dangereuse que sa mère? Les princes ennemis des jésuites n'avaient qu'un moyen d'y réussir : il ne restait qu'à intimider le conclave, à nommer le pape (1). » Le mot d'ordre étant ainsi donné, pour tenir Rome sous l'oppression, les représentants des puissances gardaient dans le langage des ménagements hypocrites

(1) *Histoire de la suppression des Jésuites,* par M. le comte de Saint-Priest.

dont le sens n'échappait à personne; le gouvernement français mandait à son ambassadeur : « Les vœux sincères et constants du roi sont que la barque de saint Pierre soit confiée à un pilote assez éclairé pour sentir la nécessité dont il est (*sic*) que le chef de l'Église entretienne la plus parfaite correspondance avec tous les souverains qui professent la foi romaine, et assez sage pour éviter toute démarche inconsidérée d'un zèle indiscret et outré; pour diriger sa conduite par les règles de modération, de prudence et de douceur qui sont également conformes à la religion divine et à la politique humaine (1). » Le gouvernement français, d'accord avec les autres cours bourboniennes, recommandait ensuite d'appuyer avec énergie la candidature du cardinal de Sersale, archevêque de Naples, prélat pusillanime et qui n'avait su défendre, dans son diocèse, ni les lieux saints, ni les immunités ecclésiastiques, ni les droits temporels du sanctuaire. C'était là le pape qui convenait aux puissances liguées contre la liberté de l'Église.

Le P. Theiner, historien hostile aux jésuites, ayant à rendre compte de ces intrigues, s'exprime ainsi : « On ne peut trop déplorer que les princes et une minorité de cardinaux, grâce à Dieu, imperceptible se soient crus autorisés, par une fatale complication de circonstances, à exercer une influence toujours déplorable et odieuse sur ce conclave, et par conséquent sur l'élection du chef suprême de l'Église (2). » Notre

(1) *Clement XIII et Clément XIV*, par le R. P. de Ravignan, p. 247.
(2) Le P. Theiner, t. Ier, p. 154.

devoir était d'exposer ici les faits historiques dans leur triste réalité.

Le conclave cherchait à maintenir son indépendance. Les ambassadeurs des cours bourboniennes firent entendre des menaces; l'envoyé de Louis XV manifesta ainsi les intentions de son maître : « Toute élection *qui n'aura pas été concertée auparavant avec les cours* ne sera pas reconnue. » Soit fatigue, soit découragement, les cardinaux parurent disposés à céder, mais la résistance des *zelanti* durait encore. Les cours semblaient, de leur côté, avoir renoncé à soutenir la candidature impossible du cardinal Sersale, lorsque bientôt on vit s'accroître les chances de succès d'un autre concurrent, le cardinal Ganganelli. « Ce cardinal, écrit le P. Cordara, qui avait reçu les confidences de plusieurs membres du sacré collége, avait eu toujours, dès le commencement du conclave, deux ou trois voix; mais, parmi la masse des cardinaux, personne ne songeait à lui pour l'élever au pontificat. C'était pourtant une chose surprenante de voir deux ou trois électeurs lui donner constamment leurs votes. Le plus opposé à son élection était certainement le cardinal Castelli, à qui sa piété et sa science avaient acquis beaucoup d'autorité dans le sacré collége, et qui par là disposait d'un grand nombre de suffrages. Tout à coup, et contre toute attente, le cardinal proclame que, ayant sérieusement considéré la chose devant Dieu, il jugeait que, dans les circonstances présentes, le pontificat ne convenait à personne mieux qu'au cardinal Ganganelli. Le changement subit d'un personnage de l'autorité de Castelli fit grande impres-

sion sur ses collègues, et dès lors les plus opposés à ce choix commencèrent à pencher en faveur de Ganganelli..... On se mit à parcourir les cellules et à recueillir les votes.... Les cardinaux ayant trouvé l'accord unanime en faveur de Ganganelli, ils se rendirent à sa cellule, lui baisèrent les mains, en lui annonçant l'heureuse nouvelle qu'il était pape. Le matin suivant il fut élu, selon la forme accoutumée, et à l'unanimité des voix (1)... » Ce récit, appuyé sur de graves autorités, explique d'une manière plausible comment a pu se concilier la liberté des suffrages, parmi les cardinaux, avec l'obsession extérieure qui pesait sur le conclave. Il consacre la validité et l'intégrité de l'élévation du cardinal Ganganelli au trône apostolique (2). Le nouveau pape, élu le 19 mai 1769, prit le nom de Clément XIV.

Il était doux, affable et bon; son caractère était égal, son humeur enjouée, son zèle tempéré par la modération. En des temps moins difficiles il eût été un pape admirable, mais les circonstances paraissaient lui imposer une tâche au-dessus de ses forces. Dans la plupart des cours catholiques, les idées de séparation et de schisme se faisaient jour, et on parlait de se soustraire au joug de Rome en créant pour chaque royaume des patriarches nationaux. Les rois qui conservaient encore assez de foi pour ne point oser rompre avec le chef suprême de l'Église n'en cherchaient pas moins à exercer sur lui une sorte de

(1) *Manuscrits du P. Cordara*, 6e lettre, archives du Gesù.

(2) *Clément XIII et Clément XIV*, par le P. de Ravignan.

suzeraineté et à contraindre son action. Les uns et les autres se mirent d'accord pour exiger impérieusement du pape la suppression immédiate de l'institut des jésuites, menaçant de retirer leurs ambassadeurs et d'user de la force pour en finir avec les *lenteurs feintes ou inutiles* qu'on opposait à leurs demandes. Le premier ministre de Louis XV (c'était encore le duc de Choiseul) écrivait confidentiellement au cardinal de Bernis, ambassadeur du roi à Rome : « Je ne serais pas étonné que le pape, tenant beaucoup à la moinerie, embarrassé d'ailleurs des circonstances où il se trouve, avec la crainte pusillanime d'être empoisonné, n'ait entamé une négociation sourde (en faveur de la Compagnie de Jésus).... Nous opposerons des motifs de crainte à ceux du pape... Nous anéantirons les petites finesses romaines, et nous saurons à quoi nous en tenir bien décidément sur les sentiments du saint-père, dont je me méfie beaucoup; car il est bien difficile qu'un moine ne soit pas toujours un moine, et encore plus difficile qu'un moine italien traite les affaires avec franchise et honnêteté (1). » Quel temps pour l'Église où il se trouvait un gouvernement donnant de pareilles instructions, et un cardinal assez oublieux de sa dignité pour servir d'instrument à de telles confidences! Ce même cardinal, entrant assez bien dans la pensée du ministre, lui mandait à son tour : « Il faut que les rois de France et d'Espagne gagnent la bataille qu'ils ont engagée avec le général

(1) *Histoire du Pontificat de Clément XIV*, par le R. P. Theiner, t. Ier, pag. 369-371.

des jésuites. C'est le pape seul qui peut la faire gagner; il s'agit de l'y déterminer. » Le 22 juillet 1769, un Mémoire fut présenté au pape, par les ambassadeurs des cours bourboniennes, pour réclamer formellement, et dans le plus bref délai, l'abolition de la Compagnie de Jésus.

Le pape hésita avant de prendre lecture de ce document; le cardinal de Bernis, rendant compte aux ministres de Louis XV de cette tentative faite au nom des cours bourboniennes, fit connaître en ces termes les perplexités de Clément XIV. « A l'égard de la suppression des jésuites, le saint-père me parla avec beaucoup d'esprit, de netteté et de force... Il me dit qu'il avait la conscience et son honneur à conserver, l'une en observant les canons et en suivant l'exemple de ses prédécesseurs en pareil cas, l'autre en ne sacrifiant pas si légèrement les égards qu'il devait à l'empereur, à l'impératrice, à la république de Pologne, au roi de Sardaigne, aux Vénitiens et aux Génois, même au roi de Prusse, qui ne lui demandaient pas cette suppression. » Plus tard le même ambassadeur manda au duc de Choiseul : « La réponse que le saint-père a faite lorsque j'ai renouvelé l'instance peut paraître suspecte, si en effet on a lieu de le croire d'un caractère trop faible ou faux. Un pauvre religieux, fils d'un médecin de village, sans parents, sans amis dans le sacré collége, ne peut avoir de courage que dans l'esprit, et cette partie n'est pas dominante en lui comme dans Sixte-Quint. Mais on ne peut l'accuser d'en manquer puisqu'il s'est déclaré ouvertement contre les jésuites par des actes publics, et qu'il a

promis formellement aux ministres des trois couronnes d'éteindre avec le temps cet ordre religieux..... Le temps découvrira davantage ses intentions, et, si elles paraissaient mauvaises, on aurait toujours le moyen d'employer les menaces et l'extérieur de la violence, qui seraient aujourd'hui aussi injustes que déplacés... » Il y avait donc, au moment de prendre une résolution décisive, des temporisations de la part du pape, des ménagements de la part du cardinal de Bernis, et l'impatience haineuse de Charles III ne trouvait pas son compte à ces lenteurs. Le roi d'Espagne manifesta des dispositions très-menaçantes. Pour retarder le coup qu'on exigeait de lui, le pape écrivit à Louis XV (30 septembre 1769) et lui donna à entendre qu'il abolirait bientôt la Compagnie de Jésus. Les trois cours ne voulurent pas se contenter d'une promesse vague; le 13 novembre le cardinal de Bernis présenta à Clément XIV un nouveau Mémoire, rédigé au nom des trois ambassadeurs; on y sommait le pape de confirmer par un bref, *motu proprio,* tout ce qui avait été entrepris par les princes de la maison de Bourbon contre les jésuites, et en outre de leur communiquer le plan qu'il se proposait de suivre pour exécuter lui-même leur entière suppression. Le pape répondit en exprimant une douleur profonde; mais bientôt après (30 novembre), dominé par la crainte que lui inspirait le roi d'Espagne, il écrivit à ce prince pour le prier d'excuser ses retards et pour renouveler en termes formels la promesse d'abolir la Société de Jésus, suppression qui, disait-il lui-même, devait lui donner la mort (*questa sopressione mi darà la morte*).

En dépit de ces engagements répétés, il hésitait encore, et son âme était livrée aux angoisses. « Clément XIV, dit M. de Saint-Priest, était bien digne d'intérêt, et, si on ose le dire, de commisération. Dieu n'avait pas créé son âme pour de si rudes tempêtes. » On sait d'ailleurs qu'il craignait d'être empoisonné, et M. de Choiseul, s'expliquant à ce sujet, écrivait à l'ambassadeur de France à Rome : « Je ne saurais me persuader que le pape soit assez crédule et assez pusillanime pour recevoir avec tant de facilité les impressions de terreur qu'on cherche à lui donner sur les attentats qu'on pourrait former contre sa vie. La société des jésuites a été regardée, par sa doctrine, son institut et ses intrigues, comme dangereuse dans les pays d'où elle a été expulsée ; mais on ne l'a point accusée d'être composée d'empoisonneurs, et il n'y a que la basse jalousie et la haine fanatique de quelques moines qui puissent l'en soupçonner. » Ces réflexions ne suffisaient pas pour rassurer l'âme troublée du pontife ; les terreurs qu'on lui avait suggérées ne faisaient que s'accroître ; sa gaieté avait disparu, sa santé s'était altérée ; les traces d'une vive inquiétude s'imprimaient sur son visage ; il cherchait la solitude ; il veillait à ce que les mets de sa table fussent préparés par le vieux moine frère Francesco, son compagnon d'enfance, qui ne l'avait pas quitté depuis son avénement.

Un historien protestant résume en quelques pages les dernières négociations, les derniers retards auxquels donna lieu cette grave affaire : « Il était plus difficile à Clément XIV de satisfaire les cours bour-

boniennes sur la suppression des jésuites, que le roi d'Espagne surtout demandait avait une persévérance qui trahissait une haine fanatique. La lenteur avec laquelle le pape procéda dans cette affaire inspira à Charles III des soupçons qui tombèrent également sur le cardinal de Bernis, chargé par les trois souverains de cette négociation. Cependant le pape se trouvait dans une situation vraiment pénible. Tourmenté tour à tour par les reproches de sa conscience et les réclamations des puissances, agité par des terreurs paniques, craignant le fer des assassins et leur poison... sans amis, sans conseils, il passait ses jours dans le trouble et ses nuits dans l'insomnie. Pour satisfaire à l'impatience des trois cours, il leur offrit, avant de prononcer la sécularisation de l'ordre, d'approuver par un bref ce que les trois cours avaient fait à cet égard; puis il demanda qu'elles lui fournissent des Mémoires renfermant les raisons qui les avaient décidées à expulser les jésuites... Clément XIV chargea le prélat Maréfoschi, homme d'un caractère énergique et adversaire décidé des jésuites, de rédiger le bref demandé par les cours. Celui-ci s'empressa d'obéir, mais le pape trouva que son travail était rédigé en style plus curial que pontifical, et qu'il était nécessaire de lui donner une forme plus convenable à la majesté du sacerdoce. On regarda à Paris, à Madrid et à Naples, cette déclaration comme un prétexte pour de nouveaux délais. Le duc de Choiseul en France, le marquis de Tanucci à Naples prirent des voies coërcitives, en attaquant la cour de Rome dans ses prérogatives les plus précieuses... Les cours bourboniennes

n'avaient pas tort d'accuser le pape de retarder exprès l'exécution de sa promesse. Il paraît certain qu'il s'occupa des moyens de s'en dispenser, en réformant l'ordre des jésuites au lieu de l'anéantir. Il déclara ensuite qu'il ne pouvait frapper le coup décisif sans l'approbation de la cour de Vienne. Marie-Thérèse, qui n'avait pas reconnu aux jésuites de ses États ce caractère turbulent et intrigant dont on se plaignait tant, balança longtemps à y donner les mains (1). » Pour en finir avec les hésitations du souverain pontife, le duc de Choiseul ne ménageait ni les ordres impérieux, ni les menaces ; mais sa chute, qui arriva sur ces entrefaites (décembre 1770), permit au pape de respirer et d'attendre si, du côté de la France, des inspirations nouvelles ne viendraient pas ralentir les effets de l'orage. Cette espérance d'un moment ne se réalisa point ; à peine arrivé aux affaires, le duc d'Aiguillon écrivit au roi d'Espagne pour le rassurer contre la crainte de voir se produire en France une politique oublieuse de la question des jésuites, et, durant l'année 1771, il insista à son tour auprès de Rome pour contraindre le pape à abolir la Compagnie.

Cependant on négociait encore. D'un côté Rome réclamait la restitution des villes et des provinces que les puissances catholiques avaient mises sous le séquestre ; de l'autre l'Espagne exigeait que ces possessions ne fussent rendues au saint-siége qu'après la suppression des jésuites. En attendant, le pape se bornait à étudier la question sans conclure, et à prendre

(1) *Histoire des États européens,* par Schœll, t. XLIV, p. 75.

contre la Société de Jésus des mesures de compression et de défiance qui la laissaient néanmoins subsister et ne satisfaisaient nullement les cours de Naples, d'Espagne et de France. Cette situation se prolongeait et commençait à paraître sans issue, le pape cherchant à gagner du temps, les puissances conjurées contre les jésuites travaillant de leur côté à déjouer toutes les résistances pontificales, à forcer dans ses derniers retranchements la volonté hésitante de Clément XIV.

Charles III d'Espagne, de plus en plus irrité des lenteurs calculées du pape, envoya à Rome don José Monino, plus connu dans l'histoire sous le nom de comte de Florida Blanca, et qui avait été fiscal ou procureur général du conseil de Castille. Il était très-versé dans la connaissance des affaires ecclésiastiques, et appartenait à l'école de Fébronius, qui dispute aux souverains pontifes la suprématie temporelle et spirituelle. A l'arrivée de ce personnage, Clément XIV fut frappé d'une crainte excessive qui contribua à troubler ses facultés. Cependant Florida Blanca s'était entouré d'un essaim d'intrigants qui s'offrirent à le seconder par tous les moyens dans l'accomplissement de sa mission; fort de leur appui et des ordres du roi son maître, l'envoyé espagnol poursuivit à l'égard du pape une œuvre d'intimidation violente dans le fond et calme dans la forme, et ne s'arrêta qu'après avoir arraché au malheureux pontife tout ce que les cours exigeaient de lui. Ces tentatives et ces luttes se prolongèrent jusque vers le milieu de l'année 1773. Il y avait bientôt quatre ans que le pape, tout en flé-

chissant sous la pression des cours de la maison de Bourbon, cherchait, par des protestations, par des expédients, par des subterfuges, à se soustraire aux pénibles engagements sous le poids desquels il s'était placé et que sa conscience semblait condamner.

Enfin tout était prêt pour la sentence dernière, de part et d'autre on était dans l'attente : le bref d'abolition fut signé le 21 juillet 1773. Toutefois avant de le publier le pape prit la précaution de faire une nombreuse promotion de cardinaux, cherchant ainsi à se ménager un parti puissant dans le consistoire. On entendit d'ailleurs sortir de sa bouche ces tristes paroles : *Le saint-siége ne périra pas parce qu'il est la base et le centre de l'univers, mais on reprendra aux papes tout ce qui leur a été donné.*

Le bref du pape qui supprimait la Société de Jésus fut publié à Rome et adressé, le 16 août, à tous les évêques du monde catholique. Le souverain pontife ne condamnait ni la doctrine, ni les mœurs, ni la discipline des jésuites ; passant en revue les querelles suscitées à cet institut, les accusations portées contre eux, sans les vérifier, sans les admettre, le saint-père concluait que pour le bien de la chrétienté il fallait faire aux circonstances le sacrifice de la Compagnie. Le bref contenait d'ailleurs l'éloge des jésuites. Saint Ignace avait érigé leur ordre sur de saintes bases ; les pontifes avaient récompensé leurs grands services par des honneurs et des priviléges ; cependant on les accusait d'avoir exagéré leur puissance, et les princes avaient porté des plaintes au saint-siége. Vainement la papauté avait-elle cherché à assoupir cette tempête ; les souverains

les plus dévoués à la Société s'étaient déclarés contre elle et l'orage continuait à gronder. En conséquence de cette situation le pontife, *par amour pour la paix* de l'Église, et d'après l'exemple de ses prédécesseurs, qui, par prudence, avaient aboli les Templiers et les Humiliés, prononçait la suppression de cet institut. Ses membres devaient entrer dans les rangs du clergé séculier, ou, s'ils le préféraient, dans quelque ordre claustral, mais sans s'occuper de l'administration publique. Défense absolue était faite à tous de parler ou d'écrire sur la suppression ou les instituts de leur ancienne Compagnie. En procédant ainsi le pape se proposait de sauver tout à la fois l'honneur des victimes et l'honneur de l'Église, laquelle n'aurait pu, sans criminelle erreur, comme l'avait dit hautement Clément XIII, approuver durant deux cents ans une Société composée de principes et d'éléments pervers (1).

(1) Le général de l'Ordre, Ricci, fut incarcéré au château Saint-Ange avec plusieurs de ses assistants, vieillards respectables. Après un an de captivité et de souffrance, sentant sa fin prochaine, déjà muni du saint Viatique, il prononça, en présence du gouverneur, des officiers et des soldats, ces paroles dernières et solennelles, qu'une déclaration signée de sa main a transmises jusqu'à nos jours :

« L'incertitude du temps auquel il plaira à Dieu de m'appeler à lui, et la certitude que ce temps est proche, attendu mon âge avancé et la multitude, la longue durée et la grandeur de mes souffrances trop supérieures à ma faiblesse, m'avertissent de remplir d'avance mes devoirs, pouvant facilement arriver que la nature de ma dernière maladie m'empêche de les remplir à l'article de la mort. Partant, me considérant sur le point de comparaître au tribunal de l'infaillible Vérité et Justice, qui est le seul tribunal de Dieu, après une longue et mûre délibération, après avoir prié humblement mon très-miséricordieux Rédempteur et terrible Juge qu'il ne permette pas que je me laisse conduire par la passion, spéciale-

Nous n'avons pas à émettre un jugement sur un acte aussi important émané du chef de l'Église. L'histoire est là pour attester les faits, et, dans une cause qui touche aux questions les plus délicates de l'ordre spirituel, nous ne nous attribuons pas l'autorité de décider par nous-même. D'après le récit et les témoignages dont l'exposé précède, il paraît hors de doute que le pape aurait voulu maintenir la Société de Jésus, et ne la supprima que pour soustraire l'Église aux graves périls dont elle était menacée par la coalition des puissances étrangères. Les jésuites, atteints par cet acte de l'autorité suprême, n'entreprirent ni de le contester ni de l'affaiblir ; ils obéirent silencieux et

ment dans une des dernières actions de ma vie, ni par aucune amertume de cœur, ni par aucune autre affection ou fin vicieuse, mais seulement parce que je juge que c'est mon devoir de rendre temoignage à la vérité et à l'innocence, je fais les deux suivantes déclarations et protestations :

« Premièrement, je déclare et proteste que la Compagnie de Jésus éteinte n'a donné aucun sujet à sa suppression. Je le déclare et proteste avec cette certitude que peut avoir moralement un supérieur bien informé de ce qui se passe dans son ordre.

« Secondement, je déclare et proteste que je n'ai donné aucun sujet, même le plus léger, à mon emprisonnement. Je le déclare et proteste avec cette souveraine certitude et évidence que chacun a de ses propres actions. Je fais cette seconde protestation seulement parce qu'elle est nécessaire à la réputation de la Compagnie de Jésus éteinte, dont j'étais le supérieur général.

« Je ne prétends pas, du reste, qu'en conséquence de ces miennes protestations on puisse juger coupable devant Dieu aucun de ceux qui ont porté dommage à la Compagnie de Jésus ou à moi, comme aussi je m'abstiens d'un semblable jugement. Les pensées de l'homme sont connues de Dieu seul ; lui seul voit les erreurs de l'entendement humain et discerne si elles sont telles qu'elles excusent de péché ; lui seul pénètre les motifs qui font agir, l'esprit dans lequel on agit, les affections et les mouvements

sans murmure. L'un d'eux, le P. Jules Cordara, se rendit l'expression de la pensée commune en établissant que le pape pouvait, sans injustice, dissoudre la Compagnie, quoique innocente. « Un prince peut, dit-il, licencier un régiment courageux et fidèle pour des raisons d'ordre public... Le saint-père était assiégé par des menaces incessantes de pertes temporelles, de schisme... Il crut pouvoir sacrifier la Société de Jésus pour éviter un plus grand mal... » Un autre écrivain, appartenant au même institut, considérait naguère le bref de Clément XIV comme une mesure administrative conseillée par l'embarras du moment; ce savant religieux, appelé à se prononcer sur cette sentence du

du cœur qui accompagnent l'action; et, puisque de tout cela dépend l'innocence ou la malice d'une action extérieure, j'en laisse tout le jugement à celui qui interrogera les œuvres et sondera les pensées.

« Et pour satisfaire au devoir de chrétien, je proteste qu'avec le secours de Dieu j'ai toujours pardonné et que je pardonne sincèrement à ceux qui m'ont tourmenté et lésé : premièrement par tous les maux dont on a accablé la Compagnie de Jésus et par les rigueurs dont on a usé envers les religieux qui la composaient; ensuite par l'extinction de la même Compagnie et par les circonstances qui ont accompagné cette extinction; enfin par mon emprisonnement et par les duretés qui y ont été ajoutées, et par le préjudice que cela a porté à ma réputation; faits qui sont publics et notoires dans tout l'univers. Je prie le Seigneur de pardonner d'abord à moi par sa pure bonté et miséricorde, et par les mérites de Jésus-Christ, mes très-nombreux péchés, et ensuite de pardonner à tous les auteurs et coopérateurs des susdits maux et torts, et je veux mourir avec ce sentiment et cette prière dans le cœur.

« Finalement, je prie et conjure quiconque verra ces miennes déclarations et protestations de les rendre publiques dans tout l'univers autant qu'il le pourra; je l'en prie et conjure par tous les titres d'humanité, de justice, de charité chrétienne, qui peuvent persuader à chacun l'accomplissement de ce mien désir et volonté.

« LAURENT RICCI, *de ma propre main.* »

chef de l'Église, s'exprimait ainsi : « Fut-elle légitime? Oui, car le saint-siége avait le droit de supprimer ce qu'il avait lui-même établi. Fut-elle prudente et opportune? Beaucoup de gens l'ont nié. Moi, je respecte avec mes pères l'étrange situation dans laquelle se trouve le vicaire de Jésus-Christ..... Lisez le bref qui supprima les jésuites sans les condamner, qui les affligea sans les punir... » Et ici l'écrivain dont nous citons les paroles mentionne les déclarations du pape par lequel les jésuites furent supprimés et du pape par lequel ils furent rétablis : « Clément XIV, fait-il observer, avait dit au commencement de son bref : « De même que pour le repos et la tranquillité de la « république chrétienne nous avons cru ne devoir rien « négliger de ce qu'il convenait de planter et d'édi- « fier; de même, lorsque le même lien de la mutuelle « charité l'exige, nous devions être également prêt « et disposé à arracher et à détruire *même ce qui nous « serait le plus doux et le plus agréable, ce dont nous « ne pourrions nous passer sans le plus grand chagrin « et la plus vive douleur.* » Pie VII, au contraire, en rétablissant ce que son prédécesseur avait été contraint de détruire, déclare que, « placé dans la na- « celle de Pierre, il se croirait coupable devant Dieu « d'une faute très-grave s'il rejetait les rameurs vigou- « reux et expérimentés qui s'offrent à lui. » Il ajoute « qu'il exécute ce que dès le commencement de son pon- « tificat il avait le plus désiré(1). » Évidemment ces deux pontifes, ces deux juges sont bien près de s'entendre.

(1) M. de Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*.

Nous pourrions multiplier les citations de ce genre. Il nous suffira peut-être de faire remarquer que le bref de Clément XIV n'a pas eu de défenseurs plus éloquents que les historiens appartenant à la Compagnie supprimée : éclatant hommage rendu par la Société de Jésus à la suprématie de Rome, soit que la puissance frappe, soit qu'elle console. Tous ensemble les jésuites s'accordent à ne voir dans le pape Clément XIV, alors qu'il se vit réduit à supprimer leur institut, qu'un navigateur qui jette à la mer les marchandises placées à bord du navire, lorsqu'il ne lui reste que ce moyen d'échapper à la tempête.

Sur ces entrefaites une révolution monarchique s'était accomplie dans le Nord et n'inspirait en France d'autre sensation qu'un peu de curiosité. Depuis longtemps les rois de Suède s'étaient vus dépouiller de leurs légitimes prérogatives, et, en dépit des encouragements de Louis XV, le pusillanime Adolphe-Frédéric II avait continué de subir le joug des factions. Ce prince étant mort, en 1771, son héritier Gustave III résolut de tenter un coup décisif pour affranchir sa couronne. Pour réussir il dissimula d'abord ses projets, et jura solennellement de respecter les capitulations qui limitaient son pouvoir. Le 22 février 1772 il fut couronné en grande pompe, et commença bientôt après à tout disposer en vue d'une lutte. Le 19 août, après avoir réussi à se concilier l'armée et le peuple, il fit entourer le sénat par un corps de troupes et annonça au royaume par des proclamations qu'il allait délivrer la Suède de l'usurpation d'une aristocratie oppressive. Le 21 août, une

diète ayant été assemblée sans qu'il fût permis au sénat de prendre part à ses délibérations, le coup d'État fut sanctionné par l'adhésion des députés et du peuple, et la révolution se trouva consommée sans effusion de sang, sans pillage, sans violence. Cet événement, qui mit fin à une dangereuse anarchie et non à la liberté, fut accueilli avec beaucoup de joie par le ministère de Louis XV.

Ce lamentable gouvernement subissait à l'intérieur des tribulations et des outrages dont la puissance des coups d'État et de l'arbitraire ne savait plus le garantir ; l'autorité bien autrement redoutable de l'opinion publique arborait en face de lui les enseignes de la résistance, et les symptômes de décomposition sociale apparaissaient sur toutes les parties de ce corps usé et malade.

Alors que Voltaire vieillissait à Ferney, entouré d'hommages et fatigué de renommée, un homme de la même trempe, bien inférieur toutefois, entreprenait de lutter contre la magistrature Maupeou et de lui infliger une flétrissure publique. Ce nouveau venu était Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, l'un de ces pamphlétaires d'avant-garde qui engagent les batailles sans attendre le mot d'ordre et préparent la victoire des révolutions. Étonnant d'esprit et d'audace, peu soucieux d'être plus moral que le dix-huitième siècle, aussi peu délicat sur les moyens de s'enrichir que s'il eût vécu au dix-neuvième, cet écrivain de hasard, l'un des maîtres de la littérature, appartenait à une famille d'horlogers et avait lui-même inventé un ressort de montre. Irrité des obstacles que la société lui op-

posait encore, avide de faire son chemin et de se venger des humiliations qu'endurait la bourgeoisie, plein de mépris et de jalousie pour la noblesse, disposé à fouler aux pieds les devoirs de tradition et de convention, il n'attendait qu'un prétexte, le plus futile des prétextes, pour s'insurger contre ses propres juges, pour stigmatiser tout ce qui lui barrait le chemin. Malheur aux castes privilégiées quand, au lieu d'assoupir de pareils ennemis, elles ont la folie de les exaspérer injustement. Beaumarchais avait perdu, malgré l'évidence de son droit, un procès engagé contre un noble ; il fut accusé par le conseiller Goëzman d'avoir voulu le corrompre : l'accusation semblait d'autant plus ridicule que Beaumarchais n'avait pu se faire admettre dans le cabinet de travail de ce même juge qu'après vingt-deux démarches inutiles et au prix de deux rouleaux de cinquante louis remis à madame Goëzman. De plus, on avait eu l'ignominie d'exiger de lui quinze autres louis et une montre enrichie de diamants pour une seconde audience promise par l'épouse et refusée par le mari. Ces quinze louis, madame Goëzman, après avoir restitué les deux rouleaux et la montre, ne voulait pas les rendre et demandait à les garder, on ne sait à quel titre. Nous serions vraiment honteux de faire descendre l'histoire à ces misérables questions d'*épices* judiciaires, si de ce débat ridicule on n'avait pas vu surgir des tempêtes. Beaumarchais fit paraître coup sur coup plusieurs *Mémoires à consulter* contre M. Goëzman; ces écrits étaient étincelants d'à-propos, de verve, de railleries presque cyniques ; ils furent lus avec passion, avec un enthou-

siasme de curiosité jusqu'alors sans exemple, et leur popularité fut telle que Voltaire lui-même se montra jaloux de Beaumarchais et s'inquiéta pour sa propre gloire. Quant au parlement Maupeou, bien que dépositaire de la force, il fut comme accablé par le talent inattendu révélé par les philippiques judiciaires dont le bruit réveillait la France ; il fut vaincu par « cet art d'envenimer les choses les plus innocentes, d'entremêler de petites calomnies un récit naïf, de médire avec grâce, d'insulter avec candeur, d'être ironique, mordant, impitoyable, d'enfoncer dans la blessure la pointe du sarcasme, puis de se montrer grave, consciencieux, réservé, et bientôt après de soulever une foule de mauvaises passions au profit de sa bonne cause, d'intéresser l'amour-propre, d'amuser la malignité, de flatter l'envie, d'exciter la crainte, de rendre le juge suspect à l'auditoire, et l'auditoire redoutable au juge ; cet art d'humilier et de séduire, de menacer et de prier ; cet art surtout de faire rire de ses adversaires, au point qu'il soit impossible de croire que des gens aussi ridicules aient jamais raison ; enfin tout cet arsenal de malice et d'éloquence, d'esprit et de colère, de raison et d'invectives (1), » que Beaumarchias mit à la disposition de l'opinion et de la foule, et qu'il décora modestement du titre de *Mémoires*. Que voulait-on que devînt un parlement attaqué par ces formidables instruments de guerre? Cette moquerie accablante, après avoir terrassé le juge, passait par-dessus sa tête pour battre en brèche la société elle-

(1) M. Villemain, *Cours de Littérature*, tome III.

même, et, selon le droit des hommes de génie, Beaumarchais agrandissait sa personne et ses intérêts à un tel point que sa cause semblait être devenue la cause de tous, son ennemi l'ennemi public. Vainement donc le parlement condamna-t-il madame Goëzman et Beaumarchais à comparaître à sa barre, pour y être blâmés, *étant à genoux;* vainement ordonna-t-il par le même arrêt que les *Mémoires* du formidable plaideur fussent lacérés et brûlés de la main du bourreau : la France et l'Europe se prirent à rire de ces juges ainsi dévoués à la honte et l'accusé prévalut contre ses juges. A de pareils incidents il était déjà permis de reconnaître les symptômes d'un prochain bouleversement social.

Le triumvirat ministériel qui s'était associé à madame du Barry pour diriger les affaires du royaume et la politique du roi se maintenait encore au pouvoir, mais péniblement et contre le vœu public. L'abbé Terray continuait de dépouiller indignement les créanciers de l'État et de confondre, dans les mêmes refus de payement, les dettes légitimes et les dettes usuraires sous le poids desquelles fléchissait le gouvernement de Louis XV. Le chancelier, homme d'esprit et dépourvu de foi, s'appuyait sur ses créatures judiciaires et s'irritait au spectale de leur faiblesse et de leur discrédit : il ne pouvait comprendre comment le dernier mot de la résistance n'était pas dit depuis qu'il avait dissous les parlements par la force de la police, et, tout en niant en droit et en fait la prépondérance de l'opinion, il se voyait contraint de reconnaître qu'il y avait là une force dont les mousquetaires ne pouvaient

aisément triompher. Le duc d'Aiguillon, dur et hautain plus encore qu'incapable, était détesté de tout le monde, même de ses collègues, et ne subsistait que par l'intervention de la favorite. Ils auraient bien voulu, les uns et les autres, trouver un point d'appui dans le clergé; mais, à part quelques abbés de cour ou quelques religieux victimes du duc de Choiseul, les hommes vraiment pieux, vraiment dévoués aux intérêts de l'Église, se tenaient à l'écart et s'abstenaient de se rallier à un ministère en butte au mépris. Le roi lui-même, selon sa coutume invariable, était jaloux de ses propres instruments et travaillait en secret à déjouer par des intrigues personnelles, par une politique clandestine, les plans de ses ministres adoptés et approuvés en conseil. La faction du duc de Choiseul, fortifiée par l'adhésion d'un nombre incalculable de fonctionnaires, de privilégiés, d'hommes de lettres, se trouvait, quoique évincée du pouvoir, en mesure de le contrarier sans relâche et de paralyser ses actes. Telle était la situation de la cour et des personnages officiels dans les premiers mois de l'année 1774; elle ne devait pas se prolonger longtemps encore, et un instinct avertissait le pays que des changements étaient proches. Un fait, parmi tant d'autres, semblait révéler que l'abaissement de la majesté royale et du pays ne pouvait être plus honteux : on savait que madame du Barry, l'ancienne courtisane dont nous avons raconté l'origine, manifestait l'intention de s'unir au roi par un mariage légitime; après cette honte, y aurait-il eu un avilissement possible pour la monarchie?

Ce qui inquiétait madame du Barry, c'étaient les remords du roi. Ce malheureux prince ne savait se maintenir à toujours ni dans le vice, ni dans l'oubli de Dieu. Au fond de son cœur s'éveillaient des repentirs, et, bien qu'il n'eût encore ni l'énergie, ni la volonté de rompre le joug de ses passions dégradantes, il s'affligeait de porter une chaîne infâme, il demandait à Dieu, sans vouloir sincèrement être exaucé, de l'affranchir et de le sauver. Madame du Barry se rendait compte de ces luttes de son royal amant, et elle n'épargnait ni l'adresse, ni la raillerie, ni le cynisme pour le maintenir dans l'esclavage du cœur et des sens. Au milieu de ces tiraillements du crime et du repentir, Louis XV vieillissait rapidement, et, bien qu'il n'eût pas encore atteint l'âge de soixante-quatre ans, on remarquait le dépérissement de ses traits, la rapide diminution de ses forces. Vainement, pour le distraire, on multipliait les voyages à Rambouillet, à Compiègne, à Choisy ; après s'être un moment senti tiré de sa torpeur, le roi retombait dans ses accès mélancoliques. Durant le carême de 1774, ce triste prince suivit assidûment les prédications, et des larmes avaient coulé de ses yeux lorsque le pieux évêque qui l'exhortait à revenir à Dieu lui avait rappelé le souvenir de la maladie de Metz et des repentirs, trop tôt foulés aux pieds, de cette mémorable époque. Déjà, en 1773, il avait involontairement frémi lorsque l'abbé de Beauvais, prêchant devant lui la Passion, avait fait entendre à la cour cette allusion hardie : « Salomon, rassasié de voluptés, las d'avoir épuisé, pour réveiller ses sens flétris, tous les genres de plaisir

qui entourent le trône, finit par en chercher d'une espèce nouvelle dans les vils restes de la corruption publique. » Madame du Barry, qui assistait à ce sermon, avait peut-être feint de ne pas comprendre, mais le roi, s'humiliant un moment au spectacle de la générosité religieuse, avait récompensé l'austère prédicateur en lui conférant un évêché. Cela seul indiquait de sa part que la voix du remords commençait à devenir la plus puissante.

Pour complaire au roi, pour l'arracher du moins à la crainte de l'enfer et aux salutaires conseils de sa fille, madame Louise, supérieure des carmélites, madame du Barry n'avait que trop souvent recours aux odieuses pratiques de madame de Pompadour : elle faisait rechercher de belles jeunes filles que l'on plaçait sur le chemin du royal débauché et dont la vue lui faisait immédiatement oublier ses remords. Ces infidélités passagères, dont ne s'alarmait nullement la favorite en titre, étaient comme autant de garanties qu'offrait Louis XV à son vicieux entourage et à la corruption de ses courtisans. Ce fut par là qu'il eut à subir le châtiment de ses désordres. Vers la fin d'avril, une jeune fille qui lui fut ainsi livrée se trouvait, à l'insu de tous, atteinte de la petite vérole ; elle communiqua au roi le germe de cette redoutable maladie et le prince fut ramené à Versailles.

Les médecins qu'on se hâta d'appeler près de lui cherchèrent d'abord à lui dissimuler l'effrayante vérité ; mais La Martinière, premier chirurgien du roi, qui fut à son tour mandé au chevet du monarque, eut le courage de l'éclairer sur le danger de son état. Ainsi

averti, Louis XV déclara qu'on ne renouvellerait pas cette fois les scènes de Metz. Il fit venir le duc d'Aiguillon. « Il faut, lui dit-il, mener sans bruit madame du Barry à votre maison de Rueil ; je saurai gré à madame d'Aiguillon des soins qu'elle prendra d'elle. » On obéit. Mais pendant quatre jours la maladie fit d'horribles progrès, et bientôt l'infection devint affreuse. La contagion du mal physique se manifesta avec autant d'énergie que s'était naguère propagée la contagion des vices du roi. Des personnes moururent pour avoir seulement traversé sa chambre. Alors les trois filles de Louis XV, mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, donnèrent l'exemple d'un sublime dévouement filial. Elles n'avaient jamais eu la petite vérole, mais elles n'en vinrent pas moins s'établir au chevet de leur père, pour lui prodiguer leurs soins et pour disputer au moins son âme aux vengeances divines. Tandis que ces saintes princesses s'honoraient par cet héroïsme, de tristes intrigues s'agitaient, et le parti de madame du Barry épiait tous les symptômes de retour à la santé pour ménager la honteuse restauration de la favorite. Les progrès du mal déjouèrent ces infâmes espérances. Le grand-aumônier fut mandé ; c'était le cardinal de La Roche-Aymon. Il ne consentit à donner au moribond le secours des sacrements de l'Église qu'après avoir exigé de lui la rétractation éclatante de ses fautes. « Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, dit le prélat à l'assistance, il déclare qu'il se repent d'avoir causé du scandale à ses sujets, et qu'il ne désire vivre que pour le soutien de la religion et le bonheur

de ses peuples. » Le même jour, 7 mai, le roi reçut la Communion. Bientôt après le mal empira. On parlait de pourpre et de gangrène, et, le 9 mai, vers le soir, les médecins déclarèrent que le roi ne passerait pas la nuit. Il vécut cependant jusqu'au lendemain, et le 10 mai, à deux heures de l'après-midi, il expira misérablement. Dès qu'il fut mort, on se hâta d'enfermer le corps dans un double cercueil de plomb qui n'empêchait qu'imparfaitement la puanteur de s'en exhaler. C'était à qui s'éloignerait du château de Versailles pour échapper à la contagion. Dès que l'étiquette royale, dont on abrégea les lenteurs, permit de transporter à Saint-Denis les restes de ce déplorable monarque, on s'empressa d'y conduire le cercueil, et la cérémonie eut lieu avec précipitation et presque sans pompe, tant les Français semblaient impatients de faire disparaître les derniers vestiges d'une puissance dégradée par le vice et flétrie par la haine.

Celui qui allait régner après Louis XV était innocent des hontes de son aïeul et on ne pouvait lui imputer aucune part des misères publiques; mais, en même temps qu'il héritait du sceptre, il apparaissait comme solidaire des fautes de ses ancêtres, comme la victime réservée à l'expiation de la monarchie : il y a des jugements de Dieu qu'il faut adorer sans avoir la téméraire pensée d'en scruter le mystère.

LOUIS XVI.

ROI DU 10 MAI 1774 AU 21 SEPTEMBRE 1792.
MORT LE 21 JANVIER 1793.

§ 1er. PREMIÈRE PÉRIODE DU RÈGNE.

Le nouveau roi était âgé de vingt ans; il avait toutes les vertus de saint Louis, moins la fermeté, la prévoyance et la force. Né dans une condition privée, il eût été le modèle des sujets; on l'aurait vu répandre la joie dans sa maison, distribuer l'aumône aux pauvres et goûter le bonheur tranquille du foyer domestique; huit siècles plus tôt, il eût été sur le trône le digne émule de Robert le Pieux. Les temps étaient changés; c'était par d'autres vertus qu'il fallait conjurer l'orage et retenir la monarchie sur le penchant de l'abîme.

Le mépris du peuple, manifesté par l'usurpation successive, opérée au profit du trône, des franchises, des garanties, des priviléges dont la nation française avait été investie dans l'origine; l'avilissement de la royauté par l'éclat des adultères, la turpitude des mœurs, la lâcheté politique; le cynisme des hautes classes et l'oubli de leurs devoirs envers le pauvre; l'immoralité croissante de la bourgeoisie; les misères des classes inférieures; l'impiété et l'athéisme se produisant sous toutes leurs faces et séduisant la multitude; l'abdication d'une partie du clergé, qui s'endormait dans le relâchement; les scandales publics ou cachés de l'autre, qui foulait aux pieds ses devoirs;

et, au milieu de toutes ces causes réunies, l'esprit de révolte et la négation de l'autorité, deux principes vieux comme le mal, tous deux surexcités et réhabilités par la réforme de Luther et le sarcasme de Voltaire, c'étaient là des semences mises en fermentation qui menaçaient le monde d'une explosion sans égale dans l'histoire.

Arrêtons-nous sur le seuil du règne infortuné qui commence. Résumons, en quelques mots rapides, ce que nous avons dit à plusieurs reprises des conditions politiques et sociales de la France telle que Louis XV la léguait à son héritier : on comprendra mieux le besoin d'unité et de réformes qui tourmentait les esprits.

La France, en tant que monarchie, s'était lentement agrandie par des alliances et des conquêtes. Chacune des provinces qui composaient ce vaste corps avait été successivement rattachée au centre par des capitulations particulières, ou soustraite, tantôt par le droit, tantôt par la force, à la domination féodale et à la souveraineté étrangère. Il avait fallu huit siècles pour en venir là, et Louis XV lui-même avait ajouté au royaume la Lorraine et l'île de Corse. De cette lente agglomération était résulté ce fait que les diverses parties de l'empire différaient entre elles de mœurs, de coutumes, quelquefois même de nationalité, pour ne citer à cet égard que la Navarre.

La France était alors partagée en généralités ou gouvernements, subdivisés en provinces, pays d'élection, pays d'états, ayant eux-mêmes, suivant les localités, des subdivisions différentes de noms et d'é-

tendue (1). La Bretagne, le Languedoc se divisaient en diocèses; l'Ile-de-France, la Picardie, l'Orléanais,

(1) I. Le royaume se divisait toujours en gouvernements, seulement le nombre en était porté de trente-sept à quarante, savoir : les trente gouvernements de provinces que nous avons vus, et, de plus, l'ARTOIS, séparé en 1765 de la Picardie, et la LORRAINE, réunie l'année suivante (1766). En outre, huit petits gouvernements, dont six nommés plus haut, et, de plus, le gouvernement de SÉDAN, et la CORSE, acquise en 1768 (*).

Nous en donnerons une énumération nouvelle en les rangeant dans les bassins des grands fleuves où ils se trouvaient compris.

A. Gouvernements de provinces.

I. Dans le bassin du *Nord* : 1° la FLANDRE (Lille), 2° l'ARTOIS (Arras), 3° la LORRAINE (Nancy), 4° l'ALSACE (Strasbourg).

II. Dans le bassin de la *Seine* et les petits bassins adjacents : 5° la PICARDIE (Amiens), 6° la NORMANDIE (Rouen), 7° l'ILE-DE-FRANCE (Paris), faisant un gouvernement distinct, 8° la CHAMPAGNE (Troyes).

III. Dans le bassin de la *Loire* : 9° la BRETAGNE (Rennes), province d'ailleurs isolée, et qui se rattache par ses côtes septentrionales au système précédent; 10° le MAINE (le Mans), 11° l'ANJOU (Angers), 12° le POITOU (Poitiers), 13° la TOURAINE (Tours), 14° l'ORLÉANAIS (Orléans), 15° le BERRI (Bourges), 16° la MARCHE (Guéret), 17° le NIVERNAIS (Nevers), 18° le BOURBONNAIS (Moulins), 19° l'AUVERGNE (Clermont).

IV. Dans le bassin du *Rhône*, et en général de la *Méditerranée* : 20° la BOURGOGNE (Dijon), au point de partage des trois grands bassins de la *Seine*, de la *Loire* et de la *Saône*; 21° la FRANCHE-COMTÉ (Besançon), 22° le LYONNAIS (Lyon); le *Forez* et le *Beaujolais*, qui faisaient partie de ce gouvernement, sont dans le bassin de la *Loire*; 23° le DAUPHINÉ (Grenoble) : *Orange* était rattaché au Dauphiné; 24° la PROVENCE (Aix); 25° le LANGUEDOC, dont la capitale, Toulouse, est située de l'autre côté des montagnes, dans le bassin de la Garonne; 26° le ROUSSILLON (Perpignan).

V. Dans le bassin de la Garonne ou les petits bassins accessoires :

(*) MALTE-BRUN nomme parmi les petits gouvernements, au lieu de la CORSE, VERDUN, séparé de Metz, ce qui eut lieu en effet, mais momentanément. — Pour la *marine*, six départements : BORDEAUX, BREST, DUNKERQUE, LE HAVRE, ROCHEFORT et TOULON. De plus, pour la juridiction, cinquante siéges d'*amirauté*, non compris celui de PARIS, tribunal d'appel, quant au ressort des autres, et qu'on appelait l'AMIRAUTÉ DE FRANCE.

le Poitou, la Guienne, en élections, sergenteries, bailliages, châtellenies; la Flandre, en intendances,

27° l'Aunis (La Rochelle), 28° la Saintonge avec l'Angoumois (Saintes), 29° le Limousin (Limoges), 30° la Guienne (Bordeaux), 31° le Béarn (Pau), 32° le gouvernement de Foix (Foix).

B. Petits gouvernements, au nombre de huit : 33° Boulogne, 34° le Havre, 35° Metz. 36° Paris, 37° Saumur, 38° Sédan, 39° Toul, 40° la Corse (Bastia).

II. Les provinces ecclésiastiques étaient les mêmes que sous Louis XIV; les cent onze évêchés de France se groupaient autour de dix-huit archevêchés, savoir : Aix, Alby, Arles, Auch, Besançon, Bordeaux, Bourges, Cambrai, Embrun, Lyon, Narbonne, Paris, Reims, Rouen, Sens, Toulouse, Tours, Vienne.

III. Les divisions financières s'étaient accrues par les nouvelles acquisitions ou la réforme des divisions anciennes ; elles étaient au nombre de trente-quatre, dont vingt-six généralités et huit intendances.

Les généralités étaient : *Aix*, *Alençon*, *Amiens*, Auch (*), *Bordeaux*, *Bourges*, *Caen*, *Châlons-sur-Marne*, *Dijon*, *Grenoble*, *Limoges*, *Lyon*, *Montauban*, *Montpellier*, *Moulins*, *Orléans*, *Paris*, Pau, *Poitiers*, *Rennes*, substitué à Nantes, *Riom*, *La Rochelle*, *Rouen*, *Soissons*, *Toulouse*, *Tours*;

Les intendances : *Besançon*, *Lille*, *Maubeuge* ou *Valenciennes*, *Metz*, Nancy, *Perpignan*, *Strasbourg*, Trévoux.

IV. Les chambres des comptes avaient subi quelques variations; il y en avait neuf (dont trois nouvelles) qui avaient une organisation propre : *Aix*, Bar, *Dijon*, *Grenoble*, Nancy, *Nantes*, Nevers, *Paris*, *Rouen*; celles de *Pau* et de *Metz* étaient réunies aux parlements de ces villes; la chambre de *Dôle*, au parlement de Besançon; celle de *Montpellier*, à la cour des aides du même endroit. Quant à celles de *Blois* et de *Lille*, elles avaient été supprimées.

V. Les cours des aides étaient, au nombre de cinq, des institutions particulières : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Montauban, Montpellier et Paris; celles de *Dijon*, *Grenoble*, *Metz*, *Pau*, *Rennes*, étaient unies aux parlements ; celles d'*Aix*, de *Nancy*, de *Rouen*, aux chambres des comptes; la cour de *Dôle*, comme la chambre des comptes, avait été réunie au parlement de *Besançon*.

VI. Pour la justice, il y avait seize grands ressorts : les douze parle-

(*) Nous écrivons en capitales les divisions nouvellement formées.

prévôtés, subdélégations; l'Artois, en gouvernances, bailliages; la Provence et le Roussillon, en vigueries; la Navarre, en sénéchaussées. Par suite de ces variétés multipliées à l'infini, chaque province, bien que rattachée à l'empire par le drapeau, par la conquête ou par tout autre lien politique, tendait à s'isoler de plus en plus, pour maintenir et accroître ses franchises, et, au lieu de converger vers une nationalité française une et forte, les éléments provinciaux, les influences locales ne visaient qu'à posséder des centres particuliers d'administration, à les établir sur un pied indépendant et solide. Dans un ordre d'idées un peu différent, et au point de vue de la législation, il y avait les pays de droit écrit, où l'on suivait généralement les règles du droit romain, et les pays de droit coutumier, où les

ments en vigueur sous Louis XIV, savoir : AIX, BESANÇON, BORDEAUX, DIJON, DOUAI, GRENOBLE, METZ, PARIS, PAU, RENNES, ROUEN, TOULOUSE, et, en outre, celui de NANCY pour la LORRAINE (*) ; de plus, les trois cours particulières que nous avons nommées ; les conseils souverains d'ALSACE (Colmar) et de ROUSSILLON (Perpignan), et le conseil provincial d'ARTOIS (Arras).

VII. Nommons encore deux grands ressorts qui n'étaient point, comme ces premiers, limités quant aux lieux : la PRÉVÔTÉ DE L'HÔTEL DU ROI, et le GRAND CONSEIL, qui jugeait, en appel, des causes portées au premier; institution qui, modifiée (1718) et supprimée par Louis XV (1771), avait été rétablie par Louis XVI, à son avénement (1774). — Et les grands corps qui présidaient aux principaux départements de l'administration générale : le *conseil d'*ÉTAT, le *conseil des* DÉPÊCHES, le *conseil royal des* FINANCES, le *conseil royal du* COMMERCE, *le conseil d'État privé ou* des PARTIES, et la GRANDE CHANCELLERIE DE FRANCE.

(*) Cour souveraine érigée en parlement en 1775. Quant au parlement de DOMBES, maintenu d'abord après la réunion (1762), il avait été supprimé cette même année, et le pays était rattaché au parlement de Dijon.

contrats et les autres actes de la vie civile étaient régis par les traditions locales ou par la jurisprudence des cours de justice. Plusieurs provinces, le Languedoc et la Bretagne entre autres, avaient conservé leurs états, espèces de représentation locale qui surveillait la répartition de l'impôt et concourait dans une certaine part à l'administration du pays. Beaucoup d'autres, en vertu des traités particuliers qui avaient déterminé les conditions de leur réunion à la France, jouissaient d'avantages ou de concessions dont les anciennes provinces étaient dépouillées. En Alsace le culte protestant était librement exercé, aux termes du traité de Munster, tandis que, sur tous les autres points du royaume, les prétendus réformés étaient exclus des droits civils et placés sous le coup des édits de Louis XIV. Certaines villes avaient gardé des priviléges municipaux considérables, dont la majeure partie des communes s'était vue peu à peu frustrée. Pour résumer une situation d'ailleurs connue, la loi, la jurisprudence, l'administration, les franchises, l'impôt variaient souvent d'une province à l'autre, aussi bien que les mœurs et les usages : un procès était perdu ou gagné selon qu'on le jugeait au nord ou au midi de telle limite; tel fait était réputé crime dans les Cévennes qu'on déclarait licite au bord du Rhin; telle province reculée pouvait revendiquer des libertés sérieuses, telle autre était taillable à merci. La puissance politique de la féodalité avait été détruite ; mais une foule de droits seigneuriaux subsistaient encore, qui rappelaient à l'immense majorité de la population des souvenirs odieux d'inégalité et de servitude.

Ainsi la France n'était pas un grand corps animé d'une vie commune, mais une vaste fédération de petites contrées, jalouses de leurs coutumes et rivales entre elles; il y avait, sous l'autorité du roi, des Poitevins, des Dauphinois, des Provençaux, des Lorrains, des Flamands, plus encore peut-être que des Français. Ajoutons que, d'un pays à l'autre, les poids et les mesures différaient à ce point qu'on ne pouvait s'entendre, et qu'il était souverainement difficile de dresser des évaluations; que les immenses domaines de la noblesse et du clergé ne payaient généralement aucune redevance; que les hauts grades militaires, considérés comme le patrimoine presque exclusif des nobles, étaient à peu près inaccessibles au reste des citoyens, et qu'ainsi l'armée avait sous les yeux le spectacle de colonels imberbes, placés à la tête de régiments qu'ils avaient achetés, et dont l'incapacité (nous ne nions pas leur courage) compromettait souvent le salut du soldat, pendant que de braves gens, instruits et expérimentés, couverts de chevrons et de blessures, ne pouvaient parvenir, attendu leur qualité de bourgeois, qu'au rang subalterne de sous-officiers et de sergents aux gardes. Un petit nombre d'exceptions illustres ne suffisaient pas pour consoler le peuple de cette révoltante injustice.

L'inégalité sans la hiérarchie, l'inégalité sous l'arbitraire, telle était, au moins de droit, la condition des diverses classes durant le dix-huitième siècle; aussi les intérêts et les mœurs étaient-ils sans relâche en rébellion contre la loi.

On s'est demandé, sans nécessité peut-être, s'il était

vrai que la France avait subsisté durant quatorze siècles sans constitution; or, à cet égard, il importerait qu'on ne fût pas dupe des mots. Pour qui se rend compte des faits dont le récit précède, il est évident que de Mérovée à Louis XVI les quatorze siècles dont on parle ont été témoins de bouleversements sans nombre, qui excluent toute pensée d'unité historique et nationale. Les longues vicissitudes de la royauté, tour à tour barbare, féodale, limitée, dominatrice, abaissée, absorbante; les déchirements occasionnés par la lutte incessante des classes et des pouvoirs; ces faits, qui se déroulent à chaque page de nos annales, attestent que jamais en France, jusqu'à l'avénement des Valois, le droit public n'est demeuré stable et régulier. Quelques principes unanimement reconnus ont eu seuls plus ou moins de force ou de durée, et, entre autres, ceux qui garantissaient l'hérédité du trône de mâle en mâle, l'inviolabilité du roi, le droit du pays de pourvoir à la royauté en cas de vacance; l'intervention des trois ordres du royaume dans certaines questions graves à la solution desquelles l'indépendance ou la nationalité du territoire étaient directement intéressées. De plus, nous avons vu que, depuis Louis XIII, la royauté avait laissé dormir l'institution protectrice des états généraux, tandis que les Parlements, élevant des prétentions inacceptables au point de vue du droit écrit, redoutables quand l'opinion et les masses consentaient à les appuyer, avaient vainement travaillé à s'élever au rang d'assemblées représentatives, organes du peuple et modératrices du pouvoir monarchique.

Certes, ce n'était point d'une nation esclave que

l'historien Fleury a pu dire : « En France tous les « particuliers sont libres ; point d'esclavage : liberté « pour domicile, voyages, commerce, mariages, « choix de profession, acquisitions, dispositions de « biens, successions. » Et, sans contredit, on ne pouvait assimiler aux pays déshonorés par le despotisme de l'Orient cette France dont un roi, le plus absolu qu'elle ait eu, avait ordonné lui-même aux magistrats « de lui désobéir, sous peine de désobéissance, « s'il leur adressait des commandements contraires à « la loi ; de tenir pour nulles toutes lettres patentes « portant des évocations ou commissions pour le ju- « gement des causes civiles et criminelles, et même de « punir les porteurs de ces lettres. » Mais, par malheur, il faut reconnaître que ces principes, généreusement proclamés, n'enchaînaient réellement le pouvoir qu'autant que ce dernier consentait à s'y soumettre.

Or, dans un pays où la liberté individuelle est à la merci des gouvernants, où l'inégalité est la condition naturelle des citoyens, où le roi est investi de toute la force suffisante pour neutraliser et réduire au silence l'opposition la mieux fondée, on se ferait illusion en se croyant doté de la liberté politique, alors même que l'opinion, les mœurs, la générosité du caractère national, la bénignité du prince et du ministre, les satires clandestines, les chansons mordantes, les épigrammes de salon et la résistance de certaines corporations plus ou moins vénérables s'accorderaient à tempérer l'exercice de la prérogative souveraine, à en corriger les abus. Dans une situation ainsi donnée, et c'était celle de la France, un peuple peut se vanter

de ses lumières, de sa fortune, de sa civilisation, de sa gloire; il peut même, avec juste raison, s'indigner si l'on ose le confondre avec les nations esclaves; mais, à moins de dénaturer étrangement le sens des mots, il ne peut se flatter d'être en possession d'une constitution civile et politique déterminée et régulière.

Ce point établi, il resterait à examiner (mais cette étude nous entraînerait trop loin) si le bienfait d'une constitution écrite sur le papier n'est pas souvent chimérique et illusoire; si un peuple n'est pas plutôt régi par ses mœurs que par ses lois; si, enfin, le bonheur et la force d'un pays résident essentiellement dans l'application de certaines théories organiques, dans la définition plus ou moins exacte des droits publics. Pour nous, nous pensons que des abstractions philosophiques ne sont point les éléments ordinaires de la prospérité et du bien-être; et, sans nier la valeur réelle et sérieuse des contrats sociaux qui régissent les nations, nous plaignons les peuples d'être trop souvent dupes des formules écrites. Eh! qu'importe que la liberté soit proclamée dans les mots si la servitude se cache au fond des choses? La science politique de nos jours a fait, en pareille matière, d'incontestables progrès; fortifiée par l'enseignement de l'histoire contemporaine, elle nous révèle que le secret du bonheur pour les peuples gît moins dans la jouissance des droits que dans l'accomplissement des devoirs; et c'est là encore une vérité que nous enseignera l'histoire du règne de Louis XVI.

Quand ce règne s'ouvrit, en 1774, beaucoup d'espérances, mêlées de beaucoup de craintes, remplirent

le pays. On se sentait affranchi du joug détesté de madame du Barry ; on était fier d'avoir à sa tête un roi jeune, dont le cœur s'ouvrait à toutes les impressions vertueuses ; cependant l'inexpérience d'un monarque de vingt ans, soigneusement retenu en dehors des affaires par son aïeul ; la corruption de la cour, la pénurie du trésor, l'impopularité notoire des ministres et les haines que faisait fermenter l'exil des parlements, toutes ces causes, et beaucoup d'autres encore, qui puisaient leur source dans la décadence des mœurs et l'oubli des principes, multipliaient autour du trône les écueils et les inquiétudes. Le roi et sa jeune épouse l'avaient bien pressenti alors qu'apprenant à la fois, par le tumulte inopiné qui troublait le palais, et la mort de Louis XV et leur propre avénement, ils s'étaient écriés, en se prosternant devant l'image de Jésus-Christ : « Mon Dieu ! aidez-nous, guidez-nous ! Nous régnons si jeunes ! » Hélas ! l'impénétrable volonté de la divine Providence semblait être de les choisir, comme innocents et purs, pour expier le passé de leurs pères et servir d'enseignement aux dynasties.

Nous ne connaissons rien de plus touchant, de plus triste peut-être, dans notre histoire, que les commencements du pouvoir de Louis XVI. Un roi adolescent, doué d'une conscience pure, d'une âme honnête, et fortement pénétré d'un désir, le bonheur du peuple, se trouvait d'un seul coup aux prises avec des difficultés d'autant plus redoutables, qu'il n'en pouvait mesurer ni l'étendue ni la profondeur : il semblait que Dieu l'eut destiné, dès le premier jour, à la mission de

victime. Louis XVI était timide et incertain, il ne savait, il n'osait : sa volonté venait expirer au premier obstacle où naissait la résistance. Par la faute d'une éducation mal dirigée, il était gauche, dépourvu de manières et de tact, embarrassé, froid, privé de toute distinction ; ses habitudes, communes et triviales à l'excès, contrastaient avec les mœurs brillantes de la cour et de la noblesse, et soulevaient, chez les esprits superficiels, une stupeur mêlée d'un injuste mépris. Il était rude jusqu'à la grossièreté, et affable jusqu'à la bonhomie ; mais sous cette écorce inculte se cachait un cœur admirable d'affection et de dévouement : malheureusement, il était seul à ignorer cette bonté et cette droiture, et il se défiait étrangement de lui-même. Sincèrement pieux, il dispensait ses conseillers de l'être; il croyait de bonne foi que l'amour des peuples se proportionne aux bienfaits ; il ne savait résister aux entraînements de l'opinion que le temps nécessaire pour ôter ensuite à ses concessions toute espèce de popularité ; il était doué d'un courage passif, celui que les Français estiment le moins ; il se plaisait aux arts mécaniques et non à la gloire ; on le dominait sans le convaincre ; il était convaincu sans efficacité et sans énergie ; dans le besoin de conseils et d'expérience qui le tourmentait, il se livrait indistinctement aux chercheurs d'aventures politiques, aux théoriciens, aux philosophes, à quiconque se vantait d'être habile dans l'art de guérir les misères de la société ; roi sans égal par la clémence et l'abnégation, il était toujours prêt à faire une application inopportune de ces rares qualités. Pour tout dire enfin, condamné à gouverner un grand empire

au milieu des circonstances les plus difficiles, il n'avait d'autres vertus que celles qui font d'un homme obscur le plus obéissant des sujets et le plus dévoué des citoyens.

Brillante et majestueuse, parée des grâces de la jeunesse et de la beauté, Marie-Antoinette de Lorraine avait encore plus d'inexpérience que le roi. Élevée à la cour de Vienne, sous les yeux de Marie-Thérèse, sa mère, elle avait puisé dans le sang de son illustre race un mélange d'affabilité et de hauteur, un sentiment profond des grands devoirs et un mépris affecté des obligations subalternes; confiante et vive, elle était toujours prête à sacrifier la réflexion à l'entraînement, les convenances aux plaisirs, mais aussi, quoi qu'ait osé dire la calomnie, les plaisirs à l'honnêteté. Sous des dehors légers elle gardait une conduite pure. Elle aimait le peuple, moins par sympathie réelle que par le besoin d'être aimée. Emportée dans le tourbillon des cours, idolâtrée des uns, haïe des autres, elle ignorait la portée de l'amitié ou du dédain d'une reine, et, pour se livrer trop exclusivement à des intimités imprudentes, elle s'entourait sans relâche d'un cercle de mécontents, de jaloux et d'ennemis. Impatiente du joug de l'étiquette, elle oubliait qu'elle ne pouvait le briser sans exposer la femme à des atteintes toujours impuissantes contre la reine; elle ignorait que ces règles, en apparence puériles, correspondaient à des principes plus sérieux; que les unes avaient pour objet, si gênantes qu'elles fussent, de mettre la compagne du roi à l'abri du soupçon; que les autres, pour les courtisans et les princes, remplaçaient par des hochets

désormais respectables les droits autrefois dangereux de la féodalité, et qu'enfin, privilége pour privilége, un grand qui s'honore de monter dans les carrosses du roi est moins à craindre que celui qui monte à cheval à la tête de ses vassaux pour batailler contre son maître. Enjouée et moqueuse, Marie-Antoinette ne s'arrêtait qu'à la superficie de toute question, et comme, en respectant sa piété, on l'avait nourrie de quelques lieux communs philosophiques, elle bravait ouvertement ce qui introduisait l'ennui dans ses fêtes. Aussi les apparences l'exposaient-elles à des insinuations malignes, à de lâches discours, quelquefois aux prétentions les plus insolentes et les plus téméraires. Profondément outrée de ces injustices et trop sûre de ne les point mériter, la reine s'en prenait à la méchanceté publique et mettait son courage à braver ses coups. Nous n'aurons que trop à dire comment elle succomba dans cette lutte inégale.

La cour était divisée en deux camps. Les tantes du roi et le petit nombre de seigneurs qui s'étaient préservés de la corruption du dernier règne entrevoyaient avec bonheur l'aurore d'un jour plus serein ; mais ces sentiments, hautement approuvés par la partie saine de l'opinion, n'étaient point partagés par la foule de gens de haut étage que le scandale avait eus pour adulateurs et pour complices ; ceux-là s'épouvantaient de la chasteté du roi ; les sincères vertus de la reine ne leur présageaient rien de bon ; le règne des mœurs condamnait leur passé et terminait leur influence. Ce n'était pas qu'on osât s'avouer ces pensées basses, mais on en cachait la honte sous le voile des sarcasmes de

boudoirs. Et, d'ailleurs, on comptait bien prendre une revanche dans l'avenir : les princes du sang étaient jeunes, et l'on vivait dans un siècle où les résolutions austères duraient peu (1).

Il fallait organiser le ministère avec de nouveaux éléments et remplacer l'administration impopulaire du dernier règne. On dit que Louis XVI eut un moment la pensée d'appeler auprès de lui M. de Machault, homme grave, mais attaché au parti janséniste : des influences de famille, contre lesquelles le roi ne se tint pas en garde, le déterminèrent à choisir le comte de Maurepas. Ce vieux courtisan, autrefois ministre de Louis XV, avait été chassé pour s'être permis un sarcasme impertinent à l'adresse de madame de Pompadour. Ainsi qu'il arrive toujours en pareille circonstance, les mécontents découvrirent à M. de Maurepas, après sa disgrâce, des talents supérieurs et une probité politique dont peu de jours auparavant nul ne se doutait. Toutefois, comme on oublie vite, en France, même ceux qu'on aime, on cessa de se préoccuper de cet incident, et on laissa M. de Maurepas se consoler en bel-esprit et dans son fastueux exil de Pontchartrain. C'était un homme futile, d'un caractère enjoué, à répartie prompte, aux manières frivoles, ne prenant rien au sérieux, et cachant mal, sous le masque d'un caractère assez brillant, la pauvreté des vues et la sécheresse de l'âme. Son savoir était mince, mais son intelligence lucide lui faisait promptement entrevoir ce qu'un projet renfermait d'utile et de défectueux. Comme

(1) *Hist. de la Révolution et de l'Empire*, par A. Gabourd. Paris, chez J. Lecoffre, édit.-libr.

il sentait le besoin de s'entourer de lumières, il appelait auprès de lui des hommes habiles et distingués, mais il ne tardait pas à être jaloux de leur mérite. A l'âge de quatorze ans il avait hérité en quelque sorte de la charge de chancelier, dont il ne remplit d'ailleurs les fonctions qu'à vingt-quatre; si jeune encore, il avait eu dans ses attributions la maison du roi, le département des grâces, l'administration de Paris, le ministère de la marine et des colonies, et il serait injuste de dire qu'il s'était toujours montré indigne de cette précoce fortune. Cependant les hommes de cette trempe ont le fâcheux privilége de n'atteindre jamais à leur maturité; la vieillesse les rend égoïstes et personnels; elle ne corrige ni leur présomption ni leur étourderie : elle le trouva sans énergie pour le bien et pour le mal. Rappelé au timon des affaires à l'avénement de Louis XVI, il dit à ce monarque, en l'abordant : « Je rends grâce à Votre Majesté de m'avoir « nommé son premier ministre. — Premier ministre! « répondit le roi; je n'en veux pas. — Eh bien! re- « prit le comte, c'est donc pour apprendre au roi à « s'en passer. » Et, par malheur, il ne tint pas sa parole : quoique sans portefeuille, il gouverna réellement jusqu'à sa mort; il était consulté sur tout; il logeait aux Tuileries, au-dessus du roi, et les ministres lui soumettaient leur travail. Le roi lui portait la plus vive affection et lui témoignait une confiance sans bornes : la faveur du prince était plus qu'il ne fallait pour dédommager le vieux courtisan de l'antipathie publique (1).

(1) A. Gabourd, *Introd. à l'hist. de la Révol. française.*

La domination des femmes était acceptée d'un siècle qui voyait encore à l'œuvre Marie-Thérèse et Catherine II. Élevée à la cour de Vienne, sous les yeux de son illustre mère, Marie-Antoinette se trouvait tout naturellement disposée à croire qu'il appartient à une reine, dont le mari est faible, de conduire elle-même les affaires de l'État. Par malheur elle n'avait ni le génie, ni la maturité de raison qu'exige un pareil rôle; elle n'avait que l'ambition de le remplir, et, si ce n'était point assez pour gouverner la France, c'était déjà trop pour justifier les inquiétudes de ses ennemis et se rendre suspecte au pays ou aux ministres. Par les conseils de Marie-Thérèse, elle avait cherché à faire rentrer au pouvoir le duc de Choiseul, mais Louis XVI avait énergiquement refusé de rappeler cet homme dont son père, le pieux Dauphin, tant regretté de la France, avait eu beaucoup à se plaindre. Marie-Antoinette se laissait assez facilement diriger par l'abbé Vermond, son précepteur, prêtre fort peu digne d'estime, et qui essayait par elle d'exercer une grande influence sur la marche des affaires. A la cour on se ligua pour neutraliser l'autorité déjà insolente de l'abbé Vermond, et Marie-Antoinette eut à souffrir d'avoir si mal placé sa confiance. Déjà, dans les cercles de Versailles, on la désignait sous ce nom cruel : *l'Autrichienne*, et le peuple ne devait pas tarder à ramasser cette injure et à s'en faire une arme contre la reine.

Le ministère présidé par Maurepas comptait encore parmi ses membres le chancelier Maupeou, l'abbé Terray, le prince de Soubise, de Boynes, Bertin et La

Vrillière. Le duc d'Aiguillon avait été disgracié, et l'opinion publique attendait avec une juste impatience qu'on écartât du pouvoir ses affidés et ses créatures. Des remaniements ministériels eurent lieu. On confia à M. de Vergennes, homme intelligent et probe, le portefeuille des affaires étrangères; le maréchal du Muy fut nommé ministre de la guerre : c'étaient là des choix heureux et qui furent bien accueillis. Bientôt après on retira les sceaux à Maupeou pour les donner à Hue de Miromesnil, et Turgot, un moment installé au département de la marine, ne tarda pas à être nommé contrôleur général en remplacement de l'abbé Terray. Les fonctions de chancelier étant inamovibles, Maupeou en conserva le titre.

La disgrâce de Maupeou avait dû entraîner pour conséquence un changement de système en ce qui concernait les anciens et les nouveaux parlements. Depuis trois ou quatre ans que fonctionnait la nouvelle magistrature, le pli était pris, et l'on s'habituait à des juges dont on oubliait l'origine. Il est vrai que les Mémoires de Beaumarchais avaient irrité contre eux l'opinion, mais, après avoir fait du bruit, ces Catilinaires commençaient à n'être plus qu'une affaire de curiosité littéraire, et rien ne faisait à Louis XVI une obligation impérieuse de revenir sur le coup d'État de son aïeul et de rappeler sur leurs siéges les parlements exilés. Il y avait beaucoup de choses à dire contre la magistrature Maupeou, et toutefois, si elle ne jouissait pas d'une popularité et d'une considération bien grande, on ne pouvait lui reprocher d'être un pouvoir rival de la couronne, de prétendre

s'élever à la hauteur d'une représentation nationale. En la conservant on aurait en quelque sorte recueilli le bénéfice d'un coup d'État dont on n'aurait pas eu l'odieux. On représentait donc à Louis XVI que, puisque la royauté avait réussi à briser le joug importun des parlements, il fallait se garder de rétrograder ; que l'on compterait en vain sur la générosité d'une magistrature qui se croirait rétablie par la force de l'opinion publique et non par l'initiative du souverain. Il eût été sage peut-être de se rendre à ces conseils, mais Maurepas, déterminé à perdre Maupeou, se montrait ouvertement favorable à la cause des parlements exilés et aux réclamations qui provoquaient leur rappel. Louis XVI, plein de déférence pour les idées du vieux ministre, hésitait à les adopter aveuglément sur ce point. Il sentait qu'on le faisait entrer dans une politique nouvelle dont il redoutait les suites. S'il est bon d'ouvrir un règne par la popularité, il est nécessaire de ne point se laisser aller en cela à une illusion trop commune ; de tous les sentiments publics, la reconnaissance est celui qui s'use le plus vite. Les feux de joie que le peuple allume pour toutes les causes ne laissent après eux qu'un peu de cendre aisément dispersée par le vent ; mais les concessions maladroites du pouvoir demeurent et se développent comme une semence dont il faut redouter la moisson.

La reine, le comte d'Artois, le prince de Conti et son fils, Philippe-Joseph, duc de Chartres, se mirent à la tête de l'opinion qui entraînait le roi vers le rappel des vieux parlements ; le comte de Provence, frère du roi, donna d'autres conseils. Dans un Mémoire

qu'il publia pour éclairer le gouvernement, il ne craignit pas de se laisser aller à des craintes bientôt justifiées. « Depuis des siècles, disait ce prince, le parlement faisait une guerre intestine aux rois, sous prétexte du bien public et de l'intérêt des peuples... Cette magistrature avait élevé dans l'État une autorité rivale de celle des rois, pour établir un monstrueux équilibre dont l'effet était d'enchaîner l'administration et de jeter le royaume dans l'anarchie... Exilée, elle excita dans le peuple les mouvements les plus dangereux ; elle répandit l'argent pour les diriger vers le lieu de ses séances, afin d'intimider le gouvernement... Ces magistrats prétexteront les intérêts du peuple; en désobéissant ils déclareront ne pas désobéir ; la populace viendra à leur secours, et l'autorité royale succombera un jour, accablée du poids de leur résistance. » Le jeune comte de Provence, qui soumettait au roi ces réflexions contre le rappel des parlements, ne devait pas tarder à changer d'avis à ce sujet, et à rechercher la popularité en se ralliant à la cause d'une magistrature si souvent rebelle. De même, le comte d'Artois, son frère, plus jeune que lui, allait bientôt se ranger au nombre des ennemis des cours de justice dont en ce moment il prenait la défense. En réalité, il n'y avait de part et d'autre qu'un besoin de recueillir des applaudissements et de se mettre bien avec les gens de lettres et l'opinion publique. Pour en venir là on n'épargnait ni les déclarations de principes irréfléchies, ni les protestations déclamatoires mises à la mode par l'école de Rousseau.

Maupeou fut plus concis, quoique non moins énergique dans son jugement, le jour où, ayant reçu l'ordre de se rendre en exil, il répondit au duc de La Vrillière : « J'obéirai. J'avais fait gagner au roi un procès « qui durait depuis trois cents ans; il veut le perdre « encore : il en est bien le maître. » Et, après cet adieu au pouvoir, le chancelier sortit des affaires, escorté d'une impopularité universelle. La colère publique ne raisonne pas; on ne lui tint aucun compte des efforts qu'il avait faits, au temps de son influence, pour réaliser des améliorations utiles, telles que l'abolition de la vénalité des charges, l'administration gratuite de la justice et la refonte des lois criminelles. Ces grandes entreprises, par lui commencées ou accomplies, le vengeaient de beaucoup de haines et de beaucoup de calomnies; mais la plus triste satisfaction qui lui fut réservée : ce fut de ne pas mourir avant d'avoir vu éclater sur la monarchie les tempêtes qu'il avait prédites.

L'hésitation du roi fut longue ; le peuple y mit un terme en accompagnant de ses huées le parlement Maupeou au moment où ce corps se rendait au Louvre ; dès lors Louis XVI ne crut pas pouvoir différer davantage de céder à ce qu'il croyait être le vœu du pays, et les édits rendus contre les anciens parlements furent retirés. Maurepas y gagna d'abaisser Maupeou et de se faire applaudir à l'Opéra ; mais la royauté, dès le lendemain de cette mesure imprudente, allait se retrouver en face de ses rivaux et de ses tuteurs. Ce n'était pas qu'il entrât le moins du monde, dans l'esprit des corps parlementaires, de renverser le trône

et de marcher à une révolution ; ils ne voulaient point aller si loin : c'était assez pour eux d'humilier la cour au gré de leurs vanités blessées, et de se poser, sans mandat et sans titre, comme les intermédiaires entre le roi et la France. Mais la logique des peuples ne s'arrête pas à de telles barrières, et ce n'est pas pour de si minces résultats qu'on remue la société. Quelle pitié qu'il se rencontre de tout temps des hommes pour affaiblir le principe d'obéissance, et qui s'indignent de la révolte! qui avilissent le droit et l'autorité, et s'étonnent ensuite des révolutions!

La reine éprouvait peu de sympathie pour Maurepas. Comme on vient de le dire, un sentiment de reconnaissance la portait toujours, et malgré le roi lui-même, à prendre parti pour le comte de Choiseul, qui, sous le dernier règne, avait négocié son mariage; Choiseul était d'ailleurs partisan avoué de l'alliance entre la France et l'Autriche, et l'on disait qu'il entretenait des rapports secrets avec cette dernière puissance. Marie-Antoinette, se souvenant trop qu'elle était la fille de Marie-Thérèse, favorisait de son crédit toute politique qui devait avoir pour résultat d'associer les intérêts et les ressources de ses deux patries. Il y avait de la bonne foi, de la loyauté et de l'imprudence dans ces tentatives de la jeune reine; mais Louis XVI, éclairé par les traditions de deux siècles, ne s'y prêtait pas volontiers, et les démarches de Marie-Antoinette ne servaient qu'à attirer sur elle d'injustes soupçons.

L'avénement de Turgot au ministère était à lui seul une révolution dans l'ordre des faits économiques.

Nous avons vu ailleurs que ce théoricien représentait l'école dont la devise : *Laissez faire*, *laissez passer,* aboutissait logiquement à cette idée : *Chacun pour soi, chacun chez soi,* qui renferme en elle la doctrine de l'individualisme absolu. Il avait également proclamé *le droit de travailler,* qu'il faut bien se garder de confondre avec le *droit au travail* inscrit de nos jours sur les bannières du socialisme. Il était du nombre de ces orgueilleux philosophes qui croient avoir découvert la théorie de l'humanité et qui excluent Dieu de leur œuvre. On ne pouvait nier ses vertus privées, ses intentions honnêtes, sa bonne foi. Intendant de la province du Limousin alors même qu'il écrivait ses livres, il s'était fait aimer et bénir. Ses revenus avaient soulagé les pauvres ; il avait ouvert à ses frais des routes ; il avait obtenu dans son intendance la suppression de la corvée. Chose étrange, il s'était mis par ses actes en contradiction avec ses écrits, et, pendant qu'il concluait en faveur de l'égoïsme, il agissait selon les inspirations de la fraternité et de la charité. Plus d'une fois on l'avait entendu proclamer ce principe : *Le soulagement des hommes qui souffrent est le devoir et l'affaire de tous.* Longtemps Louis XVI s'était tenu en garde contre lui, longtemps il avait hésité à donner l'un des postes les plus élevés de son gouvernement à un philosophe imbu des fausses maximes du siècle. « Mais il ne va pas à la messe ! avait-il dit à Maurepas en lui faisant part de ses incertitudes. — Eh ! Sire, avait répondu le ministre, l'abbé Terray y allait tous les jours ! » C'était dire au roi qu'il se voyait réduit à choisir entre l'incrédulité

et l'hypocrisie, et Louis XVI n'insista pas davantage.

Turgot, comme les novateurs à idées puissantes, était partisan d'un « despotisme éclairé. » Son vaste plan de réformes embrassait la société tout entière. Avide d'améliorer le sort du peuple, il avait le tort de tenir plus compte des idées que des choses, et de procéder comme si les mœurs, l'histoire et les personnes pouvaient jamais être réputées non avenues. On aurait dit qu'il prévoyait la Révolution, qu'il voulait prendre les devants afin de lui ôter tout prétexte d'être; mais il est plus certain que, dominé par la crainte de sa mort prochaine (1), il cherchait à se hâter, afin de laisser une trace utile de son passage aux affaires.

« Point de banqueroute, point de nouveaux impôts, point d'emprunts, » tel fut son programme; et il avait raison de croire que la France, sagement administrée, pouvait suffire, avec ses ressources régulières, aux besoins ordinaires du trésor et aux difficultés de l'arriéré; mais, pour en venir là, il fallait bien se garder de lancer le pays dans le champ des expériences économiques. Doué d'une volonté roide et d'un esprit absolu, plein de ce dédain pour les obstacles que l'on contracte en vivant plus avec des livres et des pensées qu'avec les hommes, Turgot avait foi en lui-même et en ses œuvres. Il s'était opposé au rappel des parlements, moins par sollicitude pour le trône que parce qu'il pressentait de combien de ré-

(1) Il disait souvent : « Dans ma famille on meurt de la goutte à cinquante ans. »

sistances ces corporations jalouses devaient entraver ses projets de réforme. En cela il avait vu juste : il persistait à provoquer la suppression des corvées, le plus insupportable des impôts qui pesaient sur les campagnes, sans se mettre en peine de soulever contre lui les réclamations des privilégiés et l'animadversion de la magistrature. Au début de son pouvoir il établit la liberté de la circulation et de la vente des grains dans tout le royaume. C'était affranchir à la fois l'agriculture et l'industrie, résultats immenses sans doute, mais qui ne pouvaient être obtenus sans froisser des idées reçues, sans blesser des intérêts sérieux, sans faire germer dans toutes les classes des mécontentements d'autant plus dangereux qu'à l'heure où nous écrivons, et malgré deux générations et deux révolutions qui se sont succédé, l'une de ces réformes, celle qui concerne les grains, est encore loin d'être acceptée du peuple, tandis que l'autre, du moins jusqu'à ce jour, n'a remplacé les abus de l'inégalité et du monopole que par les profondes misères de la concurrence illimitée. Soyons donc moins surpris des difficultés que rencontra Turgot, et contre lesquelles la faveur du roi et le crédit des philosophes furent impuissants à le soutenir.

Les conseils de Turgot déterminèrent Louis XVI à confier le ministère de la maison du roi et des provinces (1) à Lamoignon de Malesherbes, dont le nom est demeuré comme l'expression de la fidélité et de

(1) Correspondant à ce qu'on appelle aujourd'hui le ministère de l'intérieur.

la vertu. Séduit, comme Turgot, par les doctrines d'une philosophie imprudente, et les ayant embrassées de bonne foi, il vécut assez pour en recueillir le fruit. Déjà, sous Louis XV, sa voix éloquente avait réclamé contre les abus d'une tyrannie ministérielle qu'il résumait énergiquement en disant au roi : « Aucun citoyen n'est assuré de ne pas voir sa liberté sacrifiée à une vengeance, car personne n'est assez grand pour être à l'abri de la haine d'un ministre, ni assez petit pour n'être pas digne de celle d'un commis de Ferme. »

Le 12 novembre 1774 la réintégration de l'ancien parlement eut lieu en lit de justice. Louis XVI fit entendre à la vieille magistrature, encore fière de ses traditions, un langage empreint d'une dignité sévère. « Le roi notre aïeul, dit-il, forcé par votre résistance à ses ordres réitérés, a fait ce que le maintien de son autorité et l'obligation de rendre la justice à ses peuples exigeaient de sa sagesse ; je vous rappelle aujourd'hui à des fonctions que vous n'auriez jamais dû quitter. Sentez le prix de mes bontés et ne les oubliez jamais. » Lecture fut ensuite donnée de plusieurs édits qui avaient pour objet de préserver la prérogative royale de nouvelles révoltes ou du moins des prochaines résistances systématiques du parlement. Le droit de remontrances était maintenu, mais les réclamations de la magistrature, si le roi passait outre, ne pouvaient être renouvelées qu'après l'enregistrement des édits ; d'autres précautions étaient prises pour que la juste autorité laissée aux cours de justice ne dégénérât point en opposition factieuse. En général, les nouveaux édits maintenaient les règles récemment

établies par le chancelier Maupeou et les appliquaient aux anciens parlements. Il y avait beaucoup de prudence et de prévoyance dans ces restrictions ; le roi, d'ailleurs, n'avait point osé les étendre bien loin, car avec la magistrature exilée on vit reparaître de déplorables coutumes, telles que la vénalité des charges, l'incommode circonscription des ressorts judiciaires et l'exagération ruineuse des frais de procédure. On procéda de même à la réintégration des anciens parlements de province, et l'on espéra voir renaître, entre le roi et les officiers de justice, cet accord sans lequel tous les intérêts et tous les principes devaient être en souffrance. On se flattait d'une fausse joie. Le premier acte des parlements restaurés fut de protester contre le lit de justice et contre les édits du 12 novembre, et, après des conflits misérables, dans le détail desquels il serait trop long d'entrer, l'orgueilleuse magistrature eut le dernier mot, et se fortifia de plus en plus dans l'idée de sa propre importance.

Turgot ne se faisait pas illusion sur les obstacles que ses réformes allaient rencontrer dans le parlement ; il laissait à Maurepas la puérile satisfaction de dissimuler la faiblesse du pouvoir sous la vanité des épigrammes, et il marchait droit à son but, à travers les priviléges mécontents et les intérêts froissés. Pour opérer de justes économies il supprimait des emplois inutiles, il rayait d'un trait de plume des sinécures de cour, et les grands du royaume éclataient en murmures contre l'audace du ministre. Pour lui il ne se souciait guère de l'opposition. Exalté par l'orgueil de sa conscience et la certitude de son droit, il annonçait d'a-

vance ses projets novateurs et en suivait l'exécution avec un caractère absolu et tranchant, propre à la secte économique dont il se vantait de réaliser les doctrines. Des troubles populaires avaient éclaté à l'occasion de la libre circulation des grains ; Louis XVI, ému au spectacle de ces agitations menaçantes, avait pris sur lui de promettre au peuple la réduction du prix du pain ; Turgot, plus sage et plus ferme, s'opposa à cette concession dangereuse et ne recula pas devant les rigueurs d'une répression militaire. Dans cet embarras fort grave il fut mal secondé par la police et contrarié par la magistrature, et crut apercevoir une main cachée qui, pour servir des haines ou des ambitions politiques, soudoyait habilement les émeutes et suscitait les multitudes ignorantes. Le peuple, qui sentait sa propre souffrance et ne comprenait rien aux principes, vit avec horreur les exécutions ordonnées contre les coupables ; la terreur des supplices ne suffisait pas pour comprimer les plaintes, encore moins pour atténuer l'effet des odieuses calomnies.

On eût dit que Turgot avait prévu d'avance la double lutte engagée, en haut et en bas, contre ses réformes ; il avait d'avance associé Louis XVI à ses idées. « Je ne demande point à Votre Majesté, avait-il écrit au roi, d'adopter mes principes sans les avoir examinés... mais, quand Elle en aura reconnu la nécessité et la justice, je la supplie d'en assurer l'exécution avec fermeté, sans se laisser effrayer par des clameurs qu'il est impossible d'éviter. Je serai seul à combattre contre les abus de tout genre, contre la foule des préjugés qui s'opposent à toute réforme, et qui sont un

moyen si puissant entre les mains des gens intéressés à éterniser le désordre. J'aurai à lutter contre la bonté naturelle, contre la générosité de Votre Majesté et des personnes qui lui sont les plus chères. Je serai craint, haï même de la plus grande partie de la cour. On m'imputera tous les refus; on me peindra comme un homme dur... Ce peuple, auquel je me serai sacrifié, est si aisé à tromper que j'encourrai sa haine par les mesures mêmes prises pour le défendre... Votre Majesté se souviendra que, sur la foi de ses promesses, me chargeant d'un fardeau au-dessus de mes forces, c'est à Elle, c'est à l'homme honnête, à l'homme juste et bon, plutôt qu'au roi, que je m'abandonne. »

On avait différé le sacre du roi, et déjà un parti se formait qui conseillait à Louis XVI de ne point se soumettre à cette coutume et à reléguer l'onction sainte parmi les traditions de la servitude. Turgot appuyait cette opinion en plein conseil. « Vous serez, disait-il au roi, bien plus agréable à vos peuples en leur annonçant que vous ne voulez tenir votre couronne que de leur amour. » C'était flatter le prince aux dépens de la royauté et méconnaître ce qu'il y a de grand dans l'alliance de la foi et de la force. Retardée par la pénurie du trésor, la cérémonie eut lieu le 11 août 1775, au vif déplaisir des philosophes. L'un d'eux, d'Alembert, écrivait à Frédéric : « Il ne reste plus aux patriotes éclairés qu'une consolation : c'est d'espérer que, pendant le règne de Louis XVI, les lumières feront assez de progrès pour que cette cérémonie bizarre et absurde... soit enfin abolie sans retour. » Nous ne tarderons pas à voir comment ce vœu fut exaucé.

Le sacre eut lieu en grande pompe : on eût dit que la royauté, à la veille de se coucher dans la tombe, voulait étaler solennellement toutes ses magnificences. Le roi et la reine firent leur entrée à Reims dans un carrosse de dix-huit pieds de hauteur. Le dimanche, dès six heures du matin, les Pairs laïques et ecclésiastiques, et une immense assemblée de prêtres, de segnieurs, d'officiers royaux et de magistrats de tous ordres, se rendirent dans la cathédrale. A sept heures, l'évêque-duc de Laon et l'évêque-comte de Beauvais, l'un et l'autre revètus de leurs habits pontificaux et portant des reliquaires suspendus au cou, partirent processionnellement pour aller chercher le roi. Ils étaient précédés du chapitre et de la musique. En tête du cortége marchait le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies. Arrivés à la porte du roi, selon le cérémonial, ils la trouvèrent fermée. Le grand-chantre y frappa de son bâton. « Que demandez-vous? dit le grand-chambellan sans ouvrir. — Nous demandons le roi, dit le principal Pair. — Le roi dort, » répliqua le chambellan. Alors on frappa de nouveau, et l'évêque demanda encore le roi. La même réponse fut donnée. A la troisième fois, le prélat dit ces mots : « Nous demandons Louis XVI, que Dieu nous a donné pour roi. » Aussitôt les portes s'ouvrirent, et le cortége fut introduit en présence du roi, couché sur un lit de parade. Dès que l'héritier des trois dynasties fut entré à son tour dans la vieille basilique de Reims, et tout le monde ayant pris place, la sainte Ampoule arriva. C'était une fiole sacrée que les anges, au rapport d'Hincmar, qui vivait trois siècles

après Clovis, avaient apporté à saint Rémy pour oindre le front du roi barbare, conquérant des Gaules. D'après la légende, elle était remplie d'une huile intarissable qui, de Clovis à Louis XVI, avait toujours servi à sacrer les rois de France. Il y a dans l'histoire de chaque peuple de ces pieuses traditions qu'il ne faut pas soumettre à l'analyse de la science, mais qui rattachent par des liens touchants la terre au ciel. La sainte Ampoule, le jour du sacre de Louis XVI, avait été apportée de l'abbaye de Saint-Rémy par le grand-prieur, en chape d'étoffe d'or, sur un cheval blanc couvert d'une housse d'étoffe d'argent richement brodée; deux hérauts à pied tenaient la bride. Le grand-prieur était sous un dais de pareille étoffe, que portaient quatre barons dits chevaliers de la Sainte-Ampoule. Aux quatre coins du dais se tenaient à cheval les seigneurs nommés par le roi pour *otages* de la sainte Ampoule : c'étaient le vicomte de La Rochefoucauld, le comte de Talleyrand, le marquis de Rochechouart, le marquis de La Roche-Aymon. Ils étaient précédés chacun de leur écuyer avec un guidon qui portait d'un côté les armes de France et de Navarre, de l'autre les armes de leur maison. Les otages avaient prêté serment entre les mains du grand-prieur qu'il ne serait fait aucun tort à la sainte Ampoule, pour la conservation de laquelle ils s'engageaient à donner leur vie, et, en même temps, ils s'étaient constitués pleiges, cautions, déclarant qu'ils demeureraient en otages jusqu'à son retour (1).

(1) *Louis XVI*, par M. le comte de Falloux. — Nous avons cru devoir

Avant de recevoir l'onction sainte Louis XVI prêta serment en ces termes : « Au nom de Jésus-Christ, je « promets au peuple chrétien qui m'est soumis : en « premier lieu, d'interposer mon autorité pour entre- « tenir en tout temps une véritable paix entre tous « les membres de l'Église de Dieu ; de plus, d'em- « pêcher que mes sujets, en quelque rang qu'ils « soient constitués, commettent aucune violence ou « injustice ; de faire observer dans tous les juge- « ments justice et miséricorde, afin que Dieu clé- « ment daigne aussi nous faire miséricorde, à vous « et à moi ; de m'appliquer, selon mon pouvoir, et « de bonne foi, à écarter de toute l'étendue de ma « domination tous les hérétiques dénoncés par l'É- « glise. Je confirme ces promesses par serment ; j'en « prends Dieu à témoin et ces saints Évangiles. » On remarqua les expressions adoucies dont se servit Louis XVI en s'obligeant, par le serment du sacre, à détruire les hérétiques. A la veille de céder au parti qui réclamait, en faveur des protestants, la liberté de conscience et l'exercice des droits civils, le roi n'osait prendre des engagements pareils à ceux qu'a- vaient pris ses ancêtres. Il articula à demi voix, et d'une façon peu intelligible, ces passages de son ser- ment, et l'on ignora dans quelle mesure il s'était lié envers Dieu et envers les hommes contre ceux de ses sujets qui appartenaient aux religions encore pros- crites par les lois du royaume.

décrire avec détails cette cérémonie du sacre des rois de France, qui était presque entièrement symbolique.

Après le sacre, et quand il eut recueilli les bénédictions du peuple, il se conforma à l'antique usage de toucher des malades pour les recommander à la miséricorde de Dieu. Plus de deux mille quatre cents de ces malheureux s'étaient rendus à Reims. Le roi posa sa main sur le front de chacun d'eux, en disant : « Le roi te touche, Dieu te guérisse ! » Les gardes voulaient écarter la foule ; le roi s'y opposa, mais sans prononcer les phrases à effet que les courtisans arrangent au profit des historiographes. Dès qu'il revint à Versailles, il songea à s'acquitter de ses serments en multipliant les projets de réforme utiles au peuple ; mais, dans cet ordre d'idées, comme l'expérience des questions économiques lui faisait défaut, il ne pouvait voir et agir que par ses ministres, et les entraînements de Turgot lui servaient d'inspiration ou de règle.

Turgot avait conçu de vastes plans d'améliorations politiques et sociales qui embrassaient toutes les institutions du royaume ; pour réaliser ses conceptions hardies, bien souvent généreuses, presque toujours prématurées, il avait besoin de s'appuyer sur l'autorité royale, et il la voulait forte, sans comprendre qu'en minant la monarchie par toutes ses bases, au lieu de réformer peu à peu, il préparait un immense cataclysme. Il en est du progrès, dans l'organisation économique des peuples, comme de toutes les forces : il faut s'en servir à l'heure opportune ; il ne faut le manifester que lorsque les esprits sont en état de s'y associer et de le comprendre.

Le parlement de Paris n'avait pas voulu seconder Turgot dans ses idées sur la libre circulation des grains :

il s'était effrayé de voir proclamer des principes encore nouveaux, qui sont aujourd'hui éclatants de vérité, et qui alors semblaient faire appel aux violences des multitudes affamées et porter défi à la disette. Le 4 mai 1775, en rendant un arrêt contre les attroupements, il avait très-humblement supplié le roi de baisser le prix du pain *à un taux proportionné aux besoins du peuple*, oubliant que l'on ne saurait décréter l'abondance, et qu'il suffit de punir les manœuvres destinées à créer des disettes factices, à intimider le producteur et à encourager la spéculation déshonnête. Turgot, aidé de Malesherbes, fit enlever au parlement, par un édit royal, la connaissance de tout ce qui avait rapport aux blés. Cette victoire remportée sur la magistrature par l'aventureux ministre ne servit qu'à disposer le parlement à chercher d'autres prétextes de luttes, et ils ne manquaient pas. Cependant les cours de justice n'étaient pas seules à s'épouvanter du mouvement des idées et des concessions faites au nom du roi à tous les novateurs sociaux. Une assemblée du clergé qui eut lieu en cette même année (1775) permit à l'ordre ecclésiastique de faire entendre au monarque des avertissements et des remontrances. Le clergé se plaignit vivement de la corruption toujours croissante des mœurs publiques, des débordements de la presse et de la tolérance excessive accordée aux églises protestantes; ces doléances, qui firent l'objet d'un Mémoire solennellement présenté au roi, furent écartées par les soins de Turgot et de Malesherbes, et le gouvernement de Louis XVI passa outre.

Les impôts s'étaient élevés, sous le dernier règne, à 365 millions; la mauvaise répartition de ce fardeau le rendait intolérable. Les dîmes foncières, les rentes féodales, les redevances des serfs, les rentes sur l'État n'étaient point atteintes par l'impôt direct, c'est-à-dire par la capitation, le vingtième et la taille; le clergé s'en rachetait par un *don gratuit* qui ne dépassait guère onze millions, tandis que, d'après des évaluations acceptées par les statistiques officielles, il jouissait du cinquième du revenu agricole. La noblesse payait la capitation et le vingtième; mais on s'en rapportait à sa déclaration, d'où résultait une inégalité de charges nécessairement injuste et irritante. La taille, que le roi et son conseil pouvaient accroître à volonté, était avilissante comme signe de roture, et les exactions les plus dures semblaient permises envers des gens dénués de droits, envers les classes laborieuses et pauvres, qui supportaient la plus grande part des impôts. Cette oppression devenait plus intolérable encore par les différences qui existaient de province à province, de roture à noblesse. Dans certaines contrées on payait sept ou huit livres le quintal de sel; ailleurs on le payait seize et même soixante-deux livres. La seule ville de Paris rapportait au trésor plus de quatre-vingts millions, et ces lourdes charges, payées en détail, pesaient surtout sur le peuple. Les contributions indirectes étaient affermées à des compagnies aux opérations desquelles les courtisans avaient intérêt, de telle sorte qu'ils en faisaient obtenir la perception à bas prix, moyennant d'énormes pots de vin, dissimulés sous des dénominations plus ou

moins honnêtes. Comme les impôts variaient selon les pays et avec des complications qui n'étaient connues que des fermiers, le contribuable ne savait ni combien il devait à l'État, ni en vertu de quelle loi on déterminait sa taxe; il perdait son temps à réclamer contre le caprice des exacteurs. On a vu plus haut, par les éloquentes protestations de la cour des aides, que les fermiers obtenaient un pouvoir despotique dont les abus révoltaient les amis de la justice et de l'humanité. Quand un receveur des tailles ne payait pas le fisc, on arrêtait quatre des plus fort imposés, jusqu'à ce que la dette fût acquittée. La peine de mort et la roue furent plus d'une fois infligées pour des affaires de Ferme, et les galères étaient remplies de faux-sauniers. D'autres charges pesaient en outre sur le peuple, et de ce nombre était la corvée ou l'obligation de travailler à la confection des routes, impôt qui profitait aux classes privilégiées et dont elles étaient exemptes : c'était l'une des plus odieuses traditions du régime féodal. A certains jours de l'année, on voyait les officiers royaux parcourir les campagnes, arracher de pauvres paysans à leurs familles, à leurs travaux nécessaires, et chasser devant eux ce troupeau d'hommes, pour leur faire construire les chemins publics, à trois ou quatre lieues des chaumières. Ces malheureux corvoyeurs, obligés de pourvoir eux-mêmes à leur nourriture, n'avaient trop souvent pour subsister pendant leur travail que le pain mendié aux heures de repos. Ils étaient contraints d'empierrer les routes, de donner sans indemnité des semaines entières à ce rude labeur, eux qui déjà sup-

portaient tant de lourdes charges inconnues aux ordres privilégiés, et notamment la dure nécessité de loger les gens de guerre.

En matière d'impôts, deux principes régissaient encore cette France du dix-huitième siècle qui se vantait de la politesse de ses mœurs et de l'étendue de ses lumières. L'un proclamait le *peuple taillable et corvéable à merci;* l'autre établissait que l'impôt était avilissant, comme signe de roture; d'où résultait que le peuple était d'autant plus méprisé qu'il contribuait davantage au bien-être social. La noblesse affirmait, il est vrai, qu'elle payait l'impôt du sang; mais ce qui avait pu être vrai, dans une certaine mesure, pour quelques gentilshommes, ne l'était plus depuis des siècles, notamment depuis que les rois entretenaient des armées permanentes, depuis que les paysans et les bourgeois avaient partagé avec la noblesse l'honneur de combattre et de mourir pour la patrie. Le peuple en était venu à payer l'impôt du sang aussi bien que la noblesse, avec cette différence que les récompenses illustres, les hauts grades, les avancements hors ligne lui étaient à peu près interdits. En définitive, l'impôt, en France, était impitoyable pour le pauvre et ne cessait de multiplier la pauvreté. Il serait trop long d'énumérer ici les avanies et les duretés de toutes sortes qui présidaient à la collecte des tailles, à l'exécution de la corvée, à la perception des aides, aux droits iniques des gabelles : les faits les plus accablants sont là pour accuser cet ordre de choses, trop souvent vanté comme l'âge d'or de la foi et de la monarchie. Après tout, l'organisation était si

mal établie que la grande majorité de la population avait grand'peine à vivre d'une façon misérable. Le pain, le sel, la viande, le vin n'étaient accessibles qu'au petit nombre; le sel payait à lui seul un impôt de cinquante-quatre millions, c'est-à-dire autant que la contribution foncière représentée par les vingtièmes; les prisons ne suffisaient pas à renfermer les mendiants, et la multitude de ces misérables ne devait pas tarder à atteindre le chiffre effrayant de douze cent mille (1).

Ajoutons que tout était à refaire dans l'organisation de l'industrie. Les corporations, les jurandes, les maîtrises, toutes ces institutions qui, à une autre époque, avaient répondu à un double besoin d'ordre et de charité, n'avaient cessé d'être, depuis des siècles, détournées de leur but social, pour être converties en instrument de monopole. Cette devise des six corps marchands de la ville de Paris : *Vincit concordia fratrum*, indiquait assez que la fraternité chrétienne avait présidé, dès le principe, à l'organisation des comunautés industrielles, des corporations d'artisans. La grande pensée de saint Louis, si bien servie par Étienne Boileau, avait été de protéger le pauvre, de venir en aide au faible, et l'association de toutes les forces ouvrières avait été l'instrument de cette idée exclusivement charitable. L'intérêt public s'en était d'ailleurs bien trouvé, et les progrès de l'art et de la fabrique permettaient de constater jusqu'à quel point

(1) Voir Monteil, *Histoire des Français des divers états*, t. X, décade de Verdeille.

la subordination hiérarchique du compagnon, de l'ouvrier et de l'apprenti, avait garanti la perfection du travail, la bonne direction donnée à l'intelligence industrielle. Mais, à mesure que l'idée chrétienne s'était affaiblie dans les cœurs, l'égoïsme avait cherché à tirer parti de l'organisation conçue dans un esprit de charité : la corporation, qui avait d'abord été l'union touchante entre les travailleurs d'une même industrie, avait fini par se transformer en une association jalouse de son savoir, de plus en plus exclusive, de plus en plus tyrannique. Les rois, pour se procurer de l'argent, avaient vendu aux communautés industrielles des priviléges dont elles avaient abusé; ils leur avaient permis, moyennant finance, de limiter le nombre des apprentis; ils avaient délivré des lettres de maîtrise sans que les titulaires fussent tenus à faire épreuve ou apprentissage. Insensiblement le gouvernement avait créé et vendu à prix d'argent une multitude d'offices que les jurandes étaient ensuite obligées de racheter, et peu à peu l'industrie française s'était vue affermer à des compagnies exclusives. Pour perpétuer ce monopole, les corporations avaient multiplié les précautions réglementaires contre le pauvre qui voulait vivre de son travail; elles avaient limité le nombre des apprentis; elles avaient élevé les redevances de l'apprentissage à des conditions si onéreuses que beaucoup mouraient sans avoir pu y atteindre. Il fallait que l'apprenti, dans les moindres professions, dépensât d'abord pour divers droits une somme de plus de cinq cents livres, contribution

énorme qui excluait les jeunes gens dénués de ressources pécuniaires ; on l'obligeait en outre, non-seulement à travailler six ou sept ans sans bénéfice, mais encore à payer son maître. Après la longue servitude de l'apprenti, on entrait dans la servitude du compagnon. L'épreuve de celui-ci était quelquefois double ou triple en durée de celle de l'apprenti, avec cette différence qu'au moins il recevait un salaire : avant de parvenir à la maîtrise, titre qui lui conférait le privilége de vendre, de fabriquer, de faire payer en son nom, le compagnon était soumis à des charges déguisées sous une multitude de dénominations bizarres, à des formalités injustes et onéreuses, et surtout à la confection de ce qu'on appelait un *chef-d'œuvre*, obstacle qui n'était ni le moindre, ni le plus honnête, puis qu'après tout on s'en faisait dispenser moyennant finance. Ajoutons que les compagnons étaient *étrangers* à la famille du fabricant parvenu à la *maîtrise,* ou *fils de maître*, et que les fils de maîtres qui avaient travaillé chez leurs pères jusqu'à l'âge de dix-sept ans étaient de plein droit compagnons. De ce privilége abusif résultait une situation vraiment intolérable : c'est que la faculté de fabriquer et de vendre se perpétuait dans certaines familles et les constituait en classe distincte, de telle sorte qu'une veuve de *maître* perdait ses droits si elle cherchait un second mari en dehors de la maîtrise. On se lasserait à décrire, à rappeler les abus qui étaient la conséquence de l'organisation du travail, détournée lentement et progressivement de son but primitif, la

charité, et devenue, à la suite des déviations et des altérations réglementaires, un odieux instrument d'individualisme et de monopole (1).

(1) Utiles à un moment donné pour permettre aux travailleurs de s'organiser contre l'oppression féodale, les corporations devinrent bientôt elles-mêmes un instrument d'oppression insupportable pour les travailleurs pauvres, en même temps qu'elles furent très-onéreuses aux consommateurs. Déjà au treizième siècle les ordonnances du pouvoir royal constatent ce double résultat de l'influence des corporations. En 1348 un édit avait permis à tous ceux *qui étaient habiles* d'exercer leur art sans être reçus maîtres; en 1358 un édit de Charles V relatif aux tailleurs porte que les règles des corporations « sont faites plus en faveur et proufit de chaque métier que pour le bien commun (*). » Peu de temps après, les corporations ayant pris une part active dans la sédition des *Maillotins*, Charles VI annule leurs priviléges, établit des visiteurs de métiers dépendant uniquement du prévôt de Paris, et interdit aux artisans de se réunir. Malheureusement Louis XI eut besoin, dans sa lutte avec la féodalité, de s'appuyer sur les gens de métiers, et ils en profitèrent. Bientôt leurs exigences ne connurent plus de bornes. On imposa la condition des *chefs-d'œuvre*, et les droits de réception au profit de la communauté furent aggravés. En même temps les métiers se subdivisèrent à l'infini et eurent chacun leurs statuts. On vit surgir alors les procès les plus ridicules, les plus absurdes. C'étaient les jurés-fruitiers qui plaidaient avec les épiciers et les pâtissiers, les cabaretiers et les taverniers avec les boulangers et les charcutiers, les cordonniers avec les savetiers, les tailleurs avec les fripiers. Ces derniers ont été en procès depuis 1530 jusqu'en 1776 (**). Le procès entre les poulaillers et les rôtisseurs ne dura

(*) *De l'Organisation industrielle de la France avant le ministère de Colbert*, par M. L. Wolowski; Mémoire lu à l'Académie des Sciences morales et politiques, le 11 mars 1843, et inséré dans la *Revue de Législation et de Jurisprudence* de la même année. — *Apologie du système de Colbert ou Observations juridico-politiques sur les jurandes et maîtrises d'arts et métiers*, Amsterdam, 1781, sans nom d'auteur. (Bibliothèque impériale, F. 4480-6.) Il y a à la fin du volume un *Extrait des principaux Règlements intervenus sur le fait des arts et métiers depuis* 1539 *jusqu'en* 1767.

(**) « Il y a eu à ce sujet vingt ou trente mille jugements, avis des chambres et bureaux de commerce... Combien de temps perdu, combien de frais, de factums, d'animosités, de haines et de querelles, pour établir la démarcation entre un habit neuf et un vieil habit! » (*Rapport sur les jurandes et maîtrises*, par Vital Roux, p. 24, cité par M. Wolowski.)

Turgot avait longtemps médité sur la nécessité d'affranchir l'agriculture et l'industrie du régime qui pesait sur elles. Il avait déjà rétabli la pleine liberté

que cent vingt ans, mais il ne fut pas moins sérieux. Il s'agissait de savoir si les rôtisseurs avaient le droit de vendre de la volaille et du gibier cuits. En 1509 les poulaillers le leur disputèrent. On remonta aux statuts de 1298, et, de procès en procès, on arriva jusqu'en 1628, où un arrêt du 19 juillet défendit aux rôtisseurs de faire noces et festins, leur permettant seulement de vendre chez eux, et non ailleurs, trois plats de viande bouillie et trois de fricassée. « Cependant, dit gravement Delamarre dans son *Traité de la Police*, cette mésintelligence causa beaucoup de trouble à l'ordre public : les volailles et le gibier s'en vendaient plus cher. »

Tels étaient les plus clairs résultats du régime des corporations. A plusieurs reprises les ordonnances d'Orléans, de Moulins, de Blois, essayèrent d'atténuer les abus qui en résultaient. Un édit rendu par Henri III, au mois de décembre 1581, édit mal connu jusque dans ces derniers temps, résume tous les griefs adressés aux corporations. On avait accusé Henri III d'avoir proclamé dans cet édit que le travail était un *droit domanial et royal*. Valait-il donc mieux laisser ce droit aux corporations, et, s'il est nécessaire que les travailleurs contribuent en cette qualité aux charges publiques, n'est-ce pas dans les coffres du roi ou de l'État que cette contribution doit entrer? Quant à la tyrannie des corps de métiers, l'extrait suivant du préambule de l'édit de 1581 est on ne peut plus formel à ce sujet.

« .... A quoi désirant pourvoir.... et donner ordre aussi aux *excessives dépenses que les pauvres artisans des villes-jurées* sont contraints de faire ordinairement pour obtenir le degré de maîtrise, *contre la teneur des anciennes ordonnances*, *étant quelquefois un an et davantage à faire un chef-d'œuvre tel qu'il plaît aux jurés*, *lequel enfin est par eux trouvé mauvais et rompu*, *s'il n'y est remédié par lesdits artisans*, *avec infinis présents et banquets*, qui recule beaucoup d'eux de parvenir au degré, et les contraint quitter les maîtres et besogner en chambres, èsquelles étant trouvés et tourmentés par lesdits jurés, ils sont contraints derechef besogner par lesdits maîtres, *bien souvent moins capables qu'eux*, n'étant, par lesdits jurés, reçus auxdites maîtrises *que ceux qui ont plus d'argent et de moyens de faire des dons*, *présents et dépenses*, encore qu'ils soient

du commerce des grains à l'intérieur ; il avait accordé l'exemption des droits d'insinuation, de centième denier, de franc-fief, etc., à tous les baux de terres jusqu'au

incapables au regard de beaucoup d'autres qu'ils ne veulent recevoir, parce qu'ils n'ont lesdits moyens (*). »

Un semblable préambule aurait dû avoir pour conclusion la suppression des maîtrises, corporations et jurandes. Il n'en fut pas tout à fait ainsi. « Reconnaissant, d'après les termes mêmes de l'édit, que l'abondance des artisans rendait la marchandise à beaucoup meilleur prix au profit du peuple, » Henri III se borna à créer un certain nombre de *maîtres* en les dispensant du chef-d'œuvre, moyennant finances. En même temps il dispensa aussi du chef-d'œuvre tous les artisans des villes où il n'y avait pas de jurande. Par le même édit, les maîtres des faubourgs furent autorisés à s'établir dans les villes ; les ouvriers de Lyon purent faire leur apprentissage partout, dans le royaume ou au dehors, avec la faculté, une fois reçus maîtres à Lyon, de s'établir dans tout le ressort du parlement de Paris, la capitale excepté ; les maîtres reçus à Paris furent libres d'exercer leur industrie dans tout l'intérieur du royaume.....

Henri IV essaya quelques réformes ; après lui, une protestation contre les jurandes, les corporations et maîtrises, était partie, en 1614, du sein même des états généraux. Les états demandèrent formellement, à ce sujet, que toutes les maîtrises créées depuis 1576, époque de la réunion des états de Blois, fussent éteintes, qu'il n'en pût être rétabli d'autres, et que l'exercice desdits métiers fût *laissé libre à tous pauvres sujets du roi, sous visite de leurs ouvrages par experts et prud'hommes à ce commis par les juges de la police ;* que tous les édits concernant les arts et métiers fussent révoqués, sans qu'à l'avenir il pût être octroyé aucunes lettres de maîtrise *ni fait aucun édit pour lever deniers à raison des arts et métiers ;* que les marchands et artisans n'eussent rien à payer ni pour leur réception, ni pour *lèvement* de boutique, soit aux officiers de justice, soit aux maîtres-jurés et visiteurs de marchandises. Enfin les états demandèrent que les marchands et artisans ne fussent astreints à aucune dépense pour banquet ou tous autres objets, sous peine de concussion de la part des officiers de justice et maîtres-jurés.

Mais les vœux si nettement formulés et si raisonnables des états de 1614 furent malheureusement laissés dans l'oubli comme tant d'autres. (M. Pierre Clément, *Surintendants et Contrôleurs généraux*, etc.)

(*) *De l'Organisation industrielle avant Colbert*, par M. Wolowski.

terme de vingt-neuf ans; il avait aboli les contraintes solidaires pour la taille entre les habitants des paroisses. Ce n'étaient là que les prémisses de son plan de réformes, et bientôt après on le vit s'attaquer à d'autres abus généraux ou partiels, et défaire, l'une après l'autre, toutes les innovations odieuses de l'abbé Terray. Un édit de juin 1775 supprima avec indemnité les offices de marchands privilégiés et porteurs de grains de la ville de Rouen, et le droit de banalité appartenant à cette ville. Ces priviléges surannés, mais oppressifs, étaient absolument contraires au principe de la liberté commerciale en matière de grains et de farines. Plus tard un arrêt du conseil permit aux boulangers forains d'apporter et de vendre librement leur pain dans la ville de Lyon. Un arrêt du conseil réunit au domaine et mit en régie les messageries et les diligences, et la rapidité des communications gagna beaucoup à cette mesure. Peu de jours après (août 1775), un édit supprima, à mesure des extinctions, avec remboursement aux familles, les offices anciens, alternatifs, triennaux, mi-triennaux de receveurs des tailles, et créa un seul et unique receveur de toutes les impositions directes par chaque élection, bailliage, viguerie, etc., où il existait des offices de receveur. Le 20 août fut ordonnée la suppression de la corvée militaire (corvée pour le transport des convois), et cette charge si lourde fut remplacée par un impôt de 1,200,000 livres sur les pays d'élection et pays conquis. Au mois de janvier (1776) Turgot soumit au roi, en conseil, une série de projets de réformes, dont nous mentionnerons les principales; c'étaient :

1° l'abolition de la corvée pour les chemins, à laquelle on substituait une taxe imposée aux propriétaires fonciers, sans en excepter les nobles; 2° l'abolition des droits innombrables et tyranniques établis à Paris sur les blés et sur les farines; 3° la suppression des jurandes, maîtrises et corps de métiers, et la pleine liberté pour chaque citoyen d'entreprendre toute espèce d'industrie. Ces réformes en faisaient pressentir d'autres, telles que l'économie introduite dans la maison du roi, la suppression des deux *vingtièmes* qui seraient remplacés par une subvention territoriale établie sur tous les biens fonciers sur les bases d'une proportionnalité rigoureuse; la réforme des gabelles; la suppression ou la conversion des droits féodaux du domaine royal en une redevance annuelle; la validation des mariages entre protestants. On remarquait, non sans étonnement, que Turgot s'abstenait de toucher aux dîmes ecclésiastiques : de peur de se briser contre des obstacles au-dessus de ses forces, il s'était attaché à laisser intacts plusieurs priviléges du clergé, et les philosophes s'indignaient d'une politique qu'ils taxaient de faiblesse.

L'édit qui supprimait les corporations et les maîtrises contenait en son préambule une déclaration de principes ainsi conçue : « Dieu, en donnant des besoins à l'homme et en lui rendant le travail nécessaire, fit du droit de travailler la propriété de tous, propriété qui est la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible. En conséquence nous voulons abolir ces institutions arbitraires qui ne permettent pas aux indigents de vivre du travail de leurs bras, qui étei-

gnent l'émulation et l'industrie, et, rendant inutiles les talents de ceux que les circonstances excluent d'une communauté, surchargent l'industrie d'impôts onéreux aux sujets sans être profitables à l'État; qui enfin, par la facilité donnée aux membres des corporations de se coaliser entre eux, d'obliger les membres pauvres à subir la loi des riches, deviennent un instrument de monopole et élèvent outre mesure le prix des denrées de première nécessité. » Ainsi le gouvernement, dirigé par Turgot, proclamait dans l'intérêt du peuple *le droit de travailler*. Plus tard des logiciens implacables, partant de l'idée d'égalité pour inaugurer un système de fraternité mal comprise, devaient réclamer, au nom des multitudes, *le droit au travail*. Entre ces deux principes, si semblables par les mots, il y a un abîme d'une profondeur incalculable, celui qui sépare l'individualisme du communisme. Le droit de travailler, accordé à tous, était l'expression la plus complète de l'organisation sociale par la loi humaine; le droit au travail, signifiant que le prolétaire peut contraindre le capitaliste, que l'ouvrier peut contraindre la société à lui fournir du travail et un salaire, n'est que la tyrannie sauvage installée en bas, la domination brutale du pauvre sur le riche, l'inauguration de la ruine sociale sous prétexte de fraternité. Turgot se gardait bien d'aborder ce problème : la charité chrétienne peut seule donner une solution de cette redoutable difficulté, et l'école orgueilleuse de Turgot se proposait de faire le bien sans associer Dieu à son œuvre.

Turgot étendait sa pensée bien au delà des édits réformateurs dont nous venons d'esquisser l'analyse.

Il méditait un vaste plan de réorganisation politique et administrative, partant de cette idée : « Le mal vient de ce que la nation n'a pas de constitution. » Un Mémoire, rédigé sous ses yeux par l'un de ses disciples (Dupont de Nemours), contenait l'exposé de son système. D'après les vues qui y sont indiquées, la principale base de la réforme universelle de la France devait être la création d'un conseil d'instruction nationale, veillant à ce que l'instruction fût donnée au peuple en dehors du clergé. Tout reposait ensuite sur l'organisation de la municipalité en France. Le royaume devait être divisé en municipalités, à peu près égales en nombre à nos communes actuelles. Les municipalités devaient veiller à la répartition des impôts, aux travaux publics, au cadastre, aux routes, à la police et au soulagement des pauvres, aux relations de la paroisse avec les paroisses voisines et avec les autorités centrales. Les possesseurs du sol devaient exercer les droits électoraux, sans distinction entre roturiers et nobles ; il ne devait y avoir désormais qu'une seule espèce d'impôts et qu'une seule espèce de contribuables. Le payement de l'impôt étant l'affaire de tous les propriétaires, grands et petits, sans distinction d'ordres et de classes, tous devaient intervenir dans la répartition des charges publiques. Les magistrats municipaux seraient nommés par l'élection, les octrois abolis, les greniers d'abondance supprimés ; les officiers de police seraient choisis par le roi ; l'assistance publique devait être assurée à tous les degrés. L'arrondissement et la province devaient être organisés sur des bases analogues, et une grande municipalité natio-

nale, installée au faîte du pays, devait en être comme l'assemblée représentative.

La noblesse, la cour, les parlements, et ceux qui vivaient des abus ou des monopoles, se liguèrent sans retard contre l'aventureux réformateur. Les parlements, pour ne citer que cet exemple, étaient intéressés à la conservation des maîtrises par les droits qu'ils prélevaient, et par les nombreux procès qui résultaient des conflits et des prétentions confuses des corporations. L'édit sur la corvée touchait aux intérêts des magistrats propriétaires. Ils se déchaînèrent contre les innovations sanctionnées par le roi, et, pour en finir avec l'audace de leur résistance, il fallut avoir recours à l'appareil menaçant des lits de justice. Turgot se montra ému au spectacle de tant de colères, mais il ne se laissa point décourager ; Malesherbes, son digne émule, était doué d'un courage moins opiniâtre ; il gémissait du mal et n'avait pas l'énergie de le réparer. Toujours uni à Turgot par la pensée, par la sympathie, il n'osa pas comme lui tenir tête à la formidable ligue des intérêts froissés et des résistances calculées, et bientôt après, saisissant le prétexte d'une première dissidence avec Maurepas, il offrit au roi sa démission. Louis XVI hésita et finit par accepter. « Que ne puis-je, dit-il à Malesherbes, faire comme vous et quitter ma place ! » Cette parole, empreinte d'une résignation pusillanime, suffisait pour attester les incertitudes qui troublaient le cœur du roi.

Le ministre de la guerre, le comte de Saint-Germain, homme à l'humeur bizarre, novateur hardi et intelligence confuse, travaillait avec autant d'ardeur

que pouvait le faire Turgot à multiplier les réformes, à saper les abus, à réorganiser toutes les bases de l'armée française. Son caractère comme sa vie était plein de contrastes. Aucun chef n'exigeait une obéissance plus absolue, aucun ne s'était plus souvent que lui révolté contre le joug du commandement et de la discipline. Il avait remporté des victoires sans savoir les rendre utiles, et il avait combattu à l'étranger, moitié fugitif, moitié déserteur, essayant de tous les drapeaux, mettant son épée au service de toutes les couronnes, se querellant avec tous ses chefs, se montrant jaloux de tous les mérites, et ne cessant d'afficher des prétentions exagérées et intolérables. Depuis qu'il était devenu pauvre, tombé en disgrâce, mis à la retraite sous le dernier règne, on parlait à la cour, avec curiosité, de sa dévotion mystique et de ses sarcasmes qui n'épargnaient personne. Son rappel tint à la même pensée qui avait présidé au retour de Maurepas. On voulut de lui parce qu'il avait à se plaindre du gouvernement des favorites. Comme il était à Lauterbach, en Alsace, dans son petit jardin, en train de planter un arbre, la tête couverte d'un gros bonnet de laine, on lui apporta, de la part de Louis XVI, sa nomination au ministère de la guerre. « Ah ! ah ! dit-il d'une voix mêlée de surprise et d'amertume, on pense à moi ! » Et sans retard, suivi d'un paysan, il partit pour Paris et vint à Fontainebleau, où sa présence remplit la cour de stupéfaction. Sans plus de retard, il se mit en devoir de tout détruire pour tout fonder, d'abattre l'édifice par la base au lieu de le restaurer pierre à pierre. Il était de ces illuminés po-

litiques qui, pleins d'une déplorable bonne foi, ouvrent les barrières pour hâter la marche des révolutions.

Le roi secondait les réformes du comte de Saint-Germain par son désir ardent d'opérer des économies; la reine, par sa volonté persévérante de ramener la cour de Versailles à la simplicité de la cour de Vienne. Le ministre put donc opérer à l'aise et travailler à faire disparaître l'inégalité dans l'organisation militaire de la France. Les deux compagnies de mousquetaires furent supprimées ; on réduisit les cadres de la gendarmerie, des chevau-légers et des gardes du corps. La discipline militaire devint aussi l'objet de grands changements. Le ministre voulait introduire en France plusieurs règlements empruntés aux pays étrangers. Un jeune officier plein de mérite, M. de Guibert, également partisan de la tactique allemande, avait publié en 1772 un traité qui renfermait une critique hardie du système français. M. de Guibert avait voyagé dans les cours du Nord, il avait été complimenté par le roi de Prusse et fêté par Voltaire ; il revint à Versailles, offrant au nouveau ministre ses plans, ses vues, ses services. Il fallut donc que de vieux soldats se remissent à l'étude d'un exercice inconnu et fatigant ; on changea les uniformes, et, pour porter au comble l'irritation de l'armée, on y introduisit les châtiments corporels. Plus de huit cents officiers quittèrent le service ; les soldats murmuraient hautement contre les coups de plat de sabre. De cette arme, disaient-ils, *ils ne connaissaient que le tranchant*. Ils s'écriaient d'ailleurs qu'au temps des grandes guerres du siècle de Louis XIV leurs pères

n'étaient pas disciplinés à l'allemande et n'en battaient pas moins les Allemands. Ajoutez à cela que le comte de Saint-Germain, dominé par une exaltation religieuse fort peu réfléchie, imposait à l'armée des règles de conduite mieux observées dans les séminaires que dans les camps, et soulevait à la fois la résistance inerte du soldat et l'opposition railleuse de la noblesse déjà habituée aux mœurs de l'œil-de-bœuf. Il n'y avait pas là de quoi rendre populaires des réformes imprudentes, prématurées et ordonnées sans esprit de suite. Chose étrange, et que l'on comprendra néanmoins, ce travail ingrat et défectueux, entrepris par le comte de Saint-Germain, fut l'une des circonstances qui contribuèrent le plus à compromettre les utiles réformes de Turgot. Toutes les classes de la nation semblaient atteintes par des projets de bouleversement, et on eût dit qu'elles s'entendaient pour les repousser et les méconnaître, sans distinguer ce qui était sage de ce qui était téméraire, ce qui était juste de ce qui n'était que le résultat d'une imagination capricieuse. Après une expérience qui fut jugée désastreuse on congédia le comte de Saint-Germain, et cet aventureux novateur sortit du pouvoir comme il y était entré. Il fut remplacé au département de la guerre par le comte (depuis prince) de Montbarrey, parent de M. de Maurepas, courtisan vaniteux et incapable.

Turgot achevait de lutter contre les mécontents aveugles acharnés à sa perte. Il avait soulevé contre lui les parlements, les gens de cour, les gens de finance, les chefs de métiers; il avait inquiété la noblesse et froissé l'ordre ecclésiastique; les masses en faveur des-

quelles il poursuivait ses réformes multipliées ne savaient en comprendre ni la portée, ni le but, et s'irritaient de quelques souffrances momentanées, résultats inévitables de tout progrès même réel. Voltaire, qui le soutenait, et cet appui n'était pas un titre d'honneur, avait pressenti la chute de son idole en disant: « Ce ministre fera tant de bien qu'il finira par avoir tout le monde contre lui! » Cette prédiction était à moitié réalisée. Louis XVI voyait de près son ministre et rendait justice à sa fermeté intelligente; il fut longtemps à le défendre contre un concert de récriminations et d'attaques. Ce prince aimait à s'entretenir avec Turgot et Malesherbes du bonheur futur de son peuple; il applaudissait à des projets qu'il comprenait mal, et manquait de vigueur dans l'exécution pour les soutenir. Il était touché des désordres dont il avait connaissance et acceptait avec joie les remèdes qu'on lui proposait. « Voyez! disait-il à Turgot, je travaille aussi! » Et il lui montrait un projet pour la destruction des lapins nuisibles à l'agriculture. D'autres fois il disait: « Il n'y a que Turgot et moi qui aimions le peuple! » Et, tout en rendant justice à son ministre, il s'effrayait des clameurs dirigées contre lui et consentait peu à peu à l'abandonner.

Louis XVI avait l'esprit rude et l'humeur parfois blessante. Quand il se vit hors d'état de soutenir Turgot, il prit la résolution brusque de le renvoyer, et le destitua sans ménagements de forme, sans peser les expressions de la lettre de disgrâce. Le jour même où la retraite du contrôleur général eut donné satisfaction aux seigneurs qui hantaient les antichambres

du comte d'Artois et se pavanaient à Versailles (12 mai 1776), le roi eut la satisfaction de courte durée d'être applaudi de cette foule dorée et d'entendre les acclamations triomphales de la noblesse ; joie qu'un homme de sens ne craignit pas de qualifier ainsi : « Il me semble voir les valets d'un grand seigneur se réjouir du renvoi d'un intendant honnête homme. » L'observation était sévère autant que méritée. Quant à Turgot, il se résigna avec une froide dignité à laisser là son œuvre inachevée et qui dépassait les forces d'un homme. Il avait entrepris de réaliser des combinaisons trop vastes, trop multipliées pour qu'il pût s'étonner de rester seul, et de n'être compris ni de son maître, ni de la France. En déplorant l'exagération de son orgueil, la témérité de ses réformes, d'où paraissait exclue toute pensée chrétienne, la postérité n'en rendra pas moins hommage au souvenir d'un homme qui eut foi en la puissance de ce qu'il croyait être la justice. « Ce que j'admire dans Christophe Colomb, disait-il, ce n'est pas d'avoir découvert un monde, c'est d'être parti pour le chercher sur la foi d'une idée. » Lui aussi il avait deviné l'existence d'un monde inconnu, et il s'était mis en chemin pour y arriver ; mais l'équipage s'était révolté en face des dangers et des tempêtes, et n'avait pas voulu lui donner trois jours de plus pour continuer sa route. Est-ce une raison pour nier ce qu'il y eut de grand dans sa volonté, d'intelligent dans son courage ?

Après Turgot et Malesherbes, le choix de M. de Maurepas appela au ministère des hommes obscurs, entre autres M. de Clugny, qui se firent un devoir de dé-

truire l'œuvre à peine commencée par leurs devanciers illustres. On eut recours à des emprunts qui ne purent être réalisés, et l'on essaya de se procurer quelques ressources en créant la loterie royale (30 juin 1776). Quelques jours après (août), une déclaration de Sa Majesté rétablit *l'ancien usage pour la réparation des chemins*, car on n'osait désigner plus clairement la corvée. On rapporta l'édit qui supprimait les maîtrises et les jurandes, mais on donna à l'industrie une organisation moins odieuse et moins oppressive que celle dont Turgot avait délivré la France. C'est ainsi qu'on laissa subsister la franchise de quelques professions et qu'on cessa d'exclure les femmes de la maîtrise. Turgot avait considérablement adouci les lois barbares qui punissaient la contrebande : cette législation fut rétablie et n'en parut que plus impopulaire. M. de Clugny étant mort sur ces entrefaites, laissant la réputation d'un réacteur vulgaire et ignorant, le poste de contrôleur des finances fut confié à Taboureau des Réaux. Cependant on commençait à s'inquiéter des dispositions de l'opinion publique, de plus en plus mécontente de voir le gouvernement confié à des mains incapables. Pour rassurer le pays et lui présenter quelques garanties on adjoignit à Taboureau l'ex-banquier Necker. Celui-ci avait le mérite d'être instruit et habile, mais on lui pardonnait ses talents parce qu'il avait été l'un des adversaires de Turgot. Il était bien vu des philosophes, parce qu'étant Génevois d'origine il faisait ouvertement profession de calvinisme. Ses croyances religieuses ne permettant pas de l'appeler au conseil, on créa pour lui le titre de

directeur du trésor et on lui confia l'administration des finances. La nomination de Necker fut très-favorablement accueillie en France, et un retour marqué vers la confiance se manifesta parmi les capitalistes et les grands propriétaires. Il n'y eut d'opposition que chez les économistes et dans les rangs du clergé. Madame Necker s'associait elle-même sinon aux travaux de son mari, du moins à sa popularité et à ses pensées. Elle avait un salon que fréquentaient les gens de lettres, elle mettait beaucoup de faste à visiter les hôpitaux, à propager les œuvres philanthropiques, à vulgariser les opinions de M. Necker en matières de crédit et de commerce, à faire vanter cet homme d'État par toutes les trompettes de la renommée.

Necker avait été le défenseur de la Compagnie des Indes, et, à plusieurs reprises, s'était trouvé opposé aux doctrines des économistes. L'habitude des affaires et des calculs lui avait donné pour les théories un mépris qu'il poussait jusqu'à l'injustice; d'ailleurs, comme il remplaçait Turgot, il lui fallait choisir un autre système et contredire les idées de ce savant particulièrement en ce qui concernait les emprunts et la liberté illimitée du commerce des grains. Trop peu éclairé pour être bon juge entre ces deux hommes d'État, le public les associait volontiers dans une admiration commune et qu'ils ne pouvaient évidemment mériter au même degré, puisque leurs idées ne s'accordaient pas : ceux qui hésitaient se tiraient d'affaire en comparant Turgot à Sully, Necker à Colbert. La postérité, plus impartiale et moins aveugle, semble avoir donné la première place à Turgot, et n'être plus trompée par la science

mêlée d'ostentation que les banquiers et les commerçants de 1776 trouvaient si merveilleuse chez Necker. Ce dernier avait superficiellement étudié les théories anglaises sur le crédit public; il s'en exagérait la portée et la puissance, avec moins d'inexpérience que Law, mais avec autant de confiance en soi-même; il croyait à l'importance des ressorts moraux, tels que le patriotisme, dans la solution des grands problèmes de finance, et, dupe de sa propre admiration pour son génie, il se disait qu'un homme tel que lui suffisait pour rassurer les intérêts et faire affluer l'argent dans les coffres du fisc. Il ne comprenait pas parfaitement la nécessité d'asseoir les emprunts sur des garanties plus solides, le devoir de préparer l'amortissement de la dette publique au moment où il en accroissait les charges. Il avait un regrettable penchant à combiner des idées vagues avec des idées positives, et par cela seul il n'était ni un réformateur utile, ni un administrateur pratique. Son principal secret, en dehors des axiomes financiers dont il faisait parade, était de savoir habilement tendre des amorces au capital, et peut-être n'osait-il pas s'avouer à lui-même qu'il n'arrivait qu'à créer une prospérité factice, des ressources de peu de durée. Il est bon de gagner du temps, mais c'est à la condition que le temps sera mis à profit pour remplacer le système des expédients par des ressources réelles, la richesse qui est le fruit des emprunts par la prospérité qui résulte d'un juste équilibre entre les revenus et les besoins de l'État.

La cour se prêtait volontiers aux illusions de Necker; quand il parlait de réaliser des économies, elle flattait

sa vanité en lui démontrant qu'un génie de sa trempe n'a pas besoin pour gouverner une monarchie de recourir à des réductions misérables, et qu'il vaut mieux accroître la richesse publique que diminuer l'impôt. Après tout, l'expérience semblait justifier les illusions de Necker et la confiance de ses prôneurs. Les emprunts qu'il ouvrit furent remplis avec une facilité d'autant plus étonnante que les souvenirs de la banqueroute étaient tout récents encore et auraient dû effrayer les rentiers. Le système anglais s'était introduit en matière d'emprunts. Cinq ou six fortes maisons de banque prenaient d'abord toutes les actions, puis, après les avoir fait adroitement désirer à la masse des prêteurs, ne consentaient à les céder qu'avec de gros bénéfices. C'était du charlatanisme et de l'agiotage; les gens scrupuleux s'en étonnaient, mais les fonds affluaient au trésor, et on laissait les économistes protester contre de pareils résultats.

Peu à peu ils ne furent pas seuls à incriminer le système de Necker. L'orgueilleux Génevois avait froissé les corps privilégiés, moins par ses opérations aventureuses que par quelques réformes utiles. Il avait supprimé les receveurs des domaines, diminué le nombre des fermiers, réduit le chiffre de leurs profits; on l'avait vu décimer les sinécuristes, faire main basse sur les intendants des finances, étendre l'impôt du vingtième aux propriétés des membres du parlement, et ces magistrats hautains ne lui pardonnaient pas de les avoir ainsi rabaissés au niveau de la roture. Il eût été par trop commode à Necker d'accepter toute la responsabilité d'une situation financière désastreuse,

d'y pourvoir à l'aide de nombreux expédients, et de ne recueillir que les bénédictions de la cour et des capitalistes. Le premier moment d'éblouissement passé, il se forma contre lui une coalition de tous les intérêts froissés, de toutes les ambitions inassouvies et de toutes les doctrines qui attendaient leur tour d'être mises à l'épreuve. Plus téméraire que Turgot lui-même, Necker avait alarmé l'opinion des hautes classes par l'étalage de théories républicaines qui mettaient en question jusqu'au principe même de la propriété, et beaucoup de ceux qui exagéraient la crainte le signalaient comme l'héritier ou le continuateur des Gracques. D'autres, plus modérés, le comparaient à Law, dont il n'avait pas le génie. « Malheureuse nation, écrivait le chevalier Turgot (frère de l'ancien ministre), tu ne te relèveras jamais des maux que Necker t'a préparés! »

Necker, doué de convictions opiniâtres, poursuivit son œuvre; indigné des clameurs qu'il soulevait en chemin, il était déterminé à passer outre. En face du déficit annuel tant de fois constaté, il se proposa hardiment de rétablir un équilibre nécessaire entre les dépenses et les revenus de l'État, et de procurer ensuite au trésor un excédant de recettes, afin d'asseoir ainsi sur un fonds libre l'intérêt des emprunts que les besoins de la situation rendaient indispensables. Mais, indépendamment de cette tâche pénible, il lui fallait sans relâche trouver des capitaux en ranimant la confiance des prêteurs; et comment y parvenir en l'absence du crédit, presque détruit, sous le règne de Louis XV, par de fausses ou de déloyales me-

sures? Pour arriver à ce double but, Necker avait affecté de se mettre à la poursuite de tous les abus et de tous les gains inutiles; du jour où il se crut investi de la confiance du roi et assez fort pour mécontenter les salons dorés de Versailles, il porta l'économie sinon dans les grandes dépenses, du moins dans les détails, se roidissant contre la clameur de ceux qui perdaient l'occasion d'un gain illicite, contre la malveillance de la cour impatiente de la gêne, et n'ayant pour lui que l'approbation et l'estime de Louis XVI, deux appuis que Turgot avait trouvés trop faibles pour le soutenir. Necker fut pendant quelques années plus habile ou plus heureux : il parvint à procurer au trésor un excédant considérable de revenus annuels; il préluda aux services que la Banque de France rend aujourd'hui au commerce en favorisant l'institution d'une Caisse d'escompte destinée à modérer l'intérêt de l'argent, et en rendant plus active la circulation du numéraire. L'ensemble des grâces viagères accordées à la noblesse, et connues sous le nom de pensions, gratifications annuelles, appointements conservés et subsistances, était si considérable, qu'au dire de Necker tous les souverains de l'Europe réunis ne donnaient pas, pour le même objet, la moitié de ce que payait chaque année le roi de France. D'un autre côté, comme la voie des pensions ne pouvait assouvir toutes les prétentions et toutes les cupidités, on avait eu recours à des moyens détournés de s'enrichir aux dépens du trésor : les intérêts dans les fermes, dans les régies, dans les étapes, dans beaucoup de places de finances, dans les marchés de

toute espèce, et jusque dans les fournitures d'hôpitaux, procuraient aux favoris de toute classe des gains illicites ou désastreux pour le peuple. Necker s'attaqua successivement à ces abus et s'efforça d'introduire plus de régularité dans le service des diverses branches de l'impôt. Il aimait à se croire populaire, à étaler complaisamment les services qu'il rendait aux contribuables. Bien secondé par les intentions paternelles de Louis XVI, il fit réduire les dépenses de la maison du roi, sans diminuer en rien l'éclat de la représentation, et, reprenant en sous-œuvre la tâche sous le fardeau de laquelle avait succombé Turgot, il réalisa peu à peu, lentement, à petit bruit, mais efficacement, plusieurs améliorations importantes que ce ministre n'avait pu accomplir.

Loin de nous la pensée de méconnaître ce qu'il y eut d'utile et d'opportun dans ces réformes : elles étaient pour Necker une cause continue de joie et d'orgueil. Aucun homme ne poussa plus loin la confiance en lui-même et le sentiment exagéré de sa propre valeur : toujours entouré des hommages de sa famille, encensé par sa fille et par sa femme, idolâtré en quelque sorte par les philosophes et les novateurs, il aimait à se croire l'arbitre du bonheur du peuple, le modérateur des grands, l'indispensable appui du roi. Un jour devait venir, d'ailleurs, où, comme Turgot, il serait contraint de se retirer devant les obstacles, de fléchir sous le poids des intérêts coalisés ou compromis; mais cette épreuve était assez éloignée, et de grands événements, qui s'accomplissaient au dehors, ne permettaient point aux ennemis de Necker

de hâter la disgrâce d'un homme qui, au témoignage des intérêts déjà inquiets, paraissait pour longtemps encore indispensable à la France.

Au bord opposé de l'océan Atlantique, vers le centre de l'Amérique septentrionale, l'Angleterre possédait depuis deux cents ans de vastes et riches colonies, la principale base de sa grandeur commerciale et maritime. Favorables à la culture, ces contrées n'avaient point jadis offert aux Européens l'appât des métaux précieux ; aussi, dès le règne d'Élisabeth, l'Angleterre n'y avait attiré des colons que par l'appât du bien-être et des priviléges. Elle leur avait concédé, sur ces lointains parages, tous les avantages attribués au titre de citoyen anglais. Aux époques des grandes luttes politiques et religieuses qui troublèrent l'Europe, les colonies de l'Amérique du Nord s'étaient mises en possession de la liberté des cultes la plus illimitée, et, de toutes parts, elles offraient un asile et un refuge aux proscrits de toutes les églises chrétiennes, aux persécutés, aux novateurs, aux utopistes, et ceux qui s'établissaient sur ce sol nouveau se trouvaient nécessairement contraints de respecter les croyances des autres, d'abdiquer toute espèce de fanatisme, de vivre en frères avec des hommes qui, sans partager leurs doctrines, partageaient leurs labeurs et leurs dangers. La liberté politique et sociale, dans le sens le plus large, s'était donc installée dans ces établissements : les colons prospéraient par la paix et le travail, et différaient d'ailleurs entre eux autant de lois, de chartes, de coutumes et de principes, que de croyances religieuses, de langues, d'origine et d'an-

técédents. Plusieurs de leurs puissantes agrégations avaient conservé les institutions féodales ; d'autres se complaisaient dans la démocratie la plus illimitée ; leurs habitants, soit que ce fussent des citoyens venus en Amérique pour y chercher la liberté de conscience, soit qu'ils descendissent de malfaiteurs déportés, formaient un bizarre mélange de fugitifs, de spéculateurs, d'enthousiastes, de gens perdus, d'ouvriers laborieux qui, avant tout, par les nécessités mêmes de leur exil obligé ou volontaire, se résignaient à se tolérer les uns les autres. En 1735 ces possessions formaient déjà treize États séparés et distincts, en y comprenant le plus récent de tous, la Géorgie ; elles avaient obtenu du gouvernement de la Grande-Bretagne des chartes qui leur conféraient le droit de se constituer sous le régime municipal ; le roi d'Angleterre nommait le gouvernement de chacune de ces divisions, et les citoyens élisaient les membres des assemblées représentatives chargées de délibérer sur les affaires de la province. Divisées de gouvernement et d'intérêts, mais riches et peuplées, ces colonies avaient tout d'abord offert les éléments de la confédération. Dans l'origine elles avaient contracté une alliance défensive contre les sauvages ; plus tard elles avaient tenu des congrès. En dépit des traditions ou des chartes monarchiques que plusieurs d'entre elles avaient conservées, elles avaient vu peu à peu se développer sur tout leur territoire les habitudes et les théories d'une liberté sérieuse et large. La fraternité puritaine avait fait de rapides progrès dans ces cœurs mystiques, et, avec le temps, la vie de chasse et de

commerce avait fomenté dans ce singulier peuple l'esprit d'opposition et l'orgueil du moi. Éloignées par de vastes mers de la métropole, elles s'étaient peu à peu fatiguées de leur dépendance, et toutefois elles s'étaient longtemps tenues sous l'obédience de la mère-patrie par le besoin d'être protégées. A la faveur des guerres qui, depuis la révolution de 1688, s'étaient si souvent élevées entre la France et l'Angleterre, la puissance de cette dernière nation, en Amérique, avait pris les plus rapides développements, tandis que la France avait perdu l'une après l'autre ses plus importantes colonies, et, entre autres, le Canada. Durant ces luttes, dont les colonies anglo-américaines furent si souvent le théâtre, elles avaient acquis des connaissances dans l'art de la guerre et beaucoup de confiance dans leurs propres forces. Des idées d'indépendance commençaient à germer dans leur sein, et elles n'obéissaient qu'avec répugnance aux restrictions qu'il plaisait au parlement d'imposer à leur commerce. Ces murmures devinrent plus significatifs, en 1764, à l'occasion de règlements et de tarifs que la Grande-Bretagne osa établir; ils éclatèrent avec un redoublement d'énergie à l'occasion de la création de l'impôt du timbre; des troubles eurent lieu dans un grand nombre de villes, et pendant dix ans des conflits s'élevèrent entre les colons et le gouvernement anglais.

La mère-patrie, il faut le dire, se faisait toujours illusion sur la force du lien qui rattachait à ses destinées les colonies de l'Amérique du Nord. La guerre de Sept-Ans avait exalté à un haut degré l'orgueil des

Anglais; ils crurent pouvoir traiter les peuples avec cette arrogance dont ils faisaient parade envers les rois, et ils s'indignaient de ce que la Nouvelle-Angleterre osât avoir des aspirations d'indépendance, afficher une politique de séparation et d'autonomie. De cette disposition réciproque des esprits en Amérique et en Angleterre devaient surgir des causes de conflits opiniâtres et redoutables. En 1775 la Grande-Bretagne voulut avoir raison des résistances que rencontraient ses agents et ses lois. Les colonies se disposèrent à en appeler *à l'épée et au Dieu des armées*. Pour combattre la France l'Angleterre avait levé dans l'Amérique du Nord des armées dont les cadres existaient encore; la milice comptait de nombreux soldats qui, en rentrant dans leurs foyers, avaient conservé pour leurs vieux officiers des habitudes de respect et de confiance, et continuaient de se grouper autour d'eux, d'attendre d'eux le mot d'ordre. Outre cette organisation militaire qui s'étendait sur toute la surface du pays, il y avait encore, surtout dans les provinces du Nord, une sorte d'organisation politique qui s'était produite au milieu des agitations et des conflits. Le danger étant venu, chacun sentit le besoin de se rallier autour des citoyens qui, depuis dix ans, restaient sur la brèche pour défendre les franchises et l'honneur de leur pays. A la voix de ces chefs, d'un bout à l'autre de l'Amérique, on se concertait pour former des compagnies de volontaires, des dépôts d'armes et de munitions. Le 19 mars, pour la première fois, le sang coula près de Lexington, et les milices américaines mirent en fuite un détachement anglais, aux ordres du général Gage; huit jours

après, une armée américaine, déjà forte de vingt mille hommes, mit le siége devant Boston. La guerre entre l'Angleterre et l'Amérique était commencée.

Tandis que la garnison anglaise, cernée par les Américains, restait inactive dans Boston, les délégués des colonies insurgées se réunissaient en congrès à Philadelphie. A l'unanimité des suffrages, cette assemblée confia le commandement de la guerre à Georges Washington, officier de mérite, mais dont le nom avait figuré bien malheureusement, au début des dernières campagnes, dans l'affaire du commandant Jumonville. Washington accepta (19 juin), et se mit sans retard à l'œuvre. La force insurrectionnelle était déjà réduite à onze mille volontaires mal armés et sans discipline : Washington réorganisa ces troupes et porta l'armée à vingt mille combattants. Après avoir occupé les hauteurs de Dorchester, qui dominent Boston (4 mars 1776), il s'empara de cette place importante. Peu de mois après, le 4 juillet 1776, le congrès, rassemblé à Philadelphie, déclara que les treize provinces-unies étaient libres, indépendantes et souveraines, et qu'elles renonçaient à tout lien politique avec l'Angleterre. Ce fut le signal d'une guerre longue et acharnée, qui attira au plus haut degré l'intérêt de l'Europe et les préoccupations de la France. Là surtout on se montra ardent à prendre parti pour les insurgés, à faire des vœux pour le triomphe de leurs armes. Les instincts de la liberté et ceux du patriotisme s'accordaient à condamner l'Angleterre, à considérer comme un bonheur pour la France tout événement qui affaiblirait la puissance de cette rivale; les odieuses stipulations

du traité de Paris pesaient d'ailleurs sur l'honneur national, et la patrie cherchait sa revanche.

En Angleterre l'opinion était divisée. Le parti ministériel criait vengeance et demandait le châtiment des rebelles; l'opposition, prompte à saisir tous les prétextes d'accusation et d'attaque, incriminait avec énergie les fautes du gouvernement, et laissait éclater ses sympathies pour la cause des colonies. « Milords, disait lord Chatam, l'histoire fut toujours mon étude de prédilection, et, fier d'être Anglais, je me suis nourri avec plaisir et attention des grands exemples du patriotisme grec et romain. Eh bien! dans ces deux terres classiques de la liberté, je ne vois ni peuple ni sénat dont la conduite soit plus noble et plus ferme que celle du congrès de Philadelphie. Je le déclare, en méditant sur les actes et les discours des membres de cette assemblée : les forfanteries et les subtilités de nos ministres sont aussi impuissantes pour dégrader de pareils caractères que les forces de notre île et quelques milliers d'esclaves armés de l'Asie pour subjuguer un pays où, sur un immense espace, respirent la passion de la liberté et toutes les vertus qui lui viennent en aide. Ne voyez-vous pas que l'Amérique a ses Hampden et ses Sidney? L'esprit d'opposition qui l'anime aujourd'hui est le même qui embrasait nos ancêtres quand ils résistaient à des taxes arbitraires, et lorsque, dans des temps éloignés, ils décrétaient qu'aucun sujet de la Grande-Bretagne ne peut être taxé sans son consentement. Félicitons-nous que la voix des fidèles gardiens de notre constitution ait des échos au delà de l'Atlantique. C'est à nous, whigs fidèles, qu'il

appartient plus que jamais de reconnaître les Anglo-Américains pour des frères. Ils ont nos sentiments, ils parlent notre langue, leur ardeur patriotique s'est allumée à la nôtre ; la nôtre aura peut-être besoin d'être excitée par leur énergie..... Révoquez à la fois tout ce qui humilie, tout ce qui exaspère vos frères.... Tant que le gouvernement hésitera, je frapperai à la porte de ce ministère endormi, je le réveillerai au sentiment de son propre danger. » L'opposition n'était pas moins ardente dans la chambre des Communes en faveur des colonies insurgées ; un orateur des plus fougueux, le fameux Wilkes, s'écriait à son tour : « Que parlez-vous de *rebelles* américains ! Ne l'oubliez pas : une résistance couronnée par le succès est une révolution, ce n'est plus une rébellion. Le mot *rébellion* est écrit sur le dos de l'insurgé qui fuit, celui de *révolution* sur la poitrine de l'insurgé qui triomphe ! »

Les Américains étaient loin encore de la victoire. L'Angleterre, humiliée de ses premières déconvenues, se souvint qu'elle était l'une des plus redoutables puissances du vieux monde, et chargea ses armées d'en finir avec l'indépendance des États-Unis. Les insurgés tournèrent naturellement leurs regards vers la France où tant de sympathies se manifestaient pour leur cause. Ceux-là mêmes qui, par tradition de famille et respect des principes, auraient dû condamner le soulèvement des colonies anglaises contre leur légitime souverain, oubliaient involontairement leurs doctrines pour souhaiter à l'Angleterre des humiliations et des embarras. La France aspirait à sortir des honteuses conditions où l'avaient placée les caprices et les lâchetés du

dernier règne ; elle voulait prendre sa revanche, et, de toutes parts, on sollicitait le gouvernement de Louis XVI d'armer en faveur des *insurgents* américains. Les poëtes, les philosophes, les publicistes ne cessaient de stimuler ces réclamations du pays ; un homme de lettres, à la fois marchand et écrivain, le pamphlétaire Beaumarchais, faisait fabriquer des armes qu'il vendait aux rebelles de Boston, et ce commerce patriotique lui rapportait de beaux bénéfices. Le ministère anglais voyait avec un amer déplaisir les manifestations de l'opinion française, mais, à Londres, on se bornait à de stériles représentations, et l'on se gardait bien de recourir à des menaces, de peur de compliquer la difficulté. Le gouvernement du roi Georges paraissait attendre, pour châtier la France, d'en avoir fini avec la révolte des colonies, et, à vrai dire, comme il avait pour lui le nombre et la force, tout le monde s'attendait à voir bientôt la liberté américaine éteinte dans le sang.

Sur ces entrefaites, un citoyen de la nouvelle république, l'un de ces hommes rares, dont la vertu rappelait les dictateurs romains arrachés à leur charrue, B. Francklin vint en France réclamer au nom de son pays l'appui de la nation et du roi. Le spectacle de ce vieux patriote, couronné de beaux cheveux blancs, né dans le rang le plus obscur, et élevé si haut par le génie et la probité, fut la condamnation éclatante des vices brillants de la monarchie française, l'appel le plus dangereux au changement des institutions. On eût dit que Francklin était accrédité auprès du peuple et non auprès d'une cour. Des ménagements imposés par la

politique ne lui permettaient pas de se présenter souvent aux ministres, mais il communiquait avec tous les personnages qui dirigeaient l'opinion publique, et alors les hommes les plus frivoles, les coryphées des salons, les courtisans croyaient voir en lui l'un de ces sages austères des temps antiques, chargé d'enseigner aux peuples modernes la probité, l'amour de la patrie, le dévouement aux idées. L'admiration qu'excitait sa personne contribuait à servir les intérêts dont il prenait la défense. On aimait à contempler cette vieillesse sereine et gracieuse dans sa force. On venait respectueusement visiter Francklin dans sa modeste demeure de Passy; on serrait avec enthousiasme cette main rude, autrefois employée aux labeurs de l'ouvrier, et qui, depuis, avait *arraché la foudre aux dieux et le sceptre aux tyrans* (1).

Il était temps de se montrer si la France ne voulait pas laisser étouffer au berceau la liberté de l'Amérique. La campagne de 1776 s'était terminée par des revers; l'armée nationale des États-Unis avait été contrainte d'abandonner New-York et Rhode-Island, et Washington, plus découragé qu'on n'aurait dû l'attendre d'un caractère de cette trempe, s'était peu à peu replié devant lord Howe. Ce dernier, par bonheur pour ses ennemis, faisait la guerre très-méthodiquement, et au lieu de marcher sur Philadelphie, dont il pouvait se rendre maître, il prit ses quartiers d'hiver et donna aux Américains le temps de respirer. Quant

(1) *Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis*. Ce vers, attribué à Turgot, avait été inscrit au bas de l'image de l'inventeur du paratonnerre et du représentant de l'indépendance américaine.

au congrès, gardien jusqu'à l'excès des prérogatives de la liberté politique et des droits des citoyens, il ne savait pas comprendre les nécessités de la guerre, et ne mettait à la disposition de Washington que des forces incapables de faire face à la grandeur du danger. « Soit dit entre nous, écrivait Washington à son frère, je crains que la partie ne soit bientôt perdue; » et il songeait, en cas de revers du côté de Philadelphie, à se replier au delà du Susquehanna et même des monts Alleghanys. En attendant, il disputait le terrain pied à pied, sans éclat, mais sans peur, luttant à la fois contre la trahison des siens et contre les efforts victorieux de l'armée anglaise.

En dépit des intempéries de l'hiver, si redoutable dans ces contrées, on le vit reprendre l'offensive et remporter sur ses ennemis des avantages partiels; mais avec des milices très-indisciplinées, avec des hommes dont le service militaire ne durait qu'un an, il ne pouvait rien entreprendre de sérieux ni de décisif. Les premières opérations de la campagne de 1777 ne furent signalées par aucune victoire importante, mais la lutte se prolongea avec une opiniâtreté calme et persévérante, en dépit des alternatives d'espérance et de déceptions. Washington n'espérait rien de la France; il avait conservé contre les Français tous les préjugés de sa race, et il ne s'en défit que très-lentement. Longtemps il refusa de croire à la possibilité d'une intervention dont ses compatriotes attendaient leur salut; loin de chercher à intéresser les Français à sa cause, il traitait avec une dureté dédaigneuse les volontaires qui, soit à l'insu du gouver-

nement de Louis XVI, soit grâce à une connivence déjà visible, quittaient l'Europe pour se ranger sous ses drapeaux. C'étaient à ses yeux de purs aventuriers, de purs mercenaires, auxquels il était dangereux de se fier. Peu au courant des affaires européennes, il ne savait encore ni tout l'intérêt que la France attachait au succès des États-Unis, ni tous les sacrifices que l'enthousiasme français pouvait accomplir pour la même cause. Lorsqu'au mois d'avril 1777 neuf vaisseaux chargés d'armes, par les soins de Beaumarchais, abordèrent à Portsmouth, en Virginie, il crut volontiers que la coopération de la France n'irait jamais au delà, et il s'étonna qu'elle eût osé tenter un si grand effort. Au mois de juillet suivant, l'arrivée imprévue du marquis de La Fayette contribua à dissiper ses injustes préventions et à l'éclairer sur la portée des sympathies de la France.

La Fayette était à peine âgé de vingt ans; il appartenait à l'une des plus illustres familles de la noblesse française, et venait de contracter un mariage qui semblait combler tous ses vœux. Cependant, au mépris des injonctions du gouvernement, oublieux du repos, dédaigneux de la fortune et du bien-être, il avait équipé à ses frais un vaisseau, et il amenait à Washington des renforts utiles. Quand il arriva à Philadelphie, le congrès commençait à partager les préventions du généralissime contre les volontaires européens; il fut d'abord accueilli froidement et avec défiance. Bientôt après son grand nom, sa belle tournure, ses manières distinguées, les vives recommandations de Francklin disposèrent en sa faveur les esprits,

et les hésitations des premiers jours firent place à l'enthousiasme. Washington ne tarda pas, à son tour, à se laisser prendre par la nature insinuante et sympathique du jeune officier, à être touché par le dévouement et la déférence de ce noble étranger qui avait tout quitté pour se mettre à son service. Il lui voua un attachement qui ne se démentit jamais et dont M. de La Fayette se montra digne autant par sa modestie que par sa bravoure, par son esprit judicieux que par sa persévérance dans le sacrifice. Dès le début le nouveau venu fut élevé au grade de major général (31 juillet).

En Amérique la lutte se prolongeait avec des phases diverses de triomphes et de défaites. Washington, énergiquement secondé par des patriotes européens, tels que Casimir Pulawski, Thaddée Kosciusko et La Fayette, tenait sans cesse en échec les généraux anglais et les mercenaires, recrutés en Allemagne, qui formaient la principale force de leurs armées. Les Anglais avaient rencontré dans le nord de l'Amérique des alliés encore plus indignes d'une nation civilisée par le christianisme : c'étaient des hordes de sauvages indiens qui servaient la Grande-Bretagne en promenant dans les colonies insurgées l'incendie, la dévastation et la mort. Le 11 septembre Washington perdit contre le général Howe la bataille de Brandywine ; le 4 octobre il attaqua les avant-postes anglais de Germantown et essuya un nouvel échec ; il n'en demeura pas moins maître du pays, tandis que les Anglais se tenaient prudemment enfermés dans Philadelphie. Sur ces entrefaites l'un de ses lieute-

nants, le général Gates, manœuvrait habilement pour affaiblir et détruire l'armée anglaise qui opérait dans le nord sous le commandement du général Burgoyne. Le 17 octobre, ce dernier, qui avait ridiculisé l'insurrection américaine, se vit obligé de capituler à Saragota. Ce succès eut un tel retentissement que les ennemis et les rivaux de Washington (ils étaient nombreux) cherchèrent à lui opposer le général Gates et à confier à cet ambitieux la conduite de la guerre. Washington parvint à déjouer cette intrigue, tandis qu'il mettait à profit le repos de l'hiver pour faire prévaloir dans le congrès et dans le pays l'amour de la patrie et la confiance.

L'Europe était attentive au spectacle de ces héroïques luttes. En Angleterre les partis semblaient incertains; le roi Georges III et ses ministres commençaient à montrer des dispositions conciliatrices; l'opposition, qui avait fait de la guerre d'Amérique un sujet d'attaques violentes, s'inquiétait déjà du succès prochain de la rébellion et témoignait moins de sympathies à une cause en faveur de laquelle la France semblait à la veille de se prononcer. Cependant Louis XVI hésitait encore à prendre un parti. Si jamais occasion avait paru belle d'humilier l'Angleterre, c'était le moment où ce pays se trouvait engagé dans une guerre vaste et difficile; mais le roi de France, retenu par de généreux scrupules, n'osait enfreindre les traités de paix qui, au prix de l'abaissement du royaume, avaient réconcilié les deux peuples. Une autre raison ajoutait à ses incertitudes : ce mot d'insurrection, devenu populaire en France, ne devait-il pas éveiller

tôt ou tard des idées redoutables ? Convenait-il qu'un roi légitime prît parti pour des sujets révoltés et donnât aux peuples un dangereux exemple ? Il semblait à Louis XVI, comme à son beau-frère l'empereur d'Allemagne Joseph II, que, dans ce grand conflit entre une nation et son souverain, *le métier de roi fût d'être royaliste.*

Mais que pouvaient les retardements de la conscience royale contre l'impétuosité des esprits ? Vainement l'Angleterre s'indignait-elle au spectacle des sympathies de la France en faveur de la liberté américaine, vainement faisait-elle entendre des cris de colère ou de menace ; les entraînements du pays dominaient les irrésolutions du roi et ne permettaient pas à Louis XVI de résister au vœu de son peuple. Le 16 décembre 1777, à la nouvelle de la capitulation de Saragota, M. de Vergennes annonça aux trois commissaires du congrès américain, Francklin, Silas Deane et Arthur Lee, que le roi était disposé à conclure avec les colonies insurgées un traité de commerce, et, selon les éventualités, une alliance défensive. C'était, sous l'apparence d'un arrangement commercial, reconnaître l'indépendance des États-Unis. Le 6 février 1778 un double traité fut signé entre le gouvernement de Louis XVI et les ambassadeurs du congrès. L'un n'avait trait qu'aux affaires de commerce entre les deux pays ; l'autre prévoyait le cas où l'Angleterre déclarerait la guerre à la France, et stipulait que, pendant la durée de la lutte qui s'élèverait de part et d'autre, « Sa Majesté et lesdits États-Unis devraient faire cause commune et s'aider mutuel-

lement de leurs bons offices, de leurs conseils et de leurs forces, ainsi qu'il convient à de bons et fidèles alliés. » Ce second traité devait être tenu secret jusqu'au moment où les événements feraient une nécessité d'en invoquer, de part et d'autre, les conditions et les garanties. Le 13 mars la cour de Versailles notifia au cabinet de Londres le traité de commerce intervenu entre la France et les colonies anglaises. Suivant l'usage, cette notification était polie et disait tout le contraire de ce qu'elle faisait entendre. Le gouvernement de Louis XVI protestait de son désir de maintenir la paix avec Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne ; il établissait, par des subtilités diplomatiques, que le pacte conclu avec les États-Unis n'infirmait en rien les droits ou les intérêts de la couronne anglaise et ne donnait à Sa Majesté Britannique aucun sujet de plainte. Personne ne fut dupe de ces précautions de langage.

L'Angleterre rappela son ambassadeur et l'embargo fut mis sur tous les vaisseaux anglais dans les ports de France. En même temps il s'opéra, dans le Royaume-Uni, un revirement inattendu de l'opinion publique. Une partie de l'opposition demanda que, pour conjurer les dangers dont l'Angleterre était menacée, on se hâtât de traiter avec les colonies rebelles, et de reconnaître, sinon leur indépendance, tout au moins la légitimité de leurs griefs. Le ministère, qui venait d'apprendre la désastreuse capitulation de Saragota, se montrait disposé à suivre cette politique de conciliation. Soudain le parti ennemi de la France s'indigna, avec un juste orgueil, de ces concessions tardives ;

lord Chatam, qui depuis dix ans plaidait la cause des colonies et faisait un crime au gouvernement de se montrer sourd à leurs plaintes, abandonna sur-le-champ les Américains dès qu'il vit en eux des fils ingrats de l'Angleterre, ligués avec la maison de Bourbon et prêtant main-forte à la France. Avant tout l'implacable vieillard voulait incendier nos ports, détruire nos flottes, anéantir notre commerce, et faire triompher la Grande-Bretagne sur les ruines de notre patrie. Ni l'âge, ni les infirmités, ni les approches de la mort ne calmaient la haine de cet autre Amilcar, ennemi d'une autre Rome. Un sentiment d'horreur le saisissait dès qu'il entendait parler de la richesse, de la force, des droits de la France. A l'entendre, reconnaître l'indépendance nationale des colonies anglaises, au moment où la France se levait pour la défendre, c'était éviter la lutte au prix de la honte, c'était abaisser les étendards britanniques devant les drapeaux de la Gaule, et, à tout prix, le peuple anglais devait se soustraire à une pareille déchéance.

La majorité, d'accord avec les ministres, ne s'associait point à cette politique opiniâtre et incapable de transaction. La discussion s'ouvrit entre les deux opinions contraires, et le parlement anglais eut à admirer l'éloquence de ses orateurs, la puissance de ses chefs. Dans la séance du 7 avril, l'un des membres de la majorité, le duc de Richemond, prit la parole pour appuyer le système de conciliation proposé par les ministres. « N'envisagez plus, dit-il, l'étendue des pertes dont vous êtes menacés, mais sachez en diminuer l'étendue lorsqu'il en est temps encore. Après

tout, l'indépendance de l'Amérique s'établit comme a commencé celle des autres peuples libres. Nos regrets seraient aussi superflus que si nous gémissions encore aujourd'hui d'avoir perdu la Normandie, la Guienne et nos provinces de France! » En ce moment tous les regards de l'assemblée se détournèrent vers la porte de la salle. Lord Chatam, retenu depuis quelques jours sur un lit de douleur par la maladie, s'était fait porter au palais de la chambre des Lords et entrait appuyé sur l'un de ses fils et sur son gendre. Il était pâle, sa maigreur était effrayante, son riche costume dissimulait mal les ravages de la fièvre, et sous des broderies d'or on voyait apparaître des vêtements de flanelle, presque semblables à un suaire. En se rendant à sa place accoutumée, l'illustre mourant saluait ses amis et faisait appel à leur patriotisme. Bientôt après il obtint la parole. « Milords, dit-il, c'est la dernière fois que je parais dans cette enceinte, où j'ai vu prendre tant de résolutions utiles à la gloire et à la prospérité de mon pays, et j'y entre accablé d'un chagrin qui me rend insensible à mes souffrances et à la mort que j'attends. Que nous sommes loin de ces jours où nous étions craints de l'ancien monde et respectés du nouveau! Par quelle série de fautes et de disgrâces a-t-on pu être amené au point d'entendre proposer dans cette chambre que l'Angleterre renonce à la souveraineté de l'Amérique? Je rends grâces au ciel de ce que la tombe ne se soit pas fermée sur moi avant que j'aie pu élever ma voix contre le démembrement de cette antique et noble monarchie. Je voudrais retrouver assez de forces pour indiquer à mon

pays quels efforts il faut faire, quelles mesures il faut suivre pour se soustraire à cette ignominie, et je n'en trouve que pour vous dire combien elle me révolte, combien je trouve lâche de faire le sacrifice de nos droits et d'abandonner les possessions les plus florissantes. Un peuple si longtemps la terreur du monde va-t-il se prosterner aux pieds des Bourbons! » Ici la voix de l'orateur faiblit; on n'entendit sortir de sa bouche que des paroles un peu confuses, dont le sens n'était d'ailleurs douteux pour personne, et, bientôt après, lord Chatam résuma son discours en s'écriant : « Faisons un dernier effort, et, si nous devons tomber, tombons en hommes! » Ce fut le dernier appel que cet illustre ennemi de la France fit aux passions et aux rancunes de son pays. Avant la fin de la séance il éprouva une convulsion qui parut être celle de l'agonie, et on le ramena chez lui, où il ne tarda pas à mourir. Il était âgé de soixante-dix ans et fut enseveli aux frais de la Grande-Bretagne, dont il avait doublé les richesses. Pour lui, il ne laissait que des dettes, contractées au service de sa patrie, et son fils, bien jeune encore, devait mourir dans les mêmes conditions et s'éteindre pour la même cause.

Le vœu de Chatam mourant fut entendu par l'Angleterre : le parlement refusa de reconnaître l'indépendance des États-Unis. L'orgueil de la nation s'exalta au spectacle des menaces de la France, et d'immenses préparatifs de guerre eurent lieu dans toute l'étendue de l'empire britannique. Le gouvernement de Louis XVI se mit en mesure de faire face aux nécessités de la lutte; l'opinion lui venait en aide : on avait soif de

déchirer le honteux traité de Paris et de rendre à la France son rang légitime à la tête des grandes nations.

Avant d'esquisser, d'ailleurs à la hâte, les principaux événements de cette guerre, nous devons mentionner certains incidents qui impressionnèrent diversement les esprits.

L'empereur Joseph II, frère de Marie-Antoinette, avait voulu voir notre patrie et voyageait en France sous le nom de comte de Falkenstein (1777). C'était un prince à l'humeur bizarre, au génie aventureux, dont le cœur renfermait une masse incohérente d'aspirations bonnes et mauvaises (les mauvaises en grande majorité), et qui ambitionnait fort mal à propos la gloire des réformateurs. Il avait la manie insupportable de se mêler de tout, de gâter tout, et se croyait le digne émule de Pierre le Grand parce qu'il émondait au hasard quelques branches de la civilisation autrichienne, et méditait contre l'Église catholique des entreprises aussi injustes que téméraires. Pour le moment, et grâce aux sympathies des philosophes et des gens de lettres qu'il flattait volontiers, il passait pour le modèle des rois, après Frédéric de Prusse et Catherine de Russie; cependant les observateurs moins prévenus blâmaient son affectation de simplicité et de bonhomie; ils disaient que, pour s'affranchir si cavalièrement des usages officiels et des lois de l'étiquette, il fallait qu'un monarque eût par lui-même une grandeur que Joseph II n'avait point encore acquise. On citait d'ailleurs de lui des mots à effet, plus brillants que justes; on lui savait gré d'une philan-

thropie d'apparat que les rois peuvent très-commodément étaler lorsqu'ils voyagent dans les pays étrangers; mais alors on était aisément dupe de ce charlatanisme aujourd'hui un peu usé et hors de mode. On s'étonna de ce qu'il abaissât la haute dignité de son rang jusqu'à rendre visite à madame du Barry, dans sa jolie maison de Luciennes. Pierre le Grand, qui s'était montré rude et impoli envers madame de Maintenon, se fût bien gardé assurément d'aller rendre hommage à une courtisane enrichie des dépouilles du pauvre. En attendant, les populations de Paris et de Versailles applaudissaient au jeune souverain qui se manifestait à elles sans appareil, et Louis XVI, dépourvu de grâces et d'élégance, bon, mais rude, se trouvait effacé par son beau-frère, et paraissait désagréable aux multitudes, qui jugent sur la mine.

Ces dispositions n'eurent d'ailleurs qu'une assez courte durée par la faute de Joseph. L'empereur n'épargnait personne dans ses railleries. On eût dit que le spectacle de la France, si belle et si puissante alors même qu'elle est mal gouvernée, lui causait de secrets déplaisirs. On l'entendit parler avec trop de légèreté de sa sœur, et la qualifier de *reine trop étourdie*, oubliant que de telles paroles tombaient sur un sol déjà préparé pour une moisson de haine. A la longue il se lassa lui-même de son rôle, et laissa bien souvent éclater au dehors sa mauvaise humeur envers notre pays, la vanité de ses prétentions au rôle de grand homme. Aussi l'opinion publique, qui l'avait accueilli avec enthousiasme, se refroidit-elle subitement à son égard; il mécontenta à la fois Versailles et

Vienne, sans réaliser aucune des combinaisons orgueilleuses dont il avait fait étalage.

Durant l'hiver (1778) une scène scandaleuse agita vivement la cour. La reine, les princes et les princesses du sang se rendaient souvent, à Paris, au bal masqué de l'Opéra. C'était le temps où, en dépit des exemples et des conseils de Louis XVI, un entraînement dangereux poussait l'entourage royal tantôt vers les plaisirs que condamne la conscience, tantôt vers ceux que l'étiquette monarchique proclamait incompatibles avec la majesté du trône. Marie-Antoinette, habituée dès son enfance à la simplicité de la cour de Vienne, s'affranchissait avec un dédain mal dissimulé des entraves que les règlements du palais faisaient peser sur elle ; trop rassurée par la pureté de ses intentions, elle s'imaginait que le peuple et la cour, honorant en elle la bonté et la vertu, n'attacheraient aucune importance à des apparences sous lesquelles ne se cachait rien de mal. Les faits ne devaient que trop cruellement démentir cette confiance inexpérimentée. Quoi qu'il en soit, au bal masqué de l'Opéra, et à la faveur du déguisement, madame la duchesse de Bourbon fit entendre au comte d'Artois, frère de Louis XVI, des railleries amères qui soulevèrent l'indignation du prince. Oubliant qu'il avait affaire à une dame, le comte d'Artois arracha le masque de la princesse et se retira. Le duc de Bourbon résolut de venger l'injure faite à sa femme et appela le comte d'Artois en duel. Le roi, averti de ce qui se passait, blâma le duel et n'osa l'empêcher. Les princes se battirent, mais les témoins ne tardèrent pas à les séparer,

et ni l'un ni l'autre des deux adversaires ne fut blessé. Le public tourna en dérision cette affaire et prit parti contre le comte d'Artois; la reine, qui paraissait s'être prononcée en faveur de ce prince, ne fut point épargnée dans les murmures de la foule, et continua d'être exposée à des calomnies odieuses, adroitement colportées de salon en salon et jusqu'au fond des provinces les plus lointaines. En la voyant se montrer à l'Opéra, les spectateurs qui avaient l'habitude d'acclamer sa présence firent pour la première fois entendre des paroles malveillantes, mais elle eût cru s'abaisser et s'amoindrir en tenant compte des insolentes sévérités du parterre.

Un scandale bien autrement regrettable vint distraire l'opinion de ces querelles de cour. L'homme qui avait tourné contre Dieu l'intelligence puissante dont le dépôt lui avait été confié, l'écrivain audacieux qui s'était déclaré le persécuteur de l'Église, le poëte qui avait souillé d'une boue obscène l'image de Jeanne d'Arc, le philosophe sans pudeur qui avait remué le monde jusqu'aux entrailles pour y chercher des mensonges, Voltaire enfin, s'affranchissant de son exil et bravant la menace des lettres de cachet, était venu à Paris jouir des craintes de la monarchie et des idolâtries du peuple. La cour, terrifiée de sa présence, n'avait point osé invoquer le pouvoir absolu pour lui interdire le retour et le triomphe. D'ailleurs, courtisan de cette royauté qu'il travaillait à détruire, le sacrilége vieillard faisait parvenir au roi « l'impatience qu'éprouvait le plus fidèle de ses sujets de voir, avant de mourir, le Titus donné par le ciel à la

France. » Louis XVI s'était borné à n'accorder aucune audience au contempteur de Dieu et de son Christ : c'est tout ce que le roi avait pu faire au spectacle d'une société en délire qui désertait tout entière la justice et la vérité pour aller au-devant de Voltaire, pour imiter les fanatiques des bords du Gange, volontairement prosternés sous les pieds de l'idole, volontairement écrasés par les roues de son char. Que voulez-vous qui eût la force de retenir le siècle? Les armes n'étaient point encore aux mains de la révolte et du crime, mais la vérité se rangeait pour faire place à l'erreur. La religion se taisait, et l'immoralité parlait à voix haute. Les magistrats rendaient des édits pour défendre l'ordre social, et plaisantaient eux-mêmes de l'impuissance et de la décrépitude de leurs lois. Comment ce qui avait cessé d'être respecté aurait-il continué d'être fort? Il n'y avait aucun culte, aucune gloire du passé qui ne rencontrât des blasphémateurs, et l'on s'étonnait que l'avénement de l'impiété fût proche lorsque le pontife des impies recevait de la France entière les honneurs du triomphe!

Voltaire avait pris domicile chez le marquis de Villette, au coin de la rue de Beaune et du quai des Théatins, qui depuis lors a reçu la dénomination de quai Voltaire. Il y vivait entouré d'un cercle d'adorateurs et de disciples, recevant les hommages de tout ce qui avait un nom, de tout ce qui avait au cœur l'espérance en l'avenir. On oubliait les hontes et les opprobres qui avaient flétri son génie littéraire et sa vie privée, et l'on ne songeait qu'à encenser une gloire désavouée par la religion et le patriotisme. Pour lui, il

posait en patriarche de la philosophie et de la sagesse, il affectait de faux airs de prophète. Quand il se rencontra avec Turgot : « Laissez-moi, dit-il, baiser cette main qui a signé le bonheur du peuple ; » et Turgot croyait recevoir le brevet d'une admiration éternelle. En apercevant le petit-fils de Franklin, Voltaire fit entendre d'une voix solennelle cette louange : « Dieu et la liberté ; voilà la bénédiction qui convient au petit-fils de Franklin ; » et, à vrai dire, il se rendait justice en se proclamant indigne de bénir la postérité d'un homme vertueux et libre, qui au moins était demeuré pur, au milieu des souillures du dix-huitième siècle. Toutes les académies se réunirent au Louvre, en séance solennelle, pour lui décerner une ovation ; le même jour elles le conduisirent en grande pompe à la Comédie française, où l'attendait l'élite de la société parisienne. Dès qu'il parut, les acclamations de l'assemblée entière lui décernèrent une couronne de laurier dont il se para un moment, et que le prince de Beauveau replaça sur sa tête aux applaudissements frénétiques de la foule. On donnait ce soir-là la première représentation de sa tragédie d'*Irène*, œuvre de sa muse octogénaire. Cette pièce, si faible qu'on ne saurait en supporter la lecture, fut élevée aux nues comme un acte de génie. Bientôt après, les comédiens défilèrent devant la statue du vieux philosophe, en la chargeant de fleurs et de guirlandes. Au spectacle de ces démonstrations, au bruit des battements de mains, à la fumée de la gloire qui augmentait son délire, Voltaire ne savait comment remercier Paris et la France, et on entendait sortir de sa bouche ces pa-

roles entrecoupées : « On veut donc me faire mourir de plaisir et de gloire ! » La mort en effet n'allait pas tarder à revendiquer son rôle.

Le double excès du travail et des satisfactions de l'orgueil achevait d'user cette existence déjà si longue : l'homme qui avait vu Ninon de Lenclos sourire à ses premiers essais et madame de Staël s'incliner devant sa décrépitude, servant ainsi de transition entre les contemporains de Richelieu et de Louis XIV et les gloires qui allaient s'épanouir sous Napoléon ; le téméraire qui avait ambitionné le rôle de Julien l'Apostat et jeté le défi au Galiléen ; le représentant de l'impiété, de l'ironie, du doute, et, par malheur, de l'esprit et de l'intelligence de notre pays, se sentit atteint de défaillances et de crachements de sang, et l'on put pressentir qu'il touchait de près à sa dernière heure. Soudain il se fit une étrange attente autour de son lit d'agonie. Les ministres d'une religion de charité et d'espérance, qui épient tous les moyens de sauver les âmes, envièrent comme une victoire pour l'Église la manifestation des remords et des repentirs de Voltaire ; les philosophes, terrifiés à cette seule idée que leur chef *allait faire le plongeon* et s'humilier devant la justice de Dieu, se liguèrent pour épargner une pareille douleur à la secte des impies, pour que la mort de Voltaire fût jusqu'au bout conforme à sa vie. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, le pardon sur les lèvres, essaya de se présenter au chevet de Voltaire, et le curé de Saint-Sulpice s'associa à ces sublimes espérances de la foi. Voltaire ne s'était jamais fait un grand scrupule de recevoir les sacrements. Tout en

méprisant les dogmes et l'autorité de l'Église, il avait cru convenable à sa position sociale d'approcher quelquefois de la table où l'on reçoit Jésus-Christ pour nourriture ineffable. Pour donner une sorte de satisfaction à l'archevêque, il fit rédiger une profession de foi, signée de lui, et dont l'orthodoxie était au moins fort suspecte. Tandis qu'on discutait la portée de cette déclaration, un mieux se manifesta chez le malade ; Voltaire se crut sauvé et rétracta sa soumission imparfaite et contestée.

Quelques semaines après, au milieu du scandale de ses triomphes, et après avoir obtenu son affiliation à la franc-maçonnerie, l'opiniâtre ennemi de Dieu et des saints retomba dangereusement malade. Cette fois les philosophes avaient bien pris leurs mesures pour soustraire Voltaire aux sollicitations du clergé, et le pontife de l'incrédulité expira, le 30 mai 1778, sans avoir montré ni amertume, ni repentir au souvenir d'une existence consacrée à couvrir de mensonge et de boue l'idée religieuse, les saintes traditions de la foi et de la patrie.

Peu de jours s'étaient à peine écoulés lorsque mourut J.-J. Rousseau. Tandis que son persécuteur et son rival s'éteignait dans l'orgueil du triomphe, il eut une fin moins exposée aux regards du public et dont le mystère n'a jamais été complétement éclairci. Depuis quelques années sa raison s'était affaiblie ; il était en proie à des accès d'une sombre hypocondrie, à une surexcitation mentale qui lui faisait voir le monde entier conspirant à le calomnier et à le perdre. M. de Girardin lui avait offert l'hospitalité dans sa magni-

fique terre d'Ermenonville, et il paraissait avoir trouvé un peu de calme et de paix sous les ombrages du parc. L'ignoble Thérèse Levasseur, dont il avait fait sa compagne, veillait sur lui et le maintenait dans une sorte d'isolement. Le 3 juillet 1778 il se leva de bonne heure, fit sa promenade accoutumée autour de la pièce d'eau, et rentra pour déjeuner. Comme il se plaignait d'un violent mal de tête, Thérèse chercha à lui donner des soins et à le soutenir; mais il tomba violemment à terre, le sang jaillit de son front, et il expira sans avoir prononcé une parole. On parla de suicide et de poison, mais l'opinion s'est depuis longtemps accréditée que sa mort fut naturelle et due à un épanchement de matière séreuse dans le cerveau. Il était âgé de soixante-six ans. On l'enterra sous les ombrages d'Ermenonville, en attendant le jour où la Révolution lui décernerait une apothéose. Quant à la dépouille de Voltaire, comme on craignait l'opprobre d'un refus de sépulture, on se hâta de la transporter dans l'abbaye de Scellières, en Champagne, où le neveu du philosophe, l'abbé Mignot, mauvais historien et mauvais prêtre, lui rendit les honneurs funèbres, sans demander l'autorisation de l'évêque diocésain. Ce fut là aussi que la Révolution devait venir chercher son précurseur et son apôtre pour diviniser la gloire de cet homme fatal : nous ne tarderons pas à rencontrer de nouveau son nom dans ce livre.

Ainsi la mort réunissait deux hommes dont la renommée avait partagé le dix-huitième siècle, et qui avaient affligé la philosophie du scandale de leur inimitié réciproque. Dès que la tombe se fut refermée

sur eux, les niveleurs religieux et politiques, oubliant volontiers les misères et les hontes de leur vie, ne songèrent qu'à la puissance de leur œuvre et les associèrent dans une admiration commune que la postérité n'a point ratifiée sans réserve.

Cependant les ambassadeurs d'Angleterre et de France avaient été réciproquement rappelés par les deux gouvernements, et la flotte française était sortie de Toulon, le 13 avril 1778, pour aller attaquer la flotte anglaise dans les eaux de la Delaware. Les préparatifs de guerre avaient été poursuivis de longue main, du côté la France, avec une immense et persévérante activité, avec la volonté ferme de rétablir l'honneur national humilié sous Louis XV. On avait vu, en une seule année, neuf vaisseaux de ligne commencés et mis en état de prendre la mer. Les forces maritimes de la France s'élevaient à près de soixante bâtiments armés, et, si l'expérience manquait à nos marins, les nécessités de la lutte n'allaient pas tarder à leur apprendre ce qu'ils ignoraient. Le comte d'Estaing commandait la flotte envoyée au secours des États-Unis; les côtes de Bretagne et de Normandie étaient hérissées de canon; une flotte de trente-deux vaisseaux de ligne et de quinze frégates, sous les ordres du comte d'Orvilliers, avait été rassemblée à Brest; on parlait d'opérer une descente en Angleterre, et l'amiral Keppel, qui commandait devant Plymouth la flotte anglaise, avait mission de protéger la Grande-Bretagne contre les attaques des Français. Le 17 juin la frégate française *la Belle-Poule* engagea contre une frégate anglaise, *l'Aréthuse*, un

combat qui fut opiniâtre, sanglant et très-glorieux. Le 8 juillet la flotte française tout entière sortit de Brest et manœuvra comme pour menacer les côtes de la Grande-Bretagne ; le 12 l'amiral Keppel sortit de Plymouth pour barrer le chemin aux Français ; le 23 les deux flottes se rencontrèrent entre Ouessant et les îles Sorlingues. Pendant quatre jours les deux flottes rivales manœuvrèrent pour avoir l'avantage du vent, et les Anglais purent considérer avec une surprise mêlée de jalousie la résurrection si rapide de la marine française. Le 27 juillet la bataille s'engagea, de part et d'autre, en vue d'Ouessant. Après un combat très-vif, les Anglais, maltraités par la flotte française, furent contraints de reculer en désordre. En ce moment l'amiral français transmit à son arrière-garde le signal de *tenter le dessus du vent* pour couper l'arrière-garde des ennemis et la mettre entre deux feux : cet ordre ne fut ni compris ni exécuté, et les Anglais sauvèrent leurs vaisseaux menacés d'une destruction certaine. A la suite de cette affaire, sans autre résultat que des actes de bravoure accomplis sous les deux pavillons, les flottes ennemies rentrèrent dans leurs ports respectifs, et chaque nation s'attribua la victoire. A Paris, le duc de Chartres, Philippe-Joseph, qui avait eu à l'arrière-garde un commandement d'honneur, vint le premier apporter la nouvelle du combat et fut accueilli avec un grand enthousiasme. On parlait de sa bravoure et des services qu'il avait rendus. Tandis qu'il jouissait de ces louanges prématurées, une version différente circulait à la cour, colportée par les amis de la reine. On disait que le duc

de Chartres, au lieu de déployer tant d'héroïsme, s'était caché à fond de cale durant le combat, et on lui attribuait le funeste malentendu qui avait dérobé les Anglais à une complète déroute. Il y avait beaucoup d'injustice dans ces rumeurs. Le duc de Chartres, loin de se tenir à couvert des boulets ennemis, s'était signalé au milieu du feu, et les marins ennemis avaient vu de près son cordon bleu et sa veste blanche. Quant à la manœuvre qui n'avait pas été exécutée, ce n'était point la faute d'un jeune homme, dont le commandement était purement nominal, mais bien au contraire celle du chef d'escadre, et on ne pouvait raisonnablement en accuser le prince. On en jugea autrement dans les antichambres de Trianon et de Versailles, et l'on fit éprouver à la réputation du duc de Chartres de cruelles atteintes dont, plus tard, il se vengea plus cruellement encore. L'un des outrages qu'il eut à subir fut de se voir décerner le titre de colonel général des hussards, récompense ironique des services d'un marin. Les Anglais, moins injustes peut-être, traduisirent l'amiral Keppel devant une cour martiale. Le gouvernement de Louis XVI aurait eu raison de se montrer animé d'une pareille sévérité envers l'amiral d'Orvilliers, dont l'incurie et l'insouciance paralysèrent le courage de nos marins et firent échouer les premières espérances de la guerre. En attendant, le commerce français endurait des pertes considérables, mais la résignation du pays ne se lassait pas pour de pareils mécomptes, et tous les vœux accompagnaient sur l'Océan la flotte de l'amiral d'Estaing.

Les officiers et les marins qui montaient cette flotte n'obéissaient qu'à regret à leur chef. Sans doute ils ne pouvaient contester l'audace et l'énergie de d'Estaing, mais ils s'étonnaient de la rapide fortune d'un amiral qui, d'abord, avait servi dans l'armée de terre, et qui, associant le courage aventureux d'un pirate aux qualités hautaines d'un gentilhomme, se faisait obéir sans se faire aimer. Pour lui il avait à cœur d'attaquer et de détruire la flotte anglaise, aux ordres de l'amiral Howe. Retardé par des vents contraires, il n'avait pu se présenter que le 8 juillet dans les eaux de la Delaware, et les Anglais, instruits à temps de son approche, s'étaient retirés de Philadelphie; après avoir opéré lentement leur retraite à travers le Jersey, ils se replièrent sur New-York. Rhode-Island, importante position maritime, était restée en leur pouvoir; les Américains et les Français, leurs alliés, dirigèrent par mer et par terre une double attaque contre cette île : les passes qui conduisent à New-Port furent forcées par d'Estaing, bien secondé par Suffren; sept bâtiments de guerre anglais furent incendiés par les Anglais eux-mêmes, qui les livrèrent aux flammes pour s'épargner la douleur d'amener leur pavillon. Bientôt après on signala les approches de la flotte anglaise aux ordres de l'amiral Howe; d'Estaing traversa de nouveau les passes pour aller la combattre; mais, quand les deux armées navales se trouvèrent en présence, un affreux ouragan se déchaîna sur elles et les sépara, après avoir fait essuyer à la flotte française des avaries qui ne lui permettaient pas de tenir la mer. D'Estaing se réfugia sous les murs de Boston, et les Amé-

cains renoncèrent à s'emparer de Rhode-Island (août 1778). Ainsi, au début de la campagne, les espérances que les États-Unis avaient reportées sur l'intervention française étaient à moitié déçues. Des deux côtés on s'adressait des reproches inutiles et l'on murmurait les mots d'incapacité et de trahison. La Fayette s'entremit pour rétablir la bonne harmonie, et le comte d'Estaing, voulant calmer les prétentions américaines, consentit à agir sous les ordres de l'Américain Sullivan, simple légiste, improvisé général.

Au début de la lutte les Américains se montraient jaloux et ingrats envers la France, mais nos soldats et nos marins ne les abandonnèrent pas et persévérèrent à les secourir. D'Estaing contribua à mettre Boston en état de défense, puis il fit voile vers les Antilles, sûr que de sérieuses attaques dirigées contre ces îles contraindraient les Anglais à diviser leurs forces et à laisser un peu de répit aux villes maritimes de l'Union. En ce moment le marquis de Bouillé, gouverneur des Iles Sous-le-Vent, venait d'enlever aux Anglais la Dominique; en revanche, une escadre ennemie s'était emparée de Sainte-Lucie (13-14 décembre). D'Estaing essaya de reprendre cette île et échoua après une double attaque par terre et par mer (18 décembre). Bientôt après il se retira à la Martinique. Plus heureux, les Anglais occupèrent les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, et la grande île de Terre-Neuve. Sur le continent américain ils envahirent deux États de l'Union, la Floride et la Géorgie (décembre 1778, — janvier 1779). En Afrique les Français ne tardèrent pas à prendre leur revanche : une

de leurs escadrilles prit à l'ennemi Saint-Louis du Sénégal et détruisit tous les comptoirs anglais de la Gambie, de Sierra-Léoné, et de toute la côte depuis le cap Blanc jusqu'au cap Lopez (janvier et février 1779). Les pertes matérielles se balançaient de part et d'autre, et, si l'Angleterre échappait aux désastres qu'avaient prophétisés les orateurs de l'opposition, elle n'en voyait pas moins, avec une indignation mêlée de jalousie, la marine française en état de lui tenir tête et de menacer sa prépondérance sur l'Océan.

Louis XVI, danscette lutte contre l'Angleterre, avait fait appel à l'Espagne, dont le concours était dû à la France en vertu des stipulations du pacte de famille. Charles III hésita, retenu par la crainte que l'exemple donné au monde par les colonies anglaises ne se propageât dans les colonies espagnoles; mais ensuite, le désir de la vengeance l'emportant en Espagne sur toute autre considération, l'Espagne se présenta dans la querelle comme médiatrice et offrit à l'Amérique de se joindre à elle, à la condition qu'elle lui assurerait la possession des Florides, qu'elle renoncerait à la pêche de Terre-Neuve, à la navigation sur le Mississipi et aux territoires situés sur la rive orientale de ce fleuve. La première condition avait peu d'importance; les deux autres furent refusées. L'Espagne, mécontente de ce refus, ne voulut pas reconnaître l'indépendance des États-Unis; elle ne se joignit pas moins à la France contre l'Angleterre, et envoya sa flotte coopérer aux mouvements de la flotte française, encore aux ordres comte d'Orvillers. Les forces combinées montaient à soixante-six vaisseaux de ligne :

c'était la flotte la plus forte qui eût jamais menacé l'Angleterre ; en même temps soixante mille hommes, rassemblés dans nos villes de Bretagne et de Normandie, se tenaient prêts pour une invasion d'autant plus redoutée par la Grande-Bretagne que les troubles de l'Irlande étaient alors un sujet de graves inquiétudes à l'intérieur du royaume de Georges III. Ces inquiétudes ne se réalisèrent pas : les maladies décimèrent la flotte anglo-espagnole, les Français ne tentèrent aucune invasion en Angleterre, et nos ennemis déployèrent une énergie patriotique dont les aristocraties ont souvent le secret quand elles gouvernent les peuples.

L'Angleterre avait cherché à jeter la France dans les embarras d'une guerre continentale, expédient qui lui avait réussi, sous Louis XV, lors des premiers conflits survenus dans l'Amérique du Nord entre les armées des deux nations. Maximilien-Joseph, électeur de Bavière, était mort le 30 décembre 1777, ne laissant d'autre héritier que l'électeur palatin, Charles-Théodore. L'empereur Joseph II, qui visait à la double gloire de législateur et de conquérant, voulut imiter Frédéric de Prusse, sans avoir le génie nécessaire pour soutenir un pareil rôle. Il envahit la Bavière et la réunit à ses États. Charles-Théodore fit appel à la protection de Frédéric II, et le vieux roi, impatient de défendre l'intégrité et l'indépendance de l'empire d'Allemagne (1) contre les agressions de la maison

(1) Voici quels étaient alors les différents États dont se composait l'empire d'Allemagne. A la veille de voir la révolution française lutter contre cet empire et travailler à le dissoudre, il nous semble nécessaire

d'Autriche, se hâta de faire entrer deux cent mille hommes en Bohême et en Moravie. Joseph, malgré les supplications de sa mère, qui voulait le maintien

de consigner ici les détails d'une organisation dont les souvenirs seront bientôt effacés.

Les possessions de la maison d'Autriche étaient : le royaume de Galicie et de Lodomerie au nord-est; la Hongrie à l'est, avec la Buchovine (partie de la Moldavie); la Transylvanie, les bannats de Temeswar, de Croatie et d'Esclavonie au nord-est; la Moravie au nord; la Bohême, l'archiduché d'Autriche au centre; la Styrie, la Carinthie, la Carniole, une partie du Frioul, de l'Istrie et du littoral vénitien, enfin le Tyrol au sud; à l'ouest, les quatre seigneuries de Vorarlberg (Feldkirch), Bregenz, Pludenz et Sonneberg, situées au sud-est du lac de Constance, et la Souabe autrichienne, c'est-à-dire Constance, le comté de Hohenberg, la préfecture d'Altdorff et de Ravensbourg, le landgraviat de Nellembourg, le margraviat de Burgau; le Brisgau autrichien (partie de la forêt Noire); Fribourg, Brisach, et le haut quartier du Rhin renfermant les quatre villes forestières, Laufenbourg, Rhinfeld, Seckingen et Waldshut.

Dans l'ancien cercle de Bourgogne l'Autriche possédait encore le Brabant autrichien (quartiers de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers); la seigneurie de Malines; une partie du Limbourg, du Luxembourg, de la Gueldre (Ruremonde); la Flandre autrichienne (quartiers de Gand, d'Alost), pays de Tournay, de Waës, quartiers de Bruges, d'Ypres, terre franche (Ostende); le Hainaut autrichien (Mons) et le comté de Namur.

Enfin, en Italie, l'Autriche possédait le duché de Milan ou Milanais proprement dit; une partie du comté de Pavie et d'Anghiéra, en deçà du Pô et du Tésin; les territoires de Côme, de Lodi, de Crémone, et le duché de Mantoue.

Ainsi, sans compter ses domaines d'Italie, de Souabe et des Pays-Bas, ses possessions s'étendaient d'une manière non interrompue de l'Adriatique à la Vistule et de la Salza aux montagnes de la Transylvanie.

Le nouveau royaume de Prusse comprenait l'ancien duché de Prusse, sous le nom de Prusse orientale; la Prusse polonaise, ou palatinats de Marienbourg et de Culm, avec l'évêché de Warmie; la Poméranie, moins Thorn et Dantzig; la Poméranie ultérieure jusqu'à l'Oder, et la partie de la Poméranie antérieure comprise entre l'Oder et la Peene; la Silé-

de la paix, mit sur pied deux armées d'égale force et réclama l'appui de la France. Les hostilités commencèrent, et l'on crut à une nouvelle guerre de Sept-

sie (*); les marches de Brandebourg, anciennes possessions de la maison, c'est-à-dire : 1° la vieille Marche à la gauche de l'Elbe; 2° la marche de Pregnitz, à la droite de l'Elbe; 3° la moyenne Marche, où se trouvaient Brandebourg, Potsdam, Berlin; 4° la Marche ukrainienne, en deçà de l'Oder; 5° les seigneuries de Besskow et de Storkow, entre la Sprée et la Dahme; 6° la nouvelle Marche au delà de l'Oder (Custrin, etc.), et le duché de Crossen. Dans la basse Saxe : le duché de Magdebourg, la principauté d'Halberstadt, avec les seigneuries de Lora et de Klettenberg; une partie du comté de Mansfeld, Quedlembourg, etc. Dans le cercle de Westphalie, l'Ost-Frise, les comtés de Teckenbourg et de Lingen; la principauté de Minden; les duchés de Clèves (Clèves, Wesel et Emmerick), de la Mark (Hamm, Hærde, Altena, Wetter, avec la moitié de la ville de Lippstadt); le comté de Ravensberg; la principauté de Meurs (Meurs, Creveldt). Une partie de la Gueldre (Gueldre, Kessel) appartenait à la Prusse, aussi bien que Neufchatel et Valengin, sur les confins de la Suisse. Ainsi les domaines de la Prusse s'étendaient du Rhin à la Netze, affluent de la Vistule, mais ses États ne présentaient de masse compacte qu'à l'est, dans le cercle de haute Saxe. Dans celui de Westphalie elle ne possédait que des domaines épars.

Dans la haute Saxe même, la maison de Saxe, que celle de Prusse venait de déposséder du rôle de chef du parti protestant et de principal adversaire de la maison d'Autriche, se partageait toujours en deux lignes.

La ligne Albertine ou Électorale possédait les cercles de Voigtland, la Misnie, le nord de la Thuringe, la Lusace, Mersebourg, et une partie des domaines de la maison de Mansfeld, éteinte en 1780.

La ligne Ernestine ou Saxe ducale était divisée en cinq branches : celle de Weimar (une partie du duché d'Iéna et la principauté d'Eisenach); celles de Gotha, de Meiningen, d'Hilburdghausen et de Cobourg-Saalfeld.

La maison d'Anhalt, au nord de la Saxe, était divisée en quatre branches : Dessau, Bernbourg, Coethen et Zerbst.

Au sud de la Saxe étaient les possessions des maisons de Reuss, de Schwartzbourg, etc.

(*) La basse Silésie renfermait les sept principautés immédiates de Breslau, de Brieg, de Schweidnitz, d'Iauer, de Lignitz, de Wolau, de Glogau.

Ans. La diplomatie française, dominée par le bon sens de Louis XVI et par les habiles conseils de M. de Vergennes, sauva l'Europe d'un embrasement qui eût

Dans le cercle de basse Saxe les maisons de Schewrin et de Strélitz se partageaient le Meklembourg.

Au sud-ouest du Mecklembourg s'étendaient les domaines des maisons de Brunswick-Wolfenbuttel et de Brunswick-Lunebourg, qui possédait aussi Zell et le Hanovre et régnait sur l'Angleterre (*).

Au nord de ces possessions les trois villes hanséatiques, Lubeck, Hambourg et Brême, restaient toujours indépendantes. Le Holstein, à l'ouest du Mecklembourg, appartenait au Danemark ; les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, dans le cercle de Westphalie, à l'ouest du Wéser, appartenaient au prince-évêque de Lubeck.

Dans le cercle du Haut-Rhin dominait la maison de Hesse, divisée en ligne de Cassel, comprenant la branche landgraviale de Cassel et les branches dépendantes de Philippsthal et de Rothenbourg ou Reinfelds, et en ligne de Darmstadt, avec la branche dépendante de Hombourg (**).

Au nord-ouest de ce cercle se trouvaient les deux lignes de la maison de Waldeck; au sud, les branches diverses de Nassau, la maison de Hanau-Mainzenberg et le duc de Deux-Ponts de Veldenz, de la moitié du comté de Deux-Ponts, Neucastel, Cleebourg, entre l'Alsace, la Lorraine, l'électorat de Trèves et le bas Palatinat; d'une partie du comté, dont les possessions se composaient de l'ancien comté ultérieur de Spanheim, dont il partageait la juridiction avec le duc de Bade.

Les margraves d'Anspach et de Baireuth; les principautés de Schwartzenberg, etc.; les villes libres de Nuremberg, de Schweinfurth, etc.; les évêchés de Wurtzbourg, de Bamberg et d'Eichstædt, se partageaient le cercle de Franconie.

Dans celui du Bas-Rhin l'on trouvait, outre les anciens duchés de Berg

(*) L'électorat de Hanovre comprenait le duché de Brême, que l'Elbe sépare du Holstein la principauté de Lunebourg, celle de Grubenhagen, le duché de Saxe, Lauenbourg, la principauté de Verden, les comtés de Hoya et de Diepholz, enfin la principauté de Calemberg, comprenant 1° le quartier de Hanovre; 2° celui de Hameln et de Lauenau ; 3° celui de Gœttingen.

(**) Le landgraviat de Cassel comprenait les districts de Fulde, avec l'Hersfeld, de Werra, de Diemel, dans la basse Hesse ; de Schwalm, de la Lahn, et le comté de Ziegenhain, dans la haute Hesse; une partie de Schauenbourg et de Henneberg. Le landgraviat de Darmstadt comprenait la régence de Giessen et celle de Darmstadt, avec le Hanau-Lichtenberg.

fait la joie de l'Angleterre et la ruine des États-Unis. Elle refusa tout secours à l'Autriche, approuva la conduite du roi de Prusse, promit des subsides à l'élec-

et de Juliers, partagés entre la Prusse et la maison Palatine, l'électorat de Cologne, comprenant les bailliages de Bonn, de Linz, d'Andernach et de Brauweiler; le comté de Reckinghausen (entre Munster, Clèves et la Mark); le duché de Westphalie, entre Paderhorn et la Hesse à l'est, Munster et le comté de la Lippe au nord, le duché de Berg et le comté de la Mark à l'ouest, et la principauté de Nassau au sud (Cologne était une ville libre); l'électorat de Trèves au sud de Cologne, au sud-est du Luxembourg, à l'ouest des domaines de la maison Palatine, au nord de la Lorraine (villes : Trèves, Ehrenbreitstein, Coblentz, etc.); l'électorat de Mayence, à l'est des précédents, dont les domaines plus dispersés comprenaient l'Eichsfeld dans le cercle de haute Saxe (villes : Heiligenstadt, Duderstadt); la Bergstrasse; Kœnigstein, en Wétéravie, dans le cercle du Haut-Rhin.

La maison de Wittelsbach, réduite à la ligne de Deux-Ponts, se divisait en branches de Sulzbach et de Birkenfeld ou de Deux-Ponts. Nous avons vu plus haut quels étaient les domaines de la dernière. La première possédait le palatinat du Rhin, qui couvrait presque toute la partie orientale du cercle du Bas-Rhin; la partie occidentale du cercle du Haut-Rhin; les principautés de Simmern, de Rautern; les bailliages de Veldenz et de Lautereck, Creuznach et Spanheim, la haute et basse Bavière (Munich, Ingolstadt, Donawerth, Landshut, Straubing, etc.); le haut Palatinat; le landgraviat de Leuchtenberg; le comté de Haag; les seigneuries de Salzbourg et Pyrbaum, de Hohen-Waldeck, de Breiteneck, etc. L'archevêché de Salzbourg, l'évêché de Ratisbonne et la ville impériale du même nom n'appartenaient pas à la maison de Bavière.

Dans le cercle de Souabe le duc de Wurtemberg avait réuni le comté de Montbéliard au duché de Wurtemberg proprement dit (Stuttgard, Tubingen), au comté de Lœwenstein et à la seigneurie de Justingen.

A l'ouest du Wurtemberg la branche de Dourlach avait réuni le margraviat de Bade-Dourlach (Carlsruhe, Dourlach, Forsheim) et celui de Bade-Bade (Bade, Rastadt). On trouvait encore dans ce cercle trente villes impériales; les évêchés d'Augsbourg et de Constance; les prieurés de Kempten et d'Ellwangen; les comtés de Hohenzollern, d'OEttingen, de Lichtenstein, etc., etc.

Ainsi, en 1789, l'empire germanique, divisé en dix cercles : Autriche,

teur palatin, et engagea la Russie à offrir sa médiation en lui dévoilant la politique du gouvernement anglais qui envenimait les deux adversaires. Joseph II, arrêté par tant d'obstacles, renonça malgré lui à l'honneur d'imiter « Frédéric-l'Unique, » et, en se résignant à signer le traité de Teschen (13 mai 1778), il abandonna à Charles-Théodore la possession de la Bavière. Cette démonstration militaire étouffée à temps donna naissance à une confédération des princes germaniques, formée par le roi de Prusse, les électeurs de Saxe et de Brunswick-Lunebourg, les ducs de Saxe-Weimar et Gotha, les ducs de Deux-Ponts et de Meklembourg, la maison de Hesse, l'évêque d'Osnabruck, les princes d'Anhalt, le margrave de Bade et l'archevêque de Mayence, dans le but de prévenir les

Bavière et Souabe au sud ; Franconie, Haut-Rhin et Bas-Rhin au milieu ; Westphalie, Haute-Saxe et Basse-Saxe au nord ; enfin Bourgogne à l'ouest (*) ; renfermant plusieurs autres pays placés en dehors des cercles, comme la Bohême, la Silésie, la Moravie, la Lusace, et des provinces appartenant à des monarques étrangers, comme le Hanovre au roi d'Angleterre, la Poméranie antérieure à la Suède, le Holstein au Danemark ; comptant parmi ses membres des princes dont les États s'étendaient dans des contrées étrangères à l'Allemagne, comme le roi de Prusse, l'archiduc d'Autriche, le duc de Wurtemberg, etc. ; partagé enfin en trois cent soixante et dix États, dont cinquante et une villes impériales qui étaient autant de républiques ; l'empire formait un corps dont les diverses parties, n'ayant pas de vie commune, étaient sans force réelle, si ce n'est dans quelques-uns de ses membres, assez puissants par eux-mêmes pour suivre leurs destinées particulières. Cependant ce corps avait un chef *électif* qui était *toujours* l'archiduc d'Autriche, avec le titre d'empereur d'Allemagne, et une diète permanente qui veillait sur les intérêts généraux de l'empire.

(*) Il ne restait de ce cercle que les Pays-Bas autrichiens.

empiétements de l'autorité impériale et d'assurer le maintien de la constitution de l'empire. Le roi de Prusse, chef naturel de cette ligue, s'attribua la gloire d'avoir été l'arbitre désintéressé de l'Allemagne, et la France, dit un historien anglais, dans un langage malveillant jusqu'au cynisme, « la France eut l'effronterie, qu'on a peine à concevoir, de conserver l'alliance de l'Autriche, de servir les vues et les intérêts du roi de Prusse, et de rompre les liens de l'Angleterre avec la Russie. » L'Angleterre, dont les écrivains insultaient ainsi à notre patrie, ne pouvait assez se montrer étonnée au spectacle de la France redevenue grande et forte, et aspirant à son rôle naturel, qui est de conduire l'Europe par le seul ascendant de sa volonté et de sa puissance.

Il est vrai de dire que sur les côtes de Bretagne, par l'incurie du gouvernement et l'incapacité déplorable du comte d'Orvilliers, la marine française n'avait tenté contre l'Angleterre rien d'utile, rien de grand; elle n'avait tiré aucun parti du concours de la marine espagnole, et, en dépit d'un rassemblement de flottes et d'escadres plus formidable que n'avait pu l'être la vieille Armada, elle s'était bornée, entre Brest et Plymouth, à des parades et à des démonstrations tout à fait stériles. Ce fut à peine si, pour l'honneur de l'arme, on eut à signaler quelques rencontres isolées où se distinguèrent deux ou trois capitaines de frégates, et parmi eux le brave du Couëdic, qui commandait *la Surveillante* et mourut de ses glorieuses blessures dans un combat contre *le Québec*, vaisseau de Sa Majesté Britannique. Le comte d'Orvilliers, qui aurait dû être

traduit devant une cour martiale, fut maintenu dans son grade et dans ses honneurs ; mais il se rendit justice et se retira dans une maison religieuse, où il s'éteignit fort obscurément. Dans la mer des Antilles le comte d'Estaing, renforcé par les divisions de Lamotte-Piquet et de Grasse, s'empara de Saint-Vincent, et, bientôt après, de la Grenade. Ce fut un glorieux fait d'armes : le comte d'Estaing mit le premier le pied dans les retranchements ennemis; l'Irlandais Dillon et le duc de Noailles le secondèrent à la tête de leurs colonnes, et, quand l'amiral anglais Byron se présenta pour secourir la Grenade, il était trop tard, et il se vit forcé de rétrograder jusqu'à Saint-Christophe, poursuivi par les escadres françaises.

D'Estaing assiégea Savannah, capitale de la Géorgie, et bombarda cette place, défendue par le général anglais Prévost ; comme la mauvaise saison n'allait pas tarder à rendre impossible un siége par mer, d'Estaing résolut de tenter l'assaut. Cette entreprise, exécutée avec une audace irréfléchie, échoua complétement, et les Français se replièrent après avoir perdu onze cents hommes. Le gouvernement de Louis XVI eut la main malheureuse en disgraciant d'Estaing alors que l'opinion s'indignait de l'impunité du comte d'Orvilliers. En réalité la guerre, commencée depuis un an contre l'Angleterre, était mal faite et ne répondait ni aux espérances de la France, ni aux appréhensions de l'ennemi. Pour combler la mesure des fautes qui avaient compromis la campagne, la marine espagnole entreprit le blocus de Gibraltar ; elle fut vaincue, et les Anglais, aux ordres de l'amiral Rodney, purent ra-

vitailler à l'aise la forteresse imprenable qui leur livre la Méditerranée. Moins heureux dans la mer des Antilles, Rodney fut vaincu devant Sainte-Lucie par l'amiral français Guichen, qui avait remplacé d'Estaing (1780). On était encore au début de la lutte. Encouragées par les événements, les puissances du Nord, la Russie, la Suède, le Danemark, se liguèrent pour empêcher l'Angleterre d'exercer envers les marines neutres le droit de visite que s'arrogeaient ses vaisseaux. L'attitude qu'elles prirent envers la Grande-Bretagne n'était point hostile, mais on la définit une *neutralité armée*, et ce fut un précédent. Pour l'Angleterre elle s'abstint prudemment d'engager un conflit avec les États du Nord, mais elle n'abdiqua nullement, en principe, ses prétentions au droit de visite, et elle se réserva de les faire valoir en des jours moins difficiles. Vers le même temps, mécontente des dispositions équivoques manifestées par la Hollande depuis le commencement de l'insurrection américaine, la Grande-Bretagne déclara la guerre à la république des Provinces-Unies.

Les Américains voyaient avec un grand déplaisir la France et l'Espagne concentrer leurs efforts devant Gibraltar et dans les Antilles ; ils se croyaient oubliés au moment où ils avaient impérieusement besoin d'être secourus ; ils se disaient que des diversions tentées contre la marine anglaise sur des parages lointains ne suffisaient pas pour affaiblir les efforts dirigés par la Grande-Bretagne contre l'indépendance de leur patrie. La Fayette avait deviné leurs inquiétudes et était revenu en France solliciter le gouvernement de

Louis XVI d'envoyer un corps d'armée au secours des États-Unis. Il était temps de se hâter. La jeune république américaine manquait d'argent ; elle ne subvenait aux frais de la guerre qu'à l'aide d'un papier-monnaie dont la dépréciation était de jour en jour plus grande, et il avait fallu licencier la plupart des troupes, dont on ne pouvait assurer ni la nourriture ni la solde. L'année 1780 s'était donc ouverte sous les plus tristes auspices : autour de New-York, une armée de dix mille hommes à peine, décimée par la faim et le froid, sans solde, sans vivres, sans chaussures, en haillons, obligée pour subsister de dépouiller les populations et de se livrer à la maraude ou au pillage ; dans le midi, les Anglais, maîtres de Charles-Town et des Carolines, et, au nombre de douze mille hommes, prenant leur revanche de l'humiliante capitulation de Saragota. Il y avait de quoi décourager le patriotisme, d'ailleurs calculateur, des citoyens de l'Union, et le dictateur Washington, homme pur et dévoué, se montrait profondément inquiet et perdait l'une après l'autre ses espérances.

A la fin, sur les instances de Francklin et de La Fayette, le gouvernement de Louis XVI se détermina à envoyer au secours de l'Amérique une nouvelle escadre et un corps de six mille hommes. Le comte de Rochambeau commandait cette petite armée, qui accourait pleine d'enthousiasme, et impatiente de se ranger, avec ses chefs, sous les drapeaux de Washington. La Fayette l'avait précédée, et la promesse de renforts qu'il était venu apporter au congrès avait ravivé la confiance des États-Unis (avril 1780). Par

malheur, Rochambeau, qu'on croyait en mesure de rétablir les affaires de l'Union par le seul fait de sa présence, n'arriva à Rhode-Island qu'avec une division et six vaisseaux (10 juillet). C'était trop peu pour faire reprendre l'offensive aux soldats de Washington, désorganisés par les souffrances de l'hiver. Rochambeau, d'ailleurs, homme froid et circonspect, n'était pas d'humeur à tenter contre les Anglais des aventures par trop hasardeuses, et la saison se passa à se maintenir sur la défensive, tandis qu'au sud le général Gates se faisait battre à Camden par lord Cornwallis (16 août). Tout ce que put faire Washington, de concert avec La Fayette et Rochambeau, fut de prendre d'habiles dispositions pour terminer la lutte dans la prochaine campagne. L'armée insurrectionnelle des États-Unis reçut une organisation régulière; avec l'adhésion du congrès, les enrôlements forcés pour toute la durée de la guerre furent substitués aux engagements temporaires et volontaires; le brevet d'officier cessa d'être une charge par la promesse de la demi-solde à vie après la fin de la guerre; une législation pénale rigoureuse, mais protectrice, rétablit la discipline parmi les soldats et détruisit l'arbitraire parmi les chefs.

Vers la fin de l'année 1780, l'un des officiers les plus brillants de l'armée nationale, le général Arnold, commandait la place de West-Point : c'était le fort principal des Américains, la clef des communications entre le Canada et New-York, le nœud de la chaîne de postes établis autour de cette ville, le dépôt de toutes les munitions de siége des Américains. Tandis

que le général en chef accordait au général Arnold une confiance sans bornes, cet homme eut la criminelle pensée de trahir sa patrie et d'entrer dans une conspiration dont le but était de livrer West-Point aux Anglais. On découvrit ses projets odieux et il prit la fuite. Le général anglais, sir Henry Clinton, qui avait reçu les ouvertures de ce traître, chargea l'un des meilleurs officiers de l'armée du roi Georges de suivre cette affaire et de se concerter avec Arnold sur les moyens d'occuper West-Point. Le major André (c'était le nom de cet officier) ne faisait en cela que remplir la commission de son général, et le droit de la guerre lui permettait de s'immiscer dans de pareils actes, dont il n'avait point à apprécier la moralité, mais seulement l'utilité. Il tomba aux mains des Américains, qui le traitèrent comme un espion et le condamnèrent à être pendu ; il subit avec une résignation courageuse cet ignominieux supplice, et sa mort, qui parut injuste, fut une tache dans la vie de Washington. Pour Arnold, il échappa à ceux qui le poursuivaient et traîna longtemps encore à l'étranger une existence somptueuse et méprisée.

En attendant il s'était jeté sur la Virginie et la saccageait avec fureur ; pour se venger de les avoir trahis, il mettait à mort les partisans de l'indépendance et livrait à l'incendie leurs maisons et leurs plantations. Le général La Fayette, à la tête d'un corps d'armée, cherchait à contenir Arnold sans réussir à le vaincre. De son côté lord Cornwallis se retranchait à York-Town avec l'élite de l'armée anglaise. Le 30 septembre 1781 l'armée

américaine, après avoir rallié à elle les auxiliaires français, investit York-Town avec des forces supérieures en nombre. Il y eut plusieurs engagements entre les assiégeants et les Anglais. A la fin, le 14 octobre, les Français et les Américains, rivalisant d'impétuosité et d'audace, se précipitèrent sur les batteries anglaises, les emportèrent, et, après un combat meurtrier, contraignirent lord Cornwallis à mettre bas les armes. Lorsqu'il eut signé une capitulation en forme (17 octobre), il vit paraître à l'horizon les drapeaux de son collègue, sir Henri Clinton, qui accourait à son secours. Il était trop tard. Cette glorieuse bataille de York-Town fit le plus grand honneur au général La Fayette, qui, durant l'action, fut atteint d'une grave blessure.

Lorsque la nouvelle de la capitulation de lord Cornwallis parvint en Angleterre, le 25 novembre 1781, Georges III se montra plus que jamais disposé à ne rien épargner pour continuer la lutte et diriger contre les États-Unis de nouvelles armées. Ni le parlement ni l'Angleterre ne s'associèrent à cette politique orgueilleuse. Lord North, qui présidait le conseil, aspirait au repos, et, aussi bien que la nation, souhaitait d'en finir avec une lutte sans issue. Depuis longtemps il avait perdu cette confiance dans le succès qu'il affichait encore devant la chambre des Communes par fidélité pour son roi. Le 22 février 1782 sa complaisance trouva une limite. Ce jour-là, sur la question de la guerre d'Amérique, la majorité ministérielle, dans la Chambre élective, fut réduite à une voix, et, à la demande même de lord North, un ca-

binet nouveau se forma. Le ministère que le pays imposait ainsi à Georges III arriva au pouvoir en proclamant la nécessité de reconnaître l'indépendance des États-Unis, et des négociations furent immédiatement ouvertes en vue de la paix.

La campagne de 1781 n'avait point été aussi décisive que Washington se l'était promis. York-Town était pris, mais les Anglais restaient maîtres du Canada, de New-York, des Carolines, de la Géorgie, et leurs forces sur le continent américain montaient encore à plus de trente mille hommes. Contre toute attente ils offrirent la paix aux Américains, qui l'acceptèrent, et, le 7 novembre 1782, un traité fut signé clandestinement entre les représentants des États-Unis et les envoyés du roi Georges. En pactisant avec l'Angleterre, en prenant place parmi les nations indépendantes, les États-Unis ne se soucièrent nullement d'agir de concert avec la France et de l'associer à leur réconciliation avec la Grande-Bretagne. Ils se dirent que la France deviendrait ce qu'il plairait à Dieu, qu'elle était assez forte pour se défendre, et, oubliant qu'elle n'avait tiré l'épée que pour leur propre cause, ils l'abandonnèrent à sa destinée. Cette politique, marquée au coin de l'ingratitude, fut aussi inhabile que déloyale : en France on ignora d'abord que l'Amérique avait conclu avec l'Angleterre une paix particulière; quand ce secret fut connu, l'idée ne vint à personne de s'humilier devant l'ennemi.

C'était le moment où le ministre Necker, moins grand mais plus adroit réformateur que Turgot, travaillait à ramener l'ordre dans la comptabilité, et,

en même temps, à procurer des ressources au roi à l'aide des emprunts. Cette double tâche dépassait les forces d'un homme, mais l'orgueil et la confiance du ministre ne chancelaient ni devant les résistances, ni devant les mécomptes. D'ailleurs la guerre était engagée, et beaucoup d'expédients financiers, dangereux dans les temps normaux, semblaient légitimes du jour où il fallait faire face aux menaces de l'Angleterre. Necker eut le rare bonheur d'emprunter, en pleine guerre, à des conditions que d'autres ministres eussent à peine obtenues pendant la paix. En même temps il développa son système de réformes intérieures. Si son génie ne s'élevait pas à la hauteur des plans de Turgot, du moins ses idées étaient-elles plus pratiques, plus réalisables, et l'on ne peut nier qu'il n'introduisit des modifications utiles dans le régime fiscal de la France. Désireux d'établir un équilibre réel entre les recettes et les dépenses, il commença par centraliser la comptabilité au trésor royal. Bientôt après il fit dresser le tableau général des pensions. Heureux de conseiller à Louis XVI l'un des actes les plus honorables de son règne, il fit rendre un édit qui affranchissait tous les *mainmortables* des domaines du roi et abolissait dans tout le royaume le *droit de suite*, reste honteux de la servitude de la glèbe. En vertu de ce droit les seigneurs de fiefs à mainmorte réclamaient l'héritage d'un homme né dans l'étendue de leur seigneurie, lors même qu'absent depuis plusieurs années il avait porté son industrie sur un territoire franc. L'abbé de Saint-Claude essaya de maintenir ce droit sur ses domaines; ses réclamations furent

sanctionnées par un arrêt du parlement de Besançon ; mais l'édit de Louis XVI donna aux mainmortables de la Franche-Comté le droit d'habiter avec sécurité toute autre province de la France. Au suplus, Necker, qui avait besoin de faire oublier au roi sa double qualité de protestant et d'étranger, mettait beaucoup de réserve dans ses innovations administratives et financières ; ses économies, beaucoup trop vantées, n'imposaient aucun sacrifice important à la cour. Le clergé préférait ce directeur général, tout protestant qu'il fût, au philosophe Turgot, dont les réformes ne s'arrêtaient point assez devant les immunités ecclésiastiques. En butte aux inquiétudes mesquines de Maurepas, Necker mettait à profit son influence pour introduire dans le conseil ses admirateurs ou ses partisans. Par son choix Louis XVI appela le marquis de Castries au ministère de la marine et confia au marquis de Ségur le portefeuille de la guerre.

La reine n'avait élevé aucune objection, elle avait même accueilli avec faveur les deux nouveaux ministres ; malheureusement pour cette princesse, elle avait la prétention d'exercer une influence prépondérante sur les conseillers du roi, et, en échange de la protection qu'elle leur accordait, elle exigeait d'eux toutes sortes de bienfaits et de grâces pour ses amis et ses créatures. Est-il besoin de dire que cette protection ne s'adressait que trop souvent à l'intrigue ! La reine était bonne, aimante, capable de tous les dévouements, mais elle cédait à des inspirations irréfléchies, à des amitiés capricieuses, à des impressions aveugles, et son entourage se préoccupait moins de

la compromettre que d'obtenir sans relâche des pensions, des priviléges, des concessions plus ou moins justes, et toujours onéreuses pour le trésor. La reine était loin de s'apercevoir combien ce jeu était dangereux pour elle. Tout émue encore des grands souvenirs de sa mère, elle se croyait appelée à diriger la politique du royaume, à prendre l'initiative des améliorations générales, à inscrire son nom au rang des femmes illustres à qui il a été donné de conduire les nations. C'étaient là de trop décevantes illusions dont le charme l'enivrait et qui ne lui permettait pas d'apercevoir les abîmes à demi ouverts sur sa route. A l'exception d'un très-petit nombre d'amis que séduisait le charme de sa confiance, qui bien souvent s'indignaient de la voir méconnue et trahie, elle ne rencontrait que des jaloux et des ingrats. Les frères du roi, mécontents de ses prétentions politiques, avides de gouverner eux-mêmes Louis XVI, piqués au vif par ses railleries imprudentes, étaient réduits peut-être à honorer sa vertu dans le secret de leur conscience, tout en paraissant ne pas y croire; avec eux les comtesses de Provence et d'Artois, plus ou moins rejetées sur le second plan, n'épargnaient à la reine ni ces demi-mots qui portent coup, ni ces louanges qui blessent, et, jusque dans leurs sourires silencieux, on devinait qu'on serait bien venu à ne pas idolâtrer Marie-Antoinette. Aussi que ne reprochait-on pas à cette princesse infortunée? Si elle préférait les robes de mousseline aux étoffes de soie, on l'accusait de servir les intérêts de l'Autriche et de vouloir enrichir le commerce de Bruxelles au détriment des

fabriques de Lyon. Si elle donnait le jour à des enfants destinés, hélas! à porter la couronne d'épines, on calomniait sa fécondité, on répandait sur la légitimité de son fils ces odieux soupçons qu'on colporte à la naissance de chaque prince réservé au trône. Si, impatiente de confier ses douleurs à une amie, elle accordait tantôt à la princesse de Lamballe, tantôt à la comtesse Diane ou à la comtesse Jules de Polignac, la confiance aveugle d'une sœur, il ne manquait point à la cour, et jusqu'au pied du trône, de ces ennemis cruels ou lâches qui savent flétrir l'honnêteté ou abaisser les imprudences au rang des crimes. Nous avons mission d'écrire l'histoire et non de tenir registre des scandales d'une société qui avait courtisé madame du Barry et autorisé les ignominies du Parc-aux-Cerfs. Qu'on ne s'attende donc pas à retrouver ici, contre la reine, le reflet à peine déguisé de ce qu'on osait publier dans d'abominables libelles, imprimés à Londres et clandestinement répandus à Paris. Il y a des excès de haine qui révoltent, et nous nous refusons à reproduire des accusations écrites avec de la boue sanglante.

La reine et les princes, plusieurs ministres eux-mêmes, après avoir applaudi aux premières opérations financières et aux emprunts de Necker, n'en commençaient pas moins, sinon à s'inquiéter de ses réformes, du moins à les surveiller pour se tenir prêts à y mettre obstacle le jour où elles leur paraîtraient compromettre les priviléges de la monarchie. Maurepas ne se faisait pas faute d'insinuations et de railleries, et il ne tenait pas à lui qu'on ne vît bientôt en Necker,

non l'adversaire économiste de Turgot, mais le continuateur secret, l'héritier déguisé des projets de cet utopiste. M. de Vergennes, esprit sagace et positif, disait lui-même à Louis XVI : « La France est une monarchie absolue; si *l'opinion publique de monsieur Necker* venait à prévaloir, Votre Majesté pourrait s'attendre à voir commander ceux qui obéissent et obéir ceux qui commandent. » A la cour, ainsi qu'on l'a vu plus haut, un vague instinct, tenu en éveil par les intérêts froissés, propageait les mêmes appréhensions, et le terrain était miné sous les pieds de l'orgueilleux Génevois alors qu'il se croyait en possession de la renommée et de l'avenir.

A diverses reprises, depuis trente ans, on avait agité la question des assemblées provinciales, institution que plusieurs proposaient d'établir, et qui, sous certains rapports, aurait eu une analogie marquée avec nos conseils généraux actuels. D'Argenson, Mirabeau le père, Turgot avaient tour à tour discuté et approuvé cette idée. Necker la prit dans les livres, dans les économistes, et demanda au roi d'en faire l'essai. Les réformateurs qui sollicitaient le gouvernement d'organiser les assemblées provinciales ont été médiocrement approuvés par les publicistes de l'école révolutionnaire. Ceux-ci leur ont reproché d'avoir tendu, par cet établissement, à régulariser, à consolider la décentralisation administrative, à une époque où, avant toute chose, la France attendait du pouvoir central, du gouvernement lui-même, l'initiative des institutions d'où devait surgir l'unité nationale. On eût dit, d'ailleurs, que Necker avait peur de sa propre

réforme. On le vit procéder à la nouvelle organisation partiellement, par tronçons, comme à titre d'essai, opérant sur un point du royaume, n'osant se risquer sur d'autres points, et cherchant à faire comprendre l'institution des assemblées provinciales avant de la généraliser. Les premières assemblées de cette nature qu'il provoqua furent établies dans le Berri et en Guienne; on leur dut l'abolition des corvées et la répartition plus égale des impôts. En Dauphiné il y eut des retards et des conflits; dans le Bourbonnais l'institution fut repoussée par l'intendant général de la province, dont Necker exigea la révocation. Les assemblées provinciales étaient composées d'après un système mixte, tel que le choix du roi désignant une partie des délégués, les trois ordres élisant les autres. Elles devaient avoir pour résultat de façonner les esprits à la vie politique, d'appeler un plus grand nombre d'intelligences à la pratique des affaires. Les parlements, qui avaient enregistré les emprunts d'assez mauvaise grâce, se montrèrent tout à fait hostiles aux assemblées provinciales; ils comprirent qu'il y avait là pour le pouvoir une occasion de se déplacer, et de passer des mains de la magistrature aux mains d'une catégorie de notables dont beaucoup relèveraient de la bourgeoisie ou de l'Église. Ils s'alarmèrent et firent entendre de vives réclamations. Le roi donna raison à Necker, mais il s'étonna de la résistance des parlements, et douta de l'opportunité d'une réforme contre laquelle on protestait avec l'accent de la colère ou de l'audace.

C'était au plus fort des embarras de la guerre d'A-

mérique. A mesure que la cour et les grands s'éloignaient de Necker, la confiance des prêteurs paraissait diminuer. Dans le cours de l'année 1780 la ressource des emprunts s'était affaiblie. Le directeur général n'avait fait entrer au trésor, par ce moyen, qu'une somme de vingt et un millions, et il s'était vu réduit à anticiper de cent cinquante millions sur les ressources des huit années à venir. Pour ressaisir les éléments de la confiance, pour engager le roi et dominer l'opinion, Necker s'avisa d'un moyen hardi, qui le rendit célèbre en Europe, populaire dans le royaume, et qui fut pour la monarchie une cause de discrédit et de déconsidération. Le Génevois n'y regardait pas de si près lorsqu'il s'agissait de plaire au peuple et de se poser en grand homme. Il rédigea et présenta au roi un *Compte rendu* qu'avec l'assentiment de Louis XVI il osa livrer à l'impression (janvier 1781). C'était un appel à l'opinion publique; sous prétexte de donner au crédit une base dans la confiance du pays, le but réel de Necker était d'asseoir sa renommée et son influence sur les ruines des institutions surannées qui servaient encore de cortége à la monarchie. Se dégageant du rôle circonspect d'un économe, Necker s'aventurait à développer tous les plans d'un homme d'État, à usurper la position et l'autorité d'un ministre nécessaire, à conquérir la puissance de premier ministre. Il y avait dans ce *Compte rendu* le germe d'une révolution morale et politique : le roi ne s'en doutait guère, Necker ne s'en alarmait pas. Le *Compte rendu* était d'ailleurs rédigé en style oratoire, dans les formes solennelles que l'école de J.-J. Rousseau avait mises à

la mode. Ajoutons qu'il était conçu de bonne foi ; la confiance de Necker en ses propres idées et en sa force était trop grande pour qu'il crût avoir besoin de feindre ou d'user d'adresse ; comme tous les ouvrages, comme tous les plans éclos de la pensée de cet homme, son *Compte rendu* était un mélange d'idées vraies et d'idées fausses, de clartés et de choses obscures. En cherchant le positif, l'auteur de ce livre financier rencontrait souvent le vague, et il affectait de ne pas s'en apercevoir. Comme tous les calculateurs politiques qui préparent des budgets avec l'intention d'éblouir, Necker avait l'art de faire dire aux chiffres tout ce qu'il attendait d'eux. Au dix-neuvième siècle on a vulgarisé le secret de dépenser beaucoup plus que ne le comporte le revenu des peuples, et de présenter toujours à l'avance une situation en parfait équilibre, un budget qui, dressé sous l'inspiration d'une vérité relative, rassure les contribuables et leur fait espérer que les recettes excéderont de beaucoup les charges publiques. Vient ensuite le chapitre de l'imprévu et des mécomptes. Necker aurait pu passer, au dix-huitième siècle, comme le précurseur de cette science commode, mais dont l'infaillibilité est devenue fort douteuse. Le résultat de sa gestion financière, tel que la présentait le *Compte rendu*, avait de quoi confondre l'imagination. Suivant Necker, le déficit annuel du trésor royal, estimé à plus de vingt-sept millions, avait été comblé, et l'État, après avoir ouvert d'énormes emprunts sans créer de nouveaux impôts, voyait ses recettes excéder ses charges de dix millions. Il y avait là, si l'on pouvait accepter de pareils calculs, un résultat sur-

prenant, fait pour confondre les amis et les adversaires du directeur général, et que nul ne pouvait s'expliquer en présence des embarras financiers que la guerre avait ajoutés à tant d'autres. Comment croire que les petites économies opérées par le Génevois, les réformes utiles, mais très-peu radicales, dont il avait pris l'initiative, avaient subitement amené de pareils changements dans les conditions fiscales du royaume? Cependant Necker l'affirmait et ses partisans le proclamaient avec lui.

Les mécontents et les frondeurs de toutes classes ne manquaient pas d'applaudir à la publication du *Compte rendu* comme à l'acte le plus courageux et le plus nécessaire dont un ministre pût s'honorer. Necker, qui ne savait point parler sans prendre un ton dogmatique, commençait par blâmer la monarchie d'avoir jusqu'alors fait un mystère de l'état des finances. Il dénonçait le mensonge des anciens édits, il parlait de ses réformes tantôt avec complaisance, tantôt avec une modestie orgueilleuse. Il passait en revue tous les services de l'État, énumérant les abus dont il avait fait justice, appelant l'attention du pays sur les institutions trop imparfaites créées en faveur de l'ouvrier et du pauvre, et sur les améliorations urgentes que réclamait l'humanité. Hospices, prisons, établissements de répression ou de charité, il les montrait avec leurs lacunes et leurs abus sans nombre, et il éveillait l'amour-propre ou la pitié de la France sur la nécessité de remédier au mal, de compléter le bien. Il y avait, parfois, de très-bonnes, de très-louables choses dans ce Mémoire. Les calculs finan-

ciers y rencontraient les théories gouvernementales; l'apologie de l'auteur marchait de pair avec la critique de ses devanciers; mais, en autorisant la publication d'un semblable document, qui semblait rendre la nation juge de son propre gouvernement, Louis XVI avait oublié que de la condition de roi de France il venait de passer à celle d'un roi d'Angleterre, et que Necker n'était plus qu'un secrétaire d'État constitutionnel soumettant le budget au contrôle et aux critiques des Communes. Quant au directeur général, qui exposait ainsi sa personne à l'admiration universelle, le besoin d'être applaudi lui avait fait perdre de vue une grande vérité : c'est qu'il faut entourer de beaucoup de ménagements la révélation du mal et de la misère, c'est que les nations mal préparées à l'exercice de leurs droits sont disposées à s'en servir comme les enfants se servent des armes mortelles mal à propos tombées en leurs mains.

M. de Maurepas, à l'apparition du *Compte rendu*, se borna à le qualifier de *conte bleu*, par allusion à la couleur de la couverture. Ce ridicule jeu de mots eut peu de succès. Cette fois la cour, les princes, la noblesse, le parlement, le clergé comprirent tout ce qu'ils avaient à craindre d'un appel fait au pays, sous prétexte de finances, appel qui était une provocation à tout changer, et qui, à force d'étaler les misères de la vieille monarchie, la rendait impopulaire, et la signalait comme la cause des abus, des désordres et des souffrances. Tout ce qui voulait contrarier la marche du gouvernement trouvait des idées et des preuves dans le livre de Necker; tout

ce qui était exposé à perdre quelque chose dans un bouleversement social s'indignait bruyamment de la publication d'un travail aussi dangereux qu'inopportun. Les apologies se multiplièrent et en même temps les satires. Necker aimait ardemment la louange ; le blâme lui était souverainement désagréable. Il parla d'envoyer à la Bastille les écrivains qui osaient critiquer le *Compte rendu*, mais le roi et les ministres ne lui prêtèrent pas l'appui de leur puissance. Étonné de ne point triompher aisément de ses ennemis, inquiet de la jalousie railleuse de Maurepas, Necker voulut en finir avec de pareils obstacles. Il ne craignit pas de demander le titre de ministre d'État et l'entrée au conseil, d'où sa qualité de protestant l'avait tenu éloigné. En cas de refus il offrait sa démission. Maurepas fut d'avis qu'on lui accordât l'entrée au conseil *s'il abjurait solennellement les erreurs de Calvin.* Pour toute réponse Necker prit un petit carré de papier et envoya au roi sa démission, formulée d'une manière presque impolie ; à la stupéfaction de tout le royaume elle fut acceptée (19 mai 1781).

La disgrâce de Necker fut considérée comme une calamité publique. La douleur de la France se manifesta par un silence lugubre, par une consternation à laquelle s'associaient toutes les classes, moins les parlements, le haut clergé et quelques privilégiés de la noblesse dont Necker avait froissé les intérêts. Turgot, qui venait de mourir, n'avait été l'objet d'aucun regret visible, et cependant il avait voulu, de bonne foi et ardemment, soulager les misères du peuple. Necker, plus personnel, plus ambitieux, plus avide

de renommée, avait souvent travaillé à réformer les abus, mais il avait surtout cherché à plaire à la bourgeoisie, à être le courtisan des multitudes sans déplaire aux grands, sans mécontenter les princes. La popularité de faux aloi qu'il s'était acquise lui servait de récompense et le consolait dans sa retraite. On le regrettait parce qu'il avait diminué l'impôt en augmentant les dépenses, étrange problème qu'il n'avait pu résoudre qu'à l'aide du crédit et en grevant l'avenir. Le tiers-état se montrait indigné de ce que Louis XVI sacrifiât si promptement ses ministres dès qu'ils étaient en butte aux inimitiés ou à la jalousie de certains personnages. La reine parut attendrie et versa des larmes, démonstration inattendue qui exalta l'orgueil et la reconnaissance de Necker. La tante du roi, Madame Louise, du fond de son cloître, les ducs d'Orléans et de Chartres, les princes de Condé et de Beauveau, le duc de Luxembourg, le maréchal de Richelieu, l'archevêque de Paris lui-même s'associèrent à la manifestation de la douleur publique. Une foule immense de citoyens accourut à Saint-Ouen, où s'était retiré le directeur général éloigné du pouvoir; de tous les points du royaume on lui vota des adresses; au théâtre, à la moindre allusion possible, les spectateurs faisaient entendre des acclamations redoublées. Les souverains étrangers se laissèrent aller, on ne sait pourquoi, à de pareils entraînements. L'empereur d'Allemagne, la czarine, la reine de Naples, le roi Stanislas-Auguste écrivirent à Necker pour lui offrir la direction de leurs finances, et Catherine II, fort peu avare de flatteries, se plaignait de ce que

Louis XVI *avait touché du pied une grande gloire*, éloge doublement injuste en ce qu'il blessait le roi de France et érigeait en héros un calculateur probe et habile, sans doute, mais joignant l'amour des expériences à l'étroitesse des aperçus. Au surplus, lorsque Necker se retira, il laissa au fisc royal des ressources assurées pour une année entière. « Il y avait au trésor, disait-il, plus d'argent comptant et plus d'effets exigibles qu'il ne s'en était trouvé de mémoire d'homme. » En résumé, le crédit qu'il avait fondé était prouvé par sa popularité même et Necker était justement regretté; nous aussi nous le rangerons parmi les hommes politiques, en trop petit nombre, qui ont aimé le pouvoir comme moyen et non comme but, et qui ont identifié leur ambition personnelle avec l'intérêt général. Ce genre de mérite n'est pas vulgaire.

Sur ces entrefaites (21 septembre 1781) mourut l'égoïste Maurepas ; il emporta dans sa tombe les regrets du roi qui avait consenti au départ de Necker. Il y eut peut-être, dans cette conduite de Louis XVI, preuve de bonté d'âme plus que d'intelligence. Quoi qu'il en soit, le roi renonça à s'éclairer des conseils d'un nouveau mentor, et se borna à accorder plus d'autorité et de confiance à M. de Vergennes. Un conseiller d'État, Joly de Fleury, fut appelé malgré lui au périlleux héritage de Necker.

En 1782 la guerre durait encore et imposait au pays de lourds sacrifices. L'Angleterre avait reconnu l'indépendance des États-Unis, l'Amérique avait cessé d'être en cause, mais la lutte était de plus en

plus opiniâtre contre la France, et le gouvernement de Louis XVI ne pouvait sortir honorablement de la lutte qu'au prix des plus grands efforts. La France, il est vrai, comptait encore pour alliés les Espagnols, qui s'étaient récemment emparés de la Floride occidentale, et les Hollandais, qui avaient soutenu contre les Anglais la bataille navale de Doggers-Banck, digne des plus beaux jours de leur république. Sous les ordres du duc de Crillon, non moins brave que son ancêtre, les Français et les Espagnols enlevèrent aux Anglais l'île de Minorque et le fort Saint-Philippe (4 février 1782), que la Grande-Bretagne s'était fait céder par le traité de 1763. La France et l'Espagne avaient tout disposé pour la conquête de la Jamaïque. Le comte de Grasse, avec une escadre de trente-trois vaisseaux de ligne, était parti du Fort royal de la Martinique pour aller rallier la flotte espagnole dans les eaux de Saint-Domingue; l'amiral anglais Rodney croisait dans le canal de Sainte-Lucie, avec trente-cinq vaisseaux, pour empêcher cette jonction. Il rencontra (9-12 avril 1782) l'escadre française, qui avait dépassé Saint-Domingue, et des deux côtés la bataille s'engagea entre la Guadeloupe et les Saintes. Ce fut un combat formidable, qui donna lieu à des faits d'armes héroïques, dont s'enorgueillirent les deux marines. A la fin la victoire se tourna du côté des Anglais, et la nuit préserva d'une destruction totale les débris de la flotte française. La France apprit avec un douloureux étonnement la perte de sa flotte des Antilles, et la mort de plusieurs milliers d'hommes dont le stérile dévouement n'avait point épargné au

pavillon l'humiliation d'une défaite. Le comte de Grasse, qui commandait à bord du vaisseau amiral la *Ville de Paris,* avait soutenu jusqu'au soir le terrible effort d'un ennemi supérieur en nombre ; foudroyé par la flotte anglaise, l'équipage de ce vaisseau avait presque entièrement péri, et, quand il s'était vu réduit à se rendre, il ne restait à bord que trois hommes sans blessures, parmi lesquels, par un triste et fâcheux bonheur, on remarquait l'amiral. Les Anglais comblèrent de marques d'honneur le comte de Grasse, leur prisonnier, tandis que cet infortuné marin était en France en butte aux accusations d'incapacité ou de faiblesse. L'ennemi n'y regardait pas de si près, tant il avait à cœur d'exalter une victoire dont l'inévitable résultat était d'arrêter l'essor de notre nouvelle marine, de rendre à l'Angleterre le sceptre des mers. Au nombre des Français illustres qui périrent dans cette fatale rencontre du 12 avril on eut à regretter le brave capitaine Laclochetterie, qui, sur la frégate *la Belle-Poule,* avait glorieusement commencé la guerre : avec lui la France perdit cinq capitaines de vaisseau, MM. Des Cars, Bernard de Marigny, Saint-Césaire, Dupavillon et Lavicomté. Les Anglais exaltèrent la conduite de leur amiral Rodney, et le roi Georges lui décerna la pairie. Cependant les gazettes de Londres reprochèrent à ce vaillant officier d'avoir laissé échapper quelques vaisseaux de la flotte française, et entre autres celui que commandait Lapeyrouse ; comme pour justifier ces attaques, Lapeyrouse profita du bonheur qu'il avait eu de se soustraire à la destruction de la flotte en attaquant et en dévas-

tant l'un des plus beaux établissements anglais, situé dans la baie d'Hudson. Bientôt après, les préoccupations de l'Angleterre et de la France se concentrèrent sur Gibraltar.

La France et l'Espagne avaient réuni contre cette forteresse quarante-six vaisseaux de guerre, cent petits bâtiments, dix batteries flottantes et une armée de quarante mille hommes; mais la place était défendue par une garnison de huit mille hommes et avait plusieurs fois été ravitaillée : elle passait pour imprenable. La France et l'Espagne espéraient bien lui ravir ce privilége. Le siége de Gibraltar devint à Versailles une affaire de mode; les princes du sang, le comte d'Artois, le duc de Bourbon parurent au camp, et, à leur suite, y installèrent le faste et les plaisirs de la cour. On avait fait un immense déploiement de moyens d'attaque. Du côté de la terre une batterie de plus de deux cents pièces de canon s'étendait dans toute la largeur de la presqu'île et secondait les manœuvres de la flotte, le tir incessant des batteries flottantes, les travaux prodigieux des ingénieurs de terre, le bombardement et la pluie de projectiles incendiaires qui accablaient ou détruisaient la ville du côté de la mer. Mais ces attaques formidables avaient été mal concertées : les batteries de la place dirigèrent sur les bâtiments et sur les batteries des boulets rouges qui y mirent le feu. La mer favorisa les Anglais. A la suite d'une tempête qui avait maltraité et dispersé la flotte combinée, la marine britannique réussit de nouveau à ravitailler la ville. Lamotte-Picquet arriva, toutes voiles au vent et mèches allumées, au moment où

la flotte anglaise se retirait après avoir accompli sa mission ; tout ce qu'il put faire fut de canonner et d'endommager l'arrière-garde, mais l'amiral Howe réussit à éviter une affaire générale. Durant le cours de cet interminable siége, la ville de Gibraltar avait été détruite, les fortifications seules avaient résisté. Quant aux deux armées, elles n'avaient point abdiqué les traditions courtoises de Fontenoy, elles rivalisaient entre elles de prévenances chevaleresques. Dans les deux camps on donnait des bals, on envoyait aux officiers ennemis des rafraîchissements et des fruits glacés, on faisait parade de bon goût et de politesse ; en attendant, on commençait à désespérer de prendre une forteresse assise sur un roc inébranlable, et qui se riait des attaques de ses ennemis, et le siége de Gibraltar semblait être un sujet de déconvenue pour la France, de gloire pour la Grande-Bretagne.

La guerre se poursuivait avec acharnement dans les Indes orientales. En 1781 l'Angleterre avait enlevé à la Hollande une partie de ses possessions lointaines, telles que Sumatra, Négapatam, Trinquemale, la moitié de Ceylan. Pour défendre l'honneur de la France dans ces parages, le bailli de Suffren n'avait que onze vaisseaux de guerre, et il n'existait aucun port ami où ses marins pussent trouver asile ou secours : c'était peu pour replacer dans l'Inde la puissance de notre pays au rang où l'avait élevée Dupleix et d'où l'avait fait descendre la pusillanime incurie du gouvernement de Louis XV. L'héroïque Suffren ne recula pas devant les difficultés d'une pareille tâche. En une seule année (1782) il livra quatre batailles navales dont le souvenir

honorable est demeuré inscrit dans nos fastes maritimes. Depuis plusieurs années les Anglais, possesseurs de tout le Bengale, avaient pour tributaires six radjahs et tenaient le grand-mogol sous leur dépendance. Depuis le fatal traité de 1763, ils n'avaient trouvé en Asie d'obstacles que dans Haïder-Ali, homme de génie qui avait usurpé le trône du Maïssour, fondé un empire dans le centre de l'Indoustan, créé une armée de deux cent mille hommes, et forcé, même en 1769, la Compagnie anglaise à subir une paix humiliante. La domination de ces marchands était devenue odieuse au pays. Haïder, les Mahrattes, le souverain du Décan avaient formé contre eux une ligue qui, pour éclater, n'attendait que l'appui de la France. Habitués à ne point se laisser prévenir par leurs ennemis, les Anglais s'étaient rendus maîtres de Pondichéry et des possessions françaises. La France de Louis XV n'envoya contre eux ni troupes, ni vaisseaux; les Mahrattes et le Décan restèrent immobiles; réduit à ses propres forces, Haïder avait commencé la guerre, mais son ardeur prématurée venait d'être châtiée par trois grandes défaites. C'était de cette ruine que le bailli de Suffren, par ordre de Louis XVI, devait le sauver. Les victoires navales de la flotte française mirent en péril la domination anglaise dans l'Inde. Le bailli de Suffren s'empara de Gondelour et de Trinquemale, et donna des renforts à Haïder. Ce prince reprit le courage, mais il fut de nouveau vaincu et mourut de chagrin. Son fils, Tippoo Saïb, qui lui succéda, vit à son tour Carnate ravagé et les Anglais lui enlevèrent la ville de Béduore. Bientôt après, assiégé dans Gondelour,

il allait succomber, lorsqu'une nouvelle victoire de Suffren amena sa délivrance (1783).

Peu d'hommes de mer ont mérité à l'égal de Suffren l'admiration et les sympathies de la nation française. Son corps était obèse, mais il avait le cœur jeune, l'âme intrépide, et son ardeur tenait du prodige. Avec une escadre ruinée par la guerre, affaiblie par la victoire, il ne voulait entendre parler ni de repos, ni de retraite. Vainement on lui conseillait de se replier sur Bourbon ou sur l'île de France. « Jusqu'à ce que j'aie conquis un port dans l'Inde, répondait-il, je ne veux d'autre port que l'Océan. » Il aimait le danger, son génie s'exaltait dans la lutte, sa confiance croissait à mesure qu'il voyait s'augmenter le nombre de ses ennemis. Pour la première fois le pavillon anglais évitait la rencontre des flottes françaises.

Cependant le ministère anglais, qui avait réconcilié la Grande-Bretagne et l'Amérique, paraissait disposé à entrer en arrangements avec la France; la France, de son côté, ayant atteint son but, qui était d'émanciper les colonies anglaises, n'avait aucun motif impérieux de prolonger l'effusion du sang. Le marquis de Rockingham, ministre du roi Georges, venait de mourir, léguant à ses collègues Charles Fox et lord Shelburne le redoutable fardeau des affaires. Loin de s'unir, ces hommes d'État se divisèrent; le fils de lord Chatam, William Pitt, profita de leurs dissentiments pour s'introduire au conseil et faire disgracier Charles Fox.

La paix fut signée à Versailles, le 20 janvier 1783, entre l'Angleterre, la France, la Hollande et l'Espagne.

La Hollande rentra en possession des belles colonies que l'Angleterre lui avait enlevées durant la guerre. L'Espagne obtint la restitution de Minorque et se fit céder la Floride. La France et l'Angleterre se restituèrent réciproquement les conquêtes qu'elles avaient faites l'une sur l'autre dans les deux Indes, à l'exception de l'île de Tabago, qui fut cédée à la France, et de l'établissement du Sénégal, dont elle recouvra la possession. Les autres avantages que la France obtint furent une augmentation de territoire autour de la ville de Pondichéry et celle des pêcheries du banc de Terre-Neuve; enfin la suppression de la condition humiliante que la paix de 1763 avait imposée quant aux fortifications et au commerce de Dunkerque. Voici les articles de ce traité :

Article Ier. Oubli et amnistie de tout ce qui a pu être fait ou commis avant ou depuis le commencement de la guerre qui vient de finir.

II. Les traités de Westphalie, de 1648; de Nimègue, de 1678 et de 1679; de Riswyck, de 1697; de Paris et d'Utrecht, de 1713; de Baden, de 1714; de la triple alliance de 1717; de la quadruple alliance de Londres, de 1768; d'Aix-la-Chapelle, de 1748, et de Paris, de 1713, doivent servir de règle dans tous les points auxquels il n'est point dérogé par ce traité.

III. Tous les prisonniers seront élargis sans rançon, chaque couronne soldant les avances qui auraient été faites pour la subsistance et l'entretien des prisonniers. Tous les vaisseaux de guerre ou marchands pris depuis l'expiration des termes convenus pour la cessation des hostilités seront pareillement restitués

de bonne foi, avec leurs équipages et cargaisons.

IV. Le roi d'Angleterre est maintenu dans la propriété de l'île de Terre-Neuve et des îles adjacentes, excepté des îles de Saint-Pierre et Miquelon, lesquelles sont cédées en toute propriété à la France.

V. Le roi de France renonce au droit de pêche qui lui appartenait, en vertu de l'art. XIII du traité d'Utrecht, depuis le cap Bonavista jusqu'au cap Saint-Jean, sur la côte orientale de l'île de Terre-Neuve par le cinquantième degré de latitude nord ; et le roi d'Angleterre consent que la pêche assignée aux Français, commençant audit cap Saint-Jean, passant par le nord, et descendant par la côte occidentale de l'île de Terre-Neuve, s'étende jusqu'à l'endroit appelé *Caprayé*, au quarante-septième degré cinquante minutes de latitude. Les Français jouiront de la pêche qui leur est assignée par le présent article comme ils ont eu le droit de jouir de celle qui leur était assignée par le traité d'Utrecht.

VI. Les Français exerceront la pêche dans le golfe Saint-Laurent, conformément à l'art. V du traité de Paris.

VII. Le roi d'Angleterre restitue à la France l'île de Sainte-Lucie, dans l'état où elle était lorsque les armes britanniques en ont fait la conquête. Il cède aussi et garantit à la France l'île de Tabago.

VIII. Le roi de France restitue à la Grande-Bretagne les îles de la Grenade, des Grenadins, de Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe, Montserrat et Névis, dans l'état où elles étaient lorsque la conquête en a été faite par la France.

IX. Le roi d'Angleterre cède et garantit à la France la rivière de Sénégal et ses dépendances, avec les forts de Saint-Louis, Pador, Galam, Acquin et Portendich; il lui restitue aussi l'île de Gorée dans l'état où elle se trouvait lorsque la conquête en a été faite.

X. Le roi de France garantit à l'Angleterre la possession du fort James et de la rivière de Gambie.

XI et XII. Des commissaires seront chargés de fixer les bornes des possessions respectives dans l'Afrique, et, quant à la traite de la gomme, les Anglais pourront la faire depuis l'embouchure de la rivière Saint-Jean jusqu'à la baie et fort de Portendich; bien entendu que, dans la rivière Saint-Jean, sur la côte, et dans la baie de Portendich, ils ne pourront faire aucun établissement permanent de quelque nature que ce soit.

XIII. L'Angleterre restitue à la France tous les établissements qui lui appartenaient au commencement de la guerre sur la côte d'Orixa et dans le Bengale, avec la liberté de faire entourer Chandernagor d'un fossé pour l'écoulement des eaux. Le roi d'Angleterre s'engage à prendre les mesures qui seront en son pouvoir pour assurer aux Français, dans cette partie de l'Inde, comme sur les côtes d'Orixa, de Coromandel et de Malabar, un commerce sûr, libre et indépendant, tel que le faisait la Compagnie française des Indes orientales, soit qu'ils fassent ce commerce individuellement ou en corps de compagnie.

XIV. Pondichéry sera également rendu et garanti à la France, de même que Karikal, et le roi d'Angleterre procurera, pour servir d'arrondissement à Pon-

dichéry, les deux districts de Vélanour et de Bahour, et à Karikal les quatre magans qui l'avoisinent.

XV. La France rentrera en possession de Mahé, ainsi que de son comptoir à Surate, et les Français feront le commerce dans cette partie de l'Inde, conformément aux principes établis dans l'art. XIII de ce traité.

XVI. Les alliés respectifs des deux puissances, dans les Indes, seront invités à accéder à cette pacification.

XVII. Le roi d'Angleterre consent à l'abrogation et suppression de tous les articles relatifs à Dunkerque, à compter du traité de paix conclu à Utrecht en 1713 inclusivement jusqu'à présent.

XVIII. Les deux puissances contractantes travailleront à de nouveaux arrangements de commerce sur le pied de la réciprocité et de la convenance mutuelle.

XIX. Tous les pays conquis de part et d'autre, et qui ne sont pas compris dans ce traité, à titre de cession ou de restitution, seront rendus sans compensation.

XX. On assigne le temps où les restitutions ou évacuations seront effectuées dans toutes les parties du monde.

XXI. La décision des prises faites antérieurement aux hostilités sera remise aux cours de justice respectives.

XXII. Pour empêcher le renouvellement des procès terminés dans les îles conquises par l'une ou l'autre des puissances contractantes, il est convenu que les

jugements rendus en dernier ressort et qui ont acquis force de chose jugée seront maintenus.

XXIII. Les deux puissances se garantissent généralement et réciproquement toutes les stipulations du présent traité.

XXIV. Les ratifications seront échangées le plus tôt possible.

La paix de 1783 excita les plus vives réclamations en Angleterre. L'orgueil de cette nation éclata en murmures. Ce fut dans cette rumeur générale que se forma contre les ministres une ligue parlementaire que les Anglais nomment encore aujourd'hui la *ligue monstrueuse*. On vit avec étonnement et scandale Charles Fox s'unir avec ce lord North que, dans plusieurs de ses discours, il avait menacé de l'échafaud. Des hommes entre lesquels l'amitié était devenue impossible après mille déclarations d'un mépris réciproque annoncèrent au parlement leur union nouvelle. Les ministres auteurs de la paix perdirent la majorité; Fox et lord North prirent leur place. Pitt, à qui les injustes procédés de ses rivaux avaient ramené la faveur de la nation, ne les laissa pas longtemps jouir d'un triomphe honteusement acheté : il trouva bientôt l'occasion de les renverser à son tour, fut lui-même infidèle à lord Shelburne, dont il eût dû être l'allié constant, et s'empara de l'autorité principale. La faute que Fox avait commise en s'unissant à lord North était aussi opposée à la loyauté de son caractère qu'à la rigidité de ses principes politiques. Les Français, qui s'indignaient des intrigues de la cour de Versailles, connurent trop peu et ne surent point assez

improuver les intrigues qui, chez leurs voisins, dégradaient les plus beaux caractères (1) et viciaient de grandes institutions.

Les événements militaires et maritimes dont nous avons rappelé le souvenir ne se produisirent pas seuls durant la période qu'ils embrassent; d'autres incidents, moins graves, mais que l'histoire doit mentionner, préoccupèrent à divers titres l'attention du pays. Et d'abord la petite république de Genève fut agitée par des troubles assez sérieux. Elle avait été dotée, en 1738, d'une constitution garantie par le gouvernement de Louis XV. En 1779 des mouvements avaient eu lieu pour abolir cette loi fondamentale, et il s'en était suivi une lutte opiniâtre et sanglante. Pour en finir, les syndics de la république réclamèrent une fois encore l'intervention de la France. Le cabinet de Versailles, de concert avec le roi de Sardaigne et le gouvernement de Berne, résolut de pacifier par la force des armes l'État de Genève. Le marquis de Jaucourt, à la tête d'un corps expéditionnaire, comprima les insurgés (27 juin 1782), et quelques mois après les puissances alliées signèrent une déclaration de neutralité et de garantie envers la république de Genève. Ce fut un échec pour la politique anglaise, dont l'action sourde, mais visible, avait suscité ces troubles et nécessité cette diversion. M. de Vergennes retira beaucoup d'honneur de cet incident.

Vers la fin de l'année 1778, la reine Marie-Antoi-

(1) *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par M. Charles Lacretelle.

nette donna le jour à une fille, princesse illustre qui, tout récemment, s'est éteinte après une longue existence de vertus et de douleurs. Le 22 octobre 1781 naquit un Dauphin. La naissance de cet enfant fut saluée par des réjouissances vraiment populaires. Tous les corps de métier défilèrent devant la reine et lui adressèrent des compliments dont on ne pouvait encore suspecter la sincérité. Lorsque Marie-Antoinette eut fait ses relevailles, les gardes du corps obtinrent la permission de lui offrir un bal paré dans la salle de spectacle. La reine ouvrit le bal par un menuet qu'elle dansa avec un simple garde désigné par ses camarades. Vers le même temps Marie-Antoinette abandonna le séjour de Marly, encore tout plein de la magnificence de Louis XIV et de la monotone étiquette de Louis XV; elle vint résider à Trianon, où elle avait établi tous les usages de la vie de château, et où quelques invités, choisis avec soin, jouissaient d'une liberté presque rustique que ne troublaient jamais ni le roi, ni la reine, désireux de voir se manifester autour d'eux le bonheur et non la crainte. Madame Élisabeth, sœur du roi, habitait le château de Montreuil, qu'elle se plaisait à embellir. Louis XVI s'était, d'ailleurs, ménagé à Versailles un intérieur à part, au milieu du château, et ses goûts particuliers avaient présidé à la distribution de ses petits appartements. Dans un salon simplement meublé, il avait choisi pour ornements les gravures qui lui avaient été dédiées, les dessins des canaux qu'il avait fait creuser, le plan en relief du canal de Bourgogne et celui des travaux de Cherbourg. La salle supérieure renfermait des sphères, des

globes, et un cabinet de géographie. Au-dessus était son tour et un atelier de menuiserie. En continuant à monter on trouvait une bibliothèque formée de tous les ouvrages publiés sous son règne; les éditions de la maison Didot étaient soigneusement renfermées dans des étuis de maroquin; une armoire à part, pleine de cartons, contenait les papiers relatifs aux maisons régnantes, étiquetés de la main du roi. Au-dessus de la bibliothèque, presque dans les combles, se trouvaient une forge, deux enclumes, des serrures de toutes sortes, et d'autres ouvrages de fer fabriqués par le roi lui-même, qui, sous la direction d'un ouvrier, était devenu fort expert à ce métier un peu rude. Hélas! que n'avait-il employé le même temps et la même patience à se façonner à un métier plus rude encore, à l'art difficile de gouverner les hommes et de rendre impossible les révolutions!

Le principal plaisir du roi était la chasse; il courait le cerf plusieurs fois par semaine, et cet exercice entrait dans son régime, car on redoutait pour lui un excès d'embonpoint. La comédie était au premier rang des divertissements qui plaisaient à la reine, et qu'elle se permettait en liberté depuis qu'elle était montée sur le trône. Le roi sacrifiait ses parties de chasse pour assister aux répétitions, qui l'amusaient beaucoup. D'année en année le répertoire de ce théâtre, singulièrement royal, continua à s'étendre. Le roi de Suède, le grand-duc de Russie apparurent parmi les spectateurs, mais, en dépit du témoignage de Grimm, il est resté de tradition que les acteurs, bien que princes du sang et grands-officiers de cour, s'acquit-

taient fort médiocrement de leurs rôles. C'était au milieu de ces fêtes intimes, sous ces ombrages libres, dans ces laiteries, dans ces châlets, dans ces fermes, que Marie-Antoinette, rassurée par son propre cœur, jouissait avec une naïve confiance de l'amour du peuple, qu'elle méritait et que ses ennemis travaillaient à lui faire perdre ; et alors elle s'écriait joyeusement : « Dieu soit loué ! je ne suis plus reine ! »

Tandis que le roi, bon, mais faible, abandonnait l'administration aux successeurs incapables de Turgot et de Necker ; tandis que la reine partageait son temps entre la politique et la comédie, occupations qu'elle entendait assez mal, les embarras financiers que le dernier contrôleur général avait voulu conjurer reparaissaient avec leurs dangers et leurs menaces, et le gouvernement cherchait à y faire face à l'aide des expédients les plus impopulaires. Joly de Fleury, qui se plaisait aux formes du pouvoir absolu, imagina d'établir un troisième vingtième. Presque tous les parlements enregistrèrent le nouvel édit, mais le parlement de Besançon (on était encore à 1782) n'y consentit qu'avec restriction et seulement pour la durée de la guerre. Le roi, en son conseil, cassa l'arrêt de ce parlement et déclara, en termes assez durs, aux magistrats dont il brisait l'opposition, « que tout ce qui se faisait *en son nom* se faisait *par ses ordres*. » C'était accepter sans nécessité la solidarité des actes ordinairement imputés aux ministres. Le gouvernement fit un pas de plus dans cette voie ; il exigea des députés de la Bretagne, qui étaient venus suivre à la cour les intérêts de leur état, qu'ils fussent nantis de l'autorisa-

tion du gouverneur de la province. C'était porter une atteinte aux prérogatives des Bretons. Les esprits s'émurent, et pour rétablir le calme et l'obéissance il fallut envoyer des troupes à Rennes. Engagé dans cette voie d'arbitraire, le ministère que dirigeait M. de Vergennes fit des fautes graves, dont on rendit responsable Joly de Fleury; celui-ci, après tout, n'était que la créature de M. de Vergennes et du garde des sceaux, Hue de Miromesnil; on l'avait placé au pouvoir presque malgré lui, on le sacrifia lorsque l'on comprit la nécessité de faire à l'opinion publique des concessions apparentes (1783).

La direction des finances fut confiée à M. d'Ormesson, conseiller d'État probe et peu capable. Il voulut décliner ce difficile honneur en objectant sa jeunesse. « Je suis plus jeune que vous, lui dit Louis XVI, et ma place est plus difficile que la vôtre. » Si le respect n'eût point fermé la bouche à d'Ormesson, il aurait pu représenter au roi que Sa Majesté ne remplissait pas non plus toutes les conditions d'intelligence et de génie en dehors desquelles il n'y a pas de roi vraiment au niveau de sa tâche. M. d'Ormesson refusa de payer avec les deniers de l'Etat les dettes des comtes de Provence et d'Artois, frères de Louis XVI; il protesta contre un engagement surpris à la faiblesse du souverain et aux termes duquel ce prince avait promis d'acheter au prix de quatorze millions le château de Rambouillet, appartenant au duc de Penthièvre. Le roi insista et M. d'Ormesson offrit sa démission; par malheur pour lui il ne persista pas dans cette résolution courageuse, et il resta au pouvoir, sans dignité,

sans autorité, accablé par le sentiment de son insuffisance, en proie aux sarcasmes et au ridicule. Loin d'amoindrir les difficultés du trésor et de simplifier les problèmes de finances, le passage de M. d'Ormesson aux affaires ne fit qu'ajouter aux obscurités de la situation et préparer de nouveaux embarras à son successeur.

Ce dernier, qu'il suffirait peut-être de nommer, fut M. de Calonne ; nous ne tarderons pas à voir comment il vint en aide à la monarchie de toutes parts assiégée et battue en brèche.

FIN DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.

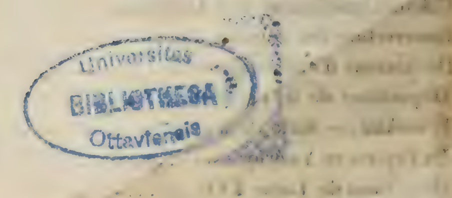
TABLE.

MONARCHIE FRANÇAISE.

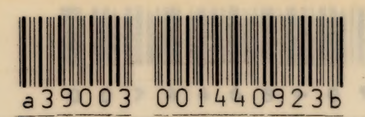
DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES BOURBONS.

FIN DE LA TABLE.






a39003 001440923b